

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

Du Bourbonnais

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU BOURBONNAIS

Lettres, Sciences et Arts

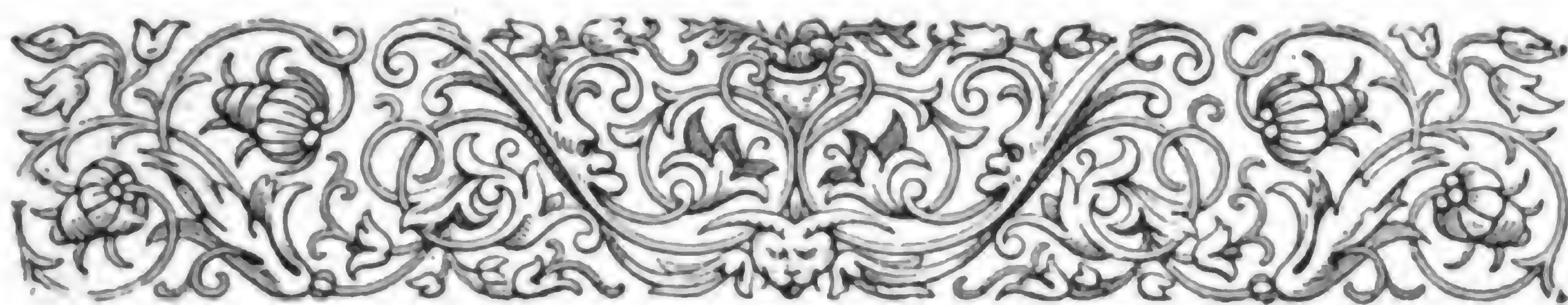
TOME VINGTIÈME



MOULINS

IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE

1912



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 8 JANVIER 1912

PRÉSIDENCE DE M. MORAND

Etaient présents : MM. le chanoine Berthoumieu, Besson, Capelin, le chanoine Clément, Dénier, Flament, L. Grégoire, Leutrat, Linglin, E. Olivier, Pays, Queyroi et Sanvoisin.

— Excusés : MM. Joly et R. de Quirielle.

— En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à M. Gaëtan Sanvoisin, qui assiste pour la première fois à une de nos réunions. Au début de l'année nouvelle, il fait des vœux pour la prospérité de la Société qui, malgré les nombreux décès qui se sont produits dans ses rangs, est passée de 262 à 284 membres depuis l'année 1911.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé au dépouillement de la correspondance. Lettres : de M. Hackspill remerciant de son admission ; — du président des *Antiquaires de Picardie* autorisant la reproduction du portrait de Louise de Savoie, duchesse de Bourbonnais, tiré de l'Album des *Chants Royaux*. — Circulaires : du Ministère de l'Instruction publique rappelant que le dépôt légal du *Bulletin* doit être de cinq exemplaires au lieu de deux ; — de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Clermont relative au prix Marie Fauchier ; le sujet de concours pour 1912 est un poème de 100 vers, en l'honneur de la Vierge, qui doit être adressé avant le 1er mars.

— Ouvrages offerts : de M. G. Bruel : *Notes géographiques sur le bassin de l'Ogooué* ; — de M. le chanoine Moret : 1° *Missionnaires et prédicateurs du Bourbonnais depuis le XVII*e *siècle*. 2° *Vie des Saints et autres pieux personnages qui ont édifié le Bourbonnais* (Tome Ier). 3° *L'abbé Antoine Fayet (1815-1900)* ; — de M. E. Olivier : un travail de son aïeul G.-A. Olivier : *Premier mémoire sur quelques insectes qui attaquent les céréales*, et deux travaux personnels : *Lampyrides de Misiones* et *Contribution à l'histoire des Lampyrides* ; — enfin, M. Louis Grégoire offre le numéro de la *Revue hebdomadaire* contenant l'article : *Métayers et propriétaires bourbonnais*.

— Travaux déposés : De M. Roger de Quirielle : *Le Calvaire du cardinal Charles de Bourbon*.

— Le Président fait ensuite le compte rendu des publications :

« Dans le *Bourbonnais de Paris*, M. Arloing publie de courtes et bonnes études historiques sur Huriel et la Chapelaude.

— « Le *Bulletin de la Société historique du Périgord* publie une étude de notre confrère René de Frémont : « Une Pierre sculptée aux armes des de La Borie de la Rampinsolle ».

— « La *Revue de Saintonge*, sous la signature de M. Ch. Daugibaud, publie une étude sur le vice-amiral de Morel, comte d'Aubigny (1699-1781).

— « La Société des Sciences historiques de l'Yonne publie « Une Etape de Napoléon Ier, Auxerre, les 17-19 mars 1815 », par M. André Rossiguin.

« Napoléon débarque le 1er mars 1815 au golfe Jouan à la tête de 1219 hommes avec un seul cheval, le sien ; il s'avance jusqu'à Lyon sans avoir tiré un seul coup de feu ; le comte d'Artois qui, à la tête de 30.000 hommes, occupe Lyon pour lui barrer la route prend la fuite le 10 mars sans combattre, « le hareng n'ose pas affronter l'ogre ». L'aigle vole de clocher en clocher jusqu'à Auxerre où il fait une halte de 48 heures pour laisser, dit-on, le temps à Louis XVIII de prendre la fuite et pour préparer son entrée à Paris. Dans cette étude, deux faits ont un intérêt pour nous Bourbonnais, ce sont l'arrestation du général baron Ameil (bonapartiste) par le général Baudoin (royaliste), le 16 mars, et l'arrivée à Avallon du 14e de ligne. Ce régiment, parti d'Orléans sous la conduite du colonel Bugeaud pour rejoindre le duc d'Artois à Lyon, reprit la cocarde tricolore en passant à Moulins, et rejoignit l'armée de « l'usurpateur » en chantant :

Roule ta boule
roi Cotillon,
Rends la couronne à Napoléon.

« Cette étude d'une ville de province en 1815 nous montre le même conseil municipal, le même préfet, les mêmes corps constitués envoyant le 10 mars une adresse de fidélité au roi, le 17 allant attendre

Napoléon à une lieue de la ville, et le 25 juin adressant nouvel hommage au roi ; parmi tous ces fantoches, l'on voit l'abbé Viart, curé de la cathédrale d'Auxerre, montrer du caractère dans sa foi royaliste.

— « La *Revue des Etudes historiques*, en outre des études sur Isabelle de Montmorency, duchesse de Châtillon, de M. Fromageot, et sur « Rétif de la Bretonne, professeur d'histoire au lycée de Moulins en l'an VIII » de M. Funck-Brentano, nous donne l'analyse de publications historiques parues en 1911. Elle cite les articles historiques du premier semestre de notre *Bulletin*. A propos du *Comte de Fersen*, par la princesse Schahovskoy Strechneff, sa conclusion est : « Le brillant cavalier n'a pas pu sauver la reine (Marie-Antoinette) mais n'a rien fait pour protéger sa mémoire, bien au contraire ». Elle analyse aussi l'ouvrage de Maxime Mangerel, *Le capitaine Gerbaud*, ainsi que la savante étude de M. de Ruville : *La restauration de l'Empire d'Allemagne, le rôle de la Bavière*, ouvrage qui ouvre un jour tout nouveau sur le rôle de la diplomatie française en juin et en juillet 1870 et sur les premiers événements du grand drame de 1870-71. Pour être complet, tout devrait être cité dans cette importante revue.

— « Reçu le *Bulletin de la Ligue pour la culture française*. Cette ligue nous compte parmi ses adhérents.

— « Je signalerai dans le *Journal des Débats*, du 10 décembre, une courte analyse des *Cahiers d'histoire d'un rhétoricien de 1778 au collège de Montluçon*. A cette époque, les jésuites étaient les grands éducateurs, mais on disait de leurs élèves : « Ces jeunes gens savent le nom de tous les consuls de Rome mais ignorent celui de nos rois. » Les oratoriens, leurs rivaux, donnaient un enseignement plus complet. Voici les notes de notre rhétoricien sur Henri IV : « Ses grandes qualités furent obscurcies par la passion extrême qu'il eut pour le jeu et pour les femmes. Toutefois, ses maîtresses ne le dominèrent jamais ». Plus loin, il loue l'Edit de Louis XV qui confère la noblesse aux capitaines dont le père et l'aïeul ont servi dans l'armée et met en opposition ce titre de noblesse avec celui « du publicain enrichi du sang du peuple et acquis à prix d'argent ». Au collège de Montluçon, en 1778, on sentait déjà l'approche de la Révolution.

— « Dans le volume de *Mémoires* de la Société d'Archéologie de Beaune, en outre d'un guide très complet pour les archéologues qui visiteront cette ville, je citerai un article de M. Lalour sur le retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune qu'il croit devoir attribuer à Memling et dater de 1450. Parmi les points de comparaison sur lesquels il appuie sa thèse, il cite le manteau vert de saint Pierre du triptyque de Moulins. »

— M. Ernest Olivier signale qu'avant 1820 il n'y avait point de pont à Ebreuil et que la traversée de la Sioule se faisait, comme sur presque toutes les rivières à cette époque, avec une grande et large barque, appelée *bac*, attachée à un câble tendu à travers au moyen d'une longue corde terminée par une poulie qui roulait sur ce câble.

Au mois de janvier 1820, il y avait une forte crue sur la Sioule et le bac faisait quand même le service. A une des traversées, le câble ne put résister à la violence du courant et retenir la barque trop lourdement chargée. Il se rompit et celle-ci entraînée à la dérive chavira presque aussitôt et sept des personnes qui s'y trouvaient se noyèrent. Cet accident souleva une grande émotion dans Ebreuil et, le soir même, profitant de la présence dans la ville de nombreuses personnalités des environs venues pour la foire, M. Boivin, ancien juge de paix, provoqua une réunion où fut décidée la construction d'un pont dont les dépenses seraient couvertes par des souscriptions. Au bout de peu de jours, on avait reçu l'adhésion de vingt personnes, s'engageant solidairement à fournir la somme que coûterait l'établissement de ce pont qui devait avoir cinq arches. Une ordonnance royale en date du 28 avril 1820 en autorisa la construction ; et il fut terminé et livré à la circulation en 1825. Bouillet (*Tablettes historiques de l'Auvergne*) donne les noms des vingt actionnaires qui concoururent à cette œuvre d'utilité publique. La plupart ont encore des représentants dans la région. C'étaient : M. Boivin, ancien juge de paix à Ebreuil ; M. Victor Boirot, ancien membre du Conseil général, juge de paix à Ebreuil ; M. Amable du Tour, marquis de Bellenaves, chevalier de la Légion d'honneur, gentilhomme de S. M. Charles X ; M. Cadier, baron de Veauce, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Veauce ; M. de Villenne de la Villaine, maire de Coutansouze ; M. de Louche, receveur des domaines à Ebreuil ; M. le vicomte de Sédaige, de Clermont-Ferrand ; M. du Barrat de Saint-Genest ; M. Emelin, docteur médecin à Ebreuil ; M. Germain Faussier, rentier à Ebreuil ; M. Hutteau d'Origny, chevalier de la Légion d'honneur, maître des requêtes au Conseil d'Etat et maire du quatrième arrondissement de Paris ; M. Jean-Baptiste Pitat, chirurgien de l'hospice d'Ebreuil ; M. A.-P. de Beaurepaire, rentier à Vicq ; M. Charles Boirot, avocat à Clermont ; M. A. Hervier, propriétaire à Ebreuil ; M. G.-M. Rozier, membre du Conseil d'arrondissement, ancien notaire à Ebreuil ; M. Le Jeune, ingénieur en chef des Ponts et chaussées à Orléans ; Mme la comtesse de Bar, à Bayet ; Mme veuve Ballet, née de La Planche, à Ebreuil. La crue du 31 mai 1835 emporta trois arches ; elles furent reconstruites, mais les travaux marchèrent lentement et le pont ne fut remis en état que le 1er janvier 1839.

— M. R. DE QUIRIELLE signale qu'un brave homme de Montaiguët, en bêchant son jardin, a mis au jour une médaille en cuivre assez mince et de faible relief. Sur une face on voit saint Georges à cheval transperçant le dragon de sa lance. L'exergue porte : « *Georgius equitum patronus* » en capitales romaines. Sur l'autre face est figurée l'épisode évangélique de Notre-Seigneur endormi dans la barque pendant la tempête ; exergue : « *In tempestate securitas.* » M. l'abbé Clément fait remarquer que cette médaille, assez rare, a été reproduite dans le *Bulletin* en 1905, page 161, et signalée par notre confrère M. Bouchard.

— M. MORAND fait circuler un petit sceau en cuivre trouvé près de Marcigny, dont l'identification est assez difficile.

— M. l'abbé CLÉMENT présente à la Société quatre nouvelles photographies exécutées pour lui, par M. Moro, de Montluçon. Les deux premières représentent deux belles statues de l'église Notre-Dame de Montluçon : un Christ, les mains liées, la tête couronnée d'épines, attendant d'être cloué sur la croix, en pierre, du XVI[e] siècle, et un superbe saint Jean-Baptiste, du XV[e] siècle, qui, suivant notre confrère, ne craindrait pas la comparaison avec les œuvres de Claus Sluter. Les deux autres reproduisent les deux *Pieta* de l'église Saint-Pierre de la même ville. D'abord la statue en pierre, du XV[e] siècle, que notre confrère a découverte sous l'escalier de la tribune de l'église, et que M. l'abbé Tinardon a placée depuis en bonne lumière dans la petite chapelle. C'est une œuvre remarquable, un peu postérieure comme âge, mais presque égale comme valeur à la grande *Pieta* de l'église Notre-Dame. La grande *Pieta* est en bois et a remplacé l'autre, peut-être au XVIII[e] siècle. Elle trône encore sur le tabernacle de la même chapelle.

Notre confrère nous montre ensuite la reproduction, grandeur naturelle et en couleur, de l'intéressant vitrail de la fin du XV[e] siècle de l'église Notre-Dame de Montluçon, qui représente également une *Pieta* et dont il nous a entretenus dans une réunion précédente. Ce vitrail, par ses soins, a été remis en place et restauré d'après son carton en novembre dernier, par M. Guibouret, verrier à Moulins. Cette restauration porte principalement sur la tête de l'apôtre saint Jean et une partie de la sainte Madeleine, qui se tient aux genoux du Christ mort, un vase de parfums dans les mains et vêtue d'une jupe somptueuse de brocart.

Enfin M. l'abbé Clément présente à la Société, au nom de M. Delaigue, retenu chez lui par un accident, un projet d'excursion pour cette année. Le programme comprend dans son ensemble, une visite de quelques monuments des environs de Moulins, sur la rive droite de l'Allier, avec, comme hors-d'œuvre fort intéressant, une fugue sur Belleperche. On visiterait dans la matinée : Trevol, le château d'Avrilly, l'emplacement du château de Belleperche, sur la rive gauche, et où M. Delaigue demanderait à l'érudition de notre confrère M. Flament d'évoquer dans une docte conférence le souvenir du célèbre siège qui ruina le castel où la mère du bon duc Louis II était prisonnière ; enfin, retour par la Malmotte et Villars. Après le déjeuner à Villeneuve, nous demanderons l'autorisation de visiter Baleine, le Riau, Demoret et si l'horaire le permet, Segange.

Pour laisser à la Société la liberté de se prononcer entre plusieurs projets, M. le Président propose comme but d'excursion, soit la visite des monuments de la région de Chantelle, soit celle des environs d'Ambierle.

Ces diverses propositions mises aux voix, la Société se prononce en faveur du projet présenté par M. Delaigue.

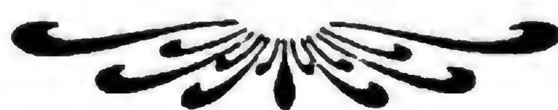
M. Ernest Olivier fait remarquer que nous pourrons peut-être aller de Baleine jusqu'au château du Bessay, son voisin et qui, tout en étant situé sur la commune de Toury, ne chargerait guère notre itinéraire et mérite par son importance d'avoir place dans notre programme. Les membres présents souscrivent à cette proposition. A une prochaine séance le programme complet avec une carte à l'appui et l'horaire sera soumis à la Société.

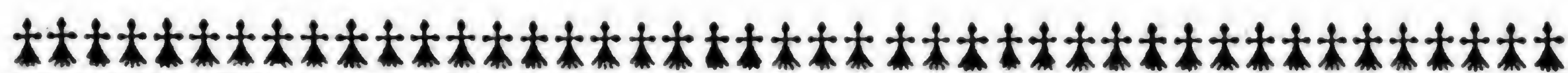
— Est élu membre titulaire, M. André Joyeux de Lançon.

— Est présenté comme membre titulaire : M. Gilbert PELLISSIER DE FÉLIGONDE-RONNET, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, demeurant au château de Ronnet, par MM. le vicomte de Durat, Ernest Olivier et Henri de Provenchères.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

M. D.





Une Pièce de Septime Sévère

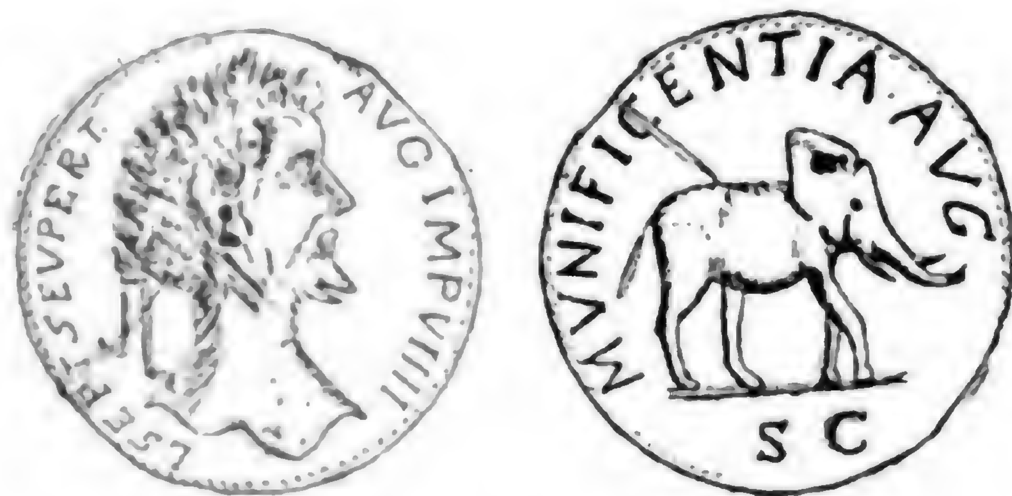
La pièce de bronze dont je donne ici le dessin, réduit d'un tiers, a été trouvée dans la vallée de la Loire, près de Chassenard, sur l'emplacement de l'antique cité de Cée, d'où ont été extraits un grand nombre d'objets et ustensiles de l'époque gallo-romaine.

Sur la face est un buste de profil à droite avec la légende L. SEPT. SEV. PERT. AVG. IMP. VIII. ; de l'autre côté un éléphant marchant à droite sur un plan avec l'inscription MVNIFICENTIA AVG. et au-dessous de l'animal les deux lettres S. C. (1).

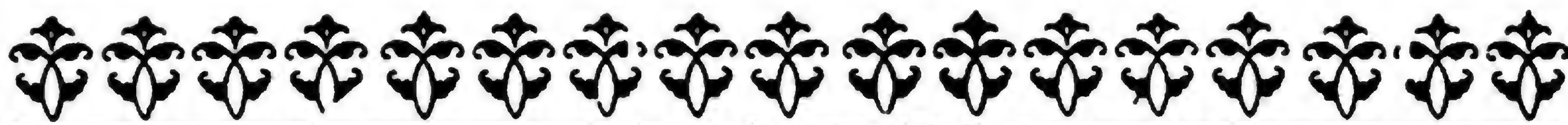
Septime Sévère, né en 146, est mort en 211 ; la date inscrite sur la monnaie peut correspondre à l'année 197.

La découverte de cette pièce témoigne une fois de plus des relations existant entre Rome et le centre de la Gaule et l'éléphant, très correctement dessiné, démontre qu'il appartient bien à l'espèce africaine, caractérisée par ses grandes oreilles et son front convexe. L'éléphant africain, aujourd'hui refoulé dans le centre du continent noir, vivait à cette époque dans les pays voisins de la Méditerranée ou de l'Egypte et, comme conséquence, toute cette région, aujourd'hui aride et déboisée, devait être couverte de forêts et arrosée par de nombreux cours d'eau et des lacs plus ou moins étendus, conditions indispensables à l'existence de ce pachyderme.

Ernest Olivier.



(1) Cf. Cohen, 1re éd. ; n° 535, grand bronze au revers de l'éléphant (fcs 15) (Durazzo, 2771). — Rollin et Feuardent, nos 4134, 4140 : ces médailles sont d'une fabrication syrienne assez barbare, semblables aux médailles de Niger ; elles ont été frappées probablement dans les mêmes ateliers monétaires. — (Note de M. Givois.)



NOUVEAUX EXTRAITS

DU

CARTULAIRE DE LA CHAPELAUDE

En 1860, Chazaud, archiviste de l'Allier, publia sous les auspices de la Société d'Emulation d'importants extraits du Cartulaire du prieuré de la Chapelaude (1), dont le manuscrit est perdu depuis le xvii[e] siècle (2).

Le Cartulaire de la Chapelaude est un document fort important pour l'histoire du Bourbonnais. On y trouve, avec de nombreux textes des xi[e] et xii[e] siècles, les plus anciens documents diplomatiques connus concernant des localités du département, parmi lesquels plusieurs diplômes des souverains mérovingiens Dagobert, Clovis II et Childéric II, relatifs aux vastes domaines que l'abbaye de Saint-Denis possédait dans nos régions.

Plusieurs de ces textes ne sauraient, par malheur, résister aux efforts de la critique diplomatique. Les cinq diplômes de Dagobert I[er] et celui de Clovis II remontent tout au plus, dans leur état actuel, à l'époque carolingienne (3) ; celui de Childéric II est un texte fabriqué au xi[e] siècle (4). Quant au diplôme de Philippe I[er] du 27 mai

(1) La Chapelaude, canton d'Huriel, arrondissement de Montluçon (Allier).

(2) *Fragments du Cartulaire de la Chapelaude*, Moulins, 1860, 8°, avec des *Additions* dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, t. VIII, 1861, p. 477 et suivantes.

(3) Voy. Germon, *de Veteribus regum Francorum diplomat.*, t. II, p. 3, 108, 110, 113, 120 et 125, et aussi, Mabillon, *de re diplomatica*, p. 68. Les textes sont dans Chazaud, *loc. citat.*, n[os] III, IV, V, VI, VII et VIII.

(4) Chazaud, *loc. citat.*, n° IX ; Tardif, *Monuments historiques*, *Cartons des Rois*, p. 14.

1067 (1), M. Maurice Prou (2) a montré récemment que le prétendu original conservé aux Archives nationales est une pièce fausse, forgée en 1071, ou après 1071 et avant le 11 mai 1073. Une étude d'ensemble de tous les documents relatifs à la fondation de la Chapelaude permettrait seule de décider précisément des circonstances et de la date de ces diverses falsifications.

Les chartes dont nous donnons plus loin le texte apportent quelques nouveaux détails sur l'histoire de la fortune territoriale de ce prieuré.

I

Les fragments publiés par Chazaud avaient été retrouvés par lui dans divers recueils de copies d'érudits du XVIIe siècle conservés aux Archives et à la Bibliothèque nationales :

1° Bibliothèque nationale, ms. français 9.498, f° 147, ancien Ducange 1225^c.

2° Bibliothèque nationale, collection Baluze, armoire II, paquet I, n° 3, f° 165.

3° Bibliothèque nationale, collection Duchesne, vol. 20, f° 271.

4° Archives nationales, K. 20, S. 2.205, et Cartulaire Blanc de Saint-Denis.

Ceux que nous publions aujourd'hui proviennent du ms. n° 6 du fonds Baudot de la Bibliothèque municipale de Dijon, où ils occupent les f°s 52 r° à 55 v° (3).

Ce manuscrit est en réalité un recueil d'extraits de divers cartulaires, copiés au XVIIe siècle, et qui paraissent de la main du célèbre historien André Duchesne (4). Les huit pages consacrées aux extraits du cartulaire de la Chapelaude contiennent en tout 42 chartes, plus quelques fragments très courts ; sur ces 42 chartes, 25 ne figuraient pas dans le recueil de Chazaud : ce sont celles que nous publions.

A vrai dire, ces 25 chartes ne sont pas toutes des copies exactes des textes insérés au XIe siècle dans le cartulaire du prieuré ; plusieurs

(1) CHAZAUD, *loc. cit.*, n° XIII.

(2) PROU, *Rec. des Actes de Philippe Ier*, p. 86, 89 et s. — Cf. *Bul^t*. 1909, p. 36.

(3) Voyez STEIN, *Inventaire des Cartulaires*, p. 243. On peut consulter encore à la Bibliothèque nationale les mss. français 18.083, f° 20. Voir aussi, Bibliothèque de l'Arsenal, Catalogue des mss., t. V, p. 177.

(4) Né en 1584, mort en 1640.

ne sont que des analyses, mais que la probité scientifique d'André Duchesne nous permet de considérer comme donnant une idée très suffisante du texte même des originaux. Pour certaines, les formules du protocole ont été abrégées ou supprimées, Duchesne s'étant contenté de transcrire les phrases principales du texte qu'il avait sous les yeux. Il est facile d'ailleurs de se rendre compte de ces abréviations en comparant avec le texte intégral donné par Chazaud dans son édition du cartulaire les 17 chartes connues déjà par d'autres copies et qui se retrouvent dans le manuscrit de Dijon. La collation est toute à l'honneur de l'exactitude de Duchesne (1).

II

La plupart des documents que nous publions ne portent pas d'indications chronologiques précises. Le plus ancien remonte au règne d'Henri Ier ; le plus récent est antérieur à 1171 (2). Deux seulement font mention de l'année de l'Incarnation : pour les autres, nous n'avons comme éléments de la date que les données fournies par la chronologie des rois de France, des archevêques de Bourges et des prieurs de la Chapelaude.

Pour la fin du XIe siècle et la première moitié du XIIe siècle, la chronologie des archevêques de Bourges est connue avec une précision suffisante. Pourtant, l'une de nos chartes (3) permet de reporter à une date postérieure au 14 mai 1097 le trépas de l'archevêque Hildebert ou Audebert, placé d'ordinaire en 1096.

Quant aux prieurs, la liste qu'en a donnée Chazaud n'est pas chronologiquement exacte (4). De plus, quatre des chartes que nous publions (5) font mention d'un prieur Pierre jusqu'ici inconnu. Il convient donc de préciser autant que possible l'ordre et le temps de la succession de ces dignitaires.

Voici la liste des prieurs pour les XIe et XIIe siècles :

I. Hugues est le premier prieur connu de la Chapelaude ; il n'est

(1) Ces chartes portent, dans l'édition du Cartulaire donnée par Chazaud, les nos XII, XVII, XX, XXI, XXII, XVI, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXVIII, XLI, XLIX, LIV, LXVIII, LXX et XCVII.

(2) Pièces justificatives, nos XVI et XX.

(3) Pièces justificatives, n° I.

(4) CHAZAUD, *Cartulaire de la Chapelaude*, Introduction, p. LXXXIV.

(5) Pièces justificatives, nos XVII, XVIII, XXI et XXII.

pas certain pourtant qu'il ait présidé à la restauration du prieuré, accomplie sans doute entre le 23 mai 1059 et le 4 août 1060 (1), car il n'est pas question de lui dans la charte de fondation donnée au nom de Jean de Saint-Caprais ; il apparaît en 1067, le 27 mai, dans un diplôme de Philippe Ier (2), est cité dans une charte du 11 mai 1073 (3) et enfin dans un acte très probablement antérieur à 1091 (4).

II. Vivien. — Un acte sans date, mais qui paraît des dernières années du XIe siècle d'après les mentions des témoins (5), raconte qu'un certain Pierre Lefevre avait fait don au prieuré, entre les mains du prieur Vivien, de ses droits sur divers moulins s'il mourait sans enfant. Après sa mort, son frère Giraud ayant refusé de reconnaître cette donation, le prieur de la Chapelaude, Raoul, l'appela en justice. Raoul, prieur avant 1097, est donc le successeur de Vivien qui gouverna par conséquent le prieuré entre 1091 et 1097.

III. Raoul. — Dans une charte datée seulement par les années de l'épiscopat d'Audebert, soit de 1092 à 1097 au plus tôt, Raoul apparaît déjà comme prieur (6). Il est cité dans toute une série d'actes du début du XIIe siècle, dont les plus récents doivent être reportés aux années 1133 et 1135 au plus tôt (7). Il fut donc prieur de 1097 au plus tôt à 1135 au plus tôt.

IV. Eudes. — La renommée d'Eudes de Deuil a dépassé de beaucoup les limites du Bourbonnais. En 1135, il est encore simple moine à la Chapelaude (8). Son élection comme prieur doit être de peu postérieure à cette date ; dans une charte du Cartulaire, il parle de

(1) Chazaud, *loc. citat.*, p. 21, n° XII, « *diebus Henrici regis Francorum et Philippi filii sui jam in regem designati* ». Philippe a été couronné roi le 23 mai 1059 et Henri Ier est mort le 4 août 1060.

(2) Chazaud, p. 23, n° XIII ; Prou, *Philippe Ier*, p. 86, n° 29.

(3) Chazaud, p. 49, n° XIX ; Tardif, *Cartons des Rois*, p. 180, qui seul donne la date complète.

(4) Chazaud, p. 50, n° XXI : « *tempore Philippi regis, vicesimo et nono anno regni sui* ». La date peut varier entre le 23 mai 1087 et la fin de 1090, selon le mode employé par le notaire pour le calcul des années du règne. Voy. Prou, *Philippe Ier*, p. CLXIX et suivantes. Il est vrai que dans la pièce justificative n° XIX, antérieure à 1060, on trouve mention d'un prieur nommé H. ; il est possible que ce soit le prieur Hugues.

(5) Chazaud, p. 83, n° XLIV.

(6) Pièces justificatives, n° XIX.

(7) Chazaud, p. 99, n° LVIII et 101, n° LIX.

(8) « Odo monachus », Chazaud, p. 100.

son prédécesseur Raoul (1). En 1148, devenu secrétaire et chapelain du roi Louis VII, il l'accompagne à la croisade dont il écrit le récit (2). Peut-être le roi l'avait-il rencontré à Bourges, à Noël 1146, lorsqu'il vint y présider un concile, et emmené dès cette époque avec lui. L'histoire de la croisade écrite par Eudes de Deuil se ressent des attaches bourbonnaises de son auteur : à plusieurs reprises celui-ci attribue à Archambaud de Bourbon un rôle considérable qu'il ne fut sans doute pas seul à jouer (3). En 1151, Eudes succède au célèbre Suger comme abbé de Saint-Denis; il meurt en 1162.

V. Pierre. — Inconnu jusqu'ici, Pierre est mentionné comme prieur dans quatre des chartes que nous publions plus bas (4) ; aucune n'est datée, mais dans deux d'entre elles, nous trouvons, parmi les témoins, Mathieu, archiprêtre d'Hérisson, lequel avait succédé en cette qualité à son oncle Dacbert avant 1135 (5). D'autre part, dans une autre charte (6), Géraud de Culan nous apparaît comme concluant avec le prieur Pierre une transaction au sujet des donations faites par son frère Raoul parti pour la croisade : il s'agit évidemment de la croisade de Louis VII, en 1148. Par conséquent, Pierre était déjà prieur après le départ des croisés, en 1148 ; il ne l'était déjà plus en 1153.

VI. Guillaume. — Dans une charte de 1153, le prieur Rorgon l'appelle son prédécesseur ; il faut le ranger après le prieur Pierre, entre 1148 et 1153 (7).

VII. Rorgon. — Paraît comme prieur de la Chapelaude dans une charte datée du 2 août 1153 (8).

VIII. Richier. — Est cité comme prieur dans un acte sans date (9) par lequel Agnès, comtesse de Bourbon, mère d'Archambaud le Jeune, lequel mourut en 1169 ou 1171 (10), fait diverses donations à la Chapelaude. Il était donc prieur après cette date de 1169.

(1) CHAZAUD, p. 91, n° XLI.

(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 91-94. — CHIFFLET, *Sancti Bernardi Genus*, p. 9.

(3) CHIFFLET, *loc. citat.* p. 33 et 74, par ex.

(4) Pièces justificatives, n°s XVII, XVIII, XXI et XXII.

(5) CHAZAUD, p. 99-100.

(6) Pièces justificatives, n° XXII.

(7) CHAZAUD, p. 115, n° LXXIII.

(8) « *Rorgo prior Capellæ... duobus sacerdotibus quibus Willelmus prior predecessor suus.* » CHAZAUD, p. 115, n° LXXIII.

(9) CHAZAUD, p. 75, n° XXXVI.

(10) CHAZAUD, *Chronologie des sires de Bourbon*, p. 184, et DU BROC DE SEGANGE, *Les Bourbon-Montluçon ont-ils existé ?*, p. 17 et suivantes.

III

Il ne faut point s'attendre à trouver, dans les documents que nous publions, mentions d'événements historiques importants ; la plupart rapportent des donations de terres et de serfs ou de redevances en nature faites au prieuré par les familles féodales du voisinage. Elles intéressent surtout les communes d'Estivareilles, Audes et Nassigny dans le canton d'Hérisson, Vaux dans celui de Montluçon, Archignat, la Chapelaude et Viplaix dans celui d'Huriel.

Certains seigneurs laïques possédaient en fiefs des églises ; c'est ainsi que Richard, archevêque de Bourges, qui lui-même avait fait don au prieuré de l'église de Preuille (1), confirme à l'église de la Chapelaude la donation par Humbaud d'Huriel, Guillaume Le Blanc et Gautier son frère des droits curiaux et de l'église de Lanage.

Plusieurs de ces donations furent faites par de petits seigneurs partant pour la croisade : ainsi Roger de Bouesse, Humbaud Grossinelle et Géraud de Culan confièrent à la garde du prieuré les terres qu'ils possédaient (2). C'était sans doute la meilleure sauvegarde contre les convoitises de leurs voisins et de leurs parents ; une de nos chartes fait ainsi le récit des difficultés rencontrées par le prieuré pour maintenir les droits qu'il tenait de Géraud de Culan sur le moulin d'Epalais (3).

Les seigneurs d'Huriel, de Culan, de Saint-Caprais sont les plus fréquemment cités dans ces chartes ; il faut y ajouter aussi la puissante famille féodale de Passat, dont le lieu d'origine paraît bien avoir été le château de ce nom, sis dans la commune de Saint-Victor, près Montluçon.

Un acte capitulaire au nom d'Yves, abbé de Saint-Denis, accompagne ces diverses chartes : si sa date n'en était un peu incertaine, il permettrait de fixer de façon précise l'époque à laquelle les biens possédés en Bourbonnais par l'abbaye de Saint-Denis sous les Carolingiens, peu à peu récupérés par elle, formèrent dans la seconde moitié du XIe siècle le nouveau prieuré de la Chapelaude.

Pierre Gautier.

(1) Pièces justificatives, n° II.
(2) Pièces justificatives, nos VII, XII et XXII.
(3) Ibidem, n° XXII.

Ex Cartulario ecclesiæ de Capella Audæ

I

1097, 14 mai. — Châteauneuf-sur-Cher.

Hildebert, archevêque de Bourges, restitue au Prieuré de la Chapelaude l'église d'Estivareilles.

(1) Carta Hildeberti, Bituricensium archiepiscopi, qua, domini sui Philippi, Francorum regis, creberrima collocutione hortatus, canonicorum et ministrorum ecclesiæ suæ consilio et favore, ecclesiam de Stivaliculis (2) in honore sanctæ Mariæ fundatam beato Dionysio sibique famulantibus reddidit.

Actum apud novum Castrum (3), in die Ascensionis Domini, anno Incarnati Verbi MXCXVII, indictione V. Testes : Icterius archidiaconus de Borbonio (4), Rainaldus archipresbiter de Iricione (5), Hugo archidiaconus de Maduno (6).

II

S. d., de 1089 à 1092 (7).

Richard, archevêque de Bourges, donne au Prieuré de la Chapelaude l'église de Preuille.

Richardus archiepiscopus ecclesiam Sancti Bonitide Perolio (8) sancto Dionysio et loco Capellæ concessit, tali modo ut quandiu vixerit Johannes presbyter de Napsiniaco (9) de monachis Capellæ teneat. Hoc concessum in manu prioris Radulfi

III

S. d., de 1071 à 1090 (10).

Don fait par Aimon de Vaux entre les mains de Richard, archevêque

(1) En marge du manuscrit on trouve le chiffre VI, indiquant sans doute que cette charte est la sixième au cartulaire.
(2) Estivareilles, commune, cant. d'Hérisson, arrond. de Montluçon (Allier).
(3) Châteauneuf-sur-Cher, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand (Cher).
(4) Bourbon-l'Archambaud, ch.-l. de cant., arr. de Moulins (Allier).
(5) Hérisson, ch.-l. de cant., arr. de Montluçon (Allier).
(6) Mehun-sur-Yèvre, ch.-l. de cant., arr. de Bourges (Cher).
(7) Daté d'après la mention de Richard, archevêque de Bourges de 1071 à 1090, et la présence du prieur Raoul, son prédécesseur Hugues vivant encore en 1089 (CHAZAUD, p. 50).
(8) Preuille, lieu-dit, comm. d'Aude, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Al.).
(9) Nassigny, comm., cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Allier).
(10) Pas d'autres dates que celles de l'épiscopat de Richard, archevêque de Bourges.

de Bourges, en faveur du monastère de la Chapelaude, de plusieurs de ses hommes de Vaux et Passat.

Carta qua Aimo de Velsia (1), pergens ad sanctum Martinum (2) causa orationis, veniens apud Capellam sancti Dionysii ubi tunc erat Richardus archiepiscopus, quosdam homines qui venerant de terra sua, scilicet de Velsia et Pinciaco (3), et manebant apud Capellam, monasterio ejusdem capellæ dedit. Testes : Stephanus de Domairac (4), Amblardus de Corec (5), Amblardus de Podio, Albertus de Tegl (6), Ranulfus de Pareto (7) et alii.

IV

S. d., de 1071 à 1090 (6).

Don par Ermensende de Culant au prieuré de la Chapelaude d'une vigne dans la commune d'Audes.

Quædam domina nobilis, nomine Ermensendis de Cullenco castro (8) dedit Deo et sancto Dionysio in manu domni Richardi archipresulis unum arpentum vineæ in loco qui vocatur Champoris, qui locus est in parochia ecclesiæ Sancti Dionysii de Alda (9).

V

S. d., début du XII[e] s.

Confirmation par Raimond de Bouesse et ses frères du don fait par leurs oncles à la Chapelaude de l'ouche d'Archignat.

Raimundus de Buxa (11) et fratres ejus Guillelmus et Petrus et Stephanus donum confirmaverunt quod Raimundus sacerdos fratres que ejus Amblardus et Petrus, ipsorum avunculi, fecerant ecclesiæ sancti Dionysii de olcha

(1) Vaux, cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(2) Peut-être Saint-Martin de Viplaix ; de Vaux à Viplaix, la route passe par la Chapelaude.
(3) Sans doute Passat, comm. de Saint-Victor, cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(4) Domérat, cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(5) Le Coret, comm. de Saint-Angel, cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(6) Le Theil, comm. de Saint-Martinien, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).
(7) Parai, comm. de la Chapelaude, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Al.).
(8) Pas d'autre date que celles de l'épiscopat de Richard.
(9) Culan, cant. de Châteaumeillant, arr. de Saint-Amand (Cher).
(10) Audes, cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(11) Bouesse, comm. de Chambérat, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Al.).

de Archiniaco (1). Hujus rei sunt testes : Humbaldus de Uriaco (2). Humbaldus de Agia (3).

VI

S. d., de 1121 à 1136 (4).

Notice d'un plaid tenu à Saint-Christophe, au cours duquel Rorgon de Saint-Caprais et Humbaud de l'Age abandonnent leurs prétentions sur l'ouche d'Archignat.

Noscant omnes, tam presentes quam futuri, quod Rotgerius, filius Raimundi de Buxa dedit et concessit deo et sancto Dionysio et monachis Capellæ medietatem olchiæ quæ erat alodium suum et est apud Archiniacum non longe a vitrea ecclesiæ. Alia autem medietas erat Raimundi de Buxa et fratrum ejus, et monachi Capellæ et Raimundus et fratres ejus diu tenuerant et quiete possederant. Post multum vero temporis, surrexerunt Rorgo juvenis, filius Rorgonis de Sancto-Caprasio (5) et Humbaldus de Agia, dicentes illam olchiam esse sui juris, scilicet de feodo quod Girardus pater Raimundi sacerdotis de Buxa habebat de Odone de Agia. Venerunt ergo ad judicium apud Uriacum, videlicet Radulfus prior et Raimundus cum Rorgone et cum Humbaldo de Agia..... Hoc factum est in manu Rodulfi prioris apud Sanctum-Cristophorum (6), quod est juxta Uriacum, tempore Ludovici regis et Wlgrini archiepiscopi Bituricensis. Hanc autem conventionem Ermengart uxor Rorgonis juvenis concessit Deo et sancto Dionysio et monachis Capellæ. Hoc viderunt et audierunt isti : Rorgo senior de Sancto Caprasio, Ascelina uxor ejus, Guillelmus et Petrus filii eorum.

VII

S. d., début du XIIe s.

Roger de Bouesse, partant pour la croisade, donne à la Chapelaude l'ouche d'Archignat.

Sciant tam presentes quam futuri ecclesiæ sancti Dionysii habitatores quod Rotgerius de Buxa miles venerandus volens ire Hierusalem pro redemptione animæ suæ dedit et concessit Deo et sancto Dionysio et loco Capellæ quan-

(1) Archignat, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).
(2) Huriel, ch.-l. de cant., arr. de Montluçon (Allier).
(3) L'Age. comm. de Saint-Désiré, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Al.).
(4) Pas d'autre date que celles de l'épiscopat de Bougrin, archevêque de Bourges.
(5) Saint-Caprais, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Allier).
(6) Saint-Cristophe, ham., comm. et cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Al.).

dam olchiam apud Archiniacum consulente et concedente Raimundo sacerdote et cognato ejusdem, qui eam tenebat.

VIII

S. d , de 1097 à 1108 (1). — Urçay.

Don par Ermengarde de l'Age, femme de Foulques de la Bussière, au prieuré de la Chapelaude d'un champ sis aux Ages.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Noscant omnes intra sanctæ matris ecclesiæ qui coadunati sunt quod ego Ermengardis de Agia, uxor Fulconis de Buiseria (2) pro remedio animæ meæ et parentum meorum concedo Deo et sancto Dionysio et monachis Capellæ degentibus unam culturam agri que est apud Agias (3), tali tamen conditione ut si filia mea mortua fuerit absque legitime herede ex integro habeam. Sin autem, medietatem sanctus Dionysius et monachi Capellæ habeant in perpetuum. Hujus doni auctor est maritus meus Fulco. Signum Geraldi sacerdotis de Fontesalvia. S. Rotgerii de Triniaco (4). Actum istud in manu Radulfi prioris apud Urciacum (5), regnante rege Philippo et Leodegario Bituricensium archiepiscopo.

IX

S. d., de 1121 à 1136 (6). — Culan.

Don par Isabelle, femme de Joubert de Culan, au prieuré de la Chapelaude d'un septier de blé de revenu sur le moulin d'Epalais, à Nassigny.

Ego Isabel nomine, uxor Josberti de Cusleno, consilio filiorum pro partim et amicorum meorum, concedo Deo et sancto Dionysio et monachis Capellæ degentibus, pro salute animæ meæ et mariti mei seu parentum meorum, unum sextarium annonæ uno quoque anno reddendum in molendino qui est apud villam que dicitur Espaleo (7) in parrochia sancti Martini de Napsi-

(1) Daté d'après les mentions de Léger, archevêque de Bourges, de 1097 à 1120 et du roi Philippe, mort en 1108.

(2) La Bussière, comm. de Saint-Désiré, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).

(3) Les Ages, comm. d'Archignat, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Al.).

(4) Treignat, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).

(5) Urçay, cant. de Cérilly, arr. de Montluçon (Allier).

(6) Daté d'après les années de l'épiscopat de Bougrin, archevêque de Bourges.

(7) Epalais, comm. de Nassigny, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Al.).

niaco (1) juxta Carum fluvium. Hoc factum est apud Cuslenum, tempore Radulfi Capellæ prioris, regnante Ludovico rege Francorum et Wlgrino Bituricæ sedis antistite. Hujus rei testes sunt isti : Stephanus capellanus de Sancto Ursino (2), Petrus de Cusleno et fratres ejus, Geraldus et Radulfus.

X

S. d., de 1071 à 1090 (3).

Don par Raoul de Passat au prieuré de la Chapelaude de sa part de cens sur le manse de Caux, de la moitié du manse de la Courtaz et de ses droits sur l'église de Viplaix.

Ego Radulfus de Paciaco, consilio et concessione fratris mei Humbaldi, pro remedio animæ mæ vel parentum meorum, dono Deo et sancto Dionysio et loco Capellæ meam partem census mansi de Colt (4) et mediatem mei mansi de la Cortada (5) et istam meam partem ecclesiæ de Vitpleis (6). Hoc donum factum est in manu Hugonis prioris. Signum Humbaldi de Uriaco et filii sui (*sic*) Scilicet Hunbaldi, regnante Philippo rege et Richardo archiepiscopo Bituricensi existente.

XI

S. d., fin du XI[e] siècle.

Humbaud de Passat confirme à la Chapelaude les donations faites par son frère Raoul et y ajoute la terre qu'il avait donnée en dot à sa femme, à l'Argentière.

Ego Hunbaldus de Paciaco, filius Hunbaldi senioris, dono et concedo, sicut dudum concessi, illud donum quod frater meus Radulfus de Paciaco dedit et concessit Deo et sancto Dionysio. Dono etiam et concedo sancto Dionysio terram illam quam dedi uxori meæ Mallenciæ in dotalicio apud Argenteriam (7) etc. . Hoc videntibus et audientibus Hunbaldus : de Domarac, Geraldus Pulcher-homo, Geraldus Pictavinus.

(1) Nassigny, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Allier).
(2) Saint-Ursin, église de Bourges.
(3) Daté d'après les années de l'épiscopat de Richard, archevèque de Bourges.
(4) La Caux, ferme, comm. de la Chapelaude, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).
(5) La Courtaz, ferme, comm. de la Chapelaude, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).
(6) Viplaix, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).
(7) L'Argentière, ham., comm. de Vaux, cant. et arr. de Montluçon (Allier).

XII

S. d., de 1121 à 1136 (1). — Saint-Désiré.

Humbaud, fils de Geoffroi Gossinelle, partant pour la croisade, remet toutes ses terres aux mains des moines de la Chapelaude et de son oncle Raoul.

Hunbaldus, filius Goffredi Grossinelli, volens ire Hierusalem, commisit Deo et sancto Dionysio et Radulfo avunculo suo totam terram suam. Quod apud Sanctum Desideratum (2) factum est, tempore Ludovici regis Francorum et Wlgrini Bituricensis archiepiscopi.

XIII

S. d., début du XIIe s.

Geoffroi Grossinelle se met, lui et son fils Raoul, entre les mains des moines de la Chapelaude.

Ego Goffredus Grossinelli, consilio amicorum meorum et parentum meorum et filii mei Hunbaldi et pro salute anime mee, concessi Deo et sancto Dionysio et monasterio Capellæ meipsum et filium meum nomine Radulfum.

XIV

S. d., début du XIIe s. — Saint-Désiré.

Don par Geoffroi Grossinelle au prieuré de la Chapelaude de son fils Amblard, pour l'y faire moine.

Posteritati nostræ ad memoriam reducamus quod Goffridus Grossinellus optulit Deo et sancto Dionysio filium suum nomine Amblardum, ut monachus efficeretur. Hoc donum fecit supradictus Goffredus apud sanctum Desideratum, precepto et consilio Agnetis uxoris suæ.

XV

S. d., de 1093 à 1135 environ (3).

Abandon par Audebert d'Huriel de ses prétentions sur les terres de la Caux.

Sciant omnes et posteri nostri et presentes quod Aldebertus de Uriaco et servientes sui calumniaverunt culturam de Colto (4) que venit a suspensis

(1) D'après la mention de Bougrin, archevêque de Bourges.
(2) Saint-Désiré, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).
(3) Daté d'après la mention du prieur Raoul.
(4) La Caux, comm. de la Chapelaude, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).

usque ad viam que ducit ad Guttum (1) super Coutum sed postea concessit..... Quod factum est in manu Radulfi prioris et Guillelmi de Cusleno.

XVI

S. d., 1059-1060 (2). — Epineuil.

Notice des déprédations commises à Audes par Achard Mauroisin et les gens d'Epineuil.

Achardus Malevicinus et alii raptores de Spinioculo (3) castro, quadam nocte, Audam invaserunt domum Garnerii monachi sancti Dionysii..... Hoc factum est apud Spinioculum, tempore Henrici regis Francorum et Aimonis Bituricensis archipresulis. Hoc viderunt et audierunt H. prior et alii.

XVII

S. d., de 1147 à 1153 environ (4).

Confirmation par Raoul de Passat et ses frères du don fait par leur père d'un septier d'avoine et douze deniers de cens sur sa terre de Caux.

Noscant omnes fideles, presentes et futuri, quod quidam miles Radulfus de Patzac et fratres sui Goffridus, Helias et Humbaldus concesserunt donum elemosinæ quam pater eorum Deo et sancto Dionysio dederat, scilicet sextarium avenæ et XII denarios in terra de Colt. Hoc factum est tempore Petri prioris.

XVIII

S. d., de 1147 à 1153 environ (5).

Notice de l'abandon consenti par Géraud de Culan de toutes ses prétentions sur le moulin d'Epalais.

Notum fieri volumus presentibus et futuris quod Geraldus de Cuslenc faciebat querimoniam in molendino de Spalait (6). Unde non modicum certamen inter ipsum Geraldum et Petrum priorem ecclesiæ Sancti Dionysii de Capella

(1) Peut-être les Couteaux, comm. de la Chapelaude, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).

(2) Daté d'après la mention du roi Henri, mort le 4 août 1060 et la date de la fondation de la Chapelaude, postérieure au 23 mai 1059.

(3) Epineuil le Fleuriel, cant. de Saulzais, arr. de Saint-Amand (Cher).

(4) Daté d'après la mention du prieur Pierre.

(5) Daté d'après la mention du prieur Pierre.

(6) Epalais, comm. de Nassigny, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Al.).

exortum est. Postea vero apud Runiacum (1) predictus Geraldus persolvit querelam quam in molendino faciebat Deo et sancto Dionysio et monachis Capellæ..... Hoc autem factum est in presentia Mathei archipresbiteri, pluribus videntibus et audientibus : Seguino scilicet de Fragnei (2), Dalmacio de Iricione (3), Galferio de Valone (4), Geraldo de Sancto-Victore (5).

XIX

S. d., de 1092 à 1097 (6).

Donations faites par Humbaud d'Huriel, Rorgon son frère et Hugues leur neveu de la terre des Maisons avec plusieurs serfs.

Hugo de Uriaco nepos Hunbaldi Uriacensis, dedit Deo et sancto Dionysio terram de Mansionibus (7), Hunbaldo avunculo suo concedente. Dederunt etiam ipse Hunbaldus et Hugo nepos ejus Euvrardum de Culturis (8) et hereditatem suam et heredes. Rorgo quoque, frater Hunbaldi et avunculus Hugonis dedit Deo et sancto Dionysio Geraldum de Mansionibus, Hunbaldo fratre suo concedente. Hoc factum est in manu Rodulfi prioris, Vigilia Natalis Domini, Hilbeberto presidente Biturigensi sedi, Philippo moderante regnum Francorum.

XX

S. d., entre 1153 et 1171 (9).

Notice de la donation faite par Hugues d'Huriel, lorsqu'il reçut l'habit monastique à son lit de mort, d'une rente d'un setier de seigle sur la paroisse de Preuille, en souvenir de quoi les moines de la Chapelaude acceptent comme religieux son fils Mathieu.

Notum et apertum est quod Hugo de Uriaco, in tempore Willelmi prioris, venit Capellam volens ibi perendinare, quia promiserat semetipsum daturum Deo et ecclesiæ Capellæ, et dum ibi esset, Deo providente, egrotatus est et volens suscipere monachalem habitum, sponte sua factus est monachus et dedit de proprio suo in parrochia Perolii (10) unum sextarium siliginis de

(1) Reugny, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Allier).
(2) Fragne, comm. de Verneix, cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(3) Hérisson, ch.-l. de cant., arr. de Montluçon (Allier).
(4) Vallon, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Allier).
(5) Saint-Victor, cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(6) Daté d'après les années d'épiscopat d'Audebert, archevêque de Bourges.
(7) Les Maisons, comm. d'Aude, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Al.).
(8) Les Coutures, comm. de Saint-Bonnet-le-Désert, cant. de Cérilly, arr. de Montluçon (Allier).
(9) Daté d'après la mention du prieur Guillaume.
(10) Preuille, comm. d'Aude, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Allier).

reditu per singulos annos. Hoc donum factum audivit donnus Aldebertus Uriacensis et Hunbaldus filius ejus. Post multum vero temporis, iterum eodem Willelmo existente priore Capellæ, donnus Aldebertus et Petrus archipresbiter Caorcinus et Gervasius de Porta et Hugo filius predicti Hugonis et mater et Rorgo de Uriaco et quamplures alii deprecati sunt bona et efficaci prece Willelmum eundem predictum priorem ut ad religionem et ad habitum monachalis ordinis susciperet quemdam puerum nomine Matheum, filium predicti Hugonis, quem similiter fecerat monachum, quod, Deo favente qui omnia bona vult fieri, et ita factum est.

XXI

S. d., de 1147 à 1153 (1).

Guillaume de Culan confirme à la Chapelaude les donations jadis faites par son père et il garantit aux moines la possession de leurs domaines.

Carta qua Willelmus de Cuslenc concessit Deo et sancto Dionysio de Capella et Petro priori ejusdem ecclesiæ dona et elemosinas quas fecerat pater suus et omne genus suum de fiscis, de casamentis et de aliis terris. Preterea concessit isdem Willelmus predicto priori et aliis sibi subjectis monachis et ecclesiæ de Capella terras suas et boscos et planos ad omnia eorum necessaria peragenda, et elemosinas suorum militum, de quibus contrarietatem eisdem monachis inferebat. Talique modo hæc concessio a Guillelmo de Cuslenc facta est ut si aliquis adversum monachos de hac re insurgeret, vel eos inquietare presumeret, ipse Willelmus custos ac defensor existeret..... Hujus rei testes sunt : Matheus archipresbiter, Petrus prior Sancti Desiderati, Gerardus Baratuns, Petrus de Duno (2), Rorgo de Sancto Caprasio et Rorgo filius ejus, Aimericus famulus eorundem, Petrus de Uriaco.

XXII

S. d., de 1147 à 1153 (3). — Reugny.

Notice d'un plaid tenu à Reugny, au cours duquel Géraud, frère de Raoul de Culan et fils d'Elisabeth de Culan, fit abandon de ses prétentions à la rente donnée à la Chapelaude par sa mère et son frère sur le moulin d'Epalais.

Omnibus hominibus ratione utentibus tam futuris quam presentibus sit notum quod Helisabeth, filia Geraudi de Paciaco, uxor Josberti de Cuslenc,

(1) Daté d'après la mention du prieur Pierre.
(2) Dun-sur-Auron, ch.-l. de cant., arr. de Saint-Amand (Cher).
(3) Daté d'après la mention du prieur Pierre.

dedit Deo et sancto Dionysio unum sextarium annonæ in molendino d'Espalais ; et tres sextarios quos retinuit dedit Radulfo filio suo sine parte Geraudi fratris sui, tali conventione ut ipse Radulfus in vita vel ad mortem, pro salute animæ matris suæ, Deo et sancto Dionysio adtribueret, et dedit pro beneficio tam corporis quam animæ supradictus quoque Radulfus. Postquam ad Hierusalem perrexit, Geraldus frater ejus contra monachos de Capella injuste surrexit et contentionem cum illis de donis matris et supradicti fratris habuit, et postea multa mala monachis fecit. Hac de causa, apud Ruiniacum placitaverunt et, finito placito, pacem hujus rei inter se habuerunt, et recognovit jura sancti Dionysii et omnino concessit. Hoc totum factum fuit apud Ruiniacum in manu domni Petri prioris supradicti loci et Rogerii de Florinec (1). Hujus rei sunt testes : Geraldus de Sancto Victore (2) et Petrus capellanus de Givrets (3) et Rotbertus de Auda, Vuibaldus de Malec (4), Seguinus de Franeis, Golferius de Valon (5).

XXIII

1123. — La Chapelaude.

Guillaume Viceten fait abandon de ses droits sur une femme commune entre lui et les moines de la Chapelaude.

Notificamus tam presentibus quam futuris Willelmum Viceten, pro salute animæ suæ et animæ matris suæ et omnium parentum suorum, dedisse et concessisse Deo et sancto Dionysio et monachis Capellæ suam partem, id est medietatem mulieris que erat communis inter ipsum et monachos Capellæ. Hoc actum est apud Capellam in manu Rodulfi prioris, regnante Ludovico rege et donno Wlgrino Bituricæ sedi presidente, anno ab Incarnatione Domini M. C. XXIII.

XXIV

S. d., de 1071 à 1090 (6). — La Chapelaude.

Richard, archevêque de Bourges, notifie le don fait par Humbaud d'Huriel, Guillaume Le Blanc et Gautier son frère, au prieuré de la Chapelaude des droits curiaux et de l'église de Lanage (7).

(1) Sans doute Fleuriel, comm. d'Huriel, ch.-l. de cant., arr. de Montluçon (Allier).
(2) Saint-Victor, cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(3) Givrette, comm. de Domérat, cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(4) Peut-être les Malettes, comm. de Néris, cant. et arr. de Montluçon (Al.).
(5) Vallon, cant. d'Hérisson, arr. de Montluçon (Allier).
(6) Daté d'après les années de l'épiscopat de Richard.
(7) Un fragment de ce texte a été publié par Chazaud, *Cartulaire de la Chapelaude*, appendice, p. 143.

Ego Richardus ecclesiæ Bituricensis humilis minister notificamus quod accedentes ad nostræ sublimitatis presentiam, videlicet Hunbaldus Uriacensis dominus et Guillelmus Albus et Galterius frater ejus supplici devotione in manu nostra reliquerunt presbyteralem fiscum et ecclesiam de Lenatico (1) quam ipse Hunbaldus et fiscales sui, secundum consuetudines laïcorum, diu tenuerant... Hoc factum est apud Capellam sancti Dionysii, in die Ascensionis Domini, tempore Philippi Francorum regis. Signum Richardi archiepiscopi. Signum Hunbaldi Uriacensis. S. Deæ uxoris suæ. S. Ugonis prioris.

XXV

1093 (2). — Saint Denis.

Ives, abbé de Saint-Denis, institue un prieuré à la Chapelaude et y affecte le domaine de Reuilly.

Ego, in Dei nomine, Ivo abbas cœnobii beati Dionysii, cum consilio fratrum nostrorum, videlicet monachorum nobiscum in monasterio degentium, per manus Odonis monachi nostri, terras quas, Deo annuente, adquisivimus, depopulatione paganorum antiquitus perditas in pago Bituricensi, scilicet Capellam sancti Dionysii cum appendiciis suis quæ sita est in terra Archembaldi militis de Burbuno castro (3) et Ruliacum (4) cum appendiciis suis qui situs est super Telum fluvium .. proposuimus, et secundum regulam beati Benedicti in capitulo nostro firmamus ut fratres nostri illic degentes sub uno prioratu sint ordinati a nobis, eo tenore ut Ruliacus, dispositione prioris serviat fratribus Capellæ manentibus secundum possibilitatem loci et terræ. Actum in monasterio beati Dionysii [in] capitulo nostro, XV Kalendas Aprilis (*sic*), die Resurrectionis Domini, regnante Philippo Rege.

XXVI

Quelques courts fragments notés par A. Duchesne.

Hunbaldus d'Urec et Helias frater ejus, Hugo d'Urec, Hurbaldus de Agia, tempore Philippi regis et Aldeberti archiepiscopi bituricensis...

(1) Lanage, comm. de la Chapelaude, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Al.).
(2) Les éléments de la date ne concordent pas : Philippe Iᵉʳ est devenu roi en 1060, l'abbé Yves est mort en 1094 (*Rec. des Hist. de Fr.*, t. XII, p. 215). Mais, d'autre part, le jour de Pâques ne peut pas tomber un 18 mars ; il faut supposer que l'original portait « XV Kal. maii » et non pas « XV Kalendas aprilis », soit le 17 avril ; or, entre 1060 et 1094, Pâques tombe une seule fois le 17 avril, en 1093.
(3) Bourbon-l'Archambault, ch.-l. de cant., arr. de Moulins (Allier).
(4) Reuilly, cant. et arr. d'Issoudun (Indre).

Willelmus dels Chambons et Willelmus filius ejus, tempore Ludovici regis et Wlgrini archiepiscopi...

Hugo Uriacensis et frater ejus Burgundio, tempore Ludovici regis, Radulfi prioris et Wlgrini archiepiscopi...

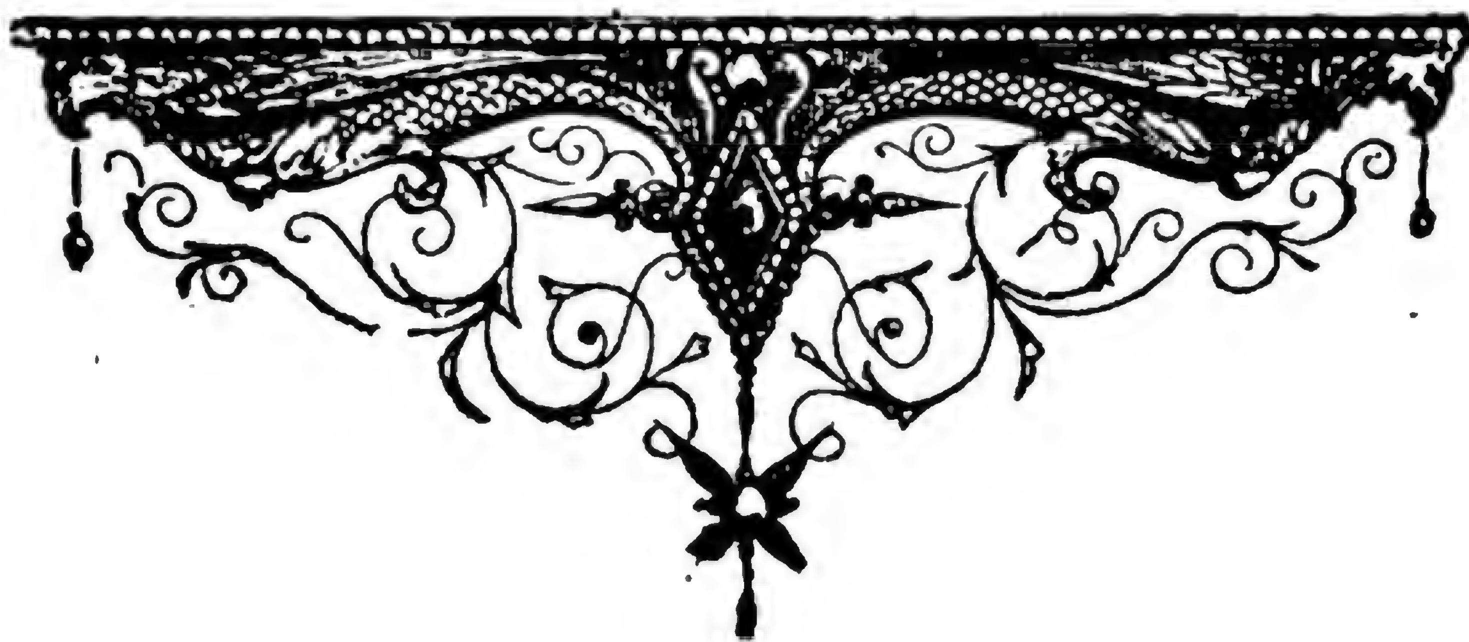
Apud Vernetum (1), in parochia sancti Mariani de Corceio (2)...

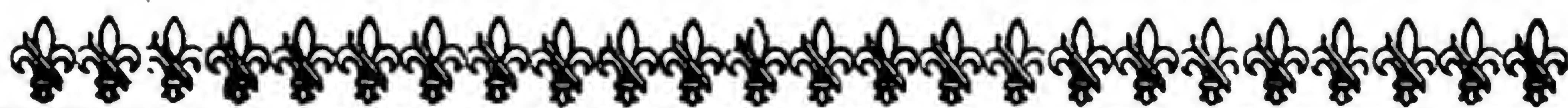
Bernardus miles, cognomino Alelmus, pergens ad sanctum Martinum causa orationis...

Guillelmus et Amelius dels Chambons fratres... in manu Aldeberti domini Uriacensis...

Willelmus dels Ages moriens heredem reliquit Geraldum de Turre ejus avunculum...

(1) Verneix, comm., cant. et arr. de Montluçon (Allier).
(2) Courçais, cant. d'Huriel, arr. de Montluçon (Allier).





LE CALVAIRE

DU CARDINAL CHARLES DE BOURBON

Le charmant ouvrage de sculpture sur pierre représenté ici, appartient à l'ancienne collégiale de Moulins, notre actuelle cathédrale. Elle le reçut, alors que sa réédification s'achevait dans les fleurs du xve siècle finissant. Elle ne l'a point perdu depuis, malgré qu'il ait été, jadis, détaché de ses murs vénérables, et, immeuble par destination, mué en meuble. L'aventure tourna donc bien, peut-être même fut-elle providentielle, si l'on admet, ce à quoi j'incline, qu'elle est antérieure à la Révolution. Ainsi s'expliquerait comment la belle épave au décor subversif, reléguée dans quelque coin discret, brava les mauvais jours et échappa aux coups. Quoi qu'il en soit, elle nous est parvenue intacte, ou a peu près, et l'on ne saurait s'en féliciter trop.

C'est que ce monolithe, travaillé en façon de dais, dont la voûte, portée en avant sur deux montants, protège un Calvaire, offre un délicieux exemple de l'art du tailleur d'images et de l'ornemaniste, au temps gothique-flamboyant. Il a d'autres mérites.

Cependant, il est peu connu. Nos spécialistes archéologues l'ont négligé. Je ne retrouve guère, le concernant, qu'une brève description d'inventaire (1) qui n'est point sans reproche. Enfin, n'est-ce pas aujourd'hui, pour la première fois, qu'une reproduction permet au chef-d'œuvre de se montrer en public ? Justice tardive, mais excellente occasion d'inscrire en marge de la copie, quelques renseignements sur l'original.

(1) *Histoire et description de la Cathédrale de Moulins*, par L. du Broc de Segange. Paris, lib. Plon. (Extrait de l'*Inventaire des richesses d'art de la France*), p. 53.



Calvaire du Cardinal de Bourbon

(CATHÉDRALE DE MOULINS)

Phototyp. imp. et AUCLAIRE


UNIV.
OF
MICH.

Pour commencer, des chiffres sont inévitables. En sa totalité, le « monument » mesure 80 centimètres de hauteur, sur 48 de largeur, et 15 d'épaisseur.

Assurément, il n'est point imposant. Son prestige lui vient d'ailleurs. Il lui vient, d'abord, de son architecture minutieuse. Celle-ci est, en effet, si bien proportionnée, et déploie avec une grâce si aisée sa riche ordonnance, que l'on ne saurait hésiter à voir en elle une de ces réductions littérales d'édifices, auxquelles les vieux maîtres du ciseau s'exerçaient volontiers.

Et l'on reconnaît qu'en réalité le petit Calvaire a, pour abri, un ciborium, ou encore le portique d'un jubé : les deux modèles s'apparentent de fort près. Examinons donc en détails cet intéressant spécimen d'agencements intérieurs d'églises, dont, — la sauvagerie des hommes aidant, — bien peu sont demeurés en place. Admirons, d'abord, le dais, que dentèlent, avec une élégance délicieuse, des arcades aux remplages ajourés, arcades ogivales qui s'amortissent sur des pendentifs.

Un jubé de bois, à Saint-Fiacre-du-Faouet (Morbihan) (1), présente une disposition très analogue. Les pendentifs d'amortissement des arcades y servent, également, de supports à des statues. Seulement, la similitude s'arrête là. Les quatre prophètes du dais bourbonnais sont, effectivement, dans leur exiguïté, d'un art infiniment supérieur à celui de la figuration bretonne.

Même différence flatteuse, en faveur des deux mignonnes statuettes, qui complètent l'iconographie de notre portique. Elles montrent l'ange de l'Annonciation et l'Immaculée, dont le dialogue s'engage, à distance, du haut de colonnes adossées aux piliers latéraux.

C'est donc dans ce cadre somptueux que se détache, en haut relief, sur la muraille nue du fond, le groupe du Christ en croix, accosté de la Vierge à gauche, et de saint Jean, à droite.

Le Christ est la partie faible du groupe. Sa structure lourde, vulgaire et dénuée de proportions en fait une sorte d'étranger, au milieu des choses extrêmement raffinées qui l'environnent. Tant il y a que l'on peut fort bien se demander si sa présence, dans l'état où on le voit, ne serait pas due à quelque circonstance fortuite ?

(1) Voyez : *Manuel d'archéologie française*..., par C. Enlart. T. I, p. 757. Fig. 386.

En revanche, les figurines accompagnatrices sont exquises. Avec quelle religieuse émotion, avec quelle juste et pathétique observation des traits par lesquels s'expriment les souffrances morales, n'ont-elles pas été traitées ? Considérez la Mère du Sauveur : Elle se détourne, ses yeux ne peuvent plus supporter le spectacle déchirant de la mort de son Fils !... Mais sa tête s'incline, ses mains se joignent, elle pleure, elle prie, elle se résigne. C'est une *Mater dolorosa* très humaine, infiniment touchante.

Jean a d'autres accents. Le visage tendu vers le divin Maître agonisant, il l'invoque avec une exaltation passionnée. Sa prière est frémissante.

Admirons l'imagier psychologue, qui sut communiquer, par le contraste de ces deux détresses, une vivante et dramatique personnalité à chacune des menues figurines. Mesurent-elles 8 centimètres de hauteur? Ce n'est pas très sûr ! Cependant, elles sont plus émouvantes, et, drapées dans les beaux plis de leurs amples vêtements, elles ont plus de noblesse, que maintes lourdes statues. A la vérité, beaucoup de distinction, et une interprétation attendrie de la douleur, leur procurent une sorte de grandeur. Et il y a là, probablement, une marque de l'influence des ateliers tourangeaux, influence nouvelle, en Bourbonnais, à la fin du xve siècle, mais bien près de devenir prépondérante, à Moulins et à Chantelle, par la volonté d'Anne de France.

Ces « orants » si expressifs se haussent sur des consoles, dont le décor, respectivement héraldique et épigraphique, révèle le nom d'un illustre donateur.

La console gauche, qu'occupe la Vierge, présente le blason aux trois fleurs de lys et au bâton brochant, que surmonte un chapeau de prélat : c'est le blason du cardinal Charles de Bourbon. La console droite, réservée à saint Jean, est ornée d'un ingénieux monogramme, où il faut lire « Charles », bien que le groupement des lettres ait été agencé de façon à simuler le monogramme du Christ.

Ainsi le cardinal avait fait de son nom un véritable emblème, qu'il associa fréquemment aux représentations de ses armes. J'ai eu, moi-même, l'occasion d'en signaler la présence en divers lieux, et de noter que plusieurs auteurs, qui ont mentionné ce chiffre, se sont laissé prendre à ses apparences. Tel fut le cas de feu M. L. du Broc de Segange, dans une description déjà mentionnée au début de cette étude.

Si je la cite encore, c'est surtout parce qu'elle me donne l'occasion d'une remarque concernant l'époque à laquelle notre sculpture fut exécutée. « Fin du xve, ou commencement du xvie siècle », a écrit M. du Broc. Pourquoi tant d'hésitation, à propos d'un ouvrage, timbré du sceau du donateur, dont la date de mort est parfaitement connue ? On sait, en effet, avec précision, qu'il passa de vie à trépas en 1488, et l'on peut, je crois, se hasarder à dire que sa libéralité précéda cette date !

Elle la précéda peut-être assez pour que ce donateur prince, — doublement prince, et de sang et d'Eglise, — ait eu le temps d'officier, avec la pompe qu'il aimait, devant son Calvaire. Ce dernier, en effet, paraît bien être le motif principal, *le tableau de milieu*, d'un rétable...

Quelles épreuves, quelles aventures traversa-t-il, depuis l'époque, probablement assez ancienne, où on le jeta à bas de l'autel ? Mais l'expression est trop forte : on ne le jeta pas à bas !... Sa mise en réforme s'accompagna d'égards. Il eut, à n'en pas douter, une retraite protégée. Le prestige de sa fragilité précieuse, — il est possible ! — rendit précautionneuses les mains qui le touchèrent. Enfin, sa belle conservation incline à l'indulgence pour ceux qui, jadis, le délogèrent si doucement, et aussi pour ceux qui, plus tard, ne le rudoyèrent pas.

La collégiale n'en fut pas dépouillée. Au siècle dernier, on le vit longtemps dans la sacristie des chanoines. Il y demeura jusqu'au jour où le vieux sanctuaire ducal subit l'agrandissement que sa dignité épiscopale lui attira. Mis en sûreté dans le « bureau » de la direction des travaux, il y passa des années longues et obscures... Je n'oublie pas les visites que je lui fis, alors, sous les auspices de M. René Moreau, le très aimable maître d'œuvre, qui veille avec tant de sollicitude à la conservation des choses léguées par ses lointains prédécesseurs.

Cependant le reclus a réintégré la cathédrale. Il décore, aujourd'hui, la chapelle du Chapitre. Malheureusement, il la décore d'un peu haut. Son « élévation » interdit les contemplations familières. Beaucoup de ses jolis détails échappent. Mais il peut défier les chaises agressives, si souvent et si dangereusement manœuvrées à bras tendu, par de pieux athlètes ; mais il n'a plus à redouter les outrageants « graffiti » ! Avantages considérables, bien faits pour

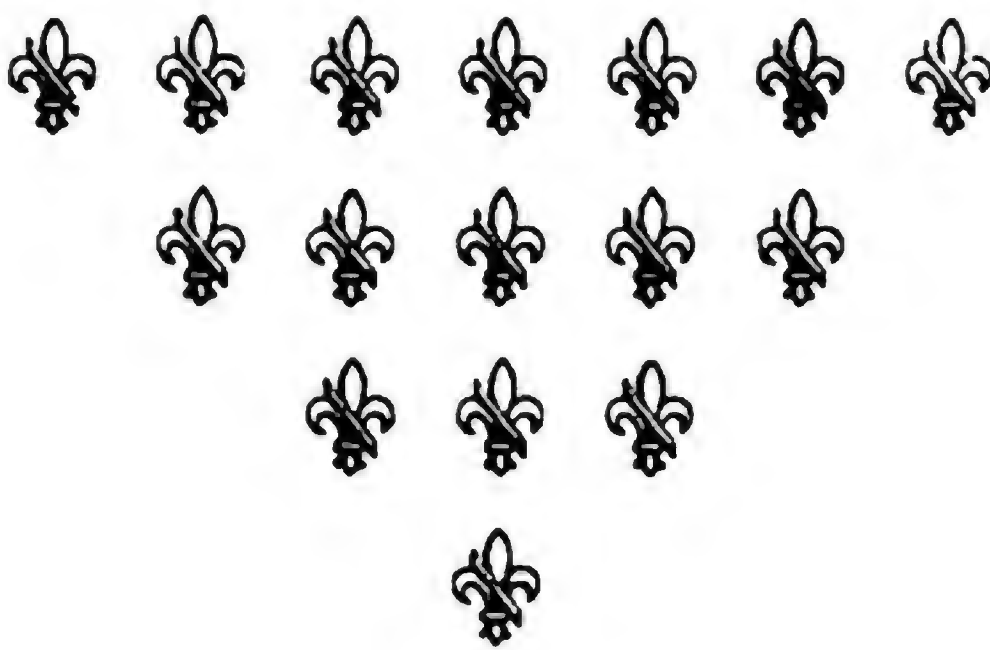
tempérer les regrets qu'occasionne une demi-séparation. L'excellente photographie, que j'ai pu obtenir autrefois, et dont je donne la reproduction, est aussi une consolation.

Avec plus d'éloquence persuasive que les phrases les mieux intentionnées, cette photographie montre la beauté et la valeur archéologique de son modèle, qui, au surplus, offre un intérêt historique, nullement négligeable.

Il ajoute, en effet, son témoignage à celui du vitrail de la Crucifixion (chevet de la collégiale), où l'on reconnaît, dans le panneau central, au pied de la croix, les glands rouges du chapeau cardinalice, et, entre les meneaux supérieurs, le dextrochère à l'épée flamboyante.

Il confirme que le cardinal Charles de Bourbon, au maigre visage d'ascète, à l'âme ambitieuse, agitée, pleine de tourments terrestres, cependant très magnifique seigneur, et, — à sa manière, — bon serviteur de Dieu, contribua, par ses dons personnels, à l'éclat du délicieux sanctuaire, du sanctuaire qui reste, à Moulins, ancienne capitale du duché, comme le monument commémoratif de la piété et du goût éclairé pour les arts, de nos ducs de Bourbon, pendant le dernier siècle de leur règne.

ROGER DE QUIRIELLE.



Quelques Ex-libris intéressant le Bourbonnais

Certaines erreurs bien involontaires s'étant glissées dans la notice qui accompagne l'ex-libris de la famille des Ligneris publiée au *Bulletin* (1911, p. 354), nous prions nos lecteurs de vouloir bien substituer à cette notice la suivante :

L'ex-libris représenté est celui de Louis-François *des Ligneris*, seigneur de Mereglise, dont la terre fut érigée en marquisat en 1776.

La famille des Ligneris, originaire de la Beauce, est devenue bourbonnaise par suite du mariage célébré en 1845 entre Maximilien marquis des Ligneris, ancien page de Charles X, et Marie-Henriette-Auguste *Thourou de Bertinval*, fille de Charles-Marie Thourou de Bertinval, chevalier, *baron de Bressolles*, et d'Anne-Laurence *d'Origny*, celle-ci fille de Nicolas-Casimir-Julienne *d'Origny* et de dame Marie-Sophie *de Gannereau* (1).

L'un des fils issus de ce mariage, Charles-Nicolas-Marie-Anne-Théodore marquis des Ligneris, ancien officier au 12e dragons, récemment décédé chef d'escadrons de cavalerie territoriale, chevalier de la Légion d'honneur et propriétaire du château de Bressolles, avait épousé le 12 octobre 1874, au château de Vaux-le-Pény, Mlle Jeanne Freteau de Pény, fille du baron Héracle-René-Jean-Baptiste-Emmanuel, ancien référendaire à la cour des Comptes. De ce mariage sont issus trois fils : Etienne, Jean et Michel, entre qui la terre de Bressolles est encore indivise.

Les Ligneris portent : *de gueules fretté d'argent au franc quartier*

(1) C'est par erreur qu'Audiat et le commandant du Broc de Segange ont indiqué *Julienne d'Origny* comme étant le nom patronymique de la famille D'ORIGNY. Cette famille, d'origine chevaleresque, a pour seul nom *d'Origny*, ainsi qu'il est établi : 1° Par le contrat de mariage du 23 décembre 1816 entre Charles Thourou de Bertinval et Anne d'Origny, contrat auquel ont signé, en outre des parties, Henriette d'Origny (sœur), Anne Balthazard, vve d'Anne-Jean-Baptiste-Abraham d'Origny (aïeule), Nicolas-Marie-Justior d'Origny (cousin germain) ; 2° dans l'*Histoire de Reims*, par ANQUETIL, et 3° par un jugement du tribunal civil de la Seine rendu vers 1835 contre des usurpateurs du nom. (Note fournie par la marquise des Ligneris.)

d'or chargé d'un lion de sable, comme l'ex-libris donné, mais les armes de cette famille sont connues sous différentes autres formes où la pièce principale du blason est toujours *d'or au lion rampant de sable.*

On les retrouve notamment à la cathédrale de Chartres, à l'église Sainte-Foy en la même ville et à l'hôtel Carnavalet, à Paris, qui, comme on le sait, fut bâti sur les dessins de Pierre Lescot pour Jacques des Ligneris, seigneur de Crosnes, président au Parlement, et que Jean Goujon orna de si gracieuses sculptures.

G. M.



CHRONIQUE

M. le baron Maxence Le Febvre est décédé le 14 de ce mois-ci, au château de la Ronde (c^ne^ d'Yzeure). La préparation du *Bulletin* de janvier était alors trop avancée pour que nous puissions y faire figurer la notice nécrologique que consacrera un de nos confrères à l'ancien président de la Société d'Emulation.

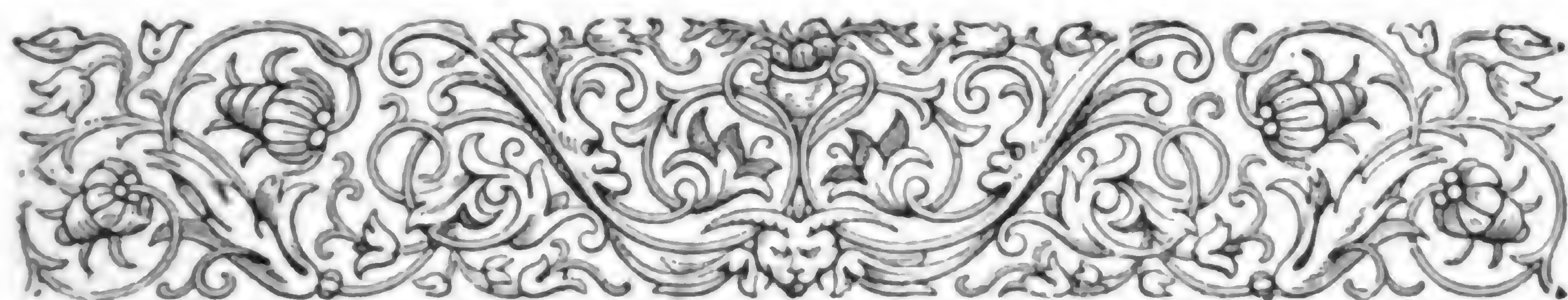
— Dans sa séance du 3 avril dernier, notre Société avait donné son adhésion à la pétition déposée à la Chambre des députés par MM. Maurice Barrès et Louis Passy, relative à la conservation des vieilles églises. Dans son rapport sur cette pétition, M. Benjamin Bories, député, conclut :

« Ces sentiments, d'un ordre élevé, sont on ne peut plus louables, et « la Commission propose de renvoyer les pétitions, avec avis très favo- « rable, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. »
(Renvoi au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.)



Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imp. Etienne Auclaire



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1912

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE CLÉMENT, VICE-PRÉSIDENT

ETAIENT présents : MM. le chanoine BERTHOUMIEU, CAPELIN, DÉNIER, FLAMENT, JOYEUX DE LANÇON, PAYS, QUEYROI, SANVOISIN et TIERSONNIER.

— Excusés : MM. l'abbé AUDIN, docteur DE BRINON, R. CHABOT, DELAIGUE, GRÉGOIRE, JOLY, LEUTRAT et MORAND.

— En ouvrant la séance, M. le chanoine CLÉMENT excuse M. Morand qu'un deuil récent empêche d'assister à la séance ; il se fait l'interprète de la Société pour adresser nos bien vives condoléances à notre Président ; en outre, il est heureux de souhaiter la bienvenue à M. Joyeux de Lançon qui assiste pour la première fois à une de nos réunions.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, il est procédé au dépouillement de la correspondance. Lettres : de M. Joyeux de Lançon remerciant de son admission comme membre titulaire ; — de M. Bouchet, pharmacien, donnant sa démission ; — de Mme de Chacaton, de Mme de Saint-Gerand, de MM. Chargros, président de la Commission de l'hospice de Gayette, de M. Féjard, de M. Pierre Fournier, de M. l'abbé Giraudet, curé de Montaigu-le-Blin, remerciant de l'envoi du compte rendu de la XIIIe excursion ; — de M. Paul Roy, remerciant de son admission.

— Ouvrages offerts : de M. le Dr Martin, président de la Société préhistorique de France, *Un crâne humain trouvé à la base du Moustérien de la Quina (Charente)* ; — de M. Crépin-Leblond, la plaquette

consacrée à l'inauguration du monument Laussedat ; — de M. le docteur Cornillon, *Le professeur Victor Cornil*, ancien député, ancien sénateur de l'Allier, et le 1er volume de la *Vente des biens nationaux dans le département de l'Allier* ; — de M. Dénier, le tirage à part de son étude sur *Quelques ex-libris bourbonnais* ; — le numéro de janvier des *Cahiers du Centre* ; — de M. Fuchs, *Théodore de Banville, 1823-1891*, Paris, 1912, in-16.

— Parmi les publications reçues, le Président signale dans *Les Mémoires de l'Académie de Marseille*, une notice de M. Marin de Carranrais sur Bouche, député d'Aix à l'Assemblée nationale en 1789. L'auteur cite une lettre écrite par Bouche, le 5 août 1789, dans laquelle il fait connaître l'état d'âme des députés au moment du vote des lois du 4 août, abrogeant les privilèges.

Dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Doubs*, une courte analyse de l'ouvrage de M. Huart : Jacques de Bourbon, roi de Sicile, puis frère mineur, cordelier à Besançon (1370-1438).

— M. DÉNIER signale un passage du « *Discours du comte de Bussy-Rabutin à ses enfans* » intéressant le faux saulnage dans notre province.

« Après la prise d'Arras, ayant eu ordre de quartier d'hiver à Moulins en Bourbonnais, je m'y rendis ; et de là j'allay trouver mon père en Bourgogne. Pendant mon absence, mon régiment fit le fau-sonage aux environs de Moulins. L'adjudicataire des gabelles en ayant fait plainte au Conseil et demandant de grands dédommagemens de sa ferme, je receus une lettre de cachet, pour aller rendre compte à la cour de la conduite de mon régiment. Je partis en poste ; en arrivant, je fus arrêté et mené à la Bastille, où l'on m'envoya deux conseillers d'Etat pour m'interroger. Je demeuray d'accord de tout ce qu'ils me dirent qu'avaient fait mes soldats et j'ajoutay qu'il s'en fallait prendre à celuy qui les commandait, si on luy en avait fait des plaintes, et qu'il n'y eut pas mis ordre ; que pour moy qui n'y estois pas et qui n'estois pas obligé d'y estre, je n'avois nullement à répondre de ces désordres. Mes juges ayant fait leur rapport à la cour, on vit bien qu'il n'y avoit rien à faire contre moy, par les voyes de la justice ; de sorte qu'on ne se servit plus que de celles de l'autorité ; et je demeuray cinq mois en prison par la haine qu'avoit contre mon père Desnoyers, secrétaire d'Etat pour la guerre. »

— M. Dénier signale aussi un article concernant le dernier abbé de Sept-Fons, François-Bernard-Auguste de Sallmard de Montfort, paru dans un livre récent de M. Eugène Welvert, intitulé : *En feuilletant de vieux papiers*. Enfin, d'après M. le chanoine Moret, notre confrère donne connaissance de la découverte d'une cavité qu'on suppose avoir servi de souterrain-refuge dans la commune du Breuil.

— M. TIERSONNIER fait circuler une bonne photographie d'un portrait de Mgr Duvalk de Dampierre, dont l'original est dans la famille de M. Jean de Trétaigne. Les membres présents demandent qu'une démarche soit faite en vue de la reproduction de ce portrait, à M. Jean de Trétaigne, fils de notre confrère M. le baron de Trétaigne. M. Tiersonnier offre, pour les collections de la Société, une gravure représentant l'uniforme des gardes du corps du roi. Il signale une lettre de M. Antonin Portallier, de Saint-Just-sur-Loire, demandant si quelqu'un de notre compagnie pourrait lui fournir des renseignements sur les bourbonnais, martyrs de la Révolution, dont les noms suivent : Claude Péron, né à Cérilly ; Gaspard-Joseph Chabrier, né à Pierrefitte ; Jean-Baptiste Gilet, né à Saint-Pourçain, et Boucharlat, *alias* Bouchardat.

— M. Tiersonnier donne en outre connaissance de quelques extraits du catalogue du fonds Bourré, conservé à la Bibliothèque Nationale, et qui intéressent le Bourbonnais. C'est de ce fonds que M. Chazaud avait tiré les documents qui lui ont servi pour son travail : *Une Campagne de Louis XI, la Ligue du Bien-public en Bourbonnais.* (*Bulletin*, tome XII, 1872.)

— Notre confrère M. l'abbé Clément nous annonce que, pour rendre service aux érudits bourbonnais en mettant de suite à leur disposition un fonds très riche de documents, il a eu le plaisir d'offrir, en janvier de cette année, aux Archives départementales de l'Allier, les dossiers et ouvrages généalogiques que lui avait laissés par testament son ami M. Maurice des Gozis, en son vivant avocat, demeurant à Montluçon, et dont voici la nomenclature :

1° *74 dossiers noirs* contenant 5.663 généalogies de familles du Bourbonnais et des environs, rédigées, sauf les derniers dossiers ; — 2° *30 grands dossiers verts*, renfermant des pièces originales, papiers et parchemins, notices anciennes et documents justificatifs ; — 3° *Annuaires de la pairie et de la noblesse de France*, etc., continués par les *Annuaires de la noblesse française*, par M. Borel d'Hauterive, de 1845 à 1907, 43 années (plusieurs années manquent) ; — 4° *Livre d'or de la noblesse*, par M. le marquis de Magny, 3 vol. in-fol., 1845, 1846, 1847 ; — 5° *Histoire complète de la noblesse de France depuis 1789 jusqu'à 1862*, par N. Batjin, Paris et Bruxelles 1862, 1 vol. in-8° ; — 6° *Etat présent de la noblesse française*, par M. Bachelin-Deflorenne, 2 vol. in-4° : 1) 1873-1874, 2) 1883-1887 ; —

7° *Armorial général du Poitou*, publié par H. Gassier, 2 vol. in-8°, Niort, Clouzot, 1887 ; — 8° *Armorial général de France. Généralité de Bourgogne*, publié par M. Henry Bouchot, 2 vol. in-8° : 1) Dijon, Darantière, 1875, et 2) Paris, Champion, 1876 ; — 9° Id., *Franche-Comté*, par le même, 1 vol. in-8°, Dijon, imp. Darantière, 1875 ; — 10° *Armorial général de la Généralité d'Alsace*, Paris, Aubry, 1861 ; — 11° *Nobiliaire d'Auvergne*, par M. J.-B. Bouillet, 7 vol. in-8° ; — 12° *Preuves de la noblesse d'Auvergne ; Recherche générale de la noblesse d'Auvergne, 1656-1727*, par le Dr de Ribier, 1 vol. in-4°, Paris, Champion, 1907 ; — 13° *Le Bureau des Finances de Riom*, 1551-1790, par Edouard Everat, Riom, imp. Jousset, 1900 ; — 14° *Les Seigneurs de Fernoël, de Veyny d'Arbouse*, etc., *1572 à 1789*, par M. le comte de Boisé, in-8°, typogr. Firmin-Didot, 1894 ; — 15° *La Coalition d'Auvergne (avril 1791)*, carnet du comte d'Espinchal, par le commandant de Champflour, Riom, imp. Jouvet, 1899, 1 vol. in-8°.

— M. FLAMENT pense que les travailleurs seront reconnaissants à M. des Gozis de la libéralité de ses volontés testamentaires et à M. le chanoine Clément de la promptitude avec laquelle il les exécute.

Les dossiers des Gozis seront consultés sur place aux archives ; ils le seront probablement beaucoup pendant quelque temps et M. Flament croit devoir observer qu'il y a là peut-être un petit danger pour eux, car ils sont constitués par des feuillets simples, d'un papier peu résistant ; mais il se rassure à la pensée du soin que ne manqueront certainement pas d'apporter les travailleurs dans la manipulation de ces précieux documents.

— M. l'abbé Clément montre ensuite à la Société plusieurs photographies reproduisant de fort jolis pastels dus au talent de Mme Filleul, artiste de Paris, petite-fille et arrière-petite-fille d'artistes, tels que les Hallé et les Boquet, l'amie de Mme Vigée-Lebrun.

Anne-Rosalie Boquet était née à Paris, rue Saint-Denis, en face de la rue de la Truanderie, en 1754, de Boquet, peintre éventailliste, et de Marie-Rosalie Hallé. Elle fut décapitée à Paris le 6 thermidor, an II. La pimpante parisienne avait épousé un Filleul, que l'acte du tribunal révolutionnaire qualifie de « concierge de l'ex-château royal de la Muette ».

Ces portraits sont ceux de l'artiste elle-même et des principaux membres de la famille d'un de nos confrères, M. Louis Sorin de Bonne, d'Estrées.

Un article de M. Edmond Cleray, dans l'*Art et les artistes* (1), nous fait connaître les liens d'amitié qui unissaient la pastéliste de talent, le peintre gracieux de la cour, avec l'aïeul de notre confrère, Jean Sorin de Bonne, qui était logé également au château de la Muette, et chez lequel fréquentait « la société de Passy », avec Greuse, les Vernet, Mme Chalgrin, etc.

Cette suite de beaux portraits ferait honneur à la série des tableaux dont notre docte directeur du *Bulletin* se propose de commencer quelque jour prochain la publication.

— M. Flament, préparant une étude sur l'amiral Guillouët d'Orvilliers, nous donne d'intéressantes précisions sur quelques événements de la vie de notre compatriote.

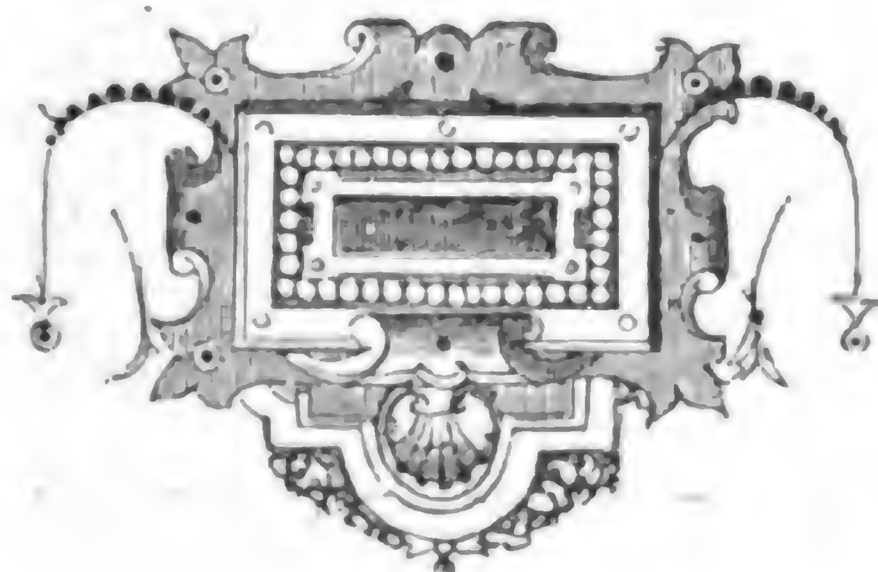
— Est élu membre titulaire : M. Gilbert Pellissier de Féligonde-Ronnet.

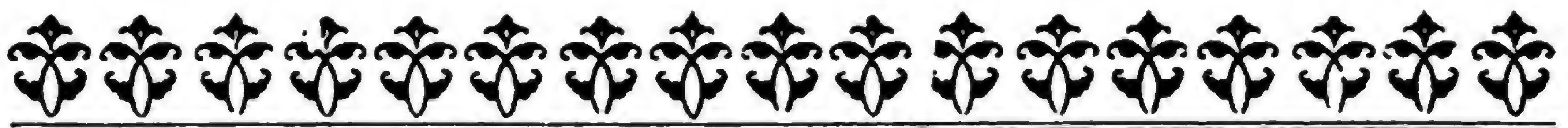
— Sont présentés comme membre titulaire : Mme la comtesse Charles Le Groing de la Romagère, née d'Agoult, demeurant à Montluçon, boulevard de Courtais, par MM. le chanoine Clément, Morand et Dénier. — M. le docteur Brisson, à la Palisse, par MM. Dénier, le chanoine Clément et Morand.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 3/4.

M. D.

(1) Novembre 1910.





Un Moraliste bourbonnais du XIV[e] siècle
ET SON ŒUVRE

Le Roman de Mandevle et les Mélancolles
DE
JEAN DUPIN

Jean Dupin (1), qui nous a laissé une œuvre considérable en huit livres composés au XIV[e] siècle, n'a été inconnu à aucune période postérieure. On l'a copié au XIV[e], au XV[e], même au XVI[e] siècle, on a fait deux éditions incunables de ses livres et les anciens historiens ne manquèrent pas de le mentionner. Et pourtant il est l'auteur le plus méconnu de la littérature du Moyen-Age, sa biographie est remplie d'erreurs et des légendes se sont formées autour de son nom. Nous en pouvons donner deux raisons : la première est que le nom de l'auteur, par ses variations graphiques, a prêté à plusieurs confusions ; la seconde est donnée par la singulière indifférence avec laquelle la plupart des littérateurs modernes ont traité l'œuvre de l'auteur dont nous n'avons pas d'édition nouvelle. Nous voulons entreprendre de déblayer les erreurs dont la biographie de l'auteur est accumulée et de faire connaître son œuvre au moins par une analyse précise fondée sur l'étude de tous les manuscrits.

I. L'AUTEUR

Renatus Choppinus, conseiller de Paris et écrivain politique, est le premier qui ait parlé de Jean Dupin dans son *De Sacra Politia Forenzi* (Paris, 1577, l. II, p. 468. Bibl. Nat., F, 18.072).

(1) M. Louis Karl, docteur ès-lettres, professeur à l'Université de Budapest, nous ayant aimablement communiqué le travail inédit que l'on va lire sur le moine Jean du Pin, le Conseil d'administration, en considération de l'obscurité qui voilait jusqu'ici ce bourbonnais trop connu, a pensé qu'il convenait de donner la primeur de cette étude aux membres de la Société qui ne manqueront pas de la lire avec intérêt. Le Directeur du *Bulletin*.

Pour caractériser la corruption des mœurs dans le clergé français, il invoque après Froissart le témoignage de *Janus Pineus*, professeur en médecine, qui a composé en 1340 un livre appelé *Mandevie* ou le *Champ vertueux de bonne vye*, inspiré par l'indignation que la vue de cette corruption a suscitée ; l'auteur y a attaqué les prêtres avec tant de véhémence qu'il a dû quitter la France et après beaucoup de pérégrinations il s'est établi dans les Pays-Bas ; il est enterré au monastère de Guillaume, à Liège, où il est mort en 1372, comme Guicciardinus le remarque dans sa *Belgica Chorographia*. Luigi Guicciardini a publié dix ans avant Choppinus son livre en italien, dont la traduction latine par Regnerus Vitellius *(Omnium Belgii sive inferioris Germaniæ regionum descriptio*, Amstelodami, 1613), parut plus tard, la traduction française en même temps *(Description de tout le Païs-Bas*, Anvers, 1567) (1). Dans aucune édition Jean Dupin n'est mentionné, mais le tombeau et la date de la mort se rapportent à Jean de Mandeville ou de Bourgogne, né à Liège et mort dans la même ville en 1372 (trad. fr. 1613, p. 580, trad. lat. 1613, p. 301), après avoir composé son *Voyage d'outre-mer* entre 1361 et 1371. L'identité du prénom et la confusion du nom de Mandevie, le héros de Jean Dupin, avec le pseudonyme de Jean de Bourgogne a été la source de l'erreur de Choppinus. Une notice sur le feuillet de garde d'un manuscrit (*C*) qui est probablement de la main de Claude Fauchet reproduit ces faits erronés. Loyserus, dans son *Historia poetarum* (Halae, 1721, p. 1048), et La Croix du Maine, dans sa *Bibliothèque française* (Paris, I, 1772, p. 574, 575), les ont acceptés sans critique. Goujet, dans sa *Bibliothèque française* (Paris, IX, 1745, p. 96-104), a exprimé quelque doute et il a cherché des renseignements biographiques dans l'œuvre de Jean Dupin. Dinaux a dévoilé la confusion de Mandevie avec Mandeville dans ses *Trouvères Cambraisiens* (Paris, I, 1836, p. 156), mais il l'attribue à La Croix du Maine et à Goujet. Cependant Bouchard, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier* (Moulins, XI, 1868, p. 326-332) donne la date et le lieu de la mort de Jean Dupin d'après La Croix du Maine. M. Ch.-V. Langlois l'a rejetée définitivement dans son article sur les *Mélancolies de Jehan du Pin (Revue bleue*, IX, 1908, p. 806). Mandevie est une composition verbale formée de *(a)mander* et de *vie*

(1) Brunet, *Manuel*. II, 1861, p. 1806.

(cf. portefeuille, Boileau en italien bevilacqua, etc.) (1) ; l'auteur a donné ce nom fictif à son héros dans la première partie de son œuvre.

S'il a lui-même contribué par ce nom étrange à une erreur sur la date de sa mort, il n'est point responsable d'avoir figuré longtemps comme l'auteur d'un poème anonyme. Claude Fauchet a remarqué en 1581, dans son *Recueil de l'origine de la langue et poésie française* (Paris, 1631, p. LXXXV) : « Jehan du Pin ou Pain fut moine de Vaucelles et a fait un opuscule intitulé l'Evangile des femmes, assez bien fait et plaisant, composé en ryme alexandrine. »

Barbazan (mort en 1770) reproduit le même fait dans ses *Notices sur la vie et les œuvres des anciens poètes français* (ms. à la bibl. de l'Arsenal, n° 7.079, p. 121) et il place l'auteur au XIIIe siècle, puisque le poème est probablement antérieur à 1300. Loyserus (*l. c.*, p. 1048) et La Croix du Maine (*l. c.*) l'ont attribué à Jean Dupin et cette erreur se retrouve dans l'article de l'*Histoire littéraire* (XXIII, 1856, p. 246) signé par Victor Le Clerc. Bouchard (*l. c.*) répète cette hypothèse, en ajoutant qu'il ne faut pas confondre l'Evangile avec *le livre de Conoilles* imprimé à Lyon en 1473. Paulin Paris a contesté, dans ses *Manuscrits français de la bibliothèque du roy* (IV, 1841, p. 179-184) cette attribution peu fondée, cependant les littérateurs modernes continuèrent de nommer notre auteur moine à Vaucelles, près de Cambrai, de l'ordre de Cîteaux (2), qui convenait bien au personnage dont le nom se trouve à la fin de l'*Evangile des femmes*.

Des treize manuscrits qui nous ont conservé ce poème, trois mentionnent un certain Jehan Durpain et nous allons reproduire la version *B* d'après M. Georges Keidel, qui a établi le texte dans ses *Romances and other Studies* (Baltimore, I, 1895).

— XVI, 61. « *Ces vers Jehans Durpain uns moines de Vauceles,*
A fet m(ou)lt soutilment ; les rimes en sont beles,
Priez por lui ; beguines, vielles (et) jovenceles
Q(ue) par vous sera s'ame portee en ii. fisseles.
Explicit l'Evangille aus Fames. »

Ce manuscrit est de la seconde moitié du XIVe s. Le même nom

(1) La Croix du Maine, *B. f.*, I, 1772, p. 574, propose l'étymologie Mandevie = Maindevie, comme Mandegloire = Maindegloire.

(2) R. DE QUIRIELLE, *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*, Moulins, 1899, p. 64-66.

se retrouve à la fin de la version *H* qui date de la même époque. Dans la version *C*, qui est du xve siècle, trouvons-nous l'orthographe déformé Jehan du Pain et dans le manuscrit *J* Jehan Doriaulx (1). Nul doute que cette variation doit être attribuée aux scribes ; mais Mall a démontré (*Zeitschrift fuer romanische Philologie*, I, 337-356) que cette strophe est interpolée et Jehan Dupain lui-même n'a rien de commun avec l'auteur anonyme du poème. Jean Dupin a vécu plus tard et il doit être exclu pour cette seule raison du nombre des auteurs du poème, comme l'a remarqué M. Ch.-V. Langlois (*l. c.*, p. 806).

« On ne sait encore rien de plus sur le très intéressant *Livre de Mandevie* ou *Melancolies* de Jehan Dupin... que ce qu'en ont dit l'abbé Goujet... et P. Paris... Il n'en existe pourtant pas moins de dix manuscrits à Paris seulement, sans compter les éditions incunables » dit M. Ch.-V. Langlois, en parlant des moralistes inédits, dans sa *Vie en France au Moyen-Age* (Paris, 1908, p. V, note 5). Il a frayé la voie pour mieux connaître ce personnage énigmatique, en étendant ses recherches (*l. c.*) sur plusieurs manuscrits et en donnant l'analyse de l'œuvre d'après les manuscrits. P. Paris n'a examiné qu'un seul manuscrit de Paris (*A*). L. Delisle, dans ses *Mélanges de paléographie* (Paris, 1880, p. 344), a cité les premiers mots des pièces liminaires et les dernières strophes d'après un autre (*N*), en comparant celles-ci avec le texte de P. Paris. Le grand nombre des manuscrits, leurs variations, qui ne sont pas pourtant plus nombreuses que dans d'autres œuvres du Moyen-Age, n'ont pas permis de voir clair. Nous allons esquisser la vie de Jean Dupin, d'abord tant qu'il nous renseigne lui-même sur ce sujet, en élaguant toutes les additions postérieures dans son écrit, puis tant que les documents historiques le mentionnent.

Jean Dupin a bien voulu désigner le lieu de sa naissance :

L. VIII, v. 47. *De la duchie de Bourbonnois*
Fut mon lieu et ma nation

[47 *B* Noffy du duc de B]
F Du d. ne de B.

(1) Une copie du xive siècle en 16 quatrains donne encore le nom de Jean Durpain comme étant celui de l'auteur. Cf. *Romania*, XXXVI, p. 1.

Bouchard (*l. c.*) croyait pouvoir le préciser davantage en ajoutant : « dans cette partie du Bourbonnais qui forme la commune du Pin » et cette ressemblance aurait été relevée par l'*Ancien Bourbonnais*, mais nous n'en savons rien de certain (1). « Le centre géométrique de la France, écrit Michelet, dans *Notre France* (Paris 1886), est marqué par une borne romaine dans le Bourbonnais. Le fief central était le duché de Bourbon. Grand fief, mais de tous les grands le moins dangereux, ce semble, n'étant pas une nation, pas une race à part, comme la Bretagne ou la Flandre, pas même une province comme la Bourgogne, mais une agrégation tout artificielle des démembrements des diverses provinces, Berry, Bourgogne, Auvergne. » Il est difficile de saisir le caractère ethnique du Bourbonnais, comme M. Pérot l'a prouvé (Moulins, 1897, p. 20). Le Moulinois rappelle le caractère Berrichon, il est apathique, désintéressé, l'habitant de la rive gauche de l'Allier a le caractère tout contraire. Le caractère de Jean Dupin n'a rien qui affirme son origine. Il s'excuse qu'il n'écrit pas le français (l. VIII, v. 46), mais nous allons prouver que sa langue ne diffère pas beaucoup de celle du centre. Il n'y a qu'une locution curieuse que nous devons relever ; l'auteur saisit une fois l'occasion de décocher un trait aux Auvergnats, en citant le proverbe qui s'applique en général aux voisins (l. IV, *A*, f. 46b) : *Promesse de fame ne d'Avernoix* [*G* f. 82a Auvergnas] *ne d'avoçat n'est mie estable*.

La date de sa naissance n'est pas incertaine, malgré les données contradictoires des manuscrits qui ont dérouté ses biographes. On l'a d'abord placée en 1302 (Goujet, *l. c.*, Groeber, *Grundriss*, II, 1, p. 1023), puis en 1324 (Dinaux, *l. c.*). Le *prologue* qui se trouve dans la plupart des manuscrits (*A* f. 1, *B*, *D*, *E*, *G*, *I*, *L*, *M*, *N*) et dans les deux éditions incunables (α, β), admet l'année 1302. Ce prologue est une addition postérieure, comme tous les passages que nous allons signaler, où l'on parle de l'auteur comme d'un tiers ; dans toutes les parties authentiques de son roman, l'auteur reste fidèle à son illusion en supposant qu'il raconte lui-même ses aventures pendant son voyage avec Mandevie et jamais il ne se nomme comme on a eu

(1) Une commune Le Pin (*Pinu* l. *pinum*) avec 330 habitants, connue déjà au XIII[e] siècle, se trouve à 5 lieues de Paris, vers le Nord-Est, et à une lieue de l'abbaye de Chelle. Cf. LEBEUF, *Hist. de la ville et du dioc. de Paris*, II, 1883, p. 533.

l'habitude à l'époque naïve de la littérature. Mais cette date du *prologue* est confirmée par la conclusion du septième livre (*A* f. 87, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, *I*, *L*, *M*, *N*, α, β) et nous pouvons l'accepter en toute confiance. L'année 1324 est inadmissible ; elle vient d'une confusion avec la date quand l'auteur aurait commencé son ouvrage : 1314 (*A* f. 1) ou 1324 (*B*, *D*, *E*, *G*, *L*, *M*, α, β) suivant le premier prologue qui est sur ce point en contradiction avec l'introduction authentique du premier livre. *Au departir de ma jonesce*, ce terme est fixé à 24 ans (*G*), à 33 (*F*), à 34 (*B*, *D*, *M*, *N*), à 37 (*A* f. 3, *C*, *E*, α, β). La meilleure version est conservée par la plupart des manuscrits et les autres doivent être attribuées à une erreur de copiste que le chiffre explique facilement (XXXIV et XXXVII ou XXIV, cf. Langlois, *l. c.*, p. 806, n° 1, où l'on arrive au même résultat par une autre voie) (1).

Donc l'auteur s'est mis à son ouvrage en 1336. Il fait plusieurs allusions aux événements des temps précédents :

L. VIII, v. 873. *Je vy en moins de quatorze ans*
Quatre rois en France régner,
Grans et fors et belz bacheler,
Tuit furent mors en peu de temps.

[875 *B* b. chevalier.]

Ce sont : Philippe IV (1285-1314) et ses trois fils, Louis X (1314-1316), Philippe V (1316-1322) et Charles IV (1322-1328). L'auteur devait donc écrire après 1328 et cette année comme terme passée est nommée encore au septième livre (*A* f. 85a) où il parle des mauvaises années qui se succèdent de sept ans en sept ans à partir de là. Un manuscrit (*A* f. 85a) saute à 1342, un deuxième (*F*) à 1442, les autres continuent l'énumération : 1335, 1342, 1349, 1356, 1363, 1370 ; ces années sont comptées pour des termes passés. Comment pourrait-on mettre d'accord ce passage avec la date 1336 ? Il s'agit ici d'une prophétie, et dans les ouvrages du Moyen-Age l'auteur les fait en général après coup ou les copistes ont soin de les insérer dans les textes. L'auteur pouvait donc lui-même ajouter les mauvaises années futures, ce qui serait un renseignement important sur l'époque quand il vivait ; mais cette hypothèse est peu probable. Le copiste se

(1) Le copiste du manuscrit *A* est souvent inexact avec les chiffres, cf. l. V, f. 51b, VIe p. V^{e} et VIIe p. VIe. Cette remarque s'applique aussi au ms. *F*, cf. l. VII, f. 60b, 1442 p. 1342, l. VIII, f. 63a, le VIIe l. p. le VIIIe.

croyait obligé de faire cette interpolation, ce qui est prouvé par la divergence du texte et par la date du 5 mai 1369 donnée par un manuscrit *(I)* comme terme quand l'auteur aurait terminé son ouvrage ; elle se rapporte probablement à l'une des plus anciennes copies perdues.

L'auteur a recueilli sa matière avant 1336, car *au departir de juenesce*, qui revient souvent sous sa plume, est fixé à 32 ans au sixième livre (*A* f. 57d). Mais nous pouvons citer un autre passage pour prouver qu'il a travaillé en 1336 : au même livre *(A* f. 60d), en rappelant les sept âges du monde, il dit que 1335 ans sont accomplis du septième. Au cinquième livre *(A* f. 53d), s'éloignant un peu de la trame de son récit, il dit : *Je vy au terme de ma vision l'an courrant 1338 sur la mer du monde ou val des cuidans un trop grand nombre de gens dont il avoit* [*N* il n'a.] *escript ou tiltre d'une cognoissance ;* c'est une allusion aux troubles de son époque qui s'y trouve pour deux raisons : soit qu'il croyait devoir l'insérer après avoir terminé ce livre dans une dernière rédaction, soit qu'il n'a pas écrit de suite les huit livres. La dernière hypothèse nous semble plus probable, elle est confirmée par un passage du septième livre *(A* f. 73a) où il cite deux strophes du huitième.

Nous pouvons préciser l'année quand Jean Dupin a terminé son ouvrage d'après l'introduction *(A* f. 2) (1) où tous les manuscrits sont d'accord sur les faits nommés. C'est l'année 1340, quand Benoît XII (1334-1342), de l'ordre de Cîteaux, était pape et Louis IV le Bavarois (1314-1347) empereur ; celui-ci tenait sous sa domination une grande partie de l'empire contre la volonté du pape. Philippe VI de Valois (1328-1350), roi de France, était en guerre avec le roi d'Angleterre [*B, I,* Edouard III (1327-1377)]. Il n'y a aucune allusion aux événements postérieurs, ni à la bataille de Crécy-en-Ponthieu (1346) si mémorable pour les chroniqueurs, ni à la mort du roi Philippe VI de Valois.

Après le faux *prologue*, quelques manuscrits *(B, D, F, L, N)* racontent trois miracles de saint Claude, abbé de Saint-Oyant du Mont Jou,

(1) Ce passage fait une allusion aux troubles qui ont suggéré à l'auteur la composition de l'ouvrage, puis il donne le terme depuis lequel il s'occupe du sujet ; ce sont donc les *termini a quo et ad quem* donnés dans l'ordre inverse. L'introduction fut écrite après avoir terminé le travail, comme on le fait en général.

évêque de Besançon en 526 (mort en 581), et ajoutent au récit du premier (*D* f. 6d) : *Si comme Jehan du Pin l'a veu en histore autentiques qui sont ou moustier saint Claude soubz le seel li archevesque de Lyon qui tesmongne* (f. 7a) *soy estre informe des choses devant dites par plusieurs gens prestres et clers et autres personnes nobles dont les noms sont escrips es dittes livres.* Cette façon de s'appeler par son nom n'est pas l'habitude de Jean Dupin comme nous l'avons dit au sujet du prologue. D'ailleurs le passage est en contradiction avec l'affirmation de l'auteur qu'il a recueilli sa matière sans aucune source littéraire et il ne cite que l'Ecriture qu'il sait par cœur et quelques vers du *Roman de la Rose* qu'il attribue à Guillaume de Saint-Amour. Pour cette double raison, nous croyons que cette addition ne soit pas de l'auteur ; la divergence des manuscrits la rend déjà suspecte. Ainsi nous devons rejeter l'assertion que Jean Dupin aurait visité le monastère de Saint-Claude (Jura) après 1342 (cf. Langlois, *l. c.*, p. 806).

L'auteur a composé son ouvrage, attristé par les troubles et l'injustice de ce monde (*A* f. 2,3) *par exemple de cognoistre le monde et lez conditions dez personnes qui par le temps d'ores habitent sur la terre et amender la vie a ceulx qui verront et entendront.* Il fait une critique vive de tous les états sociaux, poursuivant un but didactique. A quel état appartenait-il lui-même ? Il ne nous donne sur ce point que quelques réponses négatives qui sont au huitième livre. Il n'est pas clerc (v. 22, 3426, 5037, 5052), il ne connaît pas les lettres (v. 22, 1894), il ne parle ni hébreu, ni grec, ni latin (v. 5003), il n'est versé ni dans les usages et les coutumes (v. 1984, 5052), ni dans la science (v. 4424). Sur le témoignage de son livre, nous devons contester toutes ces protestations : il connaît très bien les termes du droit et de la procédure ; il nous dévoile les tours des clercs, des officiers du palais, des avocats. Il prouve une connaissance remarquable de l'Ecriture sainte, il traduit des proverbes latins, il mentionne Alexandre et Roland, il cite des chansons lyriques. Enfin toute la cosmogonie et la physiologie de son temps sont reproduites dans les deux derniers livres. L'ignorance que l'auteur invoque souvent n'est qu'une façon de parler qui remonte à une modestie factice : il ne sait rien, tout ce qu'il dit vient de Dieu par la bouche de Mandevie, ce sont des dogmes ou des vérités éternelles (cf. VIII[e] l. *A* f. 90). Par ce moyen, l'auteur veut rehausser la valeur et l'autorité de ses préceptes. Il était bien versé dans les lettres et les sciences, il

a embrassé toutes les connaissances de son temps pour former une véritable encyclopédie décousue.

L'œuvre ne donne aucun renseignement plus précis sur le rang social de son auteur. Une fois il mentionne un certain frère Gautier :

L. VIII[e], v. 409 *Sire Gauchier, frere Gautier,*
Vous n'avez nom que dam Gautier,
411 *Vous fustes jadis nostre abbé ;*
Or estes devenus claustrier,
Vous nous cuidiez trop corrigier,
414 *Vous ne serez jamais amé.*

[409 *B*, *F*, *S*. Gautier, *C* f. Gaulchier 410 *C* Gauchier 411 *B* Ores est li temps renommez, *D*[2], *F* Or est li temps remuez (*D*[2] venuez) 412 *B*, *F* Vous e.]

Nous pouvons conclure de cette raillerie sur le compte du frère Gautier que l'auteur lui-même a été moine au monastère où Gautier était abbé avant sa déposition. A quelle maison religieuse les faut-il placer ? L'histoire monastique ne connaît qu'un moine célèbre appelé *Johannes de Pignu, de Pinu* ou *du Pin* (Longnon, *Obituaire de Sens*, I, p. 475, 481 et 547) qui a vécu au monastère de Saint-Martin-des-Champs. Cette maison, fondée par Henri I[er] en 1006 et donnée à l'ordre de Cluny par le roi Philippe, a été l'un des plus importants prieurés de l'ordre (1). Jean du Pin y est entré comme novice (Longnon, *l. c.*, p. 481), nous ne savons pas à quelle date et il a reçu le titre de docteur ou maître en théologie (2). Il fut élu prieur vers le 8 septembre 1353 et il était le trentième promu à cette dignité. Plusieurs chartes font preuve de son activité (datées de 1354, 1362, 1363, 1364, 1367), dont la plus importante semble être qu'il a revendiqué un office que la négligence de ses prédécesseurs a fait perdre (3). *Hic anno 1362 die martii ultima sacristæ officium in prioratu s. Dion. de Carcere superinductum incuria priorum sustulit univitque prioratui.*

(1) Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, I, 1883, p. 187.

(2) Marrier, *Monasterii regalis S. Martini de Campis Paris. ord. Cluniac. Historia. Parisiis*, 1637 (Bibl. Nat., Lk[7], 7128 A). — Johannes de Pinu, *licentiatus in art.*, *sacræ theol. cursor*, est mentionné dans une charte du 25 janvier 1345 ; peu de moines de l'ordre de Cluny ont acquis ce titre dans les vingt dernières années. Cf. Denifle, *Chartul. univ. paris.*, Paris, II, 1891, p. 549 et 550, n° 2.

(3) *Gallia Christiana*, VII, 1744, c. 533.

En 1369, il fut élu abbé de Cluny et confirmé par une bulle du pape Urbain V (1302-1370), daté du 27 juin ; le même pape lui a donné le droit de bénédiction le 22 septembre (1). Il était le trente-sixième abbé de Cluny et il gardait cette dignité pendant cinq ans jusqu'à sa mort. Il s'occupait des reliques des saints et il semble qu'il en a pourvu deux sanctuaires. A l'église de Sainte-Opportune il a donné le bras de la sainte du même nom (abbesse au diocèse de Séez morte en 770) à la prière de maître Hugo de Castro Girardo, mais on l'a restitué à Saint-Martin-des-Champs en 1374 ou 1375, probablement après la mort du donateur (2). Par son intervention, le pape a cédé le bras de saint Victor (mort en 303) au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, en 1362, quand le corps du saint fut déposé dans une église de la ville de Marseille dont Urbain V était abbé auparavant (3). L'abbé Jean du Pin a ajouté à ce don vingt francs en or pour faire enchâsser le bras du saint nommé.

L'abbé est mort le 27 décembre 1374, et il fut enterré dans le sanctuaire de l'église de Saint-Martin-des-Champs ; sur son tombeau on a lu cette épitaphe en français :

Ici gist Frere Jean du Pin, jadis Moine de ceans et Prieur et Maistre en Theologie et depuis Abbé de Cluny et fit moult biens ceans. Et trespassa l'an de grace 1374 le 27 jour de décembre. Priez pour l'ame de luy. Amen.

Ce prieur Jean du Pin et plus tard abbé de Cluny, qui a gouverné son prieuré avec énergie, ce fournisseur de reliques, est-il identique avec le moralisateur Jean Dupin, l'auteur du roman de *Mandevie ?* Nous n'hésitons pas de l'affirmer ; le seul fait qui s'y opposait jusqu'ici, c'était l'erreur d'avoir fait de l'auteur un moine de Vaucelles qui serait mort en 1372 (cf. CHEVALIER, *Rép. bio-bibl.*, II, 2471, où les deux personnages sont cités de suite). Cette erreur est rejetée, mais nous n'avons pas de preuves affirmatives, sauf quelques traits de caractère que nous révèle l'œuvre du moine Jean Dupin (cf. Langlois, *l. c.*, p. 809).

L'auteur est très dévot, nourri de l'Ecriture sainte, qui est le seul livre qu'il cite plusieurs fois (l. V, *A* f. 49c, l. VI, *A* f. 67d). Il recon-

(1) *Gall. Christ.*, IV, 1728, c. 1155.
(2) *Gallia Christiana*, VII, 1744, c. 533, et Marrier, *l. c.*, p. 228.
(3) Longnon, *l. c.*, p. 547. *Gallia Christiana*, IV, 1728, p. 1155, et Marrier, *l. c.*, p. 228.

naît le rôle médiateur des saints, le moindre martyre arrive plus facilement au paradis qu'Alexandre (l. VI, *A* f. 60a) et la confession, les lettres de rémission, l'intervention de la Vierge, sont les seuls remèdes contre la peine éternelle (l. VI, *A* f. 66).

Il déteste les vilains, le peuple surtout, pour deux raisons : ils pèchent contre la morale chrétienne et ils raillent leurs prêtres. Néanmoins, il fait voir, mieux que tout autre, tous les défauts des prêtres et des religieux qui ne suivent pas la morale qu'ils prêchent. La censure de la noblesse est moins forte ; le noble a quelque avantage sur le vilain, même au paradis.

Avec ces visées aristocratiques, il réunit la sagesse bourgeoise et donne des conseils pour bien gouverner sa maison, n'oubliant pas les moindres détails de régime sanitaire. Il connaît beaucoup mieux la bourgeoisie, la petite noblesse, les fonctionnaires, que la société supérieure.

Sur les femmes, il ne professe pas la meilleure opinion. Elles sont légères, versatiles, la pudeur est leur moindre défaut. Il y a un accord sur ce sujet entre les moralistes de cette époque. Mais il n'est pas misogyne, il recommande le mariage, il fixe le terme pour l'homme à l'âge de trente-deux ans. S'il parle mal des femmes, il le fait par ouï-dire, il emprunte ses remarques scabreuses aux fableaux, aux écrits antiféministes du temps. Il est certain qu'il ne connaît pas la femme et la vie en mariage par sa propre expérience. L'auteur est un célibataire qui garde le célibat et se croit autorisé de faire des reproches aux ecclésiastiques qui ne tiennent aucun compte de leur vœu. Les scènes scabreuses du quatrième livre (*A* f. 44) et les sermons du huitième (ch. 27) n'ont aucun trait personnel et leur objectivité est bien loin des sarcasmes et des plaintes déchirantes d'un Matheolus. (Jean le Febvre de Resson, *Les Lamentations de Matheolus*, p. p. Van Hamel, Paris, 1892.) Le *Livre de Mandevie* est l'œuvre d'un moine qui a vécu dans le célibat.

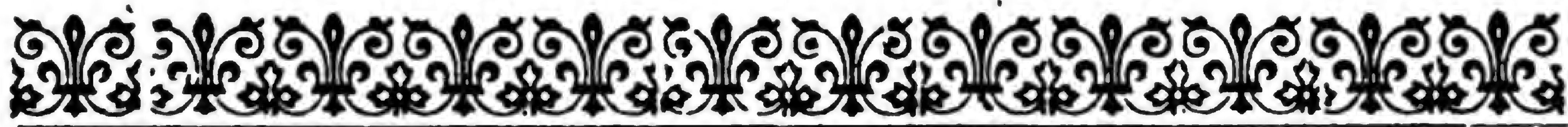
Ce moine est d'une volonté forte. Son livre est dogmatique, il n'admet aucun doute sur les vérités qu'il y révèle. Il voudrait les imposer à tout le monde, de là le caractère si varié de son œuvre. Il se reproche à la fin du septième livre d'avoir voulu corriger les autres et d'être resté dans le péché. Mais ce n'est que par modestie qu'il se juge avec telle sincérité. On peut supposer qu'il a mené une vie sans reproches, il est arrivé aux plus hautes dignités et c'est par

un éloge panégyrique qu'on l'appelle après sa mort : *venerabilis et discretus* (Longnon, *l. c.*, p. 547). Il a prêché les règles pour *amender* les mœurs, mais il en a donné l'exemple en exerçant les principales vertus humaines qu'il recommande aux autres : la connaissance de soi-même (l. VII *A* f. 81c) et l'observation de la juste mesure (l. VIII, v. 4910).

La biographie de Jean Dupin se résume par les faits suivants : Il est né en 1302 dans le Bourbonnais et il était d'origine bourgeoise. Entré dans l'ordre de Saint-Benoît, il a passé ses années de noviciat et d'études au monastère de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Entre 1336 et 1340, il a composé un ouvrage avec la tendance de moralisation : sept livres sont écrits moitié en prose, moitié en vers et il les appelle le *Roman de Mandevie ;* le huitième est en vers, c'est un résumé intitulé *Mélancolies.* Le 8 septembre 1353 il fut élu prieur de Saint-Martin-des-Champs, où il déploya une grande activité. En 1369 il reçoit la dignité d'abbé de Cluny et il y est confirmé par le pape Urbain V, le 27 juin de la même année. Il donna des reliques à l'église Sainte-Opportune et au monastère de Saint-Martin-des-Champs. Il est mort le 27 décembre 1374 et il fut enterré au sanctuaire de l'église de son ancien prieuré.

(A suivre.) LOUIS KARL.





BELLENAVES

LES TRACES DU PASSÉ

Les traces des civilisations passées ne sont pas particulièrement abondantes à Bellenaves ou dans les environs. Les découvertes de ruines, de fragments d'anciennes murailles, de sépultures, de poteries anciennes, de bronzes, de monnaies, sont rares et laissent indifférents les gens du pays.

Sépultures.

De temps en temps, cependant, l'on rencontre en labourant ou en creusant des fondations, des tombeaux faits de pierres plates, orientés au levant. Ceux que l'on avait découverts autour de l'église de Bellenaves ou au Puy de Mamin, de 1850 à 1860, renfermaient des ossements assez bien conservés.

Découverte de deniers.

En 1893 (1), on a mis au jour, dans la forêt du Boulard, un trésor enfoui dans un petit vase en terre grise. Il se composait de « 286 deniers en billon d'argent peu variés, mais appartenant pour la majeure partie à Eudes et frappés à Limoges, une dizaine sont normands ».

Ces diverses pièces furent vendues à Paris.

Médaille de saint Benoit et de Notre-Dame de Montserrat.

En 1896, un cultivateur a trouvé dans le champ des Patureaux (commune de Bellenaves) une médaille de cuivre grand module,

(1) Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais, Francis Pérot, p. 23 du *Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*, tome II, année 1894, Moulins.

assez bien conservée. Elle représente d'un côté saint Benoît et de l'autre Notre-Dame de Montserrat. Elle doit dater du XVIIe siècle et fut frappée à Rome. Le musée départemental de Moulins en fit l'acquisition.

Saint Benoît y est représenté avec la mitre et la crosse d'abbé, tenant un livre dans la main gauche et bénissant de la droite. Au devant de lui se voit la médaille dite de saint Benoît et que les paysans appellent « la médaille des sorciers ». Aux angles extérieurs de la croix on lit : C. S. P. B. Ce sont là les initiales de la phrase : *Crux Sancti Patris Benedicti* (la croix de notre saint Père Benoît). Sur la ligne verticale de la croix se trouvent les lettres : C. S. S. M. L., pour les mots latins : *Crux sacra sit mihi lux* (que la sainte Croix soit ma lumière). Sur la ligne horizontale de la même croix, il y a les lettres N. D. S. M. D. initiales de ces mots : *Non draco sit mihi dux !* (Que le dragon (démon) ne soit pas mon guide !). Autour du bord, en exergue, on trouve le monogramme ordinaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ : I. H. S. (*Iesus hominum salvator*) ; puis ces quatorze lettres : V. R. S. N. S. M. V. ; S. M. Q. L. I. V. B. et qui forment ces deux vers latins :

Vade retro, Satana ; numquam suade mihi vana :
Sunt mala quæ libas ; ipse venena bibas !

qui signifient :

Arrière Satan, ne me suggère pas tes vanités ;
Les choses que tu offres sont mauvaises, bois toi-même tes poisons !

Sur l'autre face, la médaille porte l'image de Notre-Dame de Montserrat avec cette légende : N(*ostra*) S(*enora*) D(*e*) Mons(*serat*). La Vierge assise tient l'Enfant Jésus debout sur ses genoux. Le célèbre monastère des Bénédictins était figuré à gauche, tandis que dans le fond se dressent des montagnes en forme de pics.

M. l'abbé Joseph Clément (1) à qui nous devons et empruntons la description si détaillée de cette médaille, ajoute « qu'elle a été trouvée dans le voisinage du château du Beyrat, qui fut un membre im-

(1) *Une médaille de saint Benoît et de Notre-Dame de Montserrat trouvée à Bellenaves*, pp. 280 à 282 du *Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*, n° 8. Année 1896. Moulins.

portant des Commanderies de Saint-Jean de l'ordre de Malte. Elle a pu être apportée par un des chevaliers, au retour de l'un de ces pèlerinages dont le monastère et les montagnes de Montserrat sont encore de nos jours l'objet ».

N'oublions pas qu'un prieuré de bénédictins fut fondé à Bellenaves, avant même le XIIe siècle, par les moines du même ordre, de l'abbaye de Menat (Auvergne).

ARCHITECTURE RELIGIEUSE

Généralités.

Au Moyen-Age, les ordres monastiques étaient nombreux ; ils favorisèrent beaucoup la construction des églises, surtout aux XIe et XIIe siècles, à cette époque dont parle le chroniqueur Raoul Glaber dans un passage resté célèbre et pendant laquelle « le monde semblait rejeter son antique dépouille pour revêtir une robe blanche d'églises ».

Au milieu de l'ignorance générale, le monastère était devenu le seul refuge de tout ce que l'on avait pu sauver comme connaissances littéraires ou artistiques ; il était resté en même temps le seul centre de culture qui n'ait point à craindre les guerres continuelles.

Aussi la construction et l'ornementation des églises furent les principaux soucis des moines, « de ces modestes travailleurs restés presque toujours anonymes ». L'église, « cette parure du monastère », était « le théâtre de toutes les pompes religieuses, des assemblées, des conciles » (1).

Dans toute la France, des églises nouvelles s'élevèrent, se modifiant peu à peu, prenant dans chaque région un cachet particulier. Le Bourbonnais subit l'influence des moines de l'Auvergne et de la Bourgogne ; les monuments religieux qui lui restent de l'époque romane sont de style auvergnat ou bourguignon. Dans certains édifices, les deux influences se combinent (Ebreuil, Saint-Vincent de Chantelle, Châtel-Montagne, Saint-Menoux).

La paroisse de Bellenaves faisait partie du diocèse de Bourges ; mais elle avait été créée par des moines bénédictins de l'abbaye de Menat. Les petites paroisses de Saint-Bonnet de Bellenaves et de

(1) Louis BRÉHIER : *Les églises romanes*, p. 10.

Tison dépendaient l'une, de l'abbaye de Saint-Léger d'Ebreuil, l'autre, du prieuré de Bellenaves. C'est dire suffisamment que leurs églises subirent surtout l'influence auvergnate. D'ailleurs, dans les églises des environs, même les plus simples, dès que l'on y trouve quelque luxe, on reconnaît aussitôt le style auvergnat (Bègues, Veauce, Vicq, Chézelle, Cognat, Voussac, Escurolles).

Les églises désaffectées.

Avant 1789, il y avait une église dans la paroisse de Saint-Bonnet de Bellenave et une autre, dédiée à saint André, dans la paroisse de Tison. Elles ne devaient pas être très vastes, car les habitants étaient peu nombreux.

En 1569, d'après Nicolas de Nicolaï, la paroisse de Saint-Bonnet ne comptait que 29 feux et celle de Tison, 22. Nous ne connaissons l'église de Saint-Bonnet de Bellenaves que par quelques mentions dans divers actes de sépulture. Aujourd'hui, elle est complètement détruite. Des fragments de chapitaux sont compris dans les murs de la maison qui a été bâtie à sa place (M. Badoche). Le cimetière qui l'entourait est actuellement un jardin, un chapiteau supporte une croix sur la place de Saint-Bonnet de Bellenaves ; un autre chapiteau provenant de la même église et surmonté d'une croix en pierre, a été placé au lieu dit « la Croix de Pierre » (1), vers 1849, par M. le curé Poyet. L'église était munie d'un maître-autel et de deux chapelles latérales ; l'une dédiée à saint Amable appartenait au seigneur du Beyrat ; l'autre était placée sous l'invocation de la « mère de Dieu » (2). L'église de Saint-Bonnet de Bellenaves avait été achetée 405 francs par Secrétain, négociant à Moulins, pendant la Révolution. Depuis elle ne servit plus au culte (3).

L'église de Tison a été un peu plus heureuse que sa voisine ; elle existe encore, mais modifiée, elle sert actuellement de maison d'habitation et de grange. L'église est orientée, le chevet en est arrondi. La

(1) C'est du moins ce qu'assure un ancien du pays, Etienne Moirat, tailleur de pierres à Saint-Bonnet.

(2) Acte de sépulture d'André du Buysson, seigneur de Fognat, du Beyrat, président au présidial de Moulins, du 8 juin 1749. Registres paroissiaux de Saint-Bonnet de Bellenave. Cité dans le tome I de *Mon pays natal : Bellenaves*, p. 115.

(3) *Ibid.*, p. 166.

porte d'entrée en plein cintre, qui se trouvait au couchant, est maintenant murée. Diverses portes et fenêtres ont été percées depuis dans les murs du nord et du sud. C'est dans le grenier que se voit surtout ce qui reste encore de l'ancienne église. Là, on distingue quatre chapiteaux, ornés de feuillages, encastrés dans les murs. La voûte de l'église a été remplacée par une toiture moderne. Dans le chœur, sur le mur nord, on peut encore distinguer quelques fragments de peinture, mais le peu qui en reste est très effacé, il ne permet pas de connaître les personnages représentés. Tous les murs sont recouverts d'un crépi à la chaux. Les fenêtres romanes sont petites et ne laissent passer qu'une faible quantité de lumière. L'église devait être de style auvergnat, car elle n'est composée, comme beaucoup d'autres petites églises d'Auvergne, que d'une simple nef terminée par une abside circulaire. Dès le XVIIIe siècle, cette modeste église nécessitait des réparations urgentes. En 1775 « la nef avait « besoin d'être couverte en tuiles ; les murs et l'intérieur ont besoin « d'être blanchis. Il était aussi nécessaire de paver à neuf et de faire « des escaliers pour empêcher l'eau pluviale d'entrer dans l'église » (1). Pendant la Révolution, l'église de Tison est achetée par Brunet 12.000 francs par adjudication du 24 thermidor an VII, qui la revendit le 23 septembre 1799, la somme de 252 francs payés comptant, à l'ancien curé de Tizon, Boyron (2).

L'ÉGLISE DE BELLENAVES

L'église de Bellenaves a été construite de la fin du XIIe siècle au commencement du XIIIe. Le plan est celui de la croix latine ; elle est orientée : la façade se trouve à l'ouest, le chevet à l'est. Primitivement, la façade était précédée d'un porche, comme il en existe encore un à Ebreuil et l'on descendait dans l'église par un escalier de plusieurs marches. L'escalier et le porche ont été enlevés au XIXe siècle. L'église comprend : une nef, des bas-côtés, un transept, une abside et quatre absidioles.

Nef et bas-côtés.

La nef centrale est voûtée en berceau et son profil est celui de l'arc brisé. Les voûtes des bas-côtés viennent la contrebuter. Il est à re-

(1) *Mon pays natal* : *Bellenaves*, tome I, p. 68.
(2) *Mon pays natal* : *Bellenaves*, tome I, p. 166.

marquer que les bas-côtés sont très étroits, comme à Ebreuil ou à Veauce. C'est là une particularité des églises auvergnates. A Vicq, à Saint-Vincent de Chantelle, à Châtel-Montagne, à Escurolles, à Saulzet, les bas-côtés sont voûtés comme à Bellenaves, en demi-berceau ; tandis que dans les églises qui ont subi l'influence bourguignonne, la voûte des bas-côtés est en compartiment d'arêtes.

La nef centrale est séparée des bas-côtés par des arcades que supportent des piliers rectangulaires cantonnés de trois colonnes. (Notons l'absence de bases pour toutes les colonnes.) Il n'y a pas d'arcs doubleaux supportant la voûte de la nef ou des bas-côtés, sauf aux extrémités. Le tailloir des colonnes adossées aux piliers qui s'élèvent jusqu'à la base de la voûte ne supporte aucune charge.

L'éclairage de la nef et des bas-côtés est assuré par trois fenêtres percées dans chaque bas-côté, et une seule dans la façade de la nef centrale. Il en résulte que l'église est sombre, comme dans les églises auvergnates. Si ses constructeurs avaient été inspirés par l'école bourguignonne, les bas-côtés seraient moins élevés et des fenêtres auraient été percées dans la grande nef. Elle serait donc plus éclairée.

Transept.

Le transept est formé de deux croisillons voûtés en berceau, saillants au dehors et un peu inclinés sur l'axe de la nef et de l'intertransept. Les murs sont interrompus à l'est et permettent de se rendre à deux absidioles situées dans chacun des bras du transept. L'éclairage en est amplement assuré par des fenêtres romanes ou modernes.

A la rencontre du transept et de la nef centrale s'élève une voûte en croisée d'ogives, comme au chœur de Saint-Amable de Riom ou de Notre-Dame d'Aigueperse. Elle est formée par une voûte d'arêtes, supportée par des arcs diagonaux. Le profil de l'ogive consiste en un boudin appliqué sur un bandeau.

Abside.

Le chœur est élevé d'une marche et l'autel de quatre. L'abside est voûtée en cul-de-four, son éclairage est assuré par une baie centrale et par deux baies latérales. Les bas-côtés ne tournent pas autour du sanctuaire, comme à Veauce. Il n'y a point de déambulatoire sur lequel donnent des chapelles rayonnantes, comme à Ebreuil ou à Saint-Vincent de Chantelle.

Absidioles.

Les deux absidioles les plus rapprochées de l'abside (Sainte-Anne et Saint-Blaise) sont voûtées aussi en cul-de-four. Les deux chapelles extrêmes (de la Sainte-Vierge et de Saint-Joseph) étant de construction bien plus récente, sont rectangulaires et voûtées en croisée d'ogives. La chapelle de la Sainte-Vierge, au midi, fut construite probablement quand le caveau, qui est au-dessous, fut creusé. C'était le lieu de sépulture des seigneurs de Bellenaves. La chapelle de Saint-Joseph, au nord, est de 1854.

Clocher.

Le clocher qui s'élève à la croisée du transept appartient à l'époque gothique du XIVe siècle. Il part d'une base carrée pour arriver, par des pans coupés, à être octogonal (comme à Vicq, Charroux, Huriel, Biozat). Les clochers octogonaux sont fréquents en Auvergne (Notre-Dame du Port, Issoire, Menat, Orcival, Riom). Les églises de Veauce, d'Ebreuil et de Châtel-Montagne ont, par contre, comme clocher, une tour quadrangulaire. Chacun des côtés du clocher est percé d'une baie gothique, formée de deux lancettes accolées et séparées par des meneaux ou tiges verticales de pierre, portant des arcatures, sur lesquelles repose un tympan orné d'un quatrefeuille.

Le clocher était terminé primitivement par une flèche ; la toiture a été modifiée et affecte actuellement la forme d'un dôme. A la pointe se dresse une croix de fer surmontée d'une girouette en forme de coq.

Il semble que le clocher aurait été démoli pendant la Révolution et reconstruit vers 1820 (1).

(A suivre.) L. BIDEAU.

(1) Lettre adressée par la municipalité de Bellenaves aux officiers municipaux de la commune de Veauce, du 16 thermidor an II. (*Mon Pays natal : Bellenaves*, tome I, pp. 166 et 194.)





Contribution à l'Héraldique Bourbonnaise

LES VRAIES ARMES DES THONIER

Un vieux dicton populaire raconte que « qui soulève une pierre en pays bourbonnais trouve un Thonier (1) ». Il est de fait qu'ils ont été assez nombreux, et sont quelquefois assez difficiles à identifier. Leur origine première paraît être tout près de Gannat, au village de Poëzat. Une de leurs branches même y a subsisté jusqu'au XIX[e] siècle, mais les autres ont émigré dès le XVII[e] siècle et sont venues pour la plupart s'établir aux environs de Rocles, de Saint-Sornin, de Deux-Chaises, aux frontières des châtellenies de Murat, de Verneuil et de Bourbon. Quelques-unes ont fait des fugues d'un côté vers Montluçon, de l'autre vers Fleuriel, Chantelle et Taxat-Senat. Les représentants actuels du nom habitent encore les mêmes régions et aussi Moulins.

Seigneurs de Montbillon, la Busserie, le Bouchat, les Bouis, Longeville, Boucherolles, Beaucotray, Nafour, La Rochette, etc..., les Thonier ont été largement possessionnés dans notre région.

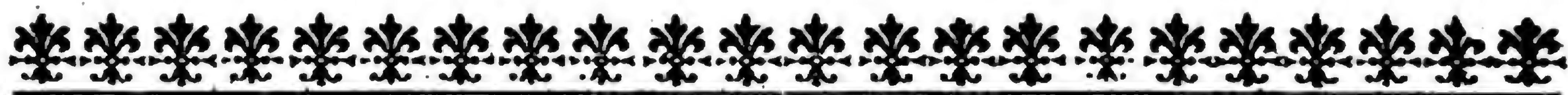
L'*Armorial du Bourbonnais* de M. de Soultrait présente une lacune relativement à leurs armoiries qui n'ont pas été données.

Un vieux cachet des Thonier de Nafour, retrouvé par M[lle] Thonier la Rochelle et communiqué il y a quelques années à notre regretté confrère M. des Gozis, nous permet aujourd'hui d'être définitivement fixé sur les armes vraies de cette famille, dont on ne connaissait jusqu'à présent que le blason d'office (2) imposé par l'*Armorial général* à Gilbert Thonier, curé de Jonzay en 1701.

D'après ce cachet les Thonier portaient : *Coupé d'azur sur or, à deux lions léopardés de l'un en l'autre.* M. D.

(1) D'après les dossiers des Gozis (Arch. de l'Allier).
(2) *De gueules à un chevron engrelé d'argent* (Reg. de Montluçon, n° 173).





NÉCROLOGIE

LE BARON LE FEBVRE

Le baron Maxence Le Febvre, comte romain, chevalier de Saint-Grégoire, était une personnalité sympathique et libérale qui gardait le reflet des élégances et de l'urbanité du second empire. A ce moment, Paris était vraiment la métropole de l'univers. L'éclat des victoires, le prestige napoléonien, si puissant sur les masses, le charme personnel d'un empereur qu'on s'imaginait un profond politique, enfin la prospérité du pays, contribuaient à frapper l'imagination des étrangers. Les talents les plus divers venaient demander leur consécration à Paris. Les souverains arrivaient de partout, non pas en curieux hautains et ironiques, mais soucieux de plaire à l'arbitre de l'Europe. Les noms glorieux qui retentissaient sous les lambris des Tuileries rappelaient les chevauchées épiques et semblaient promettre un pacte inviolable avec le succès.

Le baron Le Febvre avait vécu dans cette atmosphère de haute culture. Aussi personne ne pouvait l'aborder sans apprécier son affabilité, son intelligence au fait de mille et une questions.

En matière de finance, Maxence Le Febvre avait de qui tenir, son grand-père, Laurent-Etienne-Henri baron Le Febvre, chevalier de la Légion d'honneur, avait été receveur général des finances à Nancy ; son père, Laurent-Léon, baron Le Febvre, comte romain, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Grégoire, avait, pendant de longues années, exercé les mêmes fonctions à Lyon. Il y a environ un demi-siècle, la famille Le Febvre acheta près de Moulins la terre de la Ronde et s'y fixa, devenant ainsi doublement bourbonnaise par sa résidence et par une sympathie marquée pour tout ce qui se rattache à notre province.

Le baron Le Febvre se fit inscrire comme membre titulaire de la Société d'Emulation le 3 juillet 1891, et sa compétence esthétique lui valut, la même année, la vice-présidence de la section des beaux-arts.

Les encouragements que le baron Le Febvre prodiguait aux artistes n'étaient pas seulement platoniques, sa grande fortune lui permettait de les aider efficacement par des achats.

En 1896 il fut élu président du Comité d'organisation de l'exposition de Moulins. L'appui de Puvis de Chavannes valut à notre exposition de précieux concours de la part du gouvernement et surtout du fait de nombreux artistes en vue.

Installé avenue Victor-Hugo, le « Salon » moulinois eut un brillant succès. Non seulement la qualité des œuvres d'art, rassemblées dans les galeries, rivalisait avec la quantité ; mais pour contenter tout le monde, des concerts attiraient en foule les visiteurs dans le jardin merveilleusement dessiné par le regretté M. Treyve.

Reconnaissante des services rendus, la Société d'Emulation nomma le baron Le Febvre président pour les années 1893-1894, 1895-1896, 1897-1898, vice-président pour les années 1894-1895, 1899-1900.

Notre Société n'était pas la seule à apprécier le mérite du baron Le Febvre, puisqu'il fut aussi conseiller municipal d'Yzeure, président de l'Alliance française (groupe de l'Allier), président du Conseil d'administration du collège de Bellevue, président de la Société des Courses de Moulins.

Par son mariage avec M[lle] Vincent de Vaugelas, le baron Le Febvre était devenu le neveu de Puvis de Chavannes.

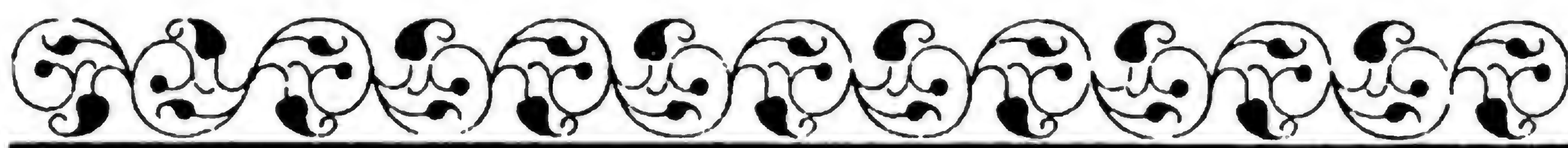
Dans sa verte vieillesse, le baron Le Febvre resta fidèle au sport. C'est à cheval que naguère encore, il venait de la Ronde à Moulins. Quand l'âge inexorable lui eut interdit définitivement le noble exercice de l'équitation, il n'abdiqua pas complètement et c'est lui-même qui menait à vive allure son tonneau attelé d'un poney.

Le 18 janvier 1912, l'église d'Yzeure ne suffisait pas à contenir les nombreux assistants qu'attiraient les obsèques du baron Le Febvre.

En même temps qu'un président actif, dévoué, c'est un très sympathique confrère que la Société d'Emulation vient de perdre.

Les armes des barons Le Febvre sont : *d'azur au pélican d'or les ailes éployées dans son aire et accompagné de huit petits, au chef de gueules, chargé de trois besans d'argent ; au franc quartier de gueules chargé d'un épi d'or.*

E. CAPELIN.



BIBLIOGRAPHIE

J. Cornillon. — **Transmission de la propriété dans l'Allier sous la Révolution française. Vente des biens nationaux.** Tome Ier. — Moulins, 1911, in-16, VII-286 p.

Il y a une vingtaine d'années, M. le Dr Cornillon a réuni en cinq volumes, devenus rares aujourd'hui, l'histoire du Bourbonnais sous la Révolution française. C'est un des chapitres de cette histoire qu'il reprend dans l'ouvrage dont le tome Ier vient de paraître.

Si nous connaissons l'œuvre politique de la Révolution, nous ignorons presque totalement son œuvre économique. Elle est cependant intéressante à étudier. « Le fond de l'histoire, disait M. Jaurès à la tribune de la Chambre des députés, le 27 novembre 1903, ne consiste pas dans le développement extérieur des formes politiques. Il est bien certain que c'est le jeu des intérêts économiques, des forces sociales, qui détermine le mouvement de l'histoire et qui lui donne un sens. »

Pour la Révolution, ceci est encore plus vrai que pour toute autre période. Et, au point de vue économique, ainsi que l'écrit M. Cornillon dans son introduction, « la vente des biens nationaux fut l'acte le plus marquant ».

Les textes concernant la nationalisation des biens du clergé et des émigrés, ainsi que leur mise en vente, nous sont connus ; mais nous ignorons l'importance de ces biens et les conséquences économiques de leur vente.

Ces conséquences durent être considérables. On évalue en gros à un milliard les biens ruraux ecclésiastiques ; ce fut donc un capital foncier d'un milliard libéré de la mainmorte et jeté dans le commerce. D'autre part, on estime à un milliard et demi les biens des émigrés qui furent confisqués et vendus. En l'espace de quelques années, la dixième partie de la fortune foncière du pays fut ainsi mise aux enchères. C'est un fait sans précédent dans l'histoire.

Dans quelles mains passèrent alors ces terres ? Les assemblées

révolutionnaires, la Constituante, la Législative, comme la Convention, voulaient les donner aux paysans, augmenter par leur morcellement le nombre des propriétaires ruraux. Ce but fut-il atteint ? Autant de questions importantes, auxquelles nous permettront de répondre pour notre département les documents complets publiés par M. Cornillon.

Dans le premier volume, consacré aux biens de première origine (communautés religieuses, chapitres, fabriques, hôpitaux), l'auteur classe les ventes par district, en suivant l'ordre chronologique. « C'est, dit-il, la division la plus simple et la plus rationnelle. » Ce n'est peut-être pas la plus pratique ; nous aurions préféré un classement par établissement, qui aurait rendu les recherches plus faciles. Un index des noms des personnes et des lieux supprimera, nous l'espérons, ce léger inconvénient.

Pour chaque vente, il indique la nature du bien, le prix d'adjudication, le nom de l'acquéreur. Avec ces données, nous pouvons apprécier exactement la portée et les effets de cette colossale opération sur la transmission de la propriété foncière dans l'Allier ; nous pouvons déterminer quel fut son rôle social, quelle fut son influence sur l'évolution économique qui se produisit au cours du XIXe siècle. C'est donc la solution complète de ce problème si discuté que nous apporte l'ouvrage de M. Cornillon.

Les parties peuvent encore en discuter les principes, les approuver ou les condamner ; l'histoire en a définitivement dégagé toutes les conséquences.

Joseph VIPLE.

JEAN DE LINGENDES. — **Stances,** *précédées d'une notice par* JACQUES MADELEINE. — Paris, Sansot, 1911, in-18 raisin, 101 p. (Petite bibliothèque surannée.)

Voici un poète bourbonnais ; mieux, moulinois. C'est presque un inconnu dont on chercherait en vain le nom dans les histoires générales de la littérature française. Pour en apprendre quelque chose, il faut ouvrir le vieil abbé Goujet, toujours utile, puis si l'on tient à le compléter, savoir se contenter de ce que disent de très vague, Moreri, Bayle et quelques modernes, dont nos anciens confrères, MM. Bouchard et H. Faure. M. Jacques Madeleine, qui a déjà fort heureusement sorti de l'ombre un contemporain de Lingendes, Tristan

L'Hermite (1), a donc été bien inspiré de rééditer le meilleur de l'œuvre de notre compatriote et de faire précéder sa publication d'une excellente notice biographique dans laquelle il a utilisé les rares documents que sa patience a pu réunir.

La vie de Jean de Lingendes reste obscure. Il serait né vers 1580, peut-être avant, à Moulins ou aux environs ; dès 1604, on trouve douze stances de lui en tête des *Bains de Bourbon-Lancy et l'Archambault*, de J. Aubery ; puis, en 1605 et 1606, deux sonnets, pièces liminaires de recueils poétiques de Bertaut, le futur évêque de Séez ; enfin, il serait mort, jeune dit-on, vers la fin de 1615 après avoir traduit les *Epitres* d'Ovide, en collaboration avec quelques autres. Ce recueil, dont lui revient la part principale, parut en juillet 1616, précédé d'une épigramme latine et de deux quatrains français *sur le trespas de l'auteur décédé sur l'impression de son livre*. L'auteur, c'est Lingendes, qui dédiait l'œuvre à la reine mère du roi, Marie de Médicis, et donnait en tête un *Advertissement au lecteur*.

Il était à coup sûr de la famille des deux Lingendes, orateurs sacrés, l'un recteur du collège de Moulins, mort en 1660, l'autre évêque de Sarlat et de Mâcon, décédé en 1665. Mais qu'était-il à ces deux personnages, beaucoup plus connus que lui ? Personne n'en sait rien ; on ignore à quel rameau de la famille il appartenait et un érudit généalogiste bourbonnais, admirablement renseigné — j'ai nommé Maurice Perrot des Gozis — en est réduit, dans ses notes manuscrites, aux hypothèses. M. Madeleine a cherché à percer le mystère. Il a trouvé sur sa route, à la Bibliothèque nationale (2), le dossier constitué en 1646 par la famille en vue d'obtenir des lettres de réhabilitation de noblesse. Car ces Lingendes, gens de grimoires au XVIe siècle et vivant d'avocasseries, se disaient, prétention qui semble fondée, descendre de nobles portant les armes, depuis le XIVe siècle jusqu'au moment où l'un d'eux, Jean, dont le père s'était endetté, se vit « obligé d'exercer un office de judicature de notaire » ; et même, l'un d'eux, Michel, « estant cadet avec peu de biens », fit « quelque temps le négoce afin de pouvoir subvenir à sa famille » : autrement dit, il était marchand, « marchand bourgeois de la ville de Moulins ».

Mais rien, dans cette intéressante procédure, sur le poète. Aux

(1) TRISTAN. *Les Plaintes d'Acante*... Paris, Cornély, 1909, in-16.
(2) Ms. fr. 4139.

Archives de l'Allier, quelques actes, insinués à la sénéchaussée de Bourbonnais, apprennent heureusement que Jean de Lingendes, secrétaire de la chambre du roi et du duc de Mayenne, avait épousé Marguerite Gascon, fille d'un commissaire de l'artillerie de France, laquelle Marguerite se remaria, dès 1616, ayant une fille de sa première union, avec Toussaint de Chantelot, vicomte de Gléné.

Et c'est tout. Mais, comme dit M. Madeleine, « à quoi bon remuer tant de poussière ! La vie d'un homme, au surplus, n'est pas une affaire d'état-civil ». Cherchons Lingendes ailleurs ; cherchons-le dans son œuvre.

Œuvre d'ailleurs mince. Aux quelques morceaux cités plus haut, il faut joindre le plus important littérairement, *Les changements de la bergère Iris*, dédiés à la princesse de Conti, paru chez T. du Bray en 1605 ; et quatre pièces en 1607, dans le *Parnasse des plus excellens poètes de ce temps*, dont les *Stances* à Sylvie, le chef-d'œuvre du poète, selon M. Madeleine ; puis quinze autres pièces dans le *Nouveau recueil des plus beaux vers de ce temps*, en 1609 ; enfin quelques vers, çà et là, qui complètent le bagage de Lingendes.

Ce bagage mérite la peine d'être examiné, mieux que l'on n'a fait jusqu'ici. M. le chanoine Reure publiait naguère sa belle étude sur Honoré d'Urfé. L'édition de Lingendes vient à point pour susciter des comparaisons et des réflexions sur ces deux contemporains qui donnèrent aux élans de leur âme la forme harmonieuse des stances. Il ne faudrait pas pousser trop loin la comparaison entre les deux poètes ; chacun d'eux a sa muse. Celle de Lingendes est au surplus bien charmante et ne lasse jamais — au rebours de celle d'Honoré, — qui a sû inspirer à ses vers « un air amoureux et passionné qui plaira à tous ceux qui ont le cœur tendre » : c'est le jugement que portait Mlle de Scudéry, qui s'y connaissait.

Lisez en effet les *Stances* à Sylvie, où le poète « permet à sa dame d'en aimer d'autres que lui, pourveu qu'il n'en sçache rien » ; lisez-les, car, à vous en tenir au titre, vous ne soupçonneriez pas tout ce qu'il y a de douleur contenue et de sanglots étouffés dans la plainte de ce pauvre amant trompé, trop lâche pour s'en aller en tournant le dos, et qui pardonne les trahisons si la cruelle ne s'en vient pas vanter en lui riant au nez :

« Que si je vous surprens me faisant ceste injure
Un jour à l'impourveu,

Soustenez qu'il est faux. jusqu'à tant que je jure
De n'en avoir rien veu.

« Car alors, reputant pour des songes frivoles
Tout ce qui sera faict,
Et dementant mes yeux pour croire à vos paroles
J'en seray satisfaict. »

S'il y a de l'éternellement humain dans Lingendes, on y trouve aussi du convenu, du précieux qui sent bien son temps. Et ce n'est pas ce qui nous plaît le mieux :

« Ainsy, belle Cloris, je parlois à l'Amour
De tes yeux plus ardans que ce flambeau du jour
Que nous voyons au soir se cacher sous les ondes.

Quand ce Dieu, me monstrant deux Mondes dans ton sein.
Me fit voir que les Dieux les firent à dessein
Et que ces deux Soleils estoient pour ces deux Mondes.

(Sonnet pour Mademoiselle Du Mayne.)

M. Madeleine termine sa préface en tentant un rapprochement entre Lingendes et « cet admirable et adorable Théodore de Banville », qui est moins compatriote de Lingendes que M. Madeleine paraît le penser. Je ne crois pas qu'il y ait rien de commun entre la passion qui couve chez Lingendes et la légèreté habituelle au poète des *Odes funambulesques* et de *Sonnailles et clochettes*, même pas lorsque Banville s'efforce d'être *hôtel de Rambouillet*, comme en cette pièce XI des *Sonnailles* :

« Désormais ? Oui, ce bruit-là court,
Je sais qu'on a conté ce conte.
Églé, qui doit l'arrêter court ?
Vous, dont il faut bien tenir compte.

« On parle de désarmement !
Sans nulles paroles railleuses,
On rangerait pour le moment,
Les canons et les mitrailleuses.

. . . .

« Jeune guerrière aux sombres yeux
Que ferez-vous de l'arc farouche
De vos sourcils mystérieux
Et des braises de votre bouche ?

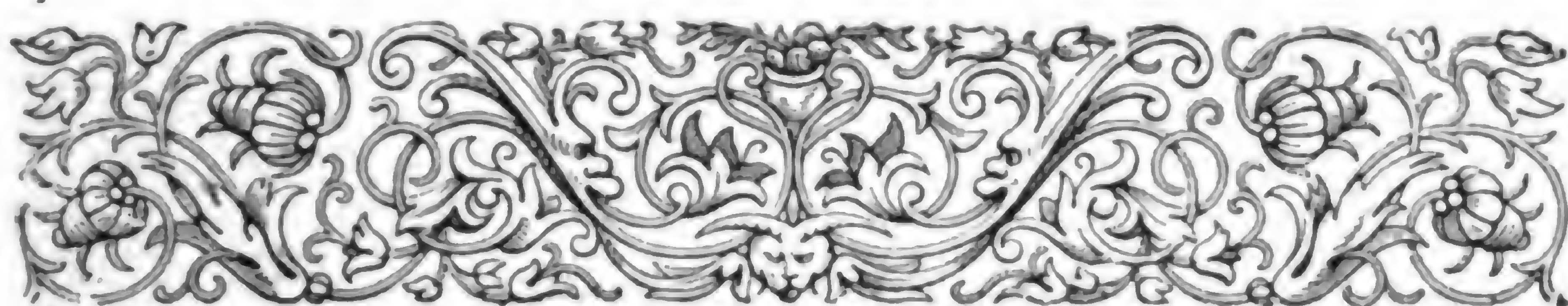
. . . . »

Ce qui n'est certes guère meilleur que les *deux Mondes* et les *deux Soleils* de Lingendes.

P. FLAMENT.

Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 MARS 1912

Présidence de M. Morand, président

Etaient présents : Mlle Françoise de Bonand, Mmes la Mise de Champeaux et la Vtesse d'Orcet, MM. Bardet, le chanoine Berthoumieu, Capelin, R. Chabot, de la Chauvinière, le chanoine Clément, Délinière, Dénier, Dunan, Vte de Durat, Flament, H. Frobert, Gédel, L. Grégoire, Hackspill, Joyeux de Lançon, Linglin, le chanoine Nény, vicaire général, Pays, Pichonnet, Sanvoisin et Ph. Tiersonnier.

— Excusés : MM. Fr. Bidault, Abel Chabot, Claudon, l'abbé Crochet, Devaulx de Chambord, Duchollet de Costebelle, P. Duchon, Joly, H. de Laguérenne, A. Lévêque, Mme la Mise des Ligneris, MM. Milcent, Montagne, R. Moreau, Tabouet et Vignier.

— En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à MM. de La Chauvinière, Dunan, de Durat et Hackspill, qui assistent pour la première fois à une de nos réunions ; il constate en outre l'opportunité des convocations pour les assemblées générales et félicite nos confrères d'avoir répondu en si grand nombre à son appel.

— Dépouillement de la correspondance : Lettre de M. Gilbert de Féligonde-Ronnet remerciant de son admission ; — programme du Congrès préhistorique de France, qui tiendra à Angoulême sa huitième session, du 18 au 24 août 1912 ; — le programme des concours organisés pour l'année 1912 par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.

— Ouvrages offerts : De M. le chanoine Reure, le tirage à part de

son travail lu en présence des excursionnistes de Montbrison à la séance de la Diana, *De Moulins à Lyon par le Bourbonnais*, et une étude sur deux têtes de saints conservés à Saint-Martin-d'Estreaux ; — de M. Capelin, son *Guide de Moulins* ; — de M. Louis Grégoire, *Les ducs de Bourbonnais et la ville de Lyon*, par M. L. Caillet ; — de M. Jean de Quirielle, *La légende de saint Lipidiacus*.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

— Parmi les publications reçues, le Président signale, dans le *Bulletin de la Diana*, un article du Dr Barbat sur Charlieu. Dans le *Bulletin de la Société du Limousin*, M. J. Boulaud publie un travail sur les femmes d'émigrés divorcées ; un article est consacré à Louise-Léonarde de La Celle de Chateauclos. — La Société pour la protection des paysages de France déplore la disparition du Moulin de la Galette, l'un des vieux coins si connu de la butte Montmartre.

— M. FROBERT, trésorier, expose ensuite l'état des finances de la Société.

Au 31 décembre 1911, l'actif se décompose ainsi qu'il suit :

Livret de caisse d'épargne	Fr.	1.139 94
60 francs de rente 3 %		1.952 »»
90 francs de rente 3 %		2.930 85
50 francs de rente 3 %		1.590 65
Fonds de réserve		16 86
		7.630 30
Solde en caisse au 31 décembre 1911.		43 32
Total de l'actif.	Fr.	7.673 62

M. Frobert donne ensuite connaissance du compte de gestion pour l'exercice écoulé :

RECETTES :

Solde en caisse au 1er janvier 1911 .... Fr.		292 93	
231 cotisations à 12 fr.	2.772 »»		
12 correspondants à 10 fr. ..	120 »»		
31 abonnements à 10 fr. ...	310 »»	3.332 50	
Vente de *Bulletins*	3 »»		
Intérêts de l'avoir	127 50		
Retiré de la caisse d'épargne		400 »»	
		4.025 43	4.025 43

Report des recettes			4.025 43
Dépenses :			
Impr^on du *Bulletin* et gravures.	2.105 »»	2.374 60	
Frais de recouv^ts et de bureau.	134 65		
Bibliothèque	4 95		
Gens de service	130 »»		
Achat de 50 fr. de rente 3 °/₀		1.590 65	
Au fonds de réserve.		16 86	
		3.982 11	3.982 11
Solde en caisse			43 32

Le trésorier ajoute qu'il a reçu de M. Jean de Dreuille la somme de 180 francs, montant du rachat de ses cotisations ; notre confrère devient ainsi membre à vie.

Le Président se fait l'interprète de l'assemblée pour adresser à notre trésorier ses plus vifs remerciements pour son dévoué concours.

— M. Bertrand, conservateur du Musée, offre pour les collections de la Société cinq grandes photographies de statues en bronze ; elles proviennent du château de Chirat, appartenant au comte de Saint-Genis, et semblent être l'œuvre de fondeurs du xve siècle. Elles représentent un Christ en croix, sainte Barbe, sainte Catherine, saint Pierre et sainte Anne.

— M. Tiersonnier fait circuler deux lithographies représentant, l'une une vue prise dans le Bourbonnais, l'autre l'île de Procida, et qui reproduisent des tableaux de M. Henri de Chacaton, père de notre confrère. Il est heureux d'offrir ces exemplaires pour les collections de notre Société.

— Au nom de M. Chanier, greffier du tribunal de commerce de Moulins, M. Capelin remet un exemplaire des lettres patentes du roi portant établissement d'un hôpital général en la ville de Moulins du mois de février 1660, imprimées à Moulins, chez Etienne Vidalin, en 1788.

— M. Morand demande à la Société de vouloir bien prendre part à la souscription ouverte en Bourbonnais en faveur de l'aviation militaire. Le principe de la souscription est adopté ; le Conseil d'administration en fixera le montant.

— M. G. Sanvoisin fait circuler une intéressante gravure repré-

sentant l'établissement des bains de Bourbon-l'Archambault. (Cf. *Annales bourbonnaises*, t. Ier, p. 19 et suiv.).

— Par deux lettres, notre confrère M. MONTAGNE signale : 1° La découverte faite par M. Adrien Dubeaudard dans un terrain appartenant à M. Cécillon, situé à 40 mètres de l'église actuelle de Varennes-sur-Allier, près de l'ancienne porte Saint-Pierre, d'une poterie renfermant 12 écus d'or au coin de Louis XII et de François Ier. Ces pièces sont de quatre types différents en assez bon état de conservation, mais peu rares. 2° Une seconde trouvaille, faite à Rongères, au domaine de Chez-Trouva, situé entre la route de Lyon et le chemin de fer économique. Il s'agit cette fois d'objets de l'époque romaine et de peu de valeur : une Vénus veuve de sa tête et de ses pieds, deux petits bronzes de Constantin et quelques autres débris de bronze. Il serait intéressant d'entreprendre des fouilles bien conduites autour de ce domaine où des substructions couvrent près de deux hectares. Le domaine de Chez-Trouva est assez distant de celui du Pallis où d'autres trouvailles du même genre ont été faites il y a une trentaine d'années. Ces nombreuses découvertes faites à Rongères inviteraient à y voir les vestiges d'une agglomération celtique située au croisement des routes de Lugdunum à Avaricum et de Bibracte à Gergovia, agglomération de villas, ou oppidum détruit au IIIe siècle à l'époque si peu connue de la révolte des Bagaudes qui ensanglanta le pays des Eduens et les pays voisins.

— Au nom de Mme GAYMY, le secrétaire fait circuler une pièce en argent à l'effigie de Henri IV, récemment découverte dans la région. Le type de ces pièces est assez commun, mais l'exemplaire en est bien conservé.

— M. le chanoine CLÉMENT signale qu'au cours d'un voyage à Clermont il a remarqué, à la bibliothèque de la ville, un bon portrait à l'huile de Mgr de Dampierre. Par une coïncidence curieuse, notre confrère a constaté que ce portrait était en tout point semblable à celui conservé dans la famille de Mme de Mython et dont M. Tiersonnier fit circuler la photographie lors de la dernière réunion. Notre confrère espère que des renseignements ultérieurs permettront d'établir lequel de ces deux portraits est la réplique de l'autre.

— Comme suite à la communication de M. le chanoine Clément, M. TIERSONNIER donne de nouveaux renseignements sur le portrait

de Mgr de Dampierre, dont il vient d'être question. Ces renseignements émanent de M. le Mis de Romance-Mesmon et de M. le baron Jean de Trétaigne, son neveu. Ils sont accompagnés d'une notice manuscrite, dont M. Jean de Trétaigne est l'auteur, relative à Mgr Duwalk de Dampierre, et que M. Tiersonnier fait circuler. Cette notice a pour but de gróuper, de façon succincte mais précise, tous les renseignements iconographiques, biographiques et bibliographiques relatifs au vénérable prélat. De la partie biographique, il est intéressant de détacher le passage relatif au rôle joué par le futur évêque de Clermont pendant la tourmente révolutionnaire. Le 23 décembre 1781, Mgr de Juigné, transféré du siège épiscopal de Châlons-sur-Marne à l'archevêché de Paris, emmena avec lui son vicaire général, l'abbé Duwalk de Dampierre, et lui confia les mêmes fonctions dans son nouveau diocèse. M. de Dampierre, le 16 janvier 1791, refusa le serment à la constitution civile du clergé et se retira à Châlons, dans sa famille. En 1793, il fut arrêté comme prêtre réfractaire et enfermé dans la prison de Sainte-Marie. Transféré à Paris pour y être jugé, il y arriva le 29 juillet 1794, le lendemain de la chute de Robespierre. Successivement détenu à la Conciergerie puis à la maison du Plessis, il passa en jugement le 2 novembre 1794, fut acquitté et mis en liberté le 18 du même mois.

Mgr de Juigné avait été obligé de quitter la France pour se soustraire à la persécution et à la mort, son conseil avait été dispersé. L'abbé de Dampierre se trouvait le seul vicaire général présent à Paris. Il se mit en relation avec l'archevêque et prit secrètement l'administration du diocèse. M. Tiersonnier suppose que lorsque l'abbé de Dampierre eut quitté Châlons pour suivre à Paris Mgr de Juigné, il fit faire deux exemplaires de son portrait. Il donna l'un à sa famille (il y est encore) et garda l'autre (c'est celui qui se trouve maintenant à Clermont). Au surplus, voici les renseignements fournis au sujet de ce tableau par M. de Romance-Mesmon.

« Le tableau représentant l'abbé de Dampierre mesure en ovale o m. 60 sur o m. 47. Il ne porte aucune date non plus qu'aucune signature. C'est une excellente peinture que l'on peut supposer datée des environs de l'année 1785. En effet, c'est en 1781 que M. l'abbé de Dampierre, alors vicaire général à Châlons de Mgr de Juigné, suivit son évêque à Paris en conservant ses fonctions de vicaire général. L'abbé de Dampierre, né en 1746, avait alors 35 ans. Sa figure fraîche et souriante sous les cheveux poudrés porte environ une

quarantaine d'années. Ce tableau est, par transmission héréditaire, la propriété de Mme de Mython, née de Romance, et a suivi la filière suivante : 1° M. de Feret épousa Mlle de Dampierre, sœur de l'évêque ; 2° Mlle de Feret, leur fille, épousa le comte de Miremont ; 3° Mlle de Miremont, leur fille, épousa le marquis de Vissec de la Tude ; 4° Mlle de Vissec de la Tude, leur fille, épousa le baron de Romance dont les quatre héritiers ont ainsi recueilli les souvenirs de Mgr de Dampierre. Le baron de Romance actuel possède un anneau pastoral ; le marquis de Romance-Mesmon possède la croix pectorale ; Mme de Mython, née Marie de Romance, possède le tableau dont il s'agit et un petit anneau pastoral ; Mme de Puisieux, née Berthe de Romance, a entre les mains un rochet de dentelle et des boucles de souliers en or.

MM. Emery, de Malaret, d'Espinasse et l'abbé de Dampierre l'aidèrent dans cette lourde tâche de l'administration du diocèse et en partagèrent avec lui le périlleux honneur. Les poursuites du gouvernement forcèrent l'abbé à se tenir caché ; il n'en remplit pas moins ses pénibles fonctions jusqu'au Concordat. Cette page donne à Mgr de Dampierre le droit de figurer avec honneur parmi les confesseurs de la foi.

Pour le surplus de la carrière de Mgr de Dampierre, M. Tiersonnier renvoie les lecteurs au *Personnel concordataire* de M. l'abbé Clément ou à son *Armorial épiscopal de Moulins*, ou encore au travail définitif que M. l'abbé Régis Crégut, de Clermont, est en train de publier sur la vie et l'épiscopat de Mgr de Dampierre. Au point de vue iconographique, il appelle l'attention sur les trois portraits groupés dans le manuscrit communiqué par M. de Trétaigne. D'abord le joli portrait au physionotrace dessiné par Quennedey et gravé par Chrétien, inventeur du physionotrace. En second lieu, le portrait de Mgr de Dampierre, évêque de Clermont, lithographie au-dessous de laquelle on lit : « *Delorieux delineavit ex natura* » et « *Clermont-Ferrand, 1825* » ; comme exergue : « Mgr Duvalk de Dampierre | Evêque de Clermont | né le 18 août 1746, sacré le 2 mai 1802 » ; et plus bas : « Impr. lithog. de Thibaud-Landriol. » Le troisième portrait, comme date, se place entre les deux précédents ; c'est celui dont la Société a déjà vu une photographie lors de la dernière réunion. Une réplique de ce portrait existe à Clermont, M. le chanoine Clément vient de le dire.

Dans une intéressante lettre du 24 février 1912, écrite d'Amiens, M. de Romance-Mesmon expose que « les Duvalk ou Du Walk

de Dampierre sont arrivés petit à petit à cette corruption orthographique (où l'on recherchait peut-être une consonnance d'origine étrangère) ; leur nom patronymique était Du Val, le berceau de la famille était Caen, où se voit encore le très intéressant hôtel Renaissance qui leur appartenait. Il s'appelait alors Du Val de Mondrainville. L'ouvrage intitulé *La Vie Normande au XVIe siècle, manuscrit d'Etienne Du Val de Mondrainville, magistrat et armateur, 1535-1578,* édité récemment à Caen, en fait foi. »

Quant au baron Jean de Trétaigne, cousin des précédents, c'est par sa mère, née Charlotte de Nazelle, qu'il se rattache à Mgr de Dampierre. Celle-ci, en effet, a pour trisaïeule la baronne de Feret, née Delphine Duwalk de Dampierre, sœur de l'évêque.

— M. l'abbé Clément donne à la Société quelques renseignements sur la publication prochaine de l'*Armorial de Guillaume Revel.* Nous recevrons incessamment les bulletins de souscription.

Notre confrère, en vue de préparer la prochaine excursion, montre une carte de la châtellenie de Belleperche dont les principales paroisses seront visitées.

— M. DÉNIER informe la Société de la suite donnée au vœu émis le 8 novembre 1909, sur proposition de M. le Dr Chopard, pour obtenir la clôture des deux chapelles de Souvigny renfermant les tombeaux de nos ducs. Il est heureux de constater le succès des démarches entreprises. Aujourd'hui, grâce à la Commission des Monuments historiques, les chapelles sont closes. Une fort belle grille en fer forgé et deux portes sortant des ateliers de notre confrère M. Blondeau, mettent à l'abri des mutilations les tombeaux déjà par trop endommagés.

— M. le Dr AUBERT DE LA FAIGE signale une omission dans le travail de M. Dénier, *Les Bourbonnaises de Saint-Cyr,* concernant Jeanne-Marie de La Faige.

Celle-ci, née à la Font le 2 décembre 1776, était fille de François-Eléonore, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien officier au régiment de Royal-Normandie, blessé en 1759 à la bataille de Minden, et de Jeanne Briandet, fille elle-même de François-Etienne, écuyer, seigneur des Bergerons, gendarme de la garde du roi, demeurant à Saint-Forgeux-l'Espinasse, et de dame Marie de La Grye. En décembre 1785, elle obtint une place à Saint-Cyr, grâce à la duchesse de Saulx-Tavannes et à M. de Viry, du Coude. Les preuves avaient

été faites en 1667 à Roanne (la famille habitait alors les Claines, paroisse d'Arçon, actuellement commune de Vivans), elles remontaient à 1510. Le frère aîné de Jeanne-Marie avait été élève de la Flèche, puis d'Effiat. Parti en Amérique avec Rochambeau, il revenait lieutenant à 18 ans, quand il se noya dans le naufrage de la *Bourgogne*, sur les côtes du Mexique. Un second frère était aussi à l'école militaire d'Effiat et en fut chassé par la Révolution. Jeanne-Marie épousa, le 19 prairial an V, Gilbert-Etienne Cartier, homme de loi de Marcigny. Je ne sais pas la date de sa mort.

— M. Dénier attire l'attention, d'après M. Antonin Lugnier, secrétaire général du *Caveau*, sur le manuscrit dit *de Bayeux*, lequel porte, sur sa première page, le cerf ailé des Bourbons et leur devise « *Espérance* ». Grâce à divers renseignements et documents adressés par notre confrère, M. A. Lugnier espère faire restituer au Bourbonnais un manuscrit dont la Normandie a cru pouvoir s'attribuer la facture.

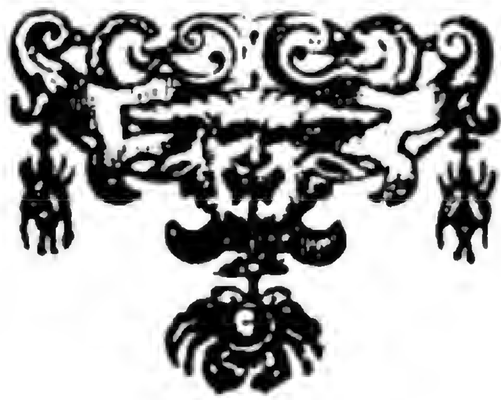
— M. FLAMENT ajoute que plusieurs manuscrits exécutés pour les ducs de Bourbon, ou leur ayant appartenu, se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de Genève ; ces manuscrits proviennent des collections Petau. Une description minutieuse en a été donnée par M. Hippolyte Aubert dans les numéros des années 1910-1912 de la *Bibliothèque de l'école des Chartes* ; M. Flament en lit une sommaire analyse.

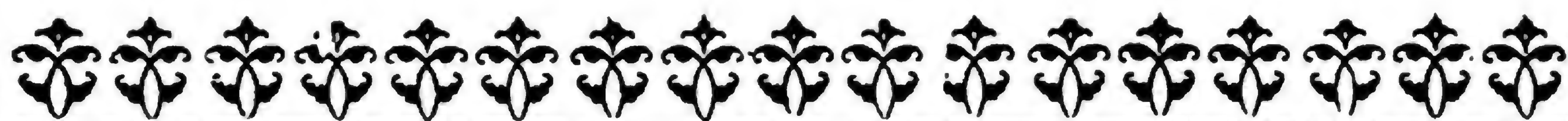
— Sont élus membres titulaires : Mme la comtesse Charles Le Groing de la Romagère, née d'Agoult, et M. le docteur Brisson.

— Est présenté comme membre titulaire : M. Gabriel MONTILLET, propriétaire au château de Pouënat, par Billy, par MM. Montagne, Capelin et Morand.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h. 3/4.

M. D.





Un Moraliste bourbonnais du XIVe siècle

ET SON ŒUVRE

—

Le Roman de Mandevie et les Mélancolies

DE

JEAN DUPIN

(Suite)

II. LES MANUSCRITS ET LES ÉDITIONS INCUNABLES

L'œuvre de Jean Dupin nous est conservée plus ou moins complètement dans treize manuscrits, dont l'un est en trois volumes. Un ms. *(H)* est réduit dans une masse amorphe par suite de l'incendie de la Bibliothèque de Turin et il ne peut pas être utilisé dans l'état actuel.

Les mss. se trouvent dans les bibliothèques suivantes et nous les désignerons par les lettres ci-jointes :

Paris, Bibliothèque nationale	f. fr.	451	*A*	(daté de 1411).
—	—	1002	*B*	(daté du xve s.).
—	—	1149	*C*	—
—	—	1146	*D*	—
—	—	1602	*D*¹	—
—	—	1603	*D*²	—
Besançon, Bibliothèque mun.		586	*E*	—
Orléans,	—	465	*F*	(daté du xive s.).
Rouen,	—	944	*G*	(daté de 1451).
Turin, Bibliothèque nationale		L III 11.	*H*	(daté du xve s.).
Paris, Bibliothèque de l'Arsenal		5099	*I*	—
— Bibliothèque nationale	f. fr.	1147 . . .	*L*	—
—	—	f. fr. 25519 . . .	*M*	(daté de 1475).
—	—	n. acqu. fr. 1159.	*N*	(daté du xve s.).
—	—	f. fr. 1876	*P*	(daté du xvie s.).

Ms. *A*. — C'est un volume de 136 feuilles, écrit sur parchemin, le VIIIe l. sur 2 colonnes à 30 lignes ; la colonne écrite mesure 210 millimètres de haut sur 170 de large. Il est relié en maroquin rouge avec tranches dorées, aux armes de Louis XIV dont les chiffres : deux L surmontés d'une couronne fermée et soutenus d'un double rinceau, se trouvent au dos du volume (Guigard, *Nouvel armorial du Bibliophile,* I, 1890, p. 25). Le ms. est complet et les huit livres commencent sur les feuillets suivants : le *prologue* feuillet 1a, livre I f. 2d, l. II f. 8a, l. III f. 24b, l. IV f. 39c, l. V f. 47a, l. VI f. 55d, l. VII f. 69d, l. VIII ff. 83d-136b. Les miracles de saint Claude manquent et quelques vers au dernier livre qui ne sont pas toujours des interpolations dans les autres mss. (v. 999-1004, 1051-1056, 1600-1605, 1756-1761, 2626-2631, 3268-3291, 3436-3441). La table ne mentionne pas le chapitre sur les *apothecairez*, le 39e ch. *de la vision du livre* ne se trouve pas dans le texte. Ce ms. fut analysé par P. Paris (*Les Mss. fr. de la B. du Roi,* IV, 1841, p. 179-184, no anc. 7038) qui a signalé les strophes ajoutées par le scribe à la fin du volume (v. 5066-5107), suivant lesquelles le comte Etienne de Montbéliard (Mombelliard) a commandé le livre en 1385. Ce passage ne se trouve que dans les mss. *D* et *N*. Etienne de Montfaucon, comte de Montbéliard, est mort à la fin d'octobre 1397 ; il a eu deux fils, Louis et Henri, le second périt à la bataille de Nicopoli contre les Turcs, et sa fille Henriette apporta en dot le comté à un comte de Wurtemberg, dont les descendants l'ont possédé jusqu'en 1793 (cf. De Mas Latrie, *Trésor,* col. 1641). Le comte a donc fait exécuter un ms., le samedi après Carême 1385 que nous ne possédons plus. Le ms. *A* est une copie de celui-ci qu'un scribe nommé N. Huaricus (Nicolas Huart suivant P. Paris, *l. c.*, p. 182) a fait en 1411, comme il le dit lui-même (f. 136b) dans quelques vers latins ajoutés à l'envoi du premier scribe.

Ms. *B*. — Ce ms. a été écrit sur papier au xve siècle et compte 108 feuillets de 190 millimètres sur 160. Le VIIIe livre est écrit sur 2 colonnes à 31 vers, les initiales sont en rouge. Le volume est relié en maroquin rouge aux armes de Louis XIV (cf. *A*), il a appartenu à Jean-Baptiste Colbert (no anc. 2700) et il passa de sa bibliothèque à celle du roi (no anc. 73155). Il renferme une introduction sur les Prophètes f. 1a, qui n'est pas de Jean Dupin (cf. *L*, *N*), puis la préface f. 3b, les miracles de saint Claude f. 5b, l. I f. 6b, l. II f. 11a, l. III f. 23d, l. IV f. 35d, l. V f. 42a, l. VI f. 48d, l. VII f. 60b, l. VIII

ff. 75d-108d. La fin du poème manque (v. 4112-5113), le dernier feuillet est resté en blanc avec des traces de dessin et d'écriture. Le scribe de ce ms. semble avoir été originaire de la région de l'ouest, car il écrit *ch* pour *ç* (*commenchement* v. 73, *raenchon* v. 699, *ochira* v. 701, *chiel* v. 885, *effachier* v. 1825, etc.), *ç* pour *ch* (*saice* v. 1509, *dimence* v. 3596), *c* pour *ch* (*cassie* v. 2161, *cauchiez* v. 2366). Il remplace quelquefois les formes vieillies par des mots plus récents (v. 831 *A mege B mires*, v. 3622 *A riens B chose*).

Ms. *C*. — Ce volume a été peut-être dans la bibliothèque de Claude Fauchet, car au-dessous de la notice copiée de Choppinus, on lit : *Cela est escrit de la main de M[e] Claude Fauchet*. Le ms. est du xv[e] siècle, écrit sur vélin, il a 125 feuillets de 215 millimètres sur 170. Le VIII[e] livre est copié sur deux colonnes. La reliure est en maroquin rouge aux armes de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay (1619-1683), *d'or à la couleuvre en pal tortillée d'azur* (n° anc. 613, cf. Martin, *Catalogue*, Paris, 1728). De sa bibliothèque il arriva à celle du roi (n° anc. 7379[5]). Ce ms. contient : 1° l'œuvre de Jean Dupin, ff. 1-125 ; 2° l'Anticlaudianus (par Alain de Lille), traduit en vers, ff. 124-167 ; 3° le Débat de l'amant et de l'amante, f. 167. Le *Livre de Mandevie* y est mutilé : entre les feuillets 1 et 2 on a enlevé une douzaine de feuillets (*A* ff. 3c-15d) avant l'ancienne pagination, de même entre les feuillets 86 et 87 un feuillet (ms. *A* ff. 91a-92b ou v. 123-257), le feuillet 13 est rogné à droite par le relieur. Le ms. est exécuté avec peu de soin, les rubriques manquent. Les sept livres se trouvent : l. I f. 1a, l. II f. —, l. III f. 11a, l. IV f. 27b, l. V f. 36b, l. VI f. 46b, l. VII f. 61b, l. VIII f. 84b.

Ms. *D*. — Ce ms. est relié en trois volumes. Il a été écrit sur vélin au xv[e] siècle. Le volume entier a compté 120 feuillets de 210 millimètres sur 150 ; *D* contient les ff. 1-44, *D*[1] les ff. 45-81, *D*[2] le reste, ff. 82-120. Le VIII[e] livre est écrit sur deux colonnes à 36 lignes. Les trois volumes sont reliés en maroquin rouge aux armes de Philippe, comte de Béthune (mort en 1649) : *d'argent à la fasce de gueules, au lambel à trois pendants du même et aux angles les lettres PP entrelacées et surmontées de la couronne de comte* (Guigard, *l. c.* II, 1890, p. 56, 57). Les trois mss. ont une pagination ancienne et une nouvelle ; nous suivrons la première. Une paraphrase de l'Evangile précède l'œuvre de Jean Dupin ff. 2a-3a. Elle est suivie dans *D* par le

prologue f. 3c, les miracles de saint Claude f. 5c, l. I f. 6b, l. II f. 11c, l. III f. 26a, l. IV f. 38d, *D*[1] l. V f. 45b, l. VI f. 52c, l. VII f. 59b, l. VIII ff. 81a-120b. L'envoi au comte Etienne de Montbéliard est ajouté à la fin du ms. et les premiers mots des vers de Huaricus sont cités : *Finito libro* (cf. *A*).

Ms. *E*. — C'est un volume écrit sur 172 feuillets de papier qui ont 192 millimètres sur 118 et 33 lignes par page. L'écriture à longues lignes est de la première moitié du xve siècle. Le ms. est en demi-reliure basane, sur le bas du premier feuillet on lit : *Philippe Mareschal*, 1784. C'est une copie du ms. *A* qu'il suit fidèlement, reproduisant même ses fautes. Le *prologue* se trouve f. 1a, l. I f. 3b, l. II f. 10a, l. III f. 26a, l. IV f. 39b, l. V f. 48b, l. VI f. 56b, l. VII f. 72a, l. VIII ff. 94b-172b. La dédicace à Etienne de Montbéliard et les vers du scribe Huaricus manquent. L'écriture sur une partie des derniers feuillets est effacée.

Ms. *F*. — Une description du ms. se trouve dans le *Catalogue* de A. Septier (Orléans, 1820, p. 200 et 201, n° anc. 380). C'est un volume de 98 feuillets de parchemin écrit au xive siècle sur 2 colonnes qui mesurent 200 millimètres sur 145 et contiennent 33 lignes par page. Le premier feuillet est mutilé. Les titres des chapitres sont en rouge, les initiales laissées en blanc. On y voit quelques dessins modernes au crayon servant d'illustration au roman (ff. 6d, 20a, 29c, 36c, 47c). Le ms. est cartonné. Il contient quelques lignes de la table des matières (f. 1a) qui suit le premier prologue dans les autres mss. (*A* f. 2a) et un fragment des miracles de saint Claude (f. 1d) ; l. I f. 2b, l. II f. 6d, l. III f. 19a, l. IV commencement manque, l. V f. 29c, l. VI f. 36c, l. VII f. 47c, l. VIII ff. 63c-98d. Le troisième et le quatrième offrent une lacune considérable qui répond à 10 feuillets du ms. *A* (ff. 32b-42a). Le plus grand désordre règne au huitième livre ; le copiste semble avoir travaillé sur un ms. dont les feuillets étaient déplacés. Comparé au ms. *A* que suit notre analyse, la suite des chapitres est la suivante dans le ms. *F :* ch. 1-15, 20-36, 39, 37, 38, 16-20. A la fin du livre se trouve l'avant-dernier vers de la strophe CCLXXXVI (v. 1883).

Ms. *G*. — C'est un ms. incomplet écrit sur 165 feuillets de papier encarté de parchemin dans la proportion 2, 1 et chaque feuillet ayant 186 millimètres sur 106. Il est daté de 1451, d'après la notice du copiste qui a révélé son nom : [f. 1] *Cy après c'ensuit ung livre*

nommé Mandevie extraict en l'an de grace mil CCCCLI apres Noël par moy, et après quelques lignes en latin, il reprend en vers :

Cy apres c'ensuit ung beau livre
Dont l'ensuivant sera delivre
De toute tribulacion.
Si vous me demandes le nom
Je le appelle a Mandevie
Qui aprent a saulver la vie.
Si a qui il est savoir voulyes
A Guillaume Bastart de Poicties,
A present seigneur de Barry
Et l'escripvain a nom Fabry.

Le volume a une reliure moderne en veau (Cat. de Rouen, Saas n° 50, n° anc. I, 14). Le *Roman de Mandevie* est suivi (f. 152) par *Cathon en françoys*, par Jean le Fevre. Le huitième livre manque. Les sept premiers se trouvent : le *prologue* f. 2a, l. 1 f. 6b, l. II f. 16b, l. III f. 47a, l. IV f. 72a, l. V f. 85a, l. VI f. 100b, l. VII ff. 124a-150a.

Ms. *H*. — C'est un petit volume de 125 feuillets de parchemin écrit au XVe siècle. L'écriture est sur deux colonnes avec initiales en rouge. La reliure est détruite. Pasinus, dans son catalogue *Manuscriptorum Codd. Bibl. R. Taur. Ath.* (Turin, II, p. 475) sous l'ancien n° XLVII, I, IV, 27, a dônné une description de ce ms. qui contient les sept livres en prose et le huitième en vers ; Pasinus y ajoute : *Fol. autem 121 pag. 2, norma quædam traditur rectæ, optimæque vitæ instituendæ, et modus, quo quis Missæ Sacrificio interesse debet.* Est-ce le huitième livre qui se serait égaré vers la fin du volume ? La suite des livres est renversée sans doute dans l'état actuel du ms. que M. Renier *(Giorn. Stor.*, LI, 1904, p. 418) a caractérisé par ces mots : *Ridotto a blocco sfigurato ; ma forse intero* (1).

Ms. *I*. — Ce ms. a 93 feuillets de parchemin mesurant 168 millimètres sur 127 ; l'écriture est du XVe siècle, à longues lignes dont on compte 29 par page. Les initiales et les bordures sont ornées en or

(1) Nous adressons nos remerciements à la direction de la Bibliothèque Nationale de Turin de nous avoir communiqué ce ms. retiré de l'usage et renfermé dans une caisse du dépôt où il attend le travail de réparation par le relieur.

et en couleur, les titres sont rouges. Il y a 83 miniatures dans le volume qui sont identiques avec celles du ms. *M*, mais d'une exécution supérieure. Sur le premier feuillet, au milieu de la bordure en bas, on voit les armes du duc d'Hautefort : *d'azur, à trois gerbes d'or liées de gueules*, mais la partie droite est effacée. La reliure est en maroquin rouge aux armes de Jean de Brosse, comte de Penthièvre, avec des tranches dorées. Ce ms. a appartenu à M. de Paulmy (B.-L., n° 5667 B). Il contient le *prologue* f. 1a, l. I f. 4a, l. II f. 14b, l. III (lacune), l. IV f. 40a, l. V f. 46a, l. VI f. 59a, l. VII f. 77a. Le ms. est mutilé ; une notice du ms. *L* signale les pertes suivantes : l. I 16 f. 1/4, l. II 9 f., l. III 8 f. 1/4, l. IV 11 f. 1/4, l. V 1 f. 1/4, et le VIIIe livre manque complètement. L'œuvre est datée, f. 92b : *Cy finist le livre d'Amendevie fait et acomply le Ve jour du moys de may en l'an 1369*. Le scribe y ajoute encore un morceau (f. 93a) sur les travaux des saisons, qui se trouve dans presque tous les mss. à la fin du VIIe livre (*A* f. 87b) et un peu déplacé dans les incunables (α, β).

Ms. *L*. — Il est écrit sur 170 feuillets de papier qui ont 176 millimètres sur 115 et date du XVe siècle. La reliure montre au dos les chiffres L et P entrelacés, c'est-à-dire le fer de Louis-Philippe (1773-1850) après 1830 (Guigard, *l. c.* I, p. 31). L'ancien n° est 7379² et Lancelot 145. Les premiers feuillets, d'une main moderne, donnent une description détaillée du ms. *I* en signalant toutes les lacunes. Une paraphrase de l'Ancien Testament précède (ff. 4a-7b) l'œuvre de Jean Dupin comme dans les mss. *B* et *N* en commençant : *Moyses prophetisa au peuple : Dieu vous envoyra ung grand prophete*. Le *prologue* se trouve f. 7b, l. I f. 12b, l. II f. 22b, l. III 55a, l. IV 83b, l. V f. 99a, l. VI f. 115a, l. VII f. 138a, l. VIII manque.

Ms. *M*. — Ce ms. est daté du 11 juin 1475. Il est écrit sur 120 feuillets de vélin qui mesurent 172 millimètres sur 125 par longues lignes, 37 par page. Il est orné de miniatures (cf. ms. *I*). La reliure est en maroquin rouge aux armes du cardinal de Richelieu (1535-1642) : *trois chevrons couronnés des insignes de l'épiscopat ;* la devise manque (Guigard, *l. c.* I, p. 356). Après sa mort, ce volume était de ceux que la bibliothèque du roi a revendiqués. Il contient le *prologue* f. 1a, l. I f. 5a, l. II f. 15b, l. III f. 40a, l. IV f. 60a, l. V f. 65b, l. VI f. 78b, l. VII f. 96b, l. VIII manque.

Ms. *N*. — C'est un volume de 247 feuillets de parchemin mesurant 220 millimètres sur 170. L'écriture est du XVe siècle par longues

lignes et 35 par page. La reliure ancienne est en veau gaufré, sur le dos avec des lys. Le ms. provient de la bibliothèque d'Anne de Polignac, femme de François II, comte de Larochefoucauld ; il fut analysé par L. Delisle dans ses *Mélanges paléographiques* (Paris, 1880, p. 344-346). Le volume renferme (ff. 1-139) la *Chronique universelle ou manuel d'histoire*, composé pour Philippe de Valois (ff. 140-155), l'*Arbre de la généalogie des rois de France* et (ff. 160-162) une paraphrase de l'Ancien Testament (cf. mss. *B* et *L*) que Delisle attribua à Jean Dupin (*l. c.* p. 344). Le *prologue* de celui-ci se trouve f. 162b, les miracles de saint Claude f. 164a, l. I f. 165a, l. II f. 170a, l. III f. 186b, l. IV f. 201a, l. V f. 208b, l. VI f. 217a, l. VII ff. 230b-249a, l. VIII manque.

Ms. *P*. — Ce ms. est une copie incomplète ou inachevée. Il est écrit sur 96 feuillets de papier ayant 150 millimètres sur 80, l'écriture date du XVIe siècle, elle est faite par longues lignes, 22 par page. La reliure porte au dos les chiffres LL entrelacés et surmontés d'une couronne fermée, c'est-à-dire le fer de Louis XIV (cf. mss. *A* et *B*). Le n° ancien est 7881. Le volume contient (ff. 1-60) les *Commandements de prudence* par Christine de Pisan et (ff. 61a-96a) un fragment du *Livre de Mandevie :* l. I f. 61a, l. II f. 79a-96a (*A* f. 18c), le scribe y ajoute la chanson de Mandevie qui se trouve à la fin du septième livre (*A* f. 88c,d), le reste manque.

Le groupement définitif des mss. se fera après l'établissement du texte. Nous ne donnons qu'une esquisse de leur filiation d'après la description que nous venons de faire. Le ms. *H* dans son état actuel ne peut pas être classé.

Nous avons trois manuscrits datés : *A* 1411, *G* 1451, *M* 1475. Deux mss. *(A, D)* dérivent d'une copie commandée par Etienne de Montfaucon, comte de Montbéliard et un troisième *(N)* a ajouté à son texte la dédicace. Il y a cinq mss. *(A, B, C, D, F)* qui renferment les huit livres, les autres n'ont que sept ou moins. Deux mss. *(I* et *M)* sont ornés de miniatures identiques et l'un *(I)* est la copie d'un exemplaire terminé en 1369.

On doit distinguer deux groupes : les uns dérivés immédiatement ou par plusieurs copies du ms. perdu de 1369 *(a)*, les autres de celui de 1385 *(b)*. Nous classons dans le premier groupe : *B, F, I, L, M ;* dans le second : *A, C, D, E, G, P*. On peut mieux rapprocher de *B* les mss. *L* et *N*, de *I* le ms. *M* d'une part, de *A* les mss. *E* et *P*, de *D*

le ms. *C* d'autre part. Le tableau généalogique des mss., où *O* désigne l'original et *x*, *y*, sont des copies supposées, sera représenté par le schéma suivant :



Il y a deux éditions de l'œuvre de Jean Dupin :

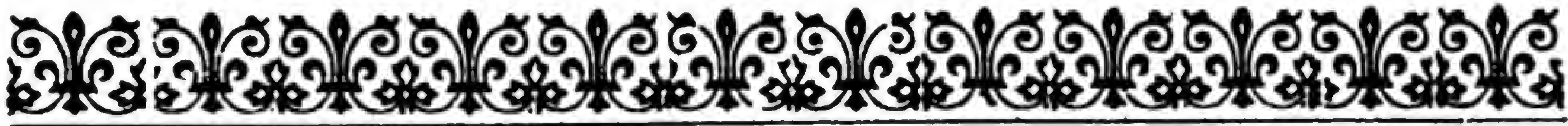
α — *Cy commence le prologue du livre de bonne vie qui est appele Mandevie. Ave Maria. En nom de Dieu. Amen. Anthoine Neyret, Chambery en Savoye 1485.* C'est un volume de 130 feuillets in-folio imprimés en caractères gothiques (type *l*). Les initiales sont de grandeur différente ; il y a des gravures. (Cf. Daunou-Pellechet, *Cat.* 1842, p. 229, n° 1029 ; — Panzer, *Ann. typogr.* IV, p. 100, n° 226 ; — Hain, *Repertorium bibl.* 1823-1838, n° 6458 ; — Brunet, *Manuel II,* 1861, c. 891 ; — *Cat. of Brit. Mus.* XCII, 1900, c. 289 ; — Pellechet, *Cat. des Incunables* III, 1909, p. 247, n° 4477.)

Nous ne connaissons que deux exemplaires de cette édition : 1° α^1 à Paris à la Bibliothèque Sainte-Geneviève *Œ XVe 719.* Une notice signée par A. Claudin et collée sur le plat du volume dit : « Il manque le dernier feuillet à l'exemplaire d'après Brunet qui [n'en a vu] que 125 feuillets. La Bibliothèque Nationale possède un exemplaire complet de cette édition. » Le huitième livre s'arrête au vers 4595, le reste (vu 4595-5108) manque. La Bibliothèque Nationale n'a plus d'exemplaire de cette édition.

2° α^2 à Londres au Musée Britannique *I A 43.409.* On y voit la remarque du même A. Claudin : « Rarissime ; 2 autres exemplaires seuls sont connus. » Le texte diffère sensiblement de celui des mss. A la fin 32 vers octosyllabiques donnent le lieu et la date (mai 1485) de l'impression.

β — *Le champ vertueux de bonne vie appelle Mandevie. M. le Noir Paris* [vers 1500]. Ce volume est in-8° avec des caractères gothiques, les initiales ornées de figures. (Cf. Brunet, *l. c.*) Un exemplaire de cette édition (β^1) se trouve à Paris à la Bibliothèque Nationale : Rés. *y² 761,* un autre (β^2) à Londres au Musée Britannique : *85. e. 18.*

(A suivre.) LOUIS KARL.



BELLENAVES

LES TRACES DU PASSÉ

(Suite)

Les cloches.

Il existe actuellement trois cloches : Marie-Stéphanie, Marie-Magdeleine, Henriette-Elisabeth.

Marie-Stéphanie, la grosse cloche, donne la note de musique *sol ;* elle pèse 508 kilos. Elle a été bénite par M. le vicaire général Crison, e 7 avril 1895. Le parrain était M. Etienne-Barthélemy-Noë-Marie Dutour de Salvert-Bellenave, représenté par M. François Baratier, docteur en médecine, et la marraine, Mme Blanche-Pétronille-Antoinette Fallier, épouse de M. Baratier.

Cette cloche n'avait été que refondue à cette date. Elle avait dû être fondue sous la Restauration, et baptisée par M. René Delaplanche, curé de Bellenaves, le 25 novembre 1822. Le parrain avait été Augustin-Amable-Anne Dutour de Salvert, sous-préfet à Riom ; la marraine, dame Anne-Camille-Louise-Fournier d'Armes, épouse de M. Dutour de Salvert.

Marie-Magdeleine pèse 360 kilos, elle donne le *la*. Elle a été baptisée par M. René Delaplanche, curé de Bellenaves, le 20 décembre 1817. Elle eut comme parrain Etienne-Amable Dutour et pour marraine Marie-Madeleine Esmelin.

Henriette-Elisabeth pèse 245 kilos et donne le *si*. Elle a été offerte à l'église par M. Henri Dutour de Salvert-Bellenave, en souvenir de son mariage contracté le 1er février 1894.

Nous nous rappelons la bénédiction de la petite cloche en 1894, le 22 avril. M. l'abbé Bourdelier, curé doyen de Bellenaves, délégué

6

par Mgr l'Evêque de Moulins, procéda à la cérémonie après un discours de M. l'abbé Brethon, curé doyen de Charroux. « Une foule « nombreuse et recueillie assistait à la bénédiction, à l'issue des « vêpres. Sur la nouvelle cloche se lit cette inscription : « L'an de « grâce 1894, le 22 avril, j'ai été nommée Henriette-Elisabeth, par « M. Henri-Paul-Marie Dutour de Salvert-Bellenave, ancien officier « de cavalerie, et dame Elisabeth-Marie-Philomène-Emilienne de « Jessé Levas, son épouse, mes parrain et marraine. Leur pieuse « générosité m'a placée dans ce lieu, en souvenir de leur union con- « tractée devant le Seigneur, le 1er février 1894 (1). »

Matériaux de construction.

Les murs sont construits en granits et en pierres calcaires. Les carrières d'où les matériaux furent extraits n'étaient pas très éloignées du lieu de construction. On devait certainement, à cette époque, se servir des granits de la forêt des Colettes. Une butte calcaire, située à Marléon, entre les collines de Naves et de Charroux, donnait des calcaires faciles à scier et à sculpter, que l'on utilisait dès le XIVe siècle, ainsi qu'en font foi les archives de la ville de Gannat (2). Les murs, à l'extérieur, ne sont pas décorés par ces combinaisons de pierres de diverses couleurs, si fréquentes en Auvergne, comme la mosaïque de pierres blanches et noires qui orne la partie supérieure du toit de l'abside de Notre-Dame du Port ou le transept de l'église d'Ebreuil.

Toiture.

La couverture du clocher, seule, est en ardoise. La voûte centrale porte sur son extrados, un garni de blocage recevant directement les tuiles de la toiture. Il y a un toit indépendant pour chaque partie de l'église, pour le chœur, pour les chapelles latérales, pour la nef centrale et pour les bas-côtés. Ces toits s'étageant les uns au-dessus des autres produisent un bel aspect. Les tuiles creuses ont dû être fabriquées dans la région. Il existe, encore aujourd'hui, des tuileries à Chénevières et à Chassat ; beaucoup de maisons sont encore couvertes de tuiles creuses, posées alternativement dans un sens, puis

(1) *Semaine religieuse* du diocèse de Moulins, 1re année, n° 26, p. 407.
(2) Docteur VANNAIRE : *Gannat et les environs*, p. 205.

dans un autre, en s'emboîtant. Le pignon du chevet et celui de la façade sont plus élevés et dépassent la toiture pour l'abriter du vent.

Entrées.

L'accès de l'église est assuré par un portail et par deux entrées inégales, voûtées en plein cintre et dont la plus grande est murée ; derrière celle-ci se trouvent les fonts baptismaux. Une autre entrée a été ménagée depuis dans le mur sud ; sa voûte surbaissée est dénuée de tout cachet artistique. Du même côté de l'église se trouvent adossées une sacristie et une tour munie d'une horloge. Les murs, à l'extérieur, sont soutenus par des contreforts épais.

Ornementation.

L'ornementation architecturale et la sculpture sont d'une grande sobriété, comme dans les églises de l'Auvergne. Les chapiteaux supportant les arcs-doubleaux sont finement sculptés et représentent des feuilles d'acanthe, des palmettes, etc. Les chapiteaux des autres piliers sont simplement épannelés, seule une torsade orne l'astragale. Les chapiteaux supportant la voûte d'ogives sont plus soignés ; l'un représente des animaux, d'autres des personnages humains, des guerriers.

Les murs extérieurs ne sont point décorés d'une grande arcature à plein cintre comme à Veauce et dans les belles églises d'Issoire et de Notre-Dame du Port. Nous ne trouvons point de modillons à enroulements ou à copeaux pour soutenir la corniche qui termine la toiture.

La Cène.

La partie la plus intéressante de l'église, au point de vue de l'ornementation, est certainement la façade. Le portail est orné de quatre colonnes supportant un bas-relief représentant la Cène. Le tympan est limité par une archivolte formée de deux voussures en retrait supportées par des pieds-droits simples et sans ornements.

C'était là un champ tout trouvé, au point de vue décoratif, pour y sculpter une Cène en bas-relief comme ici, ou pour la peindre comme à Vicq.

Les apôtres sont représentés, ainsi que Jésus-Christ, dans des niches. Jésus est au milieu, dans une niche un peu plus élevée ; à sa

droite est figuré saint Jean ; le disciple bien-aimé, un coude appuyé sur la table, se penche vers son divin Maître. A la gauche de Jésus, devant la table, Judas, à genoux, tient une bourse de la main gauche ; Celui qu'il vient de vendre lui tend un morceau de pain. La nappe est arrangée de façon symétrique ; les draperies à petits plis sont assez fines. Dans le coin de gauche, à côté de la table, Jésus-Christ lave les pieds à saint Pierre, et près de lui deux apôtres penchés s'intéressent à la cérémonie et semblent attendre leur tour. Au-dessus, entouré d'un ovale, se trouve le Christ triomphant, assis sur un coussin. Autour de sa tête, le sculpteur a placé le nimbe crucifère, seul donné à la divinité. Dans les deux bas-reliefs, le Christ et les apôtres ont les pieds nus. Les anges qui soutiennent l'écusson déploient leurs ailes d'une façon originale. Malheureusement toutes les figures sont mutilées ; cet acte de vandalisme a été commis sans doute en 1793.

Au-dessus du portail il y a de jolies arcatures qui ne sont pas d'une symétrie absolue, la dernière, à gauche, est plus étroite que les autres. Le pignon est surmonté d'une antéfixe cruciforme, comme dans les églises auvergnates ; elle est bien moins intéressante cependant que celle dont est sommé le pignon de façade de l'église d'Ebreuil, abritée des intempéries par le clocher porche.

L'église de Bellenaves ne fut pas dotée de précieuses reliques, comme celles d'Ebreuil ou de Chantelle ; elle n'eut point de crypte, comme celle de Vicq. Toutefois, elle avait un caveau où l'on mettait les ossements des morts, un charnier (1). Pendant longtemps, on enterra un grand nombre de morts dans l'église ; il suffisait sans doute, pour cela, de faire une donation à la fabrique. Ainsi, le 7 juin 1739, Michelle Rambaud, femme de Pierre Baratier, sieur de la Salonne, lieutenant en la justice de Naves, est enterrée dans l'église de Bellenaves. Les seigneurs de Bellenave, de la Presle, les familles Baratier, de Laplanche, possédaient des caveaux, au bas des autels. La famille Baratier enterrait ses morts dans le sous-sol de la chapelle Saint-Blaise ; la famille de Laplanche dans celui de la chapelle Sainte-Anne. La plupart des dalles sont des pierres tombales retournées ; sur l'une d'elles, à l'entrée du chœur, on peut lire : « Ci-gît honorable

(1) Voir acte de sépulture de Claude Loup, seigneur de Bellenaves. *Mon pays natal : Bellenaves*, p. 111.



Tympan du portail de l'église de Bellenaves



homme Jean de Malfant (1) qui décéda le XXIe mars 1674. Priez Dieu pour le repos de son âme. » Dans le caveau qui est au-dessous de la chapelle de la Vierge, reposent certainement dames Jeanne du Jouhanel, décédée le 6 janvier 1773, et Elisabeth-Adélaïde de Robert de Saint-Vincent, décédée le 6 septembre 1782, l'une et l'autre épouses de Pierre-Etienne Dutour de Salvert. On y trouve aussi quelques ossements provenant des fouilles faites dans l'ancien cimetière à l'époque de la construction de la chapelle de Saint-Joseph ; ils ont été déposés là par M. Poyet, curé.

Vocable.

L'église de Bellenaves est placée sous le vocable de saint Martin, l'apôtre des Gaules.

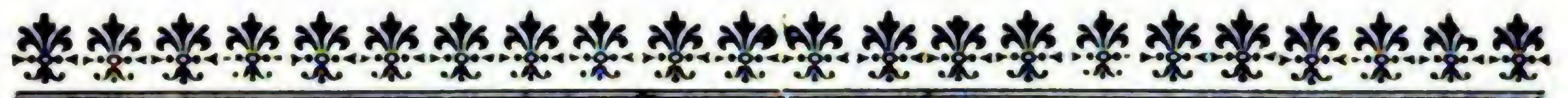
Le vitrail de la baie principale de l'abside représente saint Martin en cavalier romain, partageant son manteau avec un pauvre transi de froid. Les églises dédiées à ce saint sont nombreuses dans l'Allier, et plus nombreuses encore sont les fontaines qui portent son nom. Citons, dans notre commune, « la font Saint-Martin », au village de Chassat, près du « Champ-Manqué ». Trente-sept églises lui sont dédiées dans le diocèse de l'Allier, et M. Moret, ancien curé de Saint-Menoux, fait remarquer que presque toutes sont placées sur les « voies romaines que saint Martin devait suivre dans ses prédications incessantes ».

Sans doute, saint Martin n'est point passé par toutes ces localités, mais l'on peut soutenir avec Lecoy de la Marche que « la fondation « de ces églises tient, ou au passage du saint, ou à une relique ap- « portée de son tombeau par un pèlerin, ou bien à la présence d'une « fontaine, d'un rocher, d'un monument quelconque, jadis consacré « par la superstition païenne et ensuite purifié, christianisé par l'im- « position du nom de l'apôtre des campagnes ».

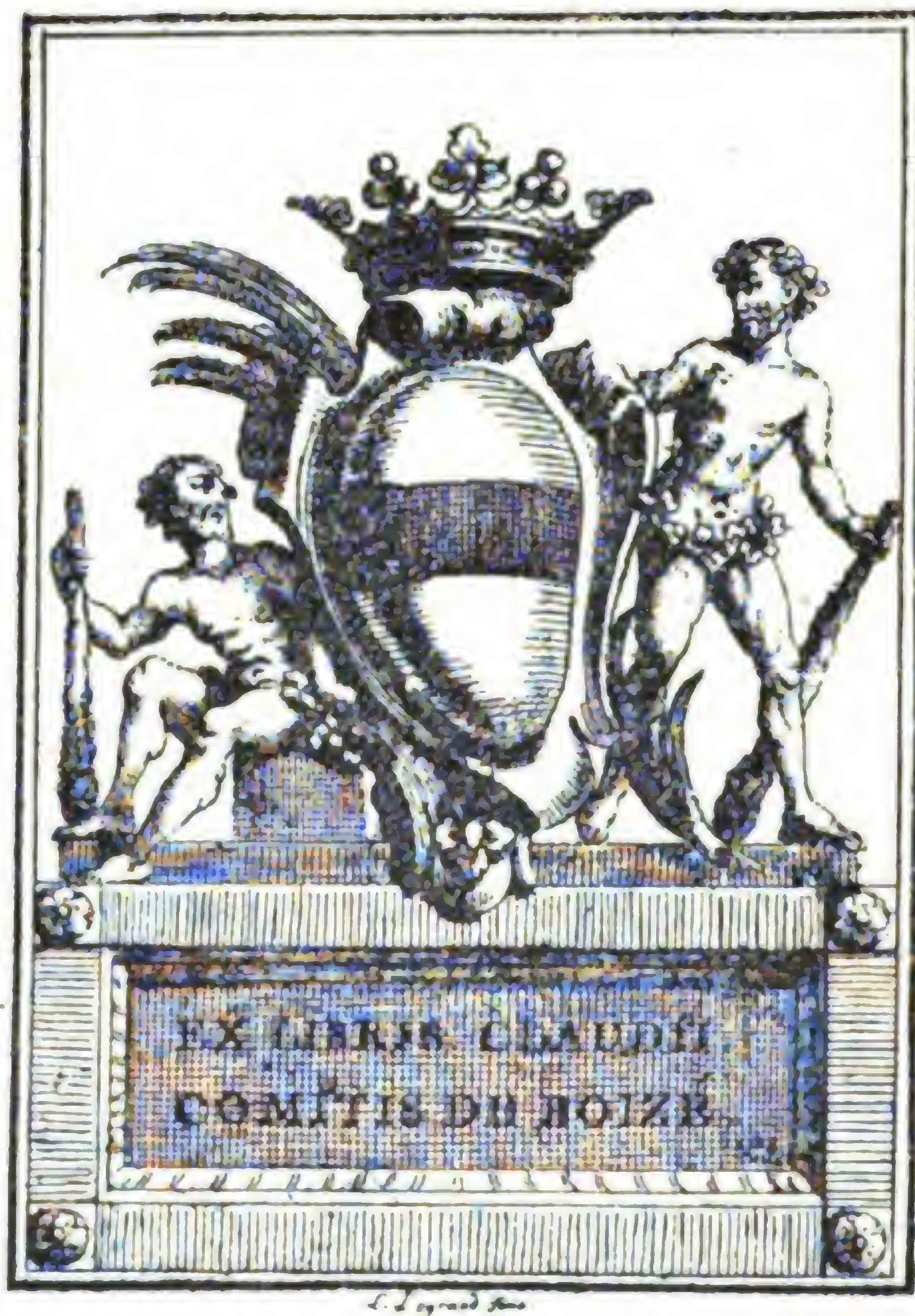
(Voy. J.-J. Moret, *Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises*, tome I, p. 153. Moulins, 1902.)

(A suivre.) L. BIDEAU.

(1) Jean de Malfant, seigneur de Banassat, commune de Chirat-l'Eglise, était « capitaine au château de Bellenaves » dès 1659 et 1660. Il était âgé « d'autour soixante-douze ans » à sa mort. L'acte de sépulture a été rédigé par Forissier, curé de Bellenaves. Voir registres paroissiaux de Bellenaves, tome III, pp. 292-810-912.



Quelques Ex-Libris intéressant le Bourbonnais



L'ex-libris ci-dessus est celui de Claude-Guillaume, marquis de Boisé de Courcenay, mort en 1810, à Marcillat.

La maison de Boisé de Courcenay, de haute chevalerie, originaire du Berry, vint se fixer à Marcillat par suite d'une alliance avec les de Chambon, seigneurs de Marcillat (1).

(1) Les de Chambon, par suite du mariage, en 1657, de Jacques de Chambon avec la fille unique d'Annet de Rochedragon, baron de Marcillat, avaient succédé aux Rochedragon qui, déjà au XIII[e] siècle, étaient seigneurs de Marcillat.

Jean-Charles-Honoré, comte (puis marquis) de Boisé de Courcenay, fils unique de Jean-Charles, marquis de Boisé de Courcenay, et de Suzanne de Scarron de Diors, épousa, le 20 mai 1764, Marguerite-Henriette de Chambon de Marcillat, fille unique de Gilbert-Antoine de Chambon, marquis des Ternes, comte de Marcillat, seigneur de Puyclaveau, etc., et de Marie de Veyny d'Arbouse de Fernoël. De cette union :

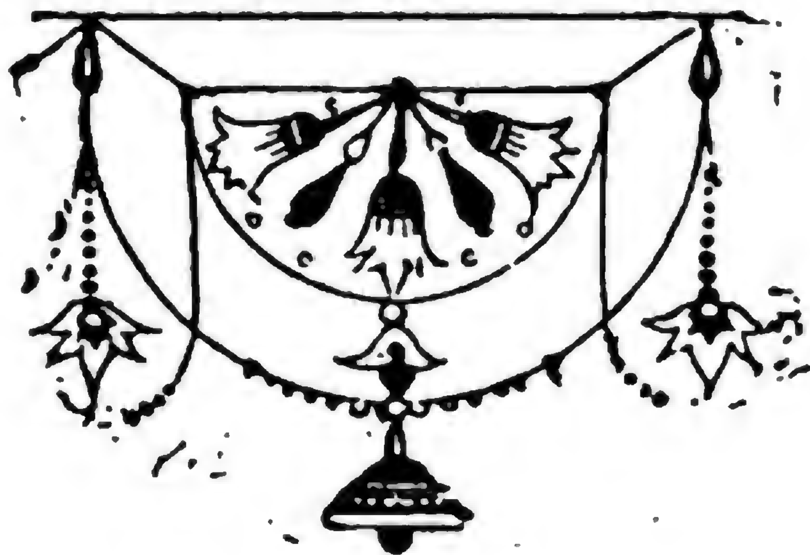
I. — Roger, marquis de Boisé de Courcenay et marquis de Fernoël, marié à Anne du Ligondès. Leur fille épouse en 1826 le comte de Montaigu.

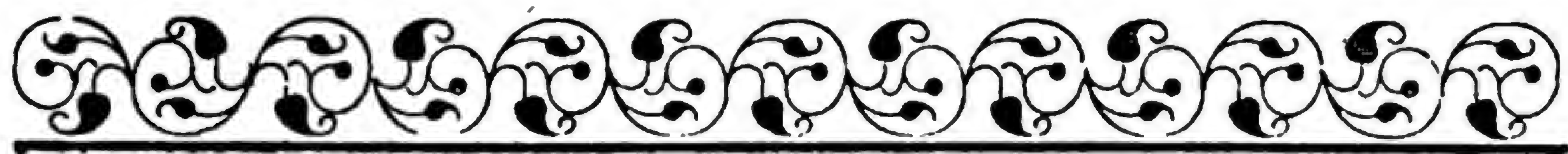
II. — Claude, comte (puis marquis) de Boisé de Courcenay et de Fernoël, marié en 1801 à Constance de Bonnault de Méry. De cette union :

a. — Ernest, marquis de Boisé de Courcenay et de Fernoël, né à Marcillat, en 1802, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur, mort en 1896. Son fils unique, Honoré, mort en 1901, a laissé deux fils, dont l'un a épousé Lucy d'Anchald, et une fille mariée au comte de Valabrègue.

b. — Stanislas, comte de Boisé de Courcenay, né à Marcillat, en 1806, marié en 1836 à Léontine de Poix, mourut en 1879 laissant une fille, Mademoiselle Joséphine de Boisé de Courcenay qui habite le château de Chabenet (Indre).

Vicomte de Durat.





BIBLIOGRAPHIE

Notre confrère, M. le chanoine Moret, est un érudit rempli de zèle ; l'apologétique chrétienne du Bourbonnais lui doit trois nouveaux ouvrages parus en 1911 et dont il a bien voulu faire hommage à notre bibliothèque. Ces trois livres constituent, à des titres divers, une excellente contribution à l'histoire locale.

L'abbé Antoine Fayet (1815-1900), sa vie, ses œuvres, a pour nous un charme tout particulier. Il fait revivre la figure sympathique d'un prêtre de haute valeur intellectuelle et morale qui fut un de nos anciens à la Société d'Emulation. M. l'abbé Fayet, curé d'Hyds, immuablement fidèle à toutes les saines traditions religieuses et nationales qui firent jadis la grandeur de la France, se présente à nous tout ensemble comme un saint, un savant, un artiste, un penseur. C'est un bel exemple de labeur sacerdotal qu'a donné jusqu'au dernier jour cet aimable vieillard et M. le chanoine Moret, guidé par son cœur et ses souvenirs personnels, l'a si admirablement mis en lumière que son livre a emporté de suite les éloges mérités de Mgr Penon.

Avec **Missionnaires et Prédicateurs du Bourbonnais depuis le XVIIe siècle,** l'auteur nous fait aborder un autre sujet. C'est une suite de biographies, de traits et de faits qui tous intéressent l'histoire bourbonnaise, soit que les faits se passent chez nous, soit que ceux qui en furent les acteurs ou les victimes nous appartiennent par leur naissance et leurs origines. M. le chanoine Moret a groupé tous ces bons serviteurs du Christ autour du plus glorieux d'entre eux, Jean Joret (1656-1696), qui eut l'honneur de recevoir la palme du martyre. Parmi ceux qui lui font cortège, je n'aurai garde d'omettre tous les missionnaires, toutes les religieuses qui sont allés porter jusque sur les plages les plus lointaines l'amour de Dieu et de la France. Je n'aurai garde non plus d'omettre l'essaim infatigable des

Trappistes qui, sorti de Sept-Fons, est allé montrer au Brésil ce que savent faire des moines quand on leur laisse, sans plus, la liberté. Il va sans dire que dans ce livre on retrouve une foule de noms bourbonnais et souvent des plus illustres. Mille traits, les uns sévères et les autres plaisants, animent et égayent le fond du tableau.

Ces deux livres ont été édités par notre confrère M. Marcellin Crépin-Leblond ; c'est assez dire qu'ils sont d'une impeccable typographie et d'une élégance sobre et de bon aloi.

Le troisième ouvrage, soigneusement édité par notre imprimerie ordinaire, la maison Auclaire, est intitulé : **Vie des Saints et autres pieux personnages qui ont édifié le Bourbonnais par leurs vertus**. Bien que l'auteur ait surtout pensé aux enfants en écrivant son livre, je n'hésite pas à dire que les grandes personnes trouveront leur compte à lire ce premier volume de la série. C'est de la bonne histoire religieuse et provinciale, puisée aux meilleures sources. Ce n'est pas seulement à nos enfants, aux fidèles, que M. le chanoine Moret a rendu service, mais aux chercheurs, aux curieux du passé, à tous ceux qui aiment la terre natale, son passé, son histoire. Aussi Mgr Lobbedey, Mgr Boutry et Mgr Penon, se sont-ils formés en une trinité favorable pour louer et approuver avec toute l'autorité qui leur appartient le livre de notre confrère. Les louanges laïques, j'en suis persuadé, feront cortège à celles tombées des trois plumes épiscopales que je viens de citer.

T.

Le Canton de Commentry (Commentry, Colombier, Hyds, Malicorne), par Edouard GARMY, juge de paix à Commentry. — Moulins, Crépin-Leblond impr., Grégoire édit., 1911, in-8°.

On peut dire de ce joli livre qu'il est tout à fait nôtre puisque l'auteur, l'imprimeur et l'éditeur qui se sont confraternellement donné la main pour le mettre au jour sont tous membres de notre Société.

Dès cinq heures du matin, « la brâme » puis « les sabots des pionniers frappant en cadence le sol poussiéreux » réveillent à Commentry jusqu'au juge de paix, le confrère Garmy. Bénissons ce réveil matinal de chaque jour, car il a procuré à l'honorable magistrat les loisirs qu'il fallait pour écrire quelques pages aimables sur le passé et le présent du canton auquel il distribue la justice. Il a fallu à M. Garmy du temps et de patientes recherches pour mener son

œuvre à bonne fin, mais aussi il a connu le plaisir des recherches et des trouvailles et la devise de son imprimeur devient la sienne comme elle sera celle du lecteur ; tous, le livre lu, aimeront à dire : *Meminisse juvabit.* Je le proclame tout le premier. Toutefois, comme il y a des ombres — il en faut même — dans les meilleurs tableaux, mon bon confrère en émulation ne se froissera pas si je lui dis que ses photogravures sont parfois un peu minuscules et qu'une table de noms et de lieux eût fait la joie des chercheurs. Il me permettra aussi certainement de lui faire remarquer qu'il étend un peu trop l'époque médiévale dans ses monographies en la poussant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Enfin, et ce sera une occasion de louer l'idée de ses tableaux généalogiques, il me permettra de lui faire remarquer au moins une erreur (p. 32) : si Eustache de Monestay fut gouverneur de Gênes pour le compte du roi de France à la fin du XVe siècle, il ne fut jamais *doge* de cette cité et du reste ne figure pas dans les chronologies de ces potentats.

Ces légères observations n'enlèvent du reste rien au mérite de M. Garmy et son œuvre prendra sûrement place dans toute bibliothèque bourbonnaise digne de ce nom. T.

Théodore de Banville ; *Contribution à l'histoire de la poésie française pendant la seconde moitié du XIXe siècle.* (Thèse pour le doctorat ès lettres). Par M. MAX. FUCHS, agrégé des lettres et docteur ès lettres, professeur au lycée de Charleville ; in-8° de XII-518 pages. — Paris, chez Edouard Cornély et Cie, éditeurs, 101 rue de Vaugirard.

En 1842 était publié chez Piloux, 24 rue de la Monnaie, à Paris, le premier volume de vers de Théodore de Banville, *les Cariatides.* L'auteur avait alors dix-neuf ans, étant né à Moulins le 14 mars 1823. Œuvre de collégien qui rêve de lettres, dira-t-on... Nullement ; c'était de la vraie, de la bonne poésie promettant un maître, et qui ne passa point inaperçue. « Je me souviens, raconte plus tard (en 1862) Charles Baudelaire, qu'en feuilletant avec étonnement ce volume où tant de richesses, un peu confuses, un peu mêlées, se trouvent amoncelées, on se répétait l'âge de l'auteur, et peu de personnes

consentaient à admettre une si étonnante précocité » (1). Etonnante vraiment, et plus encore qu'il ne semblait, car en réalité c'est de sa seizième à sa dix-huitième année que Banville composa les *Cariatides* (2), c'est-à-dire presque au sortir de l'enfance, et on ne connaît guère que Musset (après Victor Hugo et l'anglais Pope) qui, pour employer une expression très moderne, battit ce « record » extraordinaire.

Depuis cette époque jusqu'à sa mort (13 mars 1891, à un jour près l'anniversaire de sa naissance), juste pendant un demi-siècle, Banville ne cessa d'écrire en vers et en prose. Aussi a-t-il laissé plus de trente volumes parmi lesquels des chefs-d'œuvre où est établie son étroite parenté avec Ronsard et André Chénier.

Je dis chefs-d'œuvre, quoique ce ne soit pas l'avis unanime. En tout cas c'était celui de Théophile Gautier (3), de Baudelaire (4), d'Armand Silvestre (5), de François Coppée (6), de Catulle Mendès (7), pour ne parler que des morts, ou de quelques-uns. C'était aussi déjà presque l'avis de Sainte-Beuve alors que, dans une de ses *Causeries du Lundi* il ne s'occupait pourtant que de poésies de Banville antérieures — cela est à noter, — aux *Exilés* (8). C'est encore l'avis, parmi les vivants, de Jean Richepin (9), d'Emile Bergerat (10), de Paul Ginisty (11), de Jacques Madeleine qui, dans une récente étude (12) sur un autre poète moulinois trop dédaigné jusqu'ici, Jean de Lingendes, dont a parlé aussi Henri Faure dans son *Antoine de Laval,* qualifie Banville d' « adorable ».

(1) *Les Poètes français*, d'Eugène CRÉPET, t. IV (1862, chez Hachette).
(2) Préface de l'édition CHARPENTIER, de 1892.
(3) *Les Progrès de la Poésie française depuis 1830* (1867, chez Hachette).
(4) *Les Poètes français*, d'Eugène CRÉPET, t. IV (1862, chez Hachette).
(5) Notamment dans l'*Echo de Paris*, du 16 mars 1891.
(6) Discours d'inauguration du monument du Luxembourg, 27 novembre 1892.
(7) M. Catulle Mendès, qui était venu assister à l'inauguration du monument de Moulins (31 mars 1895), ne cessait de répéter en parlant de Banville, qu'il était un très grand poète, leur maître à tous. Il s'en est aussi expliqué maintes fois en ce sens dans des articles du *Journal* et ailleurs.
(8) *Causeries du Lundi*, 12 octobre 1857, t. XIV.
(9) *Revue hebdomadaire*, 16 avril 1910.
(10) Le *Figaro* du 14 mars 1891.
(11) Le *XIXe siècle* du 15 mars 1891.
(12) Voy. dans le dernier *Bulletin de la Société d'Emulation*, un compte rendu de M. Pierre FLAMENT.

Enfin dans un ouvrage qu'il vient de publier et où son œuvre tout entière est passée au crible d'une critique savante et approfondie, un auteur aussi consciencieux que littérairement documenté, M. Max. Fuchs, déclare également professer pour Banville une grande admiration. Et cet ouvrage n'est pas un banal panégyrique ; il se distingue remarquablement par l'indépendance de pensée, la clarté de l'exposition et une sûreté d'analyse qui en font un très excellent livre que tous ceux qui, dans l'avenir, tiendront à bien connaître le poète de Moulins seront dans l'obligation de consulter. La partie purement critique y est précédée (ce qui est très intéressant pour nous) d'une généalogie de Banville dont le père, le grand-père et l'arrière-grand-père ainsi que les aïeux maternels, furent si intimement mêlés à notre histoire locale. C'est donc sous une forme des plus agréables — car le talent d'écrivain de M. Fuchs achève d'en rendre la lecture attachante, — une des acquisitions les plus précieuses dont se soit enrichie depuis longtemps notre bibliographie bourbonnaise.

On y constate avec plaisir qu'au courant de la plume M. Fuchs a fait bonne justice d'une légende qui tendrait à faire de Banville un « poète sans idées », qui n'eut que le gosier du rossignol (ce qui serait à la rigueur tout de même bien quelque chose), sans rien plus. Il prouve qu'au contraire Banville avait des idées à revendre et une philosophie très élevée, très généreuse. Il a vu les laideurs et sondé les profondeurs de la misère humaine et il n'en est pas resté pessimiste. Il a cru à la rénovation par le travail, par la famille, par la foi et qu'avec le devoir comme but et comme moyen le désespéré arrive au relèvement, à se guérir des passions malsaines. Un poète qui voit luire

> ....., comme un triple et merveilleux flambeau,
> L'ardeur du bien, l'espoir du vrai, l'amour du beau ! (1)

n'est certes pas un simple assembleur de rimes. Ce poète a, pour répondre à ceux qui diraient aussi que le côté passion lui fit défaut, l'idéal des grands artistes, le culte éclairé de la beauté, la passion de son art. Il en a en outre (et cela nul ne le conteste) l'inimitable habileté dans un genre qu'il personnifie seul, le genre « funambulesque ».

(1) Les *Stalactites*, p. 242 (édition Charpentier).

Seulement il manifesta de tout temps (en littérature) un mépris souverain de l'esprit « bourgeois », de ce que les romantiques appelaient la « gent épicière », et beaucoup de dédain pour les « normaliens », pédants et prétentieux. Surtout il manque de bienveillance envers « Monsieur Scribe », qui en identifiait merveilleusement les instincts vulgaires. Il manque également d'enthousiasme pour Ponsard, le chef heureux de l' « Ecole du Bon sens », pour Sarcey, pour Béranger, etc., dont la renommée (particulièrement de ce dernier) fut si hors de proportion avec le génie. C'était le crime de son goût trop affiné ; mais comme dans sa modestie il disait n'avoir pas eu d'autre ambition que d'entrechoquer des rimes (préface de l'édition de 1857 des *Odes funambulesques*), on le prit au mot et on inventa pour lui cette expression de « poète sans idées », qui a fait fortune et qu'on applique aussi à Victor Hugo, ce qui en diminue un peu la portée.

Il avait ironiquement placé Sarcey sur le fauteuil de Voltaire. On le plaça, lui, sur la corde raide, avec un balancier, on en fit un saltimbanque lyrique, ce qui n'empêcha pas M. Jules Lemaître, tout en n'y contredisant pas, d'avouer que cet « arrangeur de mots » a « été à de certaines heures un grand poète et a plusieurs fois, comme il le dit volontiers, heurté les astres du front ». D'ailleurs « la vertu du verbe, célébré par Victor Hugo dans une pièce fameuse, est telle que pour l'avoir adoré, même sans grand souci du reste, on peut être grand » (1). « Cherchez, écrit encore l'auteur des *Contemporains*, un poète qui ait plus purement, plus exclusivement (que Banville) aimé et rendu le beau plastique, qui par conséquent ait pratiqué *l'art pour l'art* avec plus d'intransigeance et une conscience plus farouche : vous n'en trouverez point (2). »

Pour un critique plutôt sévère, frisant même l'hostilité, M. Jules Lemaître fait en somme à Banville la part assez belle. C'est pour nous un encouragement à continuer de le citer, car il n'en reste pas là. « Des pièces comme l'*Exil des Dieux* et le *Festin des Dieux* (3), dit-il ailleurs dans un éloge à enregistrer, sont peut-être ce qui dans notre poésie rappelle le mieux les grandes et somptueuses compositions de Véronèse (4). »

(1) Les *Contemporains*, 1re série, p. 29.
(2) *Ibid.*, p. 28.
(3) Les *Exilés*, pp. 7 et 142 (édition Charpentier).
(4) Les *Contemporains*, 1re série, p. 25.

Si donc on veut faire bien juger ou impartialement juger Banville, c'est à des poésies comme celles-là qu'il faut se reporter, ou à d'autres de la même force et qui abondent dans les *Exilés* : la *Fleur de sang*, la *Mort de l'Amour*, les *Torts du Cygne*, la *Rose*, etc., formant ce que le même Jules Lemaître appelle « une galerie flamboyante, une galerie de Médicis, et peut-être la plus haute en couleur qu'un poète ait jamais brossée (1). »

Si au contraire on veut le faire mal juger il faut choisir (et cette méthode est toujours facile envers n'importe qui), des vers mal venus, comme on en trouvera sans se donner beaucoup de peine dans *Sonnailles et Clochettes* par exemple, œuvre du dernier moment dont Banville s'excusait lui-même comme de « caprices légers » (2) et qu'il eût pu à la vérité négliger de publier sans inconvénient pour sa gloire.

Mais je le demande, quels ouvrages doivent compter pour apprécier un talent poétique, les bons, ou les mauvais ? Que doit-on retenir de Corneille, *Polyeucte* ou ses dernières pièces ? Voici ce que Sainte-Beuve dit à ce propos, justement au sujet de notre Banville : « Je passe sur ce qui me paraît ou trop cherché, ou trop mélangé, pour ne m'arrêter qu'à ce qui est bien. En poésie on peut lancer et perdre bien des flèches : il suffit pour l'honneur de l'artiste que quelques-unes donnent en plein dans le but et fassent résonner tout l'arbre prophétique, tout l'arbre de Dodone, en s'y enfonçant (3). »

E. DELAIGUE.

REURE (Chanoine). **Le bourbonnais Jacques Fraichet, directeur d'une école privée et principal du collège de la Trinité à Lyon,...** — Moulins, Grégoire, 1910, 35 p. (Curiosités bourbonnaises.)

— **De Moulins à Lyon, par la route du Bourbonnais. Quelques relations inédites de voyage...** — Montbrison, impr. Brassart, 1911, 10 p.

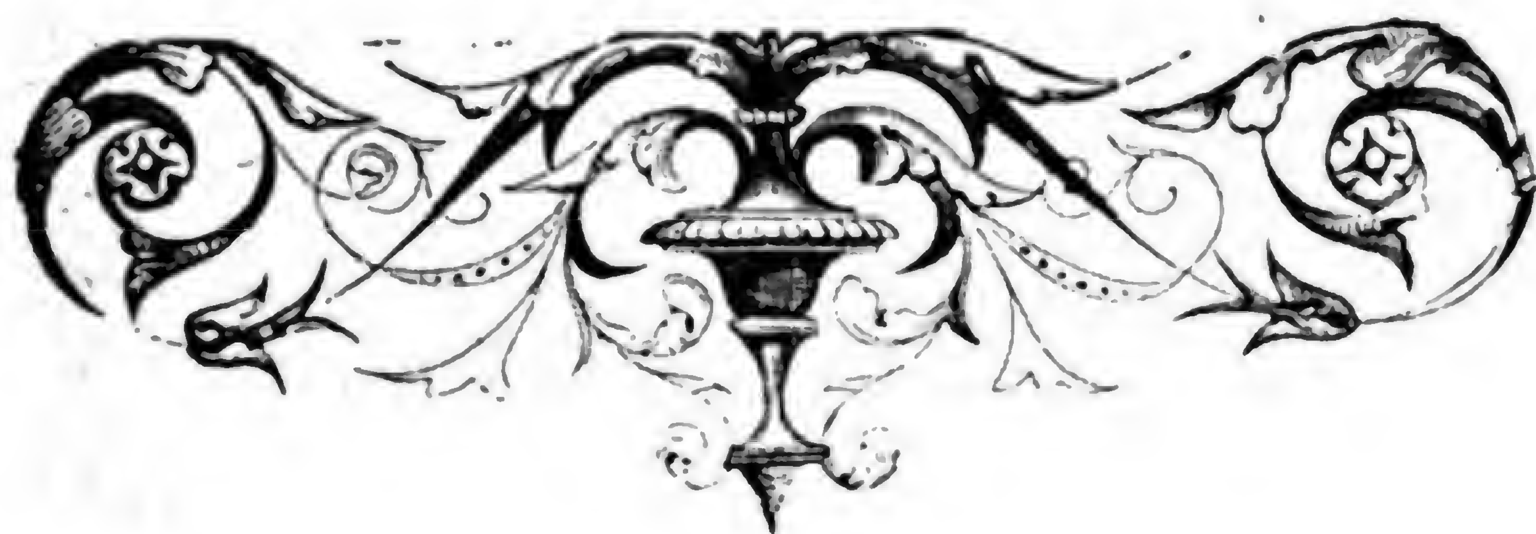
Notre érudit confrère, M. le chanoine Reure, veut bien ne jamais

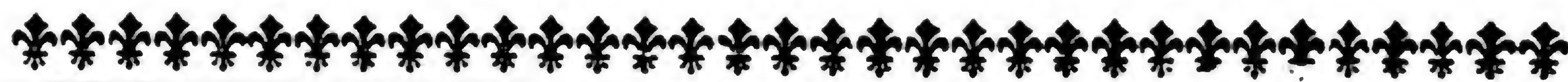
(1) Les *Contemporains*, 1re série, p. 26.
(2) *Avant-propos*.
(3) *Causeries du Lundi*, t. XIV. — 12 octobre 1857.

oublier ses attaches bourbonnaises ; les deux travaux ci-dessus en sont une preuve nouvelle. Le titre du premier dit assez ce dont il s'agit : Jacques Fraichet, né à Saligny (cant. de Dompierre), après avoir pris, à Bourges peut-être, et à Paris, ses grades universitaires, ouvrit une école particulière à Lyon, en 1547 ou 1548, puis, à la fin de 1550, fut nommé par le consulat de Lyon directeur du collège municipal de la Trinité, fonction dans laquelle il débuta en 1552. M. Reure publie le bail passé à cette occasion entre la ville et Fraichet, pièce curieuse qui « fait connaître avec précision l'idée qu'on avait dans une grande ville de province au milieu du XVIe s., de la bonne tenue d'un collège et de l'organisation des études ». M. Reure raconte comment finit le rectorat de Fraichet dont la gestion financière semble avoir été peu heureuse : en 1555, il quitta son poste, avant la fin du bail et, de ce départ, qui fut très précipité on ignore la date exacte ; on sait seulement que c'était chose faite le 18 juin.

La seconde brochure renferme le texte d'une communication que tous les membres de la Société d'Emulation ont eu le vif plaisir d'entendre lors de la visite faite en 1910 à la Diana ; il y a là matière à un livre très curieux et très intéressant que notre confrère, espérons-le, nous donnera quelque jour.

P. F.





NÉCROLOGIE

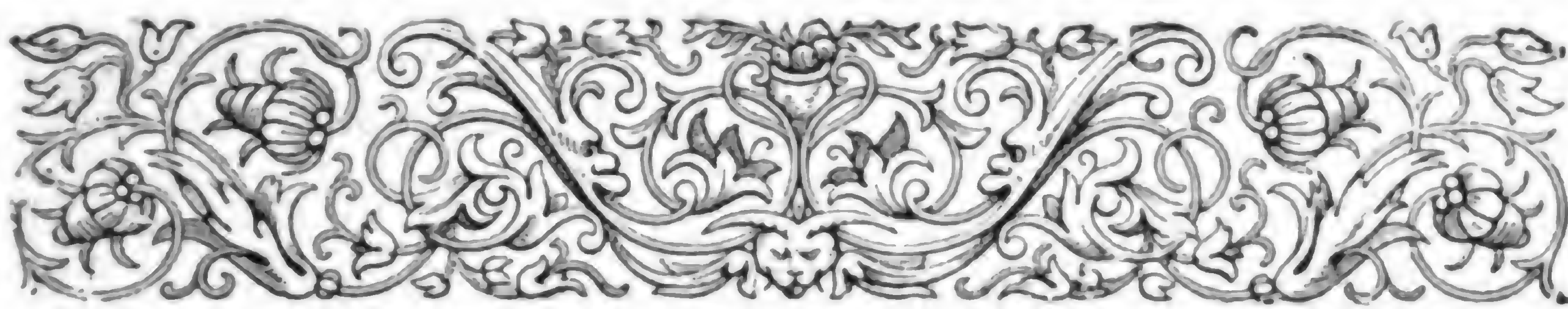
C'est avec une douloureuse surprise que les membres de la Société ont appris le décès de Mme Roger de Quirielle, femme de notre ancien président, prématurément survenu le 6 mars dernier, à Paris. Mme de Quirielle appartenait depuis peu à notre compagnie, mais, de vieille famille bourbonnaise, elle s'était toujours vivement intéressée à l'histoire locale, à nos travaux et à ceux de son mari ; son adhésion à nos statuts nous en a été une preuve précieuse, car nous savions tous combien étaient déjà nombreuses et occupantes les œuvres de toute sorte auxquelles elle consacrait la meilleure partie de son temps. Mme de Quirielle repose maintenant à Montaiguët ; M. Tiersonnier a bien voulu porter, le jour de l'inhumation, à nos confrères MM. Roger et Jean de Quirielle l'expression attristée des sentiments de condoléances de la Société d'Emulation.

— M. A. Bertrand, conservateur du Musée départemental et municipal, vient de mourir au moment où nous mettons sous presse, le 26 mars 1912, à 4 heures du matin ; le temps et la place nous font défaut, dans ce numéro, pour dire tout ce que lui doit la science historique bourbonnaise. Nous rendrons, dans le prochain *Bulletin*, à ce dévoué confrère, l'hommage qu'il a mérité par son existence entière.



Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imprimerie Étienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 1er AVRIL 1912

PRÉSIDENCE DE M. MORAND, PRÉSIDENT

Etaient présents : MM. le chanoine Berthoumieu, le docteur de Brinon, Capelin, le chanoine Clément, Dénier, Dunan, Flament, L. Grégoire, Joyeux de Lançon, Leutrat, Pays, Viple et Tiersonnier.

— En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à notre confrère Joseph Viple, qui assiste pour la première fois à une de nos réunions. Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, M. Morand donne connaissance : 1° d'une lettre de M. Jactel, avocat, 88, boulevard de Port-Royal, à Paris, priant d'annoncer la prochaine tenue d'un congrès international sur la question Louis XVII, et 2° d'une circulaire de la *Revue historique de la Révolution française*.

— Ouvrages offerts : De M. Eugène Le Brun, *Une étape de Jeanne d'Arc en Bourbonnais* ; — de M. Valéry Larbaud, les *Poèmes* de Coventry Patmore, traduits par Paul Claudel avec préface de notre confrère.

— Parmi les publications reçues, le Président signale dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, un essai sur l'histoire des comtes et ducs de Vendôme de la maison de Bourbon, par M. L.-A. Hallopeau ; — dans le *Bulletin de la Société Eduenne*, M. Montarlot achève la publication de son travail sur les députés de Saône-et-Loire de 1789 à 1799. On y trouve de précieux renseignements sur le conventionnel Baudot que tant de liens rattachent au Bourbonnais.

— M. Louis GRÉGOIRE présente un volume intitulé : *L'Indicateur fidèle ou guide des voyageurs*, par le s[r] Michel, ingénieur géographe du roi à l'Observatoire, gravé en 1768. Cet album contient un titre, frontispice, carte de France, plan de Paris avec les curiosités et monuments remarquables et dix-sept itinéraires donnant les lieux de postes.

— M. J.-B. BURELLE, juge au tribunal de la Châtre, transmet à la Société des photographies représentant les tombeaux (stèles funéraires gallo-romaines) trouvés dans un champ appartenant à M. Bertrand-Gallon, propriétaire à Saint-Ambroix, canton de Charost (Cher). Ces stèles sont de toute beauté, en granit, les personnages sculptés avec art. Plusieurs ont été acquises par le musée de Bourges et M. Blanchet a publié, en 1910, un travail concernant une partie de ces tombeaux. Notre confrère fournit à la Société une intéressante description des différents monuments mis à jour.

— M. Louis GRÉGOIRE offre pour les collections de la Société un « Manuscrit concernant le lavis avec de très beaux secrets pour faire les couleurs » fait en 1733, par M. de La Poix de Fréminville.

— M. le chanoine CLÉMENT soumet à la Société un essai de carte, très étudié, des limites des anciens diocèses de Nevers, d'Autun, de Clermont et de Bourges qui se partageaient le Bourbonnais et sur lesquels fut pris en 1790 le département de l'Allier.

— M. TIERSONNIER, au nom de M. Le Brun, signale que notre confrère a retrouvé dans les archives de la Baume deux lettres d'Elisabeth de Thianges, fille de Pierre de Thianges, seigneur de Creuset, Pouzieux, Saint-Georges, et de Jeanne Marguerite Guillemot, épouse de Gilbert de Chalus, comte de Chalus, baron de Servières, seigneur de Prondines. Ces deux lettres portent les dates du 1[er] août 1776 et du 1[er] septembre 1784, elles sont toutes deux scellées d'un cachet sur lequel les armes des Thianges sont très visibles : *d'azur à trois trèfles d'argent*. M. Tiersonnier nous dit que cette variante des armes s'explique puisque le trèfle est une plante à trois feuilles, par conséquent une tiercefeuille. Mais il est intéressant de savoir que cette variante a été adoptée par certains membres bourbonnais de la famille. M. des Gozis a relevé une autre variante consistant en trois roses au lieu des trois tiercefeuilles. — Notre confrère fait circuler un ex-libris aux armes des Longaunay, accompa-

gnant une notice. (Renvoyé au conseil d'administration pour insertion dans le *Bulletin*.)

— M. Tiersonnier ajoute que dans les *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XXI, deuxième partie, 1911, M. le docteur Leblond, président de la dite Société, continue ses *Notes pour le nobiliaire du Beauvaisis*. On y relève : Jehan de Demouret, chevalier, bailli du Comté de Clermont, approuve un accord passé entre l'abbé de Saint-Germer, les habitants d'Espaubourg et Jehan de Crévecœur, 1363. Arch. de l'Oise, Saint-Germer, H 1463. Cf. Louvet : *Anciennes remarques sur la noblesse du Beauvaisis*.

Il s'agit là d'un Bourbonnais et non d'un Beauvaisin, d'un seigneur de Demoret, paroisse de Trevol, vieille seigneurie, que frôlera notre prochaine promenade archéologique.

La généalogie de la famille de Demoret est en somme assez mal connue. En réunissant ce que peuvent nous fournir les *Noms féodaux*, le fonds des Gozis, l'*Inventaire des titres de la maison de Bourbon*, l'*Histoire des ducs de Bourbon et comtes de Forez* de La Mure, on arrive à constater que le personnage cité plus haut est Jean de Demoret, maître d'hôtel de Louis II duc de Bourbonnais, encore vivant en 1394, qui avait épousé Agnès d'Avenières. Nous savons maintenant qu'il fut en outre bailli du comté de Clermont en Beauvaisis, en 1363 tout au moins. Il était fils d'autre Jean, seigneur de Demoret, procureur général de Bourbonnais, mort en 1351, en tout cas déjà passé de vie à trépas à cette époque. Le n° 2859 de l'*Inventaire des titres de la maison de Bourbon* nous apprend même qu'il était mort avec des dettes, ce qui avait eu pour lui et les siens d'humiliantes conséquences. Sous la cote précitée, on trouve en effet un acte daté de Lyon du 1er décembre 1362, aux termes duquel Hugues de Genève, chevalier, seigneur d'Anthon, à la prière du duc de Bourbonnais, consent, moyennant le payement de 390 florins d'or, à l'absolution de Jean Griveau, de Jacques Régnier (de Saint-Pourçain) et de messire Jean de Demoret. Les deux derniers étaient morts sans avoir payé les sommes qu'ils lui devaient, et par suite, sous le coup de l'excommunication frappant les débiteurs récalcitrants et insolvables. Jean de Demoret avait donc été inhumé « en terre salvage et moult deshonnestement ». C'est à la charité de son redouté seigneur et maître que le pauvre défunt dut d'avoir droit aux prières de l'Eglise et à une sépulture chrétienne.

Jean II de Demoret, le bailli de Clermont en Bauvaisis, fils du débiteur insolvable, fut inhumé dans l'église de Trevol et, si l'on en croit Aubert de la Faige, sa pierre tombale, malheureusement un peu fruste, existe encore devant le chœur. Ce personnage fut l'aïeul de Philippe de Demoret, seigneur dudit lieu, mari de Marguerite de Sully. De leur union vint Pernelle de Demoret, laquelle, en 1452, porta la terre de son nom à son mari Philippe de Bonnay, et ils eurent un fils, Pierre de Bonnay. Le cénotaphe de ce dernier personnage, que j'ai eu la chance de retrouver en compagnie de M. René Moreau dans le cimetière de Trevol, a été réédifié dans l'église, dans l'ancienne chapelle de Demoret, grâce à une aimable autorisation de M. Gabriel de Champigny. Les excursionnistes de 1912 pourront apprécier ce gracieux monument funéraire du commencement de la Renaissance.

— M. DÉNIER fait circuler deux plans de la ville de Moulins, essais de reconstruction du vieux Moulins en 1461 et en 1682, qu'il a dressés d'après les terriers des archives départementales A 116 et A 124. Ce travail présente un certain intérêt parce qu'il permet de situer divers bâtiments comme les halles, la maison de l'hôpital général, les hôtelleries Saint-Christophe, le Cheval-Blanc, le logis des quatre fils Aymond, celui où pend l'image Notre-Dame. Le terrier de 1461 nous donne de précieuses indications sur les demeures des vieilles familles moulinoises, comme les Cadier, Le Tailheur, Cordier, Griffet, de Culant, Foüet, Chauveau, celles de Marie de la Flèche et de Jean Giraudeau, qui donnèrent leurs noms aux rues actuelles. Dans le terrier de 1682, nous relevons les familles de Lingendes, Herouys, Rouher, Guérin de Chermont, Roy, du Buysson, de Brinon, de Dreuille, Heulhard, Giraud des Echerolles, Farjonel, Coiffier, Feydeau et autres.

— M. Dénier signale en outre qu'avec MM. Morand et Flament, il s'est rendu à Beaulon sur l'invitation qui leur en avait été faite par MM. Charrier, de Chevagnes et Beaulon. En leur présence, des fouilles ont été faites dans un champ du domaine des Marchats, dépendant autrefois de Sept-Fons. Elles ont permis de mettre à jour une construction en brique enfouie à 1 m. 50 de profondeur semblant dater de l'époque gallo-romaine ; en raison de l'ensemencement des terres, les fouilles ne pourront se continuer qu'à une époque ultérieure.

— La Société, appelée à fixer la date de la prochaine excursion dans la région de Villeneuve, choisit le jeudi 13 juin. Le programme détaillé avec l'horaire de cette excursion sera inséré dans le prochain *Bulletin.*

— M. Flament, au nom de M. Hackspill, donne lecture d'une note sur une reliure aux armes du roi Charles IX, conservée à la bibliothèque de la ville de Moulins. (Ce travail est renvoyé au Conseil d'administration pour insertion dans le *Bulletin.*)

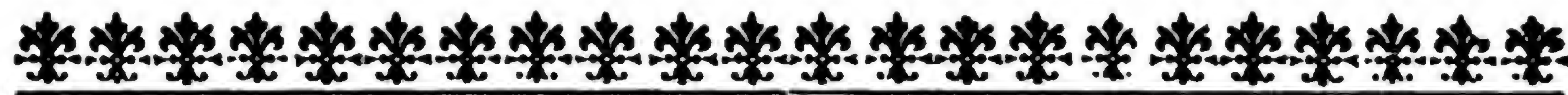
— Est élu membre titulaire : M. Gabriel Montillet.

— Est présenté comme membre titulaire : M. L. Bussonnet, notaire à Saint-Germain-des-Fossés, par MM. Montagne, Morand et Dénier.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/4.

M. D.





PROGRAMME

DE LA 14e EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

Jeudi 13 Juin 1912 - Région de Villeneuve

Moulins. — Départ par voitures à 6 heures du matin. Lieu de réunion, 6 heures moins le quart, devant l'hôtel de Paris.

Trevol (6 h. 45). — Visite de l'église : tombeau de Pierre de Bonnay, conseiller et chambellan des ducs Jean II et Pierre II. (Départ, 7 heures.)

Château d'Avrilly (7 h. 30). — Château du xve s., restauré ; travaux d'embellissement du parc. Souvenirs de la famille des Roys. (Départ, 8 h. 30.)

Belleperche (9 h. 15). — Conférence sur le siège du château en 1370. Visite de l'emplacement de l'ancien donjon disparu. (Départ, 9 h. 45.)

Bagneux (10 heures). — Eglise romane. (Départ, 10 h. 15.)

La Malmotte (10 h. 25 ; départ, 10 h. 45). — Coup d'œil sur le château de Villars reconstruit sur l'emplacement de l'ancien château féodal des Breschard de Villars où naquit Pierre de Belleperche, chancelier de France.

Villeneuve (11 heures). — Eglise et presbytère : statues des xvie et xviie siècles.

Déjeuner à 11 h. 1/2, hôtel Montaron.

Départ à 1 heure.

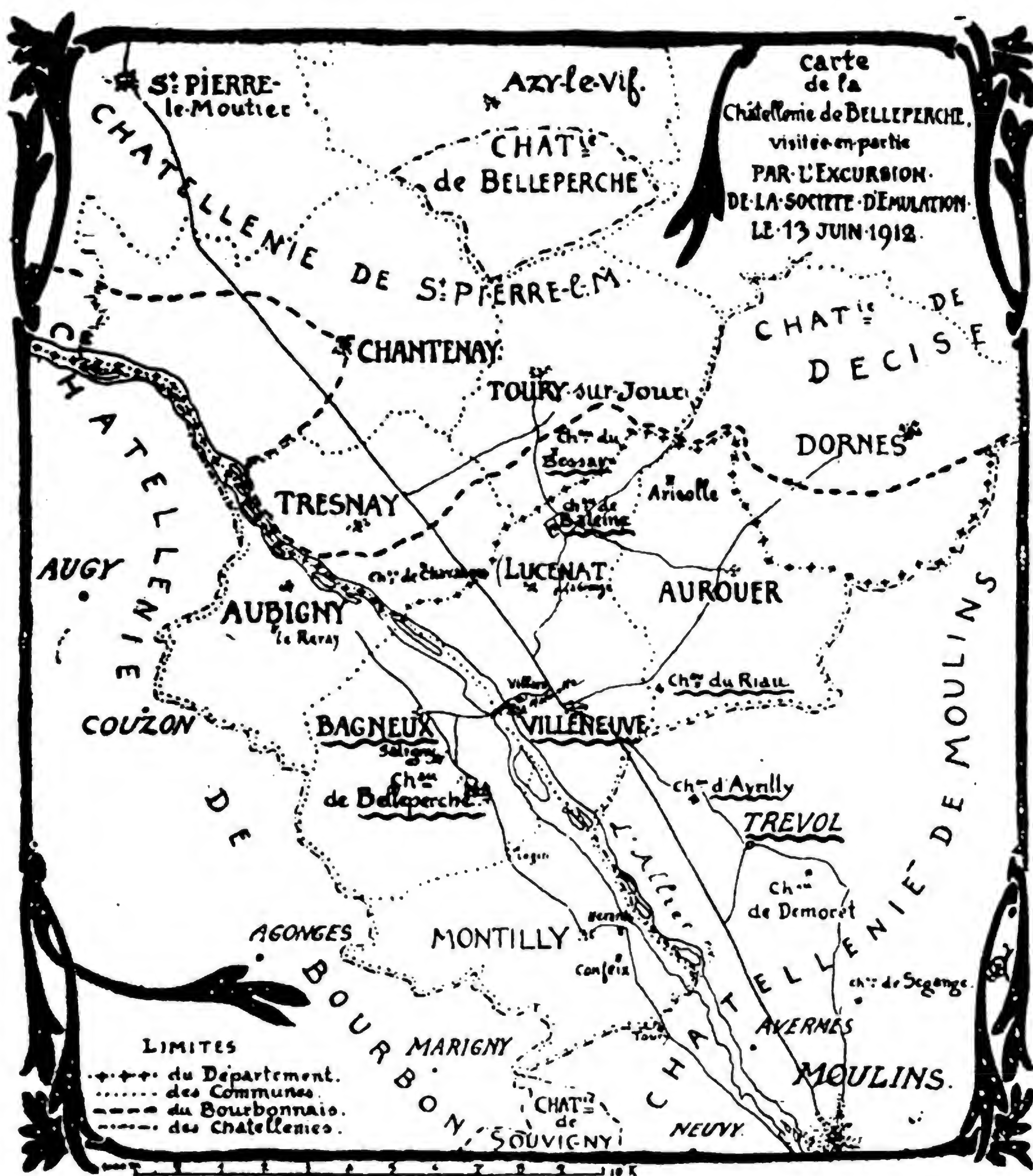
Baleine (1 h. 45). — Visite du musée créé par la famille Doumet. Promenade dans le parc planté pour Mme Aglaé Adanson. (Départ, 3 h. 15.)

Château du Bessat (3 h. 45). — Château du xive siècle. (Départ, 4 h. 15.)

Château du Ryau (5 heures). — Porterie en briques. Vieille maison à pans de bois. (Départ, 5 h. 1/2.)

Moulins, retour vers 6 h. 1/4.

Marc Dénier.



La Société accueillera avec plaisir les personnes étrangères qui voudront bien prendre part à l'excursion. Elles n'auront qu'à se faire présenter, lors de leur inscription, par l'un des membres de la Société. Les dames sont, comme les années précédentes, invitées à se joindre à nous. — Les adhésions devront parvenir, **avant le 8 juin, à M. Marc Dénier, 6, rue du Lycée.** — Les amateurs sont instamment priés d'apporter leurs appareils photographiques.

LA SÉPULTURE

de l'Amiral Jean du Casse

A BOURBON-L'ARCHAMBAULT

EN 1715



LE Bourbonnais ne manque pas de sépultures glorieuses, mais souvent il les ignore.

Aussi notre chauvinisme local a-t-il considéré comme une bonne fortune la communication qui nous a été faite d'un volume publié par M. le baron Robert du Casse sur son arrière-grand-oncle, amiral célèbre du règne de Louis XIV, une des illustrations de la France maritime et coloniale, qui vint finir ses jours à Bourbon-l'Archambault (1).

L'amiral Jean du Casse intéresse notre « petite patrie » par l'attachement particulier qu'il a témoigné à notre station thermale de Bourbon-l'Archambault ; l'église paroissiale de Saint-Georges garde

(1) *L'Amiral du Casse*, chevalier de la Toison d'Or (1646-1715), par le baron Robert DU CASSE. Paris, Berger-Levrault, 1876.

— A la Bibliothèque Nationale (département des manuscrits), les *Pièces originales*, 1.035, n° 23.719, et les *Dossiers bleus*, 243, n° 6.281, renferment diverses pièces relatives à l'amiral ou à sa famille.

— Les inventaires des Archives départementales des Hautes-Pyrénées et des Landes mentionnent — sans cependant permettre d'établir une filiation — plusieurs Ducasse titrés et pourvus de charges importantes, au XVIe et au XVIIe siècle notamment. En 1558, procès entre Pierre Ducasse, sr de Monguallan, conseiller du roi au parlement de Bordeaux, et le syndic de la ville. (Arch. Landes.) — Jean Ducasse, lieutenant particulier du sénéchal de Bigorre (1638-46) ; Jacques Ducasse, mêmes fonctions (1649-57) ;

ses cendres, et enfin il revit, en quelque manière, en Bourbonnais, dans ses arrière-petits-neveux, M. Yves Vauquelin, maire de Noyant, et Mgr Edgard Vauquelin, camérier de Sa Sainteté Pie X, chanoine titulaire de la cathédrale de Moulins (1).

Voilà pourquoi nous rappelons ici les grandes lignes de la vie de l'amiral, en empruntant à son biographe quelques extraits se rapportant surtout à son séjour et à sa mort à Bourbon-l'Archambault.

Celui qui devait être un marin intrépide doublé d'un administrateur habile et d'un adroit diplomate naquit dans le Béarn, à Saubusse, le 2 août 1646.

Il faut se défier des renseignements intéressés que fournit sur l'origine de l'amiral (2) — tout en le couvrant d'éloges — le malin duc de Saint-Simon et que tant de biographes ont répétés sans contrôle.

Lors de la création de la Compagnie des Indes occidentales (1672), Jean du Casse tourna son amour de la mer et son activité de ce côté. En 1677, il reçut la direction supérieure de toutes les forces de terre et de mer de la Compagnie, ainsi que le gouvernement de la côte occidentale d'Afrique.

Louis Ducasse, mêmes fonctions (1679-95) ; 1701, Sanson Ducasse, sr de Meyrac ; 1702, Antoine-Séverin Ducasse, fils et héritier de Louis, susnommé, lieutenant particulier ; 1710, Pierre Ducasse, de Montfaucon ; 1716, noble Séverin Ducasse, *officier de marine*, et Ambroise Ducasse ; Antoine Ducasse, bourgeois d'Artagnan. (Archives des Hautes-Pyrénées.)

(1) Marie-Françoise-Caroline du Casse, petite-nièce de l'amiral, épousa, le 15 novembre 1793, à Chartres, Pierre-Alexandre Guillotte de Saint-Valrin, général de brigade. De ce mariage naquit, le 28 mars 1795, Clémentine, décédée à Noyant (Allier) le 4 décembre 1885, qui avait épousé, le 25 janvier 1817, à Paris, Jean Vauquelin, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, officier de la Légion d'honneur, grand-père de nos distingués compatriotes.

(2) D'après Riestap, les du Casse qui nous occupent portaient : *d'azur, à un chêne arraché d'or, de 4 branches passées en sautoir*. Ce sont des armes parlantes, puisque « ducasse » signifie : chêne.

Le titre de baron héréditaire accordé à Jacques-Nicolas du Casse, maréchal de camp, par lettres patentes du 16 juillet 1819, règle ainsi ses armoiries : *coupé au 1, d'azur au chêne arraché d'or, de 4 branches passées en sautoir, englantées du même ; au 2, d'or au massacre de cerfs d'or*. (*Titres d'anoblissements et pairies de la Restauration*, 1814-1830, par le vicomte A. Révérend, t. II, pp. 430-431.

Il maintint les conquêtes faites par l'amiral d'Estrées, traita avec les rois nègres de Cayor, de Sin et de Baol, obtint pour la France le monopole du commerce dans l'Afrique occidentale et fut nommé directeur de la Compagnie du Sénégal.

Après de nombreuses actions d'éclat et des succès dans la Guyane hollandaise qui attirèrent sur lui les regards de Louis XIV, Jean du Casse fut nommé gouverneur de Saint-Domingue. De multiples faits de guerre, spécialement aux Antilles, où il tint en échec l'Angleterre, le signalèrent davantage à l'attention du gouvernement français.

De 1700 à 1705, il fut chargé par Louis XIV de négocier avec la cour d'Espagne la question de limitation des frontières des deux royaumes dans l'île de Saint-Domingue. C'est pendant cette période qu'il maria sa fille Marthe avec Louis de La Rochefoucault, marquis de Roye (1).

Dans la guerre qui éclata en septembre 1707 entre la France et l'Espagne, d'une part, l'Angleterre et la Hollande, de l'autre, l'amiral reprit du service et fit des prodiges de valeur.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, du Casse fut chargé de négociations diplomatiques et s'y montra ambassadeur aussi habile qu'il avait paru audacieux marin. Il reçut, en 1706, l'ordre de commander une escadre de vaisseaux français pour conduire en Amérique la flotte de Cadix et en ramener des galions qui portaient les impôts perçus dans le nouveau monde au nom du roi d'Espagne.

Mais déjà sa santé, épuisée au service de la France, était très mau-

(1) L'amiral avait épousé Marthe de Baudry, née en 1661 et morte à Paris le 7 décembre 1743. De ce mariage, était née Marthe du Casse, qui épousa, le 15 janvier 1704, Louis de La Rochefoucault, chevalier de Rousy, marquis de Roye, lieutenant général des Galères, dont la postérité masculine s'est terminée en 1792 par le décès de Louis-Alexandre de La Rochefoucault, duc de Liancourt et de La Roche-Guyon.

La famille de l'amiral est, en outre, représentée de nos jours par le baron Robert-Emmanuel-Léon du Casse, ancien attaché au ministère des Affaires étrangères, époux (1880) de Mlle Marguerite-Gabrielle de Crouïgneau Saint-Hilaire, d'où sont nés : Marthe, Marie-Anne, Maurice et Albert. Le père de M. Robert du Casse était Pierre-Emmanuel-Albert baron du Casse, lieutenant d'état-major (1er janvier 1838), chef d'escadrons (1854), aide de camp du prince Jérôme Bonaparte, retraité conseiller à la Cour des Comptes (1864), chevalier de la Légion d'honneur, né à Bourges le 16 novembre 1813, mort à Paris le 13 mars 1893, qui avait épousé, le 2 décembre 1841, Augustine-Eugénie-Alfred Girard, fille du maréchal de France, duc de Ligny et de Perla Consolo.

vaise, et il dut prendre un premier congé pour la rétablir avant d'affronter les périls de la mer et les vaisseaux anglais. Il partit néanmoins, le 12 octobre 1707, pour l'Amérique, où il reçut le titre de lieutenant général des armées navales de France, et il put ramener sains et saufs les vaisseaux portant les impôts, après avoir capturé six navires anglais richement chargés. En juillet 1710, il se rendit de nouveau à Panama pour y prendre d'autres galions menacés par les escadres anglo-hollandaises et les ramena en 1712 en Espagne avec des richesses qui sauvèrent la monarchie de la ruine, ce qui lui valut le titre si envié et si rare de chevalier de la Toison d'Or (24 avril 1712).

De retour à Paris, l'amiral fut nommé commandant en chef de l'armée navale devant Barcelone (1713), qui, avec Gibraltar, refusait encore de se soumettre à l'autorité du petit-fils de Louis XIV ; mais la maladie dont il souffrait de plus en plus l'obligea à différer jusqu'en 1714 son départ, bien qu'il tînt à justifier la confiance que le roi de France et Philippe V avaient en lui.

Il s'était mis en route à la fin de janvier, malgré sa famille, disant à sa femme, à sa fille, la marquise de La Rochefoucault, qui le suppliaient de rester : « Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir. » Le 7 février, le ministre Pontchartrain avait écrit à l'intendant de Toulon pour lui apprendre l'arrivée prochaine de l'amiral. Malheureusement, celui-ci ne put remplir les desseins du ministre.

Nous laissons à son historien le soin d'en indiquer les causes. C'est une page intéressante pour l'histoire maritime de la France à la fin du règne de Louis XIV.

« Bientôt (1), le ministre reçut un courrier de l'intendant du port de Toulon, qui lui apportait des nouvelles graves et fâcheuses.

« Du Casse, parti de Paris contrairement à l'opinion des médecins, avait effectué la plus grande partie de son voyage sans encombre ; mais, arrivé à *Moulins*, ses forces avaient trahi son courage. Contraint de s'arrêter, il avait dû se rendre à quelques lieues de cette ville, à *Bourbon-l'Archambault*, pour y prendre les eaux thermales, grâce à l'efficacité desquelles il espérait pouvoir continuer sa route sur Toulon au bout de quelques jours. Il s'était hâté d'informer l'intendant de Vauvré de cette circonstance. Celui-ci s'empressa d'écrire ce qu'il en

(1) Ouv. cité, pp. 390 et suivantes.

était au ministre, qui reçut cette nouvelle le 14 février, le jour même de l'envoi de la lettre de Louis XIV à du Casse. Justement effrayé de ce nouveau contre-temps, Pontchartrain se rendit chez le roi, demandant à Sa Majesté ce qu'il fallait faire. Louis XIV dit simplement au ministre qu'il avait une trop grande confiance en du Casse, qu'il connaissait trop son zèle et son amour du service de l'Etat, pour ne pas être sûr qu'il avait dû céder à une impérieuse nécessité, et ce fut en quelque sorte sous la dictée du roi que Pontchartrain répondit à Vauvré la lettre suivante :

« Je n'ai pas été peu surpris, lorsque je croyais M. du Casse près « d'arriver à Toulon, d'apprendre qu'il s'était arrêté à Bourbon pour « prendre les eaux ; comme je n'ai pu me dispenser d'en informer le « roi, Sa Majesté veut bien ne pas relever la faute qu'il a faite de ne « pas lui en avoir demandé la permission ; elle connaît trop son zèle « pour ne pas être persuadée qu'il n'a cherché ce secours à sa santé « que pour le mieux mettre en état d'exécuter ses ordres ; mais, « comme elle sait la nécessité pressante de faire partir les deux vais- « seaux armés à Toulon, afin qu'ils puissent se rendre incessamment « sur les côtes de Catalogne pour faciliter le passage des convois de « vivres pour l'armée du roi d'Espagne, qui souffre de la disette, elle « m'a ordonné de vous dépêcher un courrier pour vous porter les « paquets ci-joints. Dans celui adressé à M. du Casse, sont les ins- « tructions sur le service dont il est chargé et ma dépêche qui l'ac- « compagne. Dans celui adressé à M. le Bailly de Bellefontaine, est « un ordre de Sa Majesté pour commander les vaisseaux au défaut « de M. du Casse, et ma lettre qui y est jointe qui lui marque que « son intention est qu'il s'embarque sur le champ ; et que vous lui « remettiez en même temps le paquet de l'instruction de M. du Casse, « pour qu'il la suive de la même manière que si elle avait été faite « pour lui. J'écris aussi à M. du Casse pour l'informer de cette dis- « position. S'il est encore à Bourbon au passage de mon courrier à « Moulins, ma lettre lui sera envoyée par un exprès ; s'il en est parti, « ce courrier le trouvera apparemment sur la route et saura quand « il arrivera à Toulon. S'il y devait arriver un ou deux jours après « la réception de cette lettre et que vous en fussiez informé par lui « ou de quelque manière, vous garderez les paquets sans en parler à « M. de Bellefontaine, et à l'arrivée de M. du Casse vous lui donne- « rez celui qui est pour lui, et vous me renverrez l'autre.

« Mais si, après ce terme de deux jours, il n'était pas venu, vous « les remettriez à M. de Bellefontaine, qui pourra se servir des pro- « visions faites pour M. du Casse, dont il lui tiendra compte. Vous « aurez soin cependant de faire en sorte que les vaisseaux soient tous « prêts ; je vous observerai que, s'ils ne l'étaient pas, S. M. vous en « imputerait le contre-temps et ne manquerait pas de penser que, « informé du retardement de M. du Casse par lui-même, pendant « qu'elle l'ignorait, vous vous êtes plutôt conformé à ce qu'il vous a « mandé qu'aux ordres positifs qu'elle vous a donnés d'avancer ces « armements avec toute la diligence possible. J'attends que vous « m'informiez par le retour de mon courrier de tout ce que vous « aurez fait. »

« Enfin, le 22 février, du Casse arriva à Toulon. Vauvré l'annonça le surlendemain au ministre dans les termes suivants :

« Je reçus, Monseigneur, avant-hier à midi, par votre courrier, « l'honneur de vos ordres du 14 de ce mois, vos dépêches pour « MM. du Casse et de Bellefontaine, et un ordre de fonds pour « quatre mois d'appointements et nourriture à huit lieutenants et à « huit enseignes de marine destinés à servir sur les vaisseaux du « roi d'Espagne. M. du Casse arriva, Monseigneur, avant-hier « sur les neuf heures du soir, un peu fatigué, ayant beaucoup « pris sur lui dans la route pour se rendre en diligence ; il soupa « avec appétit, et, ayant bien reposé la nuit, je lui remis votre « paquet hier au matin, et, après avoir lu votre lettre, je l'infor- « mai de l'état de ses vaisseaux, des ordres que j'ai reçus et de « ce que j'ai fait en conséquence, et il donna les siens pour tout ce « qui était à régler de sa part. *Les eaux et les bains lui ont fait beau- « coup de bien.....* »

« Ainsi, le temps employé par du Casse à prendre les eaux de Bourbon n'avait pas été un temps complètement perdu. Son état général s'en était ressenti d'une façon heureuse et s'était beaucoup amélioré en quelques jours. Depuis son arrivée à Toulon, il paraissait aller de mieux en mieux, car, le 25 février, de Vauvré écrivait à Pontchartrain :

« La santé et les forces de M. du Casse se rétablissent visible- « ment. »

« Le 27 février, le même ajoutait, pour expliquer le départ différé :

« Ce sont les vents qui détermineront le départ de M. du Casse. »

« Mais nous pensons que, pour être amélioré, l'état de santé du vaillant amiral était aussi pour quelque chose dans ce retard apporté à exécuter les ordres si pressants du ministre. En effet, le 18 mars, l'intendant de Vauvré écrivait à ce dernier :

« Monseigneur, M. du Casse est enfin parti des îles d'Hyères, et « comme les vents nous ont paru favorables, je compte qu'il peut « être maintenant à la côte de Catalogne. Pour sa santé, dont vous « vous voulez que je vous rende compte, je vous dirai qu'il m'a paru « en mauvais état, ayant toujours la tête embarrassée, et il est à « craindre que d'un moment à l'autre il ne lui arrive un nouvel acci- « dent. »

« Le même jour, de Vauvré disait dans une autre lettre, à propos de la mauvaise santé de l'amiral :

« Il y a encore de la faiblesse dans ses jambes. Cependant, il de- « meurait debout la moitié du jour dans la maison et dans le vais- « seau... La grande incommodité qu'il a depuis longtemps, c'est la « difficulté de retenir son urine et un petit dévoiement... »

« La santé de du Casse ne devait pas supporter l'excès de fatigue que lui avait occasionné le commandement en chef des armées de terre et de mer. Il était retombé malade et, à bout de forces, épuisé, mourant, il avait dû solliciter un congé.

« En recevant cette demande, Pontchartrain, sur l'ordre du roi, s'était empressé, le 5 juin, d'écrire à Vauvré :

« Le mauvais état de la santé de M. du Casse l'ayant obligé de « demander au roi la permission de se débarquer de l'*Entreprenant* « pour repasser à Toulon et user des moyens convenables pour la « rétablir, Sa Majesté a bien voulu la lui accorder et donner ordre « en même temps à M. le Bailly de Bellefontaine de se rendre avec « le plus de diligence qu'il sera possible devant Barcelone, pour « prendre le commandement de l'armée navale. »

« A cette lettre, était joint, à l'adresse du bailli de Bellefontaine, un message dans lequel nous lisons :

« Vous aurez soin de vous faire accompagner par votre chirurgien-
« major, *afin que M. du Casse puisse, sans inconvénient, emmener le*
« *sien, qui lui sera utile dans son voyage.* »

« Le bailli de Bellefontaine arriva devant Barcelone dans le courant du mois de juin. L'amiral du Casse lui remit immédiatement le commandement en chef de l'armée navale et fit voile vers la France. Il débarqua à Collioure dans les premiers jours de juillet. De cette ville, il se rendit à Toulouse, où il séjourna quelque temps pour se remettre des fatigues de la route. A la fin du mois, il partit pour Cauterets, où il devait prendre les eaux, voyageant à petites journées. Il était accompagné de son aide de camp, M. de la Rigaudière. La saison thermale qu'il passa dans les Pyrénées lui fit du bien, et au mois de septembre il profita d'une légère amélioration dans l'état de sa santé pour se mettre en marche vers Paris, afin d'y retrouver sa famille. Il n'y arriva qu'au commencement du mois de novembre, ayant dû s'arrêter constamment par suite des fatigues qu'il éprouvait. Sa femme et sa fille furent effrayées du changement qui s'était opéré en lui. Elles l'entourèrent des soins les plus tendres, mais toute leur sollicitude ne put arrêter les progrès de la maladie. Dès que le printemps fut venu, les médecins ordonnèrent les eaux de *Bourbon-l'Archambault ;* mais la science devait être impuissante à protéger les jours de cet homme de bien.

« Les blessures de du Casse s'étaient ouvertes de nouveau. Aussi, à peine fut-il à Bourbon, qu'il expira entre les bras de son gendre, le marquis de Roye, dans la nuit du 26 au 27 juin. Il fut enterré dans l'église de la ville (1). »

On nous a dit que certains membres de la famille du Casse avaient la louable pensée de faire poser une plaque commémorative dans la

(1) « Aujourd'hui, vingt-septième jour du mois de juin mil sept cent quinze, a été inhumé dans l'église de céans, en la chapelle de Saint-Georges, devant l'autel de Saint-Crespin, très haut et très puissant seigneur messire *Jean du Casse*, lieutenant général des armées navales du roy, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine général des armées d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, décédé le vingt-sixième, à trois heures du matin, âgé d'environ soixante-cinq ans, en la maison de M. Bourdier de La Moulière, auxquels convoi et enterrement a été présent très haut et très puissant seigneur messire Louis de Roye de La Rochefoucauld, lieutenant général des galères de France et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et

chapelle Saint-Georges de l'église de Bourbon, au-dessus des restes de l'amiral.

En attendant que cet hommage familial lui soit rendu, nous avons pensé qu'il était juste d'évoquer ici quelques-uns des souvenirs que rappelle la sépulture, en notre sol bourbonnais, d'un des illustres chefs de notre marine française.

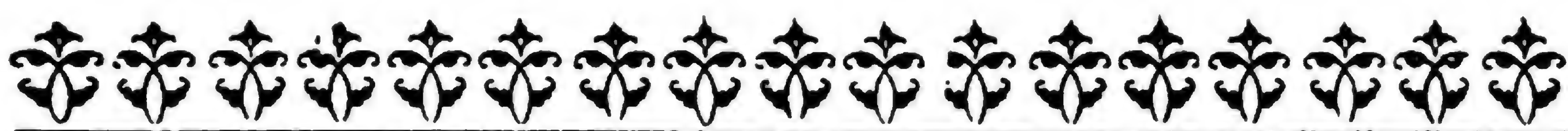
Chan. Joseph-M.-H. CLÉMENT.

La Madeleine, avril 1912.

M. Charles de Depotière, chirurgien du corps du roi, maistre chirurgien-juré à Paris, qui ont signé.

« (Signé) Louis de Roye de La Rochefoucault, de Depotière, Bourdier et Chazelet, curé archiprêtre. » (Registre de l'Etat civil, mairie de Bourbon-l'Archambault. — Cf. Inventaire sommaire des archives départementales, E, supplément, p. 11.)





Un Moraliste bourbonnais du XIV[e] siècle

ET SON ŒUVRE

—

Le Roman de Mandevie et les Mélancolies

DE

JEAN DUPIN

(Suite)

III. CARACTÈRE DE L'ŒUVRE ET SA VALEUR LITTÉRAIRE

Les traités et les poèmes moraux sont bien nombreux au Moyen-Age. Victor Le Clerc a dressé une liste sommaire de ces productions dans l'*Histoire littéraire* (XXIII, 1856, p. 235-265). M. Ch. Lenient a caractérisé celles qui ont une tendance satirique dans sa *Satire en France au moyen âge* (Paris, 1893). Le mérite revient à M. Ch.-V. Langlois d'avoir indiqué quelle source précieuse y trouve-t-on pour connaître les mœurs de l'époque dans la *Vie en France au moyen âge d'après quelques moralistes du temps* (Paris, 1908). C'est lui qui a caractérisé l'œuvre de Jean Dupin à ce point de vue dans l'article nommé ci-dessus (*Revue bleue*, IX, 1908, p. 805-812). M. Guy a jeté un coup d'œil sur les moralistes du xv[e] siècle dans son *Histoire de la poésie française au XVI[e] siècle* (Paris, I, 1910, p. 14-33). Par ceux-ci les grands rhétoriqueurs se rattachent aux auteurs du moyen âge.

Jean Dupin a eu aussi bien des successeurs que des devanciers en composant un roman en prose et un traité en vers sur la morale. Il nous veut faire croire qu'il a travaillé sans aucun modèle :

L. VIII, v. 5040. *Selonc mon sens et mon usage*
Fis ces proverbes en mon langage,
Sans patron et sans exemplaire.

[5041 *C* c. verbes f.]

Mais nous savons déjà ce qu'il faut penser de cette façon de parler où l'auteur veut paraître illettré ou ignorant pour prêter plus d'autorité à son écrit par la valeur de l'inspiration et l'honnêteté de ses intentions. La recherche de ses sources ne sera pas un travail inutile et, après avoir caractérisé son invention, nous renverrons à ses modèles qu'il a pu suivre dans la disposition de ses matières.

Le *Roman de la Rose*, transformé en un vaste tableau sans ordre et sans beauté par Jean de Meun vers 1275, est la base de tous les livres durant les deux siècles suivants. « Filosofia morale, pratica della vita e del mondo, arte e poesia, sortirano alloro e sortirano fino a tutto il 400 dal libro magico e universale, il Roman famoso » remarque M. A. Farinelli dans son *Dante e la Francia dell'eta media al secolo di Voltaire* (Milano, I, 1908, p. 138). Il est douteux si Dante y a trouvé quelque inspiration dans la conception de sa *Comédie divine* (cf. M. Benedetto, *Zeitschr. fuer rom. Phil. Beih.* XXI, 1910). Mais un auteur français du XIVe siècle, comme Jean Dupin, était tout à fait sous l'influence magique de cette compilation décousue qu'il a imitée dans le cadre et dans beaucoup de détails.

C'est dans son songe qu'il se voit transporté dans le pays utopique qu'il va parcourir avec le chevalier Mandevie. Cette fiction revient souvent dans la plus ancienne poésie, dans la Bible (cf. Ezéchiel, Daniel, s. Jean, s. Paul), mais sa vogue au moyen âge date du *Roman de la Rose*, comme M. E. Langlois l'a prouvé dans ses *Origines et sources du Roman de la Rose* (Paris, 1891, p. 55). Jean Dupin a emprunté à ce livre célèbre la plupart des figures allégoriques qu'il met en scène dont nous ne voulons rappeler que la description du pays de la Fortune au troisième livre que l'auteur du *Roman de la Rose* (vv. 5945-6654) a composé d'après l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille et la *Consolation* de Boèce. Male-Bouche, les vertus et les vices personnifiés dérivent du roman de Jean de Meung et en dehors de quelques noms topographiques (cité Bonne-Franche, l. I ; chastel Muse-Fol, l. IV), il n'y a peut-être que Mandevie dont le nom et le personnage soit inventé par l'auteur. Il ne s'est pas mis dans de grands frais d'imagination, la tendance didactique prédomine chez lui et l'emporte tout à fait au huitième livre.

Le *Roman de la Rose* est une fois nommé au cinquième livre (*A*, f. 48d), mais attribué à Guillaume de Saint-Amour. Les écrits du célèbre recteur de l'Université de Paris, qui est mort le 13 septembre

1272, ont été l'une des sources de Jean de Meung dont il s'est rappelé plusieurs fois (*Rom. de la Rose*, vv. 12.413, 12.431 et 12.432). La confession de Faux-Semblant (*Rom. de la Rose*, vv. 16.180-16.240) est suggérée par *De Periculis novissimorum temporum* (1255, condamné par le pape Alexandre IV) du célèbre prédicateur (1). Son nom et ses écrits étaient connus de Jean Dupin (2) et il invoque son témoignage au sujet des frères mendiants qu'il a attaqués dans ses sermons, mais notre auteur cite quelques vers du *Roman de la Rose* (éd. Francisque-Michel, II, 1864, vv. 12.549-50 et 12.723-24) dans une paraphrase de la confession de Faux-Semblant. L'attribution fausse ne doit pas surprendre.

Le livre que Jean Dupin semble le mieux connaître, c'est la Bible. Il en a tiré une grande partie de ses matières. L'Ancien Testament a aussi bien contribué à cette vaste compilation que l'Evangile. La Genèse est reproduite sous une forme allégorique au VIIe livre. Les noms bibliques reviennent fréquemment : Adam, Abel, Caïn, Isaac, Ismaël (l. VI *A* f. 67d), Job (l. V *A* f. 49c), Joseph et Pharaon (l. VII *A* f. 85a), le roi Daniel, les archanges Michel, Raphaël, Séraphin, Raguel, Thobiel et Chérubin (l. VIII vv. 4.561-4.566). La vie et la passion de Jésus-Christ remplissent une partie du septième livre (*A* f. 71d). Les règles prêchées par Mandevie portent l'empreinte de la morale chrétienne, mais l'enseignement de Jésus y est adapté aux besoins du temps et un peu mitigé par les écrits des auteurs païens. L'auteur est nourri de l'Ecriture, mais quand il la veut citer, il n'évite pas l'erreur ; ainsi il lui arrive d'attribuer à Job le dicton (l. V *A* f. 49c) : « Aussi tost, fait Dieu, passera le chamel par le cul d'une aiguille, comme le riche entrera ou ciel », qui se trouve dans l'Evangile de Matth. (xix, 24).

L'antiquité lui est presque tout à fait inconnue. Il nomme deux fois Alexandre (l. III *A* f 34a et l. VI *A* f. 60a), une fois les Troyens (l. VIII v. 4040), mais ce sont des réminiscences des poèmes de l'épopée antique et ne prouvent pas une connaissance des auteurs classiques. Il est plus remarquable que parmi les principes de morale il traduit quelques proverbes latins (l. VII *A* f. 79a et d) : *Les petis*

(1) Mag. Guillelmi de S. Amore *Opera omnia*. Constantiæ, 1632.

(2) L'énumération des présages du dernier jugement, l. VI *A* f. 60d et *De Periculis*, p. 37, les signes pour connaître l'homme, l. VII *A* f. 87a et *De Per.*, p. 37.

biens craissent par concorde et par discorde viennent lez grans bien (s) a neant (1) et *Moult bonne chose a celluy qui est en délices de remembrer durte* (Forsan et hæc olim meminisse juvabit) (2). Ces bribes des auteurs classiques flottaient dans l'air et il ne fallait pas remonter aux sources pour les recueillir.

La poésie française semble être mieux présente à l'auteur que celle de l'antiquité. Nous avons mentionné le *Roman de la Rose*. Le nom de Roland vient sous sa plume avec celui de Sanson (l. VII f. 86b) : *Soyes cointes et bien acointant, quar si tu faiz au contraire et tu fusses aussy fort comme Sanson et aussi viste comme Rolant tu n'auroye ja honeur ne pris.* La chanson de Robin et Marion est citée par l'âme qui est en peine pour les délices du corps (l. II *A* f. 23b). Mais le sens et le goût de l'auteur pour la poésie contemporaine est le mieux prouvé par la paraphrase en six quatrains octosyllabiques de quelques vers latins sur la mort du moine Hélinant de Froidmont, mort en 1227, qu'il a insérée au VI[e] livre (*A* f. 57d et 58a). Elle ressemble aux vers de la mort publiés par Crapelet dans le *Miroir du monde* (cf. l'éd. d'Hélinant, par MM. Fr. Wulff et Em. Walberg, S. A. T. F., 1905, p. 27) et elle répond aux couples de vers latins suivants dans l'édition de Blume (*Pia dictamina*, Leipzig, XXXIII, 1899, p. 285) : str. I : v. 17 d'Hélinant, II : v. 15, III : v. 33, IV : v. 25, V : v. 35, VI : v. 41.

Quelques allusions aux événements historiques, la plupart contemporains, ne prouvent pas une connaissance profonde de l'histoire. Charlemagne est nommé comme personnage fabuleux (l. VIII v. 2643). Acre fut perdu par les Hospitaliers (l. VIII v. 488), en 1312 les Templiers furent condamnés par Clément V qui en eut grande aubaine (l. VIII v. 494). Le pape a son siège à Avignon en Provence (1305-1370) et dans la cité de Simonie, il faut voir le siège du pape, comme nous l'indique le titre du chapitre à la table (*A* f. 2a) : *Comment le prince des prelas passa les mons pour venir a la cité de Symonie.*

Les renseignements sur l'histoire de France nous ont permis d'établir la chronologie des faits biographiques et littéraires. Il nous rappelle les quatre rois de France qui sont morts en moins de quatorze

(1) D'après Saluste, *Jug.* 10, 6, mais on le trouve dans Sen. *Epist.* 94, 46 et Orose, *Hist.* 2, 17, 17.

(2) Virgile, *En.* I, 203.

ans (l. VIII vv. 873-876) ; la préface du premier livre (*A* f. 2, 3) donne les noms du pape, du roi, de l'empereur et du roi d'Angleterre en 1340.

Les noms géographiques sont encore plus rares, puisque les noms fictifs prédominent dans le roman. En France, il n'y a que le Bourbonnais que l'auteur nomme comme son lieu d'origine (l. VIII v. 47). L'Allemagne figure comme un pays fabuleux (l. VIII v. 2640) et la famine dans la mauvaise année viendra de la Lombardie (l. VII *A* f. 85d). Les Auvergnats (l. IV f. 46b) sont rappelés dans un proverbe malicieux.

Avec l'Ecriture sainte et les produits poétiques des temps passés, Jean Dupin a bien étudié les livres des philosophes. Il leur a emprunté ses connaissances de la nature, les éléments de cosmogonie, de physiologie et de psychologie qu'il nous expose au VIIe livre (*A* ff. 75-81) et résume dans un chapitre du VIIIe (37). Il est curieux de le rapprocher des auteurs analysés par M. Ch.-V. Langlois dans son livre de la *Connaissance de la nature et du monde* (Paris, 1911) ; il y a beaucoup de ressemblances, mais aussi de divergences, dans les détails. Dans le *Livre de Sidrach* la distance du ciel de la terre est mise en relief par le fait qu'une pierre qui tombe arriverait dans cent ans à la terre ; dans le *Livre de Mandevie* (*A* f. 75d), une montagne de plomb y mettrait plus de sept ans pour faire ce voyage et cette modification ou variation prouve l'idée fausse qu'on a eue de la pesanteur. Les connaissances physiologiques sont celles transmises de l'antiquité, surtout par Hippocrate ; les éléments et le corps humain sont mis en rapport (*A* f. 86b) et si l'auteur y ajoute que les membres symbolisent la trinité (*A* f. 86d), c'est le seul pas que le Moyen-Age fait sur l'antiquité et ce n'est pas un progrès. La psychologie est basée sur les quatre tempéraments (*A* f. 86c) et Jean Dupin y prouve une remarquable connaissance du monde, en énumérant la diversité des caractères humains (l. VIII, ch. 38). C'est de ce côté qu'il faut chercher son originalité et la valeur documentaire de son œuvre. Pour le prouver, il nous suffira de parcourir le VIIIe livre, qui est le résumé des sept précédents, dont l'allégorie fade est rejetée.

Jean Dupin connaît admirablement les mœurs de son temps, surtout celles de la classe moyenne et basse. Il y a peu d'écrits qui peuvent fournir des renseignements plus abondants. On a le droit de dire que ce sont de grosses vérités qui courent les rues aujour-

d'hui, mais c'étaient des vérités sévères à leur époque. Il y a quelques « critiques dont personne ne s'offense parce qu'elles enveloppent tout le monde » (Guy, *l. c.*, p. 69), mais l'auteur ne ménage que la susceptibilité des grands et des puissants, envers les petits il est très sincère. La satire s'associe avec la morale, et, dans les quarante chapitres du VIIIe livre, on peut distinguer en général deux parties : la première consacrée à la critique, la seconde au correctif.

Tous les états défilent devant nos yeux : l'Eglise, la noblesse, le peuple. Les blâmes traditionnels sont adressés aux différents représentants de la hiérarchie ecclésiastique. La simonie règne à la cour du Pape à Avignon (ch. 1), mais le Saint-Père ne sait que la moitié du mal qu'on fait en son nom, les cardinaux (ch. 2), qui vivent dans un grand luxe, en sont responsables. Le nom des prélats (ch. 3) rappelle leur luxure et leur gourmandise ; aux chanoines (ch. 4) on reproche leur vie mondaine. Tous les moines (ch. 5) ne sont pas de la même facture (1) : les blancs vivent à la campagne, les noirs en ville, leur convoitise est bien connue ; ceux de Citeaux sont querelleurs, les gris ou ceux de Grandmond hautains, les Chartreux solitaires, les blancs de Prémontré seuls semblent être sans reproche. Les Frères mendiants (ch. 7) sont hypocrites et gloutons ; les Cordeliers et les Jacobins font l'entremetteur, les Carmélites et les Augustins pèchent par envie. Parmi les Hôpitaliers (ch. 6), il y a des chevaliers et des vilains, il faut se méfier surtout de ces derniers. Les prêtres (ch. 8) sont indignes de leur office, ignorants, usuriers, luxurieux et querelleurs. Les nonnes (ch. 9) gardent leur faiblesse féminine, on doit les tenir sous un régime sévère. Les officiers de l'Eglise, les clercs (ch. 10) et les notaires (ch. 11) sont sujets à corruption, ils trompent les gens et faussent les chartes.

Jean Dupin censure aussi bien les puissants du monde. Les rois et les empereurs sont durs et avares ; il y oppose son idéal : le roi juste, clément et ferme. L'auteur est content du régime en France.

Les mêmes reproches qu'aux rois s'adressent aux ducs et aux comtes (ch. 13), mais surtout les prévôts qui gouvernent en leur nom font beaucoup de mal et leurs seigneurs font l'oreille sourde,

(1) Cf. Les règles de réforme données par Benoît XII entre 1335 et 1340 dans Coquelines, *Bull. Priv. ac Diplom. Rom. Pontificum ampl. Coll.*, Romæ, III. 1741, p. 203-288.

ils n'écoutent que les flatteurs. Le seigneur doit soigner son corps et son âme, prendre conseil en paix et en guerre, obéir à l'Eglise. L'avarice et l'envie sont les péchés des chevaliers (ch. 16); qui prétend y être admis soit riche, courtois et brave. En descendant l'échelle sociale la critique devient plus frappante, la morale plus abondante. Les écuyers (ch. 17) sont orgueilleux, vains et oisifs au lieu d'être joyeux et larges ; celui qui n'a pas d'argent doit emprunter, s'il ne peut pas payer, il devra s'exiler. Les officiers de justice (ch. 18) aiment mieux l'argent que la vérité, leur défaut c'est la corruption. Les clercs du palais (ch. 19) sont sujets à la convoitise et à la médisance. Les avocats (ch. 20) font durer les procès et les perdent à volonté ; la droiture et la mesure leur font défaut. Les médecins (ch. 12) ne laissent pas guérir les plaies, comme les avocats finir les procès, pour tirer plus d'argent du client ; il y a beaucoup de charlatans. Les pharmaciens (ch. 13) sont des empoisonneurs.

Le peuple a perdu le sentiment d'obéissance et d'honnêteté. D'abord les citoyens et les bourgeois (ch. 24) : on y trouve des marchands aux faux poids, ils sont des usuriers durs. Les mercenaires (ch. 25) n'ont aucune bonne qualité : au service ils sont infidèles et toujours mécontents de leur sort ; d'ailleurs ce n'est pas la condition qui fait la valeur, mais le caractère. Les vilains (ch. 26) pèchent par la mauvaise parole, la mauvaise action et ils persévèrent dans le mal ; leur hypocrisie et incroyance méritent la satyre la plus vive. Quand ils sont riches, ils deviennent usuriers. Il y a des présomptueux, des vantards, des débauchés.

Après les trois états sont traités les tempéraments et l'autre sexe. Les sages (ch. 21) ont souvent du bon sens pour les autres et il leur en manque pour eux-mêmes ; quelques-uns sont sages par la parole, non par l'action. L'homme est plus responsable de ses actes que la femme qui ne possède pas de sagesse naturelle. Les sots (ch. 22) se divisent en irascibles, en vains, en bavards, en vantards, en débonnaires. Les mélancoliques (ch. 23) se font toujours des illusions, ils sont distraits. Les femmes (ch. 27) tombent dans le vice par faiblesse naturelle, la Vierge seule est sans reproche. Quels sont leurs vices principaux ? L'adultère, la calomnie, la sensualité et la vanité. La femme n'est pas bien douée pour la vertu ; mais si l'on en trouve une qui est bonne, on la doit aimer.

Après avoir présenté les vices de tous les états, notre auteur les

envisage à part et les répétitions y deviennent inévitables. Il y tombe dans la voix du sermon, le moralisateur l'emporte sur le poète satirique. Les orgueilleux (ch. 28) pensent à leur corps qui doit périr et ils oublient leurs devoirs envers Dieu, l'Eglise, leur parenté, le monde. Les envieux (ch. 29) convoitent les biens des autres ; il n'y a ni de vrais amis, ni d'homme parfait. Les paresseux (ch. 30) donnent occasion de recommander la diligence, la fermeté dans le malheur, la dévotion. Il faut se méfier des irascibles (ch. 31) qui cherchent querelle, on doit éviter la mêlée. Les avares hypocrites (ch. 32) sont les pires ; l'homme charitable lui est opposé. On peut pécher par luxure (ch. 33) en dehors du mariage et par adultère. La médisance (ch. 34) est le défaut des détracteurs ; les remèdes : chercher la bonne société, sagement gouverner sa maison.

Jean Dupin parcourt encore une troisième fois le tableau et résume dans un chapitre les vices extraordinaires (ch. 35). Ce ne sont pas les seuls ressorts de notre malheur ou de notre bonheur : la fortune décide (ch. 36), elle est inconstante. L'homme est placé dans la nature (ch. 37) qu'il doit connaître : les éléments de cosmogonie lui sont enseignés. L'auteur y traite des secrets de la Trinité, des cieux, de la terre, des planètes, des éléments, des animaux, du temps, des races humaines. La diversité des types est reprise (ch. 38) : la figure, le caractère, le talent, les manières, distinguent les hommes entre eux. L'homme pèche par sa faiblesse (ch. 39) ; il en est responsable, la mesure peut le préserver contre le péché, mais il ne peut pas se soustraire à l'influence de son sens naturel.

L'auteur connait bien les *lettres* et il y a largement puisé ; mais son premier maître est l'expérience de la vie humaine et il a peut-être raison en négligeant ou rabaissant la première série de ses sources. Comment a-t-il disposé cette matière hétérogène ? Il a suivi un plan arrêté et la table des matières (*A* f. 1, 2) en fait bien foi, même s'il n'est pas de l'auteur. Les premiers sept livres forment un roman allégorique en prose. Le premier expose le cadre allégorique : c'est la *parabole* de Mandevie. Le deuxième nous fait assister à la *guerre du siècle*, où les vices s'emparent de la cité de la franchise. Le troisième nous conduit au pays de la *fortune*, où nous apprenons à connaître les péchés, adversaires de la conscience et de la droiture. Au quatrième nous revenons à la cité de la franchise, où le prince de l'enfer a tout mis à rebours ; nous entrons successivement

dans trois palais qui symbolisent les trois ordres : le premier est à la *noblesse* qui a tué la droiture. Le cinquième livre est le *miroir de la sainte Eglise*, c'est-à-dire le tableau du désordre moral au deuxième palais. Le sixième livre est le *miroir des vivants*, il expose dans le cadre des six âges de l'homme l'état du tiers-ordre qui se trouve au troisième palais. Le septième livre est le *verbe couronné de la vertu de vérité* qui prend l'allure d'une encyclopédie morale et réunit tous les éléments d'enseignement moral qui se trouvent dispersés çà et là, mais surtout placés à la fin des livres qui précèdent.

Malgré l'abondance des règles exposées et la répétition inévitable au cours d'un voyage qui aboutit au point de départ qu'il n'a jamais quitté véritablement, l'auteur revient encore une fois à la charge dans la *somme* du livre de Mandevie ou les *Mélancolies* de Jean Dupin qui forme le huitième livre. C'est un traité de morale en vers, comme la première partie est un poème allégorique en prose. Cette discordance entre le fond et la forme nous choque, mais il a été presque de règle au Moyen-Age. La deuxième partie est bien supérieure à la première, malgré l'avis contraire de P. Paris (*l. c.*) et la raison est facile à trouver : « Les hommes de ce temps s'exprimaient mieux, pour la plupart, en vers qu'en prose. » (Ch.-V. Langlois, *l. c.*, p. 810.) Traiter le même sujet en prose et en vers n'est pas exceptionnel ; mais une question se pose : les deux parties sont-elles bien du même auteur ? Jean Dupin ne se nomme jamais dans les parties de son ouvrage que nous tenons pour authentiques, et la première partie lui est attribuée sur le témoignage du *prologue*, des passages de transition et de l'*explicit* du septième livre qui sont tous ajoutés par les copistes. Si le nom de l'auteur peut être soumis à quelque doute, l'identité de l'auteur des deux parties est hors de question. C'est le même individu, il a les mêmes traits de caractère, ses jugements dérivent des mêmes principes, son horizon intellectuel n'est ni plus étroit ni plus large. L'identité de l'expression y doit être ajoutée : il fait parler ses personnages de la même manière (le vantard, l. III *A* f. 33 = l. VIII, vv. 2640-2644), *muser* et ses dérivés reviennent souvent dans sa bouche (l. IV *A* f. 41d = l. VIII v. 3427), il parle de Dieu et de la nature avec les mêmes termes dans les deux parties (l. VII *A* f. 73a = l. VIII vv. 4501-4668). Le huitième livre est donc bien le résumé du roman de Mandevie fait par le même auteur, mais résumé dans ce sens qu'il a rejeté tout ce qui

est fiction, les éléments romanesques et allégoriques n'ayant mis en vers que la partie solide : la satire des états du monde et l'enseignement moral.

Dans les écrits du Moyen-Age la tendance satirique n'est pas toujours associée à la moralisation. Les *Paraphrases rimées de Job* (ms. à la Bibl. de l'Arsenal 5142, ff. 166-179, cf. H. L. XXIII, p. 254) ou le *Doctrinal de corteisie* (pour les mss. cf. *Ro* VI, p. 20-20 et *Notices et Extraits* XXXIII, 1, p. 45, 46) et les enseignements sans nombre, par exemple celui de Robert de Blois (cf. Ch.-V. Langlois. *La vie en France*, Paris, 1908, p. 153) sont des écrits de moralisateurs. *La Fole et la Sage* (ms. à la Bibl. nat., fr. 837 f. 338 publié par Jubinal, *Nouv. recueil* II, 1842, p. 73-80), les *Six manières des Fous* (ms. cité f. 339, p. *ib.*, p. 65-72) ou le *Patenostre de l'usurier* (ms. à Berne, 354 f. 107, cf. Jubinal, *Rapport*, p. 32-35) sont des poèmes satiriques. Quelques-uns se dirigent contre un métier ou état, comme le *Dit des Marcheanz* par Phelippot (ms. à la Bibl. nat., fr. 837 f. 282, cf. H. L. XXIII, 264) ou les *Prelaz qui sont orendroit* (ms. au Mus. Brit. Harl. 4401, publié par Jubinal, *Nouv. recueil*, II, 1842, p. 316-325), d'autres censurent tous les états, comme la Bible du seigneur de Berzé, celle de Guiot de Provins ou le *Besant de Dieu* par Guillaume le Normant (cf. Ch.-V. Langlois, *La vie en France*, Paris, 1908, p. 69, 30, 88).

Jean Dupin est moralisateur et satirique ; il fait la critique de tous les états, il prêche la morale à tout le monde. Cette universalité est l'un des traits saillants de son œuvre et par là elle se rapproche des *Bibles* nommées ci-dessus. Il s'adresse à la société entière et son public se compose de tempéraments très différents. De là le caractère multiple de son œuvre. Il veut saisir les amateurs de fictions, les auditeurs de romans d'aventures par le récit d'un voyage, de combats romanesques dans la première partie ; pour le public serieux qui demande une nourriture plus succulente, il a composé un poème moral suivant les règles de la rhétorique. Aux esprits fins et railleurs, il offre des saillies, des scènes satiriques, il les réjouit souvent avec des gaillardises anticléricales. Les dévots et les doctrinaires trouvent chez lui des maximes et des proverbes innombrables, dont la plupart sont en vers ou au moins rimés. Ils se trouvent un peu partout dans la première partie et en général à la tête des chapitres dans la seconde. Il ne cherche pas de vérités nouvelles, il ne leur veut pas même donner une forme nouvelle, car il préfère à toute autre les

proverbes. Nous allons reproduire quelques-uns du VIIIe livre à titre d'échantillons :

V. 223 *Mal est couvert qui es tout nuz*, v. 267 *L'abit ne fait pas le moyne*, v. 313 *Pou s'esmaie qui riens ne pense*, v. 340 *Trop doubte qui mot dire n'ose Mal despent qui vit d'autrui bourse*, v. 868 *Cil qui mal vit, mal doit finer, Cil qui fait tort ne puet durer*, etc. Les mêmes reviennent quelquefois avec une petite variation : v. 872 *Homs qui bien vit, doit moult durer* rappelle v. 868, mais il y a une foule d'autres de ces sentences bien ou mal placées (vv. 998, 1126, 1127, 1128, 1138-40, 1318, 1319, 1347, 1416, 1470, 1472, 1552, 1986, 2223, 2469, 2920, 3091, 3656, 3657, 5051, etc.). Ces proverbes ont sans doute contribué au succès de l'ouvrage composé à l'usage de tout le monde.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence certains passages scatologiques que P. Paris aurait trouvés mieux à leur place dans les pérégrinations de Rabelais que dans un ouvrage ascétique et moral. Pour les auteurs du Moyen-Age tous les moyens étaient bons pour saisir l'attention du public (1). La sincérité ou le naturalisme de l'époque dans les questions érotiques perce souvent le voile didactique (*A* l. II f. 20, l. III f. 38b, l. V f. 50d). Mais le *val des maries* (*A* l. IV, ff. 43b-47a) raconte des scènes pour lesquelles l'auteur du xive siècle devait s'excuser devant son public. Le chapitre se trouve dans tous les manuscrits sauf deux (*I* et *M*) ; mais ce n'est pas le caractère obscène qui les a fait omettre (cf. Ch.-V. Langlois, *l. c.*, p. 806, c. 2, n. 3). Ces deux mss. sont ornés de miniatures et le copiste a oublié encore d'autres passages importants dans *M* pour gagner de l'espace, ou on a enlevé les feuillets plus tard à cause des miniatures ; le premier cas est plus probable puisque *I* est une copie de *M*, et il offre presque les mêmes lacunes.

Tant de qualités ou de traits originaux ne manquèrent pas d'assurer le succès au livre de Jean Dupin. Nous rappelons le grand *nombre* des manuscrits et les deux éditions incunables. Mais à côté de l'effet direct, il y a l'effet indirect, qui se manifeste par la vitalité du genre. Le *Dit du Vergier* d'un contemporain de l'auteur, de Guillaume Machaut (mort en 1377) réunit l'allégorie avec la morale sous l'influence du *Roman de la Rose* (cf. l'édition de M.-E. Hoepffner I, 1508, p. LVI). Les *Balades de moralitez* d'Eustache Deschamps

(1) Cf. Jean Le Fèvre, *l. c.*, p. 151 (vv. 3744-3794).

(mort en 1403) prêchent la même morale de médiocrité, de bon sens et de responsabilité (cf. l'éd. du Marquis de Queux de Saint-Hilaire et Raynaud, I, II, 1878, *Ball.* 289, 82 et 187).

Au xve siècle les prédicateurs en vers sont assez nombreux. Le *Miroer des nobles hommes de France* de l'historiographe Georges Chastellain (mort en 1475, p. p. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles X, 1864, p. 203-215, B. N. *L*¹¹*a* 13) retrace le tableau du deuxième état que Jean Dupin nous a peint avec tant de vigueur. Le *Pragmatique entre gens de court et la salle du Palais* composé en 1485 par Henri Baude (mort en 1496, p. p. Quicherat, Paris, 1856, p. 62-68), nous rappelle bien les trucs des clercs, des officiers du palais que le moine bourbonnais a dévoilés. Voici la conclusion du débat :

Des gelines de ce village
Me souvient qui ont tels uzaiges,
Quant l'une chante, l'autre pont,
Comme de ces deux personnages ;
Tous leurs faictz ne sont que langaiges
Quant l'un parle, l'autre respont.

Le Prisonnier desconforte du château de Loches (p. p. M. P. Champion, Paris, 1909) fait un réquisitoire contre les états du monde. Le Pape et le roi (str. XIII), les prélats (str. XIV), les comtes, les ducs (str. XVI), les procureurs, les avocats (str. XVII) défilent devant nos yeux. Le malheureux dit : *Et m'as grandement amandé* (v. 8) et il maudit la versatile fortune qui n'en tient pas compte. Il met en scène le combat des vertus et des vices et tous ces traits sont communs entre le *Livre de Mandevie* et le poème du prisonnier anonyme.

Les auteurs nommés et Jean Dupin ont certains traits de parenté par le sujet qu'ils traitent et par la manière dont ils les envisagent. Mais il serait difficile de supposer une imitation de part ou d'autre. Elle est par contre trop visible chez ceux qui vont suivre pour être discutée. Nous relèverons quelques traits saillants et surtout quelques façons de s'exprimer qui les rapprochent, aussi bien pour la forme que pour le fond, de l'auteur bourbonnais.

Jean Castel, historiographe du roi Charles VII (cf. Quicherat, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, II, 1840, p. 461-477) et petit-fils de Christine de Pisan (cf. G. Paris, *Ro* XVI, 1887, p. 416 et Thomas, *Ro* XXI, 1892, p. 271-274) a été moine de l'ordre de Saint-Benoît à

Saint-Martin-des-Champs, en 1468, un siècle après l'activité salutaire du vénérable prieur Jean Dupin dans le même monastère. Il est mort abbé de Saint-Maur-des-Fossés en février 1476. Ce Jean Castel a composé un curieux poème en vers moitié latin, moitié français, à la prière de Jean du Bellay, évêque de Poitiers en 1468 ; le poème nous est conservé en deux rédactions. La première se trouve dans un ms. de la Bibl. nat. (fr. 1642, ff. 331-344b) daté de 1465 et intitulé le *Specule des pecheurs ;* il fut publié dans une édition incunable de 30 feuillets, en 1468 (Bibl. nat. Rés. *Ye* 314 et 315 ; cf. Pellechet, II, 1905, p. 392). La seconde rédaction augmentée est connue par une impression sur vélin (Bibl. nat., vél. 2229) (1), qui a le titre : *Mirouer des pecheurs et pecherresses* (cf. Pellechet, II, 1905, p. 391). Le *Specule des pecheurs* se compose de trois livres : du *Specule* proprement dit, de l'*Exortation des mondains tant gens d'église comme seculiers* et de l'*Exemple des dames et damoiselles et de tout le sexe feminin.* Le *Mirouer des pecheurs* continuant par

(fnc. 33) *Tres chers freres, cest admonition*
Cum studio de cueur ferme et estable, etc.

ajoute encore plusieurs variations des thèmes traités. L'auteur l'a *composé pour le salut des ames sur plusieurs divines escriptures des saints docteurs* qu'il ne nomme pas. Le *Livre de Mandevie* était l'un de ses modèles qu'il a eu bien présent dans sa mémoire.

Le premier conseil du Spécule est d'*amender sa vie* (f. 1 v°) ; il parcourt les rangs des empereurs, des rois, des ducs, des comtes et des princes en leur disant des vérités, comme Jean Dupin le fait (l. III, IV et VIII). Les gens d'église sont passés en revue, mais la critique n'est pas si âpre que dans le *Livre de Mandevie* (l. V et VIII). Les proverbes et les locutions chères à l'auteur de ce dernier reviennent à chaque instant sous sa plume :

Pense ung chacun qu'il portera son faiz ;

ou cet autre :

Feu sans lumiere et froit intollerable
Qui tous jours dure et qui jamais ne cesse.

Le tiers ordre n'est pas oublié, mais c'est surtout le sexe féminin

(1) Petit volume de 60 ffnc, 161^{mm} sur 79, 28 lignes par page, orné de miniatures ; la reliure montre les fers de Louis XIV. Cf. Van Praet, *Cat. des impr. sur vélin*, IV, p. 169.

dont l'auteur fait la critique plus amplement, quoique avec moins de malice que Jean Dupin l'a fait (l. IV).

Jean Castel a saisi une idée dans le sixième livre et il l'a variée jusqu'à l'infini : c'est l'idée de la mort qui n'épargne personne. Il y est aussi bien sous l'influence de la *Ballade* de Villon, mais il élargit le cadre du tableau. Il demande :

Les empereurs, roys, ducs, contes et princes
Jadis regnans que sont ils devenus ?

et sur le ton de Villon :

Las ! ou sont celles qui piessa furent,
Dont les beautés raconte mainte histoire ?
Judith, Hester qui grant beauté eurent
Dont mention fait la bible et memoire ?
Las ou sont et Helaine et Lucresse
Les grans beautés et de Sidoine aussi ?
Faillies sont et mortes en destresses,
Passé long temps et vous morres aussi.

Mais la chanson de la mort avec le refrain : *Je vois morir !* (l. VI, *A* f. 57fd-58a) lui semblait un véhicule plus propre à faire emporter tous les états et il a composé jusqu'à 44 sixains sur cet air. Voici la strophe du pape :

(f. h 1 v.) *Je voys mourir, je qui suys pape :*
He mort ! qui tous et toutes attrape
Tu me veulz tollir le paper.
De toy ne peult nul eschapper
Grant ne petit, tant soit hardy
Aller m'en peultz (1) *: je voiz mourir.*

La préoccupation constante de la vie future est celle de l'auteur du XIVe siècle qu'il cite presque mot pour mot :

L'ennemy par sa decepuance
Nous mettra lors empeschement

ou dans les complaintes qui terminent le *Mirouer :*

Vous pecheurs bien fort regardez
Cest tres horrible figure.

La division des livres, l'énumération des états et des vices, quel-

(1) Legrant, *Livre de bonnes meurs*, f. 6, a la forme *puelz : Que moult bien tu te puelz fier en ton sens ;* mais le sens chez J. Castel n'est pas clair.

ques locutions et les variations sur le thème de la mort nous prouvent assez que le moine Jean Castel a imité l'œuvre de son confrère du même monastère et les différences s'expliquent par l'influence d'autres écrivains, tels que Villon, et par le changement des mœurs.

Le genre de moralisation allégorique ne meurt pas avec le Moyen-Age ; son évolution rebondit tout à coup dans les œuvres des rhétoriqueurs du xvie siècle. Jean Bouchet (mort en 1557), procureur de Poitiers et ami de Rabelais, est un disciple incontestable de Jean Dupin. Il enveloppe souvent dans la forme d'un songe la critique de la société. Les gens de l'Eglise sont censurés dans sa *Déploration de l'Eglise militante* (Paris, 1512), tous les états dans son *Labyrinth de Fortune* (Poitiers, le 26 mars 1527). Son écrit de jeunesse : les *Regnars traversant les périlleuses voyes des folles fiances du monde* (Paris, Michel Le Noir, 1504, à la Bibl. Nat. *Rés. Y h 61*), que l'éditeur Vérard a publié sous le nom de Sébastien Brant, est une imitation incontestable du *Livre de Mandevie*.

L'auteur y veut *amender* le monde :

Emandez vous, si je faiz bonne chiere,
Pensez vous point que toute joye est chiere
Au temps qui court : ou avez vous les yeulx ?
Je voy le mal qui met sur bien l'enchiere.

Il n'oublie pas de nous rappeler son âge qui n'était plus d'habitude courante au xvie siècle :

(f. a II) *Jeune suis et n'ay pas des ans trente*
Non vingt et huyt touttes foys je me vante
D'avoir plus veu que je ne dy ne compte
Pechez publicques.

Le *Prelude* du deuxième chapitre (f. a III v) est fait sur le patron de la préface de Jean Dupin au premier livre : *Triste et melencolieux des choses dessus dictes, en redvysant oultre a memoire plusieurs perilleuses fortunes ja longtemps a passees, troublé en mon esperit de la desordonnee vie des hommes a present vivant.* L'allégorie des renards vient d'une autre source et M. Aug. Hamon (*Jean Bouchet*, thèse, Paris, 1901) s'en est occupé. Les conseils de fiançailles sont donnés sous l'autorité de Jean de Meung, comme la critique des frères mendiants dans Jean Dupin :

Ainsi que amplement les expose
L'acteur du roumant de la Rose.

La critique du peuple, des nobles, de l'Eglise, des juges, des avocats, est moitié en prose moitié en vers et imite le genre hybride donné par le *Livre de Mandevie*. A la fin des strophes l'auteur affiche des proverbes comme Jean Dupin au début. L'auteur nous expose aussi l'envers du tableau et par cette union de la satire avec la morale, il est encore un des disciples de Jean Dupin dont l'œuvre parut en deux éditions à l'époque où Jean Bouchet a écrit (α 1485, β vers 1500). On doit donc ajouter le nom de Jean Dupin aux auteurs que le rhétoriqueur a connus et imités (1).

Le seul ouvrage qui serait composé par imitation de Jean Dupin est suivant Dinaux (*l. c.*) un *Traité de l'amendement de vie*, par Jean Taffin (Genève, 1621) que J. Crucius a traduit en flamand (Amsterdam, 1628). Un pareil ouvrage nous est inconnu. Jean Crespin, dont le pseudonyme est Taffin, a publié un livre sur l'*Estat de l'Eglise avec le discours des temps* (s. l. 1556, B. N. *H. 19.849*), qui fut imprimé à Berg-op-Zoom avec des additions de Taffin (1605) et traduit en anglais. C'est un traité historique qui, par la critique de l'Eglise, a contribué au mouvement de la réforme, mais il ne semble avoir rien de commun avec le livre satirique de Jean Dupin.

Nous venons d'indiquer deux autres imitateurs et leur liste n'est pas épuisée, si l'on ne se tient qu'au genre cultivé par Jean Dupin. Le goût du public pour cette nourriture un peu fade ne s'est pas perdu avec la fin du Moyen-Age. Les premiers imprimeurs ont mis à flot les écrits des siècles passés pour étancher la soif des lecteurs. Les rhétoriqueurs se sont rangés à leur pas et ils ont enfilé les mêmes vices et exposé souvent dans le même cadre hybride. Les vices ne changent pas et les auteurs des siècles postérieurs n'en pourront pas trouver de nouveaux. La forme littéraire seule peut varier et c'est la seule différence remarquable entre les écrits de tendance morale du Moyen-Age et ceux des temps modernes. Sans cela le genre serait épuisé depuis longtemps. Le goût pour la morale se manifeste de temps en temps dans tous les genres littéraires, ce qui prouve qu'il a ses racines dans le génie français. Jean Dupin et ses imitateurs, enfants de leur temps, nous représentent un trait bien marqué du caractère national.

(*A suivre.*) LOUIS KARL.

(1) Jean Bouchet dans son *Temple de renommée* se souvient de *l'orateur Castel*, qui est à notre avis le petit-fils de Christine de Pisan (cf. Piaget, *Ro* XXIII, 1894, p. 202, n. 2).



BELLENAVES

LES TRACES DU PASSÉ

(Suite et fin)

Dimensions de l'église.

L'église mesure 25 mètres de longueur ; les trois nefs ont ensemble 8 mètres 60 de largeur ; le transept a 21 mètres 60 de long sur 4 mètres 50 de large. Le chœur et les chapelles sont en plus. La hauteur sous voûtes est d'environ 12 mètres. Ces dimensions indiquent qu'à l'époque de sa construction le prieuré et la paroisse avaient déjà une certaine importance.

Etat de l'église.

Le premier document que nous ayons retrouvé sur l'état de l'église remonte au XVIIIe siècle. C'est le procès-verbal d'une visite de l'archevêque de Bourges, Mgr Frédéric-Jérôme de Roye de la Rochefoucauld, le 28 juin 1733.

« Le dimanche 28e du mois de juin 1733, heure de 8 à 9 du matin, « nous, Frédéric-Jérosme de Roye de la Rochefoucauld, par la « miséricorde divine et la grâce du Saint Siège apostolique, Pa- « triarche, Archevêque de Bourges, Primat des Aquitaines, Conseil- « ler du Roy en tous ses conseils, continuant le cours de nos visites, « accompagné de....., nous nous sommes transporté en l'église parois- « siale de Saint-Martin de Bellenaves, où nous avons été reçu avec « les marques d'honneur et de distinction dues à notre dignité et « caractère par M. Charles Blanchard, prêtre, curé de la dite pa- « roisse, assisté de M. Gabriel Berthon, son vicaire, de plusieurs « ecclésiastiques et curés du voisinage, suivis d'un grand nombre de

« personnes de l'un et l'autre sexe ; et, après les prières ordinaires et « accoutumées, mesme le Saint Sacrifice de la Messe par nous célé- « bré, nous avons procédé à nostre visite, conformément à nostre « mandement d'indication à ce jour et heure, duement publié en la « dite église au prosne des premières et grandes messes, ainsi qu'il « nous a été certifié par les dits sieurs curé et vicaire, laquelle visite « nous avons commencée par celle du Très Saint Sacrement, dont « nous avons donné la bénédiction au peuple et continuée ensuite « par tout ce qui y est sujet tant au dehors qu'au dedans de la dite « église et avons observé que le vaisseau qui contient les eaux bap- « tismales n'étant estamé peut contribuer à les corrompre ; qu'il n'y « a point d'armoire à costé des fonts baptismaux pour renfermer les « vaisseaux des Saintes Huiles que le sieur curé est obligé de déposer « dans la pierre des fonts, où ils peuvent facilement se renverser. « Près de ces mêmes fonts, il n'y a rien qui indique la sainteté de ce « lieu ;

« Que la voûte du rond-point, qui, autrefois, a été peinte grossiè- « rement, est fort obscure et malpropre ;

« Qu'il n'y a point de cartes sur l'autel de la chapelle Saint-Blaise, « qu'on nous a dit appartenir au sieur Le Tailleur de la Presle, qui, « s'étant trouvé présent à notre dite visite, nous a justifié de la pro- « priété de la dite chapelle, qui lui a esté accordée par les habitants « de la dite paroisse suivant une transaction reçue Baratier, notaire « royal, le 2 mai 1670, moyennant une rente de la somme de 3 livres « au profit de la fabrique de la dite église et une fondation de 4 livres « au profit du sieur curé, pour la célébration de 12 messes ;

« Que le crucifix qui est sur l'autel de la dite chapelle de Saint- « Blaise est indécent ;

« Que la dite église, dont le terrain est fort bas, est tellement « humide que l'enduit des murs est tombé dans la plus grande par- « tie, et qu'on n'y peut laisser d'ornements sans être pourris en très « peu de temps ;

« Que la couverture de la nef paraît en très mauvais état ; qu'il y « a plusieurs brèches aux murs du cimetière, et qu'il n'y a point de « porte à l'entrée, de manière que les bestiaux y entrent continuelle- « ment, ce qui est contre le respect dû à un lieu bény.

« Sur quoy, ouï et ce requérant notre promoteur, nous ordonnons :

« 1° Que la voûte du rond-point sera blanchie ;

« 2° Que le vaisseau qui contient les Eaux baptismales sera estamé,
« au moins par dedans ;

« 3° Qu'à côté des fonts baptismaux, il sera creusé dans le mur
« une petite armoire qui sera boisée en dedans et fermée par une
« bonne serrure, pour déposer avec sûreté et décence les vaisseaux
« des Saintes Huiles ; que, près les mêmes fonts, il sera mis une
« image représentant le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean ;

« 4° Qu'il sera mis un crucifix et des cartes sur l'autel de la cha-
« pelle de Saint-Blaise ;

« 5° Qu'autour de l'église, en dehors, il sera creusé un fossé d'en-
« viron 4 pieds de profondeur pour encaisser les eaux pluviales et
« par ce moyen empêcher l'humidité qui absolument détruit les murs
« et pourrit les ornements ;

« 6° Qu'après le dit fossé creusé, les murs de l'église seront
« entrepris au dedans, où il en est besoin, et ensuite le tout blanchi ;

« 7° Que la couverture du chœur et de toute la nef sera réparée ;

« 8° Que les murs du cimetière seront rétablis ; qu'à l'avenir, il
« sera creusé une fosse et mis par-dessus une grille pour en défendre
« l'entrée aux bestiaux, le tout aux dépens de qui il appartiendra et
« à la diligence du sieur procureur fabricien de la dite église.

« Ce fait, après avoir administré le sacrement de Confirmation aux
« personnes disposées à le recevoir et après avoir pris, autant qu'il a
« pu dépendre de nous, une connaissance et acte du spirituel de la
« dite paroisse, nous avons, au sieur Curé et aux habitants présents,
« donné les avis que nous avons jugé nécessaires pour leur conduite.
« Ensuite, le sieur Claude Fournier, procureur fabricien de la dite
« église, nous ayant présenté les comptes de recette et dépense, nous
« les avons arrestés en présence des sieurs Curé, officiers de justice
« et habitants de la dite paroisse, et lui avons enjoint de faire faire
« un coffre fermant à 2 clefs dont l'une sera entre les mains du sieur
« Curé et l'autre en celles du procureur fabricien ; dans lequel coffre
« seront déposés les titres et papiers de la dite fabrique, que nous
« avons ordonné être retirés du procureur de Moulins où on nous a
« dit qu'ils étaient actuellement. Et afin que personne ne prétende
« cause d'ignorance de nos ordonnances ci-dessus, qui seront exécu-
« tées, nonobstant opposition ou appellation quelconque, attendu
« qu'il s'agit de la célébration de l'office divin, nous enjoignons au
« sieur Curé de faire la lecture de notre présent procès-verbal au

« prosne de la messe paroissiale le dimanche suivant le jour qu'il « lui en aura été remis copie.

« Faist et arresté en la dite église, les jour et an que dessus.

« Signé : Frédéric-Jér. P.P. arch. de Bourges ; Blanchard, curé ; « Jacquemet (official). »

Les plaintes et les prescriptions de l'archevêque étaient certainement fondées, en ce qui concerne l'humidité de l'église. Le cimetière, en effet, l'enserrait à une certaine hauteur et on y descendait par un escalier de plusieurs marches qui se trouvait sous un porche élevé devant la porte principale. On ne sait si messire Blanchard exécuta les prescriptions de l'archevêque. Mais, plus tard, son successeur, messire Alexis Segondat, fit, en septembre 1750, ouvrir quatre fenêtres dans la nef de l'église et réparer les murs en dedans et au dehors. M. Poyet a fait détruire le porche. M. Bourdelier a fait enlever la dernière marche de l'escalier et la municipalité a dégagé les murs de l'église en déblayant l'ancien cimetière sur une hauteur d'environ un mètre. L'église de Bellenaves est actuellement encore très humide par suite des pluies torrentielles de ces dernières années et d'une toiture défectueuse. D'importantes réparations seraient nécessaires.

Classement comme monument historique.

Par arrêté ministériel du 8 juillet 1911, M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a décidé le classement de l'église de Bellenaves comme monument historique.

Le Prieuré

Le prieuré de Bellenaves était situé dans le pâté de constructions comprenant actuellement : la mairie, l'école laïque de filles, les halles. M. Baratier a vendu récemment à la commune un reste de vieille maison, qu'on a démolie pour agrandir la cour de l'école et qui faisait autrefois partie du prieuré. Il ne reste plus, de cet ancien édifice, qu'un écusson encastré dans un des murs de la salle de la justice de paix, à la mairie de Bellenaves ; il représente deux yeux levés vers trois étoiles, avec cette inscription : « Sidera ».

Emblèmes religieux.

Les croix monumentales qui ornent les places de nos carrefours

n'ont rien de bien caractéristiques. Quelques-unes sont en métal, d'autres sont en bois ou en pierre.

Croix en métal : Croix Sainte-Jeanne, dite Croix de Là ; de Saint-Roch, de Saint-Bonnet. Croix de bois : la Croix des Morts, à Chènevière. Croix en pierre : la Croix de Pierre, près du chemin allant de Chantelle à Montaigut. La croix de la « Tranchée » est certainement plus ancienne ; elle se compose d'une croix décorative à branches égales, en pierre ; elle est ornée au centre d'un quatrefeuille et repose sur un socle enclavé lui-même dans un mur de clôture.

Statue.

Signalons enfin, pour mémoire, la statue de Notre-Dame de la Défense, édifiée après la guerre de 1870. Elle resta pendant de longues années dans la cour de l'école libre de filles ; puis, elle fut placée en 1895 sur la hauteur du « Puy-de-Mamin », à 387 mètres d'altitude, entre le bourg de Bellenaves et le village de la Charrière. Elle semble bénir et protéger les vignes qui s'étendent à ses pieds, jusque sur les coteaux de la Bouble.

ARCHITECTURE CIVILE ET MILITAIRE

Bellenaves n'a conservé aucun monument civil ou militaire de l'époque troublée du Moyen-Age.

Le camp romain.

Il y a peut-être un vestige d'une époque troublée, que nous ne saurions préciser, dans une élévation de terre, de forme carrée, d'une centaine de mètres de côté, entourée de fossés et de remparts en terre, située dans un bois appartenant à M. le marquis de Bellenaves, entre le village de Roche (commune de Bellenaves) et celui des Fayes (commune de Coutansouze). Ce tertre, dû à la main des hommes, est appelé communément « le Camp romain » ou « le Château ». M. le marquis de Bellenaves le signala à la première session des Assises scientifiques du Bourbonnais. (*Compte rendu des Assises scientifiques du Bourbonnais*, novembre 1866, p. 37. Moulins).

Châteaux.

Les châteaux-forts qui s'élevèrent au Moyen-Age furent construits sur une éminence (Bellenaves, Naves), ou sur une motte artificielle

(le Peschin). Généralement, un ruisseau coulait auprès de la base, et son cours pouvait être détourné afin d'en protéger l'approche. (Bellenaves, le Graveron, le Peschin.) Lorsque les rois devinrent les maîtres incontestés de la France, les châteaux-forts ne pouvaient servir qu'à protéger les fauteurs de désordres. Richelieu ordonna la destruction de ceux qui existaient encore. Les vieux manoirs furent démantelés et leurs pierres servirent de matériaux de construction pour les habitants du voisinage. Il ne resta plus, depuis cette époque, que quelques tours à demi écroulées, comme celles du château de Naves.

Dès la fin du Moyen-Age, le château de Bellenaves perdit son aspect guerrier pour devenir une simple habitation de plaisance. Il paraît que cette transformation se fit à l'époque du mariage de Louis-Jehan de Bellenaves avec Madeleine d'Anjou, fille naturelle de René d'Anjou, roi de Sicile (1496).

Dans le vestibule du château, au-dessus de la porte d'entrée de la cuisine, se voit un cartouche représentant les armes d'Anjou et de Bellenaves, et dont le contour est orné des lettres M. L. entrelacées. (En voir la reproduction dans *Mon pays natal : Bellenaves*, tome I.)

Les châteaux du Beyrat, de la Cave et de Fontenille n'ont rien conservé de leur aspect primitif. Le château du Graveron ne présente plus qu'un étage d'une tour de l'ancien manoir. Les murs en sont très épais et sont seulement percés de fenêtres très étroites, s'élargissant à l'intérieur. Une voûte en croisée d'ogives, très bien conservée, existe encore dans un appartement du premier étage. Dans la grange actuelle, nous remarquons une vaste cheminée monumentale en pierres de taille et en briques, à moitié détruite. Elle est ornée d'armoiries très effacées. Il existe très peu de maisons anciennes, ou s'il y en a, elle ont été profondément modifiées. Citons parmi les plus anciennes, qui n'offrent cependant rien de particulier : la maison de M. Baratier, ornée d'une tour ; la maison de M. Malleret, ancienne demeure des notaires royaux Marion et Charbonnier (XVIe, XVIIe et XVIIIe s.) ; la maison de M. Bardin, construite à la place de l'hôpital ; une maison à Roussillon, dont la fenêtre était ornée d'un écusson, avant la Révolution.

BIBLIOGRAPHIE

La façade de l'église de Bellenaves a été signalée dans la plupart

des guides et des géographies départementales, notamment dans le Guide d'Adolphe Joanne et dans la Géographie de l'Allier, du même (Paris, 1874) (1).

Louis Nadeau, dans son *Voyage en Bourbonnais* (pp. 304-305), décrit ainsi le château et l'église : « A Bellenaves, une maison flanquée de deux grandes poivrières en guise de tourelles, s'appelle le château. L'église, plus ancienne, est romane par en bas et gothique par en haut. Nous y admirons, à l'intérieur, Elie assis sur un char de terre de Sienne brûlée, tirée par des chevaux de terre de Sienne brûlée, au milieu des nuages de terre de Sienne brûlée ; tout y est à la terre de Sienne brûlée, excepté le manteau que le prophète lance à son fidèle disciple ; c'est un aérolithe en carton-pierre qui tombe sur la tête d'Elisée. Sur la façade, on a sculpté de naïves figures ; en haut, c'est le Père Eternel, assis mollement sur un coussin de foudres, dans un caisson porté par deux anges ; au-dessous, c'est une Cène dans laquelle saint Jean appuie ses coudes sur la table, tandis qu'à droite on remplit les plats et les amphores. »

Ajoutons que le chef-d'œuvre en terre de Sienne brûlée, si bien décrit par M. Louis Nadeau, n'existe plus, depuis longtemps, à l'église.

Pour les auteurs de l'*Ancien Bourbonnais* (t. II, pp. 346-347), l'église de Bellenaves est « de style byzantin et a été restaurée au « XIVe siècle. Les bas-côtés sont très étroits et voûtés en demi ber-« ceau. Trois chapelles en cul-de-four sont rangées autour du sanc-« tuaire. Les arcades de la nef sont en ogive et décorées d'arcs dou-« bleaux. Sur le portail, il y a un bas-relief byzantin, par malheur « très mutilé ; mais il est d'un beau travail, il représente, si j'ai bon « souvenir, le Christ au milieu des douze apôtres. Le château de « Bellenaves est un mélange de bâtiments gothiques et de cons-« tructions modernes bien appropriées ensemble pour en faire une « charmante habitation. Les parties les plus anciennes de ce manoir « sont du XVIe siècle. Il se composait d'un corps de logis défendu par « quatre tours rondes et d'un donjon carré à créneaux. »

L. BIDEAU.

(1) Nous donnerons, dans un prochain *Bulletin*, une reproduction du tympan de la façade et un plan de l'église de Bellenaves.

CHRONIQUE

Une visite dans le vieux Moulins. — M. le préfet de l'Allier avait bien voulu autoriser un groupe de dix-huit membres de notre Société à visiter le mercredi 3 avril, à 2 heures, l'ancien palais des ducs de Bourbon à Moulins, ou tout au moins ce qu'il en reste : la Mal-Coiffée, actuellement servant de maison d'arrêt. Les exigences du service pénitentiaire n'avaient pas permis, à notre grand regret, de donner l'autorisation de visiter à un groupe plus nombreux. M. le chanoine Clément, notre savant archéologue bourbonnais, a bien voulu nous donner, plan en mains (1), de nombreux renseignements sur ces restes du passé et nous a promis une longue notice qui sera publiée par la suite. Pour l'instant, qu'il nous soit permis d'adresser tous nos remerciements à MM. les gardiens de la prison, à M. Ducrot, leur chef, qui, pendant deux heures, nous ont guidés depuis les sombres cachots du sous-sol jusqu'à la plate-forme du château.

En sortant de la Mal-Coiffée, une partie de nos archéologues ont parcouru diverses des vieilles maisons moulinoises. Ils ont visité successivement la rue des Orfèvres, la ruelle de l'Ancien-Marché (maison Sivade, rue François-Péron), la maison Kimpel (rue de l'Horloge, n° 17) où M. Magne leur fait admirer une belle salle avec plafond en caisson de bois et une autre salle à voûte ogivale timbrée aux armes ducales, sans doute deux des salles de l'ancienne Chambre des Comptes. Du jardin de M. Kimpel, le regard embrase toute une suite de vieilles maisons un peu ignorées, parmi lesquelles l'ancien hôpital Saint-Julien que nous allons demander à M. Macquaire et à M. Ambry (rue d'Allier, nos 30 et 32) de vouloir bien nous autoriser à visiter ; dans une vaste salle du premier étage, se voit une cheminée timbrée d'un écu de Bourbon accosté du P et de l'A du duc Pierre II et de sa femme Anne de France.

M. Capelin montre, dans la maison rue d'Allier n° 33, une belle grille en fer forgé du début du XVIIe siècle qu'il nous dit provenir de l'ancienne Collégiale.

Avant de se quitter, nos archéologues vont jeter un regard d'adieu à la cheminée et à la tourelle de la maison située rue du Pont-Ginguet n° 14. On sait que ces beaux spécimens de l'architecture et de la sculpture bourbonnaises au XVe siècle vont nous être ravis : ils viennent d'être achetés par un riche collectionneur qui va les transporter sous d'autres cieux : c'est une perte que tous les amis des vieilles choses moulinoises déplorent. Pourquoi, hélas ! notre Société n'est-elle pas plus riche ? G. M.

(1) La Société d'Emulation a déjà publié, t. II, p. 229 et 332, le plan et une coupe du château en 1777.

Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 6 MAI 1912

Présidence de M. le chanoine Clément, vice-président

Etaient présents : MM. le chanoine Berthoumieu, le docteur Chopard, Delaigue, Dénier, Dunan, Flament, Gédel, Hackspill, Leutrat, Linglin, Milcent, Queyroi, Sanvoisin et Tiersonnier.

— Excusé : M. Morand, président.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé au dépouillement de la correspondance : Lettres de M. l'abbé Devidal, curé d'Autry, et de M. le chanoine Dupont adressant leur démission ; — de M. Macquaire et de Mme Sivade, remerciant de l'hommage qui leur a été fait du dernier *Bulletin* relatant la visite archéologique des vieilles maisons de Moulins ; — de M. de Rocquigny, de Mlle de Mandelot, de M. le Cte de Chabannes, de M. Sabatier, accordant les autorisations nécessaires pour la prochaine excursion ; — de M. l'abbé Desnoix, demandant que la Société s'intéresse au classement de l'église de Lurcy-Lévy : la Société décide d'appuyer la demande aussitôt que la municipalité de Lurcy en aura délibéré.

— Travaux déposés. De M. Dunan : *Les députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution, d'après M. Montarlot ;* — de M. le Dr Chopard : *Notes sur une tapisserie murale en papier peint conservée à Thiers ;* — de Mlle L. Duchet : *Quelques extraits de Montluçon par G.-B. Perrot de Saint-Angel ;* — de M. le chanoine J. Clément : *A propos de l'épitaphe de Jacqueline de Morainville et de Pourpry femme de Du Pont de Pradines, dans l'église de Langy.*

— M. FLAMENT, en l'absence du Président, fait ensuite le compte rendu des publications reçues :

« Le vol. XIV des *Archives de la France monastique* contient la publication, par dom Besse, du *Recueil des abbayes et prieurés de l'ancienne France*, de dom Beaunier, et est consacré à la province ecclésiastique de Bourges (Paris, Jouve, 1912). C'est dire que ce volume nous intéresse pour les diocèses de Bourges et de Clermont. Dom Beaunier traite assez légèrement la qualité de patriarche, prise par les archevêques de Bourges et qu'on leur donna « par honnêteté dès le VIe siècle », ainsi que la qualité de primat d'Aquitaine à laquelle les dits archevêques n'ont pas de prétention avant le XIe siècle ; on voit à cette époque qu'Aymon de Bourbon visite la province de Bordeaux et consacre l'église, comme aussi le monastère de Saint-Front de Périgueux en 1047. On trouvera, dans ce travail de dom Beaunier, une notice consacrée à chacun des établissements bourbonnais qui faisaient partie de l'ancien diocèse de Bourges, le tout accompagné de copieuses et excellentes notes bibliographiques de l'éditeur. Il en est de même pour le diocèse de Clermont.

« — *Les Amis de Montluçon. Bulletin* (janvier-mars 1912). C'est le premier numéro de ce périodique auquel nous souhaitons bonne chance de tout cœur ; il contient le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de la Société (22 juin 1911), les statuts, la liste des adhérents, quelques lignes sur la création d'un futur musée à Montluçon, au château (caserne Richemont), un avis relatif à la constitution d'un recueil d'inscriptions locales, et une chronique où l'on voit que la Société s'intéresse autant aux sites pittoresques qu'aux traces du passé.

« — *Mémoire de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*, 1911. Page 1, un *Essai de bibliographie berruyère*, suite d'un travail dont on trouvera le début dans les publications de la même société en 1886.

« — *Bulletin... de la Société archéologique de Touraine*, 4e trim. 1911. P. 169, une étude (avec portrait), sur *M. de Saint-Georges, archevêque nommé de Tours*, mort archevêque de Lyon en 1714. Claude de Saint-Georges, d'une famille bourguignonne, n'est pas un de nos La Saigne-Saint-Georges. Voir sur lui Saint-Simon, éd. Boislisle, I, 285 et X, 199.

« — *Bulletin de la Société académique de Nantes*, 1911. P. 151, de M. Tony Catta, *Le Socialisme à la campagne*, travail où sont utilisés beaucoup de renseignements sur la situation actuelle des campagnes du centre, particulièrement du Cher, de la Nièvre et de l'Allier.

« — *Bulletin de la Société... archéologique de la Corrèze*, t. 33, 4e livr. P. 569, de M. Coelho, une étude sur *Notre-Dame de Rocamadour en Portugal*, qui montre que la réputation de l'illustre sanctuaire quercynois était déjà répandue loin hors de France dès le XIIe siècle ; on trouvera, p. 587, une reproduction de la statue de la Vierge ; celle-ci, taillée en un seul tronc d'arbre de 76 centimètres de hauteur, porte l'Enfant Jésus sur son genou gauche ; elle est assise, les vêtements tombent droit et unis laissant voir les formes amaigries de

tous ses membres ; ses cheveux, légèrement ondés sur les tempes, tombent jusqu'au milieu du dos.

« — *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Procès-verbaux et mémoires*, 1911. P. 1, M. Léon Picot en souvenir du millénaire de Cluny, donne un travail sur *Cluny et la Franche-Comté*, depuis la fondation, en 910, par Guillaume, duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne et de Bourges, jusqu'à la Révolution, avec une courte bibliographie annexe. — P. 361, les procès-verbaux de l'Académie signalent un travail de M. Huart, paru dans les *Etudes franciscaines* (1911, tirage à part chez Picard, à Paris) sur Jacques de Bourbon, comte de la Marche, roi de Sicile, mort cordelier à Besançon en 1438. On trouvera là le testament du roi Jacques dont M. Huart a retrouvé une expédition authentique ; ce testament n'était, jusqu'ici, dit-il, connu que par un résumé inséré dans les *Grandes Annales* de Belleforest.

« — Enfin la Ligue pour la culture française vient de publier, sous la signature de M. Le Chatelier, membre de l'Institut, professeur à l'école des Mines, une petite brochure sur *Les humanités et les ingénieurs* (Paris, Fayard), où l'auteur explique les mobiles de l'intervention des ingénieurs dans la lutte contre les programmes établis en 1902 pour favoriser les études succinctes dites « modernes », et démontre « que cette défense des études littéraires a été, au moins à ses débuts, exclusivement provoquée par le désir de relever le niveau de notre enseignement scientifique ».

— M. l'abbé Clément communique une circulaire de la Caisse d'épargne de Moulins, faisant savoir qu'en vertu d'une autorisation de M. le Ministre du Travail, les Caisses d'épargne sont autorisées à recevoir des sociétés des versements jusqu'à concurrence du maximum de 15.000 francs.

— Notre confrère offre à notre Société : 1° au nom de M. Morand, son livre sur *Poncenat*, étude intéressante des guerres de religion en Bourbonnais, et dont il sera rendu compte dans un de nos prochains *Bulletins ;* 2° au nom de M. Eugène Le Brun, une étude d'art et de vulgarisation fort curieuse sur la peinture murale, par M. Hubert Sauzeau, qui loue les travaux de reconstitution des peintures du prieuré Saint-Mayol, au Veurdre, exécutée par M. Henri Charrier. Au nom de M. Eugène Le Brun, il fait don aux archives départementales d'un manuscrit qui se rapporte à l'état de la terre de Vaux-sous-Modun, près Montluçon, en 1640. D'après M. Le Brun et les documents Des Gozis, cette terre formait une baronnie qui aurait appartenu aux Chauvigny, seigneurs de Bonnebaud, dont Gilbert, qui en rendit hommage au roi en 1493 ; elle resta dans cette maison jusqu'en 1634, passa alors à Gaspard d'Alègre, marquis de Beauvoir,

qui l'acheta à Claude de Chauvigny ; en 1690, elle vint, par contrat de mariage, aux d'Amoressan, en 1724 aux Moreau de l'Echelle, en 1725 aux Pressigny ; quatre ans plus tard aux Boulogne de Rupelmonde, enfin en 1741 à Claude Douët de Vichy, qui en fut le possesseur jusqu'à la Révolution. Au cours du XVII[e] et XVIII[e] siècle, elle avait été possédée par les Romane (1646), Perrot (1646-1740), La Foret (1654), Lachenal (1740). Après la Révolution, elle fut achetée par M. Jacques Bignon. Et c'est de la sorte que les notes, et en particulier le manuscrit relié qui nous occupe, sont entre les mains de M. Eugène Le Brun, petit-fils de M. Jacques Bignon. M. l'abbé Clément ajoute que ce qui à ses yeux donne une particulière valeur à la reliure de ce manuscrit, c'est que sur les plats on voit les armoiries qui furent concédées en 1722 aux Douët : d'*argent à l'aigle de sable*. M. de Soultrait a raconté *(Armorial du Bourbonnais)* comment les Douët, de petite origine, avaient pris : d'*azur, au chevron accompagné de 3 couronnes, celle de la pointe surmontée d'une étoile, le tout d'or*. Ils changèrent en 1722, lorsqu'à cette date ils parvinrent à la noblesse. Comme nous avons vu que la terre de Vaux n'entra chez les Douët qu'en 1741, il est facile d'assigner à cette reliure comme date la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

— Notre confrère, en qualité d'inspecteur de la Société française d'archéologie, fait part d'une lettre qu'il a reçue de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, président de cette société, par laquelle celui-ci l'informe que, dans la séance du 26 avril dernier, le Conseil administratif de la Société française d'archéologie a voté, sur sa proposition, que le Congrès de 1913 aurait lieu à Moulins et à Nevers, en le priant d'en informer officiellement notre Compagnie. M. l'abbé Clément est chargé de donner acte de cette communication à M. Lefèvre-Pontalis, de l'assurer du concours de notre Société, mais aussi de lui faire remarquer que les membres présents regrettent que le temps et les travaux de la docte Société soient partagés entre deux départements, estimant que celui de l'Allier possédait assez de monuments, d'objets d'art, et offrait assez de fructueuses excursions pour occuper la semaine que les Congrès nationaux consacrent d'ordinaire à un département. Notre confrère fournira en outre à M. Lefèvre-Pontalis les indications qui font suite à sa communication.

— Le même confrère nous fait part de la publication par un membre de notre Société, M[lle] Léonie Duchet, de Montluçon, du ma-

nuscrit de son arrière-grand-oncle, Gilbert-Bon Perrot de Saint-Angel. Cet ouvrage a pour titre : *Montluçon, ses établissements civils et religieux du Moyen-Age au commencement du XIXe siècle.* Il était attendu depuis longtemps par tous les bourbonnais érudits. Son auteur, bien placé pour se documenter, donne sur les hommes et les institutions de la vieille cité les plus intéressants renseignements. On en peut juger par les principaux chapitres de l'ouvrage : Montluçon, ses origines, sa position, ses habitants, ses campagnes et leur culture ; la châtellenie royale ; l'élection ; le grenier à sel ; les traites foraines ; la subdélégation ; la direction des aides ; un extrait des édits et déclarations qui feront connaître les divers changements qui ont eu lieu dans ces juridictions ; chapitre royal et collégiale de Saint-Nicolas ; les couvents ; prieurés et paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre, épitaphe des Deculant dans l'église Saint-Pierre ; hôpital et maison de charité ; la mairie ou hôtel de ville ; département, puis district ; tableau des électeurs nommés par les habitants ; noms des rues et places de la ville ; titre de l'affranchissement des habitants ; droits de maille ; les foires et marchés ; droits de laide et péage ; état des revenus et dépenses de la ville ; fontaines ; copie du titre d'affranchissement des habitants des châtellenies de Montluçon, Hérisson, Murat et Chantelle ; confrérie de Sainte-Anne et de Saint-Joachim ; chroniques. L'ouvrage sera tiré sur beau papier de Hollande, à 200 exemplaires (1). Pour permettre aux érudits de se rendre compte du texte, l'éditeur a l'obligeance de nous communiquer quelques-unes des « bonnes feuilles » qui prendront place dans un de nos prochains *Bulletins*.

— M. Hackspill signale les armes du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Souvigny relevées sur un volume de la bibliothèque de la ville de Moulins, catalogué sous le n° 3831 ; il fait passer une bonne reproduction de ces armes. (Renvoyé au Conseil d'administration pour insertion.)

— M. le docteur Chopard fait circuler la photographie d'une tapisserie murale en papier peint provenant de Thiers qui, dit-il, symbolise les circonstances qui ont précédé le retour de l'île d'Elbe. Il donne lecture d'une note qui accompagnera dans un prochain *Bulletin* la reproduction de cette tapisserie.

(1) On peut dès à présent souscrire chez l'imprimeur, M. Herbin, avenue de la Gare, à Montluçon. Prix de l'exemplaire : 25 francs.

— M. MILCENT demande que la Société, adoptant pour le Bourbonnais l'initiative prise par l'Académie de Mâcon pour sa région : 1° dresse le catalogue des monuments civils et religieux dignes d'être protégés et classés ; 2° avise aux moyens pratiques d'arriver à ce résultat et notamment que le bureau de la Société d'Emulation se mette en rapport avec l'Académie de Mâcon pour savoir les voies et moyens employés par elle dans ce but.

— Comme suite au vœu présenté par M. Milcent en vue de mieux assurer la conservation de nos vieux monuments, M. le président se fait l'interprète et le porte-parole de nombreux confrères en faveur de la cheminée de la maison dite le doyenné qui, actuellement au musée de Moulins, est menacée d'être vendue. Il fait brièvement l'historique de son achat et des tentatives qui sont faites aujourd'hui pour son aliénation. Cette cheminée intéressante par son style si pur de la dernière période gothique, son profil élégant, ses restes de sculptures, fut acquise à l'instigation de la Société d'Emulation et reconstruite dans l'ancien musée. Depuis le transfert des collections dans le nouveau bâtiment de la place du Château, la cheminée, qui aurait facilement pu être dressée dans la galerie centrale du rez-de-chaussée, resta en souffrance dans les sous-sols. Alors que le décès du conservateur privait notre musée d'une direction, et sans consulter la Commission administrative spéciale du musée, il fut proposé au Conseil général de vendre la cheminée, sous le prétexte qu'on ne lui trouvait pas de place convenable dans les nouvelles galeries ! La presse locale s'est émue, et l'opinion avec elle, de cet acte dont le vandalisme se doublerait d'une maladresse et d'une improbité : *maladresse*, puisqu'on découragerait toutes les donations futures par la vente en détail des collections du musée constitué avec tant de peine ; *improbité*, parce qu'il n'est pas douteux que le propriétaire n'a consenti, pour le transfert de la cheminée de sa maison au musée départemental, à un prix faible, que dans l'espoir qu'elle resterait propriété publique et non pour servir à « faire réaliser une affaire heureuse à tel ou tel antiquaire ».

L'assemblée approuve à l'unanimité les conclusions de M. le président et demande qu'un vœu soit transmis à M. le préfet pour lui rappeler l'intérêt de l'œuvre au point de vue de l'art bourbonnais, en même temps que les conditions privilégiées dans lesquelles la cheminée a été cédée au musée municipal par son propriétaire, et de le

prier d'intervenir auprès de la Commission compétente du Conseil général pour lui demander de prendre une décision mieux informée et de ne pas aliéner cette œuvre importante que la Commission du musée aura pour mission de faire placer en valeur au milieu de nos collections locales.

— M. Flament saisit la Société de la question des chapelles de Souvigny. Ces chapelles, qui contiennent les tombeaux de deux de nos ducs, devaient être fermées, ainsi que l'a annoncé M. Dénier dans une précédente communication. Or, elles sont encore ouvertes à tout venant, et les mausolées ont été l'objet de toutes récentes mutilations. La Société appelle sur cette situation l'attention éclairée de notre confrère M. Moreau, architecte des monuments historiques.

— M. Delaigue signale l'état du primitif d'Autry dont les panneaux semblent se disjoindre ; il demande que la Société exprime le vœu qu'une mesure de conservation soit prise à cet égard. (Adopté.)

— M. Dénier soumet à la Société un projet qui lui a été suggéré par M. le docteur Aubert de la Faige, qui consiste à réunir, comme l'avait fait notre regretté confrère Maurice des Gozis, les lettres de faire-part concernant les familles du Bourbonnais. Ce vœu est adopté et la Société prie ses membres de vouloir bien faire adresser au secrétariat les lettres de faire-part dont ils voudraient se dessaisir et qui constitueraient ainsi le premier fonds de cette collection.

— M. Tiersonnier appelle l'attention de la Société sur le danger que courent la maison Feydeau et celle dite de Jeanne d'Arc, rue d'Allier, à Moulins, menacées de démolition par un projet de prolongement de l'avenue Nationale.

— Au nom de M. E. Lebrun, M. Flament donne lecture de deux notes d'apothicaires, tirées des archives de la Baume, concernant l'une Gilbert Farjonel de Villefranche et l'autre Antoine Palierne, allié à la famille Farjonel. (Renvoyé au Conseil d'administration pour insertion.)

— M. Tiersonnier donne ensuite lecture d'une note sur quelques sceaux intéressant le Bourbonnais :

« Le fonds très important, dit-il, des Archives du Grand Prieuré d'Auvergne de l'Ordre souverain, hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, est actuellement conservé aux archives départementales du Rhône, à Lyon. Ce fonds renferme un certain nombre de sceaux qui ont été reproduits en galvanoplastie

et ces reproductions placées au Musée de Lyon. La liste des sceaux ainsi reproduits a été dressée par M. Guigue, archiviste du département du Rhône, le père, si je ne m'abuse, du titulaire actuel du même poste. Cette liste de 81 numéros a été reproduite par M. Niepce, p. 53 de son ouvrage *Le Grand Prieuré d'Auvergne* (1). J'en détache les numéros suivants qui intéressent certainement le Bourbonnais.

« 3. Loys, fils du comte de Clermont, sire de Bourbon et de Chambareins (2) (Commanderie de la Racherie) 1312. — 11. Johannes Sarronis, prepositus Pallueli (La Racherie), 1299. — 44. Johannes de Brolio, garde du scel du COMTÉ (*sic*) de Bourbon (1381). — 64. Nicholaus de Allayvilla, custos sig. cancel. Borbon., 1297. — 65. Johannes Lamberti, burg. Sancti Porciani, 1382. – 66. Petrus de Vallibus, cancel. Borbon., 1319.

« Il serait à souhaiter que les reproductions de ces sceaux viennent prendre place dans les collections du Musée départemental ou de notre Société et que le *Bulletin* puisse en conserver le souvenir grâce à la photographie. Je soumets cette idée au conseil d'administration de notre Compagnie. »

— Est élu membre titulaire : M. L. Bussonnet.

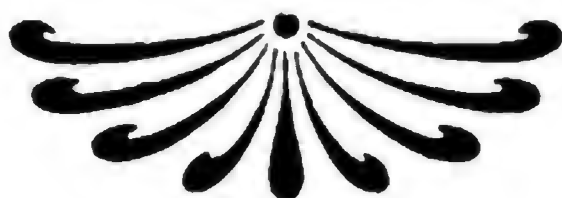
— Sont présentés comme membre titulaire : M. GIVOIS, 46, boulevard de Courtais, à Moulins (déjà abonné au *Bulletin*), par MM. Morand, Louis Grégoire et Dénier. — M. Edouard DE LA DURE, 4, rue Bérite, à Paris (VI[e]), par M[lle] Léonie Duchet, le comte de La Tourfondue et le chanoine Clément. — M. Charles-Joseph PRELLE, peintre décorateur, au Donjon, par MM. Morand, Flament et Dénier.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

M. D.

(1) Lyon, Henri Georg, 1883.

(2) Ce nom de « Chambareins », qui nous est inconnu, doit être une coquille, ou une mauvaise lecture pour *chambrier de France*, charge dont Louis, le futur premier duc de Bourbonnais, fut pourvu en 1310. (Voir LA MURE, *Hist. des ducs de Bourbon*, II, p. 16, note 3.)



Deux Reliures anciennes

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE MOULINS

1° *Aux armes du roi Charles IX.* — Nous croyons devoir signaler l'existence, peu connue d'ailleurs, à la bibliothèque de la ville de Moulins, d'un rare et curieux volume in-4° qui mérite d'attirer l'attention. Ce livre, catalogué sous le n° 18.928, est intitulé : *Les quatre premiers livres des navigations et pérégrinations orientales de N. de Nicolay, Dauphinois, seigneur d'Arfeuille, Géographe et Varlet de chambre ordinaire du Roy, avec figures au naturel, tant d'hommes que de femmes selon la diversité des nations et de leur port et maintien et habitz.* — Lyon, par Guillaume Roville, 1567 (1). C'est au retour de ses voyages que Nicolas de Nicolaï écrivit cet ouvrage qui fut publié le 1er mai 1567 et offert par lui au roi Charles IX. La dédicace de ce volume est datée du château de Moulins où l'auteur séjourna longtemps. Cette publication de Nicolas de Nicolaï, bien connue des bibliophiles, est encore consultée utilement pour l'exactitude des descriptions historiques et géographiques qu'elle contient ; elle est surtout remarquable pour les figures de costumes, gravées sur cuivre, d'après les dessins faits par l'auteur, qui les fit enluminer ainsi que le titre ; ce dernier est en outre doré.

Sans nier le mérite incontestable que présente cet exemplaire au point de vue scientifique, hâtons-nous de dire qu'il possède une autre qualité qui le distingue particulièrement à nos yeux et le rend

(1) Ce volume de Nicolas de Nicolaï comporte 4 pages de dédicace, suivies d'une table des chapitres, une préface de 8 pages et 181 pages de texte, plus 55 cuivres hors-texte représentant 65 personnages. Nicolas de Nicolaï, célèbre voyageur de son époque, était né en Dauphiné en 1517 ; doué d'un remarquable esprit d'observation, il écrivit ses nombreuses pérégrinations. Il est aussi l'auteur d'une *Description générale du duché et pays de Bourbonnais*, ouvrage commencé en 1566 mais qui resta manuscrit, et traduisit en outre en français l'*Art de naviguer* de l'espagnol Medua. Agé de plus de 60 ans, il se maria à la fille d'Antoine de Laval et mourut à Soissons à 66 ans.

plus appréciable ; nous voulons parler de sa valeur artistique considérée surtout au point de vue historique qui réside dans l'intéressante et curieuse reliure dont il est recouvert et que nous allons essayer de décrire succinctement. C'est un in-4° du XVIe siècle (1), relié en maroquin brun foncé, avec plats armoriés, encadrés et dorés, aux tranches également dorées ; l'exemplaire est de plus réglé. Tout contribue, on le voit, à en faire une édition de luxe. Ce qui ajoute à la rareté de ce volume, c'est sans contredit de voir encadrée dans un grand cartouche ovale, à bordure ornementée, la jolie et curieuse marque du roi Charles IX, frappée et dorée, qui se détache sur un des plats. Cette marque est figurée par l'écu de France (aux trois fleurs de lys) surmonté de la couronne royale, autour duquel est suspendu le collier de l'ordre de Saint-Michel (2). Au-dessous de celui-ci se trouve l'inscription en lettres capitales : CAROLVS . IX . D . G . REX . FRANCOR. On remarque de plus, de chaque côté et au-dessus de ce titre, les chiffres ou monogrammes couronnés de ce monarque, répétés deux fois, sous la forme de deux C entrelacés et opposés dos à dos. Le champ du plat entourant le cartouche royal est en outre parsemé de nombreuses et petites fleurs de lys contenues dans une large bordure composée de quatre-feuilles inscrits dans de petits cercles se joignant les uns les autres. Les angles de la reliure sont composés de consoles ornementées de fleurons dans le goût de l'époque. Sur l'autre plat se détache, frappée et dorée, dans un cartouche ovale à bordure, l'intéressante devise royale de Charles IX, figurée par deux colonnes (3) droites cannelées, surmontées de la couronne, et sur une banderole entourant ces colonnes se trouve l'inscription : PIETATE . ET . IVSTITIA. Cette devise, on le sait, fut spécialement composée pour le roi par le chancelier Michel de l'Hospital (4), qui était un écrivain distingué aussi habile que sage législateur et dont les lumières égalaient les vertus.

(1) Il mesure 0m345 de longueur sur 0m25 de largeur. Une mention manuscrite sur la garde fait connaître que ce livre a appartenu à « de Voru de La Grange, advocat en Parlement » (?).

(2) Cet ordre fut créé par Louis XI en 1469.

(3) Les colonnes qui ornent la devise de Charles IX se rencontrent tantôt droites comme celles précitées, parfois torses, ou bien encore entrelacées, mais toujours surmontées de la couronne royale.

(4) Michel de l'Hospital composa aussi en vers latins une série de conseils

Les mêmes monogrammes ou chiffres entrelacés et couronnés se répètent quatre fois autour de la dite inscription. On voit également sur le champ de ce plat le même semis de fleurs de lys encadrées par une bordure semblable à celle que nous avons décrite précédemment.

En présence des insignes de la royauté que nous venons d'exposer, nous ne sommes pas éloigné de croire que cette édition de luxe a dû faire partie de la bibliothèque du roi Charles IX, dont elle porte, c'est incontestable, les armes, le nom, le titre et la devise. Dans tous les cas, il ne saurait subsister aucun doute sur l'authenticité de cette reliure royale, car l'année 1567, inscrite au bas du titre de l'ouvrage, fixe à peu près d'une manière certaine la date de son exécution.

Bien que ce livre armorié ait été méconnu jusqu'alors, il n'en est pas moins vrai que la composition artistique et le style charmant dont il est décoré le recommandent particulièrement aux amateurs de reliures de choix, auxquels son appréciable rareté ne saurait échapper. Il faut dire aussi que l'exemplaire, légèrement fatigué, n'a pas pour cela trop souffert ; malheureusement, le dos primitif manque et a subi un raccommodage fort rudimentaire puisqu'il a été remplacé par un dos du xviiie siècle. A l'exception de cette détérioration à laquelle il serait facile de remédier et qui ne nécessiterait qu'une habile réparation, ce volume intéressant pourrait être remis en bon état. Inutile d'ajouter aussi que les reliures de ce genre sont très rares et partant très recherchées des bibliophiles qui les paient actuellement de grands prix. En somme, il serait à souhaiter que cette édition de luxe de N. de Nicolaï fût conservée précieusement ; relique du temps passé, elle a droit à notre vénération et mérite d'être mise à l'abri des détériorations futures. Et nous émettons le vœu qu'il conviendrait de prendre à son sujet les mesures utiles propres à en assurer la conservation. Quoi qu'il en soit, nous sommes dès lors certains que notre sympathique bibliothécaire, M. Maquet, à qui nous l'avons signalée, a pris en la circonstance une sage pré-

pour Charles IX. C'est lui qui, en 1566, fit rendre les sages ordonnances dites de Moulins qui contribuèrent à le placer au rang de nos premiers législateurs. A cette même époque, Charles IX se trouvait à Moulins avec toute sa cour.

caution dont nous lui savons gré pour la préserver, dans la mesure du possible, de l'usure qui la guettait (1).

2° *Aux armes du Prieuré de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Souvigny.* — Le prieuré de Souvigny, fondé en 916 par Aimard, sire de Bourbon, placé sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul, était sous la dépendance de la célèbre abbaye de Cluny (2) dont il formait



un des plus importants fleurons. Les armes en ont été décrites par M. de Quirielle (3) ; elles étaient : *de..... à une épée et une clef en pal.* La clef et l'épée sont, on le sait, les attributs des saints apôtres Pierre

(1) Il serait à désirer qu'on pût prendre les photographies des deux plats armoriés de ce volume.

(2) L'abbaye de Cluny portait sur son blason les clefs et l'épée, attributs de saint Pierre et de saint Paul, et la plupart des maisons religieuses qui en dépendaient chargeaient leurs armes de ces mêmes attributs, mais disposés de différentes manières. Cf. R. DE QUIRIELLE, *Armorial du Bourbonnais*, t. I, p. 49.

(3) R. DE QUIRIELLE, *Armorial du Bourbonnais*, t. I, p. 49.

et Paul. On remarque encore à Souvigny ces armes sculptées sur une console du cloître (xve siècle) et sur la boiserie de l'orgue dans l'église (xviiie siècle) (1).

Il existe à la bibliothèque de la ville de Moulins un volume in-8°, relié en veau, de 1714 (2), ayant appartenu au monastère de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Souvigny, qui présente aussi sur ses plats les mêmes armoiries frappées et dorées du dit prieuré, dont nous reproduisons le dessin ci-contre. Sur un écusson placé au milieu d'un cartouche ovale figurent, comme nous venons de le dire, une clef et une épée en pal avec, au pourtour, l'inscription latine : PRIORATUS . SS . P & P . SILVINIACEN . ORD . CLUNIACENSIS.

Quoique timbrées sur les plats d'un livre de 1714, ces armes sont néanmoins plus anciennes que ce volume, elles datent évidemment du xviie siècle. On ne saurait contester la valeur de ces fers anciens qui ne se rencontrent plus souvent aujourd'hui (3) et, à ce titre, nous avons cru bon de les reproduire.

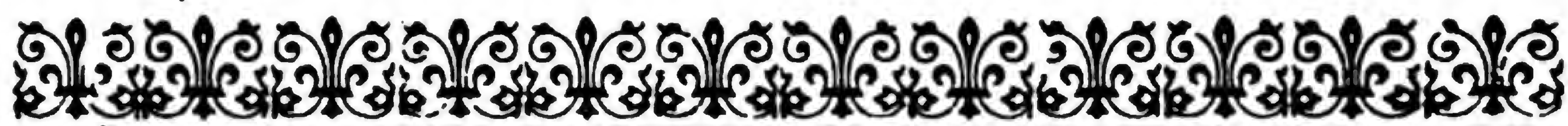
A. HACKSPILL.

(1) R. DE QUIRIELLE, *Armorial du Bourbonnais*, t. I, p. 49.

(2) Cet ouvrage, catalogué sous le n° 3831, est intitulé : *Histoire des sept Sages*, par M. DE LARREY, Rotterdam, chez Fritsch et Bohm, in-8°, 1714. Il porte sur le titre une ancienne mention manuscrite qui nous confirme la provenance de ce volume : *Ex-libris monasterii sanctorum Petri et Pauli de Sylviniaco*.

(3) La Société d'Emulation possède, dans sa bibliothèque, un volume in-4° relié aux mêmes armes.





L'Armée de Gaston d'Orléans en Bourbonnais

EN 1632

(LE SIÈGE DE CUSSET)

A la suite de l'intrigue de cour nommée dans l'histoire la *journée des Dupes* (11 novembre 1630), Richelieu, plus puissant que jamais, avait obtenu du faible Louis XIII l'exil de Marie de Médicis à Moulins (23 février 1631) ; mais cette reine, pour ne pas avoir à obéir à « un valet », préféra s'exiler à Bruxelles. Son second fils, Gaston d'Orléans, prit parti pour elle et se retira d'abord à Orléans, puis passa en Bourgogne, espérant soulever cette province ; là, les cavaliers de son escorte eurent beau crier : « Vive Monsieur et la liberté du peuple ! » personne ne bougea et il dut se réfugier en Lorraine.

Ce prince était veuf : il avait épousé, le 26 août 1626, M[lle] de Montpensier, la plus riche héritière de France, qui lui avait apporté en dot notamment la principauté des Dombes, le Dauphiné d'Auvergne, dont Vodable était la capitale, le duché de Montpensier avec la ville d'Aigueperse, et le bourg d'Ecole enclavé dans le Bourbonnais ; mais cette princesse était morte de suites de couches le 4 juin 1627, laissant une fille âgée de quatre jours, celle qui fut par la suite *la grande Mademoiselle*.

Etant à Nancy, Gaston d'Orléans tomba amoureux de Marguerite de Lorraine et, comme Louis XIII, ou plutôt Richelieu, s'opposait à ce mariage, il l'épousa secrètement et nuitamment, puis, simulant un enlèvement, il fut rejoindre avec elle sa mère à Bruxelles (1). En arri-

(1) Le mariage célébré à Nancy, le fut de nouveau en grandes pompes à Bruxelles en 1634, par l'archevêque de Malines, en présence de Marie de

vant dans cette ville, il fut reçu par l'infante Claire-Elisabeth-Eugénie avec tous les honneurs royaux. Bientôt celle-ci lui fournit une armée avec laquelle il devait opérer en France, après avoir noué une intrigue avec Henri de Montmorency, grand amiral de France, gouverneur de Guyenne, et beau-frère du prince de Condé.

Le Midi de la France, tout ce beau pays de langue romane, qui s'étend de l'Océan au Rhône, des Pyrénées et de la Méditerranée aux montagnes d'Auvergne ou aux collines du Limousin, était alors fortement travaillé par des idées séparatistes. Les gens s'y disaient vassaux du roi, comme s'étant donnés volontairement à lui, mais non ses sujets. A deux reprises différentes, en 1622 (siège de Montpellier) et en 1627 (siège de Privas), les troupes royales avaient dû intervenir; les habitants étaient toujours prêts à se soulever, surtout depuis que Richelieu leur avait imposé les aides (impôt sur les boissons), malgré les Etats de la province.

Montmorency, à l'instigation de sa femme, Marie-Félicie des Ursins, nièce de Marie de Médicis, prit parti pour Gaston, s'engageant à faire prononcer les Etats du Languedoc pour lui et à soulever tout le Midi. Sous un prétexte de chasse, il réunit toute la noblesse dans la forêt du Bousquet et lui fit jurer de s'unir à lui et à Monsieur pour chasser le cardinal des conseils du roi : le comte Melchior de Voguë seul osa protester.

En 1632, Richelieu et Louis XIII luttaient difficilement sur la Moselle contre les Impériaux et les Espagnols réunis ; les maréchaux de la Force (Jacques de Caumont) et de Schomberg (Henri de Nanteuil) venaient de s'emparer de Coblentz, lorsque le 8 juin Gaston pénétra en France par le Bassigny, à la tête de dix mille hommes. Cette armée, formée à Trèves, était composée du rebut de toutes les armées, de l'écume de toutes les nations. Si l'on y rencontrait très peu de Français, on y trouvait des Italiens, des Espagnols, des Flamands, des Lorrains, des Liégeois, des Vaudois, des Allemands, des Polonais, jusqu'à des Croates et des Albanais. Gaston, dans ses mémoires, dit lui-même : « C'étaient des voleurs et le rebut de l'ar-

Médicis et de toute la noblesse flamande ; il n'en fut pas moins annulé par le Parlement de Paris, comme clandestin, en 1635, et ce ne fut qu'après la mort de Richelieu que le roi l'autorisa. Il fut bénit pour la troisième fois le 25 avril 1645, par le cardinal de Retz, en ces termes : « *Ego vos conjungo in matrimonium in quantum opus est.* »

mée espagnole. Dom Gonzalez me les avait livrés suivant l'ordre qu'il en avait reçu d'Espagne (1). »

Monsieur avait promis à ses troupes de leur payer un fort droit de montre dès qu'elles seraient entrées en France ; il leur avait annoncé, en outre, que cette expédition ne serait qu'une promenade militaire, qu'à sa voix, à son approche, les nobles viendraient se joindre à lui, les villes ouvriraient leurs portes et les paysans fourniraient tous les vivres nécessaires. Ce n'était qu'illusion : Gaston n'avait pas un sou vaillant. En partant de Bruxelles, il avait dû engager ses bijoux et l'infante lui avait fait don de 100.000 patagons (588.000 livres). Il ne put donner, le jour de la montre, que quelques liards frappés à son coin comme prince des Dombes (2). C'était peu.

La première ville que l'on rencontra fut Langres. Langres ferma ses portes et quand l'armée envahissante se présenta elle fut reçue à coups de canon. C'était un mauvais début. Gaston fit hâter la marche pour entrer en Bourgogne, bien persuadé qu'il y serait mieux reçu, et lança un manifeste daté d'Andelot, 13 juin, par lequel il annonçait qu'il ne faisait la guerre qu'au cardinal Richelieu, usurpateur et dissipateur, ennemi du roi et de la maison royale, disant bien haut qu'il n'avait pris les armes que pour démontrer à son frère ses erreurs (3). Le lendemain 14, il était en vue de Dijon ; il envoya de suite aux habitants une missive par un trompette leur annonçant son arrivée, leur demandant de lui ouvrir leur ville et les menaçant de la brûler en cas de refus. Les Dijonnais lui renvoyèrent sa lettre sans même l'ouvrir et fermèrent leurs portes. Il envoya alors M. Valbelle, accompagné d'un tambour, au Parlement de Dijon, menaçant les membres de cette assemblée, dans le cas où ils ne feraient pas faire droit à sa demande, non seulement d'incendier la ville, mais encore leurs propres maisons de campagne, ainsi, disait-il, que lui avait recommandé sa mère, furieuse de la condamnation par eux et de l'exécution de son favori, le maréchal Marillac. Toutes ces menaces furent sans effet et, quand son armée se présenta, elle fut reçue par une vive canonnade. Elle ne put pénétrer que dans le faubourg

(1) *Mémoires de Gaston d'Orléans*. Collection Petitot, tome XXXI, p. 131. Ces mémoires apocryphes seraient dus à Algay de Martignac.

(2) Ce sont ces monnaies restées si communes dans notre pays.

(3) *Mémoires de Richelieu*, collection Petitot, tome XXVII, page 146 et suivantes.

des Chartreux qu'elle pilla et incendia, puis n'osant tenter le siège de la ville, elle continua sa route par la vallée de l'Arroux.

« Au bruit de la venue de Monsieur, chacun abandonne la campagne et se retire aux villes. L'armée trouve les villages et les maisons désertes sans vivres. On ne laissait pas de faire subsister, les troupes ayant leurs coudées franches et la liberté d'élargir leurs quartiers sans crainte d'être chargées pour n'avoir pas d'ennemi en tête. Ceux des villes qui avaient des maisons aux champs craignaient qu'on les démolit, se rachetaient par argent ou bien par rafraîchissements ; par ce moyen l'armée n'eut pas beaucoup à souffrir, joint que c'était la saison des fruits et des fourrages qui étaient partout en grande abondance. Les Allemands, les Croates et les Napolitains faisaient grand désordre et souvent dévalisaient même les gens de Monsieur, allant et venant à la provision. » Tel est le tableau que nous fait Gaston dans ses mémoires du passage de son armée en Bourgogne.

Cette armée traversa la Loire à Digoin le 26 juin et occupa toute la rive gauche du fleuve depuis Avrilly jusqu'à Pierrefitte, se sachant suivie de près par l'armée du maréchal de la Force (1). Monsieur, escorté par un millier de cavaliers, fit son entrée au Donjon le 27 juin et séjourna trois jours en cette ville, jusqu'au mercredi, jour où il alla coucher à la Besche (paroisse de Bert). Cet assez long séjour avait diverses causes : L'armée de Monsieur avait besoin de repos, beaucoup de chevaux étaient fourbus par une étape de plus de 120 lieues faite en moins de quinze jours, et les fantassins ne pouvaient plus marcher ; en outre, Gaston d'Orléans avait reçu une lettre de Montmorency qui lui demandait de ralentir sa marche et si possible de s'arrêter assez longtemps dans quelque riche province ; ajoutant qu'il lui était presque impossible de lever les quarante régiments promis, mais il était persuadé qu'une fois les vendanges faites tous les vignerons viendraient s'enrôler, enfin il lui fallait, disait-il, le temps nécessaire pour réunir les Etats, desquels il espérait beaucoup.

Une chose inquiétait encore Gaston. Il avait appris que le prince

(1) L'armée de la Force arriva à Digoin le 9 juillet; apprenant que l'armée de Gaston avait déjà franchi l'Allier, elle prit la route de Lyon par la rive droite de la Loire, traversant successivement Paray-le-Monial, Marcigny et Roanne.

de Condé avait levé une armée en Limousin et en Berry pour s'opposer à sa marche, mais il ignorait la position et les forces exactes de cette armée ; ses coureurs lui avaient dit avoir vu des cavaliers sur la rive gauche de la Besbre : ne serait-ce pas l'avant-garde de l'armée de Condé ?

A la nouvelle de l'approche de l'armée de Monsieur, le maréchal de Saint-Geran, gouverneur du Bourbonnais, avait ordonné la levée du ban et de l'arrière-ban de la noblesse et des milices de la province, mais bien peu avaient répondu à son appel, « chacun se tenant clos et couvert chez soi et ne faisant pas de difficulté de dire qu'il ne faisait pas bon d'offenser Monsieur ». Saint-Geran avait donné le commandement de la petite troupe réunie à son neveu Gaspard de Coligny-Saligny (1). Celui-ci tenait toujours sa troupe en mouvement entre Lapalisse et Dompierre, et par cette mobilité était parvenu à tromper l'envahisseur sur ses forces.

Le 30 juin, le duc d'Orléans concentra toutes ses troupes, alors assez disséminées, puisque nous savons que ce jour-là un corps de cavalerie, sous les ordres de M. d'Elbœuf, occupait Avrilly et qu'un corps d'infanterie occupait Droiturier, puis traversa la Besbre aux Paulards (paroisse de Chavroche). Coligny, qui n'avait avec lui pas plus de cinquante cavaliers, était trop faible pour s'opposer à ce passage ; il se retira lentement sur Cusset, dont les habitants, bien décidés à défendre leur ville, avaient pris les armes. Toute l'armée de Gaston défila sous les murs de cette ville sans oser l'attaquer, mais non sans avoir été saluée par plusieurs canonnades, et alla occuper Vichy le 1er juillet.

Le pont de Vichy sur l'Allier avait été le point de passage de toutes les armées envahissantes à l'époque des guerres de religion et de la Ligue, et alors la ville avait été prise et reprise maintes fois. Après son occupation, en 1592, par le comte d'Auvergne, Henri IV avait cru devoir ordonner la démolition des murs et du pont ; mais en 1605, sur la promesse des habitants de mieux se défendre par la suite, il avait eu la faiblesse d'autoriser la reconstruction du pont et

(1) Gaspard de Coligny-Saligny était fils de Lourdin Gaspard de Coligny et de Françoise de La Guiche Saint-Geran, mariés le 18 novembre 1586. C'est eux qui avaient fait reconstruire le château de Saligny, qu'ils timbrèrent de leurs armes. Gaspard de Coligny-Saligny avait épousé, le 17 novembre 1609, Jacqueline de Montmorin Saint-Hérem et fut le père du général Coligny.

des murs. On voit comment les Vichyssois, qui à cette époque avaient déjà un faible pour les exotiques, tinrent leurs promesses au roi ; on ne dit pas cependant si les Croates et les Albanais de Gaston s'amusèrent comme les Allemands de Casimir, en 1576, à faire prendre des bains à leurs chevaux.

Le 2, Cusset fut vivement attaqué, une compagnie allemande put forcer l'enceinte ; mais vivement chargée par Coligny et sa petite troupe, elle dut mettre bas les armes et resta prisonnière. Le 3, Gaston écrivit à Coligny le sommant de lui rendre ses hommes et ses officiers, sinon, disait-il, il saurait les reprendre de vive force et alors incendierait la ville et toutes les maisons voisines appartenant aux défenseurs de Cusset. Coligny ne se laissa pas intimider et fit ses préparatifs de défense : le lendemain il apprit que les ennemis après avoir traversé l'Allier, avaient pris la route d'Auvergne.

Richelieu aurait voulu que toutes les villes fissent comme Cusset, que toute la noblesse imitât Coligny ; aussi récompensa-t-il celui-ci par le titre de comte de Coligny-Saligny et le gouvernement de la ville d'Autun, puis plus tard par le bâton de maréchal. Quant à la ville de Cusset, elle reçut en souvenir de sa belle défense deux petits canons (1).

Le 14 juillet, l'armée de Monsieur occupait Riom, lorsque les étrangers se mutinèrent, demandant le paiement de leur solde, menaçant sinon de déserter en masse. M. d'Elbœuf parvint à les calmer par de belles paroles et des espérances, et bien plus encore en tolérant le pillage de la Limagne. « Nous entrâmes bientôt après dans la Limagne qu'il faisait beau à voir à cette saison des fruits si la licence des gens de guerre ne lui eût en un moment fait changer de face. » Gaston alla se reposer quelques jours en son château de Vodable, près Issoire, tandis que ses troupes ravageaient les environs, là il fut rejoint par Chavagnac et quelques nobles du pays qui avaient pris son parti, mais y reçut les nouvelles les plus mauvaises de Montmorency : le Midi ne bougeait pas ! Si la noblesse avait pris les armes, les villes restaient douteuses et refusaient d'entrer en hostilité contre le roi. Tout au plus si l'on obtenait des promesses de neutralité. Les Etats s'étaient prononcés pour le roi. Enfin, M. de Noailles, lieute-

(1) Ces canons existaient encore en 1793, époque où ils furent confiés par la municipalité à un corps de volontaires qui participa au siège de Lyon.

nant gouverneur de la Haute-Auvergne, avait armé quelques hommes et se disposait à défendre le passage des vallées de l'Alagnon et de la Cère ; on fut obligé de prendre la route très pénible du Gévaudan et des Cévennes.

Nous avons vu qu'au moment de l'entrée de l'armée de Gaston en France, Richelieu combattait sur la Moselle avec les maréchaux de la Force et Schomberg ; donnant aussitôt le commandement de cette armée au vieux maréchal d'Estrées, il chargea les deux autres maréchaux « de tenir de près les deux manches du révolté » : de la Force avec dix mille hommes enlevés à l'armée de la Moselle reçut l'ordre de descendre les vallées de la Saône et du Rhône, tandis que Schomberg avec huit mille hommes levés à Paris ou en Normandie prendrait la route du Limousin pour se rendre en Guyenne. C'étaient ces deux armées qui contraignaient Monsieur à suivre la route des montagnes d'Auvergne, et ce fut avec de grandes difficultés que Gaston et Montmorency purent faire leur jonction à Lodève ; mais presque aussitôt, au lieu de rester unis pour lutter successivement contre les deux armées royales, ils commirent la faute de se diviser : Elbœuf devait agir sur le Rhône contre la Force, tandis que Montmorency s'opposerait à l'ouest des Cévennes à la marche de Schomberg.

Le vicomte d'Estrange, qui tenait pour Monsieur, ayant voulu disputer le passage, à Tournon, aux troupes de la Force, avait, après un court combat, été battu et fait prisonnier. Une commission militaire, immédiatement formée, le jugea et le condamna à mort pour lèse-majesté et il fut exécuté dans les vingt-quatre heures. Un des siens, Capistan, également fait prisonnier, fut envoyé à Lyon où il fut également jugé et exécuté dans la même journée. Ces exécutions sommaires donnèrent à réfléchir aux villes ; aussitôt Nîmes, Aubenas, Privas, Pont-Saint-Esprit, Aigues-Mortes, se soumirent. Richelieu persuada à Louis XIII que sa présence seule suffirait pour faire rentrer tout le pays dans le devoir, et le roi, accompagné de la reine, se mit immédiatement en route pour rejoindre la Force. Il prit la route de Lyon par le Bourbonnais, en passant à Cosne, il reçut un envoyé de son frère qui lui faisait des propositions assez insolentes ; il continua sa route par Nevers, Moulins (où il coucha le 28 août), Roanne, Lyon, puis descendit la vallée du Rhône.

En arrivant à Pézenas, il fut rejoint par le sieur de Pontis, officier

que Schomberg lui envoyait pour lui annoncer sa victoire. Voici le récit que fait Pontis de cette entrevue (1).

« Etant entré dans la salle où était Sa Majesté avec M. le Cardinal et plusieurs grands seigneurs de la cour, je m'adressai non au cardinal, comme faisaient beaucoup d'autres, mais au roi et lui dis qu'il s'était donné un combat et que son armée avait été victorieuse.

« M. le maréchal de Schomberg avait mis son armée en bataille en avant de Castelnaudary et sur les conseils d'un gentilhomme du pays m'avait envoyé en embuscade avec cinq cents mousquetaires des Gardes, tandis que deux cents cavaliers étaient placés sur une hauteur pour attirer l'ennemi.

« Le duc de Montmorency marchait à la tête de l'avant-garde avec le comte de Moret et de Rieux, Monsieur tenait le corps de bataille, il n'y avait point d'arrière-garde mais une forte réserve. M. de Montmorency attaqua nos gens à cheval qu'il poussa vigoureusement et défit en partie ; mais, comme il poursuivait un peu trop chaudement sa pointe, il tomba dans mon embuscade. Je fis faire une si furieuse décharge qu'on ne vit jamais un plus grand carnage en si peu de temps. Le comte de Moret, de Feuillade et de Rieux furent tués ; M. de Montmorency, après avoir forcé quelques rangs, fut abattu sous son cheval, on le crut tué, Monsieur fit sonner la retraite. Un sergent nommé Saint-Marie me vient dire qu'il croyait avoir vu M. de Montmorency abattu sous son cheval, nous y allâmes avec le sergent et quelques soldats ; nous eûmes toutes les peines du monde à le retirer de la fosse où sa cuisse était engagée sous son cheval mort ; c'était compassion de le voir tout couvert de sang et presque étouffé par celui qui lui sortait de la bouche, étant fort blessé. Je le pris dans mes bras et je le mis dans un manteau que je fis porter par quatre soldats qui tenaient les coins et je le conduisis à M. le maréchal de Schomberg à qui il demanda de suite un confesseur. »

On sait le reste. L'armée des Révoltés se dispersa, deux jours après Gaston d'Orléans fit sa soumission et reçut l'ordre de se retirer à Blois (2) ; Montmorency, conduit d'abord à Lectoure, fut envoyé ensuite à Toulouse le 27 octobre, où, mis en jugement et condamné à mort, il fut exécuté le 30 octobre.

(1) *Mémoires de M. de Pontis*, collection Petitot, t. XXXII, p. 166 et suiv.
(2) Il passa en bateau à Digoin le 22 octobre, se rendant à Blois.

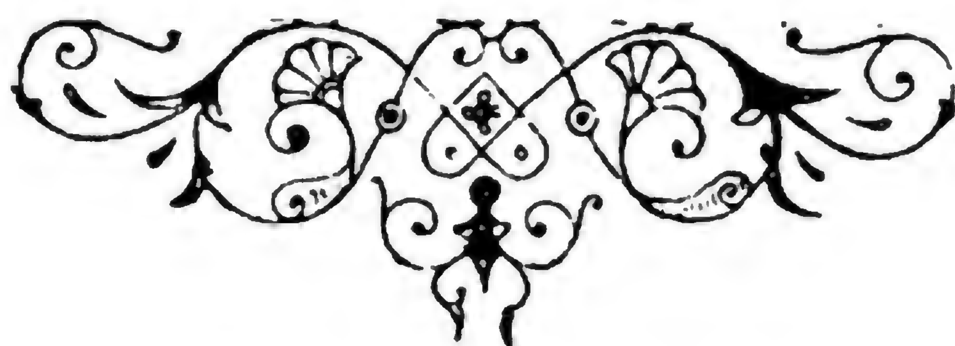
Quant à la duchesse de Montmorency, qui avait le plus poussé son mari à la révolte, elle était à Béziers lors de la défaite ; elle se réfugia à la Grange-des-Prés, près Pézenas, où bientôt elle fut arrêtée sur l'ordre de Richelieu, et put craindre un instant de subir le même sort que son mari. Le cardinal n'osa pas. Si Gaston était le frère de Louis XIII, Félicie des Ursins était la nièce de la reine Marie de Médicis et par suite la cousine germaine du roi ; le sang royal ne pouvait être versé sur l'échafaud. Après une détention de sept mois, elle fut envoyée prisonnière à Moulins et incarcérée au château ; ce ne fut qu'en 1635 qu'elle fut libre d'en sortir ; elle entra alors au couvent de la Visitation où elle prononça ses vœux le 1er mars 1645 ; elle y mourut le 5 juin 1670.

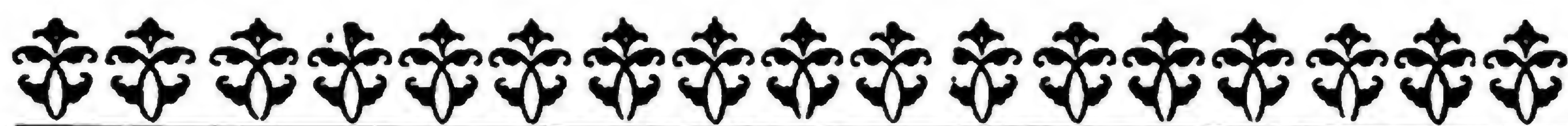
Ce ne fut qu'après la mort de Richelieu que Mme de Montmorency obtint, en mars 1645, l'autorisation de faire transporter les restes de son mari à Moulins. Pour les abriter, elle fit construire par l'architecte Lingré, la charmante chapelle de la Visitation, dont la première pierre fut posée le 21 janvier 1648 ; puis elle chargea les frères Anguier (1), les grands sculpteurs funéraires de l'époque, de faire le beau mausolée qui orne cette chapelle, mausolée qui fut mis en place le 29 novembre 1655.

On voit qu'en Bourbonnais, si une partie de l'arrondissement de La Palisse eut à souffrir du passage de l'armée de Gaston d'Orléans, la ville de Moulins doit à cette révolte l'un de ses plus beaux monuments.

G. MORAND.

(1) Voir sur la construction de ce mausolée la biographie des frères Anguier dans la *Vie des fameux sculpteurs*, par D... (d'Argenville), éditée chez de Bure en 1787.





Un Moraliste bourbonnais du XIV[e] siècle

ET SON ŒUVRE

Le Roman de Mandevie et les Mélancolies

DE

JEAN DUPIN

(Suite)

IV. LA LANGUE ET LA VERSIFICATION

Le texte des mss. et des éditions qui nous ont conservé l'œuvre de Jean Dupin diffère sensiblement l'un à l'autre, soit pour l'orthographe, soit pour le lexique. Nous allons relever quelques traits caractéristiques pour la langue de l'auteur, qui compléteront les résultats des recherches biographiques et chronologiques.

Le XIV[e] siècle est la période de la décadence de l'ancien français. Dans la graphie le plus grand désordre se fait sentir et les mss. du *Livre de Mandevie* — qui datent, d'ailleurs, pour la plupart du XV[e] siècle — en donnent des preuves. La tradition est rejetée, des fantaisies, le souci de l'étymologie, l'influence des patois hétérogènes la remplacent. Il y a un ms. *(C)* dont la graphie remonte à un dialecte de l'ouest (le picard). Est-ce que cette graphie dérive du ms. original ? L'étude des rimes au huitième livre ne l'affirme pas.

Jean Dupin se servait du dialecte du centre de la France tel qu'on l'a parlé dans la première moitié du XIV[e] siècle. Quand il nous rappelle que le Bourbonnais est sa patrie (l. VIII, v. 47) et dit : « Je n'ai pas langue de francois », il veut excuser un style rude et sa franchise, sans penser à une différence dialectale. Celle-ci, d'ailleurs, n'a été jamais très sensible. L'ancien français ne connaît pas de dialecte bourbonnais et le patois moderne n'a pas de caractère assez

précis et bien défini (cf. Choussy, *Le Patois bourbonnais*, Moulins, s. d.) (1).

L'auteur a écrit à Paris, dans la ville ou dans ses environs, entre 1336 et 1340, c'est le dialecte du centre ou même parisien que nous révèle l'étude des rimes et du rythme de ses vers.

1° L'hiatus, fréquent en ancien français, se réduit peu à peu au cours du XIVe siècle. Dans le texte étudié, il y a encore diérèse entre l'*e* ou l'*i* et la voyelle qui suit (v. 788 *mïe*, 901, 951 *pourvëue*, 266 *decëuz*, etc., hésitation v. 699 *rëancon* et 815 *reancon*).

2° La diphtongue *oi* (*oy*) se prononcé *ouai* et les rimes en font preuve (v. 43 *courtois : moi : francois*, 3660 *regnoie : joie*, etc.). A l'imparfait, la terminaison *oie* n'est pas encore remplacée par la forme analogique *ois* (cf. v. 3660).

3° Les mots latins en *or* présentent l'ancienne prononciation *our*, c'était peut-être la graphie originale. Elle fut remplacée dans les mss. plus ou moins complètement par *eur* (v. 3376, 3513, 3523 *honeur : jours*, 3379 *rancureux : touz*, 3777 *tour : douleur*, 583 *plusieurs : amour*, etc.). Le texte du ms. *A* est moins modernisé que celui des autres (v. 3463 *A labour : estour*, *B*, *C*, *D*² *labour : tristeur*, etc.).

4° L'*e* devant *r* est remplacé par *a* dans une rime (v. 142 *pas : ivars*). C'est caractéristique pour la prononciation parisienne à partir du XIIIe siècle. On y doit supposer une influence des patois de l'Ile de France ou de l'Orléanais.

5° La terminaison *ier* à l'infinitif des verbes se remplace par la forme analogique *er*. L'évolution s'accomplit au XIVe siècle. Notre auteur conserve encore *ier* (v. 373 *dancier : bouclier*, 480 *moustier : reprochier*, 604 *chevalier : mengier*, etc.).

6° L'ancienne déclinaison n'existe plus à l'époque où Jean Dupin a écrit. Il en conserve cependant quelques traces (v. 895 *homs*, 901 *par home*). L'*s* de nominatif reparaît plusieurs fois, mais cet abus se fait sentir jusqu'au XVe siècle (cf. Villon) et les scribes en sont souvent responsables (v. 804 *mires*, 805 *phisiciens*, 856 *venuz*, etc.).

La versification de Jean Dupin offre matière à peu de remarques. C'est un versificateur infatigable mais fatigant, car il n'est pas doué

(1) Je ne connais que de titre la thèse de l'Ecole des Chartes : *Le parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles, étude philologique de textes inédits*, par M. G. LAVERGNE, publiée à Paris en 1909.

du sens pour l'harmonie du vers. Il n'a pas même l'oreille pour sentir la rime riche, car il se contente souvent des assonances. Cependant on ne peut pas nier quelque habileté de manier le sixain qui n'est pas la seule forme employée, comme M. Naetebus le ferait croire (*Die michtlyrischen Strophen*, Leipzig, 1891, XXIX).

L'auteur a intercalé des vers dans les sept livres en prose. La variété des strophes et des vers est assez grande.

1° Il y a des octosyllabes à rimes plates : *aabb* (l. II *A* f. 26a, l. V *A* f. 50a, l. VI *A* f. 57a) ; c'est le vers du *Roman de la Rose* dont un morceau est cité (l. IV *A* f. 48b).

Les alexandrins à rimes plates sont plus rares (l. II *A* f. 26d). Cf. H. Chatelain, *Recherches sur le vers français au XVe siècle* (Paris, 1908, p. 83).

2° Les quatrains des vers octosyllabiques monorimes : *aaaa*, se mêlent avec des vers à rimes plates (l. V *A* f. 55a). (Cf. Chatelain, *l. c.*, p. 86).

Cette strophe se retrouve dans la chanson avec le refrain : *Je vois mourir !* (l. VI *A* f. 57d-58a), mais les rimes sont disposées : *aaab* (cf. Chatelain, *l. c.*, p. 96).

3° Le sixain issu du tercet répété et formé de vers octosyllabiques avec la disposition des rimes : *aab aab*, est la strophe préférée de Jean Dupin (cf. Chatelain, *l. c.*, p. 111). Il en a fait des essais dans la première partie (l. II *A* ff. 17c, 19d, l. VIII *A* f. 56a) et dans le huitième livre cette forme domine.

4° La *Chançon de Mandevie*, qui introduit le huitième livre, offre deux sixains répétés formés de vers de sept syllabes avec la disposition des rimes : *ab ab cd* (cf. Chatelain, *l. c.*, p. 122).

5° Vers la fin du huitième livre, l'auteur change le rythme en employant une *rime plus legiere* (vv. 4846-4999) qui se présente déjà dans la première partie (l. III *A* f. 31d). C'est le septain composé de vers de dix, de onze, de douze ou de treize syllabes dont les rimes sont disposées : *aaa aaa b* (cf. Chatelain, *l. c.*, p. 144).

6° Les neuvains formés de trois tercets répétés : *aab aab aab*, reviennent dans tous les chapitres du huitième livre et leur nombre est entre dix et vingt pour cent (cf. Chatelain, *l. c.*, p. 110, où il n'y a pas d'exemple pour le neuvain).

Le texte critique du huitième livre rétablit la structure des strophes

qui est corrompue souvent dans le ms. *A* aussi bien que dans les autres. Il n'y a qu'un vers (v. 4854) qui est de plus dans un septain c'est le ms. *C* qui y présente la structure régulière, mais le sens ne permet pas d'éliminer aucun vers.

Le nombre des syllabes est réduit ou complété à huit, sauf les strophes en rythme libre (vv. 4852-4500). Les autres mss. ont toujours offert des leçons qui permettent de corriger les fautes du ms. *A*. Il n'y a que deux conjectures arbitraires : *sac* (*toute*) *plainne* (v. 4115) et *li ung* ou *l'ung* (v. 4798 et ss.). Les vers de neuf syllabes qui sont restés tels dans le texte sont les suivants : vv. 1447, 4024, 4684, 4723.

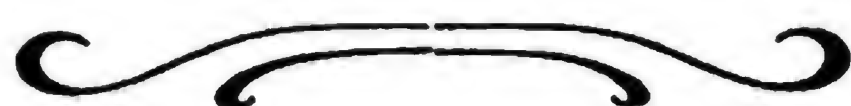
Les rimes n'offrent pas de grande variété. Elles sont souvent remplacées par des assonances :

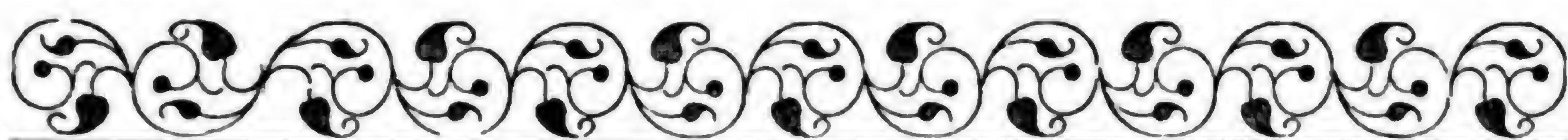
v. 213 *estre : disette*,
659 *contendre : fames*,
1317 *nature : fortune*,
1470 *entente : semence*,
3311 *avoir : trois*,
3760 *fortune : estude*,
3826 *mortel : perseverer*,
3972 *partir : mari*,
4356 *desroute : moque*.

Les rimes identiques dérivent souvent de l'inattention du scribe et elles se laissent facilement corriger. Mais il y en a d'autres qui remontent peut-être à l'original, puisqu'aucun ms. n'offre pas de bonne leçon :

v. 2790 *mari*,
4405 *compas*,
4407 *nature*,
5024 *comparer* (trois fois).

(A suivre.) LOUIS KARL.





Quelques Ex-Libris intéressant le Bourbonnais



Ex-libris aux armes des Longaunay, *d'azur au sautoir d'argent*, l'écu timbré d'un casque ouvert, taré de face, orné de ses lambrequins, ayant pour cimier une couronne à l'antique de laquelle est issant un génie ailé tenant de la main dextre une bannière d'azur à la croix d'argent, et de la gauche étendant les plis de son vêtement. Tenants : deux hercules, chacun d'eux armé d'une lance avec bannière aux armes des Longaunay. Cri : *Longaulnay*. Devise : *Ortui par animus*.

Cette famille noble est originaire de Normandie, mais a plus d'un lien avec le Bourbonnais.

Alexandre de Longaunay, marié à Marie-Geneviève Juillet de Franconville, eut deux filles. L'une, Marie-Geneviève de Longaunay, épousa François-Henri-Nicolas de Courtais, lieutenant-colonel au régiment de Conty, chevalier de Saint-Louis, père du général de Courtais. De là vient l'ex-libris qui nous occupe. La seconde, Suzanne de Longaunay, naquit à Saint-Leu-Tavernay le 15 novembre 1754 ; elle fut baptisée le 17 novembre et eut pour parrain Charles-Claude de Longaunay, colonel d'infanterie, et pour marraine Amicie-Suzanne de Longaunay.

Suzanne de Longaunay, dite M[lle] de Montubois, fille du comte de Longaunay précité, colonel du régiment du Roi-Infanterie, et de M[lle] Juillet de Franconville, épousa en 1787 Jean Mulatier de La Trollière, chevalier, seigneur de Gozinière (Theneuille), chevau-léger de la Garde du Roi, issu lui-même de Mathias Mulatier, chevalier, seigneur de La Trollière, de Gozinière et des Rochères, et de Marie-Anne-Josèphe de Courtais (1).

De cette union, naquit une fille unique, Amicie-Suzanne-Françoise de La Trollière, baptisée à Saint-Germain-en-Laye le 5 octobre 1788, née sur la même paroisse, rue des Ursulines. Elle fut présentée sur les fonts baptismaux par Henry-François-Nicolas de La Trollière, son oncle, et par Amicie-Suzanne de Longaunay, sa tante.

Au début du premier Empire, Amicie-Suzanne-Françoise Mulatier de La Trollière habitait Moulins avec son père et devint tout à fait bourbonnaise par son mariage. En effet, le 29 septembre 1806, en l'église Saint-Pierre des Carmes, elle recevait la bénédiction nuptiale de la main du vénérable M. de la Mousse, curé de la paroisse, grand vicaire de M[gr] Duwalk de Dampierre, évêque de Clermont et parent de l'époux. Cet époux était un bourbonnais de vieille roche, « M. François-Xavier [de] Bodinat, ancien officier de cavalerie, âgé « de 35 ans, né en la commune d'Iseure, arrondissement de cette « ville [Moulins], le dix-sept juillet mil sept cent soixante et onze, « fils majeur et légitime de M. Jean-Louis [de] Bodinat, ancien « écuyer (*sic*), chevau-léger de la Garde, chevalier de l'ordre mili-

(1) Elle était fille de Gilbert de Courtais, chevalier, seigneur de La Souche et de La Chassignolle (Doyet), Salvert et autres lieux, capitaine au régiment de Clermont-Prince cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne Taupin.

« taire de Saint-Louis, et de Mme Marie-Jeanne Conny, ses père et « mère, ayant, le sieur Bodinat père, son domicile de droit en la « commune d'Yseure, en sa qualité de maire, et de fait à Moulins... »

François-Xavier de Bodinat et Amicie-Suzanne Mulatier de La Trollière sont les grands parents de MM. Henri et Xavier de Bodinat. Ces renseignements généalogiques suffisent déjà à indiquer comment des ex-libris aux armes des Longaunay se trouvent en Bourbonnais.

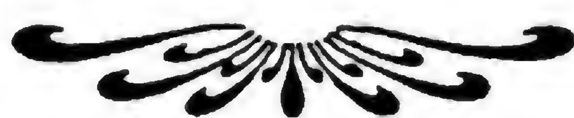
Il suffit de rappeler en outre que le général de Courtais n'eut qu'une fille, mariée au vicomte Pailhoux, lesquels n'eurent pas d'enfants et ont légué entr'autres choses la bibliothèque de la Chassignolle au comte de Bodinat (1), pour que le lecteur puisse d'une part apprécier l'authenticité de l'ex-libris, et de l'autre les circonstances grâce auxquelles nous pouvons en avoir communication.

D'autres liens, plus lointains, rattachent d'ailleurs les Longaunay au Bourbonnais. Tout d'abord, en 1618, Suzanne Aux Epaules, veuve de Longaunay, épouse en secondes noces Jean-François de La Guiche, seigneur de Saint-Gerand-de-Vaux, dit M. de Saint-Gerand, maréchal de France et gouverneur du Bourbonnais. Un an plus tard, ces deux époux marient ensemble leurs enfants du premier lit. Suzanne de Longaunay épousa en effet Jean-François-Claude-Maximilien de La Guiche de Saint-Gerand, lui aussi maréchal de France et gouverneur du Bourbonnais. Ils furent les parents infortunés de Bernard de la Guiche, dont l'enlèvement puis la reconnaissance suscitèrent tant de procès et constituent sans contredit le roman vécu le plus attachant que puisse nous offrir notre histoire provinciale au XVIIe siècle.

On voit qu'un ex-libris aux armes des Longaunay a plus d'un titre pour figurer parmi ceux qui intéressent le Bourbonnais.

Philippe TIERSONNIER.

(1) C'est mon cousin, le Cte Henri de Bodinat, qui a eu l'amabilité de détacher pour nous cet *ex-libris* d'un des livres de la bibliothèque de La Chassignolle. Cet exemplaire fait maintenant partie de la collection de M. René Chabot.



NÉCROLOGIE

M. Alfred BERTRAND

Le 26 mars 1912, la Société d'Emulation perdait un de ses membres les plus en vue, M. Alfred Bertrand, conservateur du musée de Moulins.

Fils d'un cafetier-limonadier de la rue du Petit-Ris, M. Alfred Bertrand était né à Moulins en 1826. Entré tout jeune au service de la compagnie des chemins de fer Paris-Orléans, il prit part, en qualité de piqueur d'une section de terrassiers, à la construction de la ligne de Vierzon à Saincaize ; ce qui lui donna l'occasion de relever le tracé de l'antique voie romaine d'Orléans à Bourges, que le ballast suivait presque parallèlement. Il passa ensuite au service de la voie dans la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et suivit les travaux effectués entre Saincaize et Vichy. Il fut mis à ce moment en relation avec M. Esmonnot, dont les études archéologiques sur Néris, Varennes, Toulon fixèrent sa vocation pour les recherches « gallo-romaines ». Les fouilles pratiquées à Varennes, à Vichy, et plus tard à Saint-Pourçain-sur-Besbre, furent pour lui extrêmement fructueuses et commencèrent la fortune d'un petit musée d'antiquités locales qui établit sa réputation.

Membre de la Société d'Emulation dès l'année 1852, il en fut vice-président de 1881 à 1882 pour la section des sciences et président en 1891.

En 1893, M. Bertrand succédait à M. Queyroi dans les fonctions de conservateur du Musée départemental. Il présida au transfert des collections du Palais de Justice dans le nouveau local de la Place-du-Château et fut fait officier de l'Instruction publique à l'occasion de l'inauguration officielle de ces Nouvelles Galeries.

Depuis son entrée dans la docte société, M. Bertrand ne cessa de publier des notes sur ses découvertes.

On lui doit notamment : en collaboration avec M. de Quirielle, la *Découverte des officines de potiers gallo-romains à Lubié, près Lapalisse* (1882) ; avec M. Bouchard, la *Découverte d'antiquités gallo-romaines à la Couronne, à Molles* (1882) ; avec M. Rossignol, l'*Etude sur quelques découvertes antiques de Vichy*, etc., qui donna lieu à d'assez vives contestations au sujet de la propriété littéraire de l'ouvrage (1889) ;

avec M. Francis Pérot (dont les complaisantes archives me fournirent les éléments de cette notice), le *Catalogue du Musée départemental, deuxième partie* (1896), et *les Mégalithes de l'Allier* (1898) ; avec M. l'abbé Melin, *les Fours de potiers gallo-romains à Saint-Bonnet, Iseure* (1900).

On lui doit personnellement : des notes sur les *Antiquités de Varennes* (1859) ; l'*Exploration de la rive droite de l'Allier* (1865) ; la *Découverte d'un camp antique à Saint-Gerand-de-Vaux* (1870) ; un *Anneau votif et des statues en bronze découverts à Vichy, dans un puits antique* (1884) ; les *Fouilles de l'officine de potiers gallo-romains à Saint-Rémy-en-Rollat* (1891) ; *Notes sur la Bible de Souvigny* (1893) ; des *Mémoires sur les sépultures de Bourbon, d'après le manuscrit de Noël Cousin de 1620* (1894) ; les *Découvertes de ruines antiques à Moulins* (1895) ; une *Notice sur le musée de Néris* (1896), dont l'intérêt est surtout de démontrer que de nombreux objets gallo-romains ont été achetés, par son fondateur, en Italie et non dans la région montluçonnaise comme semble le faire croire un gros volume consacré à la gloire de la petite station thermale ; une *Notice sur le château de Chareil* (1906) ; *Monnaie gauloise trouvée à Moulins ; Commanderie de Bugnet ; Bustes en bronze de Neuilly ; Tombeaux des Cordeliers de Champaigue ; Commanderie de Trevol*, etc...

Pour juger l'œuvre de M. Bertrand, il faut tenir compte de sa vie de labeurs excessifs qui lui enlevèrent le temps de lire, de consulter les maîtres de la science nouvelle, et aussi de l'état des études archéologiques à l'époque où il se livra à ses premières recherches. Et il convient de louer le travail opiniâtre que sa longue carrière sut fournir, et la parfaite complaisance qu'il apportait à renseigner ses amis en quête de documents locaux.

Chan. Jos. Clément.

BIBLIOGRAPHIE

Eugène Le Brun. — **Une étape de Jeanne d'Arc en Bourbonnais. Son passage au Veurdre en octobre et novembre 1429.** — Paris, Champion ; Moulins, Grégoire ; 1912, in-16, 33 p., fig. et carte.

Tant de pages ont été imprimées, et depuis peu, sur Jeanne d'Arc, véritablement écœurantes, que l'on est comme soulagé lorsqu'un tra-

vail sérieux et probe émerge de temps à autre de tout ce fatras. La brochure de M. Le Brun vient précisément procurer aux fervents de la Pucelle cette satisfaction qu'ils n'avaient point eue, en Bourbonnais du moins, depuis le travail de M. l'abbé J. Clément sur *la Chevauchée de Jeanne d'Arc en Bourbonnais (novembre 1429)*, paru en 1909 et dont il a été rendu compte dans ce *Bulletin* en 1910. Les deux auteurs traitent de la même période de la vie de Jeanne, mais M. Le Brun s'attache plus spécialement à établir l'itinéraire qu'elle suivit, en octobre et en novembre 1429, de Sancoins à Saint-Pierre-le-Moûtier et à Moulins. Pour des raisons habilement exposées, et qui ne sont pas sans force, il veut qu'elle ait passé une première fois l'Allier au gué du Veurdre, qu'elle soit revenue repasser cette rivière au même point après la prise de Saint-Pierre pour gagner Moulins et qu'au retour, en marchant sur la Charité, elle ait suivi, entre Moulins et le Veurdre, le même chemin qu'à l'aller, revenant ainsi une troisième fois dans cette petite ville du Veurdre, dont un de ses bons auxiliaires, Perrin Blanc, seigneur de la Baume, était précisément capitaine. Ces quelques pages sont à lire ; ayant certainement étudié l'itinéraire tracé par M. l'abbé Clément, qui diffère sensiblement de celui auquel M. Le Brun s'est arrêté, nos confrères pourront, en toute connaissance de cause, se faire une opinion sur cette intéressante petite question historique. P. FLAMENT.

Edgar CAPELIN. — **Guide pittoresque de Moulins et de ses environs.** — Moulins, L. Grégoire, 1912, 62 p. avec notice complémentaire en anglais.

Notre confrère vient de publier à la librairie historique du Bourbonnais une charmante plaquette, richement illustrée et accompagnée d'un plan de Moulins, qui sera de grande utilité pour les touristes et les étrangers visitant notre ville.

Sous un petit format des plus élégants, M. Capelin a condensé en quelques pages tout ce qui fait l'attrait de notre vieille cité. Après nous avoir décrit les monuments modernes et les édifices religieux, il nous guide dans les vieux coins de Moulins, nous donne une énumération succincte des richesses du Musée et de la maison Mantin, et termine par de rapides notices concernant les environs : Yzeure, Avermes, Neuvy, Souvigny, Saint-Menoux, Bourbon, etc...

En même temps qu'un guide précieux, ce sera un ravissant souvenir que les étrangers voudront emporter de leur séjour chez nous.

M. D.

Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 3 JUIN 1912

Présidence de M. Morand

Étaient présents : MM. le chanoine Berthoumieu, G. Besson, Capelin, le docteur Chopard, le chanoine Clément, Dénier, Dunan, Flament, L. Grégoire, Hackspill, Leutrat, Linglin, Milcent, Pays, André Thonier et Viple.

— En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue à M. André Thonier, qui assiste pour la première fois à une de nos réunions.

— A propos de la lecture du procès-verbal, M. le chanoine Clément fait observer que d'après une lettre de M. Eugène Le Brun, en date du 31 mai dernier, le grand-père de ce dernier n'a jamais été possesseur de la terre de Vaux-sous-Modun.

— M. Milcent signale un article d'André Hallays paru dans le *Journal des Débats* et relatif à la cheminée du doyenné.

— Ouvrages offerts : M. l'abbé Clément remet, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société Française d'Archéologie, les deux volumes de la 77e session du Congrès archéologique de France tenu à Angers et Saumur en 1910. — M. L. Grégoire offre une série de cartes postales du Riau pour les collections de la Société. — La Cie du P.-L.-M. annonce la publication d'un petit *Guide* des Alpes françaises, luxueusement édité, avec cartes en couleurs, vendu 0 fr. 60 (s'adresser à Paris, 20, boulevard Diderot).

— Travaux déposés : de M. l'abbé Clément, *Les tissus dans les verrières de la cathédrale de Moulins* ; — de M. le commandant de Kesling, *Notes sur l'atelier monétaire temporaire de Moulins sous Henri II.* (Renvoyés au Conseil.)

— Le Président signale parmi les publications reçues :

« Dans le *Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan*, une étude de M. Edmond Poupe sur le tribunal révolutionnaire du Var. L'auteur, après avoir donné la liste des prisonniers transférés de Grasse à Paris en 1794, trace l'itinéraire des convois. La première fournée, partie de Grasse le 6 messidor an II, traversa la Palisse et Varennes, se dirigeant sur Saint-Pierre-le-Moûtier, Nevers, la Charité.

« — Dans le *Centre Médical*, M. Francis Pérot publie la biographie médicale de Pierre-Louis Houdry, né à Moulins, vers 1730.

« — La *Revue du Berry et du Centre* reproduit l'appel de M. Fernand Roches, directeur de l'*Art décoratif*, concernant les églises à classer, dont nous avons entretenu la Société à la dernière séance. »

— Le SECRÉTAIRE informe la Société que la Diana a célébré, le lundi 20 mai, le cinquantenaire de sa fondation. M. Chassain de la Plasse, son président, avait invité les présidents des sociétés savantes des départements voisins à participer à ces fêtes. M. Morand, au nom de notre Société, avait accepté la gracieuse invitation qui lui était ainsi faite. A 10 heures, une messe fut célébrée à Notre-Dame de Montbrison à la mémoire des membres décédés. A 11 h. 1/2, une réunion fut tenue à la salle de la Diana et suivie d'un banquet de 90 couverts servi à l'hôtel du Lion d'Or, sous la présidence de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut. A 2 h. 1/2, une séance générale fut tenue au théâtre municipal, M. Héron de Villefosse fit l'historique de la Diana, fondée en 1862 par le duc de Persigny ; puis, M. Chassain de la Plasse prit la parole ; enfin, M. Lefèvre-Pontalis termina par une savante conférence sur l'archéologie romane et fit passer sous les yeux de la nombreuse assistance une série de vues des églises de Tournus, de Paray-le-Monial, de Charlieu, d'Autun et de Vézelay.

— M. l'abbé Clément fait circuler deux dessins, l'église de Bagneux et une vue de la place de Villeneuve, cette dernière due à Bariau, qui pourront servir à l'illustration de notre prochaine excursion.

Notre confrère a répondu à M. Péladan au sujet des listes d'édifices à classer dans le département et que le *Figaro* a pris l'initiative de publier. Cette liste sera prête vraisemblablement le mois prochain et étudiée par notre conseil d'administration pour être adressée ensuite aux divers groupements qui prennent en main les intérêts de nos édifices ruraux. Ainsi le vœu émis par M. Milcent lors d'une précédente séance recevra satisfaction.

— M. le docteur CHOPARD apporte une note complémentaire à sa communication faite à la dernière séance concernant la tapisserie de Thiers et qui fera le sujet d'une étude avec reproduction dans un prochain *Bulletin*.

— M. DÉNIER informe la Société que M. Génermont a fait apposer la plaque commémorative du décès du compositeur Aimé Maillard sur la maison portant le n° 9 de la rue de Lyon.

Il fait passer sous les yeux de l'assemblée deux plats d'étain armoriés trouvés dans les décombres de la chapelle du château de Boucherolles (Treban). Il demande si ces armoiries *de... au chevron de... accompagné en chef de deux têtes humaines vues de profil et en pointe d'un lion de....* ne pourraient être celles de Marc de la Clavelières, écuyer, prêtre, seigneur de Boucherolles en 1683.

— M. CAPELIN informe ses collègues que des travaux entrepris, 81, rue de Bourgogne, dans la maison dite du Château d'Eau, ont amené le déplacement d'un contre-cœur intéressant. Cette plaque en



fonte, carrée, de 0m81 de côté, représente Orphée aux enfers à la recherche d'Eurydice. La précision du dessin et la beauté du modelé font de cet objet banal une véritable œuvre d'art. Ce contre-cœur est

partagé en deux morceaux par une longue fente qui zigzague au hasard. Vraisemblablement cette plaque a dû être exilée de quelque cheminée de salon, après son éclatement dû à la violence des flammes. La plaque est bridée d'une façon maladroite et très apparente. L'extrême difficulté de faire de ce morceau de fonte charbonnée une épreuve photographique convenable, a forcé M. Capelin à recourir au procédé du dessin.

— M. Dunan donne lecture d'une aimable lettre de Mme Bouchard, veuve de notre très regretté confrère. Dans cette lettre, Mme Bouchard manifeste l'intention de faire relier le manuscrit de son mari, *Histoire de Saint-Pourçain*, et de l'offrir à la Société d'Emulation. Très touchée de cette délicate attention, la Société exprime à M. Dunan tous ses remerciements et le charge de vouloir bien être son interprète près de Mme Bouchard pour lui dire combien elle sera reconnaissante de ce legs précieux.

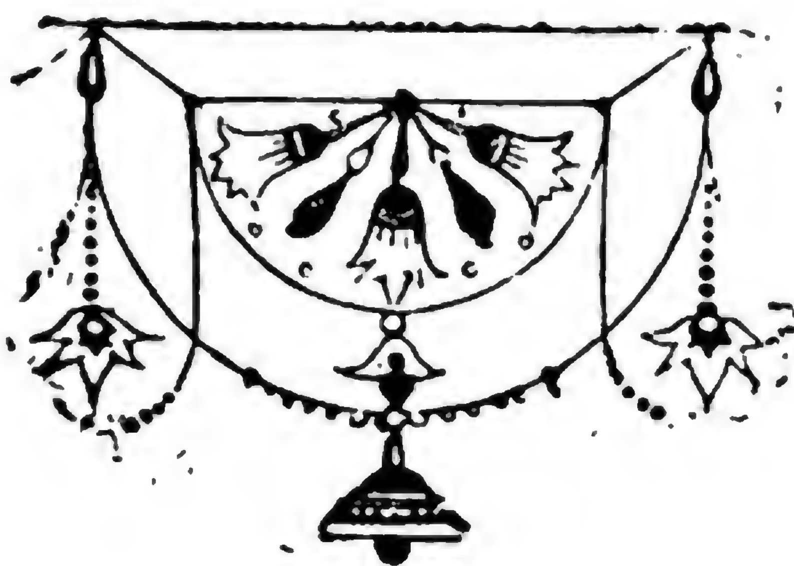
— Le Secrétaire donne lecture d'un travail de M. Hackspill sur Gilbert Popillon, baron du Riau, écrivain bourbonnais. (Ce travail est renvoyé au Conseil.)

— Sont élus membres titulaires : MM. Givois, E. de la Dure et Charles-Joseph Prelle.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. Fernand Méténier, à Cronat (Saône-et-Loire), par MM. Louis Grégoire, Morand et Dénier ; — M. René Adenot, inspecteur de la Société Générale, 37, rue de Paris, à Moulins, par MM. Flament, Ph. Généraud et Dénier.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

M. D.





LE PONT D'ÉBREUIL



A la séance du 8 janvier 1912, M. Ernest Olivier a fait une communication intéressante relative à la construction du pont d'Ebreuil (1).

Ainsi qu'il l'indique, avant 1820, la traversée de la Sioule se faisait au moyen d'un bac, sur l'emplacement même du pont actuel.

Autrefois, un pont, situé en amont, joignait les deux rives de la Sioule. Il aboutissait près du faubourg de la Guillotière, au-dessous de la porte principale de la ville. Suivant la tradition, il datait de l'époque gallo-romaine.

Dans son *Histoire d'Ebreuil*, page 21, l'abbé Boudant en signale les ruines : « Il reste encore des vestiges de la primitive construction, et bien que depuis fort longtemps le transit ne s'effectue plus dans ces parages, le chemin qui y mène continue à s'appeler la rue du Pont (2). En 1822, une sécheresse excessive ayant mis à nu la base même de ce monument, les paysans d'outre-Sioule s'amusèrent à en fouiller les piles. Ils en retirèrent quantité de plomb oxydé. Ils étaient très surpris de voir que les pierres se brisaient plutôt que le ciment qui les unissait entre elles. »

Ce pont fut très probablement renversé par une crue. A quelle date ? Nous l'ignorons ; mais il n'existait plus au commencement du XVI[e] siècle, et était déjà remplacé par un bac, dont l'abbé du monastère de Saint-Léger, seigneur d'Ebreuil, et les habitants de la ville se disputaient la propriété.

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1912, p. 3.
(2) Actuellement rue du Vieux-Pont.

Aux archives départementales de l'Allier (série H 0841) se trouve l'expédition d'une sentence du 8 janvier 1514, du siège de Montferrand, « par laquelle et sur le consentement donné par Gilbert Guilhaume et Antoine Oulliers, habitants d'Ebreuil, par leur procuration du 25 octobre 1513, sur l'assignation qui leur avait été donnée de la part de Mgr François de Tournon, abbé et seigneur d'Ebreuil, en matière de trouble de son bateau ; ledit seigneur abbé a été maintenu et gardé en la possession d'avoir seul le droit d'avoir bateau sur la rivière de Sioule dans l'étendue de sa justice d'Ebreuil comme droit casuel ».

Au cours du XVIe siècle, on édifia sur les débris du pont des arches en bois, qui subsistèrent jusqu'en 1590.

Certains auteurs ont prétendu que c'était vers 1593 que les habitants d'Ebreuil les auraient fait sauter afin de mieux défendre la ville, qui tenait alors pour la Ligue.

Mais c'est en réalité au commencement de 1590 que se serait produit « un inconvényent venu au pont », ce qui signifie une crue. (Registre des délibérations des habitants d'Ebreuil, 1589-1593. Archives départementales de l'Allier, E.)

A ce sujet même, le fermier du droit de barre, Michel Clermont, demanda une réduction sur le prix de sa ferme « ou bien qu'on lui baille la joyssance d'un bateau qu'on a recouvert *(sic)* en cette ville pour faire passer le peuple ».

Les habitants furent « d'advis que sans préjudicier aulx droictz du seigneur, led. Clermont prendra la joyssance dud. bateau..... à la charge que celluy à qui il l'adfermera sera tenu passer et repasser ceulx de la ville et faulbourg et ceulx de la terre, justice et paroisse, à raison d'un denier tournois pour aller et venir pour personne et aussy pour beste ; et des estrangiers en prendra ce qu'il pourra. Aussy sera tenu led. batelleur de ne passer aulcuns estrangiers en troupe, ou gendarmerye, sans advertir lad. ville. »

Cette dernière phrase se rapporte aux craintes survenues pendant la Ligue.

∴

A la fin du XVIe siècle, un bateau fut donc établi sur l'emplacement du pont détruit.

Il fut de nouveau l'objet d'un procès entre l'abbé et les habitants.

Ce procès, porté « devant tous les tribunaux naturels et privilégiés alors existant », ne prit fin que par arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 27 juillet 1675, « maintenant le sieur de Combes, abbé d'Ebreuil, dans le droit de bac sur la rivière de Sioule à l'endroit du port de ladite ville, pour en percevoir les droits sur les passants et autres que les habitants de ladite ville et faubourgs d'icelle, tant et si longuement que le pont ne serait rétabli ».

Cet arrêt fixait en même temps les droits à percevoir :

1° Par personne à pied, 6 deniers.
2° Par personne à cheval, 1 sol.
3° Par cheval, mulet et autre bête de somme chargés, 1 sol.
4° Par cheval, mulet et autre bête de somme non chargés, 6 deniers.
5° Par carosse à deux chevaux à vide, compris le cocher, 5 sols.
6° Par carosse à quatre chevaux à vide, compris le cocher et le postillon, 6 sols.
7° Par carosse à six chevaux à vide, compris le cocher et le postillon, 8 sols.
8° Par chaque personne étant dans le carosse, 6 deniers.
9° Par charrette non chargée attelée d'un cheval, compris le charretier, 2 sols.
10° Par charrette chargée attelée d'un cheval compris le charretier, 3 sols.
11° Par charrette ou charrois non chargés attelés de deux chevaux ou bœufs, compris le charretier, 2 sols 6 deniers.
12° Par charrette ou charrois chargés attelés de deux chevaux ou bœufs, compris le charretier, 4 sols.
13° Par charrette ou charrois non chargés attelés de quatre chevaux ou quatre bœufs, compris le charretier, 3 sols 6 deniers.
14° Par charrette ou charrois chargés attelés de quatre chevaux ou quatre bœufs, compris le charretier, 5 sols.
15° Par chaque litière à vide compris le muletier, 3 sols.
16° Par personne étant dans ladite litière, 1 sol.
17° Par chaque bœuf, 6 deniers.
18° Par chaque vache, 3 deniers.
19° Par chaque mouton, brebis, chèvre ou porc, 2 deniers.

« Desquels droits les habitants de la ville et faubourgs d'Ebreuil seront exempts. »

Ce tarif fut maintenu par un arrêt du Conseil d'Etat du 21 mars 1773.

Le droit d'avoir un bateau sur la Sioule à Ebreuil appartenait à l'abbé seul, qui en tirait un revenu.

En 1746, avec la pêche dans l'étendue de la paroisse, et 6 à 7 séterées de terres situées proche le pré Dimanche et à Asnières, il fut affermé 560 livres par an. Le fermier devait en outre porter au château tous les poissons pris pour que l'abbé pût choisir ce qui lui plairait en le payant au prix ordinaire. Les saumons et les poissons étrangers devaient se partager par moitié.

En 1789, la ferme du bateau était de 400 livres. Le fermier était tenu à l'entretien de l'abordage du port, de celui du matériel pour toutes les menues réparations, et à la fourniture de la corde.

A la fin du XVIII[e] siècle, l'emplacement du bac avait été transporté en aval, au-dessous des jardins du château abbatial.

Le droit de bateau, réservé exclusivement jusqu'ici au seigneur haut justicier, fut supprimé, par le décret du 25 août 1792, avec les derniers droits féodaux, et attribué à l'Etat par la loi du 6 frimaire an VII.

*
* *

M. Ernest Olivier expose ainsi dans sa communication les circonstances qui amenèrent la construction d'un pont à la place de ce bateau :

« Au mois de janvier 1820, il y avait une forte crue sur la Sioule et le bac faisait quand même le service. A une des traversées, le câble ne put résister à la violence du courant et retenir la barque trop lourdement chargée. Il se rompit et celle-ci entraînée à la dérive chavira presque aussitôt et sept des personnes qui s'y trouvaient se noyèrent. Cet accident souleva une grande émotion dans Ebreuil et, le soir même, profitant de la présence dans la ville de nombreuses personnalités des environs venues pour la foire, M. Boivin, ancien juge de paix, provoqua une réunion où fut décidée la construction d'un pont dont les dépenses seraient couvertes par des souscriptions. Au bout de peu de jours, on avait reçu l'adhésion de vingt personnes, s'engageant solidairement à fournir la somme que coûterait l'établissement de ce pont qui devait avoir cinq arches (1). »

(1) Il y a lieu de noter qu'en janvier il n'y avait pas de foire à Ebreuil. A cette époque les six foires se tenaient le 13 février, le 9 avril, le 25 mai, le 9 août, le 2 octobre et le 13 décembre.

L'abbé Boudant (*Histoire d'Ebreuil*, page 58) donne, à peu de chose près, la même version. « C'était un jour de foire, en 1819 ; la rivière était débordée. Le bac, rempli d'hommes, de bestiaux, de marchandises, coula bas. Plusieurs personnes se noyèrent. Immédiatement, et pour empêcher le retour d'un tel malheur, des actions furent offertes ; vingt propriétaires du pays les acceptèrent. »

Dans les archives départementales, dans les archives municipales, je n'ai trouvé aucune mention relative à cet accident. Dans les registres des décès de la commune d'Ebreuil, je n'ai relevé aucun acte s'y rapportant.

Il existe une volumineuse correspondance entre le maire d'Ebreuil, le préfet et le ministre de l'Intérieur, au sujet de la construction du pont, notamment en 1819 et en janvier 1820, nulle part il n'y est parlé de ce fait.

Il semble donc que nous soyons là en présence d'une légende. L'histoire est, en effet, tout autre.

Depuis la chute du pont, les habitants d'Ebreuil en avaient sans cesse réclamé la reconstruction. C'est à ce but que tendaient surtout les nombreux procès qui se perpétuèrent entre l'abbé et la ville pendant deux siècles.

Au début du XIXe siècle, Ebreuil était un centre important pour le commerce des grains ; il s'y tenait six bonnes foires, et le marché du jeudi était un des plus considérables du département.

L'absence d'un pont se faisait donc particulièrement sentir. Elle rendait difficiles les communications de cette ville avec Gannat, le chef-lieu de l'arrondissement, et avec les communes de la montagne.

En 1806, une pétition du maire au nom des habitants fit valoir la nécessité qu'il y avait d'en construire un. Une enquête eut lieu ; et, le 25 mai 1807, le directeur général des Ponts et Chaussées écrivit au préfet : « Je partage votre avis et celui de l'ingénieur en chef sur ce que, le bac actuel étant suffisant pour le passage, la construction du pont soit différée jusqu'au moment où la commune d'Ebreuil, celles environnantes et les propriétaires intéressés à cet établissement puissent assurer des ressources suffisantes pour l'exécution de ce projet. »

Aussitôt (le 25 juin 1807), la municipalité répondit, par l'intermédiaire du sous-préfet de Gannat, qu'elle se chargeait de trouver les

ressources nécessaires ; elle priait seulement les ingénieurs du département de lui dresser un devis.

Ceux-ci évaluèrent la dépense à 80.000 francs environ. A la session du Conseil Général de 1809, plusieurs habitants d'Ebreuil firent connaître qu'ils étaient disposés à souscrire cette somme, moyennant un droit de péage en leur faveur pour un temps limité.

Dès ce moment, un projet précis était arrêté, dont les grandes lignes sont exposées dans le « Mémoire sur l'utilité et la facilité de la construction d'un pont à Ebreuil sur la rivière de Sioule, par M. Hennequin, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Gannat et membre du corps législatif », paru en octobre 1809.

Les années malheureuses et troublées qui suivirent durent en suspendre l'exécution ; mais il fut repris en 1818. « Depuis six ans, écrit, le 25 janvier 1820, le préfet de l'Allier au ministre de l'Intérieur, on projetait cette construction, on la désirait vivement ; en juillet 1818, je me transporte à Ebreuil exprès pour cet objet..... J'exhorte, j'anime les propriétaires, je les presse de contribuer à une chose qui augmentera de beaucoup leur commerce et la valeur de leurs biens, enfin j'obtiens 50.000 francs de souscriptions volontaires ; dès le mois d'août et de septembre 1818, je consulte le ministère de l'Intérieur ; les plans et devis sont dressés, il faut 22.000 francs de plus. J'obtiens une liste définitive de souscriptions pour 72.000 francs. »

En effet, le 13 août 1818, une liste de souscriptions de cent actions de 500 francs était dressée :

Rozier, maire, 3 actions ; Delarue, 6 ; Bergeon, 12 ; Emelin, 2 ; Labussière de Coutapoux, 4 ; Ballet, 12 ; Dutour de Bellenaves, 4 ; De la Villenne Lagarde, 9 ; Ray, 1 ; Fourgerel jeune, 1 ; Beauduit, 2 ; René Emelin, 2 ; Papon de Beaurepaire et Papon des Varennes, 16 ; Rabusson, 6 ; Pitat, 2 ; Jouandon, 4 ; Michel Mauljean, 2 ; Chauchard, secrétaire de la sous-préfecture, 2 ; Béchounet, maire de Sussat, 2 ; Hennequin, 2 ; Boivin, 2.

Dans la suite, quelques autres souscripteurs vinrent s'ajouter à cette liste, et, le 23 avril 1819, l'acte de société fut établi par devant Me de Neufville, notaire à Ebreuil. Le 1er mai suivant, le dossier fut transmis au ministère de l'Intérieur.

Il y sommeilla dans les cartons plusieurs mois, et, pour l'en tirer, il fallut toute l'insistance du préfet, qui avait à cœur la réalisation du projet. Le 27 janvier 1820, celui-ci écrivit au ministre : « Il est inu-

tile de répéter tout ce qui a été déjà dit sur l'extrême utilité, on peut même dire sur la nécessité de ce pont, à un endroit où le passage est d'autant plus difficile et dangereux que l'administration des contributions indirectes n'a jamais fait la moindre réparation aux abords..... Il est essentiel que cette ordonnance parvienne assez à temps pour que les travaux puissent commencer dès le printemps ; car il faut que ce pont se fasse cette année, ou il ne se fera pas ; le zèle des actionnaires ne résistera pas à de nouveaux délais et tous les fonds seront retirés. »

Enfin, l'ordonnance d'autorisation fut signée le 28 avril 1820.

Le maire d'Ebreuil, Rozier, pouvait écrire en toute sincérité au préfet : « Veuillez, par mon organe, agréer le témoignage de reconnaissance de tous mes administrés et les miens en particulier ; nous n'oublierons jamais que vous avez été le fondateur d'une entreprise aussi utile au pays ! »

Le préfet, qui avait ainsi acquis des droits à la reconnaissance des habitants d'Ebreuil, s'appelait de Fumeron d'Ardeuil.

L'adjudication de la construction du pont fut donnée le 14 juillet 1820, sur un devis de 65.395 francs, déduction faite du rabais.

Au printemps suivant, les travaux n'étaient pas encore commencés. Le maire d'Ebreuil signala ce retard au préfet, par une lettre du 28 mars 1821. A l'appui, il crut devoir signaler un accident qui s'était produit deux jours auparavant, le 26 mars, au gué de Saint-Quintin. Deux cultivateurs, Charles et Léonard Brun, conduisant chacun une voiture attelée de deux bœufs, ayant voulu traverser la rivière, se noyèrent. « Si nous avions un pont, concluait-il, on ne verrait pas ces scènes de malheur se renouveler aussi souvent. »

Les travaux étaient suspendus par suite d'une erreur dans le devis, qui fut porté, par une nouvelle adjudication du 2 juillet 1822, à 84.685 francs, déduction faite du rabais.

Le pont fut enfin livré à la circulation publique le 20 juin 1825.

La Compagnie concessionnaire percevait un droit de péage fixé par l'ordonnance du 28 avril 1820 : par personne, 5 centimes ; par cheval, mulet ou âne, chargé ou non chargé, et non compris le conducteur, 5 centimes ; par voyageur avec son cheval, 15 centimes ; par bœuf, vache ou taureau, 7 centimes 1/2 ; par veau ou porc, 5 centimes ; par mouton, brebis ou chèvre, 2 centimes 1/2 ; par voiture suspendue attelée d'un cheval ou mulet, avec son conducteur, 60 cen-

times ; par voiture avec deux chevaux ou mulets, 75 centimes ; par voiture à quatre roues, à un collier, 75 centimes ; par charrette à un collier traînée par un cheval, y compris le conducteur, 25 centimes ; par chaque collier en sus aux voitures à quatre roues, 25 centimes ; par char à quatre roues ou par tombereau traîné par bœuf ou vache, 25 centimes.

Ce péage rapportait annuellement environ 7.000 francs.

* * *

Le 30 mai 1835, une crue de la Sioule enleva trois arches du pont. « Cette solide maçonnerie, dit l'abbé Boudant, eût résisté bien certainement à toute la fureur des vagues, mais une masse de bois amoncelée contre les arches du milieu en rompit trois à la fois. »

La Compagnie dut éprouver alors un certain découragement, car, en février 1837, elle n'avait encore rien fait pour remettre le pont en état.

L'Etat lui vint alors en aide ; il lui accorda une subvention de 25.000 francs et une prolongation de concession de 38 années, c'est-à-dire jusqu'en 1913.

La municipalité d'Ebreuil ne fut pas sans protester contre cette prolongation.

Le péage était une lourde charge pour les populations de toute la région ; il équivalait pour les habitants d'Ebreuil au tiers des impôts et frappait surtout les cultivateurs, qui journellement avaient à passer d'une rive à l'autre de la Sioule.

La suppression en était vivement demandée, et un homme s'attacha à l'obtenir, c'est le docteur Alexis Secretain, alors maire d'Ebreuil.

Le 20 novembre 1842, le Conseil municipal demanda au Conseil général le rachat de la concession du pont ; et à l'appui il fit valoir que l'assemblée départementale avait décidé de construire elle-même un pont à Jenzat, afin d'éviter le péage.

Pour le rachat, la Compagnie demandait 96.000 francs.

Le 11 février 1844, le Conseil municipal décida d'ouvrir une souscription pour se procurer cette somme. Le 11 août suivant, elle atteignait 26.000 francs.

Le 9 mars 1845, il demanda à l'Etat 36.000 francs, en le priant de faire « cet acte d'humanité ».

Le 13 août 1848, pour la quatrième fois, il sollicita du département le rachat du péage, dont la suppression est unanimement demandée. « La commune, dit la délibération, réclamera cette justice sans se décourager. »

Puis, le 4 février 1849, il fit une nouvelle souscription dans les communes de Vicq, Sussat, Veauce, Valignat, Naves, Bellenaves, Louroux, Coutansouze, Echassières, Lalizolle, Nades, Chouvigny, Vernusse, Chirat-l'Eglise, Saint-Quintin, Champ, Marcillat, Combronde, Jozerand, Gannat, Bègues, Saint-Bonnet-de-Rochefort. En août 1849, elle avait produit 23.644 francs.

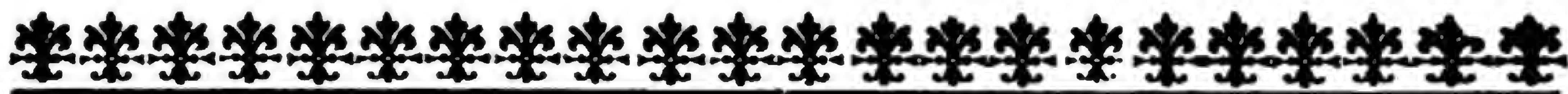
Il manquait 6.356 francs pour avoir la somme nécessaire. La commune d'Ebreuil se la procura en votant une imposition de 15 centimes pendant quatre ans.

Le 1er janvier 1850, le pont fut définitivement affranchi du péage. On brûla les barrières dans un feu de joie.

Alexis Secretain, dans sa modeste sphère d'administrateur municipal, avait accompli une œuvre utile. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 pouvait alors lui enlever l'écharpe qu'il avait portée pendant plus de seize années. Son nom avait acquis des droits au souvenir et à la reconnaissance de tous ses concitoyens !

Joseph Viple.





Notes sur l'Atelier monétaire temporaire
DE MOULINS, SOUS HENRI II

M. Faivre, dans sa brochure sur les ateliers monétaires français, avait fait allusion au fonctionnement d'une officine monétaire momentanée à Moulins, sous le règne de Henri II, de 1549 à 1555 (1).

M. Bordeaux, ancien président de la Société de numismatique française, a retrouvé les lettres officielles qui justifient ce fait ; elles émanent de la Cour des Monnaies de Paris :

Lettres envoyées au Maître particulier de la Monnoye de Molins.

De par la Court des Monnoyes,

Maître particulier de la Monnoye de Molins, nous avons vu les procurations que vous avez envoyées pour l'ouverture de vos boistes pour lesquelles vous n'avez satisfait aux mandements de la dite Cour à vous signifiés, qu'enjoint de venir en personne ou envoy de homme suffisamment fondé de lettres de procuration garni du debetz que pourrez debvoir au Roy pour la fin de vos estats et augmendt de vos boistes, ce que vous avez faict.

A ceste cause nous vous enjoignons par la présente que vous avez à fournir et satisfaire au dit mandement. Au surplus ne faillez à envoyer et faire tenir ès mains de M[e] Jehan de Savignac, recepveur général des boistes, la somme de trois cents livres tournois, à laquelle se monte le debetz de l'ouvrage par vous faict ces années mil cinq cent cinquante trois et cinquante quatre ; et en chiffre la cour dedans un mois, à peine du quadruple. Autrement et à faculté de ce faire, et le dit temps passé, la cour y pourveoira.

Escript a esté en la cour des monnoyes le cinquième jour d'apvril mil cinq cent cinquante quatre avant Pasques ;

L'original de la présente minute baillée à Louis Tessier esseyeur de la dite Monnoye de Molins le dixième jour du dit mois d'apvril (2).

Une officine avait été ouverte à Moulins pour remplacer celle de Saint-Pourçain. Cette dernière avait été close en avril 1541, à la suite d'une ordonnance de François I[er] qui avait décidé qu'il n'y

(1) *Etat actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents.* Notes additionnelles, page 49.

(2) Archives nationales, Z 1b, 64, fol. 225 v°.

serait plus ouvré. Les généraux maîtres avaient notifié cette fermeture le 29 avril 1541 à André Colas qui était maître particulier en fonctions (1) et qui y forgeait depuis 1539 en apposant sur les espèces la lettre monétaire O, récemment prescrite par l'édit du 14 janvier 1540.

Henri II dut faire ouvrir un nouvel atelier monétaire à Moulins afin de subvenir aux besoins de ses provinces du Berry et Bourbonnais, environ vers 1549, pour tenir lieu de celui de Saint-Pourçain qui n'existait plus.

André Colas, précédent maître particulier de Saint-Pourçain, obtint l'autorisation de travailler à Moulins en se servant du différent monétaire O précédemment usité pour différencier les numéraires émis dans la même région.

Les espèces frappées à l'atelier de Moulins, et connues jusqu'à ce jour, sont des douzains aux croissants, type de Hoffmann n° 74, datés de 1551 et 1552, pourvus au-dessous de l'écu, du sigle O, sous les deux formes O et 0, différences sans importance, mais qui dénotent qu'au début on avait tâtonné sur la forme à donner au poinçon caractéristique du nouvel hôtel des monnaies.

Les légendes de l'avers et du revers sont augmentées du monogramme du maître André Colas : AC, placé au milieu des mots, de la façon suivante :

† HENRICVS 2.DEI.G.FRANCOR AC REX.

℞ † SIT.NOMEN.AC.DNI.BENEDICTVM.1551.

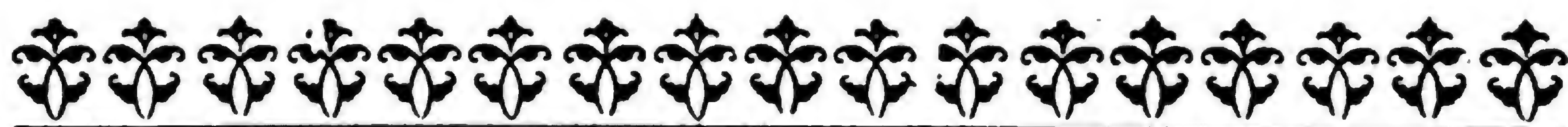
En outre, les espèces sont différenciées par un petit triangle sous les 14es lettres, au lieu de points sous les 11es lettres usités antérieurement à Saint-Pourçain. On découvrira certainement des espèces datées de 1553 et 1554. Nous connaissons le nom de l'essayeur Louis Tessier. Il restera à déterminer ultérieurement les noms des autres officiers monétaires, ainsi que l'époque exacte de la fermeture qui doit être voisine de 1555 (2).

Commandant DE KESLING.

(1) DE SAULCY, *Doc. mon.*, vol. IV, p. 368 et 374. Archives nationales, Z 1b, 62. fol. 267.

(2) Extrait en grande partie d'une étude sur l'atelier temporaire de Moulins de M. H. Bordeaux.





Un Moraliste bourbonnais du XIV[e] siècle

ET SON ŒUVRE

—

Le Roman de Mandevie et les Mélancolies

DE

JEAN DUPIN

(Suite)

APPENDICE

A. *Analyse des livres I-VII d'après le ms. f. fr. 451 de la Bibliothèque Nationale.*

[Fol. 1] Le *prologue* nous enseigne quand l'auteur a commencé et terminé son ouvrage. Il est suivi d'une table de matières.

I. [F. 2] L'invocation à la Vierge en latin est placée à la tête du *premier livre*. Dans l'introduction l'auteur caractérise les troubles de son époque qui l'ont amené de composer son livre. [F. 3] Après avoir beaucoup réfléchi, il est tombé dans un demi-songe. Il s'est vu transporté dans un pays étrange, loin de ses amis, parmi ses ennemis qui le menacent de mort. C'est le pays de la Mort qui flotte sur la mer du monde ; il y a là guerre toujours.

En regardant vers l'Orient, l'auteur y voit la Blanche Montagne sur laquelle se trouve le château du Dieu d'amour. Un noble chevalier, appelé Mandevie, le garde ; tous les prudhommes du pays lui demandent conseil avant de partir pour la guerre. L'auteur veut retourner dans son pays et s'en va vers la Blanche Montagne. Il y voit deux fleuves ; l'un coule à droite vers la Montagne de perfection en Orient et s'appelle le fleuve de l'Honnêteté ; l'autre se dirige à gauche vers l'Occident, c'est le fleuve de la Tristesse. Le pays se divise de même en deux régions : à droite le royaume de la Vie, à gauche le pays des Ténèbres soumis au Prince de l'Enfer. Ce pays

est créé pour le genre humain qui occupe le dixième degré devenu vide après la chute des anges révoltés.

L'auteur s'avance jusqu'au château gardé par Mandevie. Le chevalier est si beau qu'il n'a rien de la nature humaine, il est créé par le ciel. Il tient une épée reluisante et droite, si longue qu'on n'en voit pas la pointe. Sur sa poitrine il a un écriteau : *Je suis connestable de bonne vie ; ceulx qui m'aiment loyalement me tendront bonne compaignie*. Il appelle l'auteur pour lui faire connaître *l'estat du monde et lez conditions qui y sont*.

Au milieu du château se trouve la grande tour habitée par le Dieu d'amour. [F. 4] Devant la porte il y a trois châteaux dont le premier appartient au prince de Contrition qui s'appelle le promoteur de la bonne vie ; le deuxième au maître de la Confession appelé le médecin de la bonne vie ; le troisième au Seigneur de la satisfaction qui est le portier du Roi de la Vie. Dans la cour on voit la chambre de la Noblesse.

[F. 5] L'auteur demande à Mandevie ce que signifient la cour, la chambre et les portes dont chacune a un écriteau ; il voudrait y être admis. Le chevalier lui répond qu'il doit mériter cette faveur par la souffrance et le conduit dans les différentes régions des deux pays.

Nos pèlerins vont dans la cité de *Bonne Franche que la beauté de Nynive, de Damas, ne de Paris est neant quant au regart de celle*. Là était la grande foire où l'on vend les vices et achète les vertus. Trois palais se trouvent là : le premier est celui de la droiture (ou de la noblesse), le deuxième est le saint lieu où le prince *tenoit son estat en nom dez trois nombres de la Trinité* (c'est le pape et le clergé), [f. 6] le troisième est le palais du peuple. Dans un château habitent sept dames qui représentent les sept arts libéraux.

[F. 7] Les voyageurs vont sur le fleuve de charité à la montagne d'où le fleuve sort. Près de la source ils trouvent le livre appelé *Mireur de bonne vie*, qui est rempli de règles morales.

II. [F. 8] Au *deuxième livre* l'auteur se trouve endormi près de la source sous l'arbre de la vie et sa joie fut changée en douleur par la fortune. *Lors vy venir un grant dromon sur les haultes ondes et devant celluy venoient pour occire humain lignage sept grans navies bruyant et fridolant et menans grans tenebres*. L'enseigne des navires était : « Je suis la mort. » Le prince des ténèbres avait régné, avant la passion de Jésus-Christ, 5.201 ans ; alors il perdit de sa puissance, mais

toutefois son règne durera jusqu'à la fin du monde. Mandevie donne des conseils à son compagnon qui tremble à cette vue. [F. 9] Suit l'énumération des représentants des vices et [f. 10] des champions de la bonne vie qui se combattent par des invectives. *La merveilleuse tencon* est écrit en sixains. L'orgueil avec l'humilité, [f. 11] envie avec amitié, [f. 12] Mandevie avec l'intempérance, la paresse avec la prouesse, [f. 13] l'avarice avec la charité, [f. 14] la luxure avec la chasteté, [f. 15] la gourmandise avec la mesure entrent dans la lice et se décochent des traits injurieux. Mais en général ils se caractérisent eux-mêmes par leurs principes ; ainsi la luxure se défend : *Je qui suy sains et joyeux ne doy mie escoulter ces charongnies de prestres, quar encor sont ilz plus ribaulx que moy.*

A ces combats singuliers va succéder la bataille et le roi de sagesse donne ses ordres. [F. 16] Mandevie remarque : *Qui vuelt tenir guerre trois chouses doit avoir : cest force d'amis et bon conseil et finance pour la tenir.* Les armes des champions de la bonne vie sont les vertus, celles des barons du prince des ténèbres les vices. [F. 17] Maître Simon, le représentant de la Simonie, conseille au prince un stratagème : il va par *rouelles* endormir les guerriers, les prélats voleront les clefs et ouvriront les portes du château. [F. 18] Les clercs et les religieux sont à la suite de maître Simon :

[F. 19] Ung moine blanc s'escrie : à la mort, à la mort !
Plus ameroye morir que souffrir si grant tort,
Je laisseroye avant l'autel et l'abbaye ;
Quant ay laissié ma garce n'y a mestier confort
Et mes petiz enfans : Helas c'est mon tresor !
Le prince de luxure serviray toute ma vie.

Un chanoine arrive avec douze femmes ; les bâtards viennent à leur secours :

[F. 20] He ordes vieilles chattes peleez soubz le ventre,
Quant la face vous troble vous perdes vostre rente,
Par voz malvesties sont plusieurs putains clameez.

[F. 21] Un messager annonce la prise du château suivant le plan de maître Simon. La sagesse se retire, car elle n'a rien à chercher dans ce monde où les pâtres ont abandonné les brebis aux loups et ils sont pires que les loups (cf. l. VIII, vv. 106-222). Le prince des

ténèbres règne dans ce monde et il gouverne par la fortune. [F. 22] Les mœurs sont corrompues, les arts libéraux emprisonnés.

Dans un champ clos il y a des animaux ; dans chaque cloison un lion règne, un blanc, un franc, un roux, un noir. Ils devraient tous être soumis au lion blanc, mais ils s'y opposent (c'est l'image des rapports entre le pape et les rois, cf. Langlois, *l. c.* p. 807, c. 1, n. 2). [F. 23] Maître Simon est forestier, la fontaine est tarie et les bêtes mourront.

L'auteur entend tout à coup la chanson de *Robin et Marion* qui exprime la douleur de l'âme à cause des délices du corps. Il est effrayé par ce qu'il a vu et entendu et s'humilie jusqu'à sa mort. Un flux de conseils moraux doit le réconforter.

III. [F. 24] Au *troisième livre* nos pèlerins arrivent à la cité de fortune qui se trouve au pied de la Blanche Montagne. Les sept arts y sont emprisonnés.

[F. 25] Maître Simon gouverne la cité, son valet s'appelle Malebouche. Tout y va à tort et à travers. Les baillis et les juges abusent de leurs droits ; des bourgeois ont ces charges à la place des chevaliers (cf. l. VIII, vv. 913-1137, Langlois, *l. c.* p. 807).

L'auteur stigmatise par des *verbes* ou des passages rimés tous ces abus :

[F. 26] Trop est submis a grant serv*age* qui n'ose plaindre son domm*age* ; et se ainsi estoit par aventure que ce juge soit appelez devant reformat*eurs* ou devant autre seig*neur* qui le corrige de sa malefaçon, se il puet eschaper sans morir lors fait py que devant et jamais ne cessera de prendre sur autruy a tort et a droit, jusques il ait recovré ce qu'il a perdu.

Mordroit est le procureur qui fait porter de faux jugements (cf. Langlois, *l. c.* p. 807) :

Ou siecle ne puet estre si mortel traison
Comme de beaul semblant en courage felon.

Le *losengier* est le valet du roi de fortune qu'il excite contre les prêtres (cf. Langlois, *l. c.* p. 807-808) et dit à la fin :

[F. 27] J'ay tant a mon maître louhé sa folie
Que je luy a tollu le siecle de vie.

Les gens dorment dans la cité de fortune, leur ruine va les éveiller. Le chemin devant la porte conduit au pays malheureux. Une belle

bête s'approche de la montagne, c'est la conscience. Elle est très farouche, car on l'a chassée, cependant elle guérit tous les maux.

[F. 28] Les habitants de la cité sortent, on va juger la loyauté qui est prise. L'auteur se sépare de Mandevie qui l'avertit de ne pas entrer dans la cité. Il en voit sortir le bailli du roi de fortune et à sa suite des chevaliers et des laïcs, des prêtres et des religieux. La loyauté est en chemise sur un roussin, elle a les mains liées. Le juge expose le cas, un prélat voudrait être délivré de l'accusée. [F. 29] Simon l'accuse pour trois raisons : elle agit d'abord contre la nature, puis elle défend la vérité, enfin elle est détestée. *Et sachiez que j'ameroye plus chier (?) avoir ars tous mes livres que ce qu'elle fust jamais en mon hostel ne jour ne demy.* Un prêtre a d'autres griefs : *Par l'ordre que j'ay de prestre, si je l'avoie arse* [*ms.* F occie] *de mez deux mains, j'en chanteraye ma messe demain plus matin, quar peu s'en est failli qu'elle ne m'a fait laissier ma fame et mez enfans, et me reprochoit touz les jours que j'estoie concubinairez.* Un jeune chevalier se lève à sa défense, mais Simon s'y oppose. [F. 30] Un religieux de l'ordre des parfaits veut la défendre, mais son prélat le fait taire et le punit par la prison.

Le bailli rend le jugement : elle ne sera pas brûlée, car elle est haïe et l'on ne doit pas juger par haine, mais elle sera bannie. Elle est conduite au lieu de bannissement où elle doit jurer sur l'Evangile. Elle s'en va vers la Blanche Montagne où elle est reçue avec grande joie et logée dans le palais de la sagesse.

L'auteur veut entrer malgré le conseil de Mandevie dans la cité de la fortune. Le prince lui en refuse l'entrée avec dédain. [F. 31] Le portier Malebouche l'avertit qu'il a parlé ayant les mains vides. Alors l'auteur promet cinq sous au portier et sept florins à son maître. La porte s'ouvre et Simon le reçoit en grand honneur et le met à table avec sa femme Rappine. L'auteur dit son affaire : *Il veut empitrer aucun bon office au tiltre ma dame avarice.* Par la fenêtre on voit une affiche annonçant que la droiture va s'affaiblissant et la conscience est morte depuis que la loyauté est bannie. Messire Truffe arrive avec grande suite. [F. 32] La description de son extérieur ridicule nous rappelle don Quichotte. A sa suite il y a trente-six espèces de sots (cf. l. VIII, vv. 2134-2223) que l'auteur nous caractérise. [F. 33] Pour les vantards : *Et quand ilz sont retournez, ils dient qu'ilz sont allez oultre mer au sepulcre, ou mont de Synay, oultre la*

mer dez Pierres et que ilz ont veu mervailles et plus allez que onques Alixandre ne fist (cf. l. VIII, vv. 2640-2644). [F. 34] Parmi les gens déçus par *fole cuidance* se trouve frère Michiel de l'ordre noir avec une nonnain fardée et frère Huart de l'ordre blanc.

[F. 35] Messire Truffe frappe à la porte du noble château pour y être admis, mais le portier refuse de l'ouvrir et lui conseille d'aller au palais de la nécessité. On voit arriver d'autres gens qui ne sont pas fortunés, de bons clercs et des gens de loi qui veulent entrer dans la cité de la fortune. [F. 36] Malebouche les envoie au palais de la nécessité où une partie se rend, l'autre par l'intervention du prince de contrition arrive au noble château.

Dame avarice, parée ridiculement, s'irrite qu'on chasse ses gens. Simon répond qu'elle a mal parlé du roi qu'ils doivent tous servir. [F. 37] Puis deux mendiantes fâchent l'avarice ; l'une dit que ses quatre filles : usure, rapine, simonie et hypocrisie les ont privées de fortune.

L'auteur est invité par l'Hypocrisie à aller chez elle. Ils y vont par le château orgueilleux entouré par la rivière de vaine gloire. On voit dans un verger des gens qui jouissent du monde de douze manières. [F. 38] La chambre du roi est au château, autour du roi se trouvent les sept champions des vices et les trois états qu'on ne peut avoir ensemble, si l'on ne perd la sagesse : richesse, honneur et délices. Arrivé chez l'hypocrisie, l'auteur y est couché dans une chambre, mais il ne peut pas dormir. Il regarde par le carreau d'une fenêtre et voit dans l'autre chambre la dame couchée avec deux ribauds. Ceux-ci veulent le voler et le tuer. Il s'enfuit, mais on lui a volé son justaucorps. A la porte de la cité, Malebouche lui demande sa cotte, il lui promet son manteau qui est resté chez Simon. Mais Rappine en a fait déjà des chausses et des chapperons à ses enfants, il doit donner sa cotte pour être mis avant le jour hors de la porte. Il est heureux d'avoir sauvé sa vie et s'en va en chemise vers Mandevie qui l'attend avec un regard malicieux au pied de la Blanche Montagne. [F. 39] Il est sermonné par le chevalier qui énumère les cinq points qu'on doit regarder en parlant, les quatre messagers de l'enfer et recommande la bonne vie.

IV. Le *quatrième livre* commence par une remarque cosmogonique : *Entour la face de l'abisme qui est au plus loing de paradis est assis le grant element qui est le maindre et le plus pesant sur l'air qui*

le soustient tout a l'environ. La terre est sur cet élément et l'auteur s'y trouve endormi. Mandevie le conduit de nouveau dans la cité de Bonne Franche décrite au premier livre. Elle a changé depuis et elle s'appelle Male-serve. La rivière de charité est desséchée, son lit plein d'épines et de serpents. Les maisons et les gens sont horribles. On a chassé les nobles du premier palais, [f. 40] le chevalier qui le garde est défiguré, il tient son épée tournée vers sa poitrine en disant que le roi de fortune le tue. On y voit des gens qui aspirent à la noblesse sans la mériter : des voleurs, des bandits, des tyrans. [F. 41] C'est l'occasion d'énumérer les cinq manières d'être gai et vaillant. On ne doit pas faire du mal en espérant que ses héritiers feront pénitence : les testaments sont rarement exécutés.

Le palais des francs est désert, il s'appelle le château de Musefol et porte cette inscription :

Je fais par mon engin tous les musars muser
Tieulx cuide estre sage que je feray fol clamer.

Il y a là une assemblée de gens en sept compagnies : [f. 42] des inconstants, des bandits, des démesurés, des dissolus, *qui effroy ne pour grant besoingne ilz ne lievent devant prime, ne ne couchent devant minuit. Ils se disnent quant les aultres souppent,* des gens qui sont beaux, mais ne font de bien : *Comparez a espinglier a dame qui est couvert de drap d'or et est plein de paille d'avoine,* des diffamés et des gens de la chambre de change où Musefol fait changer la loyauté en fausseté.

Devant le château se trouve sur une plaine la foire des peuples, [f. 43] un espion subtil y sert le prince des morts, après la foire les gens lui seront livrés.

Le chapitre *du val des mariez* [titre d'après *N*] caractérise les douze [*F* seize, *N* dix-sept] manières de mauvaises femmes. On nous saura gré de n'en citer aucun passage. A la première maison la dame insulte et outrage son mari ; à la deuxième Mandevie prouve les torts de la dame qui s'en prend à son mari ; à la troisième la veuve remariée regrette son premier mari ; à la quatrième [f. 44] sont des dames qui désirent chevaucher *plus par cause et talent d'aler que pour devotion* et Mandevie remarque que *plus fame va et moins a d'oneur et d'avoir ;* à la cinquième la dame feint tristesse et maladie : *cest un deable, fait Mandevie, figure en char de fame ;* à la sixième la femme

est *rouge, noire, yeux ardans de chaude nature*, l'homme froid et ils se querellent au sujet de leurs hôtes ; à la septième la femme appelle le chapelain après le départ du mari et ils se couchent, le mari rentre inattendu, la servante lui dit que sa dame s'est levée de bonne heure pour l'attendre, elle s'est enrhumée et doit garder le lit, le mari s'en va ; à la huitième la femme est jalouse ; à la neuvième la femme est jeune et l'homme *non puissans d'acomplir leur désir ;* à la dixième sont des dames sans parents et sans maris, elles rendent l'homme malheureux : *l'en ne doit mie querir fille sans pere*. A la onzième maison [f. 45] un tribunal de dames juge un châtré qui doit être lapidé par des femmes ; la douzième offre un débat de dames au sujet d'un homme couché ; la treizième montre une jeune femme fardée qui s'est parée pour rendre jaloux son mari.

[F. 46] Le maître de la quatorzième maison est déjà vieux, son fils s'est marié et il a des enfants ; le père est maltraité par sa bru et Mandevie conseille de ne pas donner ses biens de son vivant à ses enfants. A la quinzième les femmes sont entêtées, capricieuses, pleines de malice et toujours variables : *Promesse de fame ne d'Avernoix* [ms. *G* f. 82*a* Auvergnas] *ne d'avocat n'est mie estable*. La femme qui doit se tenir en chasteté est mélancolique ; il y a de pauvres filles de grande parenté qui ne se marient pas, d'abord parce qu'elles n'ont pas de dot, puis elles ne veulent pas renoncer au grand luxe.

Les femmes de la seizième maison vont à l'église pour y bavarder ; elles calomnient leurs maris et se vantent de leur parenté pour exciter l'envie. La question se pose : Pourquoi l'homme est-il sujet à la femme ? Mandevie en trouve deux raisons : d'abord il a des vices, puis il n'est pas maître de soi-même. [F. 47] Les bonnes femmes se trouvent à la dix-septième maison ; elles aiment Dieu et leurs maris, elles sont contentes.

V. Au *cinquième livre* nous arrivons au palais de l'église dont l'auteur veut connaître l'état changé depuis son départ. Le maître est logé dans la cité de la simonie et nos pèlerins y vont par la porte de l'envie. Tout s'y trouve dans un état horrible : le prince a perdu toutes ses qualités, il n'a que l'habit de sa dignité ; les prélats vendent les bénéfices ; les chanoines, prêtres et clercs sont souillés de sang et la dévotion manque dans leurs chants et dans leurs prières (cf. l. VIII[e], vv. 106-339, 586-657). Les quinze vices de la hiérarchie ecclésiastique sont énumérés : manquer de dévotion à la messe ;

vendre des bénéfices ; [f. 48] incapacité de gouverner ; entreprendre des procès injustes ; se réjouir de la guerre en disant : *Or s'en yront ces nobles povres et souffraiteux et nous laisseront leurs terres en gaiges pour noz roncins gras que nous leur sorvendons. Et demouront leur famez et avec nous jarront, nous boyrons dez vins clers de froide cave sur le coude en noz chambres paintes et cilz jarront vestus plains de fain et de soif.* (Cf. Langlois, *l. c.* p. 809, c. 1re, n. 4). Les frères mendiants demeurent dans la compagnie des laïques :

Et pour ce dit Guillaume de Sainct Amour en son livre de *la Rose* des mendians :

Trop sont devoz devant lez gens,
Mais il est derriere aultrement ;
Faites ce qu'ilz sermonneront
Et ne faites pas ce qu'ilz feront,
Quar bonne predication
Vient bien a male entencion.
Ja ne vous diront Paternostre,
Se vous ne leur donnez du vostre,
Se vous ne leur donnez pitance
Trop vous donront grief penitance.

Salue la grace de celluy de Saint Amour de parler generalement contre l'ordre, quar en toutes compaignies en a de bons et de malvaiz.

Les hospitaliers pèchent par la luxure comme les autres religieux ; ils sont pauvres malgré leur avarice. Une allégorie de la dette qui s'enfuit devant l'avarice et de l'emprunteur qui ne revient plus s'y trouve ajoutée.

[F. 49] Les religieux quittent leur cloitre ; les serviteurs grognent et répliquent souvent ; les petits clercs s'enorgueillissent de leur peu de savoir. L'énumération y est finie et nous ne sommes qu'à la dixième condition ; l'auteur est dérouté par la foule, ce qui ne lui arrive pas une seconde fois. Ceux de l'ordre des parfaits se plaignent à Mandevie des gloutons qui jouissent de tous les biens de ce monde. Le chevalier les sermonne en citant Job : *Aussi tost, fait dieu, passera le chamel par le cul d'une aiguille, comme le riche entrera au ciel.* Six espèces de gens jouissent des richesses sans raison. Mandevie continue en vers :

[F. 50] Qui du mal essaie n'aura
Ja du bien gaires ne saura ;
Qui ne scet de honeur que ce monte,
Ja ne saura monstrer qu'est honte,

Et ne saura ja que vault aise,
S'il n'a avant apris mesaise.
Qui est sage et ne prent contenance,
Ja ne vendra a grant chevance.

Les religieux en s'appuyant sur des bulles excommunient les gens et prennent leurs biens, disent les parfaits. Mandevie leur promet récompense. Un prudhomme se plaint d'être en exil parmi ses ennemis ; il parle au nom de l'auteur qui a exposé le même grief au premier livre. Mandevie applique l'allégorie à ce monde, comme on l'a déjà vu la première fois (f. 3) et donne une longue série de bons conseils.

[F. 50] Devant le palais de l'église se trouve un moutier dont sire Aisie est le curé et dom Michiel le vicaire. Le curé a soif le matin, *il avoit esté moult travaillie pour sa commere qui avait geu avec luy.* Pour cela le vicaire doit lire la messe, il le fait à midi après avoir dîné. [F. 51]. Il est réprimandé par son curé, mais surtout pour deux raisons : d'abord par jalousie *de pluseurs de ses commeres que sire Michieu raffatoit* [ms. *N* tenoit] puis à cause du gain que Michiel a par l'usure.

Il y a six espèces de gens qui font des œuvres charitables pour en profiter, mais les pires sont les prêtres qui veulent être payés pour l'administration des sacrements. Les gens du peuple imitent les chapelains qui suivent l'exemple des évêques ; ceux-ci agissent comme on le fait à la cour de Rome : *en tous estaz le subiectz prent exemple de mal faire non de bien a son souverain et a touz autres.*

La méfiance règne parmi les gens, [f. 52] le rapport entre les maîtres et les serviteurs est troublé. On ne sert plus par amour, mais pour des gages. Les maîtres ont dix façons d'abuser de leur pouvoir : ils sont injustes et avares, ils commandent des folies ou n'ordonnent rien, etc. [F. 53] Les gens de service sont souvent orgueilleux, ils portent les mêmes vêtements que les maîtres et ne s'engagent pas volontiers. Les jeunes gens ne veulent plus servir sous les armes et les vieillards les remplacent. Les nobles pauvres doivent prendre service et cela pour l'honneur (cf. l. VIII, vv. 2338-2472). D'ailleurs

Qui soy sert et avoir vuelt chevance
Sans desirer autruy grevance
Et du sien vit sans autruy chose
Ne say que plus demander il ose.

L'auteur aperçoit au *val des cuidans* un grand nombre de méchants [f. 54] qui règnent depuis que la droiture est morte et leur gloire durera sept ans. A la chambre des morts où est la fontaine des vices, il y a quatre espèces de gens : des prêtres laïques et gloutons, des écoliers qui sans études veulent être maîtres, des *desguisez* qui se divisent en sept branches : ceux dont la fortune est incertaine, qui ont beauté sans bonté, les hypocrites, les pauvres associés aux riches, ceux qui méprisent leurs voisins, qui portent des vaines parures, etc.

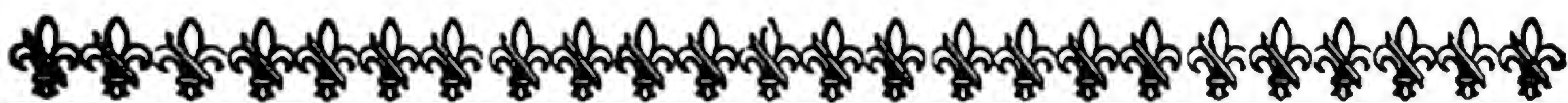
Le troisième palais est la *maison des serfs*, mais on y trouve aussi des nobles. Il y a là des paysans qui nuisent à leurs voisins et s'ils vont à l'église, ce n'est pas par dévotion (cf. l. VIIIe, vv. 2473-2676). [F. 55] L'auteur voit tout à coup saillir un *grant bidault* appelé *desrision nez en la maison de envie, engendré de gormans en dame vilonie.* Celui-ci menace de mort Mandevie, car on l'a condamné, s'il ne se retire pas. Le chevalier répond :

Combien que je ne regne point
Avec ceulx qui de Dieu n'ont point,
Touz jours sera mon regne a point
Sur touz lez siècles tout par point.
Je m'en vois tout droit ou pais
Ou nul ne muert ne enveillist,
Sans povreté, sans maladie,
En desduit sans melencolie,
Beaulté, sens, force et grant povoir ;
Et la dira un chascun voir,
La est fortune a grant point
Et fames qui ne tensent point.
Cest le pais que nulle malice ne puet empirier,
Ne nulle richesce ne le puet amender.

Les pèlerins quittent le palais de Simon. Au milieu de la cité, un frère mendiant fait son sermon, mais le peuple l'interrompt : *Allons boire, allons ! Ciz alloz* [*F. N* harlos] *nous praesche de divinailles pour avoir du notre. Or est fol qui ne luy donne, si ce ne sont cops.* (Cf. Langlois, *l. c.* p. 809). L'auteur gémit en voyant cette scène, Mandevie lui recommande la patience.

(*A suivre.*) Louis Karl.





Quelques Ex-libris intéressant le Bourbonnais

EX-LIBRIS LONGAUNAY

Quelques erreurs de détail se sont glissées page 165 du *Bulletin*. Je m'empresse de les rectifier, grâce à une aimable communication de mon cousin M. Xavier de Bodinat.

« Le général de Courtais a bien eu une fille, mais celle-ci est dé-
« cédée sans alliance. Le Vte Gaston Pailhoux est également décédé,
« sans alliance ; il était petit-neveu du général de Courtais et non
« son beau-fils.

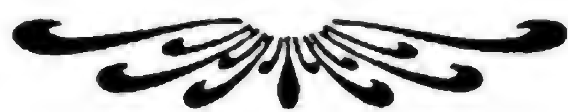
« La vérité est ceci : Une sœur du général de Courtais avait épousé
« un M. du Breuil, d'où une fille mariée au général Vte Pailhoux,
« dont est issu Gaston Pailhoux, duquel a hérité, comme légataire
« et cousin, le Cte Henri de Bodinat.

« Sans aucun testament, et par le lien du sang, étaient héritiers
« avec les Bodinat, par les Courtais : les La Trollière (Meynis
« de Paulin, de Signorio, de Bigault, de Bargues, de Lacour, de
« La Chapelle) et les Jaladon de la Barre ; par suite du mariage de
« Mathias de La Trollière et de Marie-Anne-Josèphe de Courtais,
« indiqué dans le précédent numéro du *Bulletin*.

« Les Bodinat étaient en outre héritiers par les Longaunay.

« Il faudrait lire aussi, page 164, que M. de La Mousse était pa-
« rent de l'époux et non Mgr Duwalk de Dampierre ; l'erreur appa-
« rente provient d'un défaut de ponctuation dans le texte imprimé.
« Une autre coquille fait que Saint-Leu-Taverny est devenu Saint-
« Leu-Tavernay. »

Ph. T.





CHRONIQUE

Les Députés de Saône-et-Loire aux Assemblées de la Révolution, d'après M. Montarlot.

Le tome trente-neuvième des *Mémoires de la Société Eduenne* (année 1911) apporte la fin de la magistrale étude de M. Montarlot sur les députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution (1789-1799). C'est la quatrième partie d'un travail dont les trois premières étaient consacrées à la représentation du département de Saône-et-Loire à l'Assemblée Constituante, à l'Assemblée Législative et à la Convention. Dans cette dernière partie, M. Montarlot étudie la représentation de Saône-et-Loire aux Conseils qui suivirent la Convention, les Anciens et les Cinq-Cents, et donne une conclusion d'ensemble sur la valeur morale et l'œuvre des députés du département notre voisin aux assemblées révolutionnaires.

Sous une forme très modérée, M. Montarlot met en lumière la médiocrité, l'esprit de sectarisme, le despotisme et l'avidité de ceux des représentants qui appartinrent au parti jacobin et qui sortirent de la Révolution plus riches qu'ils n'y étaient entrés, pourvus pour la plupart de places de préfets, de receveurs des finances, de juges surtout, en même temps qu'il dégage ce qu'il y eut d'esprit de modération dans des circonstances difficiles, d'efforts courageux de résistance à l'anarchie, chez ceux des députés, plus modérés, qui voyaient dans la Révolution une transformation politique et sociale nécessaire, mais la voulaient sans excès et sans injustices.

Par un procédé très simple, par une suite de biographies, M. Montarlot avait présenté d'abord les Constituants, dont les principaux furent Talleyrand, l'évêque d'Autun de 1789, et le marquis Frotier de la Coste-Messelière, qui proposa, le premier des Constituants, la confiscation par la nation des biens ecclésiastiques et mourut préfet de l'Allier en 1804. C'était aussi un Constituant que Merle, avocat et maire de Mâcon, qui, sur une vague accusation d'incivisme, fut condamné à mort en 1793 par la Commission révolutionnaire de Lyon et périt avec 228 condamnés dans la plaine des Brotteaux.

« Une longue corde avait été fixée aux arbres d'une allée de saules, chaque condamné avait été attaché à cette corde par le lien qui lui retenait les mains derrière le dos et une rangée de soldats avait été placée à quatre pas en avant. Merle était parmi les victimes qui n'avaient pas été abattues du premier coup. Il avait été touché seulement au poignet et, par un hasard singulier, la balle qui l'avait frappé avait en même temps tranché ses liens. Il essaya de fuir, mais un cavalier de l'armée révolutionnaire, courant après lui, le tua à coups de sabre. »

A l'Assemblée Législative, le niveau des députés est plus médiocre. Les électeurs libéraux, intimidés, n'osent pas paraître aux assemblées électorales. Des médecins, des avocats, des procureurs sont élus. L'un d'eux, Claude-Henri Bijon, avocat de Bourbon-Lancy, honteux de ses deux prénoms, « dont l'un rappelle un empereur romain et l'autre plusieurs rois de France », les remplace par ceux d'Ail-Pavot. Sur la fin de la Législative, apparaît Marc-Antoine Baudot, primitivement député suppléant.

Ce sont encore des noms bien obscurs que ceux des députés à la Convention : Gelin, Masuyer, Moreau, Bertucat, Jacob, Guillermin, Reverchon. Cependant, le journaliste Carra, qui était de Pont-de-Veyle et qui fut guillotiné avec les Girondins, a une certaine notoriété. Les missions de Baudot aux armées appelèrent sur lui l'attention. Guillemardet et Roberjot étaient aussi parmi les Conventionnels de Saône-et-Loire.

Nous arrivons ainsi au mois d'octobre 1795, c'est-à-dire à la fin de la Convention et à la réunion des nouveaux Conseils des Anciens et des Cinq-Cents.

On sait que, d'après les décrets de Fructidor, qui provoquèrent la journée du Treize-Vendémiaire (4 octobre 1795), la Convention, consciente de son impopularité, imposait la réélection de cinq cents de ses membres et déclarait qu'en cas d'élections doubles elle compléterait elle-même ce chiffre. C'est alors que le département de l'Allier désigna, pour les sièges réservés aux Conventionnels : Boissy d'Anglas, Lanjuinais, Henri Larivière et Cambacérès, et se donna, comme ses propres représentants, Chabot de l'Allier, Vernin, Goyard, Dalphonse, qui tous « répudiaient les crimes de la Terreur » et représentèrent dans les Conseils l'esprit nouveau de pacification et de retour à l'ordre. C'était la fin du jacobinisme dans l'Allier. Quant

à la représentation de Saône-et-Loire aux deux Conseils, « elle échappe un peu à une vue d'ensemble, dit M. Montarlot, et dénote surtout les profondes divisions du corps électoral ». Cela se comprend. Loin d'avoir été « les puissants artisans de l'unité nationale », les Conventionnels avaient irrémédiablement divisé la France en deux camps, et ce n'était pas « l'indécise et louche politique du Directoire, porté, selon les circonstances, tantôt à gauche, tantôt à droite », qui pouvait les rapprocher.

Cependant la réaction était manifeste et, sans parler de Baudot, inéligible depuis sa condamnation par la Convention et qui s'était réfugié à Vérone, Gelin, Millard, Moreau, conventionnels terroristes, furent écartés, comme d'ailleurs Montgilbert et Bertucat qui étaient de la Plaine. Par contre, les conventionnels Mailly de Châteaurenaud, Chamborre, Guillemardet et Roberjot furent envoyés, le premier aux Anciens, les autres aux Cinq-Cents. La Convention leur adjoignit d'office Reverchon, écarté par les électeurs, terroriste lui aussi, mais repentant.

Mailly, marquis de Châteaurenaud, avait fait partie de l'Assemblée Constituante et de la Convention. Il s'était affirmé dès avant 1789 comme un disciple de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau et avait donné à ses enfants les prénoms bizarres d'Axiopiste *(digne de foi)*, Enée, Minerve, Phénix, Hermine, Nymphe et même Ganganelli, en l'honneur de Clément XIV qui avait condamné l'ordre des Jésuites. Ce marquis démocrate avait un château, mais par prudence il avait fait placarder sur la façade : « Cette maison n'est pas un château ; c'est la maison d'un honnête citoyen. » Comment aurait-on d'ailleurs suspecté le civisme d'un homme qui répétait : « Je voudrais que mes entrailles fussent pleines de grains ; je les ouvrirais au peuple pour le faire vivre. » Il avait voté la mort du roi sans sursis ; mais, comme il n'avait pas accepté de fonctions pendant les Cent-Jours, ni signé l'Acte Additionnel, il n'eut pas à s'exiler en 1816 et mourut paisiblement dans son château de Franchevelle en 1819.

Chamborre, primitivement avoué à Mâcon et envoyé à la Convention vers le milieu de 1793, avait siégé silencieusement dans les rangs de la Plaine et dès le lendemain du 9 thermidor s'était entremis pour faire élargir plusieurs de ses compatriotes. L'Empire le nomma juge au tribunal de la Seine.

Guillemardet, médecin à Autun, avait, comme député à la Conven-

tion, voté la mort du roi. Il fut un des plus chauds et des plus constants partisans du Directoire qui l'envoya comme ambassadeur en Espagne. H. Faure, dans son *Histoire de Moulins*, rapporte que ce fut Bonaparte qui l'envoya en Espagne annoncer les événements des 18 et 19 brumaire. La *Biographie nouvelle des Contemporains d'Arnault, Jouy*, etc., de 1822, indique qu'au contraire Bonaparte le rappela aussitôt, mais qu'il en fit plus tard un préfet de l'Allier et que Guillemardet mourut à Moulins en 1807 « frappé d'aliénation mentale ».

Roberjot, l'ex-curé constitutionnel de Saint-Pierre de Mâcon, n'était entré à la Convention qu'après le procès du roi et s'était montré modéré. On sait qu'il fut l'un des plénipotentiaires français assassinés par les hussards autrichiens à la sortie de Rastatt.

Reverchon, négociant en vins avant la Révolution, avait voté à la Convention la mort du roi sans appel ni sursis. En sa qualité de commerçant il fut un des rares hommes des assemblées révolutionnaires à soutenir qu'il fallait encourager le commerce. Il voulait, il est vrai, le « républicaniser ». Cela voulait dire que relativement aux fabriques lyonnaises de velours de soie, de brocarts d'or, de broderies, et pour « profiter du fol orgueil des esclaves (les aristocrates, sans doute) », il voulait créer à Commune-Affranchie (Lyon) un noyau républicain de commerce et d'industrie, former trois cents établissements de tissage en faveur de patriotes peu fortunés, associés deux par deux, et à chacun desquels l'Etat ferait trente mille livres d'avances. On lui reprocha plus tard des marchés scandaleux. Après les Cent-Jours, il dut s'exiler en Suisse comme Forestier de l'Allier. Albert Tournier l'a oublié dans ses *Conventionnels en exil*. Il mourut à Nyon, sur les bords du lac de Genève, en 1828.

En dehors des Conventionnels réélus, le département de Saône-et-Loire ne nomma guère pendant les quatre années du Directoire que des hommes de mince notoriété, tels que Côme Geoffroy, Changarnier, Dujardin, Polissard, Vaudelin, du côté des modérés, et Bigonnet, Moyne, Souberbielle, Gayet, Prudon, du côté des derniers Montagnards. Cependant il y eut deux hommes que M. Montarlot met à part, avec raison, pour leur capacité, Larmagnac et Tupinier.

Larmagnac, avocat à Louhans avant la Révolution, avait toujours fait preuve de modération. Au Conseil des Anciens il s'opposa fortement à ce qu'on appliquât l'impôt de la patente aux médecins, aux peintres et aux sculpteurs, alors que Piette, un autre législateur du

temps, observait qu' « il ne voyait pas de raison pour faire une distinction entre un peintre et un couvreur, entre un médecin et un maçon ». Il fut un partisan résolu de la politique consulaire et fut député au Corps législatif.

Tupinier, de Tournus, était aussi un homme de loi. Il avait, en 1789, montré comme administrateur un réel courage en réprimant la Jacquerie née aux environs de Tournus et qui avait causé « la Grande Peur en Bourbonnais ». Une douzaine d'incendiaires avaient été pendus, d'autres envoyés aux galères ou emprisonnés. Le Directoire, lors du coup d'Etat du 18 fructidor, retira à Tupinier son siège aux Anciens. Sous le Consulat et l'Empire, il fut député au Corps législatif et se compromit pendant les Cent-Jours en allant figurer au Champ de Mai ; mais le gouvernement de la Restauration ne lui tint pas rigueur et le créa baron.

Il reste enfin à parler de Maynaud de Laveaux et de Rubat. Maynaud de Laveaux, de famille noble et né à Digoin, était, avant la Révolution, capitaine à Orléans-Dragons. La Révolution avait rapidement fait de lui à Saint-Domingue un général de division. Il avait même pu se faire élire député de Saint-Domingue au Conseil des Anciens ; mais, aux élections de l'an VII, comme il avait son domicile à Flagy (près de Cluny), il préféra se faire envoyer aux Anciens par les électeurs de Saône-et-Loire. On cite de lui cette prosopopée dans un discours où, appuyant la loi proposée par Jourdan en 1798 sur la conscription, il recommandait aux jeunes gens de partir courageusement pour la guerre : « Enfants à la mamelle, bégayez aux lâches qui retarderaient leur départ : Quoi, vous n'irez pas défendre mon berceau ! » Comme c'était d'ailleurs un homme taré, le gouvernement consulaire refusa de l'employer. Il se consola en achetant à vil prix le beau domaine de Cormatin et la terre d'Uxelles. En 1815, il s'était présenté devant Napoléon revenant de l'île d'Elbe ; mais Napoléon connaissait trop le personnage : « Allez, monsieur, lui cria-t-il, rentrez chez vous et tâchez de vous faire oublier. » Comme le dernier mot n'est jamais dit pour un homme public, Maynaud de Laveaux fut élu député de Mâcon sous la Restauration et alla siéger à côté de Benjamin Constant, de Foy et de La Fayette.

Rubat, lui, primitivement avocat en Parlement, fut envoyé aux Anciens aux élections de 1798. Il avait pu dire en 1796 : « Je n'ai pas acquis un pouce de terre ; ma fortune est la même que celle de mes

pères. » Rare mérite chez les hommes politiques de l'époque, que la vente des biens nationaux et tant de profits illicites enrichirent. Sans doute on voit Rubat se plaindre en novembre 1797 que son canton abonde « en messieurs, en bourgeois, en prêtres, en messes ». Cette phobie lui passa puisque, devenu président du tribunal criminel de Saône-et-Loire après le 18 brumaire, on le vit porter en avril 1805, à Châlon, avec le préfet, le sous-préfet et le maire, le dais sous lequel Pie VII traversait alors processionnellement la ville.

Telle est cette instructive revue des représentants de Saône-et-Loire pendant ces dix longues années. L'impression qui s'en dégage est en somme favorable à nos voisins. Aucun des représentants de Saône-et-Loire n'a laissé une mémoire exécrable comme celle d'un Fouché de Nantes ou d'un Joseph Le Bon d'Arras, d'un Carrier ou d'un Couthon. S'il y eut des choix malheureux, c'est que les violents parlaient haut, que le bouleversement des fortunes, du culte, des rangs sociaux, que la façon nouvelle de devenir officier, juge, curé, évêque, que la lutte de Paris contre Lyon, Marseille, Toulon surexcitaient les plus calmes. La haine de l'étranger faisait le reste, encore que l'invasion eût été bien rapidement arrêtée, à la frontière même, dès la fin de 1793. Les Bourguignons et les Bressans de Saône-et-Loire laissèrent passer la Terreur, remisèrent les bonnets rouges, les piques et tout l'attirail du sans-culottisme, et sous la forte main de Bonaparte retrouvèrent bien vite la prospérité traditionnelle de leur beau département.

Maurice DUNAN.



Mme Giraud, née Plessis, demeurant à Monétay-sur-Loire, et qui a déjà communiqué à la Société d'Emulation plusieurs documents intéressants, notamment sur l'ancienne communauté de cultivateurs des Gourliers, vient de retrouver dans ses papiers le rôle d'une imposition levée sur la paroisse de Monétay-sur-Loire, en 1787, et montant à 973 l. 15 s. pour réparations à l'église du lieu et clôture du cimetière. Les habitants exempts et non exempts, imposés à proportion de leurs propriétés respectives sont nominativement désignés. Les premiers sur la liste sont Benoît et Pierre Gourlier et leurs personniers, possédant la communauté des Gourliers, un moulin, quatre

étangs, des bois et des vignes et doivent payer 38 livres ; Blaise Henry et ses personniers, pour la communauté des Henry, paieront 50 l. ; le curé, qui possède sa directe, paiera 5 l. 12 s. ; l'abbé de Chavagnac, M. de Chantemerle, les héritiers du marquis de Brunoy paieront respectivement 172 l., 19 l. 10 s. et 23 l. Le rôle fut publié par le curé Raveaud le 8 septembre 1787. A cette extrême fin de l'ancien régime, beaucoup d'églises et de presbytères de la généralité de Moulins furent l'objet de réparations importantes dont les dossiers se trouvent en grande partie dans la série C des archives départementales.

Mme Giraud a bien voulu en même temps nous adresser une note assez importante sur les Gourliers et la paroisse de Monétay-sur-Loire ; elle a rassemblé là une suite de souvenirs personnels dont les lecteurs du *Bulletin* profiteront quelque jour. P. F.

Malgré les travaux dont Montluçon, au cours de ces dernières années, a été l'objet, les fonds montluçonnais des archives du département offriraient encore aux travailleurs de nombreuses ressources. Celui du chapitre de Saint-Nicolas est un des plus riches ; il est actuellement en cours de classement. Voici, entre autres pièces d'ailleurs plus intéressantes, un acte qui montre qu'au XVe siècle le chapitre jouissait au loin d'une réputation dont le bénéfice n'était point négligeable. C'est la notice délivrée, le 2 décembre 1451, par Philippe Babute, notaire apostolique, clerc du diocèse d'Autun, de certaines clauses du testament de noble homme Gilles de Noroy, par lequel ledit Gilles léguait au chapitre plusieurs objets mobiliers à charge de divers services religieux. François Potin, bachelier ès droits, doyen du chapitre, requérait la délivrance du legs dont la consistance était ainsi rappelée : « ...Item, il laisse a l'esglise de Saint-Nicholas de Montluçon, pour .xij. anniversaires l'an cent frans pour une fois payer a prandre a Lyon en ung coffre qu'il a [a] Lyon et scet Richart, son varlet, ou c'est et est chez ung espicier demourant pres du pont de Sone, nommé Thomas Varnier ; c'est assavoir une aiguere et six gobeles de fin argent poisans envyron .vj. mars et demi d'argent, ung brachelet d'or qui vault envyron .viij. ou .ix. escus et ung gobelet d'argent doré couvert ou il y a une dame et ung escuier poinsonnés et dix cuillers d'argent qui sont oudit coffre et deux autres

gobeles d'argent et .vj. cuillers que Pierre Dame dessus nommé a de luy en garde et trouvera l'en l'inventoire de ce qui est oudit coffre escripte en latin a Trevol (1) avec ses lettres en ung feulhet de papier en l'ostel de monseigneur et y a oultre l'inventaire lad. aiguere, .vj. gobeles, le brachelet d'or dessus nommez, .vj. ceintures a femme de tessus ferrés d'argent doré et, ou cas que cecy ne pourroit fornir lesdiz .c. frans, il veult que ses executeurs le preignent sur le plus cler qu'ilz verront ; et y a oudit coffre a Lyon .iij. salieres ou .iiij. d'argent et deux ceintures d'argent qui sont de demi marc ou envyron. » P. F.

M. Delaigue, dans sa si consciencieuse étude *La Révolution à Saint-Menoux*, a eu l'occasion de citer (p. 44, 265 et 266) Lazare de Jarsaillon, frère de ce Jean-Claude de Jarsaillon qui fut maire de Saint-Menoux au début de la Révolution. Lazare de Jarsaillon, que l'on voit plus tard juge de paix du Montet, habitait Rocles dès la fin de l'ancien régime. Le 13 thermidor an V (31 juillet 1797), sentant sans doute le besoin d'aller surveiller les intérêts qu'il avait dans la Nièvre et en Saône-et-Loire, il reçut de l'administration municipale du canton du Montet un passeport qui est conservé aux archives communales du Montet et où son signalement est ainsi décrit : 47 ans, cinq pieds six pouces, cheveux et sourcils châtain clair, yeux bleus, nez aquilin, bouche ordinaire, menton pointu, visage long et maigre. Lazare de Jarsaillon figure encore, dans les annuaires de 1831, comme juge de paix du Montet avec MM. Antoine Prugnol et Thonier-Villiers comme suppléants et M. Forichon comme greffier. En 1832, c'est M. Thonier-Villiers qui l'a remplacé. P. F.

Plusieurs ouvrages ont récemment été publiés, qui intéressent notre région et dont nous n'avons pu parler plus tôt. Parmi les plus utiles il convient de citer d'abord le second volume de l'histoire consacrée au Nivernais par M. de Lespinasse, sous ce titre : *Le Nivernais et les comtes de Nevers* (Paris, Champion, 1911, in-16, VI-548-VI pages) ; on trouvera là l'exposé des faits qui se sont passés aux XIIIe et XIVe siècles, depuis Hervé de Donzy jusqu'au moment où le Nivernais, après le comte Louis III, tomba entre les mains du duc

(1) Trévoux (Ain).

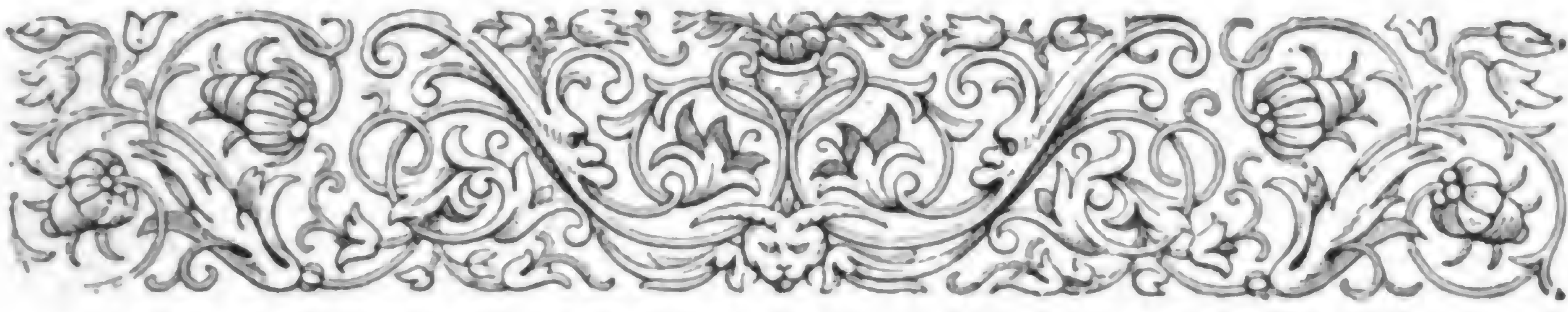
de Bourgogne, Marguerite, fille de Louis III, ayant épousé Philippe le Hardi.

D'autre part, les fêtes du millénaire de Cluny, célébré au mois de septembre 1910 sous les auspices de l'Académie de Mâcon, ont donné lieu à des travaux qui ne peuvent nous laisser indifférents ; une partie de l'histoire religieuse du Bourbonnais se confond en effet avec l'histoire du célèbre monastère. On a lu certainement dans *La Revue hebdomadaire* du 1er octobre 1910 le compte rendu qu'a donné des fêtes M. E. Babelon, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. L'Académie de Mâcon a, de son côté, tenu à laisser trace de ces cérémonies qui furent très émouvantes. Par ses soins, l'imprimerie Protat, de Mâcon, a donc édité avec le soin dont elle est coutumière deux beaux volumes dont voici et le titre et l'analyse sommaire : 1° *Académie de Mâcon. Millénaire de Cluny. Congrès d'histoire et d'archéologie tenu à Cluny les 10, 11, 12 septembre 1910*, in-16, 132-426 pages et 13 planches. Après le compte rendu des fêtes et cérémonies, on trouvera dans la troisième partie de ce volume seize mémoires de différents savants sur des sujets clunisiens, au nombre desquels les suivants intéresseront davantage les membres de la Société d'Emulation : a) *Manuscrit de Raban Maur offert par saint Maieul à l'abbaye de Cluny*, par M. H. Omont (avec 2 planches) ; b) *Deux nouveaux cartulaires de Cluny à la Bibliothèque Nationale*, par le même (le second de ces manuscrits conservé à la Bibl. Nat. sous le n° 2411 des nouvelles acquisitions latines, est un bullaire de Cluny, copié au XVIe siècle, en tête et à la suite duquel ont été transcrites diverses pièces dont plusieurs ont trait au prieuré de Souvigny) ; c) *Sur quelques points d'histoire relatifs à la fondation de Cluny*, par M. de Valois ; d) *Essai sur quelques particularités des églises romanes bénédictines*, par M. Lefèvre-Pontalis (avec planches) ; etc. — 2° *Cluni. Album historique et archéologique précédé d'une étude résumée...*, par François-Louis BRUEL, beau volume de 56 pages et 34 planches. Au nombre de ces planches, provenant pour la plupart du cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale, on voit d'anciennes vues de Cluny, des portraits d'abbés, une vue du donjon de Berzé (lithographie de Sagot), etc.

P. F.

Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 1er JUILLET 1912

Présidence de M. Morand

Etaient présents : Mlle S. Thonier la Rochelle, MM. le chanoine Berthoumieu, G. Besson, le Dr de Brinon, Capelin, le chanoine Clément, Dénier, Dunan, Flament, L. Grégoire, Linglin, Queyroi et Tiersonnier.

— En ouvrant la séance, le Président adresse ses souhaits de bienvenue à Mlle S. Thonier la Rochelle, qui assiste pour la première fois à l'une de nos réunions.

— Dépouillement de la correspondance : Lettres de MM. Givois, de La Dure et Prelle, remerciant de leur admission comme membres de la Société ; — programme de la 6e session de la Société Gay-Lussac, qui tiendra son congrès de l'arbre et de l'eau, à Montluçon, le 20 juillet et comportant, les jours suivants, des excursions au barrage du Cher et en forêt de Tronçais (1) ; — bulletin de souscription

(1) Le 6e congrès de l'arbre et de l'eau s'est tenu du samedi 20 au lundi 22 juillet dernier. Le samedi, après une séance de travail, les congressistes visitèrent la ville et les établissements industriels. Le dimanche, excursion dans la forêt de Tronçais, à laquelle prirent part soixante personnes. Le lundi, visite des gorges du Cher, du barrage de Rochebut, de la vallée de la Tarde.

On sait qu'à cette occasion, notre confrère, M. Chevalier, a fait sur Tronçais une conférence qui intéressa très vivement son auditoire. A l'ordre du jour des séances, figuraient en outre les questions suivantes : constitution

pour un ouvrage de M. L. Fougerat, intitulé *Histoire de la pelleterie dans l'antiquité* ; — annonce du congrès de zoologie qui se tiendra à Monaco du 25 au 30 mars 1913.

— Ouvrages offerts. M. de Brinon dépose pour la bibliothèque les *Aventuriers célèbres*, par Jules de Glouvet [pseudonyme de M. Quesnay de Beaurepaire]. Un chapitre de l'ouvrage est consacré à Rodrigue de Villandrando, cet aventurier né on ne sait trop où en Espagne, qui devint un peu bourbonnais par suite de son mariage avec Marguerite, bâtarde du duc Jean Ier de Bourbon, célébré à Cusset le 24 mai 1443, et joua un rôle important dans la dernière période de la guerre de cent ans, notamment dans la lutte entre les ducs de Bourbon et de Bourgogne. A ces récits pleins d'humour on ne peut reprocher que d'être des romans pour la jeunesse, où l'on suit l'histoire d'un peu loin. Ceux d'entre nous qui voudront connaître l'histoire vraie de Villandrando devront continuer à l'étudier dans l'histoire de Quicherat (1), dont les pages les plus intéressantes pour notre pays ont été publiées par la *Revue Bourbonnaise*, tome I, p. 357 et suivantes. — M. Morand dépose pour la bibliothèque une brochure de M. F. Donnet : *Le sculpteur Sébastien Slodtz et ses enfants*.

— Le Président signale parmi les publications reçues :

« Les *Cahiers du Centre* publient une contribution au folklore bourbonnais de M. Francis Pérot.

« — Le *Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France* continue sa campagne contre l'affichage qui gâte les beaux sites de France.

« — Dans le *Centre médical*, M. G. Lefort, de Saint-Didier, commence la publication d'une étude sur la médecine historique.

« — Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, une longue étude historique sur le lac de Grandlieu.

— M. DÉNIER fait circuler une lithographie reproduisant une page des *Heures* de Simon Vostre (1518) qui représente l'Immaculée

d'associations syndicales libres pour la mise en valeur des terrains incultes ; influence du *reboisement* des hautes vallées sur la tenue des cours d'eau ; hygiène de l'habitation rurale ; etc. On ne saurait trop insister sur l'intérêt et l'utilité de ces tentatives pour enrayer le si regrettable déboisement qui appauvrit progressivement le sol de la France et contre lequel s'élèvent vigoureusement quelques esprits clairvoyants qui se sont enfin rendu compte du danger.

(1) *Rodrigue de Villandrando*, par J. QUICHERAT, chez Hachette (1879).

Conception. Cette lithographie, outre qu'elle est pour les amateurs un curieux spécimen d'une représentation mariale au Moyen-Age, offre pour le Bourbonnais un certain intérêt. C'est de Simon Vostre sans doute que s'est inspiré le sculpteur... bénédictin peut-être ?... qui réalisa le rétable de pierre de Souvigny, aujourd'hui malheureusement mutilé et que cache l'autel par trop moderne de Notre-Dame de Pitié.

— M. le Dr DE BRINON présente une photographie du tableau du Maître de Moulins conservé au musée de Bruxelles, sous le titre : *L'Enfant Jésus adoré par la sainte Vierge ;* elle est intéressante à comparer avec le triptyque de notre cathédrale.

— M. l'abbé CLÉMENT fait circuler la photographie d'un portrait au pastel de Mme Rosalie Ravateau qui figure dans l'ascendance des familles Picard et Robert. Ce joli portrait pourra trouver place dans la galerie bourbonnaise publiée par M. Flament. Notre confrère montre ensuite une série de photographies destinées à l'illustration du prochain compte rendu de l'excursion.

— M. TIERSONNIER dépose un travail relatif aux ex-libris de la famille Michel de Trétaigne. (Renvoyé au conseil d'administration pour insertion.)

Il fait passer une brochure de M. Legroing de Fontnoble, chevalier de Malte, publiée en 1814 en faveur de l'ordre de Malte, sous ce titre : « Considérations d'un chevalier français sur l'ordre de Malte « adressées à S. A. S. Mgr. le prince de Bénévent, ministre des af- « faires étrangères, par le chevalier L. Legroing de Fontnoble, offi- « cier de la marine de l'ordre. *A Paris, de l'imprimerie de P. Didot* « *l'aîné, 1814*, 36 pages in-8°. » L'auteur, Louis Legroing de Fontnoble, était l'un des fils de Pierre Legroing, chev., sr de Fontnoble (p. de Biozat), baron du Jaunet (p. de Serbannes), dit le comte Legroing, lieutenant-colonel du régiment de Lorraine, et de Françoise Legroing ; celle-ci, sa mère, était fille d'Antoine Legroing, sr de Fontnoble et Grandval, capitaine d'infanterie au régiment du roi, et de Suzanne Aubert de Rienelle. Louis Legroing, comme il le dit lui-même, n'était pas homme de lettres, mais militaire et marin ; il ne prend la plume que pour commémorer les services de l'ordre de Malte, exposer ceux qu'il peut encore rendre et réclamer de l'équité des puissances européennes, soit la restitution de l'île de Malte, soit

une compensation territoriale ; il préconise même, sur ce dernier point, le transfert de l'ordre à Corfou.

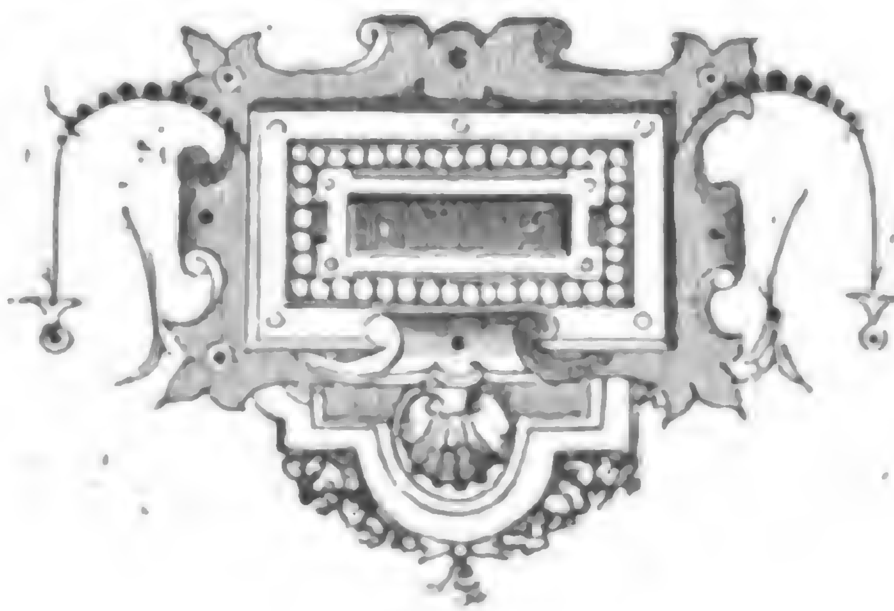
Puis, notre confrère donne connaissance de pièces judiciaires relatives à des perquisitions faites sous la Révolution au château de la Romagère ; ce sont des procès-verbaux, rédigés le 23 mars 1793, de perquisitions faites par le juge de paix du canton de Saint-Sauvier, Delagrange, sur dénonciation de propos inciviques dirigée contre Charles Le Groing, père d'émigré ; on saisit une volumineuse correspondance avec des émigrés et des prêtres réfractaires et on consigna chez eux Charles Le Groing, sa femme, sa fille et leurs domestiques.

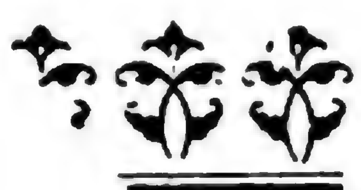
Ces diverses communications feront l'objet de notes destinées au *Bulletin*. Enfin, M. Tiersonnier lit une lettre adressée en 1594 par Jean Gravier à son père, demeurant à Vichy, et par laquelle il l'informe de l'entrée d'Henri IV à Paris. L'original de cette lettre est entre les mains de notre confrère M. Gravier du Monsseaux.

— Sont élus membres titulaires : MM. Fernand Méténier et René Adenot.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

M. D.





bien amé,
ommé :
nvient guerpir,
morir !

c.

man de Ma

JEAN D

(*Suite et fin*)

nsd.

VI. Après avoir longtemps dormi sous la porte du nob[...], l'auteur voit un jour arriver Mandevie qui lui dit : *Va sus ! bien si te monstreray le grand exemple de la fin du monde pour amender ta vie.* [F. 56] Ils vont vers nord et entrent dans un pays redouté. Sur un rocher sauvage on voit les six termes des âges de la vie humaine représentés par des portes qui ont des écriteaux. Le premier terme est à l'âge de sept ans :

> Je suy venuz, je vois morir,
> Mon corps ne se pourra tenir
> De pourrir en laide figure ;
> A grand douleur m'estuet partir
> Du siècle, las ! tuit mez desirs
> Faudront, je ne garde l'aventure.

A cet âge l'homme apprend à parler ; il doit considérer la terre, ses confrères les pauvres, les cieux. Il y a deux cieux et deux enfers ; pour mériter les premiers, on doit faire le bien et donner l'aumône au temps de la disette.

Le deuxième terme est à l'âge de quinze ans. L'homme pense aux biens terrestres et oublie la mort. Au-dessus de la porte on lit :

> [F. 57] Fole maniere acostumée
> Engendre male destinée ;

Par trop siugre male enfance
Pert on honeur, sens et chevance ;
Et par trop male covoitise
Pert bien nobles homs franchise.

A vingt ans on arrive au troisième terme, quand l'homme doit connaître et entendre. L'écriteau dit : *Je suis la mort.* Il faut se garder des dix signes de la mort, ce sont : mauvais jeux, fausse compagnie, office périlleux, affaire dangereuse, péché, droiture négligée, querelle, être engagé, *qui se hastit a son seigneur,* mauvaise vie. Le pécheur se fie en vain au bien qu'il a fait : il aura tout au plus une plus *légiere prison* en enfer. Il n'y a pas de bon sans tâche, pas de mauvais sans quelque mérite. Il ne faut pas juger d'après un homme, mais l'observation doit se fonder sur plusieurs.

Le quatrième terme est *au departir de juenesce* à l'âge de trente-deux ans. Six strophes traduites du chant latin *Vado mori* se trouvent sur la plaque de la porte :

Je qui suis le pape de Romme
Ne clers ne lays, ce est la somme,
Ne me pourrait un jour tenir
Contre la mort : Je vois morir !

Je qui suis un roy coroné :
Mez barons ne ma royaulté
N'en pourroient empetrer respit
Contre la mort : Je vois morir !

Je qui suis prince ou prelas :
Ma seignorie, mes grans estaz [F. 58]
Que vault ? Tout me convient guerpir,
La mort m'assault : Je vois morir !

Je qui suis clers ou usagiers :
Mon grant sens et tuit mes deniers
Ne me porroient ores tenir
Contre la mort : Je vois morir !

Je qui suis grant, bel et fort :
Que vault ma joye et mon confort ?
Ce ne me fait ne los ne pris
Contre la mort : Je vois morir !

Je qui suis sage et bien amé,
Riche, vaillant et renommé :
Que vault ? Tout me convient guerpir,
La mort me hait : Je vois morir !

1 *F* Je s. *G* s. p.
2 *B*, *G*, *N* l. s'en e.
3 *F* Ne p.
4 *F* Oultre la.
5 *B* s. r. *F* Je s. un r. renommée *G* Et moy qui s. r. c.
6 *B*, *F*, *J*. *M*, *N* b. et mes.
7 *A* Ne me p. *F* Ne p. *G* Ne me sauront ja garantir r.
9 *F* Je s. princeps *G* p. et p.
10 *G* s. et mone.
11 *A* v. ce ? T. *G* Au dernier il me vault guerpir.
12 *B*, *D*, *F*, *I*, *L*, *M*, *N* me quiert *G* a. : Adieu vous dy.
13 *F* Je s. *G* c. et u.
14 *B*, *F* et m. grans d *C*, *L* s. ne m. *G* s. entre m. *I*, *M* s. m. gransd.
15 *C* p. entretenir *F*, *I*, *M* p. t.
16 *N* La m. me quiert :
17-20 *B*, *D*, *F*, *I*. *L*, *M*, *N* manquent.
18 *C* j. ne m. *G* Que me v. j. ne c.
19 *C* m'y.
21 *A* sages *L* s. de gens clamé.
22 *L* et bien amé.
23 *A* v. ce ? T. *G* v.-il ? T. me fault.
24 *B*, *C*, *J*, *L*, *M*, *N* me quiert *F*, *G* Contre la mort.

Le rapport du sens naturel et du sens acquis est discuté ; le premier est mieux enraciné, les enfants du même père sont différents et celui qui n'en est pas doué ne peut pas apprendre *bonne escripture ; cest par chemin qui decourt.* Trois facultés humaines : *cuydance, pourveance et cognoissance,* se développent dans trois âges différents. La première entre quinze et trente-deux ans, quand l'homme prend la condition noble et se marie ; la seconde entre vingt-cinq et cinquante ans, alors il vit à son métier et amasse des biens ; la troisième après l'âge de cinquante ans, quand ses forces s'affaiblissent et se perdent. [F. 59] Des réflexions morales en vers et en prose y sont ajoutées.

Le cinquième terme est à l'âge de la sagesse. Au-dessus de la porte il y a des mots épouvantables sur la vanité de cette vie dont peu de monde tient compte. [F. 60] *Il n'a si petit martir au paradis qui n'a a cent mille double plus de vaillance qui n'ot onques Alixandre* qui est mort d'un peu de poison. L'auteur veut savoir comment les vertus sont changées en vices. Mandevie répond que le monde

va empirant, mais la fin approche. On a vu les trois signes que Dieu a prédits : les enchanteurs sont venus, les bêtes couraient parmi les hommes, la peste a éclaté à Rome. La fin du monde arrivera avant que le siècle finisse ; six époques sont passées et, de la septième, 1335 ans sont accomplis. Dieu va ressusciter les justes et c'est une bonne occasion de leur rappeler [f. 61] un grand nombre de règles de morale et de sagesse, telles que : [f. 62] *Croy par vraie foy ; aime loyalment ; garde vérité ; tien toy par mesure ; exaulce droiture ; amende ta vie ; approche ton seigneur dignement ; ayme sapience ; muer en diligence.*

A la sixième porte on aperçoit le regard de la mort et ces deux inscriptions :

Helas, povre creature ! qui sumes nous ? qui fumes nous ? ou sumes nous ? ou irons nous ? ou est notre pais ? qui sont nos amis ?

La seconde parle au nom de ceux qui y passent :

Je devoie estre, je suy mis ou nombre par le maistre dez nombres. Je fu conceu, je fu nez, je viendray, je seray, je suy venu, or suys. Je m'en iray, je vois morir, or suy je alles, je porris, or suy je feny, je reviendray, or suy resuscité, je vif, or vivray par tous temps sans morir en joye ou en douleur par tel merite comme j'ay deservi en la vie du siecle.

L'auteur est étonné par cette *sauvage escripture*. Mandevie l'avertit de ne pas passer par la porte, car il n'est pas encore à son terme. Ils vont à droite vers une haute montagne à l'Orient où le chevalier montre l'épouvantable pays des morts. Le fleuve des morts se divise en sept branches sur lesquelles on voit sept planches. [F. 63] Une grande tour se trouve sur la douloureuse porte du château humain ; tout le monde y doit passer. Le portier est la cruauté, il a un glaive à la main avec cette inscription :

Je suy le cruel glaive qui mettra tout a mort,
Ne prince ne prelaz n'y aura ja emport.

Revenons aux sept planches posées sur les branches du fleuve qui représentent les peines des vices. Les planches ne sont pas plus larges que le tranchant d'une épée et les justes seuls y peuvent passer, les autres trouvent leur punition dans les abîmes. Le premier est tout noir, des étincelles sortant des dragons l'éclairent ; un navire y est monté en haut et rejeté en bas : c'est le séjour des orgueilleux. Le deuxième est tout feu, les avares y sont brûlés. Le troisième est

rempli de glaives tranchants que le feu entoure, [f. 64] la planche est haute de mille toises : les irascibles y sont jetés. Le quatrième renferme les luxurieux avec des dragons, des serpents et des crapauds. Les envieux trouvent leur punition au cinquième où il n'y a que de la glace et de la neige et une bise froide. Le sixième est rempli d'ordure *de meseaux tous pourris* dont l'odeur est mortelle : c'est le lieu des paresseux. Les gourmands enfin tombent dans le sang et dans la flamme empoisonnée.

Plusieurs gens marchent sur les planches, mais bien peu arrivent à l'autre bout. Quelques-uns se soutiennent avec des *bourdons croisiez* au-dessus de l'eau et passent les planches. Mais en regardant la mer, ils trébuchent souvent et ils sont consumés par le feu. C'est l'image de ceux qui sont fermes en foi et de ceux qui doutent. Les gens sans baptême sautent d'un haut rocher dans la mer.

Les deux fleuves nommés au deuxième livre s'approchent plus bas. L'un est le fleuve de la charité, tout blanc, portant le vaisseau de la vérité ; l'autre est le fleuve de la tristesse, tout noir, avec le bateau de *mal repaire*. [F. 65] Là où les rivières se côtoient, il y a un rocher aigu et au-dessus le pont de droiture qui *pour le pesant d'un denier (il) feroit cent tours sans arrester*. Tous ceux qui ont passé les planches doivent ensuite traverser le pont et arrivent sur la voie à gauche ou à droite : les sujets du prince des ténèbres vont sur la première en faisant entendre des lamentations et des malédictions ; les heureux arrivent sur la seconde et après avoir payé leur droit à leur roi au rocher de purgation ils chantent à sa gloire.

L'auteur est profondément ému et Mandevie lui montre deux remèdes contre la mort spirituelle. Un homme arrive à la tour avec une lettre de privilège cachetée, il est dépouillé de ses vêtements et le gardien du bien voyant le privilège lui fait traverser la tour, les planches et le pont. Il est sauvé grâce à une lettre de rémission. Le deuxième remède est l'intervention de la Vierge : On voit dans un bateau sur la mer une belle dame couronnée, la *fille de son fils* qui conduit au bord ceux qui trébuchent en la servant. Une créature hideuse lui fait des reproches, mais Mandevie prend sa défense.

[F. 67] L'auteur demande à son guide pourquoi l'homme doit quitter sa nature humaine avant d'arriver au passage. Le chevalier rappelle les quatre éléments dont notre corps se compose ; si l'un fait défaut, on change de nature. L'homme est avili en chair et glo-

rifié dans son âme. Les nobles ont quelque avantage en traversant le pays décrit, les vilains n'y réussissent pas. *Quar nulz homs n'est villain, si n'est par vices.* La servitude a trois sources : être engendré hors du mariage, vivre en soumission, faire et dire choses vilaines. La noblesse a aussi trois racines : être né d'une famille noble, vivre noblement, aimer la vertu et se garder du vice. Adam, Abel et Isaac sont les aïeux de la noblesse. Adam, Caïn, Ismaël et Judas les ancêtres de la servitude. [F. 68] Mandevie donne des conseils, comment peut-on traverser avec succès la voie périlleuse et il renvoie à l'exemple de Jésus-Christ. [F. 69] L'auteur rappelle sa faiblesse, mais Mandevie répond qu'il doit travailler pour soi-même et vivre en chasteté.

VII. Quelques textes appellent le septième livre *la chanson sans fin et sans commencement* [F, β]. C'est un simple bréviaire moral où la tendance d'instruction religieuse l'emporte. [F. 70] Au printemps l'auteur a quitté la cité de Simonie et est entré au château de la Blanche Montagne grâce à une triple confession. Beaucoup de gens qui se *deshanonayent* du prince des morts y veulent être admis ; mais Mandevie demande leur *licence*. Les hypocrites y trouvent leur mort, ils sont de la race de Judas ; les faibles retombent dans le péché, comme les juifs qui ont crucifié Jésus après l'avoir reçu en grand honneur ; les fermes en foi arrivent à la chambre que ces vers désignent :

> Cest la chambre florie que fist le dieu d'amours,
> Le pain de vie y est qui ne fauldra nulz jours.

L'allégorie biblique se rapporte à cette chambre. [F. 71] La Trinité est symbolisée par trois fontaines près desquelles se trouve la table du roi où mangent les justes. Puis une pierre précieuse avec trois faces la représente. Enfin trois soleils y jettent leurs rayons qui ne font qu'un.

Aux soleils se rattache le récit biblique du paradis d'où la *royne de bestes* et le roi furent chassés ; la chambre est restée fermée 5201 ans. Les soleils ont jeté leur lumière sur une blanche rose pure dans la chambre et un agneau blanc y est venu. [F. 72] Celui-ci a un livre contenant douze articles, à sa suite il y a douze agneaux dont l'un est noir. La Passion, la Résurrection, l'Assomption, sont accompagnées du rayonnement ou de l'éclipse des soleils. L'agneau

reviendra et les brebis noires seront séparées des blanches. Il y a trois grands vendredis : au premier l'homme fut créé, au second Dieu est mort, au troisième sera le dernier jugement.

[F. 73] L'auteur se plaint de ne pas pouvoir approfondir sa matière. Mandevie lui verse des articles de foi et le renvoie à la *somme du verbe Mandevie* en citant deux strophes de la fin du huitième livre (cf. vv. 4540 et 4561). L'auteur voudrait connaître la solution de quelques mystères : comment peut mourir Dieu ? Pourquoi fut créé le monde ? [F. 74] Mandevie tout en affirmant qu'on doit renoncer à la raison et croire aux miracles donne des réponses d'après les livres philosophiques du temps de l'auteur. Ce n'est que l'homme qui est mort dans la Divinité, c'est la réponse à la première question. A la seconde se rapporte un traité de cosmogonie qui, commençant par la chute des anges et racontant la création du monde, [f. 75] énumérant les vertus des planètes, les vents, les éléments, [f. 76] arrive à la beauté du paradis, à la grandeur du soleil qui surpasse soixante-sept fois celle de la terre et aboutit à la glorification de Dieu, de ses anges et [f. 77] de ses saints (cf. l. VIII[e] vv. 4501-4668). Enfin Mandevie remplit la fin du livre de maximes de morale et de vie pratique, comme il l'a fait d'habitude à la fin des précédents. Ces maximes sont en général rimées, quelques-unes traduites du latin :

[F. 79] Les petis biens craissent par concorde,
Et par discorde viennent lez grans biens a neant

ou

Moult bonne chose a celluy qui est en delices de remembrer durté.

[F. 80] L'énumération des trois richesses, des trois seigneuries, des trois enfances, des trois morts, des quatre prisons, [f. 81] des trois bâtards et des quatre vaillants y est rattachée. Les rapports entre les vertus et différents états sociaux sont esquissés et c'est presque le plan du dernier livre dont les accords nous ont déjà frappés tant de fois. Mais nous n'y sommes pas encore arrivés. [F. 82] L'auteur oppose le malotru à l'homme honnête, [f. 83] il énumère les causes de la pauvreté et de la maladie et [f. 84] pour renouveler la matière tant de fois traitée, il recourt aux jeux de mots : *De prendre et pendre ne fault que oster une r, mais rendre de bonne volente efface le reprouche.* La pauvreté lui suggère [f. 85] la parabole de Joseph sur les sept bonnes et les sept mauvaises années que celui-ci a ra-

contée à Pharaon ; l'auteur l'applique à son temps : *Je vy sur le terme de la incarnation 1328 entre Pasque et la nativité s. Johan Baptiste povre temps et chiere saison* et elle reviendra de sept ans en sept ans en 1335, 1342, 1349, 1356, 1363 et 1370 [*A* le premier manque]. *Sy comme j'ay veu par exemples du temps passé, mais du temps a venir a parler veritablement nulz homs n'est digne ne puissant de savoir.* L'auteur croit tout de même savoir que *devers Aquitaine ainsy comme en la partie de Lombardie sur les termes dessus diz nous vient le chier temps* et fera le tour de la terre. On y doit prévoir et [f. 86] toujours suivre un régime : *Par touz temps te disne devant tierce, soupe toy en yver a jour faillant et en esté devant vespres.*

L'auteur trouve à propos d'y ajouter un traité de psycho-physiologie. Huit éléments composent l'homme suivant les philosophes : la terre, la mer, le soleil, les nuages, le vin, la pierre, le Saint-Esprit, la clarté et ils déterminent son caractère. Il y a quatre tempéraments qui sont nommés sauf le sanguin. Les membres du corps sont groupés par trois et symbolisent la Trinité. [F. 87] L'âme est déterminée par plusieurs facteurs : l'origine, la volonté, la nature, la puissance et la sagesse. Ils apparaissent de sept façons et caractérisent l'homme (cf. l. VIII[e], vv. 4669-4824).

Enfin l'auteur donne de bons conseils pour bien employer son temps suivant les quatre saisons. La mort inévitable s'approche : *Lieve ton cuer y verras paradis ou quel nous vueille mener le Sire qui vit et regne ou siecle dez siecles. Amen.*

L'auteur est éveillé à l'âge de trente-huit ans en 1340. Il regrette d'avoir gaspillé son temps, d'être resté dans le péché sans le savoir. Il a voulu corriger les autres et il ne s'est pas converti au bien. Il a voulu connaître les autres et il ne connaît pas soi-même. [F. 88] Son âme est saisie de repentir et l'auteur effrayé pense à la mort. Dieu seul peut le sauver. Il ne sait qu'une chose certaine : la prospérité de la gloire et les délices de ce monde ne sont que vanités et qui meurt en s'attachant aux biens terrestres n'arrivera pas au paradis. Une prière va le réconforter ; il s'adresse à Jésus-Christ puis à Dieu, il demande grâce pour les autres pécheurs. Après avoir terminé et écrit sa vision, l'auteur croit qu'il a accompli sa volonté qui était de prêcher la règle des parfaits. Il commence à chanter, car sa mélancolie a disparu.

B. BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET ARTICLES CITÉS

BARBAZAN (Etienne), *Notices sur la vie et les œuvres des anciens poètes français* [ms. à la Bibl. de l'Arsenal, nº 7079].

BAUDE (Henri), *Les vers de maître H. B., poète du XV[e] siècle*, p. p. Quicherat. Paris, 1856.

BLUME (Cl.), *Pia dictamina*. [T. XXXIII] Leipzig, 1899.

BOUCHARD (Ernest), *Poètes bourb. du XIV[e] au XVII[e] siècle*, dans le *Bulletin* de la Société d'Emulation du département de l'Allier, XI, 1868, p. 326-332.

BOUCHET (Jean), *Les regnars traversant les perilleuses voyes des folles fiances du monde*. Paris (chez Vérard), vers 1500 [Bibl. Nat. Rés. Yh 61].

CHAMPION (Pierre), *Le prisonnier Desconforté du château de Loches*. Poème inédit du xv[e] siècle. Paris, 1909.

CHATELAIN (Henri), *Recherches sur les vers français au XV[e] siècle*. Paris, 1908.

CHEVALIER (Ulysse), *Répertoire bio-bibliographique*. Paris, t. II, 1907.

CHOPPINUS (Renatus), *De sacra politia forensi. Libri III*. Paris, 1577.

CHOUSSY (J.-E.), *Le patois bourbonnais*. Moulins, s. d.

CRESPIN (Jean), *L'estat de l'Eglise avec les discours des temps*. S. l., 1556.

DENIFLE (Henri), *Chartularium universitatis parisiensis*. Paris, t. II, 1891.

DINAUX (Arthur), *Les Trouvères cambraisiens*. Valenciennes, 1834.

Eustache DESCHAMPS, *Œuvres complètes*, p. p. Queux de Saint-Hilaire et Raynaud, Paris, t. I, II, 1878.

FAUCHET (Claude), *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*. Paris, 1581.

Gallia Christiana, t. IV, 1728, et t. VII, 1744.

Georges CHASTELLAIN, *Œuvres*, p. p. Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, t. X, 1864, p. 203-215.

GRŒBER (Gustav), *Grundriss der romanischen Philologie*. Strassburg, t. II, p. 1[re], 1902.

Guillaume DE LORRIS et Jean DE MEUNG, *Le roman de la Rose*, p. p. Francisque-Michel, Paris, 1864.

Guillaume DE SAINT-AMOUR, *Opera omnia mag.* G. de S.-A. Constantiæ, 1632.

HELINANT, *Les vers de la mort*, p. p. Fr. Wulff et Em. Walberg. Paris, 1905.

Jean CASTEL, *Le spécule des pecheurs*. S. l. 1468 [Bibl. Nat. Rés. Ye 314 et 315].

Jean CASTEL, *Mirouer des pecheurs*. S. l., s. d. [Bibl. Nat. Vélin 2229].

Jean LE FEURE DE RESSON, *Les lamentations de Matheolus et le Livre de leesce*, p. p. Van Hamel. Paris, 1892.

JUBINAL (Achille), *Jongleurs et trouvères*. Paris, 1835.

JUBINAL (Achille), *Nouveau recueil de contes, dits fabliaux et autres pièces inédites des XIIIe, XIVe et XVe siècles*. Paris, 1839.

KEIDEL (George), *Romances and other studies. Number one : The Evangile aux femmes*. Baltimore, 1895.

LA CROIX DU MAINE et DU VERDIER, *Les Bibliothèques françaises*, p. p. Rigoley de Juvigny. Paris, 1772.

LANGLOIS (Charles-Victor), *La vie en France d'après quelques moralistes du temps*. Paris, 1908.

LANGLOIS (Charles-Victor), *La connaissance de la nature et du monde au moyen âge*. Paris, 1911.

LANGLOIS (Charles-Victor), « Les Mélancolies de Jehan du Pin ». *Revue bleue*, 5e série, IX, 1908, p. 805-812.

LANGLOIS (Ernest), *Origines et sources du Roman de la Rose*. Paris, 1891.

LEBEUF (Jean), *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, 1754-1758 nouv. éd. p. H. Cocheris, t. II, 1883.

LE CLERC (Victor), « Poésies morales », dans l'*Histoire littéraire*, Paris, t. XXIII, 1856, p. 235-265.

LEYSERUS (Polycarpus), *Historia poetarum et poematarum medii aevi decem post annum a nato Christo CCCC seculorum*. Halae-Magdeb., 1721.

LONGNON (Auguste), cf. *Molinier* (Auguste).

MARRIER (Martin), *Monasterii regalis S. Martini de Campis Paris. ord. Cluniac. Historia*. Paris, 1637.

MALL (Edouard), « L'Evangile des femmes » dans *Zeitschrift für romanische Philologie*. Halle, t. I.

MEYER (Paul), « Notice sur un ms. bourguignon ». *Romania*, t. VI, 1877, p. 20-22.

MOLINIER (Auguste) et LONGNON (Auguste), *Obituaires de la province de Sens*. Paris, t. I, 1902.

PELLECHET (Mlle Marie), *Catalogue des incunables de la France*. Paris, t. II, 1905.

PÉROT (F.), *Du caractère ethnique du Bourbonnais*. Moulins, 1897.

PIAGET (Arthur), « Notice sur le manuscrit 1727 du fond fr. de la Bibl. Nat. ». *Romania*, t. XXIII, 1894, p. 192-208.

Prisonnier-Desconforte, cf. CHAMPION (Pierre).

QUICHERAT (Jules), « Jean Castel » dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Paris, t. II, 1840, p. 461-477.

QUIRIELLE (Roger DE), *Bio-bibliographie des écrivains anciens du Bourbonnais*. Moulins, 1899.

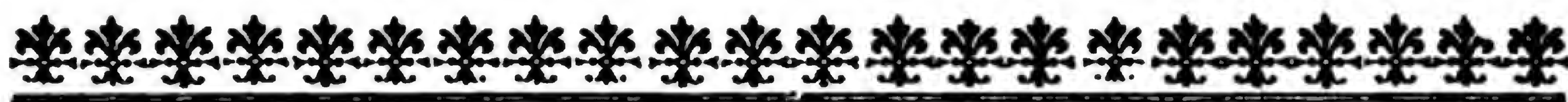
RENIER (Rodolfo), Compte rendu de *Peyron* dans le *Giornale storico*, t. LI, 1904, p. 407-419.

SEPTIER (A.), *Les Manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans*. Orléans, 1820.

THOMAS (Antoine), « Jean Castel » dans la *Romania*, t. XXI, 1892, p. 271-274.

Louis KARL.





Portraits Bourbonnais

Nous avons l'intention de grouper sous ce titre, au hasard de nos recherches (1), un certain nombre de reproductions de portraits bourbonnais inédits, accompagnées de brèves notices. Rentreront dans notre cadre les œuvres dont nous pourrons obtenir communication et qui nous paraîtront le mériter, soit par la personnalité du sujet, soit par la qualité artistique ou le renom de l'auteur ; c'est-à-dire que nous accepterons les portraits, même médiocres, de personnages se rattachant à notre région, pourvu qu'ils offrent un intérêt historique ou généalogique suffisant, ainsi que les portraits, même de personnages peu marquants de toute façon, mais qui seraient dus à quelque artiste célèbre ou seulement apprécié. Nous en avons déjà réuni un certain nombre et nous serons toujours reconnaissants à ceux de nos confrères qui voudront bien nous mettre sur la trace de quelque œuvre d'art digne de prendre place dans la petite galerie que nous désirons créer. Rien ne sera plus émouvant, croyons-nous, que de voir ainsi groupés pour leurs arrière-neveux ceux qui, à des titres divers, par leur génie ou leur existence seule, ont accru notre patrimoine local de gloire, d'énergie ou d'élégance ; les doux visages des disparus, saisis par l'artiste dans un moment d'amabilité souriante et reposée, nous feront chérir davantage la petite patrie et seront pour nous une charmante évocation de ce passé, parfois rude et terrible, mais toujours parfumé d'indéfinissable distinction.

Pierre-Alexandre, Comte de Châteaubodeau

Pierre-Alexandre, comte de Châteaubodeau, né le 4 novembre 1784 à Clermont-Ferrand, était fils de Sébastien, comte de Châteaubodeau, seigneur d'Unson (par. de S.-Fargeol), lieutenant-colonel d'infanterie,

(1) Un tirage à part sera ultérieurement publié, à 75 exemplaires numérotés, dans lequel les planches seront méthodiquement disposées.

et de Magdeleine Du Mayet de la Villatelle. Elève à l'école militaire d'Effiat, puis au collège de Tournon, il entra au service le 9 décembre 1803 ; il fut nommé sous-lieutenant au 4e hussards le 14 février 1807, lieutenant en 1809, capitaine en 1810, chef d'escadrons en 1814, chef d'escadrons aux chasseurs de la garde royale (avec rang de lieutenant-colonel) en 1819, lieutenant-colonel aux chasseurs du Gard le 14 avril 1823, colonel des dragons du Doubs (2me de l'arme) le 26 août 1823. Campagnes en 1803-1808, 1809-1813, 1814, 1823. Blessures : un coup de lance à la nuque (en Pologne), un coup de feu à la cuisse (en Espagne), trois chevaux tués sous lui. Chevalier de la Légion d'honneur en 1809, officier en 1814, commandeur en 1831 ; chevalier de Saint-Louis en 1817. Mort en activité, à Versailles, le 2 juin 1833.

Il avait épousé Louise-Barbe de Régnier de Guerchy, fille d'Anne-Louis, mestre de camp d'infanterie, lieutenant des chasses de S. M. en la capitainerie de Fontainebleau, et, de ce mariage, eut une seule fille, Adélaïde-Armande, qui devint la femme de l'amiral de Saisset.

Pierre-Alexandre fut le dernier mâle de la branche aînée de la maison de Châteaubodeau. Il n'avait en effet qu'une sœur, Jeanne-Juliette, mariée à Armand-François-Joseph, comte de Frédy : le portrait ci-dessus appartient au comte de Frédy, petit-fils de cette dernière, qui a bien voulu nous autoriser à le reproduire. Pierre-Alexandre y est représenté en tenue de chef d'escadrons des chasseurs de la garde royale : habit vert à collet vert avec cor de chasse d'argent ; passe-poil, retroussis et pantalon garance ; bandes vertes au pantalon ; boutons argentés ; casque en cuir bouilli à chenille noire avec plaque, bandes, cimier et jugulaire en cuivre doré et plumet blanc ; aiguillettes et épaulettes d'argent ; banderole et ceinturon blancs par-dessus l'habit ; ornements de cuivre doré sur le devant de la banderole de la giberne (1).

Pierre FLAMENT.

(1) Renseignements aimablement communiqués par M. le comte de Châteaubodeau, capitaine au 8e dragons.

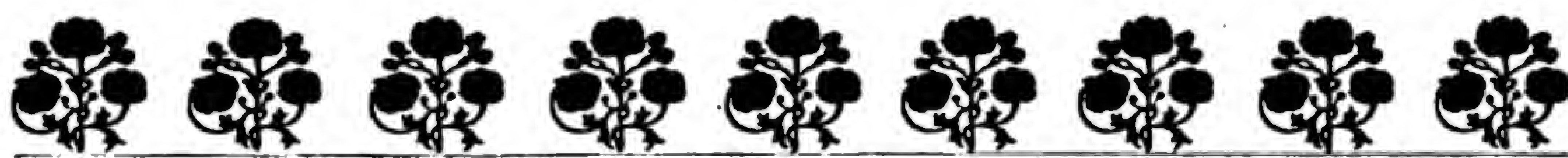




Phototypie SADAG. Cliché Boissonnas et Magnin.

PIERRE-ALEXANDRE, COMTE DE CHATEAUBODEAU.


UNIV.
OF
MICH.



XIVe EXCURSION

(13 Juin 1912)

A travers la Châtellenie de Belleperche

Nos excursions, devenues presque une institution, sont toujours attendues avec une certaine impatience et beaucoup, qui se piquent de n'en jamais manquer, y sont comme abonnés. Celle de cette année comprenait la région de Villeneuve et se trouvait ainsi réduite aux proportions d'une simple promenade dans les environs de Moulins, de sorte que les lieux à visiter n'étaient absolument inconnus que de très peu de personnes. Cela n'importait guère sans doute, à en juger par le nombre de ceux qui y prirent part. Les dames, particulièrement, y donnèrent leur approbation et tinrent une fois de plus à témoigner par leur aimable présence de leur goût pour les curiosités du pays bourbonnais et de leurs sympathies pour la Société qui cherche à les vulgariser. Elles comprises nous étions au juste cinquante (1) et un pareil groupement, cela prend de suite une apparence de petit peuple. Les Phocéens qui vinrent il y a vingt-cinq siècles coloniser Marseille n'étaient peut-être pas davantage.

A l'heure matinale fixée pour le départ tout le monde est réuni sur

(1) Ont pris part à l'excursion : Mme Bardet, Mlle Bardet, Mlle Marie Besson, Mme G. Besson, Mlle F. de Bonand, Mme de La Chauvinière, Mlle de La Chauvinière, Mlle Clément, Mme Dénier, Mme H. Féjard, Mme M. Féjard, Mme Fournier des Corats, Mme Gaymy, Mlle Guyot, Mlle Martin, Mme Milcent, Mme Tissier ; MM. Bardet, le chanoine Berthoumieu, G. Besson, J. Besson, F. Bidault, Biernawski, P. Buvat, Capelin, Léon de La Chauvinière, Edouard et Paul de La Chauvinière, le chanoine Clément, Delaigue, Dénier, Dunan, Flament, Gédel, C. Grégoire, C. Grégoire fils, L. Grégoire, Leutrat, Linglin, Martin, Milcent, Montagne, l'abbé Moullois, E. Olivier, G. Olivier, Planchard, Sabatier, Scharlowsky, Tiersonnier et Viple.

la place de Paris, point de concentration, sauf plusieurs collègues devant arriver par le train de Saint-Germain, de 6 h. 11, et qu'il faut attendre. On commence donc par piétiner quelque temps sur place, puis M. Dénier, notre excellent ordonnateur, fait un signe et nous voici en voiture, roulant sur cette route de Paris, qui est bien la plus banale des routes, tout au moins aux approches de la ville. Le soleil ne se montre pas ; on aimerait pourtant à en saluer les rayons, car on se laisse influencer par des menaces de pluie. Mais quelle délicieuse fraîcheur ! Sur les coteaux de la rive gauche de l'Allier, tout nuancés de bleu, on aperçoit vaguement dans les futaies le château de Toury, pendant qu'apparaissent à droite, plus rapprochées, d'épaisses verdures sur une éminence. Là se cache Segange et tristement nous pensons à notre ancien confrère, le regretté commandant du Broc. Un peu plus loin, à l'angle du parc de Mirebeau, nos voitures prennent la direction de Trevol et en quelques tours de roue nous sommes devant l'humble église de ce village, où les archéologues trouveront grand profit à s'arrêter. Dans une chapelle seigneuriale, au midi, flanquant l'église se trouve en effet, portant des sculptures que nous admirons tous, le tombeau de Pierre de Bonnay et d'Anne de Bigny sa femme, surmonté d'une dalle où figurent les mêmes personnages. Malgré ce peu de mots cette visite s'est prolongée et le retard du début s'en est augmenté. La faute en est à ces sculptures si intéressantes, sans compter que la petite église, avec sa porte en plein cintre et ses trois absides pour une seule nef, ne laisse pas d'être curieuse.

Pour aller à Avrilly on n'a pas à sortir de la commune. A quelques kilomètres du bourg le château se signale par des murs surmontés d'une grille en fer et emprisonnant les taillis du parc. De ce côté (Est), on y pénètre par une superbe avenue, et dès lors tout ce qui frappe les yeux n'est plus que pour les éblouir.

Avrilly comprend deux parties accolées, une partie ancienne (du xve siècle) qui est précisément celle que nous apercevons tout d'abord, et une partie moderne consistant en un beau corps de bâtiment formant la façade Ouest. Tout autour ce sont des dépendances somptueuses dont le détail ne peut trouver place en ces notes rapides. Je n'essayerai même pas de décrire ici le château, ni les meubles, ni les peintures, ni les jardins à la française, ni les pièces d'eau, ni les communs magnifiques, ni les décorations florales, égayées de rose-



Phototypie Sadag. — Cliché de M. Scharlowsky.

Groupe d'excursionnistes au château d'Avrilly


UNIV.
OF
MICH.

raies en plein épanouissement qui font s'extasier les dames, ni les autres merveilles. Mais ce que l'on doit dire et qui saisit, c'est que de l'ensemble se dégage une grâce légère et reposante jointe à la majesté des grandes lignes, le tout fondu dans une harmonie incomparable. La nature était ici sans grand relief ni escarpements, mais une main d'artiste forte et impérieuse lui a comme jeté un défi en la violentant pour le plaisir des yeux. Ainsi qu'il arrive aux maîtres de la peinture quand ils « arrangent » et déplacent au gré de leur esthétique les objets figurés dans leurs tableaux, elle a été remaniée et mise au point. Et de fait on dirait, à voir cette belle ordonnance générale, la bonne distribution des masses et des couleurs, ces lointains si bien ménagés sur la forêt de Bagnolet, où pointe le clocher de Montilly, que le créateur de toutes ces choses a voulu lui-même « composer » un tableau en pleine nature vivante. L'architecture ne mérite donc pas seule de retenir l'attention du visiteur à Avrilly. C'est comme à Versailles. Sans vouloir tenter une comparaison impossible (rien ne peut être comparé au palais de Louis XIV), on remarquera qu'à Avrilly, de même qu'à Versailles, on ne saurait penser au château sans penser en même temps aux jardins.

M. le comte de Chabannes était absent, mais il avait voulu que la curiosité de ses confrères de la *Société d'Emulation* ne rencontrât pas de barrières chez lui. L'obligeant M. Monceau, son fondé de pouvoirs, tint à l'expliquer dès le premier moment. Bien mieux, ce large « permis de visiter » devait aller, suivant les intentions du gracieux châtelain, jusqu'à une hospitalière sollicitude dont les excursionnistes furent vivement touchés. Une seule chose eût pu à leurs yeux ajouter au prix qu'ils attachaient aux attentions de M. le comte de Chabannes, c'eût été que les circonstances eussent permis qu'ils fussent reçus par lui-même. Il leur eût été agréable de recevoir directement de lui des explications sur les modifications qu'il a introduites en son beau domaine, et de son côté sans doute n'eût-il pas été fâché d'entendre, dans le vestibule du grand escalier, M. Flament donner lecture d'un travail sommaire qu'il avait préparé à cette intention sur les anciens possesseurs du château.

Parmi ces anciens possesseurs il en est un en faveur duquel je serais bien tenté de faire une digression, n'était la nécessité de ne pas dépasser les limites tracées par M. le Directeur du *Bulletin*. C'est le

comte des Roys, ancien maire de Moulins sous le premier Empire, dont le fils épousa la fille unique du général Hoche, laquelle fut célèbre en son temps par sa beauté et son esprit. Le maréchal de Castellane, dans ses *Souvenirs*, ne l'appelle que la « belle » M[me] des Roys. Elle était grande, avec de grands yeux noirs et des cheveux blonds magnifiques. Elle était de plus aussi bonne que spirituelle, et de même que M[me] Récamier elle avait toutes les qualités malgré une hauteur apparente qui n'était que la légitime fierté de son nom de Hoche (que l'on tint toujours aussi en vénération dans sa famille) et la satisfaction, qu'elle ne déguisait pas, d'être marquise, — car dès cette époque les des Roys portaient ce titre.

Après avoir à regret quitté Avrilly, les excursionnistes rejoignent la route de Paris et traversent Villeneuve et le pont jeté près de là sur l'Allier, — un pont si étroit, au garde-fou si bas qu'on éprouve quelque crainte à s'y engager, d'autant plus que le tablier est en planches de chêne mal jointes et que nos chevaux, qui malgré tout tiennent à leur pauvre peau, agitent les oreilles. Avouons-le, ce n'est pas une œuvre qu'eut signée Régemortes. Toutefois les métayers de Bagneux, Aubigny, Couzon, Montilly, etc., l'apprécient quand ils ont des expéditions à faire à la gare de Villeneuve, et cela me rappelle que l'on montra jadis en haut lieu (presque immédiatement après la guerre) peu de dispositions à en doter le pays. L'ancien bac serait peut-être même encore la seule ressource des habitants si un homme zélé, M. Boutry, alors maire de Bagneux, n'eût pendant plusieurs années multiplié ses efforts pour obtenir le viaduc rêvé. On l'écouta distraitement jusqu'à ce que l'idée heureuse lui fut venue d'invoquer comme argument les nécessités de la défense nationale. Hardiment il qualifia son pont de pont stratégique et pour le coup il eut cause gagnée (1879). Mais on fit chichement les choses. Notre budget d'Etat (disons-le avec orgueil) n'a pas de rival au monde, ni celui du département de l'Allier en France. Un peu plus de largeur et un tablier en pierre les eussent-ils donc tant surchargés ? Quand les prodigues se mettent à économiser ils dépassent les bornes.

Nous arrivons à Belleperche. A ce nom le programme de l'excursion porte : CONFÉRENCE. Les organisateurs ont en effet voulu que sur l'emplacement même de la forteresse où autrefois se centralisait le pouvoir civil et militaire, où des Français et des Anglais combat-

tirent et où des paysans entretiennent maintenant des cultures, on évoquât les circonstances du siège de 1370. Mais quel contraste entre Avrilly et Belleperche ! A Avrilly c'est tout le luxe moderne superposé à une construction féodale intacte. A Belleperche ce n'est plus que l'austère souvenir. Aussi n'y venons-nous pas en touristes : notre présence n'est qu'un hommage platonique à l'Histoire.

En cet endroit, la côte au bas de laquelle passe la route se partage en tranches que séparent de petits ravins par où s'écoulent les eaux pluviales. C'est l'une de ces tranches, formant plateau, qui supportait Belleperche. Pour l'atteindre on n'a qu'à gravir à la file un sentier du ravin, et quelques minutes y suffisent. De là-haut la vue plane au loin et du donjon on pouvait surveiller la vallée. Du blé en épis occupe le terrain, ce qui empêche de faire aucune constatation. On remarque cependant, un peu à l'Ouest, une assez forte dépression. Là étaient la cour étroite et le puits profond dont parle Nicolas de Nicolay ; le reste a été exhaussé par les matériaux des démolitions. M. le curé de Bagneux nous guide comme il peut et des habitants nous disent ce qu'ils savent : légendes naïves pour la plupart, auxquelles il n'y a pas à s'arrêter.

Enfin M. Flament nous fait en plein air, d'après les textes qu'il a interrogés, surtout d'après les chroniques de Froissard et de Châteaumorand, l'histoire du siège. Son parfait résumé méritait toute l'attention de l'auditoire, auquel vint se joindre un fort appoint rural, paysans des deux sexes et de tout âge, accourus des environs. Puis d'une manière inattendue mais qui ajouta singulièrement au piquant et à l'attrait de cette substantielle causerie, le savant archiviste termine en forme de conclusions par des appréciations rectifiant les idées courantes au sujet du bon duc Louis II et dont la sévérité reste fort dommageable à sa mémoire ; et cela nous intéresse comme si les faits eussent été actuels. Non que M. Flament nie (il se défend au contraire d'en douter) que le duc fût un bon et courageux chevalier, féru du point d'honneur autant que quiconque de son temps et apt à rompre superbement des lances ; il se dit seulement autorisé logiquement à croire que pour la souplesse d'esprit, l'opportunité de l'action et le coup d'œil nécessaire aux hommes chargés d'en conduire d'autres, il ne fut pas à la hauteur de sa tâche.

Nous n'avons pas, à propos de ces choses, à insister sur ce lointain passé. Pour le présent je me contenterai d'ajouter que l'empla-

cement de Belleperche n'est plus qu'une « pièce de terre », propriété de M. Rabet, cultivateur. Le sol, trop mêlé de débris calcaires, n'y est pas fertile et le brave homme, en y promenant sa charrue, préférait n'y pas rencontrer les vieilles murailles qui y sont cramponnées et qui, paraît-il, semblables à des affleurements rocheux, la font parfois sursauter. C'était naguère une dépendance de la terre de Ray, connue pour les succulents herbages qui déterminèrent le duc de Castries à y établir ce haras de chevaux d'où sortirent nombre de grands coureurs victorieux sur les hippodromes ; et cette terre, — mentionnons-le en passant, — eut pour derniers possesseurs MM. Paul et André Chauchard, ce dernier, notre confrère de la *Société d'Emulation*.

Après cette assez longue station, nous revenons sur nos pas et faisons une halte à la petite église de Bagneux que l'obligeant curé, M. l'abbé Moullois, est tout heureux de nous montrer. Le temps de jeter un coup d'œil sur le chœur, très intéressant, et de permettre à notre photographe de prendre un cliché d'une croix processionnelle émaillée du XII[e] siècle, spécimen de haute valeur (on ne le répétera pas) de l'art limousin de cette époque, et nous arrivons à la Malmotte, après avoir repassé le pont.

La Malmotte est un ancien petit (tout petit) castel, propriété de M. le vicomte de Conny dont la belle résidence de Villard, lieu de naissance du chancelier Pierre de Belleperche, est tout à côté. M. Sabatier, qui en est locataire, nous en fait les honneurs. Il nous explique que cette demeure simple et presque rustique a été pour lui depuis huit années la solitude où il est venu,. quand ses travaux professionnels le lui ont permis, se réfugier et prendre quelque repos. Le fait est qu'on ne peut rêver de site où l'air soit plus pur, la vue plus belle et les distractions que procure un cours d'eau plus à portée. Au bas de l'éminence un ravissant paysage fait l'admiration de M. l'abbé Clément, qui voudrait que le *Bulletin* en publiât une vue à titre purement pittoresque. L'idée est excellente mais elle va à l'encontre d'une autre qui hante les esprits. Pas de photographie ! s'écrie-t-on. Il est midi et M. l'abbé Clément lui-même comprend qu'on ne peut s'abandonner plus longtemps au charme de la nature champêtre. Nous sommes à quelques pas de Villeneuve, c'est-à-dire de l'hôtel de la *Croix blanche* où l'on a préparé notre déjeuner, et ces quelques pas, on veut les franchir.

Un déjeuner d'excursion cela signifie, comme un déjeuner de chasse, appétit et gaieté. C'est bien aussi la caractéristique de celui que nous prenons. On se remémore les incidents, les anecdotes vont leur train et les rires ne se croient pas obligés de rester discrets D'ailleurs le contentement est général, la matinée ayant été bien remplie et le temps s'étant décidément mis au beau ; aussi quand le président, dans le toast habituel qu'il prononce adresse des remerciements au sympathique secrétaire général de la Société, qui a tout organisé, ses paroles sont-elles accueillies par des acclamations unanimes. Hommage bien dû à notre confrère, qui n'a ménagé aucune peine pour nous éviter le souci des choses matérielles.

Mais à la minute où nous nous libérons envers M. Dénier de notre dette de reconnaissance, nous devrions être à Baleine. Lui-même, toujours attentif à l'horaire, en fait l'observation. Toutefois en sortant de table on fait hygiéniquement un tour dans les rues de Villeneuve, où se trouvent quelques restes de vieux logis, et on va au presbytère voir une curieuse statue de sainte Catherine. On remonte ensuite en voiture pour aller à la recherche d'impressions nouvelles.

A Baleine nous en trouverons de plus d'une sorte. Pour ma part les souvenirs me reviennent en foule en revoyant la longue avenue qui y conduit, la prairie que l'on traverse, le joli chalet de bois, cet étang où s'ébattaient les oies d'Egypte, les cygnes et les sarcelles, puis l'île de cyprès chauves, la grande cour sablée, la serre adossée, les orangers, les citronniers, et enfin le riche musée et ce parc célèbre, création d'une femme supérieure, digne fille du grand naturaliste Michel Adanson. Tout cela me remet en mémoire de bonnes promenades avec notre ancien président, M. Paul-Napoléon Doumet-Adanson, et l'époque où je venais voir son cousin, mon cher ami de Pussy, maintenant à Dourdan, qui habita le château.

Comme à Avrilly, les excursionnistes ont le regret de ne pouvoir être accueillis par les propriétaires, mais M. Hugues de Rocquigny avait aimablement donné des ordres pour que toute liberté de circuler leur fût assurée. Leur visite commença par le musée, où l'on accède par un bel escalier en pierre orné de quantité de bas-reliefs, statues et peintures entre lesquelles on se montre le portrait en pied de M. Emile Doumet (1847) en officier d'Etat-major : œuvre médiocre, mais image, dit-on, d'une ressemblance parfaite et en tous cas dont la ressemblance avec M. Paul Doumet, son fils, attire l'attention de

ceux qui l'ont connu. Deux galeries, l'une de cinquante, l'autre de soixante-dix mètres, reliées par un grand salon, le composent et constituent des locaux d'une longueur de cent vingt-cinq mètres. Là sont réunis des documents de toutes sortes pris dans les trois règnes de la nature et formant, non pas une collection mais des collections telles que bien peu pourraient leur être comparées. M. de Pussy en a fait une description sommaire, ainsi que du château et du parc, qu'il a publiée dans les *Annales Bourbonnaises* de 1891, où l'on peut se reporter. La peinture y est représentée par trois cents tableaux environ, dont quelques-uns des plus grands maîtres. Pour le reste on y trouve avec l'herbier de Michel Adanson (lequel avait réuni environ trois mille espèces de plantes), des armures, étoffes, bronzes, silex, ivoires, jades, statuettes, bijoux, dessins, potiches, cristaux minéraux, divinités, momies, costumes, coquillages et ustensiles divers de tous les peuples connus, en nombre incalculable. On sait que la ville de Moulins devrait posséder ces trésors. Pourquoi faut-il que la politique (l'absurde politique, comme disait Banville), l'en ait privée ?

C'est M. Emile Doumet, petit-fils d'Adanson, et qui avait comme son aïeul la passion de l'histoire naturelle qui les assembla presque uniquement. Il y consacra sa vie entière, attentif à les augmenter toujours quelles que fussent les circonstances. C'est ainsi qu'il profita d'un long séjour en Corse, — où étant officier il était allé par permutation dans le but de raffermir par l'air des montagnes la santé de son fils, — pour réunir sur les lieux mêmes l'admirable série de roches et de minéraux de cette île, la plus nombreuse et la plus choisie qui soit au monde. M. Paul Doumet, quoique encore enfant, s'était dès lors fait son collaborateur ; aussi le nom du père et du fils sont-ils réellement inséparables dans cette œuvre de persévérance et de science.

Après le musée restait à visiter le parc. Ce fut pour notre caravane une sorte de voyage en des contrées éloignées, car on sait qu'il contient des espèces forestières les plus rares des pays exotiques. Les principaux arbres, tous de belle venue, y sont étiquetés et à chaque instant des regards curieux se penchent sur les troncs de ces géants pour y lire leurs noms. Comme sous-bois ce sont d'épais fourrés d'azalées et de rhododendrons atteignant jusqu'à quatre mètres de hauteur. Il y en a bien en tout, d'après l'évaluation qu'en



Phototypie Sadag. Cliché de M. Scharlowsky.

Château du Bessay (Toury-sur-Jour, Nièvre)


UNIV.
OF
MICH.

faisait M. Doumet, de trois à quatre mille vivant là en pleine terre et supportant très bien nos hivers. Celui de 1879 leur fut cependant fatal. Ils gelèrent tous et pendant une année entière, en attendant les pousses nouvelles, on ne se chauffa à Baleine que de leurs branches mortes. Au printemps le spectacle de leur floraison est magique de même que, à l'automne, celui du feuillage embrasé des chênes d'Amérique.

L'étendue de ce parc est d'une trentaine d'hectares. On lui en attribuerait plutôt le double, tellement on paraît avoir eu le souci d'en dissimuler les limites. On s'y perd et on s'y fatigue. Les visiteurs, oubliant ici seulement cette discipline (mot peu sympathique à des oreilles françaises) que M. Dénier avait su faire observer jusque-là, il s'en rencontre de loin en loin par petits groupes de littéralement égarés. Je revois la chapelle de la famille, qui me rappelle la journée du 5 juin 1897 où eurent lieu les obsèques de M. Doumet et où j'eus l'honneur de porter la parole au nom de la *Société d'Emulation* ; et enfin nous quittons, ravis, ce coin de terre unique en France.

Les excursionnistes avaient épuisé la plus grande partie de leur programme sans avoir atteint, néanmoins, le point extrême du parcours. Ce point extrême, c'est le Bessay, dans la Nièvre, où par luxe ils ont voulu piquer une pointe. Ancien fief des familles seigneuriales de Sailly, Demoret, de Bonnay, le Blanc, le château qui porte ce nom est à une courte distance de Baleine, à cinq kilomètres au plus. Pour y aller on côtoie par derrière le parc où nous venons de passer de si excellents moments, puis on circule dans la plaine par des chemins sablonneux où les voitures se font moelleuses. Les lourds châtaigniers apparaissent, échelonnés au passage, et brusquement nous arrivons, salués par des chants de coqs, car la ferme est tout près. Sur des terrains vagues, pelouses naturelles, picorent des volailles et çà et là de vieux acacias, aux branches noires et dénudées, ont l'air de surveiller l'entrée. Ces abords sont charmants et d'un caractère agréablement rural.

Le château lui-même, composé d'un grand corps de bâtiment flanqué de deux tours rondes en briques est bien différent de ceux que nous avons vus jusque-là. Il donne à l'Est sur la cour d'entrée et à l'Ouest sur un beau parc. Nous pénétrons dans la cour, disposée en parterre. De ce côté on n'aperçoit pas les tours et le bâtiment paraîtrait quelconque sans le haut toit pointu et les croisées à me-

neaux, qui disent son âge et sa noblesse d'origine. Tout est clos et comme plongé dans le sommeil. Un rosier au développement gigantesque couvre presque la façade, lançant jusqu'au toit ses grappes odorantes. La porte en est littéralement obstruée, au point qu'il faut soulever cette végétation pour découvrir les jambages aux fines moulures gothiques dont elle est encadrée. Cela fait songer au château de la *Belle au bois dormant*, et j'entends autour de moi qu'on en fait la remarque. Cela fait songer aussi au château non moins étrange de ce roi Myrtil, souverain pittoresque et résigné qu'imagina notre Banville en son exquise comédie de *Riquet à la houppe*, où l'on voit que le pauvre sire tombé dans l'indigence (ses sujets ne payent plus leurs impôts) ne peut faire de réparations ni petites ni grandes à son logis, qu'envahissent des jasmins, des volubilis, des clématites et autres plantes échevelées entre lesquelles

Les plus coupables sont ces farouches rosiers
Qui, fous, extravagants, flambants, extasiés,
Entrent dans le palais comme en des bouges,
Traînant partout leurs fleurs jaunes, roses et rouges.

Il va de soi qu'on ne prendra pas à la lettre cette réminiscence. La vérité toute simple est que le Bessay n'est pas abandonné, il est seulement inoccupé. La propriétaire, Mlle de Mandelot, a une autre résidence (le Perray), celle-là en parfait état d'entretien, mais elle sera quand elle le voudra la fée qui de sa baguette, ainsi que dans le conte de Perrault et dans *Riquet à la Houppe*, donnera ici le signal du réveil. En attendant ce désirable moment les papiers qui dans l'intérieur tapissent les murs tombent en lambeaux pendant que quelques meubles oubliés vieillissent dans l'ombre, navrés d'être inutiles.

La façade opposée, toute ensoleillée, a fort grand air avec son large perron et ses fossés à sec. Somme toute, cette demeure semble faite pour les plus délicieuses joies de la vie de famille. Il y a peu d'années encore ce n'était tout le jour que bruits, jeux et rires d'enfants sur les pelouses et dans les allées maintenant vouées au silence. Mme de La Chauvinière, qui s'est jointe à l'excursion, s'en souvient avec mélancolie, car là s'est passée en partie son enfance, près de ses grands-parents M. et Mme Germain de Saint-Pierre, possesseurs du Bessay avant Mlle de Mandelot.



Phototypie Sadag. Cliché de M. Capelin.

Lavoir du château du Riau



Après le Bessay il ne reste plus à voir que le Ryau, ancienne seigneurie des Popillon. En y allant on laisse à gauche une construction superbe et fière en sa robe toute neuve : c'est le château des Martinets (un nom de plus à ajouter à la liste des grandes habitations du Bourbonnais), œuvre de notre confrère M. Mitton et propriété de M. Frédéric Seuillet. Les paysages de la route sont peu variés et offrent peu de distractions, mais les haltes nous réservent des compensations, celle que nous allons faire au Ryau entre autres. C'est bien aussi par celle-là qu'il convenait le mieux de terminer notre randonnée, car ce contentement intime que la parfaite courtoisie peut seule procurer nous y attendait. Rien en vérité ne peut rendre la bonne grâce de Mme Behaghel pour ces hôtes d'un instant, envahissants et pressés, indiscrets aussi, que Mme Leps et M. le commandant Bauche daignent si complaisamment guider.

On accède au Ryau par une grande et belle avenue et on y remarque une porte d'entrée flanquée de deux hautes tours en briques, du XVIe siècle, et une vaste grange à trois étages qui sont examinées avec le plus vif intérêt. Dans le parc un curieux lavoir, dont l'abri est supporté par quatre colonnes légères en pierre de volvic, à chapiteaux fouillés à ravir, est aussi très digne d'attention ; et ce parc lui-même n'est pas non plus la moindre des choses qui nous enchantent. Une étonnante allée en voûte sous les branches retombantes d'arbres merveilleux de vigueur et de formes, bordant un frais vallon, y est surtout à citer. Du reste au Ryau ce ne sont que paysages charmants, particulièrement autour des fossés pleins d'eau où se jouent de grandes carpes, rivales de celles de Chantilly.

Ce paradis des artistes est plein de souvenirs historiques. Sans compter les Popillon, là vécut en ses jours de bonheur cette infortunée marquise de Charry des Gouttes, que la Révolution enveloppa si lamentablement dans son tourbillon. Là voulut aussi, en 1790, s'implanter Arthur Yung pour y mettre en pratique les procédés de culture de son pays. Le ciel politique commençait à être orageux et c'est ce qui empêcha l'agronome anglais de donner suite à son projet. On connaît cet auteur cité par tous les économistes et généralement par tous les historiens qui s'occupent de la Révolution. Ses renseignements et ses chiffres sont acceptés de confiance, sans contrôle ; et pourtant si on y regardait de bien près on verrait qu'il a trop généralisé d'après des cas spéciaux, imitant en cela le voyageur de son

compatriote Sterne, dont l'anecdote connue sur la fille d'auberge rousse est si typique. Et c'est par cette réflexion que se terminera ce compte rendu, car notre excursion est finie.

Après avoir, un peu au-dessous de Villeneuve, rejoint la route de Paris, repassé à Avrilly dont la perspective s'étale encore une fois à nos regards et donné une pensée aux malheureux passagers de la *République*, qui succombèrent en cet endroit, nous rentrons à Moulins avec près de deux heures de retard. « La vie est courte, les jours sont longs » a dit Fénelon. Va pour la vie qui est courte, hélas ! Quant aux jours, sont-ils réellement longs ? Pour cette fois nous ne nous en douterions pas. Celui-ci nous a paru très court.

E. DELAIGUE.

I. — Avrilly

Un livre luxueusement édité à la fin de l'année dernière (1) consacre plusieurs pages et de nombreuses illustrations aux transformations que M. le comte de Chabannes-la Palice fait actuellement subir au parc de son château d'Avrilly. Les excursionnistes du 13 juin ont pu juger eux-mêmes de l'état des travaux. Des eaux disciplinées en canaux rigides et nobles descendent lentement des faibles hauteurs boisées qui dominent à peine la vallée de l'Allier, jusqu'à l'étang ménagé au bas du parc, près des grilles qui longent la grande route ; des parterres français les encadrent selon la tradition créée par Le Nôtre et le grand jardinier, que nos gens de lettres à la mode ont tout récemment découvert, savoure, du haut de sa demeure dernière, le plaisir de se sentir en ces lieux subtils mieux compris et goûté qu'en un compact article de revue. Et la vieille demeure se reflète en son glauque miroir où les images d'une chaussée plantée de roses et d'une futaie coupée d'allées rayonnantes viennent la retrouver.

Bientôt, des constructions nouvelles vont modifier la façade occi-

(1) Marcel FOUQUIER, *De l'art des jardins du XV[e] au XX[e] siècle*. — Paris, Emile Paul, in-4°.



Phototypie Sadag. Cliché de M. Scharlowsky.

Château d'Avrilly (Trevol)



dentale du château, relativement moderne, et compléter l'ensemble dont M. le comte de Tournon avait préparé l'achèvement. Mais ce qui reste encore du vieil Avrilly féodal ne sera point touché : c'est une joie pour l'archéologue et pour l'artiste de savoir que tel on le connaît d'après les charmants dessins de Montillet (1), de la comtesse Des Roys (2) et d'André Durand (3), tel restera désormais ce joli spécimen de l'architecture privée du xve siècle.

Ce n'est guère en effet, qu'un manoir, fortifié sans doute, mais non point une forteresse. Peut-être mieux défendu qu'eux, il est assez semblable aux autres petits châteaux qui surgirent du sol bourbonnais après la période des grandes guerres et qui, entre bien d'autres, s'appellent Gayette, Boucé, Noyant, le Plessis-d'Autry, le Parc-Beaumanoir. La deuxième moitié du xve siècle fut, pour le Bourbonnais, une époque élégante et prospère. Il fallut réparer après tant de misères, administrer et non plus batailler. Une génération de fonctionnaires, de gens de robe, arrive à la richesse et à la puissance. Puissants, ils s'anoblissent et font souche de gentilshommes ; riches, ils s'installent avec luxe et peuplent les environs de la capitale du duché de gentilhommières bâties selon le goût et les commodités modernes. M. Delaigue, dans son étude sur le Plessis d'Autry écrite pour l'excursion de 1910, a cité, d'après les tables des *Transcripta* dues à Du Fourny (4), un certain nombre de ces petits châteaux des gens de nos derniers ducs ; tous sont fortifiés, sans excès car il ne s'agit point de garder un passage ni de retenir une armée, mais assez pour faire honneur au bourgeois charmé d'avoir pont-levis et brétèche, assez aussi pour le préserver, s'il le faut, des bandes armées qui, à l'occasion de quelque agitation, Praguerie, ligue du bien public, querelles bourguignonnes, courent encore le pays. Les courtines se garnirent donc de mâchicoulis et les tours se percèrent de canonnières à Gayette pour un Nesmond (vers 1436), à la Materée pour Jean Seguin (1449-1450), au Mas de Teillet pour Robert Arnoulx (1450), à Montaret pour Jean d'Entraigues (1446-1464), au Plessis-d'Autry pour Jean Nicolas Du Plessis (entre 1497 et 1500), à Avrilly pour Guillot Constant, lequel, d'après les notes de MM. Au-

(1) Dans T. de Jolimont, l'*Allier pittoresque*, Moulins, M. Place, in-8°.
(2) Dans l'*Art en province*, tome V, 1847.
(3) Dans l'*Ancien Bourbonnais* (atlas).
(4) Bibl. Nat., cab. des mss., Gaignières 654.

bert de la Faige et R. de La Boutresse, aurait reçu permission de bâtir le 4 décembre 1436.

Du château de Guillot — ou Guillaume — Constant, conseiller du duc et trésorier général de Bourbonnais, puis auditeur en la chambre des comptes de Moulins, la façade de l'est, une petite partie du mur du midi et la porte du nord subsistent seules. La courtine de l'est est fortifiée à chaque angle par une échauguette et, approximativement en son milieu, par une tour carrée, sorte de petit donjon, coiffée d'un comble assez élevé et garnie de mâchicoulis à linteaux ; les mâchicoulis reposent sur trois assises profilées en quart de rond et chacun des linteaux est orné de l'arc en accolade caractéristique du xv[e] siècle. La porte du nord est ouverte dans une tour plus fine et plus haute que celle de l'est ; trois mâchicoulis la défendent, qui sont probablement les vestiges d'une bretèche et dont il n'y a plus que les assises inférieures ; la tour est épaulée de deux contreforts, entre lesquels se logeait le pont levis ; chacun de ces contreforts est sommé d'un clocheton et présente sur sa face antérieure une niche, surmontée d'un arc en accolade, évidemment destinée à recevoir une statue, qui sans doute n'y prit jamais place ; au-dessous de chaque niche, un écusson, porté par un personnage accroupi qu'il recouvre presque entièrement, laisse à peine deviner quelques vestiges d'armoiries — si même il y en eut jamais — la pierre étant rongée par les vents et les pluies du nord-ouest ; entre les contreforts se voit un écusson semblable aux deux précédents. Le rez-de-chaussée de cette tour est voûté d'ogives ; un couloir de deux travées carrées, également voûtées d'ogives, y fait suite, conduisant aux salles de la façade de l'est. On accédait jadis aux étages supérieurs par un escalier, très certainement à vis, dont on aperçoit le couronnement dans les lithographies de Montillet et de Desrosiers, et qui se trouvait à main droite quand on avait franchi la salle du rez-de-chaussée de la tour septentrionale ; cet escalier a été démoli par M. de Tournon (1).

Il est permis de supposer que la façade de l'ouest, démolie au xix[e] siècle, était, moins le petit donjon, semblable à celle de l'est.

(1) Une lithographie de Desrosiers (dessin de A. Durand), donnée en 1837 par l'*Art en Province*, montre un escalier, en partie extérieur, qui est peut-être celui dont nous parlons.

Des fossés la protégeaient également, où plongeaient des murs à talus pareils à ceux que l'on voit au levant.

Guillaume Constant, le premier seigneur d'Avrilly, paraît encore comme tel en 1466 ; le 8 juillet de cette année-là, date à laquelle il figure sur un terrier des cens dus au duc pour une maison sise à Moulins, près le marché au blé (1), il prêta serment pour l'office de conseiller et auditeur en la chambre des comptes de Moulins, dont il avait reçu provisions par lettres du duc datées du 18 mai précédent. Un mois avant, le duc lui avait délivré provisions de l'office de garde des sceaux aux contrats de Bourbonnais en remplacement d'Etienne Gort (2). Il avait été déjà pourvu de la charge de trésorier de Bourbonnais, dont on le voit revêtu en 1433 (3), mais en fut déchargé, en février 1465, par la nomination de Geoffroy le Mercier, secrétaire du duc (4).

Epoux d'Annette Félix, il était sans doute mort à la date de 1480, laissant une fille, Anne, qui se maria à Jean Cordier le jeune, licencié ès droits, avocat fiscal du duc de Bourbon. Ce Cordier est-il le même que celui qui figure, comme conseiller du duc, le 24 octobre 1462, sur le même acte que Guillot Constans (5) ? On ne sait. Mais notre Jean Cordier, qui devenait ainsi seigneur d'Avrilly, différait d'un autre Jean Cordier, dont il était peut-être frère, Jean Cordier l'aîné, conseiller du duc et auditeur en sa chambre des comptes, lequel avait une maison à Moulins et des terres importantes à Chevagnes (6). Ces Cordier sortent des rangs à la fin du xive siècle ; l'un d'eux, en 1388, est reçu membre de la confrérie Saint-Nicolas de la collégiale de Moulins ; vers 1415, Marguerite Cordier épouse Guillaume Cadier, seigneur de la Brosse, président de la chambre des comptes de Moulins, capitaine-châtelain de Belleperche. Les Cordier occupent des

(1) Arch. Allier, A. 116, fol. 709.

(2) *Transcripta*. Table de Du Fourny.

(3) Le 26 mars, vente par Berthomier Barrier et les siens, paroissiens de Trevol, à hon. homme et sage maître Guillot Constant, conseiller et trésorier général du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour 9 réaux d'or de 64 au marc, de la moitié par indivis du bois de la « Feuilleys Regnault », à Trevol. (Arch. du château d'Avrilly, n° 335.)

(4) *Transcripta*.

(5) La Mure, *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. II, p. 374, note de Chantelauze.

(6) Terrier A. 116 précité, fol. 540 v°, 703 v°.

fonctions importantes pendant tout le cours du xve siècle, au début du xvie siècle, puis éprouvent des revers de fortune et cessent de tenir la place qui semblait leur être réservée en Bourbonnais (1). Etienne, fils de Jean Cordier, époux de Jeanne Blaise, ne tarde pas à vendre par morceaux la terre d'Avrilly et c'est un de ses voisins, le seigneur du Riau, Charles Popillon, d'abord marchand orfèvre à Moulins, puis argentier du duc et président de sa chambre des comptes, qui bénéficie de sa détresse. Dès 1506, Nicolas, fils de Charles Popillon, se qualifie seigneur d'Avrilly, bien que le château appartienne encore aux Cordier : en 1518, le neveu d'Etienne Cordier, Jean, qui se fait appeler Jean « du Cordier », sans doute pour se faire à lui-même illusion, est seigneur de Beaumont (2) et d'Avrilly. En 1530 enfin, ledit Jean Cordier, Pierre « Du Cordier », seigneur des Bruyères, son frère, et Gilbert « Du Cordier », leur cousin, vendent ce qui leur reste d'Avrilly pour tenter de se libérer de leurs lourdes dettes et de satisfaire leurs créanciers au nombre desquels ils comptent les frères de Gouzolles, Antoine, protonotaire du Saint-Siège apostolique, aumônier de la reine, et Jacques, seigneur du Max et du Ludeix, écuyer d'écurie du roi (3).

(1) On connaît encore Micho Cordier, maître de la chambre aux deniers du duc Louis II au début du xve siècle (arch. municipales de Moulins, compte de 1413, dans le reg. n° 253, fol. 4) ; c'est lui que l'on trouve qualifié, en 1399-1400, maître de la chambre aux deniers de la duchesse (Anne Dauphine), charge dans laquelle il succédait à Jenin de Soissons (arch. de la Loire, B. 1931) ; en février 1401, il est à Paris pour les affaires du duc (Huillard-Bréholles, *Inv. des titres de la maison de Bourbon*, n° 4370) ; il vivait encore en 1436 (*ibid.*, n° 4794).

Les Cordier possédaient encore les fiefs de Vallière et de la Motte-de-Chapeau (arch. de l'Allier, D. 27, fol. 52). C'est une famille que l'on trouve à chaque pas dans les études locales. Voir par exemple : C^t Du Broc de Segange, *La collégiale de Moulins...* (1897, extr. de la *Semaine religieuse* du diocèse, tir. à part), qui cite les fondations de Marguerite Cordier, femme de G. Cadier ; ces fondations devaient s'exécuter dans la chapelle Saint-Michel de la collégiale, aujourd'hui chapelle de l'Enfant-Jésus. Voir aussi, du même auteur, dont la perte prématurée est ici plus sensible que nulle part ailleurs, un travail complémentaire intitulé *Anciens et nouveaux vocables des chapelles de Notre-Dame de Moulins...* (Moulins, impr. de Et. Auclaire, 1907, in-16).

(2) Nièvre, commune de Saint-Pierre-le-Moûtier.

(3) Les Gouzolles, originaires des marches d'Auvergne et de Bourbonnais (Gouzolles, paroisse de la Pérouse), étaient venus au xve siècle jusqu'aux environs du Montet, de Souvigny et de Moulins et devinrent ainsi seigneurs du Max de Gouzolles (le Theil) et de Boucherolles (Treban).

L'acquéreur du château et des quelques terres qui l'entouraient encore était, lui aussi, un bourgeois parvenu au faîte des honneurs et possesseur d'une grosse fortune, Pierre Filhol, archevêque d'Aix. Il n'est pas un inconnu pour nous. La notice la plus complète jusqu'ici que nous ayons sur sa famille et sur lui a été donnée par le docteur Vannaire, en 1887, dans les *Annales bourbonnaises* (1), sous ce titre : *La Fauconnière et ses seigneurs*. La Fauconnière était un fief assis sur la forte colline qui, à l'est de Gannat, sépare le bassin de l'Andelot de celui de la Sioule ; le château, campé presque sur la crête et tourné vers la plaine de Gannat, se voit de plusieurs lieues vers l'orient. Il fut construit par Pierre Filhol lui-même, au début du XVIe siècle : en juillet 1518, la duchesse Anne de Bourbon donnait à l'archevêque d'Aix la haute, moyenne et basse justice pour sa « maison » de la Fauconnière, qu'il avait acquise « depuis aucun temps » (2). Pierre Filhol fut en effet l'artisan de la fortune de toute sa famille, assez obscure jusqu'à lui. Les rares Filhol dont on trouve trace à la fin du XIVe siècle ou même au cours du XVe sont des artisans. Toutefois, l'un d'eux, Pierre, est qualifié bourgeois de Gannat au milieu du XVe siècle et c'est à partir de lui que l'on peut établir la généalogie de la race. Il eut trois fils : Noël, qui commence par être notaire royal à Gannat ; Jacques, que l'on voit capitaine de la même ville en 1492 ; et Pierre, seigneur d'Avrilly, dont la jeunesse et l'âge mûr sont fort peu connus.

Pierre Filhol, mort en 1541 à l'âge de 102 ans, serait donc né en 1439. On ne répétera pas ici ce qu'a écrit sur lui le Dr Vannaire dans l'article précité : son ascension assez lente dans la hiérarchie des fonctions ducales, son entrée au service royal, au parlement de Paris où il est conseiller clerc en 1491, à la chambre des comptes de Paris dont il devient président, sa nomination enfin à divers charges et

(1) Tome Ier, p. 365-385. — Voir aussi l'*Ancien Bourbonnais*, t. II, p. 275.

(2) Les lettres d'Anne de France rappelaient que « depuis ladicte acquisition par lui faicte, il a faict de grands bastiments et places fortes, réparations et aultres édifices et très bien augmenté ladite terre » et joignaient au fief de la Fauconnière le village et territoire de la Serre, dépendant auparavant de la châtellenie de Rochefort. (Arch. de l'Allier, série E, fonds Filhol, copie du XVIIIe siècle; ces lettres, délivrées au château de Moulins, sont mentionnées dans la table des *Transcripta* faite par Du Fourny [8e vol., fol. 463] ; voir Dr Vannaire, *loc. cit.*, p. 371 et 376, et *Ancien Bourbonnais*, tome II [Voyage pittoresque], p. 357.)

emplois ecclésiastiques, car à une époque peu précise de son existence, il avait reçu les ordres et dès 1491 était prêtre ; il obtint successivement un canonicat à Notre-Dame des Accoules de Marseille (1491), une prébende de chanoine à Avignon, l'abbaye en commende de Cendras au diocèse de Nîmes (1), une charge de protonotaire apostolique en 1496 (2) et, en 1504, le siège épiscopal de Sisteron.

C'est à la fin de 1506 (3) qu'il fut transféré à l'archevêché d'Aix. Il atteignait en même temps presque au sommet des honneurs laïcs, puisque le duc de Bourbon, Charles III, le nommait son lieutenant au gouvernement de Languedoc, et que François I[er], en 1517, en faisait son chancelier de Provence, puis, en 1535, lui confiait le gouvernement de Paris et de l'Ile de France (4).

Ajoutons enfin que cette carrière officielle semble avoir été peu de chose auprès des missions occultes qui lui furent confiées à plusieurs reprises. Aucun des quelques écrivains qui se sont occupés de lui n'a oublié ce côté de la vie de Pierre Filhol, mais, reculant sans doute devant la difficulté de réunir sur ce point les documents nécessaires, tous ont prudemment négligé de s'y arrêter. Il ne saurait être question ici, à propos du fief d'Avrilly, de retracer le rôle politique de l'archevêque d'Aix et il suffira d'en indiquer les grandes lignes.

Sans pouvoir dire s'il fut, auparavant, mêlé à quelques négociations diplomatiques, on le trouve, pour la première fois en 1504, employé dans les négociations des traités de Blois. On sait qu'en septembre 1504, Louis XII, après des succès dans le sud de l'Italie, ayant vu son armée reculer jusqu'au Garigliano et s'y faire battre par les Espagnols de Gonzalve de Cordoue (décembre 1503), conclut avec l'empereur Maximilien d'Autriche et avec le fils de celui-ci, l'archiduc Philippe le Beau, deux traités signés à Blois, par lesquels il achetait de Maximilien l'investiture du duché de Milan et promet-

(1) L'abbaye de Cendras, fort ancienne et d'abord très importante, souffrit en 1480 d'un grand incendie, dont il semble qu'elle ne se soit guère relevée. (*Inv. somm. des Archives du Gard*, série H., introd., p. 33.)

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, G. 138, pièce 1.

(3) La *Gallia Christiana* et les listes établies d'après cet ouvrage donnent à tort la date de 1508. On voit Filhol archevêque d'Aix au début de 1507. Le docteur Vannaire (*op. cit.*, p. 375) a déjà rectifié cette erreur.

(4) Voir son épitaphe, qui se lisait dans l'église des Franciscains de Paris, reproduite par Vannaire, *loc. cit.*, p. 374.

tait en mariage sa fille Claude à Charles d'Autriche, petit-fils de l'empereur, le futur Charles-Quint : à l'occasion de cette union, qui ne se fit heureusement pas, il donnait en dot à Claude de France la Bourgogne, la Bretagne et le comté de Blois. En même temps que les deux précédents, était signé à Blois un troisième traité auquel intervenait le Pape Jules II par ses plénipotentiaires, Charles de Caretto, marquis de Pinar, et Pierre Filhol, alors évêque de Sisteron : on y stipulait une ligue pour reprendre aux Vénitiens tout ce qu'ils avaient usurpé sur le Saint-Siège et sur les parties contractantes des deux premiers traités (1). C'était là le résultat de la haine naturelle nourrie contre Venise par le gênois La Rovère, haine attisée par Florence et par Machiavel ; celui-ci, dès le lendemain de l'élection pontificale, en novembre 1503, s'attacha aux pas de Jules II jusqu'à ce qu'il l'eût fait se déclarer ouvertement contre la Seigneurie. Ce troisième traité de Blois était en somme la préface de la ligue de Cambrai, qui sera conclue en décembre 1508.

Il est fort probable que Filhol, depuis peu de temps archevêque d'Aix, et qui jouissait toujours des faveurs de Jules II (2), joua un rôle important dans la conclusion du traité d'alliance signé à Cambrai contre Venise ; toutefois, c'est le cardinal d'Amboise qui y représenta le pape officiellement. La situation changea du reste bientôt. La ligue de Cambrai était, en effet, à peine conclue que le pape et l'empereur témoignèrent à l'égard de Louis XII d'une méfiance voisine de l'hostilité. Maximilien écrivait à sa fille Marguerite d'Autriche, le 22 mars 1509 : « Nous receumes hier lettres de Rome, par lesquelles fumes avertys que le pape a merveilleusement grant peur des François et qu'il est apparent l'armée qu'il (le roi) a fait aller

(1) Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle* (coll. des doc. inédits), tome Ier, précis historique, p. LX LXII. — Julien de La Rovère, avant de devenir pape, le 1er novembre 1503, avait été archevêque d'Avignon et grand pénitencier dans le sud-est de la France ; c'est en cette dernière qualité que, au mois de mai 1496, il avait reçu Pierre Filhol en la charge de protonotaire apostolique et lui avait fait prêter serment (Arch. des Bouches-du Rhône, *loc. cit.*) ; il avait donc avec Filhol, au moment des traités de Blois, des relations déjà anciennes.

(2) Voir aux Archives des Bouches-du-Rhône (G. 138, pièce 2) un *titulus* de Jules II lui accordant licence d'avoir un ou plusieurs vicaires pour ses bénéfices, tant séculiers que réguliers (1507, 27 mai, orig. jadis bullé sur lacs de soie jaune et rouge).

est plustost pour faire la guerre et à nous qu'aux Veneciens... (1). » La victoire que Louis XII remporta le 14 mai 1509 à Agnadel ne fit que hâter la dissolution de la ligue de Cambrai, car les Vénitiens, acculés, mirent tout en œuvre pour isoler leur vainqueur. Une alliance tacite, — en attendant la conclusion de la Sainte-Ligue (octobre 1511), — rapprocha bientôt Venise du Saint-Siège : Jules II entra en campagne (2). Le roi sentit alors le besoin de s'entourer de son haut clergé qu'il ne devait pas tarder à rassembler à Tours ; il rappela les cardinaux et évêques français qui étaient encore par delà les monts, mais le pape, ne se prêtant pas à ses intentions, donna l'ordre d'empêcher cet exode à tout prix. François-Guillaume de Castelnau-Clermont-Lodève, archevêque d'Auch, cardinal du titre de Saint-Etienne, après avoir reçu l'autorisation de partir, se vit incarcérer au château Saint-Ange, où il était toujours détenu à la fin de juillet 1510, et notre Pierre Filhol fut appréhendé au moment où il passait en Avignon, — au pont de Sorgues exactement, — sans que nous puissions du reste savoir s'il venait ou non d'Italie (3). Louis XII,

(1) *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, éd. par Le Glay pour la Soc. de l'hist. de France, 1839, 2 vol, in-8°. — Cf. Le Glay, *Négociations dipl. entre la France et l'Autriche...*, précis historique, p. XCIII.

(2) Voir sur ceci : 1° toute la correspondance des envoyés florentins auprès du roi de France, notamment une lettre adressée au Conseil des Dix par Nasi et Pandolfini, alors à Milan, 3-4 juillet 1509 (Desjardins, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, tome II, p. 387, dans la coll. des doc. inédits) ; 2° Fleuranges dit « le jeune adventureux », *Mémoires*, éd. Michaud et Poujoulat, v.

(3) André de Burgo, agent diplomatique autrichien à la cour de France, donnait avis de Blois, le 6 juillet, à Marguerite d'Autriche, des bruits qui circulaient autour du roi, des mauvais procédés de Jules II : « ... Sono venute « in questo puncto nove che havendo el papa concesso licentia al cardinale « de Aus, nepote del quondam reverendissimo legato de Franza, de retor- « nar in Franza, dopoi fece commandamento che nessuno cardinale se par- « tesse de Roma ; et mons^r d'Aus, usando de la licentia quale li era concessa, « se mise per correr la posta stravestito. Ma el papa haveva messo tale « ordine che nessuno se partesse ch'el dicto cardinale fuoe preheso ; e sua « (santità) lo tene guardato como in presone in castello. Del che el chris- « tianissimo re ha sentito quello dispiacer che V. S. poe pensar. » (*Négoc. diplom. entre la France et l'Autriche*, I, 352.)

Quant à Filhol, c'est par bref adressé à son représentant à Avignon que le pape s'assura de sa personne : « Dillecto filio Antonio de Castro canonico « avinionensi auditori camere apostolice dicte civitatis nostre avinionensis « vicegerenti, Julius papa secundus. — Dillecte fili, salutem et apostolicam

à peine informé de cette mesure de guerre (1), ne se laissa pas intimider. Il avait mandé près de lui l'archevêque d'Aix « pro arduis negociis » et il entendait qu'il fût relâché sans retard. Le 11 octobre 1510, après avoir sans doute espéré que le pape donnerait l'ordre de laisser aller le prisonnier, il s'en prit aux consuls d'Avignon et les rendit responsables de la délivrance de Filhol, dont il réclamait l'élargissement dans la huitaine ; le 14 et le 19, nouvelles lettres plus pressantes ; le 14 également, lettre au gouverneur d'Avignon. Dès le 12, il avait enjoint à Bernard de Villeneuve, maître des ports en Avignon, de faire lui-même une démarche auprès des consuls : « s'ilz ne font deslivrer ledit arcevesque a pur et a plein, disait le roi, dès maintenant pour lors nous les tenons et reputons nos ennemys et octroyerons nos lettres de marques et represailhes contre eulx ainsi que leur avons escript » et, ajoutait-il, « prenés bien garde et ayés l'œil que ledit arcevesque ne soit transporté par le Rosne, soit de jour ou de nuyt, mais sur tout qu'il n'y ayt faulte (2) ». Il y eut, en outre, échange de toute une correspondance, de notes et de mémoires, entre le grand sénéchal de Provence, dont Filhol était le lieutenant, les gens du Comtat Venaissin et les avocats du roi au parlement de Provence, pendant la détention de l'archevêque, que les consuls d'Avignon séquestraient au point de ne lui permettre la visite que d'un seul de ses serviteurs. Filhol fut relâché probablement peu de temps après, non par ordre du pape qui désarmait moins que jamais et qui mena pendant tout l'hiver de 1510-1511, dans le nord de l'Italie, une rude campagne au cours de laquelle il s'empara de la Mirandole, mais certainement par les gens d'Avignon dont quelques-uns étaient retenus comme otages.

« beneditionem. Volumus et per presentes exprece tibi precipiendo man- « damus si rem nobis jocundam facere et nostra gratia frui desideras, « Petrum, archiepiscopum aquensem cauto modo, nam sepe ad te venire « dicitur, capias et ad instantiam nostram sub fida et firma custodia deti- « neas donec aliud a nobis habueris in mandatis. Datum Rome apud Sanc- « tum Petrum, sub annulo piscatoris, die carta julii millesimo quingente- « simo decimo pontificatus nostri anno septimo. » (Arch. des Bouches-du-Rhône, G. 138, pièce 3, copie contemp., papier.)

(1) Il était encore à Lyon lorsque la nouvelle lui en parvint. On voit dans le compte de 1510 du trésorier des états de Provence qu'on paya 13 florins à un homme qui lui fut envoyé à Lyon « à cause de la capcion de monsenhor d'Aix, monsenhor lo luoctenent de senescal ». (Arch. des Bouches-du-Rhône, C. 603, fol. 53.)

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, G. 138.

L'archevêque ne fit jamais à Aix des séjours de longue durée. Il demanda, en 1529, un coadjuteur en la personne d'Antoine Filhol, dit Imbert, clerc du diocèse de Fréjus, docteur ès droits, et son propre parent, quoi qu'on en ait dit. Antoine était en effet son cousin germain, fils de sa tante paternelle (1), mais sans doute beaucoup plus jeune que lui : *nepos*, lit-on dans les actes qui le concernent, mot qui a toujours été traduit par neveu et auquel il faut donner le sens de *cousin germain*, qu'il a du reste quelquefois ailleurs. Si l'archevêque se déchargea du soin de paître ses brebis provençales, c'est que de graves soucis l'appelaient ailleurs, qu'il ne fit valoir qu'à regret : « ... considerans quod certi labuntur anni, quod prefatus reverendissimus dominus archiepiscopus locum tenens tam ville Parisius quam Insule Francie per serenissimum dominum dominum nostrum Francorum regem effectus et institutus fuit, et demum et adhuc circa negocia tam prefati domini nostri regis et regni dietim occupatur et dubitat latius imposterum occupari... » (2). A la fin de 1538, par lettre datée de Paris, le 20 décembre, il fit don à son chapitre métropolitain d'Aix de divers ornements dont il donnait l'énumération et qui, envoyés sur ses instructions par Gilbert Filhol, son neveu, seigneur de la Fauconnière et d'Avrilly, et par Jean Chanteau, seigneur de Marcelanges, époux de sa nièce Bonne Filhol, furent remis par

(1) Ce fait résulte d'un acte de Pierre Filhol lui-même par lequel, le 9 mars 1529, il constitue procureurs pour obtenir du Saint-Siège la participation d'Antoine, pendant ses absences, à l'administration du diocèse d'Aix. Antoine y est appelé *nepos consobrinus amitinus*. (Arch. des Bouches-du-Rhône, G. 138.) M. le docteur Vannaire soupçonne la vérité sur ce point, mais ne la voit point entière, faute de documents, lorsqu'il dit (*op. cit.*, p. 375) : « Le *Gallia christiana* nomme ce coadjuteur Antoine Imbert et on a supposé, avec raison, pensons-nous, qu'il avait été adopté par l'archevêque d'Aix et avait en conséquence pris son nom. Dans un compte de famille de 1579, nous avons relevé un certain nombre de membres de la maison Filhol qui y figurent comme héritiers de Mme Imberte. Les familles Filhol et Imbert avaient donc des liens de parenté qui rendent l'adoption d'Antoine de plus en plus probable. » Nous avons vu que l'hypothèse de l'adoption est inutile. Le nom d'Imbert est-il celui du mari de la tante de Pierre Filhol ? Sans doute. C'est un nom connu à Gannat ; outre l'indication fournie (et pourquoi sans indication de source ?) par Vannaire, on trouve en effet en 1505 une Miracle Hymberte, femme d'Antoine Bourdier, marchand (Arch. Allier, série G, fonds des communalistes de Gannat, liasse 38, n° 10) ; il y avait encore des Imbert aux environs au XVIIe siècle (*ibid.*, liasse 37, n° 32).

(2) Arch. Bouches-du-Rhône, *loc. cit.*

Antoine Filhol aux chanoines d'Aix qui en délivrèrent quittance le 6 mars 1539 (1).

Nous voici loin d'Avrilly. Pierre Filhol, s'il dut y venir quelquefois, ne garda du reste pas longtemps les terres qu'il avait en Bourbonnais. Marcelanges (à Yzeure), qu'il a acquis au début du xvie siècle, est quelques années après entre les mains de Bonne Filhol ; et, dès 1533, son neveu Gilbert, qui, déjà en 1520, possède la Fauconnière, est dit seigneur d'Avrilly. Gilbert avait, comme beaucoup d'autres compatriotes de Pierre Filhol, Michel Vény entre autres, trésorier de la marine de Levant, et Jean Testu, trésorier et receveur général des finances de Languedoc, largement usé de la protection de l'archevêque d'Aix ; en 1524 en effet, il est contrôleur des finances de Languedoc et l'abandon qui lui fut consenti du fief d'Avrilly acheva d'en faire un homme considérable. Il décéda avant 1555, peut-être en 1549 (2), laissant de sa femme, Anne Prunyer, plusieurs enfants qui réglèrent le partage de sa succession par contrat passé devant Pierre Sabatier et Gilbert Faulchier, notaires royaux à Gannat, le 24 avril 1555. Le docteur Vannaire a eu connaissance de cet acte (3) qui attribuait la seigneurie d'Avrilly à l'un des fils de Gilbert Filhol et d'Anne Prunyer, autre Gilbert, protonotaire du Saint-Siège

(1) Arch. Bouches-du-Rhône, G. 138. (Orig. parch.) Au nombre des objets donnés par l'archevêque se trouvaient sa crosse d'argent, sa mitre solennelle, deux paires de gants et un beau calice d'argent doré.

(2) En 1549, disent les notes de MM. Aubert et de La Boutresse ; entre 1547 et 1549, dit le docteur Vannaire.

(3) Qui est aujourd'hui au rang des minutes de Me Bajaud, notaire à Gannat, et dont M. Félix Chambon a bien voulu prendre copie : qu'ils soient tous les deux vivement remerciés ici de leur aimable obligeance. Voici le texte de la pièce :

« A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, Jehan Menudet, seigneur de Bompré, garde et tenant le scel royal estably aux contractz du duché de Bourbonnois, salut. Sçavoir faisons que par devant Pierre Sabatier et Gilbert Faulchier, notaires royaux, furent présens en leurs personnes Révérend Père en Dieu maistre Gilbert Filhol, prothonotaire du Sainct Siège appostolicq, abbé commendataire de Sainct Pierre de Neauphle le Viel, dyocèze de Chartres, demeurant audict lieu et estant de présent en ceste ville de Gannat, d'une part, et damoizelle Anne Prunyer, vuefve de feu noble homme Gilbert Filhol, en son vivant seigneur de la Faulconière et d'Averly, mère et tutrice des enffens dudict deffunct et d'elle, pour elle, d'autre part ; lesdictz seigneurs abbé et enffens tous héritiers dudict deffunct ; lesquelles, pour nourrir paix et amytié entre elles, ont faict pour raison de la sucession

apostolique, abbé commendataire de Saint-Pierre de Neauphle-le-Vieux et, dit M. Vannaire, prieur de Saint-Etienne de Gannat. Anne Prunyer mourut après le 16 mai 1559, date à laquelle elle rédigea

dudict deffunct les accordz qui s'ensuyvent. Cest assavoir que audict seigneur abbé demeurera la maison, terre et seigneurye d'Averly, ses appartenances et despandances et tous aultres droictz et debvoirs, tout ainsi que en jouyssoit ledict feu seigneur de la Faulconyère et à présent maistre Pierre Millin son fermier, à la charge touttefois de payer chacun an à ses dicts fréres et cohéritiers la moytié du revenu, les charges ordinaires desduictes mesmes la rièreban, les procès et grosses rèparacions nécessaires, et oultre à la charge après son trespas de laisser ladicte terre et seigniorye à ses dictz frères et seurs, en baillant à ses hoirs ou ayans cause la somme de quatre mil livres tournoys ou bien rappourter lad. terre et seigneurye, pour après toute ladicte sucession paternelle estre partagée entre eulx sellon le droict et coustume des lieux. Seront ses dictz frères et seurs et ladicte damoizelle leur mère quictes de tous fraitz, meubles, arrérages et deniers que ledict seigneur abbé pourroit demander soit à cause de la transaction ou aultrement pour quelque cause que ce soit ; aussi ledict seigneur abbé moyenant ces présentes demeure quicte et deschargé de toutes debtez que l'on pourroit prétendre et demander à l'encontre de luy comme héritier dudict feu son père ou aultrement à cause de la maison de son dict père ; desquelles debtes ladicte damoizelle audict nom sera tenue le faire acquicter et descharger envers et contre tous. Les tiltres, lectres et enseignemens de lad. terre de lad. terre (*sic*) et seignorye de Apverly seront bailhés audict seigneur abbé par inventaire, à la charge de les communicquer à ses dictz frères et seurs quant besoing sera, et partant tous les autres biens de lad. sucession sont et demeurent à ses dictz frères et seurs. Car ainsi l'ont voullu, accordé, puis juré lesd. parties et chacune d'icelles par devant lesd. notaires par devant lesquels iceulx, ès dictz noms, ont promis soubz hypothecque et obligacion de tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles présens et advenir le contenu en ces présentes tenir, faire, garder et acomplir et à ce faire veullent estre ès dictz noms contrainctes respectivement par la prinse, vente et exploitation de tous et chacuns leurs dits biens présens et advenir et par toutes autres voyes de justice dehuez raisonnablement ; et ont icelles parties èsd. noms renoncé à toutes choses tant de faict que de droict générallement quelconques à ces présentes contraires. En tesmoingt de ce, nous, garde dessus nommé, au rapport desd. notairez le scel royal de ladicte chancellerye que tenons avons mys et apposé à ces présentes faictes et passées à Gannat ès présences de nobles hommes maistre Anthoine Minard, conseilhier du Roy, président en la Court de Parlement, seigneur de Villemain, Jehan Chambon, escuyer, seigneur de Montpentier et de Mazerat, et vallet de chambre ordinaire du Roy, Pierre de Rocheffort, balifz de Sainct Germain des Prez, advocat en lad. court, et présens lesd. notaires, le vingt quatriesme jour d'apvrilh aprez Pasques, l'an mil cinq cens cinquante cinq.

Signé : Sabatier, G. Faulchier.

Pour ladicte damoiselle Anne Prunyer. »

(Expédition sur parchemin jadis scellée sur double queue.)

devant le notaire Faulchier, un dernier codicille à ses testament et codicilles du mois d'avril précédent. Par ses dernières volontés, elle choisissait comme lieu de sépulture la chapelle Saint-Pierre de l'église Sainte-Croix, chapelle édifiée par son mari (1) ; faisait diverses fondations ; donnait 80 livres à Benoîte Anthonière, qui la servait, elle et Gilbert Filhol, depuis vingt-huit ans ; léguait 20 livres à Anne Feydeau, sa filleule, fille d'André Feydeau, châtelain de Moulins ; réservait à Marguerite Filhol, sa fille, femme de Michel Reynauld, seigneur de Rainand, la « tapisserie et garniture d'une chambre avec le ciel de lit et entour d'iceluy, laquelle tapisserie ladicte damoiselle Marguerite Filhol a de présent en une chambre de la maison Pinauld appartenant à ladicte damoiselle et à ses enffans, scituée dans la ville de Gannat » ; ordonnait qu'il fût payé aux communalistes de Sainte-Croix de Gannat la somme de 14 écus d'or sol qui leur était due pour les draps mis en la chapelle Saint-Pierre lors des funérailles de son mari, et à son fils Claude Filhol, chanoine de Saint-Sauveur d'Aix, une somme de 35 écus d'or sol qu'il lui avait prêtée (2).

Entre 1559 et 1592, Avrilly resta entre les mains de Gilbert, l'abbé de Neauphle, le petit-neveu de l'archevêque d'Aix, et, peut-être, après lui (3), entre celles des enfants de l'un de ses frères. Mais, en 1592, notre fief figurait dans la succession de Jean Gaudon, seigneur de Foulet et de Souis, et était acquis pour les enfants mineurs de Nicolas Popillon, troisième du nom, seigneur du Riau, et de Catherine Boniface : c'est du moins ce qu'on lit dans le travail inédit de MM. Aubert et de La Boutresse ; l'absence de références, déplorablement systématique chez ces deux bons auteurs, rend bien difficile toute opération de contrôle. Il faut toutefois observer qu'en 1590, Claude Popillon, l'un des trois fils de Nicolas et de Catherine, est déjà dit seigneur d'Avrilly (4) ; l'était-il d'une partie seulement du

(1) C'est sans doute à l'extérieur de cette chapelle que l'on voyait les armes des Filhol signalées par M. de Soultrait (*Essai sur la numismatique bourbonnaise*, dans le *Bull. de la Soc. d'Emulation*, tome VI, p. 366 : *d'azur à la bande d'or accompagnée de deux glands tigés et feuillés chacun d'une feuille du même, les tiges en bas*.

(2) Arch. de l'Allier, G, fonds des communalistes de Gannat, liasse 38, n° 31.

(3) Il mourut le 15 octobre 1585.

(4) Arch. d'Avrilly, n° 433.

fief? Très probablement, les Popillon ayant, dès le début du XVIe s., profité du démembrement d'Avrilly qui suivit la ruine des Cordier : gens d'affaires avisés, ils guettaient cette belle terre qui, — en avaient-ils l'intuition ? — ne devait pas leur échapper. Et en effet ils se trouvèrent maîtres de territoires importants sur la rive droite de l'Allier. Le 10 janvier 1597, un partage qui semble bien avoir consacré une situation préexistante, fut fait, en la sénéchaussée de Moulins, entre Gilbert, Claude et François Popillon, de tous les biens qui leur venaient tant de la succession de Nicolas et de Catherine leur mère, que de celle de Claude Babou leur aïeule (1) : Claude eut Avrilly, Gilbert le Riau et Munez, Antoine eut Villars et les bois taillis de Munez. Avrilly se composait alors de la maison et château dudit lieu, consistant en donjon et basse-cour environnés de fossés pleins d'eau et fermés d'un pont-levis, colombier, granges, étableries, fours, jardins, vigne de cinquante œuvres près du château, prés, etc., de la métairie d'Avrilly (200 boisseaux de seigle), de celle de Montaudry (200 b. seigle et froment), d'autres métairies encore de moindre importance, de quelques étangs dont deux touchant le château, empoissonnés de 400 nourrains, du moulin Gauchier, de dîmes et de bois (2).

Mais Avrilly n'était pas destiné à demeurer longtemps dans la même famille. De sa femme Marguerite de Grivel, dame de Neuvy-le-Barrois, Claude Popillon eut, outre deux filles, un fils, appelé Claude comme lui, qui mourut jeune, au début du XVIIe siècle, après avoir épousé Isabelle d'Albon. Un fils au moins naquit de cette union, Guillaume, qui porta aussi le titre de seigneur d'Avrilly. Claude II Popillon laissait à sa mort une situation fort obérée ; Avrilly avait même été saisi, au début de 1608 semble-t-il (3), et ne fut adjugé, après de longues formalités, que le 20 février 1629 (4), à François Garnier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, président trésorier de France au bureau des finances de Moulins depuis le 28 fé-

(1) Arch. d'Avrilly, n° 431.
(2) *Ibid.*, n° 430.
(3) *Ibid.*, n° 220.
(4) Moyennant 32.300 livres, sans les bestiaux. L'adjudication était prononcée contre Magdeleine de Gamaches, dame de Neuvy, aïeule et tutrice des enfants du premier lit de feu Claude Popillon, s. d'Avrilly, et d'Isabelle d'Albon.

vrier 1626 (1), qui en fit foi et hommage le 23 du même mois (2).

François Garnier, époux de Magdeleine Mozeilhe, se dit lui-même originaire de Paris et frère de « l'illustre chevalier Garnier », gouverneur de Toulon (3). Croyons-le ; observons toutefois que, par pure coïncidence certainement, on trouve un Jean Garnier, damoiseau, accensant un domaine à Avrilly en 1344 (4) et que, d'autre part, vivait à Bourges au xvie siècle, une famille dont les armoiries n'étaient pas sans analogie avec celles de « l'illustre chevalier Garnier » et de notre Garnier d'Avrilly (5). Une fois possesseur du fief qu'il venait d'acquérir, François Garnier s'avisa de l'amplifier en y faisant unir les droits de haute, moyenne et basse justice. Dès 1637, il adressa au Conseil du roi un mémoire dans lequel il développait ses arguments (6) : « De tout temps il y eut à Avrilly justice haute, moyenne et basse, comme il apparaît par l'auditoire, les prisons et cachots encore existants ; mais la terre ayant été longtemps aux mineurs ou gérée par des fermiers judiciaires, et les titres ayant disparu lors des pillages qu'Avrilly eut à subir, la justice s'est perdue. » Et, pour fortifier sa requête, il proposait, en échange de la concession de justice qui lui serait faite, de céder au roi sa terre de Boisréal, sise sur les paroisses de Chantenay et d'Azy-le-Vif. Anne d'Autriche, en sa qualité de duchesse de Bourbonnais, s'opposait à la prétention de Garnier ; mais, grâce aux habiletés du trésorier de France, qui jouissait vraisemblablement d'un grand crédit à Paris, l'affaire réussit au gré du demandeur ; et, par-dessus le marché, celui-ci conserva Boisréal.

François Garnier mourut en 1662, laissant plusieurs enfants. Son

(1) Date donnée par M. C. Grégoire, *Le bureau des finances de Moulins*, dans le *Bull. de la Soc. d'Emulation du Bourbonnais*.

(2) Arch. d'Avrilly, n° 228.

(3) Une liste de gouverneurs de Toulon, dressée dans l'*Inventaire sommaire des archives communales de cette ville*, donne Claude « de Garnier », gouverneur en 1647 et 1648 et, avant cette date, ne connaît que Forbin de Solliès de Saint-Cannat, en 1622 (AA. 13 et FF. 385).

(4) Dom Bétencourt, *Noms féodaux*.

(5) Garnier d'Avrilly : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 molettes du même*. — Garnier, du Berry : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 chausse-trappes d'argent*. — C'est M. des Gozis qui fait ce rapprochement dans le dossier qu'il consacre aux Garnier bourbonnais (Arch. de l'Allier, série F).

(6) Arch. d'Avrilly, n° 234.

fils aîné, Jean, qui, capitaine de 50 hommes d'armes pour le service du roi, épousa en 1657 Jeanne Hardy, déjà veuve de Jean Defaye, conseiller en la cour des monnaies (1), hérita de la terre d'Avrilly et de la charge de trésorier de France qu'avait son père ; il fut en outre maire de Moulins à deux reprises, en 1676-1678, et en 1682-1684. Il mourut à Moulins le 26 décembre 1712 et fut inhumé le lendemain à Saint-Pierre-des-Ménestraux (2). François Garnier eut au moins trois autres enfants : 1° Henri-François, seigneur de Beauvoir (3), lieutenant au régiment de cavalerie de Bartillat, qui épousa Magdeleine Le Febvre, veuve de Simon Trochereau, bourgeois de Paris, fit, en 1683, abandon de tous ses biens à ses nièces, les filles de Jean, héritières également de leur frère utérin Simon Defaye, chanoine de Moulins (4), et mourut à Beauvoir en 1695 ; 2° Barbe, mariée le 14 août 1669 à Pierre Feydeau, seigneur de Lépaud, réformateur général des eaux et forêts de France aux provinces de Champagne et de Bourbonnais (5), mort avant 1699 (6) ; 3° Magdeleine, femme de Jean de Reclesne, baron de Lunette.

Jean Garnier, né riche, pourvu d'une bonne charge, aurait pu faire souche d'une lignée nombreuse qu'il eût convenablement établie. Quel accident, ou quelles tares personnelles, le conduisirent à la ruine ? Il n'eut que des filles, bien mariées semble-t-il, il est vrai, mais lui-même dut, pour payer des dettes criardes, vendre son office de trésorier de France et laisser saisir Avrilly dès 1688. Ce n'est qu'en 1707 que son successeur au bureau des finances de Moulins, Pierre Haglon, put être installé, les autres trésoriers ses confrères, ayant eu à faire opposition sur le prix de vente en raison de ce que leur devait Jean Garnier (7) ; ce n'est, également, qu'en 1707, le 7 mai, qu'Avrilly, après plusieurs criées, fut adjugé, par décret des

(1) Elle en avait déjà deux enfants. — Arch. de l'Allier, B. 742. — Arch. comm. de Trevol, registres paroissiaux.

(2) C. Grégoire, *op. cit.*, et Arch. de l'Allier, B. 847.

(3) Par sa femme, Madeleine Le Febvre, qui possédait Beauvoir du chef de son premier mari. Voir l'article consacré à Beauvoir (comm. de Saint-Pourçain-sur-Besbre) par M. R. de Quirielle, dans le *Bulletin de la Soc. d'Emulation* de 1906, à l'occasion de la 8e excursion.

(4) Arch. de l'Allier, B. 746.

(5) *Ibid.*, B. 745.

(6) *Ibid.*, B. 351.

(7) *Ibid.*, C. 206.

requêtes du palais, à Claude Du Ligondès, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du roi au département de Toulon, qui prit désormais le titre de baron d'Avrilly et de Boisréal (1). Avrilly n'était donc demeuré qu'une soixantaine d'années entre les mains des Garnier. Mais ceux-ci eurent le temps d'apporter au château de grandes améliorations. C'est en effet François Garnier qui fit bâtir, avec les deux pavillons qui le flanquent, le porche sur lequel se voient ses armoiries et son chiffre ; cette petite construction de briques rouges et brunes appareillées en dessins géométriques, conformément à la mode bourbonnaise de la fin du XVIᵉ siècle et du début du XVIIᵉ, faisait communiquer la basse-cour avec les jardins du levant ; elle était — elle est encore — une des plus charmantes parties d'Avrilly.

La famille Du Ligondès resta en possession d'Avrilly de 1707 à 1782. Claude, qui en fit l'acquisition, était fils de Louis Du Ligondès, comte de Rochefort, capitaine-lieutenant des chevau-légers du prince de Joinville, et de Magdeleine de La Rouère de Guedon. Comme ses frères, François, l'aîné, capitaine d'infanterie, Gaspard, lieutenant de cavalerie, Jean, garde-marine en 1700, enseigne, puis capitaine des vaisseaux du roi, Gabriel, garde-marine en 1700, Charles, capitaine d'une compagnie franche de la marine à la même date, Claude Du Ligondès, chevalier, seigneur du Ligondès et d'Avrilly, ne voulut vivre qu'au service du roi et put voir, avant sa mort, tous ses fils suivre son exemple : de Catherine de Sibuet de Saint-Ferriol il eut en effet deux officiers de marine, Claude-Hilaire, garde du pavillon en 1723, et Antoine-Gabriel, chevalier non profès de l'ordre de Malte, capitaine-lieutenant des galères du roi, et un capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, François. Claude Du Ligondès père, l'acquéreur d'Avrilly, y mourut le 9 juin 1745, âgé de 81 ans ; ses fils, Claude-Hilaire et François, se titraient déjà seigneurs d'Avrilly depuis quelques années. François fut enterré dans l'église de Trevol, à l'âge de 56 ans, le 12 septembre 1755, et sa seconde femme (2), Jacquette de Marcelanges, alla l'y rejoindre le

(1) Arch. d'Avrilly, nᵒˢ 276, 285. — Il fit foi et hommage le 2 août 1707 (Arch. Nat. P. 476⁴ nᵒ 1268).

(2) La première, Marie-Anne Taverne de Morvilliers, avait été, elle aussi, inhumée à Trevol le 16 janvier 1741 n'ayant que 26 ou 27 ans. (Arch. comm. de Trevol, registres paroissiaux.)

1er février 1757. Leurs terres furent partagées entre les enfants du premier lit de François Du Ligondès : le fils, François, choisit le Ligondès (1), la fille, Catherine-Antoinette, devint dame d'Avrilly et semble ne s'être jamais mariée. C'est elle que l'on voit plaider, en 1769-1774, devant le tribunal des trésoriers de France de Moulins et, en appel, devant le Conseil supérieur de Clermont-Ferrand, conjointement avec J. Salomon, curé de Trevol, Louis Lomet, maître de poste à Villeneuve, et Claude Aladane, chanoine de Moulins, contre le meunier du moulin Gaucher, qui, ayant exhaussé la chaussée de son moulin, avait rendu impraticable, par le refoulement des eaux des deux branches du ruisseau aboutissant audit moulin, un chemin allant du bourg de Trevol à Avrilly, aux Rabouets et à Aurouer, auquel les demandeurs attribuaient le caractère de chemin public (2). C'est elle aussi qui fit hommage, en 1775, pour les fiefs d'Avrilly et de Boisréal (3). C'est elle enfin qui, le 4 mars 1782, vendit Avrilly à Marie-Barthélemy, vicomte de Bar et baron de Limanton (4), capitaine de cavalerie, et à Adélaïde Du Pré de Saint-Maur, son épouse, moyennant 200.000 livres (5).

L'ancien régime ne devait pas prendre fin sans qu'Avrilly passât encore en d'autres mains. Le 18 janvier 1784, les époux de Bar vendirent le fief qu'ils venaient d'acquérir, non sans l'avoir augmenté du domaine des Chênes (paroisse de Vaucoulmain), à Antoine de Vict de Pontgibaud, ancien lieutenant des vaisseaux du roi, époux de Marie-Anne-Elisabeth Guillouet d'Orvilliers, moyennant le prix de 215.000 livres et une rente viagère de 600 l. pour Mlle Du Ligondès (6).

Avec M. de Pontgibaud, seigneur des Echelettes (7), fils de Ber-

(1) Creuse, comm. de Chambouchard, et Allier, comm. de Saint-Marcel-en-Marcillat.

(2) Arch. communales de Trevol, DD. 2.

(3) Arch. de l'Allier, C. 130, fol. 9.

(4) Nièvre, arr. de Château-Chinon, cant. de Châtillon-en-Bazois.

(5) Arch. d'Avrilly, n° 553. Barthélemy de Bar acquit aussi Boisréal. Il fit foi et hommage pour Avrilly le 1er mai 1782 (*ibid.*, n° 3?6).

(6) Arch. d'Avrilly, n° 557.

(7) Comm. de Montoldre. Sur ce fief, que les Vict de Pontgibaud possédaient depuis le XVIIe siècle, voir Aubert de la Faige et R. de La Boutresse, *Les Fiefs du Bourbonnais*, tome Ier, et l'*Inventaire sommaire* des archives de l'hospice de Gayette publié en 1908.

nard de Vict de Pontgibaud et d'Anne Dubuisson, commence à Avrilly l'histoire contemporaine, puisque la terre ne sortit de cette famille qu'après la Révolution. Par son mariage, M. de Pontgibaud était devenu le neveu de l'amiral d'Orvilliers et ce lien se trouvait être le second à unir les deux familles ; le grand-père de sa femme en effet, Claude Guillouet d'Orvilliers, gouverneur de Cayenne, avait épousé Marie-Claude de Vict de Pontgibaud.

Marie-Anne-Elisabeth était fille (1) unique de la première femme de son père, Gilbert Guillouet d'Orvilliers, gouverneur de Cayenne, marié d'abord à Marie-Elisabeth Giraud de Crésol, fille d'un officier en service à la Martinique, puis à Renée-Justine de Brach, appartenant également à une famille d'officiers coloniaux et d'officiers de marine. Antoine de Vict de Pontgibaud avait épousé Marie-Anne-Elisabeth en 1765, n'étant encore qu'enseigne ; il fut nommé lieutenant de vaisseau le 24 mars 1772 et ne tarda pas à quitter le service. Il mourut à Moulins le 16 novembre 1791, déjà veuf depuis le 17 avril 1790 et laissant trois filles, Félicité, émancipée, âgée de 18 ans, Marie-Rose âgée de 9 ans, et Marie-Gasparde, âgée de 5 ans ; le 18 novembre, les scellés furent apposés chez lui, dans cette maison de la rue de Paris que possède aujourd'hui M. Thonnié et qui suivit souvent le sort d'Avrilly ; le 19, fut dressé l'inventaire par les soins de Louis Fournier des Corats, assesseur de la justice de paix, en l'absence du juge de paix, Joseph Durye (2). Antoine de Pontgibaud, bien qu'ayant à Moulins une maison confortable, ne se désintéressait pas d'Avrilly où il devait habiter le plus fréquemment ; le

(1) MM. Aubert et de La Boutresse (*op. cit.*, p. 576 note) se trompent en disant que la femme d'Antoine de Vict de Pontgibaud était la sœur de l'amiral : c'était sa nièce. Cela résulte non seulement des actes paroissiaux mais encore de diverses pièces probantes, dont celle-ci, conservée dans les archives de la famille : partage du 3 juillet 1764 entre Anne-Elisabeth Guillouet d'Orvilliers, émancipée d'âge par sentence du lieutenant général de Rochefort (du 17 avril), sous l'autorité de Louis Guillouet d'Orvilliers, s. de Laleu et Château-Chenel, capitaine des vaisseaux du roi, commandant les gardes de la marine à Rochefort, son oncle paternel et curateur, ladite demoiselle héritière au cinquième de feu Gilbert Guillouet d'Orvilliers, s. de la Mothe-Chamaron, ancien gouverneur de Cayenne, son père, d'une part ; et Renée-Justine de Brach, seconde femme dudit Gilbert Guillouet, en son nom et comme tutrice de ses quatre enfants mineurs, héritiers chacun au cinquième dudit Gilbert Guillouet.

(2) Arch. Allier, série L., minutes de la justice de paix de Moulins-ouest, fonds Durye n° 298, de l'année 1791.

7 février 1790, il était élu procureur de la commune de Trevol, en même temps que Jean-Louis Coiffier de Demoret, chevalier de Saint-Louis comme lui, était élu maire, et Claude Amy, le curé, officier municipal (1). Ses filles, dont deux étaient mariées à MM. Goyet de Livron, gentilshommes roannais, héritèrent donc d'Avrilly, mais se virent assez promptement obligées de s'en défaire et, le 9 brumaire an IX, la terre étant déjà fort grevée d'hypothèques, la vendirent moyennant 150.000 livres, dont 20.000 livres pour le mobilier du château, à Pierre Allier, professeur de mathématiques, demeurant à Lyon, lequel trois ans après, le 15 brumaire an XII (7 novembre 1803), la revendit à Claude-Etienne-Annet Des Roys (ou Desroys), demeurant à Saint-Alyre-de-Valence (aujourd'hui commune de Sanssat) ; celui-ci venait également d'acquérir la maison de la rue de Paris (2). Ce n'est que le 29 septembre 1825 que M. Julliard, receveur particulier des finances de l'arrondissement de Saint-Etienne, mari de Sophie-Antoinette-Melchiorine Allier, fille du professeur, donna quittance de la totalité du prix de la vente d'Avrilly au comte Etienne Des Roys, fils de l'acquéreur.

Si le présent travail, trop court faute de temps et d'espace, était une histoire complète d'Avrilly, de même qu'il eût convenu d'étudier plus à fond certains des anciens possesseurs du fief, Pierre Filhol, par exemple, parce que le rôle qu'il joua le lie à l'histoire générale, et les Garnier dont l'origine est trop peu connue, — je ne parle pas des Popillon sur lesquels on trouvera plus loin, à propos du Riau, une notice complète, — de même il faudrait ici s'arrêter plus longuement sur la famille Des Roys dont le souvenir est très justement resté vivace en Bourbonnais. Les Des Roys sont d'origine vellave et Claude-Etienne-Annet, comte Des Roys, déjà veuf d'Anne-Josèphe de Léonard de Saint-Cyr, s'établit le premier de son nom dans le département de l'Allier en épousant, en secondes noces, pendant la Révolution, Henriette-Amable de Chauvigny de Blot, veuve elle-même du vicomte de Sévérac. Son père, Jacques, dit le comte, puis le marquis Des Roys, avait eu cinq autres enfants, plus jeunes que lui, et dont deux furent chevaliers de Malte ; les trois autres étaient des filles ; l'une d'elles, Charlotte-Jeanne, devint Mme de Nettancourt-Vaubecourt.

(1) Arch. comm. de Trevol, reg. des délibérations BB. 1.
(2) Arch. d'Avrilly, n°s 574 et suivants.

M. Des Roys qui, sous l'ancien régime, avait occupé de hautes fonctions, fut nommé maire de Moulins en 1805 et, sauf une courte interruption pendant les Cent Jours, conserva l'administration de la ville jusqu'au 18 janvier 1816. M. H. Faure, dans son *Histoire de Moulins* (1), a dit quel fut le rôle de ce baron de l'Empire pendant toute cette période et comment, hélas ! — à bien d'autres semblable — il évolua au gré des événements politiques, ne prononçant qu'avec mépris, le 10 avril 1814, le nom de « Napoléon Buonaparte », de « cet homme qui naguère exerçait une si grande influence », mais retrouvant, juste un an après, le 10 avril 1815, le verbe laudatif auquel il était mieux accoutumé, le « Grand Napoléon » venant en effet de remonter sur le trône « par le vœu unanime des Français ».

Il mourut à Avrilly en 1823, n'ayant pas d'enfants du second lit. Du premier lit, un seul survécut et c'est Etienne-Annet, comte Des Roys, conseiller général de l'Allier, pair de France et gendre de Lazare Hoche, le libérateur de l'Alsace. Ici encore, il faut passer, avec le regret de ne pouvoir tracer de Jenny Hoche, devenue comtesse Des Roys, le portrait dont tous ceux qui l'ont connue ont pourtant laissé les éléments les plus séduisants. « Madame Des Roys, dit la comtesse Dash, avait un port de reine, une taille superbe ; elle en imposait beaucoup malgré son accueil. » Et Castellane, qui la connut bien, puisqu'il séjourna à plusieurs reprises à Moulins, comme colonel du 5e de housards, puis comme conseiller général de l'Allier, et qu'il ne passait pas devant Avrilly sans en franchir les douves, glisse, à plusieurs reprises, dans son *Journal*, quelques mots à l'intention de sa charmante hôtesse, entre une anecdote militaire et la critique d'un règlement intérieur ; le 17 juin 1822, on organise, de Moulins, une partie à Bourbon-l'Archambault : « parmi les dames étaient Mmes de Bressolles, de Foucauld et la comtesse Etienne Des Roys, belle personne de vingt-six ans, fille unique du général Hoche, grande, spirituelle, de beaux yeux noirs, des cheveux blonds, l'air raide et fier, mais bonne et pleine de qualités » (2). Le 28 novembre 1827, Castellane déjeune à Avrilly avec son père ; le 18 septembre 1828, il y dîne avec plusieurs membres du Conseil général et « l'abbé

(1) Tome Ier, pages 434, 436, 464.
(2) *Journal*, éd. Plon, I, 435.

17

de Pons, notre évêque » (1) ; le 22 août 1829, il couche à Avrilly ; le 12 juillet 1848, il dîne encore à Paris chez Mme Des Roys.

Jenny Hoche mourut en 1867 (2) et son mari sept mois après. Ils avaient eu plusieurs enfants qui vendirent, en 1873, à M. le comte de Tournon, la terre d'Avrilly. Avrilly appartient aujourd'hui à la fille de M. de Tournon et à son mari M. le comte de Chabannes la Palice (3).

P. FLAMENT.

Addendum. — Un petit plan du château d'Avrilly, datant du XVIIIe siècle, trouvé aux Archives de l'Allier après l'impression de cet article, laisse voir une cour intérieure et, sur la façade ouest, aujourd'hui disparue, une petite tour carrée, semblable à celle de la façade est. (E, fonds Coiffier.)

III. — La Faisanderie d'Avrilly.

Les prairies artificielles, trèfle, luzerne, sainfoin, etc., dont la végétation est hâtive, fournissent aux perdrix des abris qu'elles choisissent ordinairement pour y établir leurs nids. Mais, quand arrive l'époque de la fauchaison, les œufs ne sont pas encore éclos, souvent même la ponte n'est pas terminée et les nids mis à découvert sont abandonnés : les œufs servent de jouets aux enfants ou sont dévorés par les chiens, les pies, les corbeaux et autres animaux de rapine ; quoi qu'il arrive ils ne sont plus couvés et ne peuvent parvenir à l'éclosion.

(1) « Qui est fort bête », ajoute-t-il (II, 205).

(2) Hoche ne prévit probablement pas l'avenir de sa fille tel qu'il se réalisa ; il est difficile de connaître ses sentiments intimes à cet égard. On ne trouve que cette courte phrase, dans une lettre à sa femme : « Tu me recommandes de songer à la fortune de notre enfant ; je lui laisserai un nom sans tache, c'est tout ce que je lui dois. » (Publ. par A. CHUQUET, *Quatre généraux de la Révolution*, p. 259.)

(3) Je ne saurais trop remercier ici M. et Mme de Chabannes qui ont bien voulu m'autoriser à dépouiller les précieuses archives d'Avrilly que M. de Tournon a classées lui-même et laissées parfaitement en ordre.

Dans les pays de plaine, spécialement aux environs d'Avrilly, les prairies artificielles couvrent une grande superficie et cachent, au moment de la récolte, une quantité considérable d'œufs qui sont perdus pour la reproduction. La multiplication des perdrix est donc impossible et limitée aux seules compagnies qui se sont élevées dans les blés. Ne pouvant supprimer cette cause de destruction et voulant cependant conserver sur son territoire de chasse un peuplement aussi dense que possible, le comte de Chabannes a organisé, à proximité du château, un établissement pour l'élevage des perdreaux et des faisandeaux, qui est un parfait modèle du genre et qui mérite d'attirer pour un instant l'attention des visiteurs.

Les perdreaux élevés proviennent uniquement des œufs ramassés dans les limites de la propriété, dans les trèfles et les luzernes : pendant toute la saison, trois hommes parcourent constamment les prairies où a lieu la fauchaison et rapportent immédiatement les œufs découverts qui sont aussitôt placés sous de petites poules, à raison d'une vingtaine par couveuse. Ces poules n'ont pas de race définie : il suffit qu'elles soient de petite taille et bonnes couveuses et toutes celles qui offrent ces deux conditions sont employées. Quand elles sont en état d'incubation, on les met sous un abri dans des paniers disposés en séries, côte à côte, et elles y attendent les œufs qu'on ne tarde pas à leur donner. On peut juger de la quantité de poules occupées quand on saura que, certaines journées, il arrive cent cinquante œufs et que l'éclosion de ceux récemment pondus n'a lieu qu'au bout de vingt-cinq jours. Au fur et à mesure des éclosions, les poules sont placées dans une boîte avec les perdreaux et, au bout de quelques jours, on les installe dans un petit parc où ils habitent jusqu'à ce qu'ils soient en état de voler assez vigoureusement. On leur donne alors la liberté complète, soit aux environs immédiats du parc, soit en pleine campagne, dans des champs où se trouvent déjà des compagnies auxquelles ils se réunissent souvent. Les perdreaux sont nourris avec des larves et des nymphes de fourmis, improprement appelés *œufs de fourmis*. Il en faut chaque jour une grande quantité et, pour se les procurer, deux hommes circulent à bicyclette aux environs, dans un rayon de vingt kilomètres, mettant à contribution toutes les fourmilières qu'ils rencontrent. Malgré les soins les plus minutieux et une surveillance de tous les instants, surtout si la température persiste froide et humide, beaucoup de sujets périssent :

sur 1.200 éclosions, on ne peut guère obtenir plus de 800 perdreaux en plein vol.

L'élevage des faisandeaux est plus compliqué ; les faisans, nichant presque toujours dans les bois, on ne trouve ordinairement dans les prairies qu'un nombre d'œufs insuffisant et il faut s'en procurer autrement. Chaque année, en février, on achète une cinquantaine de femelles et quelques mâles qui sont installés dans de grandes volières où végètent des arbustes, quelques choux, des graminées, etc. : dans chacune, on met cinq ou six femelles et un mâle. On obtient, au bout de quelques semaines, environ cinq cents œufs que l'on recueille à mesure qu'ils sont pondus. Les femelles sont alors remises en liberté et presque toutes ne s'écartent guère et recommencent à pondre aux environs. Les œufs sont confiés à des poules d'une race spéciale, la *Brahma inverse*, provenant d'un croisement de *Brahma poutra* et d'une variété de Cochinchinois. Ces poules sont de taille moyenne, plutôt petites, trapues, grises, à plumes du camail frangées de jaunâtre ; les pattes, jaunes, sont garnies jusqu'aux ongles de longues plumes dirigées en arrière ; les mâles ont davantage de blanc sur les parties supérieures. Cette race, qui existe depuis longtemps chez M. de Chabannes, est sélectionnée avec soin et conservée dans un parfait état de pureté. L'élevage en est assez difficile ; les poules ne pondent pas beaucoup, mais leur aptitude pour couver est extraordinaire : elles demeurent sur leurs nids plusieurs mois de suite et parfois même y meurent d'épuisement. On peut leur donner des œufs de n'importe quelle date ; on retire les poussins à mesure de l'éclosion ; on leur en ajoute de nouvellement pondus ; les poules permettent toutes les manœuvres et prolongent leur incubation un temps presque illimité. Dès qu'ils sont en état de se défendre, les jeunes faisandeaux sont lâchés dans le parc où, pendant longtemps encore, on continue à leur fournir du grain à des places déterminées qu'ils connaissent bien et où ils arrivent chaque jour à heure fixe.

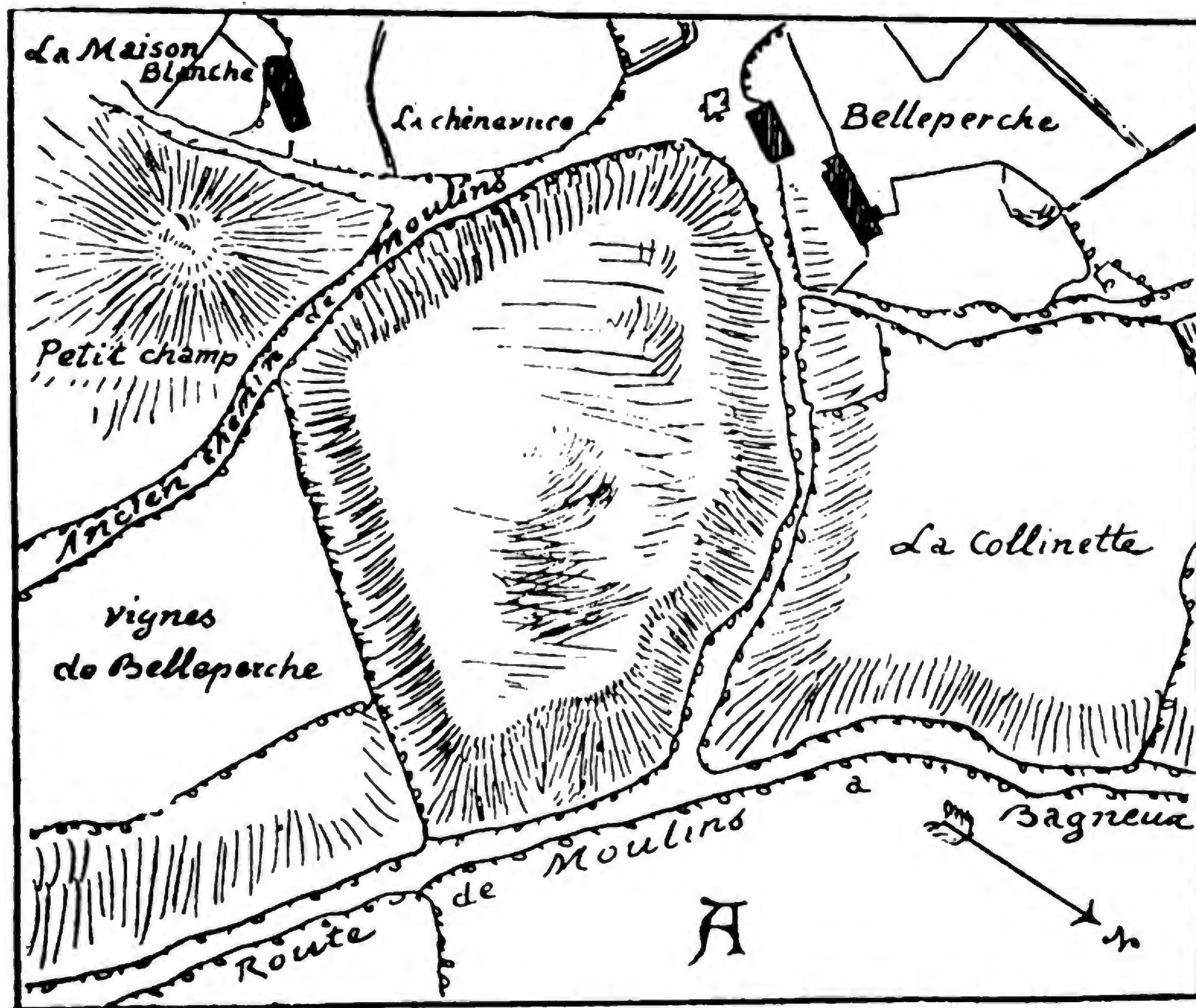
Ernest OLIVIER.



IV. — Belleperche

a) Le château de Belleperche au XIVe siècle.

Il ne reste aujourd'hui aucune des constructions qui constituèrent au XIVe siècle le château de Belleperche. Peu à peu abandonné après le siège de 1370, malgré des restaurations entreprises par Louis II, il était ruiné déjà en 1569, lors de la visite de Nicolas de Nicolay. Il fut complètement démoli au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Ses matériaux servirent à reconstruire plus confortablement les habitations du voisinage.



Seul l'emplacement qu'il occupait garde l'aspect général de l'assiette de la forteresse. Les pentes découpées du plateau semblent conserver les formes que déterminèrent l'implantation des tours et la position des courtines.

C'est ce qu'il est facile de voir en parcourant le coteau qui domine la route de Montilly à Bagneux, ou en jetant simplement les yeux sur le petit plan ci-joint, extrait du cadastre de cette dernière commune, et sur lequel nous avons indiqué sommairement le relief du sol.

Quant aux constructions, nous ne connaissons aucun dessin qui en reproduise l'aspect. Guillaume Revel a malheureusement laissé en blanc la partie de la feuille de parchemin destinée à recevoir le précieux croquis du château qu'il se proposait de donner dans son *Armorial d'Auvergne*.

Le manuscrit de la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (1), conservé au musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg (2), consacre bien une de ses quatorze miniatures — toutes reproduites d'ailleurs par le crayon fidèle de M. A. Queyroi — à la prise de Belleperche ; mais le miniaturiste est manifestement inexact. Au-dessous de la légende : « *Comment le duc de Bourbon assiégea Belleperche, comment le comte de Boucquinquan* (Buckingham) *le contre assiégea et ce qu'il advint* », il représente une armée formidable en face d'une ville considérable dont les maisons et les nombreux édifices sont défendus par une muraille importante, flanquée de tours puissantes et multipliées.



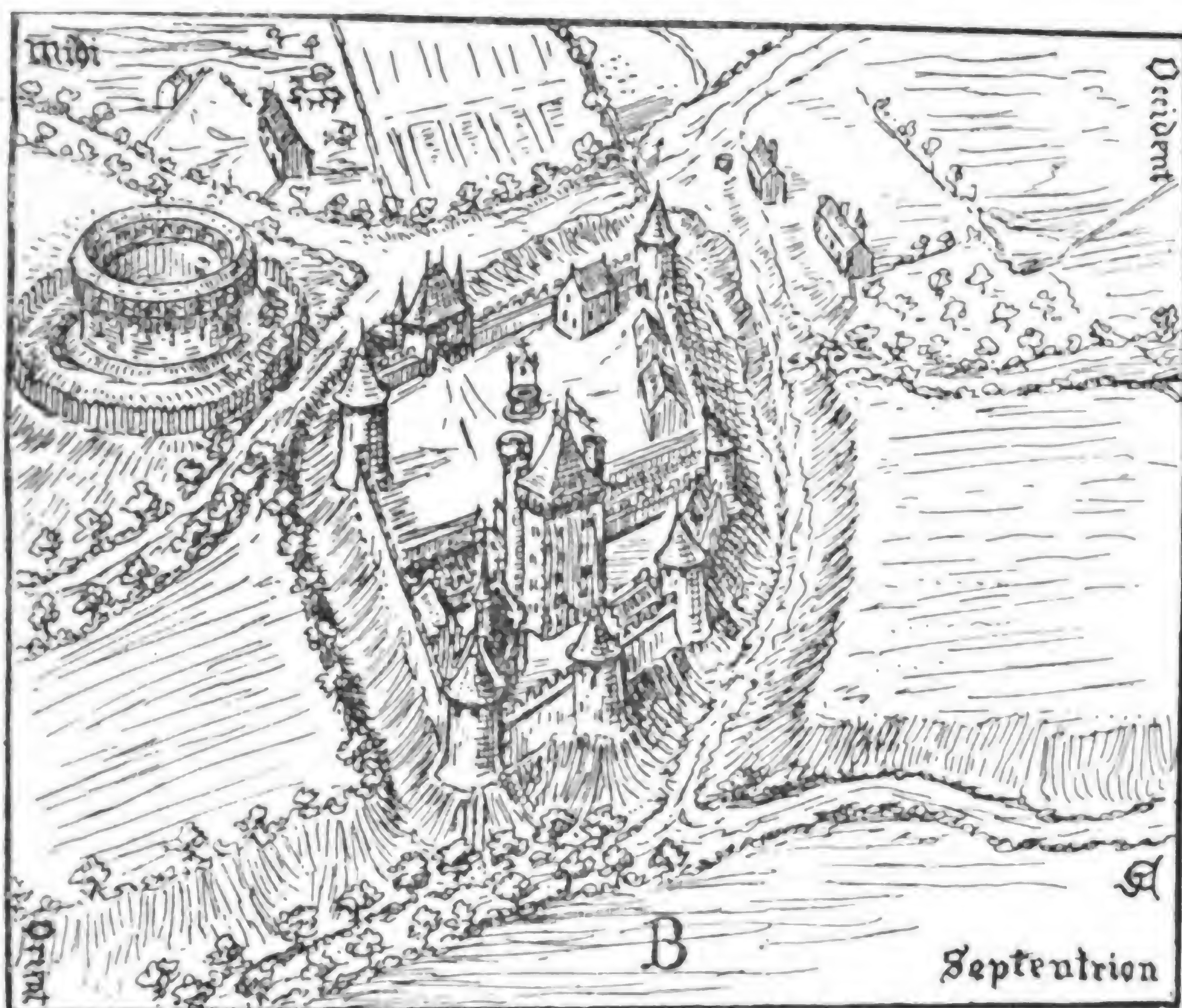
Il semble que l'artiste, selon la coutume, a peint « de chic » ! En tout cas, s'il a utilisé des documents, il s'est alors trompé de « légende », car celle qui se rapporte à Belleperche eût été mieux à sa place au-

(1) Ecrit vers 1429 par Cabaret d'Orville, secrétaire de Jean de Châteaumorand.

(2) Le manuscrit de Saint-Pétersbourg fut exécuté à la fin du XVe siècle pour Anne de France. — Cf. dans le *Roannais illustré* (4e série, 1889), l'article de M. Louis Monery, et *Annales Bourbonnaises*, mars 1887.

dessous de certaine forteresse qu'on voit dans une des miniatures suivantes et qui rappellerait mieux notre castel féodal.

Plus exacte, mais trop sommaire, est une petite vue des ruines du château que Jacques Furgaud, « pintre et arpanteur de la métrise des eaux et forests du Bourbonnois », a dessinée, le 28 juin 1688, au sommet d'un grand feuillet de parchemin (1) consacré à la reproduc-



tion du bourg de Villeneuve et des maisons importantes des environs. Nous reproduisons ici cette simple silhouette du donjon flanqué de sa tour d'escalier, qui pouvait servir d'observatoire.

Les recherches pratiquées à la Bibliothèque nationale, au département des Estampes, n'ont rien donné... Seuls quelques textes peuvent aider à reconstituer dans ses grandes lignes au moins le château de Belleperche. Mais ils sont si laconiques !

(1) Archives municipales de Moulins Q^E 1267 *bis* (ancienne cote). C'est une pièce destinée à départager le prince de Condé et certains habitants de Villeneuve au sujet de plusieurs cens et héritages situés le long de l'Allier entre Villeneuve, Villars, la Malmotte et Belleperche.

Cabaret d'Orville, qui nous a transmis d'assez nombreux et circonstanciés détails du fameux siège de 1370, ne dit que quelques mots de la forteresse même (1). Les *Chroniques* de Froissart, qui donnent les péripéties du même siège, sont muettes sur le château. Il faut descendre jusqu'à la *Générale description du Bourbonnois* par Nicolas de Nicolay, en 1569, pour trouver une mention sommaire des diverses parties de la « forteresse ».

En réunissant les textes on a la description suivante :

Le château de Belleperche était situé sur un coteau « en fort belle assiette des plus saines et agréables de tout le pays (2), de forme carrée » — il eût été plus exact de dire de parallélogramme irrégulier — « ceint de murailles défendues par quelques tours et des fossés secs. Le tout environ cinq cent vingt pas communs de circuit ». La vallée de l'Allier d'une part et des escarpements naturels avaient facilité la tâche du constructeur et aidé à rendre cette forteresse malaisée à emporter d'assaut.

L'intérieur de l'enceinte était divisé, comme dans les châteaux de l'époque, en deux parties. En avant s'étendait la basse-cour, la « baille », dans laquelle se trouvaient, en « trois petites maisonnettes », les communs : bâtiments nécessaires au logement des soldats et des serviteurs ; les écuries, hangars, magasins de provisions, etc. Au milieu était percé un « grand et profond puits de fort bonne eau ». A « l'un des coins », au nord, une seconde cour, plus petite que la basse-cour, était séparée de la première par une muraille semblable à celle de l'enceinte. Elle était défendue à l'extérieur « par trois tours rondes et une haute et belle tour carrée, faite en forteresse et servant de donjon (3) édifiée par le duc Louis II (4). Un pont-levis donnait accès à ce donjon, qui renfermait « quatre belles chambres hautes, accompagnées de garde-robes et chambres secrètes, une grande salle basse et la cave voûtée au-dessous ». Autour de la cour étaient dis-

(1) Cf. La *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, publiée par Chazaud, 1876 ; p. 75, 77, 81, etc., p. 319.

(2) Cf. Nicolay., I, p. 85, 86.

(3) « Mais pour ce que le *fort* était bien garni de vivres, tant pour hommes que pour chevaulx. » (*Chronique*, éd. Chazaud, p. 75). — Le sommet du donjon était « fortifié », puisque la *Chronique* nous apprend que lors de sa prise, les soldats du duc trouvèrent au sommet « *les creneaulx* pleins de bacinets » (*Chronique*, Chazaud, p. 82).

(4) *Id.*, p. 319.

posées des constructions comprenant « une grande salle basse et seize chambres avec leurs cuisines et autres offices, le tout muni de bonnes murailles hors d'eschelles et de fossés secs » (1). Enfin à l'extrémité septentrionale, « au coin qui regarde la Villeneuve », se trouvait la chapelle (2).

Au dehors, devant la porte d'entrée principale, un monticule factice, qui subsiste, nous fait croire qu'il y avait là un ouvrage avancé, palissadé, pour protéger la porte et vraisemblablement, comme la chose se pratiquait alors, une barbacane chargée de hourdage et de charpente, entourée d'un palis. Les jardins étaient situés en face (3).

Il y aurait à faire entre ce plan et celui, plus développé et mieux rempli, du château de Bourbon-l'Archambault, son voisin — œuvre également de Louis II, — plus d'un rapprochement intéressant. La vue « cavalière » qui accompagne ce texte (p. 259), est un « essai » de reconstitution du château et de ses abords, tenté ici pour la première fois. Il ne l'est qu'à titre d'indication générale, en attendant que des fouilles méthodiques permettent de retrouver les fondations et d'élever définitivement les diverses constructions à leur place. Telle qu'elle est du moins, cette tentative de reconstitution permettra peut-être de se former approximativement une idée de l'importance du château et de la répartition de ses tours et de ses logis, à la fin du XIVe siècle.

*
* *

(1) Ces constructions étaient assez vastes pour recevoir la duchesse douairière et toute sa cour... : « ou demourait la duchesse mère, et y tenoit son tinnel ». La *Chronique*, éd. Chazaud, p. 75.

(2) La chapelle en question, fondée par les ducs, avait pour titulaire sainte Catherine. Sa « vicairie » était chargée, chaque année, d'acquitter un certain nombre de messes. C'est ce que nous apprend un document du XVIe s. appartenant à M. Chauchard et que nous a communiqué très aimablement M. le curé de Bagneux. Cette pièce porte le titre de « coppie de la fondation de la vicquairie Sainte Catherine, de l'ospital... d'après le terrier du dit Belleperche... ». On y trouve la mention de la chapelle Sainte-Catherine, d'un hôpital pour les pauvres, d'une vigne, de deux pièces de terre, de divers prés et d'un jardin qui était « sous les fossés du chastel ».

(3) La *Chronique*, p. 82.

b) **La châtellenie de Belleperche à la fin du XVI[e] siècle.**

La petite châtellenie de Belleperche, une des « dix-sept châtellenies du Bourbonnais » (1), était comprise presque tout entière dans les limites du gouvernement ou province, généralité et élection de Moulins.

Elle était d'un seul tenant, sauf quelques feux de la paroisse d'Azy-le-Vif qui formaient une petite enclave dans la province du Nivernais.

Trois de ses paroisses : *Aubigny*, *Bagneux* et *Montilly*, appartenaient au diocèse de Bourges ; *Lucenat-Villeneuve*, *Aurouër* (2) et les parties d'Azy-le-Vif, Chantenay, Dornes, Toury-sur-Jour et Tresnay, au diocèse de Nevers.

La châtellenie, à la fin du XVI[e] siècle, comprenait environ 448 feux, répartis dans les paroisses et collectes suivantes :

Aubigny ; — *Aurouër* ; — Azy-le-Vif (3) (en partie, 7 feux appartenaient au Bourbonnais) ; — *Bagneux* ; — Chantenay (4) (en partie, 13 feux) ; — Chavenne, collecte de la paroisse de Tresnay (5) ; — Dornes (6) (en partie, 15 feux) ; — *Lucenat-sur-Allier* (7) ; — *Montilly* ; — Toury-sur-Jour (8) (en partie) ; — *Villeneuve-sur-Allier*.

(1) Cf. Nicolay, I, p. 85, et *Procès-verbal de la généralité de Moulins* dressé en 1686, par Florent d'Argouges, intendant de la généralité..., publié par A. Vayssière, 1892, p. 65 et suivantes ; *Mémoire de la généralité de Moulins*, par l'intendant Le Vayer, 1698, publié par P. Flament, Moulins, L. Grégoire, 1906, pp. 84, 112, 134.— A l'époque où écrivait Le Vayer, le prince de Condé, qui était depuis 1661 engagiste du Bourbonnais, avait affermé la châtellenie de Belleperche au seigneur de Villars, sans doute André Roy, chef du présidial de Moulins.

(2) L'ancienne paroisse de Vaucoulmain, aujourd'hui comprise dans les limites de la paroisse et commune d'Aurouër, appartenait à la châtellenie de Moulins.

(3) Canton de Saint-Pierre-le-Moutier.

(4) Chantenay-Saint-Imbert, canton de Saint-Pierre-le-Moutier.

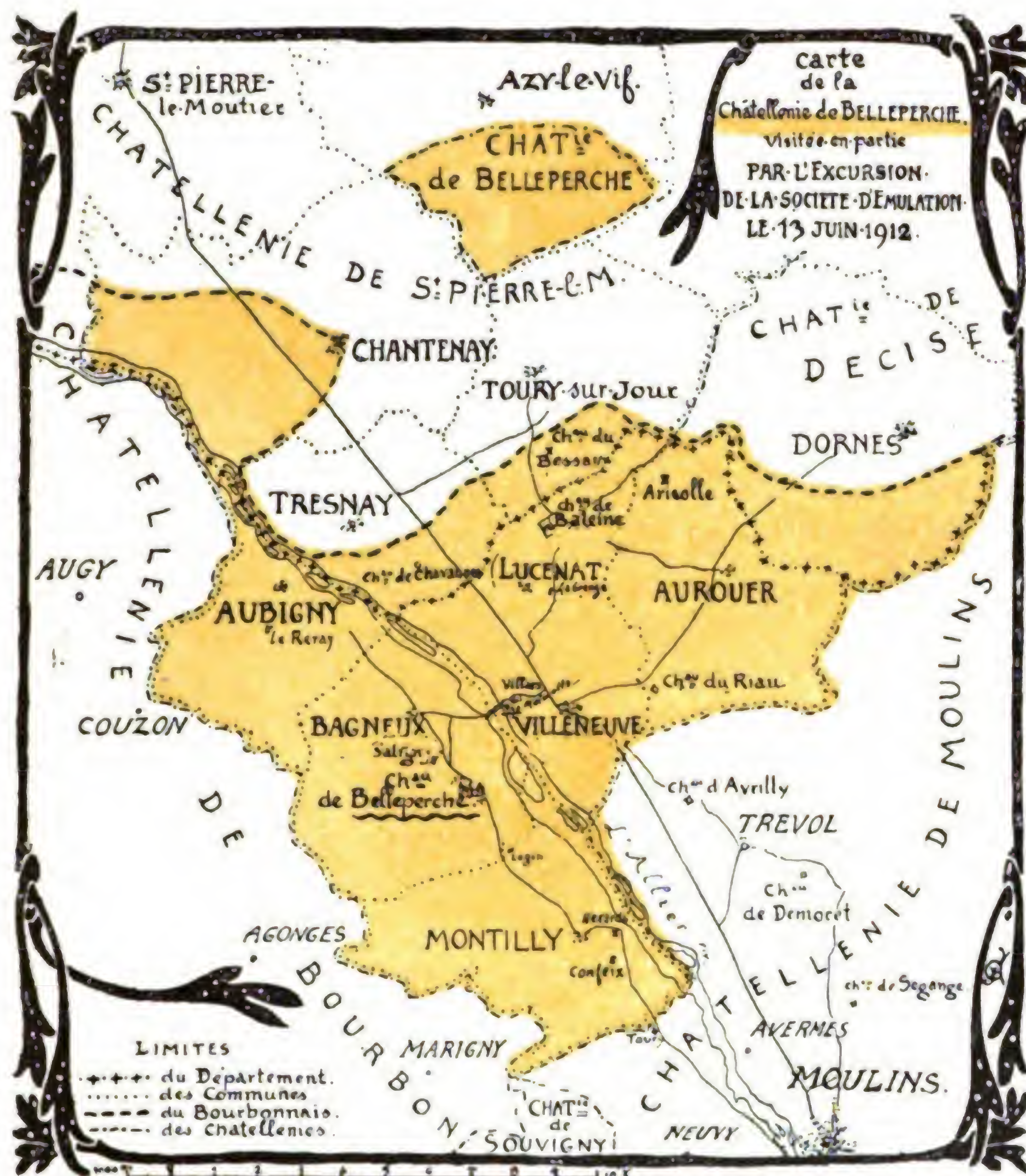
(5) Canton de Dornes.

(6) Chef-lieu de canton.

(7) Ou Lucenay, siège ancien de la paroisse de Villeneuve. L'église et le village ont disparu depuis la Révolution. Seul le cimetière qui servit jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle au bourg de Villeneuve, subsiste. On est très porté à confondre Lucenat-sur-Allier avec Lucenat-en-Vallée, aujourd'hui réuni à Gennetines, et qui dépendait avant 1789, comme cette dernière paroisse, du diocèse d'Autun et de la châtellenie de Moulins.

(8) Canton de Dornes.

SOCIÉTÉ D'EMULATION DU BOURBONNAIS




UNIV.
OF
MICH.

Le surplus des paroisses d'Azy-le-Vif, de Chantenay, de Dornes, de Toury-sur-Jour, de Tresnay, appartenait aux châtellenies de Decize et de Saint-Pierre-le-Moutier, du gouvernement ou province du Nivernais. Les feux d'Azy-le-Vif qui ressortissaient à la châtellenie de Belleperche, comprenaient, selon Nicolay et d'Argouges, les fiefs ou hameaux : d'Aygnoux, Alun, la Brière, Giry, Matigny et Vanesse que les cartes de Cassini, de l'Etat-Major, du ministère de l'Intérieur, ne permettent pas d'identifier : ce qui a peu d'importance pour la géographie bourbonnaise, puisque la paroisse dont ils dépendaient ne touchait nulle part nos frontières.

Parmi les JUSTICES et MAISONS VASSALES qui relevaient du siège de Belleperche, on peut citer, d'après le géographe Nicolay et l'intendant d'Argouges :

Sur les paroisses :

d'AUBIGNY, le fief des « *Poinssons* » (les Poissons) et le fief du *Réray* ;

d'AUROUER, le château fort et seigneurie d'*Arizolles* ; la *Motte-Mégret* ; la terre, justice du *Riau* (aujourd'hui de la commune et paroisse de Villeneuve) ;

[d'AZY-LE-VIF, les fiefs d'*Alun*, de *la Brière* et de *Vanesse*] ;

de BAGNEUX, le château fort et siège de la châtellenie de *Belleperche*, le fief de *Bar*, le château fort et seigneurie de *Saligny* ;

de LUCENAT, le château fort de *Baleine* et la maison seigneuriale de *la Grange* ;

de MONTILLY, le château fort de *Confeix* et le fief des *Hérards* ;

[de TOURY-SUR-JOUR, la terre, château-fort et justice de *Bessay*] ;

[de TRESNAY, le fief de « *Chavannes* »] ;

de VILLENEUVE, la justice du bourg, paroisse et château de *Villeneuve*, et la maison noble de *Villars*, berceau (1) du célèbre Pierre de Belleperche, évêque d'Auxerre, puis chancelier de France.

Chanoine Joseph CLÉMENT.

(1) Cf. *Bulletin de la Société d'Emulation*, IX, p. 298.

V. — Le siège de Belleperche

[Belleperche (commune de Bagneux, sur la rive gauche de l'Allier, à douze kilomètres nord de Moulins) n'est plus, depuis le XVIe siècle, qu'un château en ruines ; celles-ci, aujourd'hui, ont elles-mêmes disparu et il ne reste que les fondations de la forteresse où se trouvait le siège de la châtellenie qui en portait le nom. En écrire l'histoire, ce serait entreprendre celle de tout le pays qui en dépendait à droite et à gauche de la rivière. Devant l'impossibilité de tenter ici une pareille entreprise, il a semblé préférable de se borner à rappeler le seul fait important dont la colline de Belleperche fut le témoin : le siège de 1369-1370, qui fit l'objet d'une courte lecture de M. Flament, sur les lieux mêmes, le jour de l'excursion.]

« ..... Fidèles excursionnistes de la Société d'Emulation, habitués à suivre son érudit fanion aux quatre points cardinaux de l'horizon bourbonnais, vous vous êtes toujours fiés à ses promesses, sachant bien qu'elle vous guiderait de son mieux vers les vénérables monuments que le temps destructeur a bien voulu nous conserver. Souvent, le plus souvent heureusement, votre groupe s'arrête devant une vieille église pieusement entretenue, s'attarde au pied d'un donjon restauré avec plus ou moins de discrétion ; parfois, hélas ! votre visite n'a pour objet que des ruines branlantes et près de déchoir encore, comme ces châteaux de Billy et de Montaigu-le-Blin que notre excellent président a tenu à vous faire visiter l'an dernier, mais même là, si des voûtes se sont effondrées, des pans de murs écroulés, des sculptures effacées, l'ensemble reste debout, le squelette, si je puis dire, le squelette robuste du géant de pierre est encore presque intact.

« Aussi, devez-vous être fort surpris que vos directeurs habituels vous aient, cette année, fait traverser une rivière de trois cents mètres de largeur et vous aient fait faire une ascension de cinquante mètres, par de mauvais sentiers, pour ne rien vous montrer du tout, pas même une ruine, pas même un mur, rien, si ce n'est un petit morceau de la falaise qui court ici, comme elle fait plus haut et plus bas, tout le long de l'Allier. Cependant, si, de la route, vous avez bien regardé le petit plateau où il vous fallait monter, vous avez certainement vu qu'il y avait quelque chose d'anormal ; le terrain est dénudé, mais, de sa vie d'autrefois, il a conservé une silhouette toute militaire,

l'emplacement de tours, de courtines, se devine encore. Et c'est là qu'en effet s'éleva jusqu'au xvie siècle une imposante forteresse qui commandait toute la vallée, où résidait un capitaine châtelain, et qui fut, au cours de l'hiver de 1369-1370, Charles V étant roi de France et Louis II, son beau-frère, étant duc de Bourbon, le théâtre d'un siège mémorable.

« Le travailleur de cabinet qui voudrait, de son fauteuil, écrire une monographie de Belleperche, lirait dans les ouvrages dont son érudition personnelle aurait besoin de se fortifier que Belleperche est, aujourd'hui, un château ruiné. S'il est homme curieux de se renseigner davantage, il dépliera une carte, celle de l'état-major par exemple, et verra, en effet, au sud de Bagneux, le nom qui le préoccupe, modestement écrit à l'anglaise comme le sont ceux des simples bâtiments ruraux sans histoire. Tout cela est encore trop, vous le voyez ; de Belleperche, il reste juste, là-bas, ce petit domaine construit avec les pierres du château.

« Au xvie siècle déjà, en 1569, à l'époque où écrivait un auteur justement célèbre, il n'y avait plus ici qu'une forteresse en ruines, que décrit minutieusement, pour l'avoir vue lui-même, car il habita longtemps le pays, Nicolas de Nicolay, géographe du roi Charles IX, capitaine du château de Moulins. Je diminuerais l'intérêt de cette page précieuse si je me contentais d'en faire l'analyse (1) ; je préfère vous en donner lecture :

Belleperche est une des dix-sept châtellenies du Bourbonnois, consistant en un ancien chasteau ruiné par les Anglois, de forme carrée, environné de vieilles murailles et de quelques tours et fossés secs, le tout d'environ cinq cent et vingt pas communs de circuit. Sa situation est sur un coteau, en fort belle assiette et des plus saines et agréables de tout le pays, car de la part de l'Orient, il regarde le cours du fleuve d'Allier, duquel il est distant d'une petite lieue, et les belles grandes prairies qui sont arrosées dudit fleuve ; et, de l'Occident, par la distance de demi-quart de lieue, il a la forest de Bagnolet qui est belle et de grande estendue et grandement peuplée de sauvagine fauve et noire, estant icelle forest de ladite chastellenie. A l'un des coins dudit vieil chastel qui ne sert que de basse-cour, du costé de septentrion, y a une autre enceinte de murailles de mesme carrure, fortifiée de trois tours rondes et d'une haute et belle tour carrée, faite en forteresse servant de donjon, édi-

(1) Nicolay, *Générale Description du Bourbonnais*, éd. Vayssière, t. I, chap. xxxiv, p. 85-88.

fiée par le bon duc Louis, troisième duc de Bourbonnois, laquelle est garnie de quatre belles chambres hautes, accompagnées de garde-robes et de chambres secrètes, une grande salle basse et la cave voûtée au-dessous ; et autour de la cour, qui est petite, y a une autre grande salle basse et autres offices, faisant en tout le nombre de seize chambres, avec leurs cuisines et autres offices, le tout muré de bonnes murailles hors d'eschelle et de fossés secs ; mais tout le bastiment en ruine et desmoli a faute d'entretènement.

Au milieu de la basse-cour, qui est garnie de deux ou trois petites maisonnettes de terre à demi-ruinées, y a un grand et profond puits de fort bonne eau ; et au coin qui regarde Villeneuve est la chapelle, mais le tout ruiné, mesmement la porte et pont du donjon, auquel on ne peut entrer qu'avec une eschelle, estant le pont tombé. Et lorsque j'y entrai, fus contraint faire couper à coups de serpe les arbrisseaux et buissons qui estoient crus à l'entrée de la porte et par toute la cour du donjon, de la hauteur d'un homme, autrement n'y avoit ordre d'y entrer, combien que le capitaine dudit chasteau, nommé Gilbert de Saint-Aubin, seigneur de Saligny, ne se tienne qu'a un quart de lieue loin, en son chasteau de Saligny, auquel j'en fis grande remonstration, car il en a vingt-cinq livres de gages, outre quelques autres avantages, tous les ans ; et il est grand dommage que ladite place n'est mieux entretenue, tant pour la beauté excellente de son assiette que pour la salubrité de l'air. La paroisse dudit chastel de Belleperche c'est Bagneux qui en est distant de demi-lieue.

Le domaine du chastel et chastellenie de Belleperche, en ce qu'il se comporte, fut aliéné par le feu roi François, premier du nom, à feu monsieur Bourgoin, lequel vivoit conseiller de sadite Majesté en sa cour de parlement, à Paris, et encore de présent le possèdent ses héritiers. Ledit domaine, par commune opinion, ne souloit valoir que environ trois cents livres par an, toutes charges déduites et payées et consiste la plus grande part dudit domaine en prairies, terres labourables et quantité de noyers, et quelques devoirs de cens, et s'estend icelle chastellenie sur les paroisses qui s'ensuivent...

« Voilà donc en quel état deux cents ans d'abandon avaient mis une des plus belles forteresses du centre de la France. Il faut, je crois bien, placer le siège de Belleperche en 1369, avec Chazaud et Siméon Luce, et contrairement à Steyert, l'annotateur du chanoine La Mure, qui propose la date de 1371 sans raisons bien fortes. Or, Louis II, d'après Jean de Châteaumorand lui-même, son amé chevalier et féal chroniqueur, fit, comme le dit Nicolay, construire le donjon du château ; cette construction fut vraisemblablement entreprise après le siège, le duc n'en ayant guère eu le temps auparavant, puisque la plus grande partie de son règne s'était jusque-là écoulée

en captivité. Mais, sans doute, éleva-t-il ce donjon pour suppléer aux fortifications endommagées en 1369 et ne voulut-il pas réparer les autres bâtiments dont la ruine dut s'aggraver rapidement, pendant le xve siècle, au point d'entraîner celle du donjon lui-même. On s'explique ainsi la lamentable situation qui s'offrit aux yeux de Nicolas de Nicolay en 1569.

« Quel fut donc cet événement qui ouvrit pour Belleperche l'ère de déchéance? Je vais m'efforcer de vous en donner une connaissance sommaire, laissant à ceux d'entre vous dont la curiosité serait éveillée par cette vieille histoire le soin de recourir à ce qu'en a dit, il y a une vingtaine d'années, mon prédécesseur Vayssière (1) et même de prendre connaissance du récit qu'ont laissé en leur vigoureux langage les bons chroniqueurs Froissart et Châteaumorand.

« C'est en un temps fertile en aventures de guerre : le roi Charles V vient de rompre le traité de Brétigny, prudemment d'abord, puis, en avril 1369, par l'envoi au roi d'Angleterre d'une lettre de défi suivie de l'occupation de Ponthieu. Les hostilités s'ouvrent sur les frontières du royaume et gagnent tout le centre de la France ; Robert Knolles assiège Cahors, Jean Chandos se fait rendre Moissac ; Bourdeilles tombe aux mains des comtes de Cambridge et de Pembroke, qui se retirent ensuite à Angoulême, où les rejoignent Jean Chandos, Robert Knolles et le captal de Buck ; et les chefs des compagnies anglaises sont invités à concentrer leurs gens sur les marches du Limousin et de l'Auvergne pour vivre aux dépens des habitants de ces deux provinces.

« Vous savez tous ce qu'étaient ces grandes compagnies, qui ne purent être détruites que par le plus glorieux capitaine du xive siècle, Bertrand Du Guesclin. C'étaient des soldats mercenaires, ramassis de gens de toute sorte et de tout pays, Anglais, Allemands, Bretons, Gascons, Espagnols, ayant à leur tête soit un des leurs, soit un cadet de bonne maison, qui, sous un nom d'emprunt, faisait métier de vendre son épée au plus offrant, au roi de France et au roi d'Angleterre tour à tour. De leur état mercenaire, on leur donnait le nom de brigands et la mince cotte de mailles, qu'ils portaient pour combattre plus lestement, prit d'eux le nom de *brigantine*. Et toujours, comme dit Froissart, gagnoient pauvres brigands à derober et piller villes

(1) *Annales bourbonnaises*, t. I.

et chasteaux et y conqueroient si grant avoir que c'étoit merveille et devenoient les uns si riches, par especial ceux qui se faisoient maistres et capitaines des autres brigands, que il y en avoit de tels qui avoient bien la finance de soixante mille escus. Au voir dire et raconter, c'estoit grant merveille de ce qu'ils faisoient : ils espioient, telle fois estoit et bien souvent, une bonne ville ou un bon chastel, une journée ou deux loin ; et puis s'assembloient vingt ou trente brigands et s'en alloient, tant de jour que de nuit, par voies couvertes, que ils entroient dans cette ville ou en ce chastel que espié avoient, droit sur le point du jour, et boutoient le feu en une maison et deux. Et ceux de la ville cuidoient que ce fussent mille armures de feu, qui vouloient ardoir leur ville ; si s'enfuyoient, qui mieux mieux, et ces brigands brisoient maisons, coffres et escrins, et prenoient quant qu'ils trouvoient, puis s'en alloient leur chemin, chargés de pillage.

« C'est de ces redoutables bandes que va partir le coup qui atteindra si douloureusement le Bourbonnais. En août 1369, certains chefs de ces compagnies anglaises, dont les noms varient dans Froissart et dans Châteaumorand, sauf celui d'un d'entre eux, Hortingo d'Ortenie, partent des frontières poitevines et limousines et délibèrent, pour tuer le temps, de s'emparer de quelque belle forteresse. La France fut, dans tout le cours de la guerre de Cent-Ans, sillonnée d'espions dont le rôle semble avoir été considérable et ce sont des espions qui informèrent Hortingo et les siens du bon coup à faire à Belleperche : la place était mal gardée, le châtelain allait et venait fort imprudemment et Belleperche était un beau château, bien approvisionné et renfermant un butin précieux en la personne de Mme Isabeau de Valois, mère du duc de Bourbon et de la reine de France ; la bonne dame, dit Froissart, étoit la asseulée entre ses gens et n'avoit au dit castel point trop grant garde. Et nos gens s'en emparèrent en plein jour, par ruse et déguisés en vilains, assure Châteaumorand ; par échelles, écrit Froissart. Châteaumorand dont, je le dis en passant, la mémoire peut se trouver en défaut, car il n'avait qu'une quinzaine d'années en 1369, et ce fut à l'âge d'environ 75 ans qu'il dicta ses souvenirs, Châteaumorand nous apprend que les Anglais avaient, en chemin, mis entre leurs mains le château de la Bruyère-l'Aubespin, près de Cérilly, dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques pans de murs.

« On juge de l'émoi en France, à la cour, en Bourbonnais. Le duc

était en Normandie, où il préparait une descente en Angleterre. On s'attend peut-être à le voir revenir à marches forcées? Point. Il s'émeut, comme de raison, de voir sa mère prisonnière des Anglais, en une de ses forteresses que ceux-ci viennent de lui confisquer, mais il se borne à aller à Paris demander secours au roi et à envoyer, en attendant, quelques troupes en Bourbonnais, sous le commandement de Guichard Dauphin, de Griffon de Montagu et de Guillaume de Vichy. Ceux-ci font, du reste, d'assez bonne besogne, mettent en déroute deux cents Anglais qui, venant de la Bruyère-l'Aubespin, veulent entrer dans Belleperche et, ayant été rejoints par le maréchal de Sancerre, vont reprendre la Bruyère, y mettent le feu et abandonnent la garnison aux gens des communes qui, selon l'expression de Châteaumorand, en firent de grosses charbonnées.

« Au bout d'un mois au moins, seulement, vers la fin de 1369, au dire du même Châteaumorand en son récit pourtant très favorable au duc, celui-ci arrive devant Belleperche. Il apprend avec satisfaction l'affaire de la Bruyère et se met en devoir de délivrer sa mère et son château. Il élève une grande et forte bastide où ses gens se retirent la nuit venue et il approche quatre engins qui, nuit et jour, lancent pierres et boulets contre les murailles, au point que les combles des tours et du château s'écroulent en partie. Mais Mme Isabeau était femme économe : elle jugea inutile de pousser si brutalement l'attaque au point de détruire la maison et fit dire à son fils que tout ce bruit l'effrayait et qu'il eût à suspendre le tir de son artillerie ; selon Froissart, le duc n'en aurait rien fait ; selon Châteaumorand, en bon fils, il aurait donné ordre de mettre moins d'ardeur dans la manœuvre des engins.

« La chose durait depuis trois mois. Les Français, qui sentaient s'approcher le printemps de 1370 et dont, par conséquent, la vie en plein air commençait à se faire moins rude, ne semblaient nullement disposés à lever le siège. Les Anglais, par contre, voyaient leurs provisions s'épuiser. Ils eurent alors recours au sénéchal anglais de Limousin, messire Jean d'Evrues, qui tenait garnison à la Souterraine et qui, sur leur prière, leur envoya le comte de Bouquinquam, selon Châteaumorand, les comtes de Cambridge et de Pembroke au dire de Froissard, avec 7 ou 8.000 combattants. Ces nouveaux venus contr'assiégèrent donc l'armée ducale et, adossés à la forêt de Bagnolet, s'installèrent commodément pour ne point trop souffrir de

la fin de l'hiver ; du reste, ils communiquaient librement avec le pays et les vivres leur arrivaient sans difficultés du Poitou et des marches voisines. Quelques jours se passèrent au bout desquels, comme, de part et d'autre, on restait sur les positions prises, les Anglais envoyèrent par deux fois un héraut d'armes au duc Louis pour lui demander bataille et le prier de sortir de sa bastide. Le duc répondit négativement dès le premier défi, puis, au second, sa bile s'échauffant, il renvoya plus vertement le parlementaire en lui disant : Dites à vos maîtres qu'ils guerroient mal honorablement quand une vieille femme, asseulée avec ses gens, ils ont pris et l'en veulent mener et ravir comme prisonnière. Et point n'a-t-on vu, en guerre de seigneurs, au temps passé, que les dames et demoiselles y fussent prises ni ravies. De madame ma mère me déplaira, si je la vois emmener, et vous la reprendrons quand nous pourrons, mais la forteresse n'emmèneront-ils point. Vous direz encore à vos maîtres que s'ils veulent mettre sur les champs jusqu'à 50 hommes d'armes, nous en mettrons aussi autant. — Les Anglais n'acceptèrent point ce combat de cinquante, renouvelé de celui des Trente, mais, quelques jours après, à l'heure dite, comme leur héraut d'armes en avait, la première fois, prévenu le duc, ils sortirent de Belleperche en arroi de bataille, bannières et pennons déployés, trompettes sonnant, ayant au milieu d'eux, montées sur leurs palefrois, madame Isabeau et ses dames et demoiselles ; Eustache d'Aubrechicourt, chef de compagnies célèbre, chevauchait galamment, et aussi par mesure de précaution, aux côtés de la duchesse, qui était ainsi soufflée à son fils tout surpris. Les Français entrèrent de suite dans Belleperche et prirent possession du logis vide, au sommet duquel ils hissèrent la bannière ducale. Tel est du moins le récit de Froissart.

« Celui de Jean de Châteaumorand est quelque peu différent pour cette seconde partie du siège, mais non toutefois pour l'issue de l'aventure. A l'en croire, et peut-être le faut-il, l'attaque du duc contre la forteresse aurait été des plus vives et les grosses arbalètes de Chantelle y auraient fait merveille. Malgré cela, les Anglais, en emmenant la duchesse, mirent le feu au château et l'abandonnèrent, puis, ayant fait filer en avant leur précieuse prisonnière, revinrent sur leurs pas pour chasser de Belleperche les Français qui venaient d'y entrer ; mais une telle neige tomba au moment où ils voulaient donner l'assaut qu'ils durent y renoncer et vidèrent définitivement

les lieux en tirant vers Montluçon. On place généralement aux premiers jours de mars 1370 cette reprise du château de Belleperche.

« Quant à la duchesse douairière, que son fils avait si sottement perdue alors qu'avec un peu de mordant il eût très vraisemblablement pu la délivrer, ce n'est qu'en août 1372, après de longues pérégrinations en Poitou, qu'elle fut échangée contre l'anglais Simon Burleigh.

« J'aurais pu prendre, dans Froissart et dans Châteaumorand, bien des détails sur les péripéties du siège ; mais il n'est pas aisé d'exposer hâtivement et avec clarté tous ces petits faits sur lesquels nos deux chroniqueurs ne sont pas toujours d'accord. Il m'a suffi de vous indiquer ce que fut cet épisode mémorable et à quelles sources savoureuses vous pourrez, si vous en avez le goût, puiser avec grande satisfaction. Et pour finir, je voudrais fixer deux points qui, je crois bien, ne l'ont guère été jusqu'ici.

« D'abord, la prise de Belleperche fut moins le fait des Anglais eux-mêmes que d'une de ces bandes connues sous le nom de Grandes Compagnies, bandes qui étaient, à la vérité, à la solde des Anglais et faisaient bien partie de leurs corps d'occupation, mais qui agissaient avec beaucoup d'indépendance et sans prendre les ordres ni du prince de Galles ni du duc de Lancastre. La guerre purement anglaise à cette époque est un peu partout, en Picardie, en basse Normandie, sur la basse Loire, en Angoumois, en Limousin, en Quercy, en Gascogne, mais pas en Berry et encore moins à l'est du Berry. Cette région est libre. Les Anglais — les Anglais réguliers — avaient assez à faire au nord, à l'ouest et au sud-est de la France, sans s'aventurer eux-mêmes plus avant dans le pays. Mais ce n'est pas l'envie qui leur en manquait et alors ils laissaient faire leurs compagnies, quitte à les soutenir ou à les laisser écraser, selon la fortune. L'expédition de Belleperche germa ainsi dans la cervelle des brigands que les Anglais avaient rassemblés en 1369 sur les marches limousines. Lisez le petit discours que leur tinrent les chefs anglais et que Froissart nous a conservé : Si vous dirons que vous ferés ; vous recueillerés vos gens et vous remetterés ensamble, et vous monterés amont sur les marces du Limozin et d'Auvergne et ferés là guerre ; car sans guerre vous ne poés ne savés vivre et nous vous jurons et promettons loyaument, se vous prendés ne conquerés ville, chastiel ou forterèce en France, où que ce soit ne en quel marce, et

vous y soiiés assieget, nous vous irons conforter telement que vous nous en sarés gret et leverons le siege. — Et c'est ce qui eut lieu pour Belleperche. Froissart nous donne les noms des trois chefs de la bande, Hortingo, Bernart de Wisk et Bernart de la Salle, et ajoute que c'était de grands échelleurs de forteresses. Châteaumorand assure qu'avec Hortingo il y avait un autre homme d'armes de Gascogne, Ciquot de la Saigne ; il ne parle pas des deux Bernart. Les uns et les autres n'étaient point des réguliers, mais des sortes d'enfants perdus que l'on soutient ou que l'on désavoue. Si Belleperche s'était effondré sur leurs corps, si le bon duc les avait taillés en pièces et réduits à merci, l'honneur anglais qui n'était point engagé restait sauf.

« Mais le bon duc fit si bien que leur expédition, au total, fut fructueuse. Et ceci est mon deuxième point. L'expédition des compagnies eût pu se terminer pour elles par un désastre, si le bon duc avait été autre chose qu'un simple bon chevalier. Un bon chevalier, sous la plume de Châteaumorand, dont on a trop accepté le portrait de son maître, un bon chevalier c'est un homme brave, bien campé sur son lourd cheval, calé par le troussequin de sa selle et qui galope épaissement, la lance en avant, à l'encontre d'autres bons chevaliers comme lui qui en font autant ; c'est un homme qui garde la foi jurée, certes, et dont les qualités morales sont fort estimables, mais il ne fut jamais défendu d'y joindre quelque pénétration d'esprit et quelque souplesse de raisonnement. Or, les qualités intellectuelles, je lui en demande bien pardon, en ce lieu même où son souvenir flotte encore autour de nous, ne semblent pas avoir brillé en Louis II d'un bien vif éclat ; pour en juger, c'est par ses actes qu'il le faut faire et non par la lecture de son vieux compagnon et panégyriste Jean de Châteaumorand. A ne considérer que l'affaire de Belleperche, nous voyons le duc : 1° quitter son duché, ce qu'il ne pouvait éviter, je le veux bien, puisqu'il préparait en Normandie un projet de descente en Angleterre, mais le quitter sans lui laisser des garnisons assez fortes pour résister, le cas échéant, à l'ennemi qui rôdait à vingt ou trente lieues de ses frontières ; 2° attendre un mois au moins pour aller de sa personne assiéger les ennemis qui s'étaient assez imprudemment enfermés dans Belleperche ; 3° se laisser contr'assiéger lui-même par les renforts anglais auxquels il refuse la bataille, leur proposant un che-

valeresque combat de cinquante contre cinquante, ce que l'ennemi s'empresse de refuser ; 4° renvoyer une partie de ces utiles auxiliaires que l'on appelait alors les *communes*, gens de pied que les hommes d'armes à cheval avaient déjà si imprudemment méprisés à Courtrai, à Crécy, à Poitiers, pour leur grand dam ; 5° assister impuissant au départ de sa mère et, étant entré dans la place qu'on venait de lui abandonner — à quoi eût-il servi aux Anglais de la conserver ? — hisser triomphalement sa bannière après ce succès à rebours.

« Le bon duc Louis II est une figure bourbonnaise fort populaire. Il ne me convient nullement de lui ôter son prestige ; il fut très pieux, — Châteaumorand le dit ; il édifia de belles constructions, — que ne les avons-nous mieux conservées ! Il aima les coups d'épée, les grandes entreprises, fut un bon serviteur du roi de France. Pour tout cela, qui forme un actif dont beaucoup se contenteraient, il a droit à notre respect et à notre gratitude. Mais il semble bien que, de même qu'il ne fut pas aussi *bon* que Châteaumorand nous l'assure, au début de sa chronique, dans l'anecdote du *livre peloux*, par un exemple qui se retourne contre lui, de même il ne montra qu'une intelligence médiocre, à une époque où les esprits fins et aiguisés commençaient à conduire le monde. »

P. Flament.

VI. — Baleine.

Le fief et ses possesseurs.

C'est vers la fin du xive siècle que Lorrin de Pierrepont, chevalier, seigneur d'Arisolles, Latays, Chavanne et autres lieux, édifia sur ses terres de Latays et d'Arisolles (1) deux châteaux identiques comme plans et comme dimensions ; mais nous ne savons pour quelle raison il substitua le nom de Baleine à celui de Latays que nous fournissent seuls les actes antérieurs à 1375.

(1) Il y a lieu d'observer qu'il y a en Bourbonnais deux fiefs portant le nom de « La Motte d'Arisolles » ; l'un sur la paroisse d'Aurouër est celui dont nous parlons, l'autre est situé sur la paroisse d'Yzeure.

De l'ancien château plus rien ne subsiste aujourd'hui. La construction moderne en briques n'offre pas grand caractère : un pavillon central avec deux ailes en retour terminées par deux tourelles accolées et sur la façade une serre montant à hauteur du premier



étage, tel est l'aspect de l'édifice actuel auquel on a joint une immense galerie destinée à recevoir au siècle dernier les collections de M. Doumet.

Lorrin de Pierrepont est le premier personnage de son nom que nous ayons rencontré dans notre province. D'où venait cette famille ? Nous ne pouvons le dire d'une façon certaine, étant donné que nous trouvons à cette époque des Pierrepont en Normandie (1)

(1) Les Pierrepont de Normandie portent : *palé d'or et d'azur, de six pièces, au chef de gueules.* Cette famille était encore largement possessionnée dans cette province au XVIIe siècle. Le rôle de la noblesse du bailliage de Cotentin dressé en 1640 nous fournit de nombreuses mentions les concernant : François de Pierrepont, écuyer, s^r de Saint-Nicolas de Pierrepont, frère du s^r de Baudreville, riche de 3.000 l. t. de rente ; Gabriel de Pierrepont, écuyer, de la maison du s^r d'Estienville ; Guillaume de Pierrepont, s^r de Gonneville ; Hervé de Pierrepont, écuyer, s^r de Flotemanville et Estienville, riche de 18.000 l. t. de rente, chef de la famille de Pierrepont, guidon de la compagnie des gendarmes de M. de Matignon ; Jean de Pierrepont, écuyer, s^r de Saint-Marcouf (huguenot) ; noble Pierre de Pierrepont, écuyer, s^r de Baudreville, capitaine garde-coste, riche de 12.000 l. t., époux de la sœur du président de Franquetot (de Rouen).

En outre, nous trouvons en 1572, en septembre, c'est-à-dire un mois après le massacre de la Saint-Barthélemy, mention de l'abjuration d'un huguenot : noble homme Louis de Pierrepont, s^r de Lamberville.

et en Beauvaisis. Il nous est cependant permis de supposer que nos ducs étant possesseurs du comté de Clermont en Beauvaisis en 1378, un Pierrepont a bien pu passer en Bourbonnais à la suite d'une union ou d'une nomination à une charge bourbonnaise. Ce fut la branche aînée qui vint s'implanter chez nous, puisque la branche du Beauvaisis paraît porter dans ses armes une étoile comme brisure (1).

Quoi qu'il en soit, nous pensons que les deux branches restèrent longtemps en rapport et nous aimons à croire que ce n'est pas le hasard seul qui fit nommer à l'évêché de Meaux, si proche de Clermont, Jean de Pierrepont, le deuxième fils de Guillaume, seigneur d'Arisolles, dont nous parlerons plus loin. D'ailleurs, s'il faut ajouter foi à l'ouvrage de notre compatriote Jean Mégret (2), la maison de Pierrepont serait originaire du pays d'Artois (3) et descendrait : 1° de Pierre de Pierrepont ; 2° de Guillaume ; 3° de Mathieu ; 4° de Pierre ; 5° d'Antoine époux de Jeanne d'Espineuse ; 6° de Tristan époux de Jeanne de Choisy ; 7° de Charles époux de Marie de Confrenithe ; 8° de Rollet époux d'Huguette du Quesne ; 9° d'Adam époux d'Arsande de Flavy ; 10° de Jean époux d'Isabelle du Mesnil ; enfin, 11° de Laurens, *alias* Lorrin, le premier qui vint en Bourbonnais et acquit la terre d'Arisolles et de Latays.

I. *Lorrin de Pierrepont* vint du Beauvaisis (4) à l'âge de 9 ou 10 ans, comme page du duc Jean Ier du nom, comte de Clermont ; il épousa, dès 1375, Jaquette Bertine, fille de Simonin, bourgeois de Moulins, et tante de Jean Bertine, co-seigneur de la Fin-Fourchaud, époux d'Agnès de Troussebois.

Secrétaire du duc Louis II, qu'il accompagna en Angleterre (5) et auquel il sut rendre de grands services, il recueillit 200 francs d'or que le duc lui laissa par testament (6) et fut, en 1378, nommé capitaine châtelain de Rochebleine aux gages de 20 florins d'or et substi-

(1) Les Pierrepont portent en Bourbonnais : *d'azur au pont de 4 arches d'argent, maçonné de sable ;* en Beauvaisis : *d'azur au pont d'argent surmonté d'une étoile d'or à dextre.*

(2) *Généalogies de quelques nobles familles du Bourbonnais et autres lieux* (Moulins, Claude Vernoy, 1685).

(3) D'après Mégret, leurs armes seraient : *d'azur au pont de pierre de 6 arches d'argent maçonnées de sable.*

(4) Jean Mégret : ouvrage cité plus haut.

(5) *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (Chazaud), page 6.

(6) La Mure : tome III, page 174.

tut du comte dans la baronnie de Malleval aux gages de 10 florins par an (1).

Il fit foi et hommage en 1375 pour la métairie d'Arisolles et pour le bois de Latays, avec dîmes, étangs, moulin, tailles, cens et rentes sur les paroisses de Coulandon, Aurouër et autres. En 1379, il fit hommage pour les biens qu'il tenait en fief de Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny et baron de la Ferté-Chaudron (2).

Nous ne savons d'une manière exacte quelle fut sa descendance. Une généalogie manuscrite de la fin du XVIIe siècle, conservée dans les archives du château d'Avrilly nous donne quelques indications qui paraissent malheureusement inexactes et qui se trouvent en désaccord avec la généalogie publiée par Jean Mégret.

En dehors de Lorrin de Pierrepont et de son fils aîné, châtelain de Souvigny, les membres de cette famille n'occupaient pas de charges bien importantes. Il semble que l'éloignement de leurs fiefs, situés à la limite de la province, aux confins du Nivernais, les ait empêchés de se mêler d'une façon plus intime à la vie de cour de nos ducs, et nous pouvons croire que dans la suite ils fréquentèrent plus Saint-Pierre-le-Moûtier que la capitale du duché (3).

Lorrin de Pierrepont paraît avoir eu de son mariage : 1° Pierre, dit « l'aisné », écuyer, capitaine et châtelain de Souvigny, nommé à cette charge peu avant la Noël de 1412, en remplacement de Jean de Marzac (4), aux gages annuels de 15 livres tournois (5). Il épousa Jeanne de Troussebois, dame de Buy, laquelle était veuve de lui lorsque, le 20 juin 1430, elle vendit au prieur de Souvigny la moitié des dîmes de la Chaise, moyennant le prix de 30 réaux d'or. Je ne sais s'ils laissèrent une postérité ; 2° Pierre (qui suit) ; 3° Agnès, qui épousa dès

(1) La Mure : tome II, page 63.

(2) Marolles, page 450. — Guichard Dauphin était fils de Robert Dauphin et d'Isabeau de Châtelperron et petit-fils de Robert III, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne.

(3) Lorrin de Pierrepont avait cependant à Moulins un immeuble dans la rue tendant de la porte d'Allier à la porte des Carmes, que ses descendants Jehan, Hélion et la veuve de Guillaume de Pierrepont déclarent posséder encore au terrier de 1460. (Archives départementales, A. 116, folio 557, v°.)

Nous trouvons deux Pierrepont, *Jean* et *Gilbert*, tous deux baillis de Saint-Pierre-le-Moûtier (J. Mégret).

(4) *Un compte de la châtellenie de Souvigny*, 1412-1413 (P. Flament), page 8.

(5) *Archives historiques du Bourbonnais*, tome II, page 146.

1400 Girard de Montcorbier, fils de Jean, seigneur des Pontars (1) ; 4° Henry, qui signe le 2 décembre 1438, avec son frère Pierre, un accord relatif à l'hôtel que possédait leur père en la ville de Moulins ; 5° Catherine-Françoise ; 6° Jean, seigneur d'Arisolles ; 7° Jeanne ; 8° Laurent ; 9° Michel.

Lorrin de Pierrepont mourut dès avant 1395 ; en effet, le 10 octobre de cette même année, la chapelle Saint-Martin fut fondée en la collégiale de Moulins par « vénérable et honnête femme Jaquette Bertine, veuve de vénérable et discret homme Laurent (*alias* Lorrin) de Pierrepond, autrefois conseiller et maître des comptes d'illustre prince et seigneur Louis, duc de Bourbon (2) ».

Sa veuve institua, en outre, deux chapelains dont la présentation devait lui appartenir ou à ses héritiers ; déjà d'ailleurs, du vivant de son mari, elle avait, en 1386, contribué à la fondation du chapitre de la collégiale.

Après la mort de Lorrin, Jaquette Bertine eut la garde noble de leurs enfants ; le 22 juillet 1398, agissant en leurs noms, elle passa avec le comte de Nevers un accord touchant la justice de Chavanne-les-Crot, les hôtels du Ryau et du Perret.

II. *Pierre de Pierrepont*, seigneur de Betancourt, Saint-Nicolas, Lucenay, etc., fit foi et hommage en 1443 pour des tailles, cens et rentes à percevoir sur les paroisses de Lucenat-sur-Allier, Toulon, Yzeure, etc.

Il eut d'Alix de La Mousse plusieurs enfants : 1° Jean (qui suit) ; 2° Laurent (cité dans la sentence de 1451), et autres... Alix était veuve et tutrice de ses enfants dès le 18 novembre 1451, date à laquelle intervint en leur faveur une sentence relative à la succession d'Henry, leur oncle, contre Guillaume et Hélion de Pierrepont, fils de Jean, seigneur d'Arisolles, frère du défunt.

Le 25 juillet 1455, Alix dé La Mousse fit foi et hommage à Charles Ier, duc de Bourbonnais.

III. *Jean de Pierrepont*, seigneur de Baleine, Lucenat, etc., naquit vers 1440.

Fils aîné de Pierre, il fit, le 12 juillet 1452, foi et hommage avec dénombrement à messire Jacques de Bressolles, chevalier, seigneur

(1) *Les Fiefs du Bourbonnais*, tome I, page 571.
(2) *Notre-Dame de Moulins* (commandant du Broc), page 143.

dudit lieu. Il épousa, le 14 février 1467, damoiselle Catherine de Serres, dont il eut : 1° Gilbert, (qui suit) ; 2° Jean, évêque de Meaux.

Le 12 mars 1472, il assista au mariage d'Antoine de Follet, écuyer d'écurie du duc de Bourbon, avec Agnès de Chatellux (1).

Guillaume Revel, dans son *Armorial*, mentionne les armes de Jean de Pierrepont : *d'azur au pont de 4 arches d'argent, au lambel de 3 pendants de même.*

IV. *Gilbert de Pierrepont*, écuyer, seigneur de Baleine, la Grange, Lucenat-sur-Allier, fut chargé le 10 janvier 1490, par le roi Charles VIII, d'aller, en compagnie de l'évêque d'Albi, faire enregistrer à Toulouse les lettres instituant le duc de Bourbonnais et d'Auvergne lieutenant et gouverneur du Languedoc (2). Le 12 janvier 1503, il fut convoqué au ban et arrière-ban de Nivernais pour ses possessions dans les châtellenies de Cuffy et de Châteauneuf-sur-Allier. En 1505, il acquit pour le prix de six vingt livres tournois, de Michel Perrin et de ses frères, une terre sise à Vaserange et divers immeubles sis près d'Arisolles. Il mourut peu après, laissant veuve Michelette de Chareil, qui fit foi et hommage, au nom de ses enfants mineurs, à raison de la terre de Baleine et des justices de la Grange et de Lucenat-sur-Allier.

Il eut de son mariage : 1° Jean, (qui suit) ; 2° Guillaume, époux de Gilberte de Chantelot, convoqué à Moulins en 1521 pour la rédaction des coutumes ; 3° Antoine-Marie.

V. *Jean de Pierrepont*, écuyer, seigneur de Baleine, fut convoqué comme son frère à la rédaction des coutumes du Bourbonnais de 1521. En 1541 (4), « il reconnut tenir en foy liege et hommaige de noble et scientifique personne maistre Loup de Salazar, protonotaire du Saint-Siège apostolique et prieur commendataire du prieuré conventuel de Saint-Pierre-le-Moûtier », ce qu'il tenait à cause du lieu de Vaserange.

Il fit à cette même époque dresser par Cognerat, notaire royal, le terrier de Baleine (5). Il avait épousé Louise de Grivel, dont il eut :

(1) Marolles, page 709.
(2) *Titres de la maison de Bourbon*, Huillard-Bréholles, n° 7089.
(3) *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1re série, tome XVIII, page 407.
(4) Archives départementales, E. 40.
(5) *Ibid.*

1° Gilbert (qui suit) ; 2° Michel-Estienne ; 3° Hugues ; 4° Marc.

VI. *Gilbert de Pierrepont*, écuyer, seigneur de Baleine, la Grange, etc., épousa Renée de Breschard, que je crois fille de Jean, seigneur d'Alligny, et d'Espérance de Saint-Phalle. Elle était déjà veuve en avril 1576 et figure comme marraine sur les registres paroissiaux d'Aurouër. Le 19 octobre 1583, dans l'église d'Ourouer en Nivernais, elle assiste à l'abjuration de son parent, Isaac de Breschard.

Elle eut de son mariage : 1° Philippe, (qui suit) ; 2° Antoinette, dame de Baleine, mariée en 1620 à Nicolas de Lingendes, maître ordinaire de l'hôtel du roi, chef du cabinet de la reine régente Marie de Médicis, veuf de Marie d'Abra de Raconis, qu'il avait épousée en 1609 et qui mourut en 1617.

Antoinette mourut vers la fin de l'année 1645, laissant à son mari ce qu'elle possédait de la terre de Baleine, et la même année Nicolas de Lingendes faisait foi et hommage au roi pour ce fief, dont la propriété lui avait été adjugée, le 16 décembre 1645, par sentence du sénéchal de Bourbonnais (1).

Il avait eu du premier lit au moins trois fils : Charles, seigneur de Baleine en partie ; Nicolas et Emmanuel.

Renée de Breschard étant veuve fit, en 1603, dresser le terrier des cens et rentes dus dans les paroisses de Livry, Riousse, Précy, Langeron, Saint-Pierre-le-Moûtier et Marcigny, portant par moitié avec dame Catherine de Senecterre, veuve de Philibert Popillon, baron du Riau (2).

VII. *Philippe de Pierrepont*, écuyer, seigneur de Baleine en 1590, mentionné dans l'acte de 1603 précité, eut d'Anne Legay : 1° Jean, seigneur de Baleine, qui épousa en 1620 Madeleine Le Bel, fille de François et de Gervaise de Troussebois. Le 15 septembre 1640, il fit foi et hommage pour les seigneuries de Lucenat et de Baleine ; 2° René (qui suit).

VIII. *René de Pierrepont*, né le 3 janvier 1598, qualifié chevalier en plusieurs actes, servit Louis XIII en Savoie (3), chevau-léger en

(1) Archives nationales, P. 474^2, n° 369.

(2) Archives départementales, E. 69.

(3) Acte du s[r] du Becay, colonel de cavalerie, lieutenant de la compagnie du prince de Piémont (J. Mégret).

la compagnie du s^r de Lange ; il fut convoqué au ban de 1639.

Il avait épousé Aimée de Paris, qui mourut le 3 mai 1648, laissant : 1° Gabrielle, baptisée le 22 mars 1633 à Villeneuve ; 2° Elisabeth le 3 février 1636, et qui eut pour parrain Antoine de Bonnay, écuyer, s^r du Bessay ; 3° Claude (fille) le 2 février 1638 ; 4° Gilbert, (qui suit) ; 5° Catherine le 18 septembre 1644 ; 6° Marie-Aimée le 24 février 1647, épousa vers 1666 Claude-François d'Albost, déjà veuve en 1691 ; 7° Antoine le 22 avril 1648.

Sans doute que pressé par un besoin d'argent, René de Pierrepont consentit à vendre à réméré sa part de Baleine vers 1639 ; en effet, nous trouvons en 1649 Abraham Vallier, ancien conseiller au parlement des Dombes, seigneur de Baleine en 1649, et son fils François-Maurice, seigneur de Baleine en 1665.

IX. *Gilbert de Pierrepont*, baptisé le 22 avril 1640, eut pour parrain Thomas de La Barre, s^r de Lorgue. Parrain lui-même à Villeneuve le 22 février 1656, il épousa Marie Le Tailleur et en secondes noces, le 12 décembre 1663, Anne de Bonnet, fille d'Eustache-Louis, seigneur de la Mosle, en Berry. Il ne rentra qu'en 1673 en possession de Baleine, grâce à la vente à réméré dont nous avons parlé plus haut. Il mourut à 44 ans, le 8 février 1686, laissant : 1° René, né le 9 septembre 1664, baptisé le 12 octobre suivant qui eut pour parrain : René de Pierrepont, son grand-père ; 2° Léonarde-Gilberte, née le 8, baptisée le 18 décembre 1669 ; parrain : Léonard de Bonnay, chevalier, seigneur de Luppy ; 3° Eustache, né le 5 octobre 1667, baptisé le 6 novembre 1673 ; parrain : Eustache de Bonnet, écuyer, baron de la Mosle ; il épousa le 29 juin 1693 Jeanne Chopin, fille de noble Denis, seigneur de Vieillecour, et d'Anne Herbellot ; 4° Michel, né le 6 avril 1674, baptisé le 21 mai suivant ; parrain : Michel de Chéry, chanoine de Nevers ; 5° Edouard-Gabriel (qui suit) ; 6° Edmé.

Gilbert de Pierrepont comparut le 1er avril 1667 devant Mre Henry Lambert d'Herbigny, intendant de justice du Bourbonnais, et ayant pu justifier de sa noblesse depuis 1437 du consentement de Guillaumet, procureur du Roy, il fut reconnu et confirmé dans sa noblesse.

X. *Edouard-Gabriel de Pierrepont*, né le 28 février 1670, baptisé le 15 mars 1675 en la chapelle de Baleine. Cornette des carabiniers du

régiment de Montperou, il épousa le 4 février 1692 (1) Catherine de Rochefort, fille de messire Gaspard de Rochefort, écuyer, et de dame Anne de Sève.

En 1718, il fit foi et hommage pour les fiefs de Baleine, de la Grange, de Lucenat-sur-Allier ; puis, peu après, il vendit Baleine à un Nivernais, Henri Bolacre, seigneur du Marais.

De son mariage il avait eu : 1° Jean-Baptiste, baptisée à Lucenay le 25 septembre 1705 ; 2° Marie-Madeleine, baptisée à Lucenay le 24 juin 1710 ; 3° Gaspard, seigneur du Verger, brigadier des armées du roi, qui épousa en 1736 Jacqueline de Lespicier.

Nous n'avons pas voulu interrompre la généalogie des seigneurs de Baleine, mais nous ferons remarquer que partie de ce fief fut possédée, de 1646 à 1689, par la famille de Lingendes. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, Nicolas de Lingendes recueillit Baleine dans la succession de sa seconde femme, Antoinette de Pierrepont, décédée en 1646 ; son fils, Charles de Lingendes, écuyer, maître d'hôtel ordinaire du roi, fut confirmé dans la possession de Baleine par un arrangement avec la famille de Pierrepont, qui lui abandonna ce bien de sa belle-mère.

Né en 1611, Nicolas de Lingendes mourut le 15 mai 1697. Il avait épousé, le 22 septembre 1637, Geneviève Faye d'Espeisses, fille de feu Charles, seigneur d'Espeisses, maître des requêtes, ambassadeur en Hollande, et de Marguerite de Fourcy.

Il eut de son mariage un fils, Jean-Augustin de Lingendes, écuyer, seigneur de Baleine, capitaine de cavalerie, tué en 1689 au siège de Valcourt, en Flandre. A sa mort, la partie de la seigneurie de Baleine passa à une famille Martin. En 1718, enfin, Edouard-Gabriel de Pierrepont vendit l'autre partie de Baleine à Henry Bolacre, époux de Marie-Geneviève Martin, qui réunit ainsi les deux fractions de l'ancienne seigneurie.

XI. *Henry Bolacre*, écuyer, seigneur des Marests (Nivernais), et, par sa femme, de Baleine, était fils d'Henry, lieutenant général en la sénéchaussée de Bourbonnais, et de Gabriel Corade.

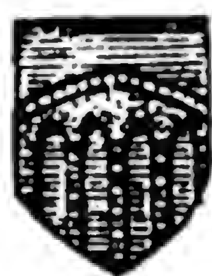
D'abord avocat en parlement, il fut pourvu le 8 février 1694, sur la résignation de son père, de la charge de conseiller du roi, lieutenant

(1) *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1903, p. 314.

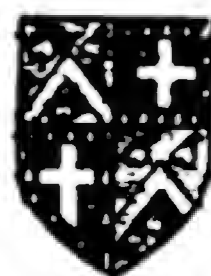
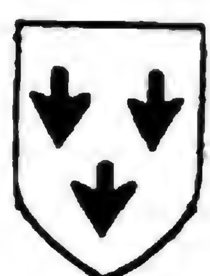
général enquêteur et commissaire examinateur en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins (1).

Il avait épousé, dès 1696, Marie-Geneviève Martin, dame de Baleine. Tous deux furent inscrits à l'*Armorial Général* en 1697 (2).

Armoiries des différents possesseurs de Baleine





De Pierrepont De Lingendes Martin Bolacre De Chabre De Rocquigny

La Thaumassière a donné, dans son *Histoire du Berry*, une généalogie peu complète de la famille Bolacre, qui aurait eu pour auteur Pierre Bolacre, habitant de Cosne en 1388. Mais antérieurement à cette date, nous connaissons, par l'*Inventaire de Marolles*, un Bartholomer Bolacre, autorisé en 1259 par Hugues, seigneur de Saint-Verain, à percevoir le prix des franchises que ce seigneur avait données aux bourgeois de Saint-Verain.

La branche aînée de la famille s'éleva rapidement à une assez haute position à Nevers ; ses membres, seigneurs de Sigogne et des Marests (*alias* du Marais), remplirent les fonctions de président de la Chambre des comptes de Nevers, de lieutenant général au bailliage et pairie de Nivernais, de procureur du roi et de président au bureau des finances de Bourges (3).

En 1719, Henry Bolacre rendit foi et hommage au nom de sa femme pour la terre de Baleine.

Il mourut dès 1723 et eut pour successeur, dans la charge de lieutenant général, Julien Berger, nommé par lettre du 31 janvier 1724 (4).

Il ne semble pas qu'il eut de postérité, et après sa mort sa veuve vint se retirer à Moulins, où elle vécut en compagnie de demoiselle Charlotte Clément de Chazeuil.

(1) Archives départ., B. 848.

(2) Registre de Moulins, I, n[os] 11 *bis* et 12. *De sinople à un lion d'argent couronné d'or, lampassé et armé de gueules* (Bolacre). — *D'or au chevron de sable accompagné en chef de deux molettes de sable et en pointe d'un paon rouant d'azur et de sinople* (Martin).

(3) Coquille, *Histoire du Nivernais*, p. 341.

(4) Arch. départ., B. 850.

Nous ne savons comment Baleine passa en d'autres mains. Il est probable que ce fut la veuve d'Henry Bolacre qui vendit cette propriété, car nous trouvons, en 1775, Etienne de Chabre (1), seigneur de Baleine.

XII. *Etienne de Chabre*, chevalier, seigneur de Pouzol, Blot-le-Rocher, etc., enseigne de vaisseau, sous-aide-major des troupes de la marine, chevalier de Saint-Louis, naquit à Riom, où il fut baptisé le 15 novembre 1744. Il était fils de Jacques-Antoine, chevalier, lieutenant général criminel en la sénéchaussée d'Auvergne, et de Marie-Hélène de Clary de Saint-Angel.

Il devint bourbonnais par son mariage et se fixa à Moulins en 1775. C'est vers cette même époque que nous le trouvons qualifié seigneur de Baleine. En 1792, il fut compris avec sa femme et ses deux fils sur la liste des ex-nobles à surveiller.

Le 14 juin 1793, il acheta l'immeuble destiné, en 1788, à l'installation de l'évêché projeté et le paya 24.000 livres en assignats (2).

Le 19 octobre suivant, il était arrêté ; il fut incarcéré aux Carmélites et n'en sortit que le 25 avril 1794. Sa femme subit le même sort et ne fut mise en liberté que grâce à Vernerey (3).

Etienne de Chabre vendit, vers 1780, à Mme de Narbonne (4), la terre de Pouzol et celle de Blot-le-Rocher, que son père avait acquise de Gilbert de Chauvigny.

Le 7 avril 1806, il afferma pour 550 francs, à Gilbert Brunet, le domaine de la cour de Mirebeau.

Membre du conseil municipal de Moulins sous l'Empire, il signa en cette qualité, le 16 novembre 1813, une adresse enthousiaste de fidélité à l'impératrice régente et aux institutions impériales (5).

Il avait épousé, le 28 avril 1775, Marie-Julie Le Noir de Mirebeau, fille d'Antoine, seigneur d'Espinasse, Mirebeau, Cognat, et de Jeanne-Marie des Bouis de Villard, dame de Perassier (6).

Il eut de ce mariage : 1° Antoine-Jean-Joseph de Chabre, né à

(1) D'une famille originaire de Riom, anoblie en 1643 en la personne d'Antoine de Chabre, lieutenant criminel en la sénéchaussée de Riom.

(2) 15.372 fr., valeur au cours dudit jour.

(3) Cornillon : *Le Bourbonnais sous la Révolution française*, tome IV, p. 81.

(4) *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1900, p. 184.

(5) *Histoire de Moulins* (Faure), tome II, p. 416.

(6) Archives départementales, B. 790.

Moulins le 22 août 1779, mort à Montluçon le 15 juin 1841 ; 2° David de Chabre, auteur d'un rameau qui se fixa en Bretagne.

XIII. *Aglaé-Catherine Adanson.* Nous ne savons comment notre seigneurie passa d'Etienne de Chabre à la propriétaire qui lui succéda, car, bien avant la mort de celui-ci, qui ne survint qu'après 1813, nous trouvons dès 1806 Mme Adanson résidant à Baleine.

Le 4 août de cette même année, au lendemain de la mort de son père, Mme Adanson, divorcée d'avec Jean-Baptiste-Marie Doumet, demeurant au lieu de Baleine, donne « devant Bougarel, notaire à Moulins, procuration à M. Moisnet, de Paris, pour transporter à dame Jeanne Bénard, sa mère, tous ses droits dans la succession de Michel Adanson », son père (1).

Aglaé-Catherine Adanson naquit en 1775 du célèbre naturaliste Michel Adanson (2), explorateur du Sénégal, et de Jeanne Bénard. Elle épousa avant 1795 Jean-Baptiste Doumet, de Cette, dont elle était divorcée en 1806. Membre des sociétés d'horticulture et d'agronomie pratique de Paris, membre honoraire des sociétés d'horticulture de Lille et d'agriculture de Moulins, Mme Adanson publia un livre très recherché, *La Maison de campagne*, ainsi qu'un recueil de *Pensées fugitives*, dont les principaux extraits ont été publiés dans le *Bulletin* en 1895 et années suivantes.

Elle mourut à Villeneuve en 1852, laissant deux fils :

1° Emile Doumet (1796-1869), auteur des collections que son fils devait plus tard ramener de Cette à Baleine, officier supérieur d'état-major, maire de Cette, député de l'Hérault (1849-1863), officier de l'Instruction publique, commandeur de la Légion d'honneur, il épousa la fille du général Jubé de la Pérelle, dont il eut 1° Paul-Napoléon Doumet (qui suit), 2° Paul-Anacharsis Doumet.

XIV. *Paul-Anacharsis Doumet* (1801-1880), conseiller général de la Nièvre, juge de paix du canton de Dornes, chevalier de la Légion d'honneur, qui mourut sans alliance et Baleine passa à son neveu Paul-Napoléon (qui suit).

XV. *Paul-Napoléon Doumet-Adanson* naquit à Guéret en 1834 et

(1) Acte enregistré à Moulins le 5 septembre 1806. (Archives départementales. Enregistrement, registre n° 10. Moulins, f° 55.)

(2) Né à Aix le 7 avril 1727, mort à Paris le 3 août 1806, il descendait d'une famille écossaise.

mourut à Villeneuve le 31 mai 1897, et il fut inhumé le 5 juin dans la chapelle du parc de Baleine. Il avait épousé Amélie Reynaud, née à Cette en 1832, morte en 1896 à Villeneuve. Membre de la Société d'horticulture de l'Allier, dont il fut président, de celle des connaissances utiles et de la commission météorologique, il fut en 1893 vice-président, puis l'année suivante président de notre Société d'Emulation du Bourbonnais, réélu vice-président en 1895, puis de nouveau président en 1896 ; il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort.

De son mariage il avait eu une fille, Cécile-Amélie-Louise Doumet-Adanson, qui épousa à Villeneuve, le 24 novembre 1886, Guillaume Charles de Rocquigny (qui suit).

XVI. *Guillaume-Charles de Rocquigny*, né le 14 janvier 1852, était fils d'Auguste-Charles de Rocquigny du Fayel (1) et d'Henriette-Alexandrine Van Kampen.

Elève de Saint-Cyr, sous-lieutenant au 33e de ligne, capitaine au 110e en 1886, démissionnaire après son mariage, M. de Rocquigny vint habiter Baleine. Le 4 avril 1890, il sollicita et obtint l'autorisation de relever le nom du célèbre Adanson, grand-père maternel de sa femme.

Celle-ci étant morte le 11 octobre 1892, il vint se fixer à Moulins, où il mourut le 17 août 1904, laissant de son union : 1° Hugues de Rocquigny-Adanson, né en 1888 ; 2° François (1890) ; 3° Marie-Félice (1892).

C'est à M. Hugues de Rocquigny-Adanson que nous devons l'aimable autorisation de visiter Baleine qu'il a bien voulu nous accorder en souvenir de son père : qu'il reçoive ici l'hommage de notre reconnaissance et l'expression de nos bien vifs remerciements pour les trop courts instants qu'il fut donné à la Société de consacrer au parc et au musée.

M. Dénier.

(1) La famille de Rocquigny habitait, au milieu du XIXe siècle, dans le Pas-de-Calais.



VII. — Le parc de Baleine.

Créé au commencement du XIX[e] siècle par M[me] Aglaé Adanson, fille du célèbre naturaliste, le parc de Baleine est encore aujourd'hui une des principales attractions de cette belle propriété. On ne trouve pas, il est vrai, dans ce parc de trente hectares, ces accidents de terrain, ces larges allées aux contours gracieux, ces vastes pièces d'eau où des cygnes blancs ou noirs prennent leurs ébats, ces grandes échappées de vue à travers les grands massifs, beautés naturelles et artistiques que l'on rencontre souvent à proximité des châteaux somptueux. Mais ce que l'on ne rencontre nulle part qu'à Baleine, c'est cette riche collection d'arbres et de plantes exotiques qui, par des soins ingénieux, ont été acclimatés ici, à tel point que la plupart d'entre eux rivalisent de beauté avec leurs congénères étrangers. Néanmoins, bien que ce parc soit avant tout un *arboretum*, la savante disposition de l'ensemble, les nombreux canaux qui l'encadrent et le traversent, la fraîcheur qui y règne pendant l'été, lui communiquent un charme dont on se sépare toujours à regret.

Aussi bien l'intérêt qui s'attache à ces collections vivantes attire en ces lieux les visites de nombreux touristes, de savants et d'horticulteurs émérites. Des comptes rendus de ces visites ont été publiés par des hommes très compétents : *Revue des Eaux et Forêts*, 1878 et 1897, — *Journal de la Société d'Horticulture de France*, 1881, — *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*, 1902. La Société d'Emulation du Bourbonnais n'avait pas eu jusqu'alors l'occasion d'en parler ; c'est cette lacune que j'ai accepté de combler, en utilisant les rapports de mes devanciers.

Parmi les diverses essences d'arbres qui font le mérite du parc de Baleine, les conifères occupent une place importante : les pins sylvestres et *Laricio* ont une vigueur de croissance peu commune ; les pins maritimes sont remarquables par leur dimorphisme foliaire, les grandes aiguilles normales alternant avec d'autres plus courtes. Citons encore les *P. insignis, tœda, pungens, rigida, Coulteri*, espèces étrangères.

Le genre *Abies* (sapin) est aussi représenté par plusieurs es-

pèces exotiques : *A. Nordmaniana, Douglasi, cephalonica, nobilis, grandis, Canadensis, polita*, etc. L'*Abies Pinsapo*, originaire des montagnes méridionales de l'Espagne, n'est connu en France que depuis 1839. Ceux de Baleine ont produit des semis dont plusieurs sujets présentent un dimorphisme foliaire ; en effet, certains rameaux rappellent ceux d'*A. pectinata*. L'aspect du *Pinsapo* est original, on s'arrête volontiers pour l'examiner ; M. de Rocquigny ne partageait pas cette admiration du public, il n'aimait pas sa rigidité presque métallique. Un *Picea nigra* avait produit de semis une variété remarquable classée sous le nom de *P. Doumetii ;* c'était un arbre de 10 mètres de hauteur, qui a péri et dont il ne reste que des rejetons. Admirons, en passant, un superbe *Sequoia gigantea*, plus connu sous le nom de *Wellingtonia gigantea*, mais les patriotes de France préfèrent le premier nom qui, d'ailleurs, a la priorité. Non loin de là, des cèdres du Liban et de l'Himalaya étendent leurs puissantes ramures. Sur le bord de l'eau s'élance un magnifique Cyprès chauve *(Taxodium distichum)*, qui mesure plus de 3 mètres de circonférence à la base ; une des particularités de cet arbre réside dans ses racines ; lorsqu'elles croissent dans les marais ou au bord des eaux, elles émettent des productions ligneuses, épaisses, qui s'élèvent verticalement au-dessus du sol ; on leur a donné le nom de *Bornes*. A l'abri de ces géants, croissent le genévrier de la Virginie, plusieurs espèces de *Thuiopsis*, dont une, le *T. sinensis*, se fait remarquer par ses larges feuilles, puis *Gingko biloba, Cryptomeria japonica*, etc.

Après la série des arbres verts, jetons un coup d'œil sur celle des arbres feuillus. Tout d'abord, c'est le grand chêne de nos forêts, *Q. pedunculata*, à la puissante ramure ; l'un d'entre eux mesure 3 mètres et demi à la base ; on y voit une variété rare de cet arbre, *Var. Louetii*, dont les feuilles sont longues et entières. Le *Q. sessiliflora*, autre espèce de nos forêts, a produit le rarissime *Doumetii*, qui se distingue à ses feuilles laciniées. Il y a encore çà et là, dans le parc, des *Q. cerris, crinita*, aux glands velus, et toute une série de chênes d'Amérique : *Q. Prinos, Phellos* à feuilles de saule, *Q. imbricaria* à feuilles de laurier, *Q. discolor, macrocarpa, coccinea, rubra* et *palustris*. Les Noyers exotiques ne sont pas moins intéressants : *Juglans nigra*, au bois noir et réfractaire aux insectes ; *J. cinerea, Carya squamosa*, dont l'écorce se détache en grandes plaques laciniées ; les *C. porcina* et *Caucasica*. Citons encore plusieurs beaux arbres d'es-

pèces très disparates : le peuplier de la Caroline et du Canada ; l'un d'eux mesure 4 mètres à sa base ; le *P. Simonii*, originaire de Chine, dont les feuilles sont lancéolées ; bouleaux et érables aux feuilles rougeâtres, des frênes au feuillage élégant ; les *Liquidambar styraciflua* et *orientalis*, grands arbres aux fruits aromatiques ; *Laurus sassafras*, *Pavia lutea*, *Nyssa aquatica* et *villosa* ; enfin, la plupart des beaux arbres généralement cultivés dans les parcs : le tulipier de Virginie, *Sophora Japonica*, des *Triacanthos*, des micocouliers aussi beaux que ceux du Midi ; plusieurs espèces de magnolias, des tilleuls, des frênes et des hêtres à rameaux pleureurs, un marronnier d'Inde à feuilles laciniées, etc. (1).

Baleine possède une longue série d'arbustes qu'il serait trop long d'énumérer ici ; les plus remarquables sont les rhododendrons et les azalées de grande taille ; lorsqu'au mois de juin ces arbustes se couvrent de fleurs, ils forment autour des massifs un encadrement splendide. Viennent ensuite des arbustes des pays méridionaux : *Smilax Mauritanica*, qui a la forme d'une liane, des *Cotoneasters*, *Andromeda floribunda*, *Amelanchier Botryopum* ; surtout n'oublions pas ces massifs de bambou qui atteignent une grosseur et une longueur inusitées dans notre climat.

Il ne reste plus qu'à dire un mot des plantes basses qui croissent çà et là dans les pelouses et sur le bord des eaux. Tout d'abord le *Galantus nivalis* (perce-neige), dont les blanches fleurettes s'épanouissent dès le commencement de février ; deux variétés de Chélidoine, l'une à feuilles laciniées et l'autre à feuilles semi-doubles, *Impetiens noli-tangere*, *Geranium sanguineum*, *Neottia nidus-avis*, *Atropa belladonna*, *Arum italicum*, *Osmunda regalis*, la plus grande des fougères européennes, associée à plusieurs petites espèces exotiques qui ne paraissent pas regretter leur pays d'origine. D'autres petites plantes importées des pays étrangers : *Helodea Canadensis*, *Urtica nivea*, *Silybium eburneum*, etc., croissent à côté d'espèces de nos grandes chaînes de montagnes, comme : *Lychnis coronaria*, *Spirea aruncus*, *Astratia major*, *Salvia glutinosa*, *Hesperis matronelis*, *Cyclamen europeum*, dont les pelouses sont émaillées en automne ; *Lilium pyre-*

(1) Pour se diriger dans le parc et trouver facilement les espèces d'arbres ou arbustes qu'on tiendrait à connaitre, il serait très avantageux de se servir du plan dressé par M. Lassimonne.

naicum, *Viola cornuta*, *Citrus triptera*, etc. Nous en omettons, et non pas des moins intéressantes.

Telle est, en raccourci, la physionomie du parc de Baleine, qui a coûté tant de soins à la femme de goût et de savoir qui l'a créé. Hélas ! les grands hivers, comme ceux de 1830 et de 1870, ont jonché le sol de tristes hécatombes ; le relevé en a été fait et le jardinier Gey, presque aussi vieux que les géants du parc, à l'ombre duquel il a passé sa vie, vous dira tous ces ravages du temps. Toutefois, il y a compensation : ce que le parc a perdu en quantité a permis aux survivants d'acquérir plus d'ampleur et de beauté.

Abbé V. BERTHOUMIEU.

VIII. — Le Riau.

Le Riau est le premier château que rencontre le voyageur se rendant de Villeneuve à Dornes, à 3 kilomètres environ de Villeneuve, sur la droite, à l'entrée du plateau qui sépare l'Allier de la Loire.

L'orthographe du nom a varié ; autrefois, il était écrit le Ryau, le Ryaulx, le Ryaux et même le Rayau sur une carte de Blaeuw, à Amsterdam, en 1635, faisant partie de notre collection. Un petit ruisseau, le Riau, qui a probablement donné son nom au château, passe au fond de la vallée qui sépare le Riau des Damariats.

Le Riau était le chef d'une seigneurie qui, vers la fin du XVIe siècle, embrassait tout le pays compris entre les bords de l'Allier et la forêt de Munez : Villars, Avrilly, Arisolles en faisaient partie. Entouré de beaux arbres et rafraîchi par des eaux vives abondantes, le Riau, avec sa porte d'entrée monumentale et la curieuse construction en bois de la jumenterie, présente encore un ensemble assez caractérisé.

Il fait partie de la commune et paroisse de Villeneuve-sur-Allier, canton de Moulins-Ouest, et appartient depuis près d'un siècle à la famille de Chavigny, actuellement représentée par Mme Behaghel, la vénérable et aimable châtelaine qui a fait cette année à notre Société une si gracieuse réception.

« Le Riau primitif (1) était une maison forte, bâtie sur une motte carrée de 25 mètres de côté, qu'occupe encore le château proprement dit ; et les murs sur lesquels s'élèvent les constructions reprises au début du XVIIe siècle semblent bien avoir appartenu aux anciens parements. Mais, sous François Ier, le Riau subit une transformation complète due sans doute à Nicolas Popillon, le premier qui porta le titre de baron du Ryau. On combla donc presque entièrement le fossé ouest de la motte du Ryau, et les fossés est et sud furent prolongés de façon à clore un long rectangle de 60 mètres sur 85 : sur tout le pourtour de la motte ainsi fermée, s'élevèrent des dépendances, entourant une tour rectangulaire à laquelle on accédait du côté de l'ouest par une entrée ménagée dans un donjon en briques appareillées, lui-même flanqué de tours. C'est sur une des faces de ce donjon, du côté de la tour, que s'appuie la chapelle. Ces dépendances devinrent bientôt insuffisantes et, en 1584, on construisit en dehors de l'enceinte un vaste bâtiment en pans de bois, remarqué par Arthur Young, pour sa parfaite commodité agricole. C'est là que devait être installée la jumenterie. Sous Henri IV, on reprit les murailles du vieux château et on refit, outre la toiture, nombre de dispositions intérieures. Vers 1750, enfin, on l'augmenta de deux ailes occupant toute la longueur de la vieille motte féodale. Au Riau comme à Avrilly, toute pierre armoriée ou simplement sculptée a été soigneusement martelée. »



Les propriétaires du Riau. — Il paraît y avoir eu une famille

(1) Disent MM. Aubert de la Faige et R. de La Boutresse dans leur tome II inédit des *Fiefs du Bourbonnais.*



Phototypie Sadag. Cliché de M. Scharlowsky.

La grange du château du Riau (1584).

Du Ryaul ; on la trouve mentionnée dans la région. Elle est tombée en roture. Le premier seigneur connu d'une façon certaine est Pierre du Puy-Chevalin, damoiseau, qui, en 1300, rend aveu du fief et seigneurie du Riau en la paroisse d'Aurouër. Nous sommes porté à admettre que ces premiers possesseurs du Riau sont de la même race qu'une famille du Puy-Chalin mentionnée dans les titres de la maison ducale de Bourbon en 1333, 1392 et 1408.

Dans le cours du xive siècle, le Riau passe entre les mains de la famille Breschard. Les possessions des Breschard s'étendent de chaque côté de l'Allier, mais sur la rive droite en particulier. Elles vont jusqu'à Chevagnes. Villars se trouve déjà sous le même sceptre.

En 1435, c'est Guy de la Perrine qui est au Riau ; la famille de la Perrine a possédé les seigneuries de la Perrine, du Plessis, de Livry, de Burrienne ou Bourrienne, du Ryau, de Rochebut. Soultrait ne connaît pas ses armoiries. Guyot de la Perrine avait épousé Marguerite de Blasson, de la paroisse d'Yzeure, qu'il laissa veuve avant 1436. Remariée à Pierre d'Orgière, écuyer, elle habita dès 1438 Pontcharraud, en la paroisse d'Ainay. Pierre d'Orgière est sans doute le frère ou le père de Guillaume d'Orgière, capitaine châtelain de Thisy, déchargé le 10 janvier 1473 (1).

Quoi qu'il en soit, en 1444, Marguerite de Blasson, femme de Pierre d'Orgière, rend encore aveu du Riau comme tutrice de ses enfants Jean et Jeanne de la Perrine. Le Riau reste à cette dernière, qui épousa Guillaume du Val, écuyer, et en 1461 celui-ci était encore seigneur du Riau ; mais peu après arrivaient dans cette terre les Popillon, qui devaient y rester plus de trois siècles.

D'où sortent ces Popillon ? On a dit qu'ils venaient d'Orléans ; on a dit que leur vrai nom était Charlot. Nous croyons qu'ils sont de vieille souche moulinoise et que leur nom patronymique est bien Popillon.

Le premier d'entre eux qui arrive à la fortune est Charles ou Charlot Popillon. Son nom paraît pour la première fois en 1464 : il se porte caution pour Geoffroy Le Mercier, trésorier du Bourbonnais. Dès 1466, il entre à la cour ducale, où il va faire sa carrière ; il est nommé maître de la chambre aux deniers de Mme la Duchesse (Jeanne de France, fille de Charles VII, mariée en 1441 avec le duc

(1) *Transcripta*, d'après les tables de Du Fourny, 4e reg.

Jean II). En 1473, il est argentier de la duchesse ; à cette époque, il est toujours qualifié marchand bourgeois. Dès 1475, Charles Popillon commence l'établissement de sa fortune territoriale ; il achète le Moutier (Bessay) et, de ci et de là, des cens et rentes.

En 1483, il obtient l'office de contrôleur général de toutes les finances du duc. L'importance de cette nouvelle charge l'oblige à renoncer aux fonctions de maître de la chambre aux deniers de Mme la Duchesse et de receveur des gages et pensions attribués à l'office de connétable de France.

Pour la première fois en 1486, le 9 octobre, à l'occasion d'un bail fait par Jacques Dent comme lieutenant général de Verneuil, nous voyons Charles Popillon prendre la qualité de seigneur du Riau et de la Cour (Chapeau) ; c'est cette année, au mois de novembre, qu'il atteint le faîte des honneurs : il est nommé général et gouverneur de toutes les finances de M. le duc ; la charge de président de la Chambre des comptes, qui en était le complément, lui est donnée le 20 mai 1487. Dès lors, Charles Popillon se trouve associé aux principaux actes d'administration du duché, qui était un petit royaume dans le grand.

Confirmé à la mort de Jean II (1er avril 1488) dans ses hautes fonctions, nous le voyons présent, le 13 décembre 1488, à l'acte d'acquisition par le duc et la duchesse Anne de la baronnie de Bourbon-Lancy ; en 1490, à l'acquisition de Carlat ; en 1493, à l'acte d'échange de Beaumanoir.

En 1495, il est un des trois fidèles du duc qui s'engagent en son nom à verser à Jean, comte de Boulogne, les 12.000 livres tournois qui lui sont dues pour les biens meubles de sa femme Jeanne de Bourbon ; on sait que Jeanne de Bourbon, fille de Jean II, comte de Vendôme, et d'Isabelle de Beauveau, avait épousé quelques mois avant sa mort le vieux duc Jean II et s'était remariée par contrat du 1er janvier 1495 avec Jean Ier, sire de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne. La même année, Charles Popillon est un des témoins de la ratification de cession faite par Guy d'Arpajon, chevalier, seigneur de Lautrec, de la ville et baronnie de Chaudesaigues (24 octobre).

Pendant ce temps, le duc et la duchesse ne perdent pas une occasion de témoigner leur bienveillance à ce dévoué serviteur. En 1495, ils lui donnent une septerée de terre pour agrandir sa métairie des

« Caules » (nous croyons qu'il s'agit là du lieu dit les Colles, domaine sur Thiel) ; Charles Popillon possédait Paray-le-Frésil depuis 1487, et les Caules se rattachaient peut-être à cette seigneurie. En 1494, ils lui donnent la haute, moyenne et basse justice en sa terre du Riau (expédié à la Chambre des comptes le 26 janvier). C'est en 1495 que Charles Popillon aurait pour la première fois accompli son devoir féodal de foi et hommage pour les terres du Riau, les Granges (paroisse de Lucenat-sur-Allier) et la Cour (Chapeau).

En 1499, le duc et la duchesse ratifient la fondation faite par messire Charles Popillon, chevalier, seigneur du Riau et président des comptes, tant pour le repos de son père que de feue Marie Brinon, sa femme, de deux chapelles en l'église Notre-Dame de Moulins. C'est la première fois que nous rencontrons le nom de la femme de Charles Popillon ; Marie Brinon était la fille d'André Brinon et d'Agnès de la Bize. C'est à titre de tuteur des enfants mineurs d'André Brinon et d'Agnès de la Bize que Charles Popillon négociait en 1493, avec le duc et la duchesse, l'échange du parc de Beaumanoir (Yzeure), contre la propriété de Chassignoles (localité restée indéterminée). En 1501, Charles Popillon amorce l'acquisition de la terre et seigneurie de Châtelmontagne, qui deviendra plus tard un des beaux fleurons de la famille.

Charles Popillon a dû mourir vers la fin de 1507 ; il est remplacé, en effet, le 28 novembre de cette année par Charles de Lorme dans l'office de président des comptes et, dès le 1er février 1508 (nouveau style), son fils Nicolas fait établir à son profit l'assiette des cens et devoirs qui lui sont dus sur plusieurs héritages dans la châtellenie de Belleperche (1).

Charles Popillon, de son mariage avec Marie Brinon, laissait deux enfants : 1° Pierre Popillon, seigneur de Paray-le-Frésil, qui devint chancelier du Bourbonnais et mourut à la Bastille en 1524 ; il avait épousé Claude Herbelot, veuve d'Antoine Turpin, et ses descendants ont fourni les branches d'Ansac et du Prenat (Chevagnes) ; 2° Nicolas Popillon, seigneur du Ryau et de Châtelmontagne, pannetier du Bourbonnais, mort en 1536.

Dès 1497, Nicolas Popillon avait été nommé receveur de l'équivalent ayant cours au bas pays d'Auvergne ; c'est à ce titre qu'en 1498

(1) Arch. de l'Allier, série E.

un délégué des habitants de Saint-Pourçain fut chargé d'aller voir à Moulins « Monseigneur le receveur Nicolas Popillon » et lui remontrer les « affres et nécessités de la ville à cause de la peste » ; Saint-Pourçain-sur-Sioule était d'Auvergne (1). La charge de receveur de l'équivalent dépendait du roi. En 1500, Nicolas Popillon remplit auprès du duc de Bourbonnais les fonctions d'écuyer et de panetier (2). En 1502, Nicolas Popillon acquiert Châtelmontagne de Pierre d'Urfé et d'Antoinette de Montvert, sa femme (3). En 1503, au mois de janvier, il est convoqué à Lyon pour le ban et l'arrière-ban et comparaît en personne avec ceux qui doivent fief au comte de Nevers pour les châtellenies de Cuffy et de Châteauneuf-sur-Loire (4). En 1505, il est en procès avec Blanche de Villiers et Gilbert Pointet au sujet de certains services réclamés par ladite Blanche (arch. privées de la Grillère). La même année, il verse au père Antoine Honoré, procureur des Cordeliers de Montferrand, une somme de 6 livres tournois que le roi leur avait donnée à charge de prier pour lui (5). Il remplit donc toujours sa charge de receveur de l'équivalent. Au mois de février 1508, comme nous l'avons déjà vu à l'article de son père, il fait dresser l'assiette des cens et devoirs qui lui sont dus sur plusieurs héritages situés dans la châtellenie de Belleperche, paroisse de Lucenat-sur-Allier, en paiement d'une rente de 40 livres tournois que lui devait la duchesse de Bourbonnais. L'acte est dressé le 1er février en présence de Jacques de Lorme, écuyer, seigneur de Praviers et la Jolivette, président du Bourbonnais, et Odoart Bellossier, maître des comptes, du commandement de haute et puissante princesse Madame Anne de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne, de très haut et puissant prince Monseigneur le Duc et de Mme Suzanne, sa consorte. Pierre II est mort en 1503 ; Charles III, duc de Bourbon, comte de Montpensier et connétable de Bourbonnais, a pris la succession du duché et est marié, depuis le 10 mai 1505, à Suzanne de Bourbon. Les censitaires désignés dans cet acte sont : Philibert Lelyé, Jean et Jacques Pillet, Jean Morat, laboureur, Charlot Morat, François Rolin, Pierre Thibaud, Jean Boullouer,

(1) *Bull. Soc. Emul.*, 1906, p. 194.
(2) Bibl. Nat., pièces orig., dossier 52.617.
(3) *Bull. Soc. Emul.*, 1903, p. 288.
(4) Marolles, *Inv. des titres de Nevers*, col. 453.
(5) Bibl. Nat., pièces orig., dossier 52 619.

Pierre Guerrier et Pierre Delain ; Jean et Léonard Besassier, Claude Rochon, écuyer, seigneur de la Mothe et de la Bergerie, et d[lle] Catherine Chaumette, sa femme (il est le plus souvent désigné comme le seigneur de la Bergerie) ; Gilbert Thomas, la communauté des Chaigne au village Auvernoy (probablement l'Auvernay, domaine actuel de Villeneuve) ; Etienne Compère, les Joninet, les Dode, Bonnyer, Pierre Desnier, marchand ; Jeanne Daze, veuve de Jean Bessay, à présent femme de Jean Jourd ; Simone Febure, Jean Daze, Jean Maréchal et Louis Liandon ; Pierre Martinet, serrurier à Villeneuve ; messire André des Halles, prêtre, curé de Rochefort ; Jean Bonnyer, dit Guellin, marchand ; Jean Bonnyer, dit de la Boyèle ; Laurent Bedon, les Moreau, Jean Brinon, Gilbert Thomas, Guillaume Gourrot, marchand ; messire Geoffroy Paignon, prêtre ; Simone Liandon, veuve de Fouques Rimbert ; les Chartier, Guillaume Feulloux, Jean Daze, prêtre ; Gilbert Chauchard, clerc, à présent aumônier ; Catherine Michard, Marguerite Begat, Jean Clerc, Jeanne Delabesse, femme de Pierre, cuisinier ; Pierre Luxiennes. Les redevances comprennent pour la plupart de l'argent et du grain ; en espèces, les chiffres varient entre une obole (un demi-denier) et huit sols sept deniers. En nature, l'avoine domine et la plus haute redevance est de 9 boisseaux ; puis vient le seigle avec un maximum de 5 boisseaux et un treizain ; le froment ne dépasse pas 2 boisseaux et l'orge un demi-boisseau avec un treizain.

Dans la même année 1508, Nicolas Popillon obtient de M[me] la Duchesse (Anne de France), de M[gr] le Duc (le connétable) et de M[me] la Duchesse sa femme, par voie d'échange, la moitié de la justice de Châtelmontagne, qui était commune entre la duchesse et les seigneurs de Châtelmontagne. Dans cet acte, le Riau est appelé le Ryau-Néron, c'est la seule pièce où nous ayons trouvé cette dénomination. En outre, il lui est fait délivrance des cens et servis d'Arfeuilles qu'il tenait par échange du duc et de la duchesse (1). Enfin, M[me] la duchesse lui accorde que le fief du Ryau ressortira dorénavant du duché de Bourbonnais au lieu d'être du ressort de la châtellenie de Belleperche. En 1512, M[me] de Bourbon s'engage à payer à Nicolas Popillon, écuyer, s[r] du Riau, panetier du duc de Bourbonnais, la somme de 4.500 livres en cinq années ; elle les lui avait empruntées

(1) Huillard-Bréholles, *Inv. des titres de la maison de Bourbon*, n° 7.783.

pour racheter une rente de 25 livres dues à Louise de Bourbon, princesse de la Roche-sur-Yon, et assigne ladite somme sur la terre de Billy : cet acte est daté de la Chaussière.

Il s'agit là de Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier et dauphine d'Auvergne, fille de Gilbert, comte de Montpensier ; cette princesse, après avoir été mariée à André de Chauvigny, s[r] de Châteauroux, avait épousé, le 21 mars 1504, Louis I[er] de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon ; elle était la sœur du connétable. En 1521, Nicolas Popillon, écuyer, seigneur du Ryau, baron de Châtelmontagne, seigneur du Bouis (Theneuille) et de Marigny, assiste en personne aux Etats de Bourbonnais (1). La dernière pièce qui nous est parvenue de Nicolas Popillon est une procuration du 3 juin 1526 relative à la saisie faite, à la requête de la dame de la Ferté-Chauderon, des fiefs de Maligny (2) ; c'est à cause de ses fiefs que Nicolas Popillon dépendait, pour le ban, du comte de Nevers.

Le nom de la femme de Nicolas Popillon est Isabeau de Vierzat (3). Les Vierzat, Vierzac, Viersac ou Viersat ont pour armes : *d'argent à 6 fusées de sable accolées en bande, alias à la bande fuselée de sable.* (Soultrait, II, p. 247.) D'après les notes de M. Des Gozis, ils sont connus dès le XIV[e] siècle.

En 1354, nous trouvons Guillaume de Viersat, damoiseau, relevant de Louis de Brosse pour sa baronnie d'Huriel, et Pétronin de Viersat (peut-être les deux frères) relevant de Guillaume Brandon, chevalier, pour ses terres de Lussat. En 1393, deux Vierzat, Guillaume et Jean, sont qualifiés capitaines châtelains de Montluçon ; il est possible que ce soient le père et le fils et que, cette année-là, le fils ait succédé au père dans sa charge. Guillin de Viersac est un des écuyers de la compagnie de Louis de Brosse, seigneur de Saint-Sevère, à Orléans, en 1383. En 1423, Guillaume de Viersac est caution de Jean de Brosse, s[r] de Saint-Sevère, maréchal de France, dans une transaction qu'il passa avec sa mère (25 février). En 1451, Guillaume de Viersac, écuyer, est bailli de Combraille. Hugues de Viersac, chevalier, est cité de 1461 à 1509. Philippe de Viersac, écuyer, abandonne la famille de Brosse pour s'attacher à la fortune des ducs de Bourbon. En 1470, il est écuyer d'écurie du duc et dé-

(1) *Bull. Soc. Emul.*, t. XVIII, p. 397.
(2) Bibl. Nat., pièces orig., dossier n° 52.619.
(3) *Ibid.*, dossier n° 52.659.

chargé de l'office de châtelain de Saint-Bonnet-le-Châtel, Mérol et la Tour-en-Jarry ; presque immédiatement, il est nommé châtelain de Murat (10 septembre 1471) ; en 1501, il est chambellan du duc, qui lui accorde la justice sur sa terre du Bois. Il meurt en 1507 et est remplacé. Gilbert de Viersac, que nous supposons être le fils de Philippe, est écuyer, seigneur de Saint-Aubin et la Ferté. En 1506, il est voyer du vicomte de Bourges et, à ce titre, donne aveu de ladite vicomté aux religieux de Saint-Sulpice qui en avaient la mouvance. Il ne la possède plus dès 1515. Le 19 décembre 1528, Mme la duchesse de Bourbonnais donne à Gilbert de Viersac, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, main-levée de son droit d'usage en la forêt de Grosbois pour sa terre de Saint-Aubin. En 1558, le 13 août, la terre de Rosemont est adjugée à Louis Trousseau, écuyer, seigneur de Lothenay, contre Gilbert de Viersac, écuyer, ayant repris le procès au lieu de feue Antoinette de Viersac, sa sœur (1).

De cette famille de Viersac, nous ne connaissons que quatre femmes : Antoinette, sœur de Gilbert, dont on vient de parler, et Isabeau, femme de Nicolas Popillon, que nous croirions volontiers, d'après les dates, sœur aussi de Gilbert. Marguerite, qui pourrait bien être une quatrième enfant de Philippe, épousa, vers 1310, Louis de la Chapelle, écuyer, seigneur du Boucheron, homme d'armes des ordonnances, fils puîné d'Aubert et d'Isabeau de Bron. Enfin, Dauphine, femme de Jean (II) d'Entraigue, capitaine châtelain de Souvigny (1437) ; c'est celui-ci qui obtient, en 1446, la permission de fortifier Montaret et qui meurt avant ou vers 1473.

Ce serait à Nicolas Popillon que s'appliquerait la légende, si gracieusement écrite par M. de Chavigny dans la plaquette intitulée : *Deux plumes d'artistes.*

« On était en 1525, dit-il ; le sire de Popillon, dont le fils Nicolas était officier à l'armée du roi, habitait le château du Riau avec sa fille Marie. » Nous ne connaissons pas de filles à Nicolas Popillon, le mari d'Isabeau de Viersat, qui vivait en 1525 ; mais il est permis de supposer que le nom de l'héroïne de l'aventure ne soit pas venu jusqu'à nous ou que le poète, en faisant revivre sa figure, n'ait pas regardé de très près à la date inscrite en tête de son histoire, car le premier Nicolas Popillon, qui épousa Claude Babou, eut bien une

(1) Marolles, *Titres de Nevers*, 147.

fille du nom de Marie ; celle-ci n'a pu naître avant 1534 et son histoire amoureuse pourrait se placer au plus tard vers 1555. Quoi qu'il en soit, suivant le récit légendaire, la jeune châtelaine était amoureuse d'un beau cavalier de son voisinage, jeune homme que son cœur ornait de toutes les vertus, mais auquel le père inflexible ne pouvait pardonner le défaut capital d'impécuniosité. Une aventure banale de promenade avec chute dans l'Allier avait rapproché les deux jeunes gens qui s'étaient fait d'éternels serments. Néanmoins, le seigneur du Riau avait fini par arracher à sa fille son consentement au mariage avec un riche prétendant. Le jour fixé pour les noces était arrivé : la jeune fille avait revêtu sa toilette de mariée, puis elle avait demandé à rester seule un moment, était montée dans la tour et, enjambant la barre d'appui de la fenêtre, s'était noyée dans le fossé.

Cette légende, comme le fait remarquer M. de Chavigny et contrairement à certaines assertions, ne se confond pas avec l'aventure de Sterne. L'auteur du *Voyage sentimental* avait rencontré sur la route de Paris une jeune fille assise au bord d'un fossé, avec laquelle il avait lié conversation. Repassant deux ou trois ans après au même endroit, il apprit que la jeune fille s'était noyée par folie d'amour. L'aventure de Sterne n'a rien à voir avec le Riau et paraît plutôt s'être passée dans les environs du lieu dit « la Rigolée », à deux kilomètres de Moulins.

Nicolas eut d'Isabeau de Vierzat deux fils : Nicolas II, qui continue la lignée, et Charles, dont nous ignorons le sort ultérieur : nous savons seulement qu'il était encore mineur en 1541.

Nicolas Popillon, deuxième du nom, seigneur du Riau et de Châtelmontagne, épousa, par contrat du 2 octobre (Des Gozis) ou 2 novembre (Père Anselme) 1534, Claude Babou, fille de Philibert et de Marie Gaudin, dame de la Bourdassière et de Thuisseau. Philibert Babou était trésorier de France et général des finances de Mme la duchesse de Bourbonnais en 1528 (à cette date Louise de Savoie). C'était donc ce qu'on appelle un beau mariage pour Nicolas Popillon ; il trouvait réuni fortune et beauté ; on sait que les trois sœurs Babou étaient d'une beauté remarquable. Nicolas Popillon et Claude Babou eurent quatre enfants : 1° Nicolas III, qui continua la série des seigneurs du Ryau ; 2° Philibert ou Philbert, qui devint seigneur du Bouy (Theneuille), la Chaise (Monétay), les Granges (Lucenat). Ce

Philibert, qui fut littérateur (1), épousa vers 1570, Catherine ou Gabrielle de Saint-Nectaire, fille de Nectaire et de Louise d'Etampes, et mourut en 1590 ; la branche de Philibert s'est terminée dans les Bigny d'Ainay, ainsi qu'on le verra au tableau généalogique ; 3° André Popillon, le troisième fils de Nicolas et de Claude Babou, chevalier, seigneur d'Oyé, baron de Châtelmontagne, épousa en 1587 Anne Le Loup de Pierrebrune ; sa branche se termina dans les Cugnac-Dampierre ; 4° enfin une fille, Marie Popillon, épousa Claude de Gallus, seigneur de Saint-Marcel.

Nicolas Popillon, troisième du nom, baron du Riau et de Châtelmontagne, chevalier de l'ordre du roi et grand-maître des eaux et forêts de Bourbonnais, épousa, par contrat du 6 mai 1556, Catherine de Boniface, fille de Vincent ou Viviant, seigneur de la Cabane, et Catherine de Russan ou Roussan (contrat passé à Marseille, dans la maison de Boniface). Catherine de Boniface était la tante à la mode de Bretagne du fameux Boniface de la Mole, illustré par Alexandre

(1) Dans son travail sur les écrivains anciens du Bourbonnais (*Bulletin de la Société d'Emulation*, années 1898 et 1899), M. Roger de Quirielle consacre à notre Popillon la note ci-dessous. 1899, p. 182.

Popillon du Riau (Philibert), gentilhomme bourbonnais, sieur d'Arfeuilles, vivait au xvie siècle.

D'après la Croix du Maine, il a publié 24 sonnets amoureux. Lyon, B. Honorat, 1574, in-8°. (Ripoud, *Tablettes manuscrites*.)

La Bibliothèque Nationale possède de cet auteur les ouvrages suivants :

A) *Opuscules d'Amour*, par Hervet, La Borderie et autres divers poètes. *A Lyon*, par Jean de Tournes, *1547*, in-8°, 316 p.

On relève à la page 237 : *Le Nouvel Amour*, qui serait de Popillon, d'après une autre édition.

La Bibliothèque Nationale possède deux exemplaires, l'un coté Ye, 1611, relié maroquin vert, l'autre incomplet du dernier feuillet, relié en veau et coté Ya, 24.129.

B) *Les Questions problématiques du pourquoy d'amour*, nouvellement traduit d'italien en langue françoise, par Nicolas Léonique, poète françois, avecq *ung petit livre contenant le nouvel amour inventé par le seigneur Popillon* et une épistre abhorrant fol amour, par Clément Marot, varlet de chambre du roy. Aussi plusieurs dixains à ce propos de saincte Marthe, *1543*. On les vend à Paris en la rue Neufve-Nostre Dame, à l'Escu de France, par Alain Lotrian. Petit in-8 de 40 feuillets non chiffrés, figures sur bois sans intérêt particulier sur le titre et dans le texte. Le *Nouvel Amour* commence au 17e feuillet par deux dixains et un huitain, un avis de l'imprimeur. Au 19e feuillet commence la poésie :

Un jour, Vénus, en sa chambre dorée....., etc.

[Réserve Ye 1604, reliure en carton.]

Dumas (Des Gozis). Elle était veuve dès avant 1590 avec plusieurs enfants mineurs sous la tutelle de leur oncle Philibert. Celui-ci acheta en leur nom la terre d'Avrilly, près Trevol, en 1592, et vendit pour la payer l'hôtel d'Ansac (ancien évêché). Avec cette nouvelle terre, le Riau, qui s'était successivement annexé Villars et Munez, constituait une des plus belles sinon la plus belle terre bourbonnaise à cette époque.

Nicolas III Popillon avait laissé trois garçons et une fille : 1° Gilbert, l'aîné, écrivain à son heure, avait le Riau en partage, mais ne le garda pas ; il épousa Isabeau de Boubers et mourut à Arisolles, où il s'était retiré vers 1630 (1) ; 2° Claude, qui eut Avrilly, épousa Mar-

(1) Le travail littéraire de Gilbert Popillon est une traduction du siège de Rhodes que M. Hackspill a signalé récemment à la Société d'Emulation. Il est conservé aux manuscrits français de la Bibliothèque Nationale sous le n° 19.898 et est intitulé : « Mémoire des choses remarquables advenues à Rhodes pendant le siège premier d'icelle sous Mahomet II, empereur des Turcs, avec une chronologie turquesque en laquelle est sommairement représentée la guerre de ses successeurs Bajazeht et Zizimir frères, et d'autres exploits mémorables de paix et de guerre par Guillaume Caoursin, flamand, chancelier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de la traduction de G. P. P. B. du R., gentilhomme bourbonnais, à Mgr le duc de Nevers, et de Rethelois, pair de France.

Ce titre se trouve au recto du fol. XXI et est encadré d'arabesques, de colonnes avec des armoiries illisibles, un cygne, un aigle, etc., le tout aussi laid que possible ; ce titre se trouve placé au milieu de la table, laquelle commence au fol. XV verso.

Le volume débute, fol. I, par la dédicace à Charles de Gonzague, duc de Nevers, signée : « Le B. du Ryau, bourbonnais. »

Au fol. III, un mémoire intitulé : « A la noblesse de Bourbonnais » commence ainsi :

« Je ne sais pas pourquoy, Messieurs, le populaire veult que les gentizhommes ne sachent presque lire et encore signer tellement quellement leurs noms, puisque force bons autheurs nous enseignent la nature n'avoir eu la main plus chiche ou avare en ung endroit qu'en l'autre pour le respect des hommes, sinon qu'à la vérité, moins capables que ceux d'entre eux qu'ils montrent à milliers ; aussy personne doit-il trouver étrange s'ils se voient reculés de toutes sortes de professions et sciences : mais, d'autant que cette maxime n'a point de fondement ni d'apuy, il faut juger indubitablement qu'alors ils voudront s'appliquer, suer et travailler, je ne pense que les libérales muses leur veuillent dénier l'entrée de leur sacré palais, ou n'eslargir leurs douces faveurs. L'homme seul, s'il n'est enseigné, il ne sait rien : il n'est pas seulement propre à se desmarcher ou demander sa vie, inférieur en cela aux bêtes brutes, sur qui le Créateur universel a donné le commandement, establi qu'il a débonnaire lieutenant de sa toute-puissance, lesquelles au rebours par un instinct naturel s'adonnent d'un mouvement propre à ce

LON

CHARLES ... s POPILLON, lequel vivait en 1400 (Bibl. nat., ... core en 1495.

PIERRE POPILLON, sgr ... -Montagne, pannetier de Bourbonnais, mort avant 1536, ... sabeau de Vierzac.

NICOLAS POPILLON, ... tre des comptes à Pa... Fraguier ; 2° Anne ...

... II POPILLON, sgr ... épouse en 1534 ... ude Babou.

CHARLES POPILLON, mineur en 1541.

ANTOINE I POPILLO... éc., sgr de Paray (2e lit ... ép. Claudine de Villa... qui, veuve, se remari... avec Guillaume de L... Platière.

ANTOINE POPILLON DU RIAU, ... c. baron de Châtel-Montagne, ... Le Loup de Pierrebrune, fille ... t de Claudine Malain, celle-ci ... p. en 1593 François de Cugnac, ... sseau, sgr de Dampierre.

MARIE POPILLON, ép. Claude de Galles, sgr de Saint-Marcel : sans enfants.

PHILIPPE POPILLO... éc., sgr de Prenat, an... bli sous Henri IV, 160... Ep. Madeleine Roy ... 18 mai 1602 ; vit encor... en 1629.

... PILLON, ... etc., ép. ... 3 Jean ... Bigny, ... et d'An... t-Père.

N. POPILLON, ép. Madeleine d'Argivilliers, fille de Louis et de Marthe Alleaume, morte en 1596 sans enfants.

GABRIELLE POPILLON, dame de Châtel-Montagne, ép. en 1610 François de Cugnac, marquis de Dampierre, fils de François et de Gasparde Boucart, sa 1re femme.

FRANÇOIS POPILLON, sgr de Prenat, épouse damoiselle Marie Le Charbonnier par contrat du 1er avril 1633.

GA... dam... rois, ... çois ... d'Uc... Gozi... et d... drau...

... LIPPE ... IGNY, ... e en ... 21 ... rine ... llay ; ... en ... 56.

HENRIETTE, ép. le sr de St-Julien de St-Marc (LA TH., IV, p. 53.)

ANTOINETTE, ép. François d'Albon, sr de Chazeuil et de Sugny.

ANNE DE CUGNAC-DAMPIERRE, ép. le 10 mai 1632 Edme de La Châtre, comte de Nançay, grand maître des cérémonies, colonel général des gardes suisses, fils d'Henri Ier et de Marie de La Guesle.

JEAN POPILLON, éc., sgr de Prenat, né en 1637, marié dès 1659 à Catherine Paris.

GU... d'AV... en 16... La H... de G... enc...

... RGES- ... Ari- ... 1662 ... umes ... t en- ...).

LOUIS-ARMAND DE BIGNY, ép. en 1656 Isabelle de Châteaubodeau.

LOUIS DE LA CHATRE, comte de Nançay, ép. Louise de Hardoncourt. Mort en 1664. (2 fils et 1 fille.)

LOUISE-FRANÇOISE DE LA CHATRE, ép. Louise de Crevant, marquis d'Humières, maréchal de France.

MARIE POPILLON, baptisée le 31 juillet 1663. Parrain : Abel d'Obeilh. Marraine : Marie Le Charbonnier.

s... 16... d...

... PIL- ... Ari- ... 1694 ... gny, ... ey.

JOSEPH, né en 1662, inhumé à Aurouër en 1702.

CILÉNIE-ELISABETH, baptisée en 1699.

D...
D...

B...
Bi...
B...
B...
Br...
Ca...
Ch...



guerite de Grivel, dame de Neuvy-le-Barrois, fille de Claude, seigneur de Neuvy et de Grossouvre, et de Madeleine de Gamaches (1590).

Claude Popillon laissa trois enfants : Claude Popillon, deuxième du nom, seigneur d'Avrilly et de Neuvy, qui épousa vers 1614 Isabeau d'Albon ; celle-ci, veuve dès 1616, se remarie avec François de Chantelot, écuyer, seigneur de Beaupoirier, la Chaise et l'Espinasse, et, en 1630, avec Philippe Prévost, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de Montmorillon, seigneur de Briailles en Bourbonnais ; le fils de Claude II et d'Isabeau d'Albon, Guillaume Popillon ; un instant seigneur d'Avrilly, se mariait par contrat de 1637 avec Reine-Françoise de la Rivière-Martenot, fille de Gilbert, d'où un fils, Claude-Popillon, seigneur d'Avrilly, né le 17 décembre 1638 et mousquetaire du roi en 1664.

Les deux autres enfants de Claude Ier et de Marguerite de Grivel furent : 3° Gabrielle Popillon, dame de Neuvy-le-Barrois, mariée dès 1629 avec François des Crots, baron d'Uchon, fils de Melchior et de Françoise Andrault de Langeron ; et 4° Madeleine Popillon, qui épousa dès 1627 Philibert de Bigny, seigneur du Bouys, fils lui-même de Jean de Chevenon de Bigny et d'Antoinette Popillon ; Philibert de Bigny se remaria en 1631 avec Jeanne-Louise de Brenne.

Revenant aux enfants de Nicolas III Popillon et de Catherine de Boniface, il nous reste à parler d'Isabeau Popillon, qui épousa, par contrat du 25 juin 1592, Zacharie Merle de Rebé, baron d'Ample-

qui leur est de particulier ou de fonction séculière. A la vérité, cette compassion me fait advouer la sentence ou le commun advis de l'Italien, lequel s'attachant à notre grand'mère dit qu'elle devrait être plus libéral envers ses aînés ou que nous debvrions naître deux fois, et par ainsi notre défaut serait suppléé quelque coup..... » (Cela continue ainsi pendant 25 pages ; il cite divers auteurs anciens pour montrer l'utilité de l'histoire ; quoique n'ayant pas leur valeur, il a cependant entrepris de traduire l'histoire du siège de Rhodes, espérant qu'on lui saura gré de son travail.) — (On ne trouve là rien de précis ni sur l'auteur ni sur la noblesse bourbonnaise.)

Le texte du manuscrit commence au feuillet 1 et est la traduction du manuscrit latin 6067.

Le manuscrit est en papier du XVIe siècle, composé de XXII-147 feuillets, de 258 sur 190 millimètres, reliure en veau raciné aux armes de Séguier : ancien Saint-Germain français n° 1.505.

C'est le manuscrit original.

puis, lequel mourut en 1610, et de François Popillon, seigneur de Villars, puis du Riau, par échange avec son frère Gilbert, auquel il laissa Villars. François épousa par contrat du 15 novembre 1604 Catherine de Chadieu, fille d'Amblard, vicomte d'Azay et de Thieuville, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, maître d'hôtel de la reine Marguerite et capitaine des gardes de la reine mère, et de Jeanne de Gaignon, dame d'honneur de la reine. Il mourut en 1609, laissant deux fils, François et Jean, sous la tutelle de leur mère et d'un conseil de famille composé de Nicolas de Saint-Aubin, écuyer, seigneur du dit lieu ; Jean de Bigny, chevalier, seigneur d'Ainay-le-Viel ; François de Saint-Aubin, écuyer, seigneur de Saligny (Bagneux) ; Thomas de Bonnay, écuyer, seigneur de Demoret, et Antoine le Tailleur, écuyer, seigneur du Thonin. Catherine de Chadieu mourut en 1633 et fut inhumée au Ryau.

Jean Popillon, écuyer, seigneur d'Arisolles, mort en 1643, épousa Anne de Torcy ; celle-ci fut inhumée à Sainte-Claire, le 27 juillet 1648. Le fils de Jean Popillon et d'Anne de Torcy, Jean ou Georges-Jean Popillon, écuyer, baron d'Arisolles, épousa avant 1662 Antoinette de Humes de Cherisy et mourut entre 1685 et 1690, laissant un fils Joseph, né en 1662 et mort en 1702 sans alliance, et une fille, Marianne-Louise de Popillon, baronne d'Arisolles, mariée en 1694 avec François de Clugny, comte de Themissey, Dracy, Colombière, capitaine de dragons au régiment mestre de camp général, fils d'Antoine et de Charlotte-Marie de Douard. François de Clugny et Marie-Anne-Louise de Popillon firent enregistrer leurs armes en 1696 : *accolé au 1 d'azur à 2 clefs d'or posées en pal, les 2 anneaux entrelacés ; au 2 d'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 quintefeuilles d'argent 2 en chef et 1 en pointe.* Trois enfants naquirent de cette union en 1696, 1697 et 1699. En 1715, François de Clugny en était tuteur.

François II Popillon, fils de François et de Catherine de Chadieu, est baron du Riau, seigneur de la Grange, la Motte-Toury, puis Arisolles. On dit qu'il hérita en 1643 de son frère Jean, époux d'Anne de Torcy, la terre d'Arisolles. M. des Gozis dit qu'il acheta la terre d'Arisolles en 1635 aux héritiers de Jacques Chatelain, trésorier de France. Quoi qu'il en soit, François II Popillon épousa par contrat du 7 juin (des Gozis dit du 3 juin) 1622 Catherine de Reugny, fille de

Jean, seigneur de Tremblay et autres terres, et de Charlotte de Reignier, *alias* de Raignier de Guerchy (1).

Les armes des Reugny, d'après le cachet de Jacques de Reugny, écuyer, seigneur d'Uxeaulx, en 1579, sont : *d'argent à 3 pals d'azur et un croissant de gueules brochant sur le tout* (2). Les Reugny ont contracté de nombreuses alliances en Bourbonnais au cours du XVIIe siècle. François de Reugny, fils de Jean II et de Suzanne Gay, épousa en 1683 Anne de Champfeu, fille de Philippe et d'Huguette Bazin ; ses deux filles, Catherine-Suzanne et Marie-Thérèse, épousaient l'une Joseph Maréchal et l'autre Michel de la Barre 1719. Louise-Françoise de Reugny, fille de Georges et de Juliette de Saulieu, épousa en 1675 Esmé de Saint-Hilaire. Louis de Reugny, chevalier, comte du Tremblay, frère de Louise-Françoise, épousa avant 1689 Madelaine Garnier, et son fils Louis-Alexandre épouse en 1732 Marie-Etiennette Hugon de Pouzy. Les Reugny semblent devenus bourbonnais après leur alliance avec les Popillon. Du mariage de François II Popillon avec Catherine de Reugny sont issus six enfants :

Gaspard, né en 1624, baptisé en 1626 ; François, baptisé en 1626 ; Jean, baptisé en 1631 ; Marie-Esmée, baptisée en 1634 ; Marie-Anne et Georges, chevalier de Malte, en 1655.

Le parrain de Gaspard, l'aîné, était Gaspard de Coligny-Saligny, comte de Saligny, baron de la Motte-Saint-Jean, le Rousset, Dornes, Saint-Parize-en-Viry, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi et d'une compagnie du régiment de ses gardes. Nous croyons qu'il s'agit de Gaspard de Coligny, marié en 1609 avec Jacqueline de Montmorin-Saint-Hérem, fils de Lourdin Gaspard et de François de la Guiche ; la marraine était Esmée de Bonnay, veuve à cette date d'Edme-Paul de Bonnay, chevalier, seigneur dudit lieu et de Demoret, et qui se remaria (1637) avec Gaspard de Monétay, sieur de la Grillère et autres lieux. Le parrain de Jean était Jean de Reugny, son grand-père, et la marraine, Catherine Bardon, femme de François du Buysson, sieur de Mirebeau. Le parrain de Marie-Esmée était Jean Popillon du Ryau, écuyer, sieur d'Azey, homme d'armes à la compagnie du roy, oncle de l'enfant (c'est le mari d'Anne de Torcy) ; la marraine est Esmée des Gentils, dame de Meauce et de la Forêt.

(1) Bibl. nat., pièces orig., dossier 52.654.
(2) Marolle, *op. cit.*, 244.

François II Popillon est mort en 1635, et sa sœur Catherine de Reugny lui survécut jusqu'en 1680. Des six enfants, deux seulement ont formé un foyer. Marie-Esmée était mariée dès 1672 avec François de Roland, écuyer, seigneur de Martigny et du Coueron. Les Roland portent : *de gueules au griffon d'or accompagné de 3 étoiles d'argent* (La Thaumassière) ; ils seraient originaires de Saint-Pourçain-sur-Sioule (d'après Des Gozis) ; Marie-Esmée Popillon eut au moins une fille de son union avec François de Roland : Marie-Anne-Catherine de Roland épousa vers 1670 Paul, *alias* Paul-Léonard des Gentils, écuyer, seigneur de Lamenay, Craux, etc., fils probable d'Annet, seigneur d'Aglan, et de Jeanne de Bonnay. Paul-Léonard vit encore en 1681, où nous le trouvons parrain à Gannay-sur-Loire ; Anne de Roland est veuve dès 1688 ; elle vit encore en 1715. La famille des Gentils était possessionnée dans le voisinage des Popillon à Lucenay-les-Aix et au Bessay ; nous avons déjà vu, en 1634, Esmée des Gentils, dame de Meauce et de la Forêt, marraine à Aurouër de Marie-Esmée Popillon, qui devint plus tard la femme de François de Roland.

Un autre enfant, Georges Popillon, était chevalier de Malte en 1655.

François III Popillon, le fils cadet de François II et de Catherine de Reugny, baptisé en 1626 et inhumé le 7 février 1681, épousa, par contrat du 10 mars *1658*, Anne de Choiseul-Traves, fille de Pierre, seigneur de Vanteau, la Vèvre, Souterrain, etc., élu de la noblesse de Bourgogne, et de Philiberte de Tenarre.

L'intendant d'Argouges, en 1665, consacre à François III de Popillon la note ci-dessous : « Popillon, baron du Ryau, a un château bien bâti, avec de beaux droits, dîmes et directs, mais n'a aucun fief relevant de lui. Homme de naissance et dans l'alliance du comte d'Ainay. Il a fait quelques campagnes, étant garçon ; il a des amis et 6.000 livres de rente. » Les Popillon avaient à cette date deux alliances avec les Bigny, seigneurs d'Ainay. Madeleine Popillon, fille de Claude Ier, seigneur d'Avrilly, et de Marguerite de Grivel, avait épousé Philibert de Bigny, seigneur du Bouis ; elle était la cousine germaine de François II Popillon. Philibert de Bigny était lui-même le fils de Jean de Chevenon de Bigny, seigneur d'Ainay, et d'Antoinette Popillon, dame du Bouis, fille de Philibert Popillon, et de Catherine de Saint-Nectaire. François III Popillon semble avoir été un processif. Dès 1659, il est en procès avec Gilberte Cognerat,

veuve de Gilbert de Breschard. En 1661, il plaide contre Pierre Vyau, conseiller du roi au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, et damoiselle Jacquette Gigot, son épouse (1). En 1675, il est en procès avec Jean Roy, seigneur des Bouchaines, et la même année, au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, il obtient une sentence civile contre André Roy, écuyer, seigneur de Villars, président vétéran au présidial de Moulins, et contre Jean Roy, écuyer, sieur des Bouchaines, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial de Moulins (2). En 1669, nouveau procès avec un de ses parents, Jean Popillon, baron d'Arisolles, le mari d'Antoinette de Hume de Chérisy. Ce procès n'était pas fini au moment de sa mort, car, en 1682, sa veuve Anne de Choiseul obtenait une sentence civile contre François Hardy, écuyer, seigneur des Loges, fils et seul héritier de dame Henriette de Lorme, qui était en partie avec messire Charles de Lorme, son frère, héritière de défunte dame Anne de Torcy, lors de son décès veuve de Jean Popillon, seigneur et baron d'Arisolles (B. 259). Anne de Torcy était la mère de Jean Popillon, le mari d'Antoinette de Hume de Chérisy. La même année 1682, une autre sentence civile était rendue au présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier en faveur de la même Anne de Choiseul, veuve de François de Popillon, chevalier, seigneur et baron du Ryau, et tutrice de leurs enfants, ayant repris l'instance au lieu de dame Catherine de Reugny (sa belle-mère), contre Jean de Tespe, écuyer, sieur de Varigny, et dame Antoinette des Gentils, dame de Meauce. Nous retrouvons encore la trace d'Anne de Choiseul en 1687, où elle assiste à des mariages, et en 1692, où elle est marraine à Aurouër, mais à partir de 1697 nous la perdons et ne savons ni où ni quand elle est morte.

François III Popillon eut de son mariage avec Anne de Choiseul deux et peut-être trois enfants :

Charles Popillon, *alias* Jean-Charles Popillon, né vers 1655-1656 et baptisé le 27 février 1661, est parrain à Aurouër avec sa sœur Marie-Louise en 1659 (E. Supp. 753). Le 5 avril 1692, il est encore parrain à Aurouër et sa mère Anne de Choiseul est marraine. Il aurait épousé en 1696 Claude du Buysson, fille de Pierre-François, écuyer, seigneur de Sarre, mestre de camp de cavalerie, et de Marie de Guille-

(1) Arch. Allier, B, 382.
(2) *Ibid.*, B, 252.

bon. Nous le retrouvons encore en 1705, le 10 septembre, à un mariage à Saint-Symphorien-sur-Abron, puis nous perdons sa piste. Sa sœur, Marie-Louise (Marie-Louise-Françoise, Marie-Louise-Charlotte), baptisée le 21 janvier 1659, mais née en 1655, est marraine à Aurouër en 1659, 1662 et 1669. Elle épouse, par contrat du 12 mars 1685, Claude de Calixte d'Affry, fils de Claude de Calixte, écuyer, seigneur d'Hauterive, capitaine général des chasses du Bourbonnais, et de Suzanne de Gléné. En 1676, Claude de Calixte d'Affry était capitaine du régiment de Champagne ; il fut parrain à Saint-Pierre-des-Ménestreaux à Moulins avec Marie-Louise du Reau (sa future femme). Au moment de son mariage, en 1684, il était colonel au régiment de Furstemberg-infanterie. Un peu plus tard, au moment du baptême de sa fille Anne (même année), il est major et commandant le 2e bataillon des gardes de l'électeur de Pologne. En 1696, il fait enregistrer ses armes : *d'argent à 3 chevrons de sable : écartelé de gueules à une bande dentelée d'argent chargée de trois étoiles d'azur* (1). Marie-Louise de Popillon meurt la première en 1720 et son mari est inhumé en 1731 à Saint-Voir; il avait 65 ans et était de près de vingt ans plus jeune que sa femme.

En 1683, nous trouvons une Claudine Popillon marraine à Aurouër, qui nous paraît être aussi une enfant de François III et d'Anne de Choiseul.

Avec Marie-Louise Popillon, morte en 1720, le nom des Popillon disparaît de nos archives. La famille est-elle éteinte, ou ses derniers représentants, par exemple les enfants que Charles a pu avoir de son mariage avec Claude du Buysson, ont-ils émigré sous d'autres cieux ? Mystère.

Quoi qu'il en soit, depuis 1698 le Riau était sorti des mains des Popillon. En 1697, Jean-Charles Popillon et sa sœur Marie-Louise, épouse de Claude de Calixte d'Affry, l'avaient vendu avec ses dix domaines à leur tante Paule-Antoinette de Humes de Chérisy, veuve de Jean Popillon, seigneur d'Arisolles, agissant de concert avec sa fille Marie-Anne de Popillon, épouse de François de Clugny, chevalier, seigneur de Themissey, Dracy et Colombier en Bourgogne, d'Arisolles et autres ses terres. Les nouveaux acquéreurs ne gardèrent pas une année leur nouvelle seigneurie et, dès 1698, ils la cé-

(1) Les Popillon portaient : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 quintefeuilles d'argent percées, 2 en chef et 1 en pointe.*

daient à haute et puissante dame Marie-Célenie Guillaud de la Motte, dame de Châtelperron, veuve d'Antoine de Charry, comte des Gouttes, seigneur de Saint-Voir, Saint-Léon, Deux-Villes, la Charnay, Soupaize, la Motte-Jolivette, Maisonfort, la Motte-Béraud, Presle, Beuvé, etc. La nouvelle dame du Riau était la fille de Charles-Guillaud de la Motte, chevalier, seigneur de la Motte-Monbreton (Thiel), baron de Boucé, capitaine du château de Moulins, mestre de camp du régiment d'Enghien, lieutenant général des armées du roi, et de Marie-Gabrielle de Marmande. Antoine de Charry des Gouttes, fils de François de Charry et de Jeanne du Buysson, était capitaine des vaisseaux du roi lorsqu'il épousa, en 1680, Marie-Célenie Guillaud de la Motte (Chazaud, *Sénéchaussée*, 1861). Quatre enfants naquirent de cette union : François, baptisé en 1681 ; Charles-François, en 1683 ; Léon, en 1684, et Charles-Jacques, en 1687. Veuve dès 1692, Marie-Célenie Guillaud de la Motte plaidait à cette date contre sa belle-mère, Anne-Françoise de Coubladour, deuxième femme de François de Charny. En 1696, elle fait enregistrer ses armes, accolées à celles de son mari : *Accolé au 1 d'azur à une croix ancrée d'argent (Charry), au 2 d'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles d'or et d'un fermail de même en pointe* (Guillaud). Dès 1699, Marie-Célenie Guillaud de la Motte, comtesse des Gouttes, est marraine à Aurouër (pas encore baronne du Ryau en titre, bien qu'elle le soit de fait). Plus tard, en 1710, le titre de baronne du Ryau est celui qu'elle met en tête de ses qualités : Célenie Guillaud de la Motte, baronne du Riau, Châtelperron, Saint-Voir, veuve de feu Antoine de Charry, comte des Gouttes, chevalier, seigneur dudit lieu, de Soupaize, Maisonfort, etc., capitaine-instructeur, commandant un des vaisseaux du roi (1).

François ou François-Clément de Charry des Gouttes, fils aîné d'Antoine et de Marie-Célenie Guillaud de la Motte, remplace celle-ci au Riau en 1710. Il était officier de marine et avait été déshérité par sa mère pour une union malencontreuse (Dlle Esther-Marie Macaris). Sans que nous en ayons la preuve, il est probable que Célenie Guillaud est morte à la fin de 1709 ou au début de 1710. L'officier de marine revient alors s'installer au Riau et, dès le 1er octobre 1710, il faisait un deuxième et brillant mariage cette fois : il épousait Marguerite

(1) Arch. Allier, t. I, 16.

de Saint-Germain d'Apchon, fille d'Henri et de Catherine-Sylvie de Bigny. François-Clément eut au moins trois enfants : Jean-Antoine, baptisé en 1713 à Aurouër ; Valerie, baptisée en 1721, et François-Clément, baptisé en 1726. C'est Jean-Antoine qui lui succéda et conserva le Riau jusqu'à la Révolution. Jean-Antoine était capitaine de vaisseau, lorsqu'il épousa Charlotte-Françoise de Menon, demeurant au château de Charnisay en Touraine (1747) (Chazaud, *Sénéch.*, 243). C'est lui qui, chef d'escadre en 1758, fut pris par l'amiral Boscawen à Louisbourg et emmené en Angleterre où il apprit l'anglais, ce qui lui valut la visite et les sympathies d'Arthur Young en 1787. Le 5 mai 1759, il avait obtenu des lettres à terrier pour ses seigneuries des Gouttes, du Riau, de Soupaize, la Motte-Jolivette, Givreuil et Chatelperron en Bourbonnais, et pour celle d'Ainay-le-Viel en Berry. En 1755, date de l'incendie du château de Moulins, M. le marquis des Gouttes avait son logement au château.

Nous lui connaissons cinq enfants :

1° André-François, baptisé à Saint-Pierre des Menestreaux (1748) : son parrain, André comte de Menoux ; sa marraine, Marguerite de Saint-Germain d'Apchon, veuve de François-Clément de Charry ; il mourut la même année.

2° Antoine-Aignan, marié (1788) à Charlotte Félicité de Luppé, (28 avril).

3° Marie-Léonide-Suzanne, mariée (1770), à Louis-Marguerite-Claude de Saucières, marquis de Tenance (Chazaud, archives 84).

4° Marie-Françoise de Charry des Gouttes, mariée (1782) à Charles-François du Myrat.

5° Andrée-Marie-Josèphe.

Aignan de Charry mourut de fort bonne heure, et les terres qui lui avaient été données en avancement d'hoirie revinrent à son père ; mais le Riau ne faisait pas partie de ses terres et au moment du voyage d'Arthur Young en Bourbonnais (août 1789), il appartenait à Jean-Antoine qui avait alors l'intention de les vendre.

La *Revue Bourbonnaise historique, archéologique et artistique*, publiée sous la direction de Georges Grassoreille, ancien archiviste de l'Allier, a donné, page 307 de sa 4[e] année (1887), le récit détaillé de la visite d'Arthur Young au Riau. Young visita le Riau avec le marquis des Gouttes, étudia les charges et les revenus ; le revenu net était d'un peu plus de 8 mille livres, et le propriétaire en de-

mandait 300 mille livres, comprenant dans ce prix le cheptel et le mobilier. Young, convaincu que le revenu pouvait facilement quadrupler, fut extrêmement tenté de conclure ce marché ; mais la Révolution le fit reculer.

Le marquis de Charry, dont le nom ne figure ni sur la liste des émigrés ni sur celle des victimes de la Terreur, dut mourir dans les premiers temps de la Révolution ; sa veuve, Charlotte-Françoise de Menon, mourut en 1802 à Charnisay, près de Preuilly (Indre-et-Loire). La belle-fille du marquis des Gouttes, Charlotte-Félicité de Luppé, monta sur l'échafaud le 13 germinal an II (2 avril 1794). Elle avait été odieusement trompée par le conventionnel Charles-Nicolas Osselin, qui fut lui-même guillotiné le 26 juin 1794 (supplément littéraire du *Figaro* et *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1905, p. 571).

C'est vers 1802, d'après le 2ᵉ volume des *Fiefs*, que le Riau fut acquis par un M. Boigne, originaire du Cantal, qui aimait à raconter que, lorsqu'il parcourait le pays en exerçant la profession de megnint, il avait reçu l'hospitalité dans un des fenils du Riau.

En 1827, enfin, le Riau fut acquis par M. René Le Roy de Chavigny, préfet de l'Allier, beau-père de Mᵐᵉ Behaghel, la propriétaire actuelle. M. René de Chavigny, l'acquéreur du Riau, a été préfet de l'Allier de 1824 à 1830 ; il était marié avec Geneviève-Mathilde Esmangart, morte le 16 janvier 1878, à 82 ans, fille du marquis Charles-Hyacinthe Esmangart, capitaine de vaisseau, tué à Trafalgar, et de T. de Sanlot. Les Chavigny tirent leur nom du château de Chavigny, près de Loudun en Poitou, qu'ils possédaient dès 1445. Leurs armes sont : *d'azur au chevron d'or accompagné de 2 étoiles et d'une fleur de lys d'argent*. Le préfet de l'Allier était né à Saint-Domingue ; il entra dans l'administration en 1819 comme sous-préfet de Saint-Denis. Son père, René-Guillaume Le Roy de Chavigny, chevalier de Saint-Louis, n'a pas exercé de fonctions. René de Chavigny avait eu trois fils : 1° Charles, ex-capitaine d'infanterie, lieutenant-colonel des mobiles de l'Allier en 1870, maire de Villeneuve, chevalier de la Légion d'honneur, mort le 3 août 1884, à 64 ans, et sa veuve, Mˡˡᵉ de Sénillac, s'est remariée avec M. Behaghel.

2° Frédéric, peintre de talent, avait épousé, le 27 mars 1854, Marie-Anne Aumaître des Fernaux, fille de Nicolas-Jean-Gilbert-Félix, juge au tribunal de Moulins, et de Geneviève-Armande Soalhac. Il

a eu trois filles. N... a épousé le marquis de Bony de Lavergne. Mathilde, religieuse du Sacré-Cœur, et Geneviève, morte à Moulins, le 3 mars 1871, à 34 ans. M. de Bony (château de Lavergne, par Saint-Priest-Ligoure, Haute-Vienne), avait, en 1909, quatre enfants vivants : Pierre, lieutenant au 8e chasseurs ; Jean, étudiant en médecine ; Raymond, élève à l'école Centrale, et Charles. Frédéric de Chavigny est mort le 26 novembre 1909, à 83 ans.

3° Ernest, auquel nous devons la plaquette intitulée *Deux plumes d'artistes* et de nombreuses et charmantes pièces de vers. Il est mort le 8 octobre 1891, à 68 ans. Il avait épousé Marie-Anne-Joséphine Leroy, décédée à 79 ans. Ses deux filles ont épousé MM. de Collasson : Mlle Thérèse Le Roy de Chavigny a épousé M. Félix de Collasson et Mlle Marie a épousé M. Joseph de Collasson.

Docteur DE BRINON.



IX. — Les églises de Trevol, Bagneux, Villeneuve

L'église de Trevol

L'église Saint-Pierre de Trevol (1) qui, jusqu'en 1789, relevait de l'évêché d'Autun, archiprêtré de Moulins, comprend trois parties bien distinctes : la porte d'entrée et le chevet qui sont romans, la nef que je crois du commencement du XIIIe siècle, et les deux chapelles seigneuriales construites au cours du XVe siècle et du suivant. (*Voir la planche hors texte.*)

On pourrait peut-être, en s'appuyant sur un fragment de pouillé du XIe siècle (2), attribuer à cette époque le chevet de la petite église.

(1) En outre de l'église paroissiale, Trevol possédait un prieuré « à simple tonsure », dont parle Nicolas de Nicolay, placé sous la dépendance de l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur de Nevers. — Cf. *Les Fiefs bourb.*, II, p. 193. — *Paroisses bourbonnaises*, II, pp. 176 et 183.

(2) Cf. *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, publié par M. de Charmasse, pp. 367 et 375. La paroisse de Trevol figure déjà dans les limites de l'archiprêtré de Moulins. — Une bulle du pape Pascal II, datée du 24 avril 1105, confirmait Pierre, abbé de Tournus, dans la possession d'un grand nombre d'églises, parmi lesquelles figure celle de Trevol.



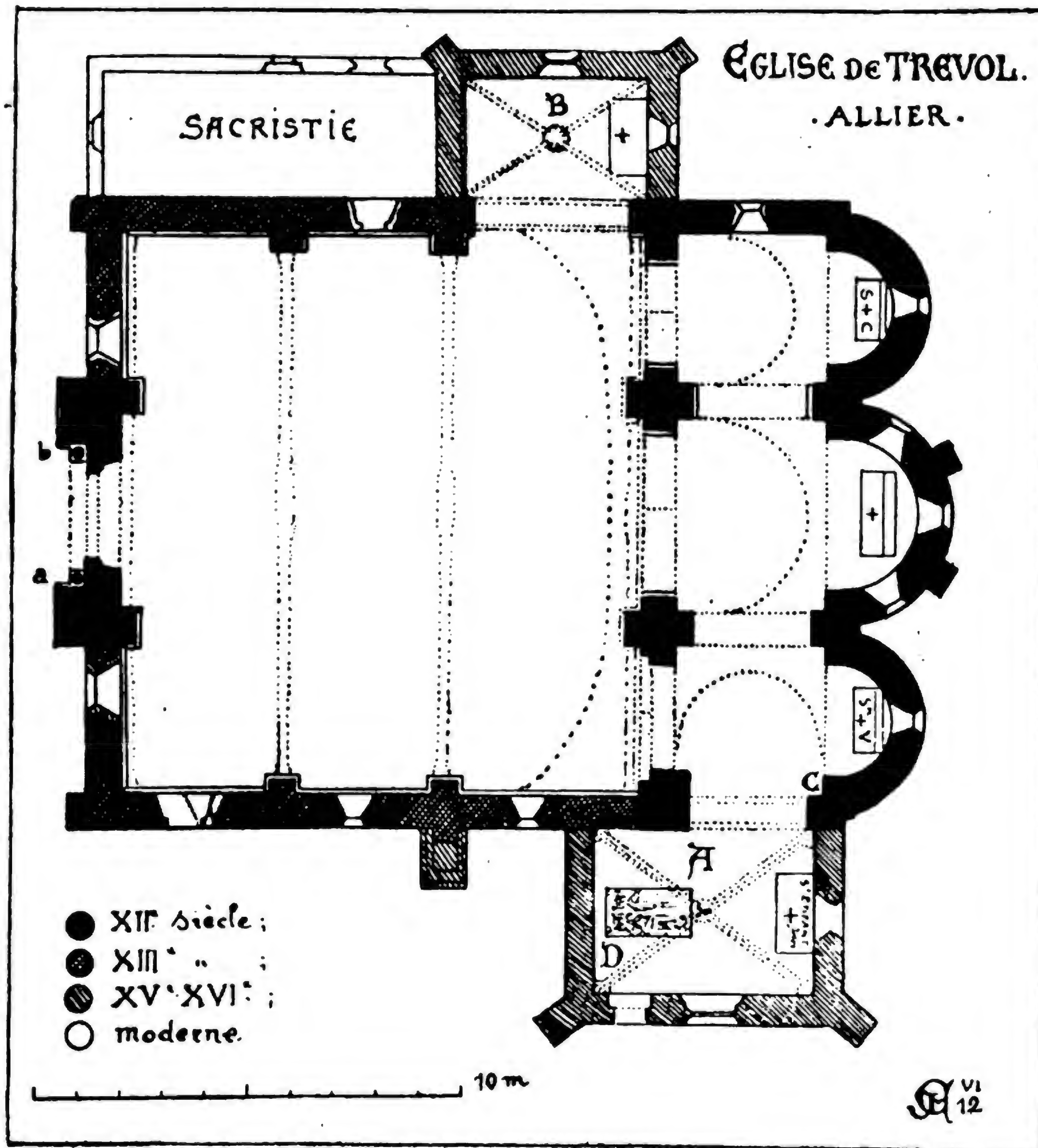
Phototypie Sadag.

Cliché de M. Scharlowsky.

Eglise de Trevol


UNIV.
OF
MICH.

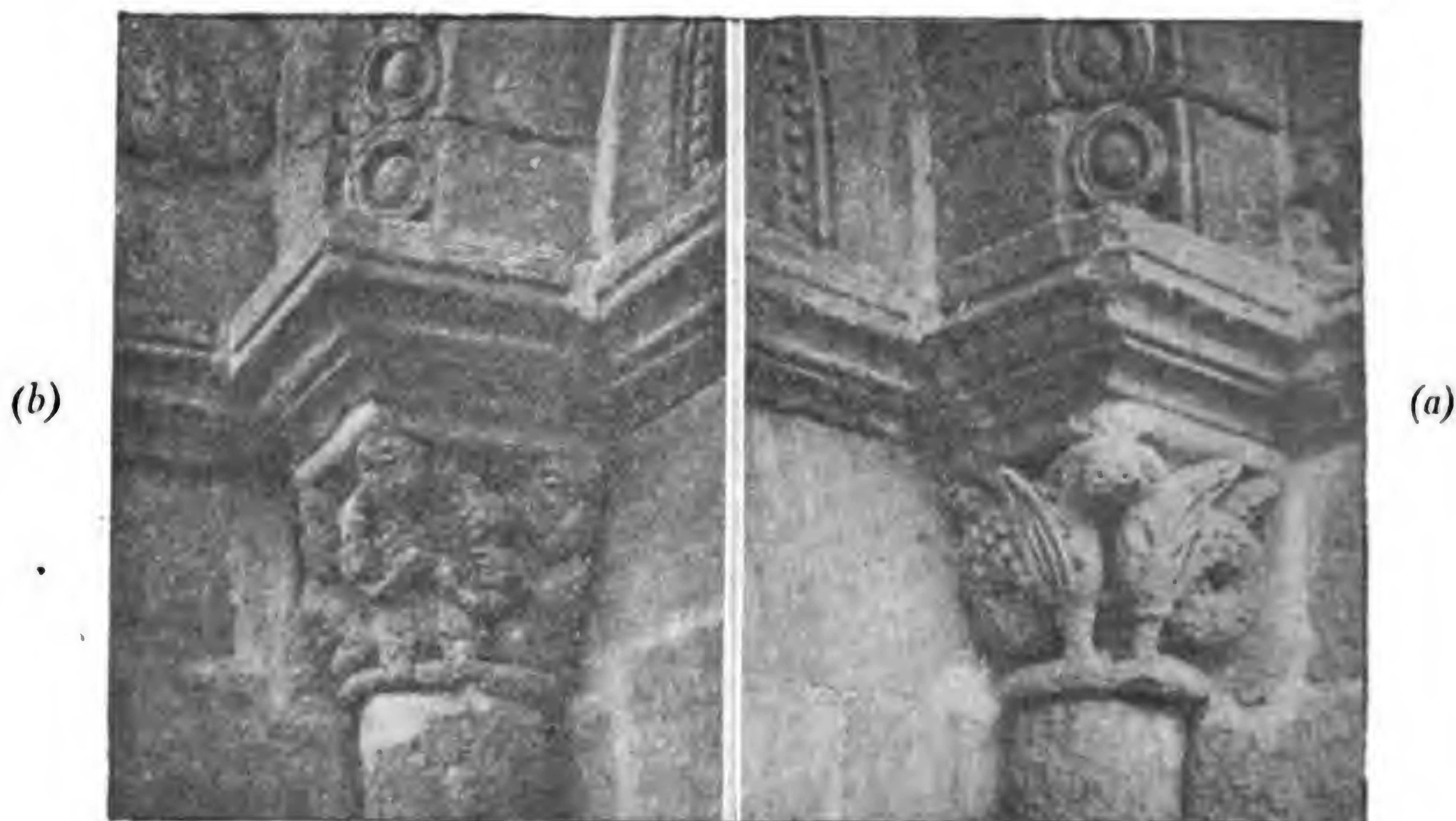
Il se compose de trois absidioles semi-circulaires précédées chacune d'un chœur carré voûté en berceau plein-cintre. Celui du nord, par une exception digne de remarque, contrebute le berceau central



et son axe est perpendiculaire à ceux des deux autres berceaux. Les fenêtres, les modillons qui supportent l'entablement et la toiture de cette partie de l'église ont été ou enlevés ou complètement remaniés.

La porte d'entrée principale, également romane, est formée d'archivoltes plein-cintre dont l'arc central, décoré d'oves à son angle, repose sur deux colonnes ornées de chapiteaux symboliques que le temps a fort mutilés. A droite *(a)* se dressent deux griffons affrontés, tandis qu'à gauche *(b)* un homme à moitié rejeté en avant est solidement empoigné et immobilisé par deux autres personnages.

Le griffon est un des animaux les plus connus du Bestiaire (1). Il apparaît constamment dans la sculpture romane et on le trouve dans tous nos grands monuments religieux. Dans plusieurs manuscrits grecs du *Physiologus*, étudiés par le savant Père Cahier (2), les auteurs du « bestiaire » disent au sujet de cet animal : *« Cest oisels senefie diable. »* Il avait donc bien sa place à la porte d'une église,

(*b*)  (*a*)

comme à Trevol, en face de l'homme en colère et peut-être ivre auquel se cramponnent si vigoureusement à pleines mains les deux compagnons dont l'un semble complice de son péché d'intempérance. La leçon est claire : il faut laisser derrière soi, quand on entre dans la maison de Dieu, et le diable et les vices qu'il inspire. C'est ainsi qu'au moyen âge le sculpteur se faisait l'auxiliaire du clergé pour moraliser et catéchiser le peuple à l'aide d'images plus « prenantes », plus intelligibles pour lui que les plus théologiques sermons. On sait d'ailleurs combien l'art, à cette époque, servait merveilleusement d'éloquent commentaire aux prédicateurs de l'Evangile.

Au commencement du XIII[e] siècle, on a dû refaire la nef qui forme un vaste vaisseau carré, d'une grande simplicité, et dont les murs sont

(1) Vincent de Beauvais (*Speculum hist.*, IV, 37) décrit cette fabuleuse bête dans les voyages d'Alexandre le Grand, d'après les conteurs grecs.

(2) Cf. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. II, p. 22.

fortifiés à l'intérieur par des pilastres formant contreforts. Elle est couverte par une charpente apparente sans caractère, établie vraisemblablement au XVI[e] siècle. Le mur qui sépare cette partie des absides est percé de trois larges baies en tiers-point.

La disposition de cette nef étonne au premier abord. Elle est d'ailleurs absolument inusitée dans la région. Et comme j'en trouve les dispositions générales dans de nombreux édifices de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1), je serais assez porté à attribuer la construction de la nef à l'influence et peut-être à la générosité du célèbre Ordre hospitalier qui posséda, tout près du bourg, un établissement, — voisin, « héritier » de la forteresse du Temple (2), — et dont les débris et les terres formèrent, jusqu'à la Révolution, une des annexes (3) du Membre de Bardon (4).

Cette église est depuis longtemps fort négligée (5). Elle est cependant assez intéressante pour justifier une restauration complète et son « classement ».

Chapelles, autels.

Les actes de catholicité de la paroisse, antérieurs à 1789, mentionnent plusieurs chapelles et autels dans l'église.

(1) On peut parfaitement appliquer à la nef qui nous occupe la remarque suivante faite par M. Enlart au sujet de l'architecture propre à l'Ordre de Malte : « Chez les ordres hospitaliers, le plan monastique apparait simplifié et négligé. » Cf. *Manuel d'archéologie*, par M. Enlart, t. II, *Architecture civile et militaire*, 1904, p. 10.

(2) Cf. *Les Fiefs*, t. II, p. 193. Il ne reste rien aujourd'hui du « château des Templiers » ni de l'établissement hospitalier des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. A côté du domaine des Beugnets, un lieu nommé encore « la Chapelle » rappelle seul le souvenir de l'Ordre de Malte. La chapelle aurait été détruite en 1764 avec les restes de la maison forte. (*Id.*, p. 188.)

(3) Cf. *Archives historiques du Bourbonnais* (t. I, p. 120), d'après les Archives départementales du Rhône qui ont en dépôt tous les documents relatifs aux maisons que l'Ordre possédait dans notre région. L'autre annexe était Pontenas, située sur la paroisse de Thiel.

(4) Après avoir été un établissement séparé pendant tout le moyen âge, le Membre de Bardon relevait, au XVIII[e] siècle, de la Commanderie de Beugnet. (*Arch. hist.*, *id.*)

(5) L'église fut interdite par ordonnance de l'abbé de Cléry, vicaire général d'Autun, du 24 août 1768 jusqu'au 17 février 1770, « pour cause d'indécence et faulte par les paroissiens d'avoir fait les réparations nécessaires ». Arch. dép., E, suppl. 816. Le cimetière qui entourait l'église, interdit en 1763, disparut en février 1770 et fut remplacé par un nouveau qui fut bénit le 9 juin 1785. (*Id.*)

C'est d'abord la chapelle du nord *(B)*, dite de « Rive » (1), puis celle du sud *(A)* ou chapelle de Demoret (2), qui fera l'objet d'une description plus détaillée.

D'autre part, les mêmes actes, complétés par les registres des visites canoniques par Mgr l'archevêque de Bourges ou ses délégués, nous font connaître que sept autels (3) se trouvaient dans l'édifice. C'étaient : l'autel de la Vierge (4) qui garnissait l'absidiole méridionale ; ceux de saint Jean (5), de saint Abdon (6), des saints Sébastien, Roch et Antoine (7), enfin de sainte Catherine, qui devait occuper l'absidiole septentrionale (8).

Chapelle de Demoret (9)
et Tombeau de Pierre de Bonnay.

La chapelle seigneuriale la plus importante de l'église de Trevol fut élevée à la fin du xve siècle, au flanc méridional (A) par la famille de Bonnay qui possédait la terre de Demoret et autres lieux (10), et

(1) « Inhumation, le 13 novembre 1611, de Jean Cromoret, valet du sieur de Mirebeau, dans la sépulture que le dit sieur a acquise de la paroisse, laquelle est au-dessous de la chapelle de Rive ». (E, suppl. 807). — Cette chapelle a été concédée, en 1816, à la famille de Rochefort par l'autorité ecclésiastique de Moulins. Nous devons ce renseignement, ainsi que plusieurs autres, aux obligeantes communications de M. l'abbé Lépée, curé de Trevol.

(2) Cf. E, suppl. 807.

(3) « 1672, 15 novembre, visite de Jean Decluny, curé de Bourbon et archiprêtre de Moulins. Il y a sept autels dans l'église dont un à M. de Coiffier [chapelle de Demoret], et un autre à M. de Mirebeau [chapelle de Rive]. » (*Paroisses bourbon.*, II, 178.)

(4) « Inhumation devant l'autel de la Vierge joignant la chapelle du seigneur de Demoret, du costé de l'épistre, 16 octobre 1681. » (E, suppl. 808.) — « Inhumation sous la voûte de Notre-Dame, 1er décembre 1669. » (*Id.*, 807.)

(5) « Inhumation, le 13 octobre 1669, près l'autel de saint Jean. » (E, suppl. 807.)

(6) « Inhumation, dans l'église, près l'autel de saint Abdon, 17 mai 1729. » (E, suppl. 812.)

(7) « Inhumation le 15 novembre 1683 de Jacques Fromant, curé de Saint-Pierre de Trevol, dans l'église, au pied de l'autel des saints Sébastien, Roch et Antoine, du côté de l'évangile. » (E, suppl. *id.*, et p. 539, acte du 18 août 1631.)

(8) E, suppl., actes du 1er décembre 1669 (n° 807) et du 10 novembre 1681 (n° 808).

(9) Cette chapelle a été concédée à la famille de Champigny, le 16 octobre 1826, par une ordonnance signée de Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis, alors ministre des affaires ecclésiastiques de France.

(10) Les Bonnay étaient seigneurs de Bonnay, à Toulon ; de Demoret et des Nonnettes, à Trevol ; des Litauds, à Augy ; du Réray, à Aubigny ; du

dont les armes se voient encore à la clef de voûte de cette construction (1).

Les nervures ogivales qui en supportent la voûte retombent sur des consoles ornées d'élégants feuillages.

Au fond de la chapelle (D) se dresse, au-dessus du sol, le petit monument funèbre consacré à perpétuer la mémoire de Pierre de Bonnay (2) et de sa seconde femme (3) : Anne de Bigny (4). — (*Voir la planche hors texte.*)

La pierre tombale en grès d'Apremont (5) qui couvre la sépulture,

Plessis, à Saint-Léopardin ; des Augères, à Liernolles ; de Vaumas, etc. ; du Bessay, à Toury-sur-Jour ; de Cossaye, Lagrange, Montmartinge sur la paroisse de Cossaye ; de Lucenay-les-Aix ; de Chitain, sur celle de Saint-Christophe, et de nombreux autres fiefs de la province de Nivernais, (Cf. dossiers des Gozis). — M. de Soultrait signale dans le grand ouvrage de M. de Courcelles, la généalogie de cette importante famille à laquelle a appartenu, au XIXᵉ siècle, le marquis de Bonnay, pair de France, ministre d'état sous Louis XVIII et « dont la vie se trouve dans toutes les biographies. » (*L'Armorial du Bourb.* T. I, p. 125.)

(1) Les Bonnay portaient : *d'azur au chef d'or, au lion de gueules couronné du même brochant sur le tout.* (Cf. de Soultrait, *Armor. du Bourb.* ; dossiers des Gozis ; et *Quelques Ex-libris intéressant le Bourbonnais*, par M. Marc Dénier, *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1911.)

(2) Pierre de Bonnay, 2ᵉ du nom, né en 1452 de Philippe et de Péronnelle de Demoret, était seigneur de Bonnay du chef de son père, et de Demoret qu'il tenait de sa mère. Il est encore dit dans les actes seigneur du *Bessay*, Marcy, *Vienne*, le Chatelier, Précy, *Buy*, *Pougues*. Il fut conseiller et chambellan des ducs de Bourbon Jean II et Pierre II et parait avoir occupé une grande situation en Bourbonnais à la fin du XVᵉ siècle et au cours du suivant. (Pour la généalogie de ce personnage et son *curriculum vitæ*, voir dossiers des Gozis : Bonnay.)

(3) Pierre de Bonnay fut marié deux fois. En premières noces il épousa, vers 1480, Huguette de Pouillac, puis en secondes noces, par contrat du 4 juin 1499, Anne de Chevenon de Bigny.

(4) Anne de Bigny était fille de Charles de Chevenon de Bigny, seigneur d'Ainay-le-Viel, et de Jeanne Aramite, dame de la Gorce. Elle avait épousé, par contrat du 22 janvier 1495, Jean de Rochechouart, fils puîné de Jean, seigneur d'Ivry et de Chandenier, et d'Anne de Channay. Devenue veuve, en février 1498, elle se remaria avec Pierre de Bonnay.

Les Bigny étaient d'ancienne noblesse féodale, originaires du lieu de ce nom, à l'extrême limite de l'ancien Bourbonnais, au delà de Saint-Amand. A la fin du XIVᵉ siècle une Bigny, dernière du nom et héritière des biens de sa maison, épousa Jean de Chevenon, écuyer tranchant du roi Charles VI. Sa postérité releva le nom et les armes de Bigny.

(5) Cette dalle mesure *actuellement* 1 m. 94 de longueur sur 1 mètre de largeur et 0 m. 15 d'épaisseur. La bordure a été cassée tout le tour.

représente, gravées en creux, les figures couchées des deux dormants.

Pierre de Bonnay est armé de toutes pièces. Sur sa cotte d'arme on distingue encore le lion de ses armoiries. Sa femme a les cheveux couverts d'un voile. Leurs têtes reposent sur des coussins garnis de houppes. Leurs mains sont jointes dans la prière éternelle. En haut, à chaque angle, un ange tient les armoiries des deux personnages. Un lion, emblème de la force, est couché sous les pieds du chevalier, tandis qu'un chien, symbole de la fidélité, soutient les pieds de sa femme.

Les visages, les mains, les écussons armoriés et les têtes des anges sont en marbre blanc incrusté dans la dalle, selon un usage qui était ancien (1).

Malheureusement, cette pierre tombale et le socle qui la porte ont été, par suite des plus étranges vicissitudes (2), plusieurs fois déplacés (3). En particulier, la dalle est restée longtemps au niveau du

(1) Voir en Bourbonnais les pierres tombales d'Alix du Breuil, au Breuil, et d'Eustache de Chatelus, à Saint-Pierre-Laval, que nous avons reproduites dans le *Bulletin de la Société d'Emulation* à l'occasion des Excursions dans la région de La Palisse.

(2) Le tombeau de Pierre de Bonnay eut en effet les plus diverses fortunes. Les *Annales bourbonnaises*, le *Bulletin* de notre Société, les *Fiefs du Bourbonnais* les ont tour à tour racontées. Rappelons seulement qu'il était encore dans toute sa gloire quand en 1682 Claude Coiffier, propriétaire de la terre de Demoret, crut faire valoir ses droits de patron de l'église de Trevol en faisant transporter le mausolée en face le maitre-autel ! Naturellement, le curé de Trevol ne toléra pas ce scandaleux abus de la force qui, dans l'espèce, était plutôt un caprice, une fantaisie du seigneur de Demoret et, comme le dit le commandant Aubert de la Faige, « une mauvaise querelle ». La justice de l'époque avait sans doute déjà cette manière de voir, car elle autorisa le curé du lieu à enlever le malencontreux tombeau du devant de l'autel principal et à le « rétablir sur son emplacement primitif », c'est-à-dire dans la chapelle des de Bonnay, au-dessus du caveau où reposaient leurs corps. « Depuis lors, disent les *Fiefs* (p. 193), ses débris se promenèrent au gré des municipalités successives » !... MM. Tiersonnier et René Moreau eurent la louable initiative de reprendre dans le cimetière de la commune les diverses parties du socle qui y avaient été déposées, de les faire classer parmi les monuments historiques (décret du 20 juin 1902) en les faisant ériger sous leur ancienne forme et à leur place primitive, dans l'état où nous les voyons aujourd'hui.

(3) Lors du congrès archéologique tenu à Moulins, en 1854, M. de Soultrait faisait remarquer que cette pierre était perdue dans le dallage de l'église (p. 137) et il recommandait « *cette dalle déjà effacée* à la sollicitude de M. le curé de Trevol. — Dans son *Armorial du Bourbonnais*, le même écrivain constate qu'elle était placée « dans le chœur de l'église » (p. 125), « près des de-



EGLISE DE TREVOL (ALLIER). *Pierre tombale*
DE PIERRE DE BONNAY ET D'ANNE DE BIGNY. (XVIe S.)

Moulins. — Imp. Et. AUCLAIRE


UNIV.
OF
MICH.

sol. C'est ce qui explique que les frottements répétés aient enlevé de nombreux traits à ces figures. Nous les reproduisons ici d'après un récent estampage, en ajoutant au pointillé certains traits que réclame l'intelligence de cette représentation.

Seule la figure du chien, dont l'extrémité des pattes reste bien marquée au-dessous d'Anne de Bigny, est emprunté à des monuments à peu près contemporains (1).

Le socle qui porte la dalle que nous venons de décrire est orné sur chacune de ses faces de sculptures d'une grande délicatesse. Mais les transferts successifs de cette partie du monument les ont brutalement mutilées. Ce qui en reste suffit pour classer cette base parmi les plus fins produits de la belle époque de la Renaissance en Bourbonnais.

Sur les flancs du monument, et cantonnés par des écussons aux armes des Bonnay et des Bigny (2), des cadres aux gracieuses moulures, soutenus par des angelets, portent des inscriptions funéraires.

Sur le côté du midi on lit en caractères de capitales romaines :

CY GIST NOBLE ET PVISSĀ(*n*)T P(*ier*)RE DE BŌ(*n*)NAY, || EN SŌ(*n*) VIVĀ(*n*)T ESCVIER S(*eigneu*)R DVD(*it*) LIEV DE DEM || ORET, BESSAY, BVY, DIEN(*n*)ES ET PO(*u*)GVES. || CŌ(*n*)SEIL(*l*)ER ET CHA(*m*)BELLĀ(*n*) DE TRES HAUTZ ET PVIS || SĀ(*nt*)S PRĪ(*n*)CES MESSIRES DVCZ IEĀ(*n*) ET P(*ier*)RE, DVCZ || DE BOURBON(*nois*) ET D'AVVERGN(*e*), QUI A VESCV || IVSQU'A L'AGE DE IIIIXXX ANS, TRESPASSA || LE 22 NOVĒ(*m*)BRE MIL Vc XXXIII. PRIEZ || DIEV PŌ(*vr*) LVY. Q(*u'en*) PARADIS SOIT L'AME. AMEN.

grés de l'autel », précise un rapport fait en 1840 par M. Chevalier, alors curé de Trevol. En 1889 nous l'avons vue dans la chapelle de Demoret, tandis que les débris du socle étaient encore dans le cimetière communal.

(1) Notamment à la pierre tombale de Jacques de Mareschal, seigneur de Senozay, et de Jeanne de Busseul, sa femme, conservée dans l'église de Saucé, près Mâcon, et que M. Louis du Broc de Segange a dessinée dans l'*Art en Province* (t. VII, p. 77). D'après l'inscription gothique qui fait le tour de la dalle, Claude de Busseul et son fils Claude de Mareschal, qui figure aussi sur ce tombeau, seraient morts en 1512.

(2) Les Bigny portaient : *d'azur au lion d'argent, accompagné de cinq poissons du même.* (*Armorial du Bourb.* de M. de Soultrait, 2ᵉ édit., pp. 114 et 125). M. des Gozis blasonne : *d'azur au lion d'argent, accompagné de cinq poissons ou chabots du même, mis en orle ;* il fait observer que c'est une faute que de semer de poissons le fond de l'écu. Tous les monuments, en effet, et celui de Trevol peut en témoigner, donnent raison à l'éminent héraldiste montluçonnais.

Sur la face opposée :

CY GIST NOBLE DAMOISELLE AN(*n*)E || DE BIGNY, EN SON VIVA(*n*)T FEMME DVD(*it*) P(*ier*)RE DE BO(*n*)N(*n*)AY, LAQUELLE || APRES LE TRESPAS DE SO(*n*) MARI A || FAIT FAIRE CESTE P(*res*)E(*n*)TE SEPVLTV || RE, ET TREPASSA LE .... IO(*v*)R DE .... || .... M V^c .... PRIEZ DIEV PO(*v*)R ELLE || QUE(*n*) PARADIS SOIT L'AME. AMEN.

Les deux petits côtés du tombeau portent l'un les armoiries des Bonnay, l'autre les mêmes armes écartelées de celles de Bigny, posées entre de belles initiales renaissance : P A, prénoms des dormeurs seigneuriaux, et qui nous rappellent les premières lettres du duc Pierre II et de sa femme Anne de France, semées par les sculpteurs de nos ducs sur tous les monuments dont la munificence du dernier couple ducal a doté leurs nombreuses résidences.

On remarquera que la date de la mort de la veuve de Pierre de Bonnay est laissée « en blanc » sur son épitaphe.

Ce qui prouve qu'Anne de Bigny fit graver la pierre tombale et ériger le tombeau de son vivant, vraisemblablement quelques années après la mort de son mari, vers le milieu du XVI[e] siècle (1).

Il est fâcheux qu'aucun héritier (2) n'ait eu la conscience et la filiale

(1) Tous ceux qui visitent ce mausolée trouvent, entre la dalle gravée et son support sculpté, des différences d'âge assez marquantes. C'est en effet l'impression qui se dégage du premier « contact ». Mais à l'examen, les difficultés se résolvent aisément. D'abord on sait que l'usage des pierres tombales gravées est fréquent dans tout le cours du XVI[e] siècle et même du suivant. Nous en avons chez nous, à Doyet, une preuve assez péremptoire dans la pierre tombale de Gilbert de Courtais, mort le 17 janvier 1646. De plus, il est aisé de voir sur la dalle de Trevol que les fins rinceaux qui décorent la cotte d'armes de Pierre de Bonnay et le coussin sur lequel repose sa tête sont bien de la Renaissance. On les retrouve sur les pierres tombales de l'église de Campigny (Calvados) qui sont aussi du milieu du XVI[e] siècle (cf. *A B C d'Archéologie* de Caumont, arch. relig., p. 702). La coiffure et la robe d'Anne de Bigny ont la plus grande ressemblance avec celles d'Artuse de Melun, femme d'Olivier de la Chapelle, qui mourut en 1520 (*id.*, p. 769).

(2) Anne de Bigny eut de son mariage avec Pierre de Bonnay au moins six enfants : 1) Gilbert, qui devint seigneur de Demoret, époux de Marguerite de Bar-Baugy ; 2) Marc, auteur de la branche du Bessay ; 3) Péronnelle, qui épousa Bertrand du Chaussin ; 4) Nicole, femme (1524) de Jean de la Varenne, seigneur des Vesvres ; 5) Louise, alliée à Jean Herpin ; enfin une autre fille, aussi nommée Louise, qui, six ans après la mort de son père, épousa (1539) Louis de Thélis, seigneur de l'Espinasse, fils d'Antoine et de Jeanne de Saint-Romain.

dévotion de compléter l'inscription, après la mort d'Anne de Bigny dont la date reste inconnue (1).

Sur le mur de la même chapelle se voyait, avant la Révolution, l'épitaphe d'un descendant de Pierre de Bonnay. Aujourd'hui, cette dalle, très mutilée, gît à terre. On y lit :

CY . GIST . NOBLE . S*eigne*
VR . GILBERT . DE . BO*nnay*
EN . SON . VIVANT .
*cheval*IER . SEIGNEVR . *Dudit*
LIEV ET DE DEMO*ret*
ESCHANSSON . DE . *Monse*
IGNEVR . LE . DA*uphin*
QVI . TREPASSA . *le IIIe*
DE . MARS . MI*L DCC LIV*
Priez Dieu Pour *luy*

Il s'agit de Gilbert de Bonnay, fils de François et d'Edmée Fabre de Dardagny, chevalier et comte de Bonnay, né le 13 mars 1712. Il épousa, par contrat du 24 août 1743, Charlotte-Thérèse Dorny de Beauchamps, fille de Jean-Charles Dorny, chevalier, comte de Neuvy, baron de Beauchamp. François mourut, comme nous l'apprennent ses biographes, le 3 mars 1754 (2).

On ne trouve plus trace dans l'église de la pierre tombale de Jean Demoret, époux d'Agnès d'Avenières, signalée par les auteurs des *Fiefs du Bourbonnais* et qui aussi bien était, à la fin du XIXe siècle, très fruste. Peut-être, partageant le malheureux sort de tant de ses pareilles, a-t-elle été « retournée » pour faciliter un nouveau dallage de l'église !

Statues.

L'église de Trevol a conservé une très jolie statue de pierre, polychromée, de la Vierge, qui paraît avoir joui d'une séculaire vénération (3).

(1) Elle vivait encore en 1539 s'il est permis d'identifier Anne de Bigny, qui nous occupe, avec Anne de Bigny que des pièces de la Layette cotée de la Ferté-Chauderon, dit veuve de Claude de « Bonne » (nom vraisemblablement défiguré de Bonnay) et qui rendit, à la date ci-dessus, foi et hommage pour le fief de Roboutiers, en Nivernais (cf. Inventaire des titres de Nevers, 1539, col. 379).

(2) Cf. Dossiers des Gozis : Bonnay.

(3) Dans de nombreux actes mortuaires de la paroisse, on voit de pieux

La Madone est représentée debout, drapée dans un large manteau, portant sur le bras gauche son divin Fils auquel elle offre une poire. [*Voir la planche hors texte.*]

L'Enfant est nu et d'une anatomie savante et gracieuse. Le voile court qui est posé sur la chevelure ondulée de la sainte Vierge est surmonté d'un bandeau ménagé dans la pierre et qui paraît avoir été destiné à recevoir une couronne en métal.

Nous assignerons comme date à cette statue (1) la première moitié du xvie siècle. La largeur des plis du manteau, leur forme, surtout la présence de la poire dans les mains de la Vierge — et qui a remplacé la pomme symbolique du xiiie siècle, — porteraient à attribuer cette sculpture à la belle période du xve siècle, mais certains détails, comme l'échancrure du corsage, les plissés des poignets des manches... en font plutôt l'œuvre de la Renaissance française.

On pourrait peut-être reprocher au bon imagier qui a sculpté cette Madone d'avoir manqué aux règles des proportions du canon humain. La partie inférieure du corps est incontestablement trop haute et trop large pour le buste. Mais par contre, la partie supérieure est admirablement traitée ; le corps de l'Enfant Jésus, les mains et la tête de la Vierge sont d'un modèle superbe.

Elle peut être rangée parmi les plus belles œuvres de cette renaissance qui sculpta de si jolies statues de la Vierge.

Quand on la rapproche des fins bas-reliefs qui décorent la base du mausolée des Bonnay, dans la même église, on est tenté de croire que cette Madone est peut-être sortie du même ciseau et qu'elle est due aux mêmes et pieuses générosités.

— Il ne reste rien de l'image de saint Quentin dont parlent les vieux actes (2).

Tabernacle.

On doit, hélas ! dire la même chose du tabernacle du maître-autel, de style Louis XIV, donné à l'église par Catherine Faverot, femme

habitants de Trevol témoigner de leur grand attachement pour cette statue en demandant d'être enterrés à ses pieds ou près de son autel. — « Inhumation *devant l'image de Notre-Dame*, de Marie Paule, femme de Jean Petit-Jean, sergent royal, le 6 novembre 1665 » ; etc. (E, supp. 807.)

(1) Elle mesure en hauteur 0^m,755.

(2) « Inhumation devant l'image de saint Quentin, 3 décembre 1665. » (E, supp. 807.)



Photo abbé Clément

Notre-Dame de Trevol

(*Statue pierre polychromée*)



Photo Boutry

Statue de sainte Catherine

CONSERVÉE AU PRESBYTÈRE DE VILLENEUVE

—

(*Pierre autrefois polychromée*)

—

La célèbre philosophe chrétienne est représentée tenant un livre à la main gauche, l'épée — instrument de son supplice — dans la droite, foulant aux pieds l'empereur Maximin ; on voit à sa gauche la roue qui se brisa lors de la première épreuve de son martyre.

Moulins — Imp. Et. Auclaire.

de Michel Rouaud, inhumée le 16 octobre 1645 (1). Il a dû disparaître en 1868 lors de la pose d'un nouveau maître-autel en pierre, sans caractère.

Les Cloches.

L'église possède actuellement deux cloches. La première, qui pèse 300 kilogrammes environ, est seule antérieure à la Révolution. On lit, sur son cerveau, cette inscription en lettres capitales romaines :

CETTE CLOCHE A ÉTÉ FAITE A LA DILIGENCE D'ANTOINE-FRANÇOIS PARCHOT, PRESTRE CURÉ, ET DE FRANÇOIS ROBERT ET DE Mre PHILIBERT, ET AUX DÉPENS DES FONCIERS ET HABITANS DE LA PAROISSE. 1720. — BRUNEL, FABRICIEN, ET QUANTIN ONT FAIT (*sic*). 1720. — A TEMPESTATE LIBERA NOS DOMINE.

La seconde pèse 600 kilogrammes, donne le sol et a été acquise par M. l'abbé Martinet. Elle a été bénite par Mgr de Dreux-Brézé, accompagné de ses vicaires généraux et d'un certain nombre d'élèves du grand séminaire. Le parrain fut le Comte Amable des Roys et la marraine Marie-Madeleine de La Saigne de Saint-Georges, dame de Champigny. La cérémonie eut lieu le 6 avril 1864.

L'église de Bagneux

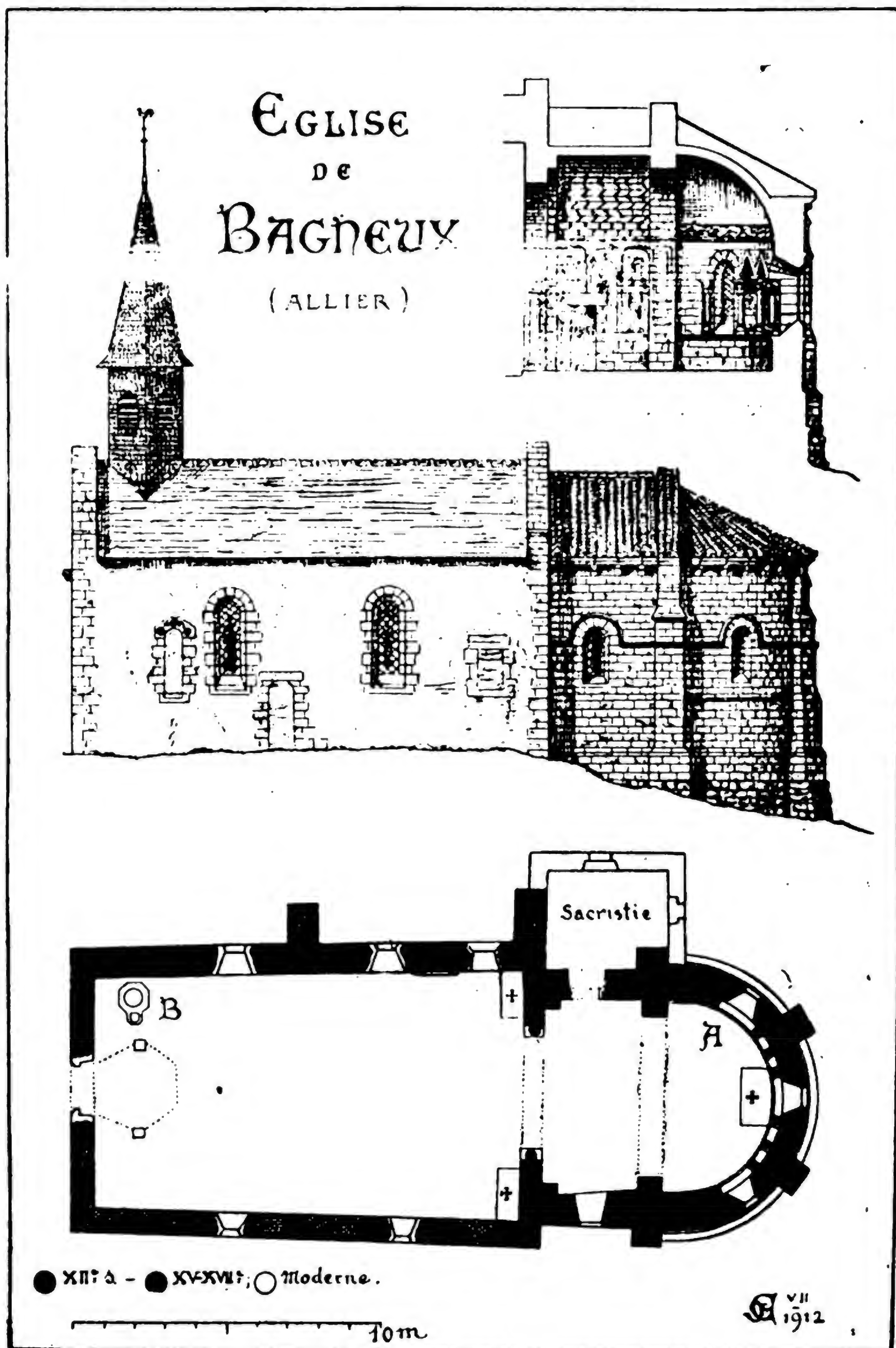
Bagneux a, comme église paroissiale, un petit édifice placé sous le patronage et le titre de « la Conversion de saint Paul ».

C'est un édifice roman dont l'abside, le chœur et le mur septentrional appartiennent au XIIe siècle (2).

La nef unique, très inégale en largeur, a dû être reconstruite en partie. Le mur méridional paraît avoir été refait dans la période qui va du seizième siècle au dix-septième.

(1) E, supp. 807.

(2) Les objets en bronze et les poteries antiques découvertes sur le territoire de la commune montrent qu'elle fut habitée pendant la période celtique et gallo-romaine. La paroisse de Bagneux (Baignox) est souvent mentionnée dans les actes du moyen âge. Enfin, au milieu de la forêt de Bagnolet, dans l'enclave dite de « la Madeleine », un petit ermitage existait vers le XIVe siècle. Il n'en reste que des débris de murs et une pierre tombale de religieux dont nous avons donné un croquis dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, 1905.


EGLISE
DE
BAGNEUX
(ALLIER)
Sacristie
B
A
XIIe s. - XV-XVIIe s. ; Moderne.
10m
VII
1912

Les fenêtres ont été modifiées, la façade remaniée. Le porche (1) qui abritait la porte d'entrée a disparu lors des dernières restaurations en 1880. Celle-ci a été remplacée alors par une baie de forme et d'ornementation « ogivales ». Les pentures qui la décorent, dessinées par M. Pierre Gélis-Didot, ont été exécutées avec beaucoup de soins par un forgeron du pays.

La voûte de cette nef est constituée par une charpente apparente peinte dans le dernier tiers du xixᵉ siècle, sous la direction habile du même jeune architecte, et ornée d'armoiries diverses : celles du pape Pie IX, de Mgr de Pons, premier évêque de Moulins ; de Mgr de Dreux-Brézé, qui occupait alors le même siège ; de l'Ordre des Chartreux, des familles Richard d'Aubigny, Le Gendre, du Buysson, Chavagnac, des initiales de M. A. Chauchard... qui rappellent les principaux bienfaiteurs anciens et modernes de la petite église.

L'abside est particulièrement intéressante. A l'extérieur, elle a conservé un bel appareil de pierre, ses fenêtres romanes et ses contreforts ornés de leurs cordons de billettes. A l'intérieur, son mur semi-circulaire est décoré d'arcs en mitre comme on en retrouve dans les églises voisines de Souvigny, d'Autry-Issards, Montilly, Neuvy-les-Moulins, etc., et jusque dans celle de Louroux-Bourbonnais (2).

Les dates de diverses restaurations sont inscrites sur plusieurs parties de l'édifice. C'est ainsi qu'on lit la date de 1623 au-dessus du cintre d'une fenêtre romane du mur méridional de la nef, entre trois croix enfermées dans un cercle. L'année 1819, tracée sous l'entablement de l'abside, indique l'époque où un « crépissage » malencontreux a recouvert l'élégant appareil de cette partie de l'église.

Les colonnes qui supportent l'arc triomphal paraissent avoir été posées lors de la restauration de 1880.

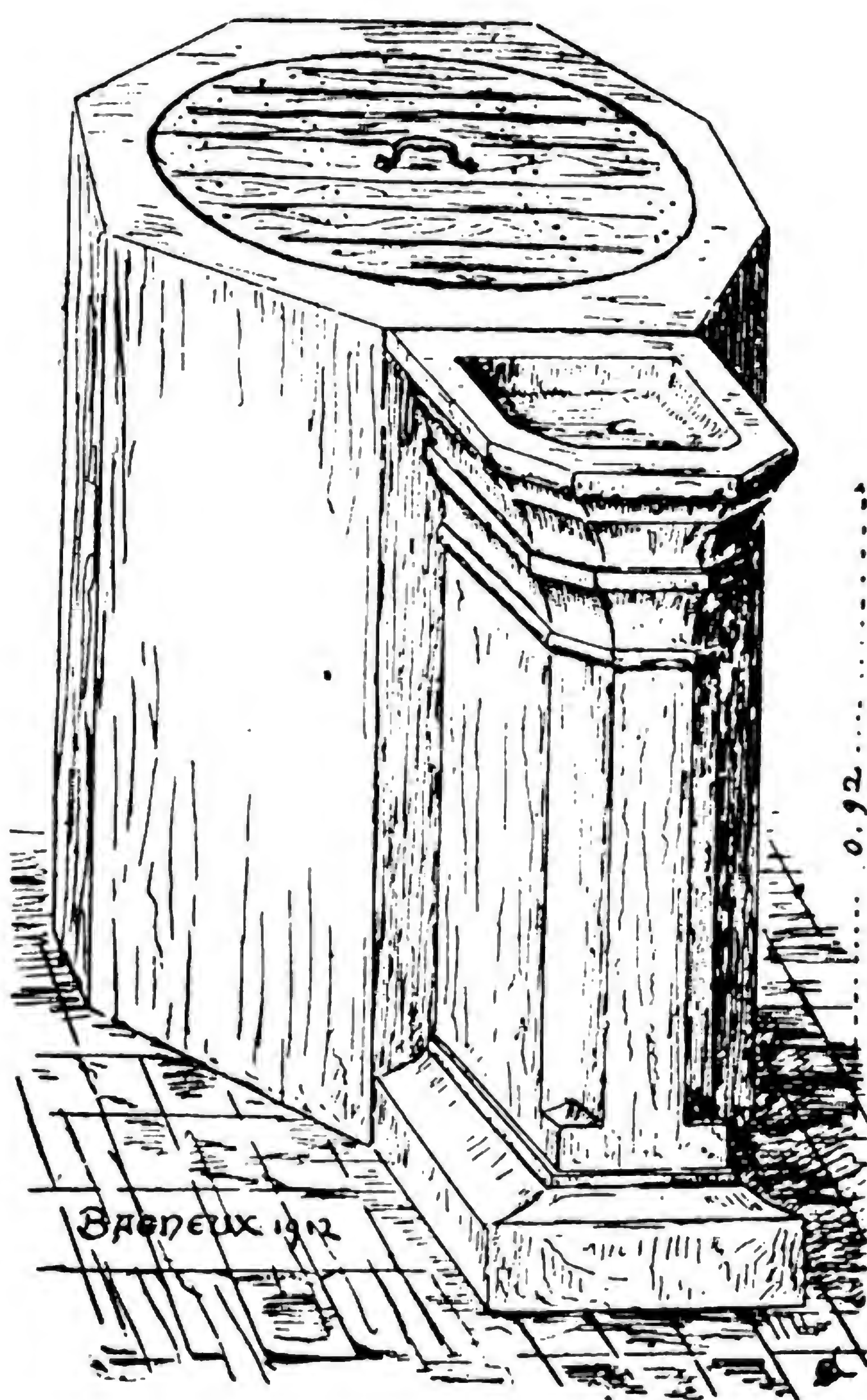
Les deux petits autels dédiés à la Vierge et à saint Joseph (autrefois de saint Roch, saint Sébastien et saint Paul) furent édifiés en 1896.

(1) On voit encore sur la façade deux corbeaux qui soutenaient le toit du porche primitif.

(2) Il y a entre les absides des deux églises de Bagneux et de Louroux-Bourbonnais plus d'une ressemblance. Celles-ci paraissent de la même époque et presque copiées l'une sur l'autre.

Fonts baptismaux.

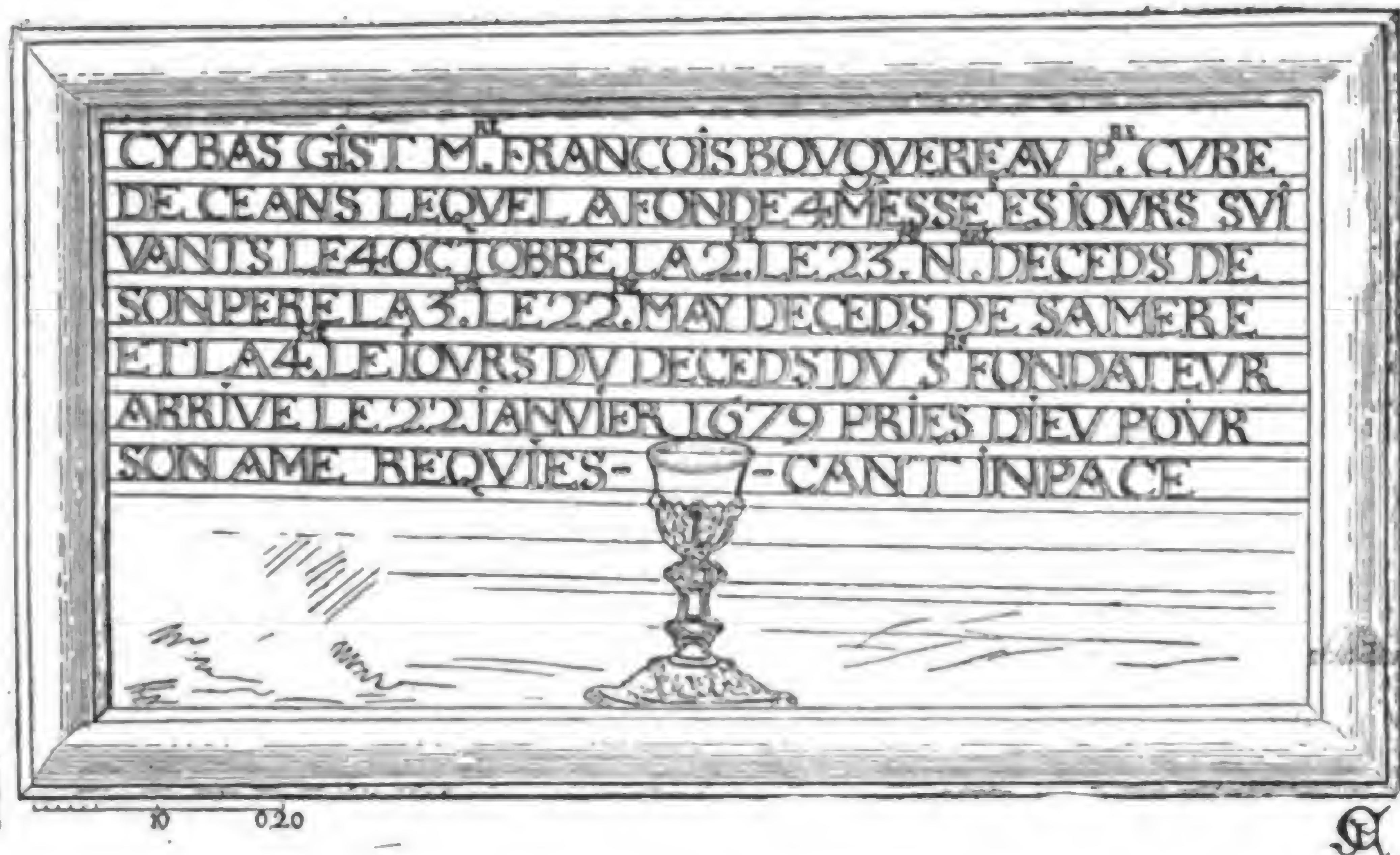
L'église a conservé ses fonts baptismaux, qui se composent d'une haute cuve octogone sans moulures, cantonnée sur un de ses côtés d'une étroite piscine. Le croquis ci-joint nous dispense d'une plus minutieuse description.



Inscription funéraire et
Testament lapidaire.

Une inscription tombale relative à un des curés de Bagneux du XVIIe siècle, et relatant quelques-unes de ses dispositions pieuses, est encastrée dans le mur méridional de la nef.

Cette inscription mesure $0^{m},84$ de largeur sur $0^{m},47$ de hauteur non compris l'encadrement formé d'un gros tore posé entre deux filets de $0^{m},07$ de diamètre.



Entre des lignes tracées tout d'abord par le graveur et assez peu perpendiculairement aux côtés du cadre, on lit en caractères de capitales romaines :

CY BAS GIST MESSIRE FRANÇOIS BOUQUERAU, PRETRE, | CURÉ DE CEANS ; LEQUEL A FONDÉ QUATRE MESSES ES JOURS SUI | VANTS : LE 4 OCTOBRE ; LA 2me LE 23me DE NOVEMBRE DÉCEDS DE | SON PÈRE ; LA 3e LE 22me MAY, DÉCEDS DE SA MÈRE | ET LA 4me LE JOURS DU DÉCEDS DU SIEURS FONDATEUR ARRIVÉ LE 22 JANVIER 1679. PRIEZ DIEU POUR SON | AME. REQUIESCANT IN PACE.

La forme et l'ornementation du calice est intéressante à observer comme type des vases sacrés usités au XVIIe siècle.

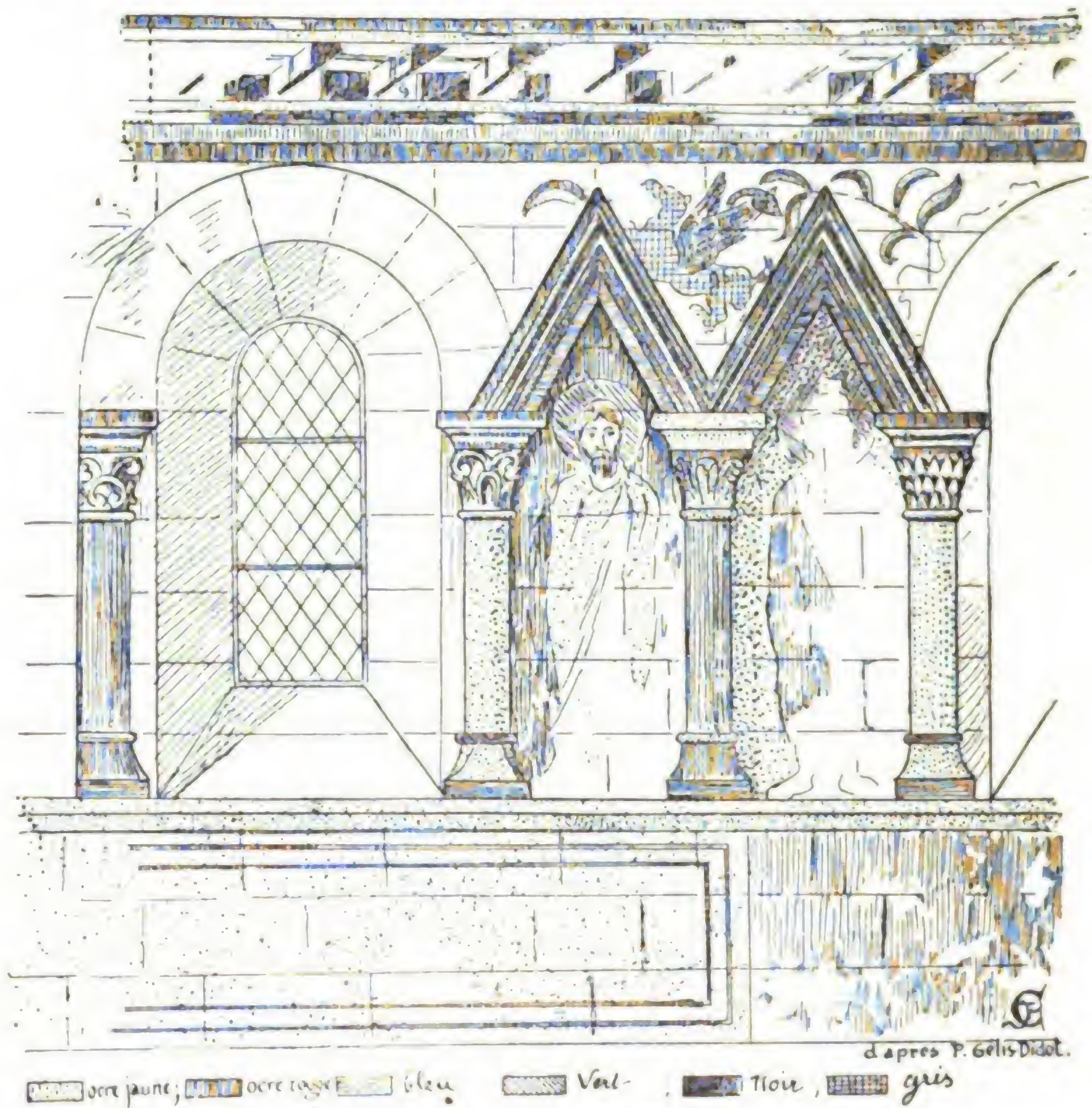
Vitraux.

Aucun des vitraux anciens n'est parvenu jusqu'à nous. Les deux fenêtres latérales de l'abside ont reçu, dans le dernier tiers du XIXe siècle, deux petites verrières imitées de celles du XIIIe siècle, représentant, celle du sud : saint Claude, don de Mme la comtesse de Chavagnac ; celle du nord : un saint Joseph portant l'Enfant Jésus. Ce dernier vitrail a pour légende : « *Offert par M. Ch. Desrosiers,*

imprimeur-éditeur, en mémoire de feue Joséphine Brutillat (1), *donatrice de la première somme destinée à la restauration de l'église, anno 1880.* »

Les Peintures murales.

La voûte en cul-de-four de l'abside ainsi que ses murs avaient été



EGLISE DE BAGNEUX. Détail des peintures.

couverts de peintures murales à l'instar de tant de petits édifices ruraux de la France et surtout de notre région (2).

(1) Le registre de paroisse tenu par M. l'abbé Dumas, curé de Bagneux, aujourd'hui curé de Villeneuve, mentionne, au 28 février 1869, « le testament par lequel Mlle Joséphine Brutillat, domestique chez M. Desfosses, lègue à la commune la somme de 2.000 fr. pour être employée à la réparation de l'église ».

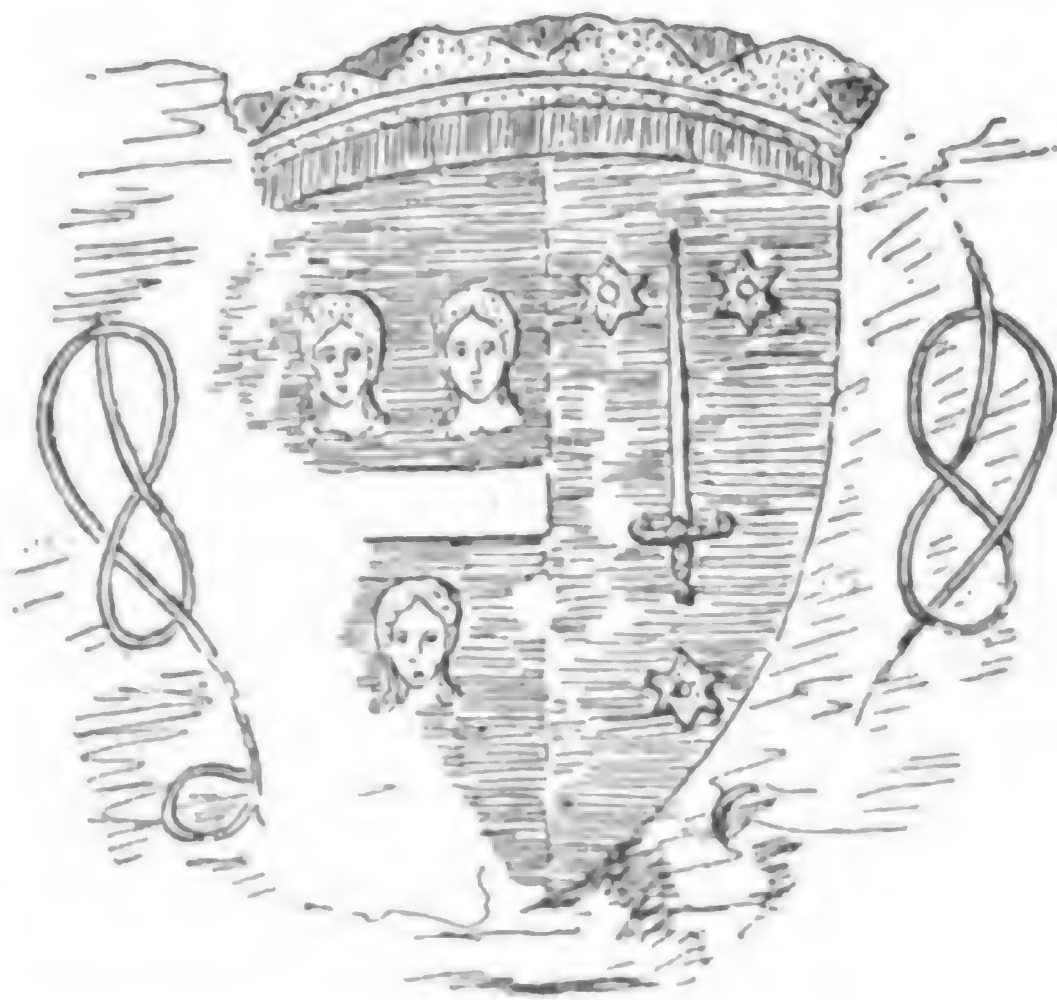
(2) Cf. *La Peinture décorative de France du XIIe au XVIe siècle*, par MM. Pierre Gélis-Didot et Laffillée, architectes.

Une frise courait à la hauteur de la naissance de la voûte. Les murs portaient une suite de figures d'évangélistes et de saints enfermés dans d'étroits compartiments dont les fonds étaient de couleurs variées (1).

Cette sobre mais distinguée décoration disparut, hélas ! comme ailleurs, sous un odieux badigeon dont on ne saurait trop maudire les inintelligents auteurs. Il convient du moins d'être reconnaissant à M. Gélis-Didot d'avoir fait revivre autant qu'il dépendait de lui l'ornementation primitive en reproduisant la frise, les figures des quatre évangélistes et leurs symboles (2).

Litre seigneuriale.

Une litre seigneuriale faisait, au XVIIᵉ siècle, le tour du petit édifice. M. Gélis-Didot a pu relever une des armoiries qui la meublaient (3). L'écu était mi-partie : *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de pucelles de carnation, échevelées d'or, posées de front,* qui sont des Le Gendre (4) ; mi-partie *d'azur à une épée d'argent à poignée d'or posée en pal, accompagnée de trois molettes d'éperon d'or à cinq pointes posées deux en chef et une en pointe,* qui sont du Buysson (5).



Les Le Gendre dont il est ici question, issus d'une vieille maison de noblesse parlementaire parisienne, étaient, en effet, possesseurs

(1) On en peut juger par les relevés faits par M. Gélis-Didot et que l'éminent artiste a bien voulu abandonner à nos collections de documents bourbonnais.

(2) Ces dernières peintures furent exécutées de 1880 à 1883. (Cf. Registre paroissial de Bagneux.)

(3) Nous les reproduisons d'après l'aquarelle du distingué architecte.

(4) Cf. Dossiers Des Gozis ; *Armorial du Bourbonnais*, 2ᵉ éd., p. 56.

(5) *Id.*, p. 157. M. de Soultrait donne les armes complètes de cette famille et nous les avons peintes ainsi, en 1890, par la seconde édition : *écartelé aux 1 et 4 d'or à un arbre ou buisson de sinople ; aux 2 et 3 d'azur* (voir plus haut). Cette famille, dont les branches éparpillées auraient comme berceau commun le château du Buisson, commune d'Alleuze, près de Saint-Flour,

en Bourbonnais des terres de Bagneux et de Saligny, sans compter d'autres nombreux fiefs situés sur les paroisses de Saint-Martin-des-Laids, Bourbon-Coutard, Couzon, Tortezais, Chirat, Cressanges, Liernolles, Yzeure, etc. (1).

Le personnage dont on voit les armes sur la litre seigneuriale de Bagneux est Charles Le Gendre, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire et de Bourbon-Coutard en Bourbonnais, fils de Paul, écuyer, seigneur de Chirat et de Saint-Aubin, et de Marguerite Bourgeois. Il avait épousé, le 25 novembre 1652, Marie-Marguerite du Buysson, fille d'André, seigneur de Beauregard, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Moulins, et de Madeleine-Marguerite Millet, fille d'un conseiller au Parlement de Paris. Charles Le Gendre mourut avant 1678 (2).

Il se pourrait que ses armoiries, accolées à celles de sa femme, eussent été peintes sur la litre funèbre de l'église de Bagneux par ordre de son fils Charles, IIe du nom, qui paraît le premier dans les actes qualifié du titre de possesseur du fief de Saligny (3), pour lequel il rendit hommage au roi en 1688.

La Cloche.

Le petit clocher recouvert en bardeau n'a conservé qu'une des deux cloches qu'il possédait avant la Révolution (4).

occupa des situations très importantes au cours des XVIIe et XVIIIe siècles. D'après le *Nobiliaire d'Auvergne* de M. J.-B. Bouillet (et d'après M. des Gozis), la branche bourbonnaise aurait spécialement porté : *d'azur à une épée en pal, poignée d'or et lame d'argent, accompagnée de trois molettes d'éperon d'or, placées deux en chef et une en pointe*, telles que nous les trouvons à l'église de Bagneux. (Cf. *Armorial Général*, registre de Moulins, I, 27.)

(1) Cf. Dossiers Des Gozis.— *Armorial du Bourbonnais*, 2e éd. M. de Soultrait y signale une généalogie de cette famille par d'Hozier, et divers jetons du XVIe et du XVIIe siècle à leurs armes et qui sont conservés dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale.

(2) Dans le registre de l'année 1678, des « audiences des Péremptoires », Marie du Buysson est dite « veuve de Charles Le Gendre, seigneur de Saint-Aubin », à propos d'acte en exécution de décret sollicité contre elle par François de la Codre. (Cf. Arch. dép., B, 202 et 226.)

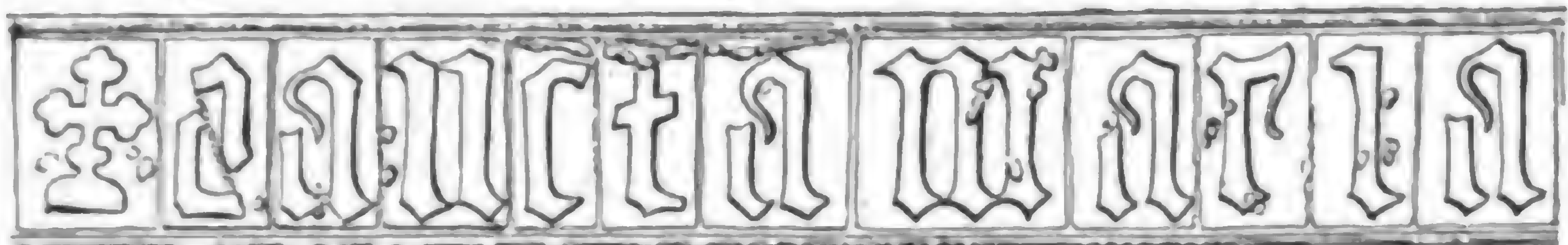
(3) Il existe, au château de Saligny, une plaque en fonte enlevée à une ancienne cheminée du château, qui offre les armes des Le Gendre, tenues par deux pucelles et surmontées d'un casque à lambrequins chargé d'un buste de jeune fille portant la devise des Le Gendre.

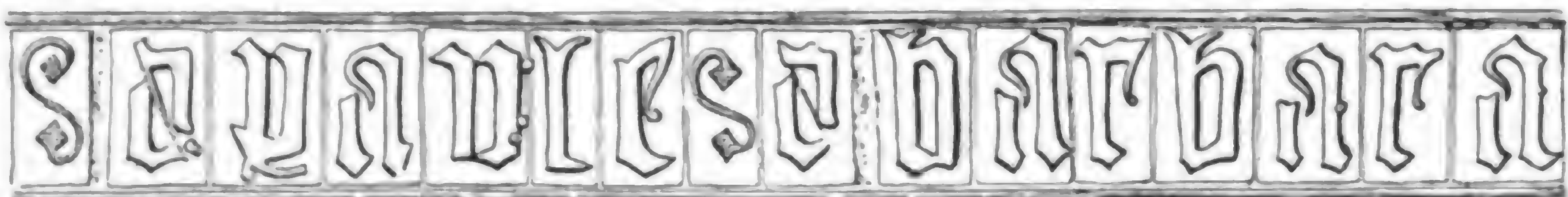
(4) Bibliothèque municipale de Moulins, fonds Conny, ms 91. nos 17 et 18. — La cloche dont nous donnons l'inscription, d'après notre estampage, est cotée sous le numéro 17. M. Conny raconte qu'il en a fait un estampage

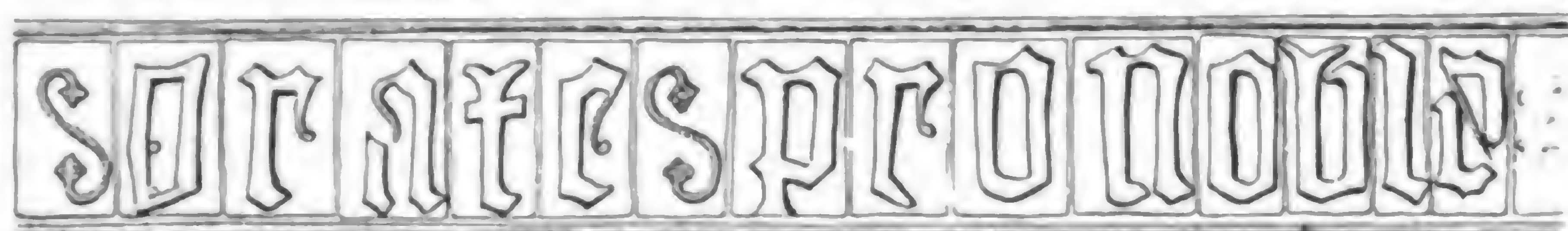
La modeste sonneuse (1) tire son intérêt de sa date — 1527 — et de son inscription en caractères gothiques, quelque peu altérés. C'est une des bonnes cloches « ogivales » bourbonnaises (2).

On lit en deux lignes :

1re ligne.

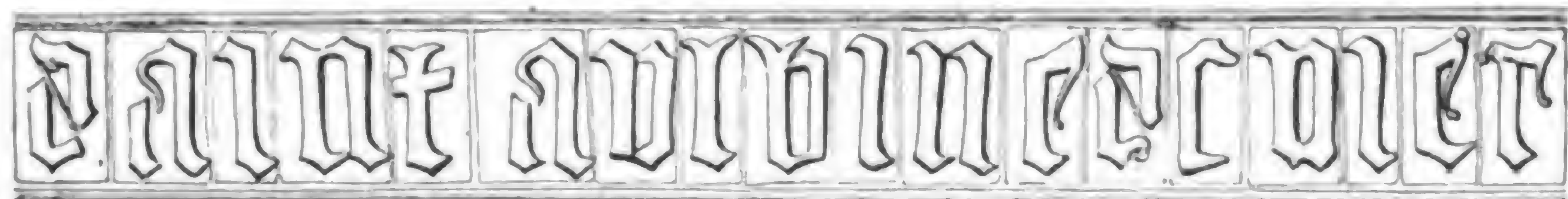


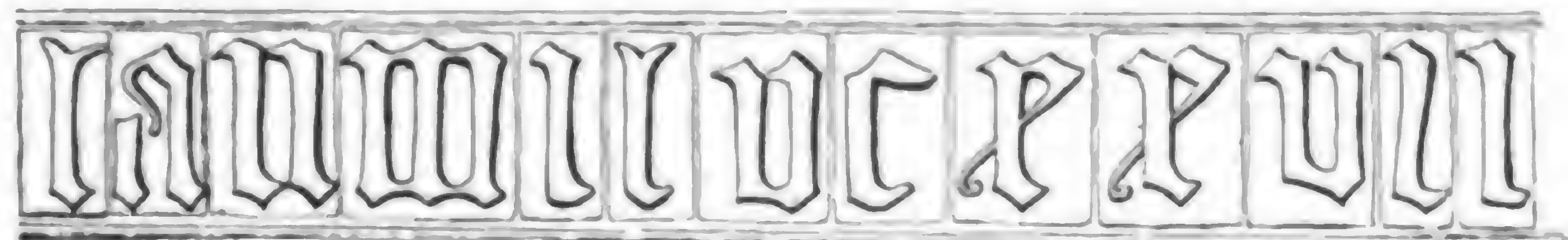




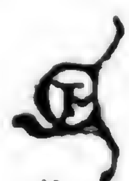
2e ligne :







0.10 c



✠ *Sancta Maria, S(ancte) Paule, S(ancta) Barbara, ora pro nobis. Messire Iaques de Saint Aulbin escuier, l'an mil VCXXVII.*

le 18 juillet 1855 et qu'il l'a adressé au ministre de l'instruction publique le 15 décembre de l'année suivante. La réduction qu'il en donne dans le ms. 91 parait assez fantaisiste !

(1) H., 0m,59 ; diamètre, 0m,69 ; poids, environ 500 kil. L'œil des lettres mesure 0m,04 centimètres de hauteur.

(2) Parmi les cloches bourbonnaises portant des inscriptions gothiques et datant des siècles précédents, nous n'avons que celles de Vaumas, Montaigut-le-Blin, Souvigny, Saint-Sornin, La Prugne, Saint-Angel, Le Donjon (Cordeliers), Notre-Dame de Montluçon, qui sont des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles. Dans le XVI[e] siècle, celle de Bagneux tient un assez bon rang. En effet on

Le C qui devrait être ici un chiffre « supérieur » tient, dans la ligne, la place d'un chiffre ordinaire, ce qui est une vraie anomalie qui valait du moins la peine d'être signalée.

Quant au personnage qui figure ici soit comme parrain, soit comme donateur, — et peut-être à ces deux titres, — il faut sans doute voir en lui Jacques de Saint-Aubin qui, le 18 mars 1521, étant tuteur de Jean et de Guillaume, seigneurs de Lépine, assistait pour leur compte à la rédaction des coutumes de Bourbonnais (1). Il est qualifié, dans l'acte de mariage de sa fille Jeanne, « seigneur de Saligny, en la paroisse de Bagneux » et « grand prévost de connétablie de France » (2).

Croix processionnelle.

La sacristie n'a rien gardé de son ancien mobilier.

Aujourd'hui on y admire pourtant une remarquable croix processionnelle émaillée et gemmée, de la première époque gothique, transformée au XIXe siècle en croix d'autel (3) [*voir la planche hors texte*].

Cette précieuse pièce d'orfèvrerie religieuse se compose d'une âme de bois recouverte de plaques de cuivre dorées, estampées et enrichies de pierres.

C'est un excellent travail français qu'on peut attribuer à un atelier de Limoges du XIIIe siècle.

La croix, dont les extrémités sont tréflées, mesure $0^{m},36$ de hauteur, $0^{m},225$ de largeur sur $0^{m},02$ d'épaisseur.

Les plaques, dont le fond est formé de quatrefeuilles et d'un pointillé continu, sont estampées de manière à former une cavité et une bâte pour les cabochons qui sont de verres de forme ronde et de cou-

ne trouve dans ce siècle, avant celle qui nous occupe, que les cloches de Chouvigny (1508), Notre-Dame et Saint-Pierre de Montluçon (1511), Huriel (1515), Luneau (1516), Diou (*MilVCXXIII*), Saint-Aubin (1525), Créchy et Villefranche (1526).

(1) Cf., dossiers des Gozis, consultés par M. P. Tiersonnier.

(2) Jeanne de Saint-Aubin est dite dans cet acte : fille de Jacques et de Marguerite de Vogon. Elle épousait Pierre Mareschal, écuyer, sieur des Noix, fils de Geoffroy et de Péronnelle de Saint-Avit.

(3) D'après le témoignage de M. P. Gélis-Didot, architecte à Paris, c'est ce distingué artiste qui acheta cette croix à Paris, chez un marchand d'antiquités de la rue de Rennes pour l'offrir à l'église de Bagneux, dont la restauration l'occupait, ainsi que M. le baron d'Aubigny. Ce dernier paya le pied qui devait porter cette jolie pièce d'orfèvrerie, ainsi que les six chandeliers qui l'accompagnent sur le maître-autel.



Phototypie Sadag.



Cliché de M. Scharlowsky.

Croix processionnelle de l'église du Bagneux

La croix repose sur une amende dont la douille ronde et très allongée ($0^m,11$) plongeait solidement sur la fiche de la hampe, de manière à éviter toute oscillation.

Les églises de Lucenat et de Villeneuve

A. — Lucenat.

La primitive église de la paroisse actuelle de Villeneuve-sur-Allier était située à Lucenat (1). C'était un petit édifice dédié à saint Martin (2). Il n'en reste rien aujourd'hui. Les actes de catholicité de la paroisse nous apprennent seulement qu'elle possédait un autel dédié à sainte Anne (3), et un autre à saint Georges (4).

A l'extrémité nord de la commune de Villeneuve, à 500 mètres à l'est de la route nationale, on ne trouve sur l'emplacement de ce que fut le village de Lucenat qu'un petit cimetière qui servit longtemps aux habitants et à ceux de la région de Villeneuve. Dans la cour du domaine de la Ronde, plus connu sous le nom des Godins, un petit bâtiment, converti actuellement en étable, servait jadis de presbytère.

B. — Villeneuve.

L'importance au XIVe siècle (5) du bourg de Villeneuve — « la ville

Maignan. Elle mesure $0^m,435$ de hauteur sur $0^m,295$ de largeur. Or, au-dessous du *suppedaneum* qui, dans cette œuvre des premières années du XIVe siècle, supporte les pieds croisés du Christ fixés par un seul clou, on voit une petite figure d'Adam sortant du tombeau.

(1) Lucenat-sur-Allier — qu'on trouve dans les actes antérieurs à la Révolution écrit souvent : Lucenay — eut ses curés jusqu'en 1791. (Cf. les registres « d'état civil » de la mairie de Villeneuve ; aux Archives départementales, E, suppl. ; — enfin, le « tableau des curés de Notre-Dame de Villeneuve et de Lucenay » dressé par M. l'abbé Ernest Dumas et affiché dans l'église de Villeneuve.)

(2) Cf. E, suppl., paroisse de Saint-Martin de Lucenat.

(3) Au « 15 septembre 1735, vol de huit ou dix nappes et d'un devant d'autel de toile peinte commis à l'église de Lucenay, pendant la nuit... en pénétrant par la chapelle *Sainte-Anne*. » (E, suppl., n° 834.)

(4) E, suppl. au 3 septembre 1681. — *Paroisses bourbonnaises*, II, 313.

(5) Le 6 octobre 1344, le pape Clément VI, de passage en Bourbonnais, s'arrêta à Villeneuve et data de cette localité une bulle par laquelle il accordait de riches indulgences à l'église du prieuré de Souvigny. (Cf. *Paroisses bourb.*, t. I, p. 161.)

La situation de la nouvelle bourgade sur la route de Paris à Antibes ex-



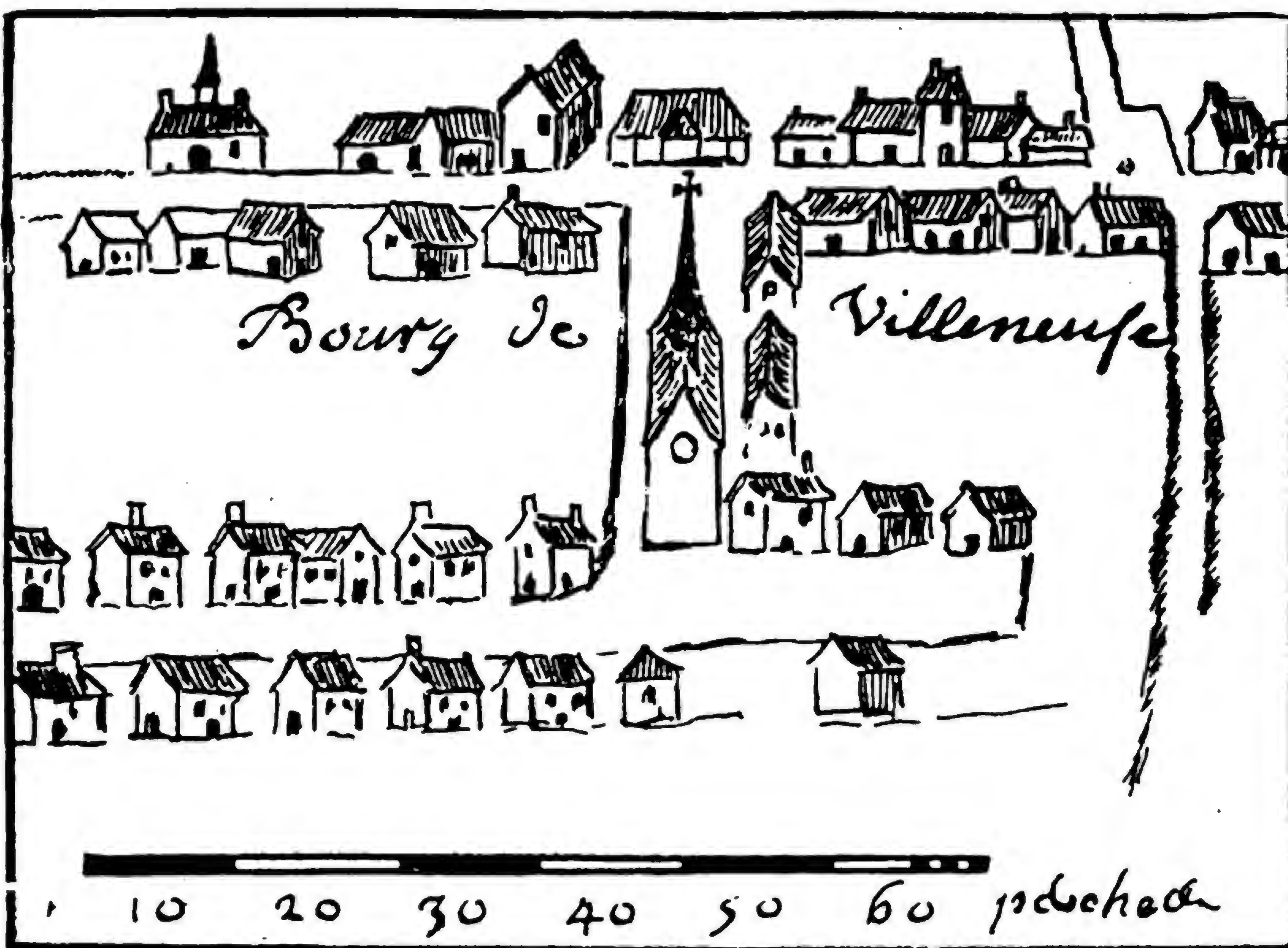
Phototypie Sadag. Cliché de M. Scharlowsky.

L'ancienne église de Villeneuve sur Allier

D'après un dessin inédit de Bariau



neuve » — dont la création est attribuée au chevalier Pierre de Belleperche, poussa les habitants à désirer posséder une chapelle de secours sur la place principale [*voir ci-après le croquis de J. Furgaud*].



C'est l'origine de la petite église de Notre-Dame de Recouvrance de Villeneuve, qui resta sous la dépendance des curés de Lucenat (1).

plique assez le rapide accroissement de sa population, qui obtint le 12 mai 1336 une charte d'affranchissement. (Cf. les *Fiefs*. t. II.)

On y voyait au XVIIIᵉ siècle toute une série d'hôtels ou logis que le mouvement des voyageurs et la création d'un important relais de poste avaient suscités. C'était d'abord l'*auberge de la Croix Blanche*, à l'angle nord de la place, qui conserve de son ancienne opulence une cheminée remarquable du XVᵉ siècle ; puis le *logis de la Tour-d'Argent*, à l'angle sud de la place, et dont les poutres gardent encore des restes de jolies peintures du XVIᵉ siècle ; l'*hôtel des Trois-Rois* ou des *Trois-Maures*, établi par Gilbert Becaud, en 1758, dans les restes du château construit par Pierre de Belleperche à Villeneuve et vendu par les officiers du prince de Condé. Il a été transformé pour son usage par M. le comte Boutry. Enfin, les logis *du Dauphin*, longtemps la propriété des Popillon, de la *Tête-d'Or*, du *Chaperon-Rouge*, etc. (Cf. *Les Fiefs*, II, 213-215.)

(1) La chapelle de Notre-Dame de Recouvrance est appelée dans les actes : « *ayde de la paroisse de Lucenat-sur-Allier et dépendante* ». (E, suppl., 821, acte du 27 octobre 1635.) — Dans un acte du 11 janvier 1682, elle est dite :

Elle subsista jusqu'en 1905, époque où elle fut remplacée par l'actuel et élégant édifice construit par notre confrère M. Mitton, architecte à Moulins.



L'Eglise.

L'église de Notre-Dame de Recouvrance datait du XIV[e] siècle, si on en jugeait par le style des fenêtres du chevet qui n'avaient point été remaniées. Elle n'existait pas encore en 1307, puisque Pierre de Belleperche, voulant fonder huit prébendes ou vicairies, fit sa donation en faveur de la chapelle de *sa maison de Villars* (1). On sait comment ses héritiers transférèrent au duc de Bourbon leur droit de nomination et comment ces bénéfices servirent plus tard à asseoir la fondation de Notre-Dame de Moulins.

Un vicaire (2) resta alors pour desservir la succursale de Villeneuve, qui fut érigée en cure vers 1470 (3). Cette date nous donnerait

« *Succursale de l'église paroissiale de Saint Martin de Lucenay.* » (Cf. *Paroisses bourb.*, II, 316.)

(1) Cf. *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 1225 ; *Congrès archéologique*, tenu à Moulins en 1854 ; *Les Fiefs*, II, 213 215 ; *Paroisses bourb.*, II, 313.

(2) Cf. Les *Fiefs* et *Paroisses bourb.*, pages citées. Cette organisation n'empêcha pas Villeneuve de dépendre « au spirituel » de Lucenat, comme nous venons de le dire. Aussi bien, dans les trois derniers siècles qui précédèrent la Révolution, de nombreux curés ajoutaient à leur titre celui de « chapelain de Villeneuve », comme Claude Belin qui, de 1667 à 1672, signait « curé de Lucenat et chapelain de Notre-Dame-de-Recouvrance ». (E, suppl., 819.)

(3) Cf. *Les Fiefs*, p. 215.

approximativement celle de la construction de la petite chapelle.

Elle se composait d'une petite nef terminée par un chevet droit. Outre le maître-autel, consacré à la Vierge (1), elle renfermait l'autel du Rosaire (2) et un autre dédié à saint Antoine (3).

En 1601, date qu'on voyait inscrite sur les entraits, la charpente apparente dut être refaite ou du moins repeinte. Cette décoration consistait en bandes rouges, bleues et jaunes appliquées, sans grand art, sur les sablières, les têtes de crocodiles (4) qui recevaient l'extrémité des tirants et les entraits, mêlées à des lettres L surmontées de la couronne royale, pour rappeler, sans doute, le « loyalisme » des habitants ou quelque générosité de la cassette du roi.

Les fonts baptismaux, sans style, portaient la date de 1624 (5).

Enfin une belle grille en fer forgé servait de table de communion (6).

Les Cloches.

Deux cloches annoncent les cérémonies religieuses aux habitants de Villeneuve.

La petite porte comme inscription :

+ CETTE CLOCHE, FAITE ET REFONDUE AUX FRAIS DU CHAPITRE A ESTÉ BÉNITE ET NOMMÉE GENEVIÈVE PAR MESSIRE NICOLAS FEYDEAU, DOYEN DE CETTE EGLISE, LE HUITIÈME DE MARS 6617 (*sic*, pour 1617).

+ M + L + PAUYE ET M + F + TERRIER + F(*ondeurs*).

Hauteur, 0m,80 ; diamètre, 0m,85 ; poids, 450 kil. (7).

(1) E. suppl., acte d'inhumation du 4 novembre 1684.

(2) E. suppl. n° 827, au 7 novembre 1679. — Une « requête du 4 septembre 1633 fut présentée aux révérends pères Jacobins de Nevers à l'effet par eux qu'ils eussent à ériger au lieu de Villeneuve une confrérie du saint Rosaire » (*Congrès archéologique de Moulins*, 1854, p. 202.

(3) E, suppl. 819, année 1639.

(4) Le musée de Moulins a recueilli comme spécimen une de ces sculptures qui étaient si à la mode au XVI[e] et au XVII[e] siècle pour les charpentes d'églises.

(5) M. l'abbé Berthon, curé de Villeneuve, insinuait dans un rapport écrit en 1840, que ces fonts pouvaient provenir de l'église détruite de Lucenat (*renseignements sur nos paroisses*, dossier de notre collection).

(6) Cf. *Les Fiefs*, pages citées.

(7) Bibliothèque municipale de Moulins. Fonds Conny, ms 91, n° 15, du 8 juillet 1855.

Le seconde a été refondue, ce qui explique sa double inscription :

+ J. H. S. MARIA, JOSEPH, A ESTÉ BÉNITE PAR Mre PIERRE MICHEL CURÉ, ET PARRAIN MESSIRE GILBERT DE PIERREPONT ESCUYER, SIEUR DE BALLAINE (1) ET MARRAINE DAME ANNA DE TRAVES ET CHOISEUL, ESPOUSE DE Mre FRANÇOIS DE POPILLON, CHEVALIER, SEIGNEUR ET BARON DE RYAU — Mre F(*rançois*) TERRIER MA FAICT. 1675 — BLAISE VÉRON, FABRICIEN, MESSIRE DELIENS (?) C.

— REFONDEU (*sic*) EN 1876, PAR LES SOINS DE M. CORNIL, CURÉ DE VILLENEUVE. PARRAIN M. ANACHARSIS DOUMET ; MARRAINE : MADAME GENEVIÈVE ESMANGART VEUVE DE Mr LE ROY DE CHAVIGNY — BARBIER AINÉ, FONDEUR.

Hauteur, 0m,90 ; diamètre, 0m,94 ; poids, 477 kil. (2).

Statues.

Notre-Dame de Recouvrance. — L'église nouvelle a hérité de l'ancienne, de l'antique statue de Notre-Dame de Recouvrance, bloc de pierre fruste dans lequel sont seules sculptées les têtes de la Vierge et de l'Enfant Jésus et dont la réputation régionale est justifiée par les éclatants prodiges de résurrections d'enfants dont les registres de catholicité de Villeneuve et de Bagneux conservent d'authentiques témoignages (3).

Sainte Catherine [*voir la planche hors texte*]. — Le presbytère a recueilli une statue de sainte Catherine d'Alexandrie qui devait orner l'ancienne chapelle de Villeneuve. Cette œuvre n'est pas « jolie », mais elle reste très intéressante. Elle paraît dater des premières années du XVIe siècle (4).

La célèbre philosophe est représentée ici avec tous les attributs que lui donne sa légende (5). Debout, vêtue d'un surcot au corsage

(1) Nous rétablissons dans sa vraie lecture la légende de la cloche que le fondeur a quelque peu brouillée par négligence.

(2) Fonds Conny, n° 15, 15 *bis* et 15 *ter*. — 15 *bis* indique 1 mètre pour le diamètre et 600 kil. comme poids.

(3) Cf. *Paroisses bourb.*, II, 315 et 318-319.

(4) Le surcot qui compose le principal vêtement de la sainte et qui passa de mode après 1480, semblerait en faire une œuvre de la fin du XVe siècle. Mais certains détails de la manche de la cotte indiquent que le sculpteur a voulu « vieillir » un peu la statue d'une sainte que sa réputation séculaire empêchait de traiter trop en contemporaine.

(5) Cf. « Actes de la vie de sainte Catherine d'Alexandrie », dans les pein-

fourré d'hermine et garni d'une bande enrichie de gemmes, la tête ceinte d'une couronne qui rappelle sa noble origine, la gorge chargée d'une lourde chaîne d'or, la main gauche soulevant un livre, en souvenir de la science de celle qui confondit les docteurs païens, sainte Catherine appuie sa main droite sur la longue épée qui lui trancha le col. Ici l'artiste fait porter tout le poids de l'arme sur le cœur même de l'empereur Maximin. Celui-ci tient dans la main gauche une dague impuissante, et son corps est foulé aux pieds de la martyre : double et expressif symbole de la défaite du tyran qui ne put avoir raison de la foi et de la vertu de la grande alexandrienne ni par ses docteurs, ni par le supplice de la roue qu'on voit, brisée, par terre, ni par le fer qui ne fit que délivrer Catherine, en lui donnant le ciel objet de ses désirs et en même temps la gloire et la popularité terrestres.

Les Panneaux sculptés.

Enfin, à la cure, on voit encore deux panneaux de bois qui firent, pendant tout le cours du XIX[e] siècle, l'ornement de l'ancienne église et qui proviennent de la collégiale de Moulins, dont ils décoraient le chœur en compagnie de trente-huit autres bas-reliefs, dispersés malheureusement par la Révolution (1). Ceux de Villeneuve représentent l'Annonciation et l'évangéliste saint Marc.

Les Cordeliers et l'Hôpital.

En dehors de l'église et du presbytère, il n'existe sur la paroisse, en fait d'établissement ayant un caractère religieux ou une destination pieuse, que la maison des « Cordeliers », au sud de la nouvelle église, et l'ancien hôpital.

tures murales de Jenzat : Art et Piété en Bourbonnais. *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, 1908, p. 624 et suivantes.

(1) Les anciennes stalles de la collégiale de Notre-Dame de Moulins étaient surmontées, avant 1789, de quarante médaillons ou panneaux en bois sculptés, reproduisant des scènes de la vie du Christ et de la sainte Vierge. Ils faisaient l'admiration des visiteurs et on raconte que Mgr de La Rochefoucauld en offrit 40.000 livres pour en doter la cathédrale de Bourges. Depuis la transformation de la collégiale en cathédrale, les seuls panneaux qui étaient restés dans les sacristies furent relégués dans le cabinet de M. le curé. Ils sont actuellement posés au-dessus de l'autel capitulaire, dans la chapelle du chapitre. Ils représentent : la *Marche au Calvaire*, l'*Assomption*, et le *Couronnement de Marie dans le ciel*.

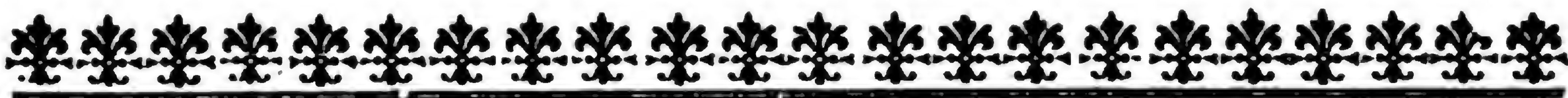
Le couvent des fils de saint François a perdu tout son caractère. L'aménagement intérieur qui a été fait au XIXe siècle dans la maison pour la mettre plus en harmonie avec les usages profanes en a changé les dispositions. Seules quelques moulures des pieds-droits ou de l'appui de certaines fenêtres rappellent l'époque de cette fondation religieuse.

Quant à l'hôpital, il fut édifié à la fin du XIVe siècle par les soins de Jean Fourrin, « receveur des aides de la guerre pour le roi dans le pays du Bourbonnois », comme le qualifient les *Fiefs*. Cette dernière maison, destinée aux « pauvres passants », avait succédé à la maladrerie ou « Maison-Dieu de saint Jacques du Chambon ». C'est aujourd'hui une modeste locaterie dite « l'Hôpital », qu'on voit sur la grande route de Paris, au nord de Villeneuve.

Ch. Joseph CLÉMENT.



(D'après le dessin de J. Furgaud.)



CHRONIQUE

A travers les revues. — Le numéro du 24 août dernier de *La Revue hebdomadaire* contient un article de M. Emile Magne, intitulé : « Stations thermales d'autrefois, Vichy. » C'est un bon exemple de travail médiocrement informé, médiocrement composé et médiocrement écrit. Médiocrement informé car, nonobstant la longue bibliographie par quoi l'auteur paraît vouloir nous étonner, on voit qu'il ignore des ouvrages importants, au nombre desquels je ne citerai que l'histoire, toute récente, due à MM. Mallat et Cornillon, de Vichy et de ses eaux minérales. M. Magne semble assez peu familier avec son sujet et ses dépendances pour croire que Nicolas de Nicolay n'était qu'un astrologue ; pour ne connaître qu'incidemment « un sieur Jean Banc », médecin qui mérite vraiment plus d'égards, et « un sieur Garnier, trésorier de France en la généralité de Moulins », qui n'est autre que le seigneur d'Avrilly, dont la situation était alors considérable ; pour ne rien savoir de l'abbé Bayard, le possesseur du château de Langlard ; pour appeler obstinément « Chisson », à l'auvergnate, la petite rivière qui, descendue de la montagne bourbonnaise, vient mêler, à Vichy, ses eaux à celles de l'Allier.

L'étude, si on peut l'appeler ainsi, de M. Magne, est médiocrement composée, car il était peu utile d'emprunter à Madame de Sévigné, et après tant d'autres, des impressions thermales qui, depuis longtemps, n'ont plus le mérite de l'inédit, alors que, par contre, les lettres de Maury — par exemple — dernièrement publiées par la *Revue de Paris*, eussent fourni à M. Magne maints détails curieux sur les séjours de Napoléon III dans le Vichy « d'autrefois ». Elle est enfin médiocrement écrite, en un style plat, où triomphe l'impropriété des termes : Vichy n'est pas « penchée sur deux rivières », elle n'est pas une « bourgade », le « mamelon escarpé » où elle fut primitivement construite n'est ni plus « rude » ni plus « mélancolique » qu'un autre mamelon ; et, pour terminer, où M. Magne a-t-il donc vu que le Bourbonnais, au « sein » duquel Vichy « monopolise

chaque année l'allégresse », mérite d'être présenté comme un pays « dont la majesté corrige malaisément la maussaderie » ?

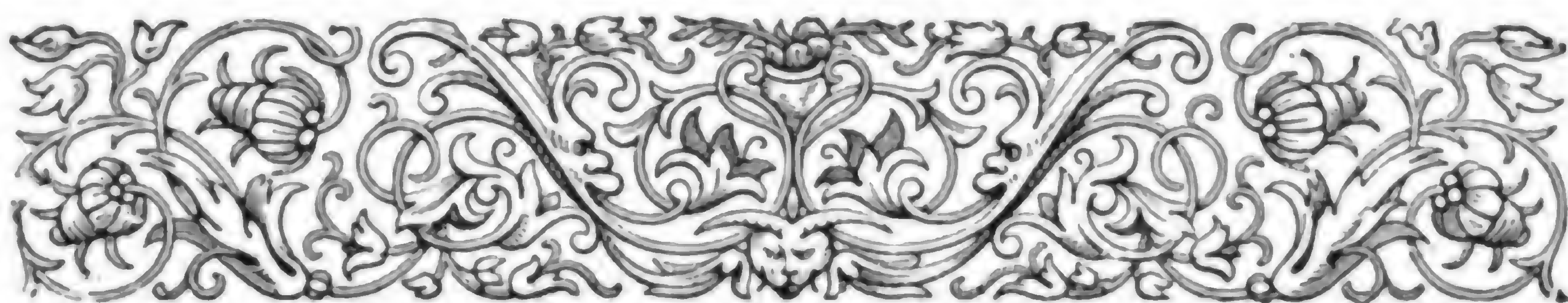
— S'il y a trop d'articles de revues hâtivement compilés, il en est parfois d'excellents. Tel est celui de M. Louis Bréhier sur « Les origines de la sculpture romane », paru dans *La Revue des Deux-Mondes* et qui apporte une explication à ce problème de l'histoire de l'art souvent étudié : pourquoi, à partir du ve siècle, a-t-on cessé, en Europe, de faire des statues et pourquoi, brusquement, au XIIe siècle, la statuaire apparaît-elle avec la profusion que l'on sait ? Pour répondre à la première question, l'auteur, repoussant une opinion commune qui attribue la décadence de la statuaire aux progrès du christianisme, reconnaît plutôt ici l'influence des méthodes byzantines qui cherchent à donner l'illusion du relief bien plus qu'à modeler et s'efforcent de « styliser » la nature en pliant la figure humaine elle-même à une symétrie stérile. Quant à la seconde question, M. Bréhier y répond d'une façon fort ingénieuse : la renaissance de la statuaire serait due, selon lui, au désir des moines du centre de la France de propager le culte des reliques de leurs saints en confectionnant pour elles des reliquaires en forme de statues ; « les premières statues occidentales, sculptées sous les trois dimensions, furent exécutées dans les provinces du centre de la France et c'est à une forme originale prise par le culte des reliques qu'on doit cette innovation. » La statue de sainte Foy de Conques, en Rouergue, qui date probablement de la fin du xe siècle, la Vierge noire de Moulins, les Vierges de Saint-Germain-des-Fossés, de Saint-Léon, de Vernouillet, de Toulon-sur-Allier, de Notre-Dame du Port à Clermont, d'Orcival, de Marsat, de Saint-Nectaire, de Monistrol d'Allier, et tant d'autres encore dont le domaine comprend à l'origine les départements actuels de l'Allier, de la Creuse, de la Corrèze, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Haute-Loire et de l'Aveyron, voilà les premiers témoins des ancêtres de nos vieux imagiers ; toutes sont des statues-reliquaires et cette observation est ainsi de nature à justifier l'explication proposée par M. Bréhier.

P. FLAMENT.



Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imprimerie Étienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1912

Présidence de M. le chanoine Clément, vice-président

Étaient présents : MM. le chanoine Berthoumieu, Dr de Brinon, Capelin, Dr Chopard, Dénier, Dunan, Hackspill, Linglin, A. Thonier, L. Tissier et Viple.

— Excusés : MM. Flament et Morand.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, il est procédé au dépouillement de la correspondance. Lettres : de M. Gervais, de Montpellier, qui prépare une biographie du compositeur Maillart et demande des renseignements sur la mort, à Moulins, de cet artiste et sur la plaque apposée par les soins de la Société sur la maison mortuaire ; — de M. Joly, manifestant son intention de se démettre des fonctions de bibliothécaire, sa vue ne lui permettant pas de remplir cette charge. M. Morand lui a exprimé, au nom de la Société, les regrets de nos confrères de le voir dans l'obligation d'abandonner une fonction qu'il remplissait à la satisfaction générale. M. le Président, qui déjà précédemment avait fait revenir M. Joly sur une semblable décision, renouvelle les regrets de la Société. — Lettre de M. Paul Duchon, faisant savoir qu'il vient de trouver dans les registres paroissiaux de Créchy, à la date du 27 août 1757, l'acte de baptême de Gilbert Lyandon, fils de Simon Lyandon, fermier à la Toule, et d'Anne Chopin. Jusqu'à ce jour, la plupart des biographes du substitut de Fouquier-Tinville près du tribunal révolutionnaire le faisaient naître à Cusset.

— Ouvrages offerts : de M. Garmy : *Le canton de Commentry ;* — de M. Morand : *L'armée de Gaston d'Orléans en Bourbonnais en 1632 ;* — de M. de Quirielle : le tirage à part de son étude sur le *Calvaire du*

cardinal Charles de Bourbon. La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

— Travaux déposés : de M. Hackspill : *Deux pierres sculptées du XVe siècle du musée de Moulins* et *Un côté latéral de stalles du XVe siècle de Souvigny*, accompagnés de fort jolis dessins. (Renvoyés au Conseil d'administration.)

Le Président donne ensuite le compte rendu des principales publications reçues :

« M. Joseph Déchelette nous adresse un exemplaire de sa communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, relative au trésor de Rongères. Pour le distingué correspondant, ce trésor, unique ou à peu près en France, aurait été importé des régions de l'Europe centrale pendant la seconde moitié de l'âge de bronze.

« — Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* publie une étude de M. E. Sallard sur *les Prisons de Poitiers pendant la Terreur*. Parmi les victimes citées, Mme de Chasteigner, dont la famille a des attaches avec le Bourbonnais.

« — Le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* publie le procès-verbal d'exhumation du corps du maréchal de Montmorency de l'église de Saint-Sernin de Toulouse pour être conduit à Moulins le 1er mars 1645.

« — La *Diana* publie *La vie et la mort d'un péage forézien* (Saint-Martin-d'Estreaux), par notre confrère le chanoine Reure.

« — M. l'abbé H. Villetard publie, dans le *Bulletin de la Société archéologique* de Sens, une étude sur les danses ecclésiastiques à la métropole de Sens. Jusqu'au XVIIe siècle, paraît-il, les archevêques de Sens, suivis de leurs chanoines et souvent de leurs évêques suffragants, dansaient les jours de grandes fêtes, notamment le jour de Pâques, au milieu du chœur de la cathédrale, la *carrole* ou cazzole, sorte de pas de quatre. Au XXe siècle, les danses sacrées sont restées le privilège des bayadères de l'Inde et je ne vois pas bien notre vénérable évêque et son chapitre dansant la carrole. »

— M. le D^r DE BRINON donne de nouveaux détails sur le tableau du maître de Moulins conservé au musée de Bruxelles sous le titre : *L'Enfant Jésus adoré par la sainte Vierge* ; il en fait circuler une très bonne photographie qui accompagnera une note en préparation pour le *Bulletin*.

— En ce qui concerne le prochain congrès archéologique de 1913, M. Léon TISSIER annonce qu'il croit que le conseil municipal de Moulins serait heureux de s'associer à cette manifestation scientifique, à condition que le siège principal du congrès soit établi à Moulins et non à Nevers.

Il fait part à la Société de la décision prise de faire remonter et

mettre en valeur au musée la belle cheminée dite du *Doyenné*. La Société se réjouit du résultat obtenu qui permettra de conserver en bonne place cette œuvre essentiellement moulinoise qui faillit suivre le sort de celle bien connue et reproduite autrefois dans notre *Bulletin* : la cheminée du pont Ginguet.

— M. Dunan fait circuler une excellente photographie d'un tabernacle qui est à Bizeneuille, au château de Mauvésinière, propriété de M. le comte de Marsilly du Verdier. Ce tabernacle, en très bon état de conservation, porte au dos, à gauche, l'inscription suivante : « Ce tabernacle a été donné à l'église de Bizeneuille par les messieurs de Villars de Mauvésinière et fait par Jean-Baptiste Louis, l'an 1729. » Il serait intéressant de savoir si ce Jean-Baptiste Louis était un artiste bourbonnais ou auvergnat.

— M. Dénier donne lecture d'une notice adressée par notre confrère M. Max Boirot, relatant les fouilles faites à Saint-Martin, près Bourbon-Lancy, en juin 1912, qui ont mis à jour une plaque votive en marbre blanc, consacrée à *Borvo* et à *Damona*, les dieux de la source bienfaisante.

Après avoir montré le projet du nouvel hôtel de ville de Vichy, M. Dénier signale une étude historique de notre confrère P. Vignier, *Saint-Victor et ses environs*, qui paraît dans le journal *le Centre*, de Montluçon.

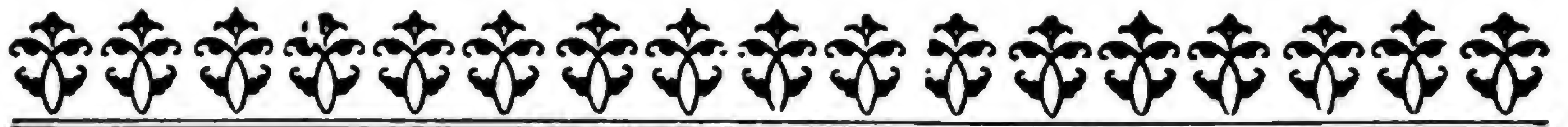
Il termine en donnant connaissance d'un document adressé par notre collègue M. A. Villeneuve, de Cusset : Estimation des bestiaux du domaine du Chambon, appartenant à M. Martin, de Créchy, à la date du 24 octobre 1780.

— M. l'abbé Clément montre un plan de l'église de Souvigny indiquant, d'après notre confrère, les campagnes successives de construction de ce remarquable édifice.

— Sont présentés comme membres titulaires : M. Joseph Bourderioux, licencié ès lettres à Bourbon-l'Archambault, par MM. Fourny, L. Grégoire et Dénier ; — M. Antoine Loubières, directeur du Crédit Lyonnais, par MM. Morand, Delaigue et Dunan ; — M. l'abbé Gilbert Pépin, professeur à Bellevue, par MM. le docteur de Brinon, les chanoines Berthoumieu et Clément.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

M. D.



Notes sur une tapisserie murale en papier peint

CONSERVÉE A THIERS

Communication lue à la séance du 6 mai 1912 par le docteur E. Chopard

J'ai l'honneur de vous présenter la photographie d'une tapisserie murale en papier peint remontant à l'époque des Cent-Jours. La largeur de l'original est d'environ 2m,50. Sa hauteur, de 1m,60. Elle paraît l'agrandissement d'une de ces aquateintes que certains graveurs de la fin du XVIIIe siècle et du début du XIXe ont traitées avec une si jolie maestria.

Cette tapisserie se trouve à Thiers et m'a paru assez intéressante pour être photographiée et vous être présentée. Elle symbolise, sous les apparences d'une fête foraine à l'esplanade des Invalides, les circonstances de l'avant-veille d'une des journées les plus tragiques et les plus sanglantes de notre histoire : la préparation du retour de l'île d'Elbe.

Au premier plan, divers groupes entourent : au centre, un théâtre de guignol ; à gauche, un mât de cocagne ; à droite, un orchestre. Au second plan, se montre une foule confuse. Au fond, la façade du grand palais-hôpital des Invalides.

Les personnages du centre du premier plan, qui ont environ de 20 à 25 centimètres de hauteur, se détachent nettement. Les couleurs sont bien assorties et encore assez vives ; le dessin est aussi bon que dans les meilleures œuvres de ce genre. L'image, bien conservée dans son ensemble malgré un certain nombre de craquelures, donne l'idée d'une œuvre de Debucourt.

Dans le théâtre de guignol, un jeune pierrot tout de blanc habillé reçoit une leçon de maniement d'armes d'un instructeur à mine ironique et au chef orné d'un tricorne à l'immense plumet rose. Cet instructeur que particularisent sa chevelure et ses favoris roux porte l'habit vert des chasseurs de la garde et tient à la main droite une grosse cravache, tandis qu'il caresse cavalièrement de la main gauche le menton du pierrot. Guignol contemple d'un air satisfait.

Un groupe de dames et de bourgeois habillés à la mode de l'année, de paysans et de militaires regarde cette petite scène.

Tout cela semble assez innocent à qui n'est pas prévenu.

A gauche de ce groupe, un vieux monsieur, d'allure compassée et revêtu d'un habit de voyage de bonne coupe, donne le bras à une dame jeune et tout de blanc habillée comme le pierrot soldat. Il porte galamment son ombrelle et son réticule et regarde à droite, tandis que la jeune femme se tourne du côté opposé pour mettre sa main libre dans celle d'un jeune homme dont la boutonnière porte un large ruban rouge. Ils se mirent les yeux dans les yeux, semblant se dire : « A la vie, à la mort, c'est promis. »

Notre imagier n'aime évidemment pas l'assortiment d'une jeune femme à un vieillard, le mariage fût-il de haute raison. C'est un malicieux et cela éveille l'attention.

En regardant donc avec plus de soin chaque personnage du premier groupe, on ne tarde pas à reconnaître, se détachant sur le théâtre de guignol, la grosse tête de Napoléon, un Napoléon plus svelte que celui de 1814 et pourvu d'une chevelure plus abondante que ne le montre aucun des portraits des différentes époques. Tout en conversant de façon animée avec sa voisine, l'empereur regarde du côté de la jeune femme en blanc, du vieux monsieur et du jeune homme à bonne fortune. Nous ne serons pas surpris qu'il s'y intéresse quand nous aurons reconnu dans le vieux monsieur le roi Louis XVIII, aussi nettement représenté que pouvait le faire un tapissier symboliste. L'obésité, les forts maxillaires, une tignasse d'un blanc de neige figurant la perruque, la démarche pesante, les grosses jambes font reconnaître aisément ce souverain. La tête est rejetée en arrière comme il la portait. L'ensemble de la personne donne une impression de respectabilité et, s'il y a intention caricaturale, elle ne se dégage que du contraste de la distraction inopportune et de l'allure tranquille du roi avec la perfidie féminine qui lui est accotée. Dans cette minuscule représentation, le Bourbon garde même, ce me semble, l'allure digne de vieux médecin que je retrouve chaque fois que j'examine l'un de ses portraits.

Le hardi cavalier qui reçoit à l'improviste les serments de la belle à robe blanche présente à ne s'y pas tromper les traits du plus jeune des frères de Napoléon, Jérôme de Westphalie, dont on sait le rôle important aux Cent-Jours. L'infidèle ne personnifierait-elle pas notre très belle, très aimable et un peu inconstante patrie ? A croire la tra-

dition, ce précieux mode de connaissance qui, malgré sa défaveur actuelle auprès de certains hommes d'étude, vaut souvent bien plus qu'un document écrit, la svelte interlocutrice de Napoléon serait la reine Hortense. L'image nous permet de deviner ses jolies formes et d'admirer le costume qui les revêt. Mais fût-elle retournée que nous ne pourrions voir son beau visage au fond de la capote qui couvre et encadre la tête. La duchesse de Saint-Leu s'est habillée ce jour-là de façon à n'être pas reconnue. Elle cause avec autant de prudence que ses deux beaux-frères d'audacieuse désinvolture, Les traits du gamin qui fait danser des poupées presque entre les jambes de Jérôme rappellent singulièrement ceux du comte d'Artois. L'imagier n'a-t-il pas voulu nous présenter l'aimable et léger prince en vieil enfant ? Derrière lui, les dames qui s'avancent à visage découvert avec une tranquille assurance, l'une âgée, l'autre jeune, ne sont-elles pas, la première, Madame Mère, l'héroïque matrone corse, et l'autre sa fille, la belle Pauline Borghèse? Elles apportent la correspondance de France, dont leur réticule est gonflé. Cette curieuse pièce nous présente les principaux personnages qui ont préparé le retour de l'île d'Elbe et les principaux qui en ont souffert. Chacun est marqué du trait que lui attribue l'Histoire et le symbolisme des attitudes des premiers souligne le caractère du rôle qu'ils ont joué dans l'événement. L'artiste connaissait bien les dessous de celui-ci.

Une personne plus au courant que moi de l'iconographie de l'époque trouverait sans doute à identifier d'autres figures et le ferait avec plus d'autorité. Il semble pourtant que je reconnaisse M[me] de Staël à qui Napoléon tourne le dos, puis le vaniteux et bavard Benjamin Constant, son interlocuteur, puis le comte d'Erlon.

Le soin avec lequel l'artiste a mis en lumière la couleur rousse des cheveux et de la barbe de l'instructeur, n'indique-t-il pas le prince de la Moskowa ?

Si la scène du centre représente les acteurs, celles des côtés semblent exprimer symboliquement l'ambiance politique. A droite, aux pieds de l'orchestre, dansent en ronde les dames de la halle, comparses indispensables de tout grand événement parisien, et dont la disposition d'esprit paraît un des meilleurs thermomètres de l'opinion publique dans la capitale. On sait quelle fut à cette époque la popularité de Napoléon auprès de certains éléments de la population de Paris. Cette danse la symbolise. Nous sommes loin d'Orgon, et

Mesdames de la Pointe-Saint-Eustache, aussi bien que les gens de Saint-Antoine et Saint-Marcel, ne rêvent pas autant tranquillité que le charretier rencontré près d'Antibes par la bande des grenadiers.

A gauche, autour du mât de cocagne, un groupe regarde les champions qui donnent l'assaut aux bonis suspendus à la couronne. Divers éléments le composent : des bourgeois, des gens du peuple, un ménage de gens de cour, un demi-solde décoré et botté comme Jérôme et qui défie du regard.

Le terrain est creusé autour du mât qui, déjà, semble pencher un peu. Ne serait-ce pas là le symbole de la fortune du roi ? Le compositeur de l'image n'aime assurément pas la Restauration, mais est-il bonapartiste dans l'âme ? La silhouette du monument qui domine la composition me fait penser qu'il est pour le moins autant un ironiste. On ne pouvait prévoir alors que l'hôtel des Invalides deviendrait le mausolée de l'empereur et l'un des symboles de la gloire napoléonienne. Il n'avait jamais été encore, suivant le dessein de Louis XIV son fondateur, que l'asile des glorieux mutilés de nos guerres. Le camper comme dernier plan dans cette gravure symbolique, n'était-ce pas constater qu'il y avait alors beaucoup de mutilés en France et prévoir que tous ces conciliabules et ces fêtes se résoudraient par de nouvelles entrées de mutilés au noble hospice ? Les statuts de notre Société nous défendent avec une sage sévérité les allusions politiques. Veuillez donc m'excuser de vous avoir fait côtoyer quelques instants le foyer mal éteint des passions que reflète cette œuvre singulière. Elle constitue un intéressant chaînon dans l'immense production artistique ou demi-artistique qui a élaboré la légende napoléonienne, souvent à l'encontre des sentiments jacobins de l'artiste.

Elle est inédite et, malgré mes recherches dans deux grands recueils d'iconographie napoléonienne, je n'ai rien trouvé de semblable. C'est la principale cause de la présentation que j'ai l'honneur de vous en faire, l'un de nos rôles principaux devant être de publier des documents inconnus ou peu explorés.

COMMUNICATION COMPLÉMENTAIRE

La note qu'on vient de lire fut présentée à la séance du mois de mai. Après sa lecture, diverses objections me furent faites relativement à l'authenticité de la pièce, à l'attribution des personnes et à l'interprétation générale que je proposais.

A la fin de la discussion, le plus incrédule de mes antagonistes parut implicitement accepter *in genere* cette interprétation, mais en proposant de reconnaître le prince de Talleyrand dans la petite figure que je disais représenter Louis XVIII.

Je revins à la séance de juin après avoir revu la tapisserie et en apportant une photographie agrandie de sa partie centrale.

Cet agrandissement me permit d'attirer l'attention de la Société sur la fleur de lis renversée du réticule porté par le roi et sur la tête de coq imprimée en cocarde sur le bonnet à poil émergeant du groupe des spectateurs du milieu, deux signes incontestables d'allusion politique.

Je résumai dans une nouvelle note les raisons techniques et autres qui assuraient de l'authenticité de la pièce et celles qui militaient les attributions proposées.

Je signalai la gravure donnée par Dayot et où figurent, à la façon des Damnés de la Sixtine, les personnages ayant préparé ou appuyé le retour de l'île d'Elbe. De toute l'iconographie impériale, c'est ce qu'il y a de plus analogue à la tapisserie thiernoise, quant au sujet, sinon à la manière de le traiter. Les attributions en sont classiques, et cependant les figures généralement peu ressemblantes.

Voici, d'ailleurs, la partie de la note de juin relative à l'attribution à donner au personnage âgé qui offre le bras à la dame blanche :

« — Le personnage en qui vous reconnaissez Louis XVIII, me disait le plus irréductible de mes aimables antagonistes, membre éminent de la haute Université, est le prince de Talleyrand.

« — Mais le prince de Talleyrand était fort maigre.

« — Assurément, mais ce nez n'est pas celui de Louis XVIII.

« — Je l'ai pensé. Aussi ne l'ai-je pas énuméré dans les éléments caractéristiques du signalement du roi. Mais j'ai supposé que le dessinateur avait pu diminuer ce nez pour augmenter sa propre sécurité, alors qu'on ne savait quel serait le maître du lendemain.

« — Je vous assure que ce nez est celui du prince de Talleyrand. »

Cette affirmation d'une personne aussi autorisée me ferma d'autant mieux la bouche que je voyais s'ouvrir carrière à une hypothèse intéressante et à laquelle je n'avais pas encore pensé.

Je me hâte de dire qu'après nouvel examen, je n'en crois pas moins qu'au principal l'attribution du nom de Louis XVIII doive être conservée au porteur de ce nez à la Talleyrand. Mais il y a un subsi-



Tapisserie murale en papier peint conservée à Thiers

(D'après une photographie)


UNIV.
OF
MICH.

diaire qui corserait l'attrait de l'œuvre et je remercie mon éminent contradicteur de m'en avoir donné l'idée. Son flair irréprochable d'érudit en histoire et en iconographie a corrigé son premier mouvement qui le portait à tout nier et qui, en l'espèce, n'était pas le bon, quoi qu'en ait dit l'illustre diplomate *de cujus agitur*.

L'artiste n'aurait-il pas voulu fondre en un seul personnage le roi et son ministre ? Talleyrand ne fut-il pas le principal artisan de la première Restauration ? Roi et ministre ne furent-ils pas véritablement un par l'esprit, les sentiments et la volonté pendant toute la durée du Congrès de Vienne ? Ne furent-ils pas également déconcertés, malgré toute leur finesse, par la brusque irruption de Napoléon ?

Je suis allé revoir la tapisserie. Des détails qui m'avaient échappé corroborent la nouvelle hypothèse. L'habit porté par Louis XVIII est violet, couleur du vêtement épiscopal de l'ancien évêque d'Autun.

Le roi n'a pas ses habituelles guêtres, mais des bas de soie aussi bien tirés que ceux du prince. On connaît la définition donnée de Talleyrand par l'empereur. D'après elle, des bas de soie pourraient, jusqu'à un certain point, symboliser le prince de Bénévent, tout en enfermant des jambes royales.

Le geste du face à main, qu'on reconnaît bien sur l'agrandissement, était familier à Talleyrand.

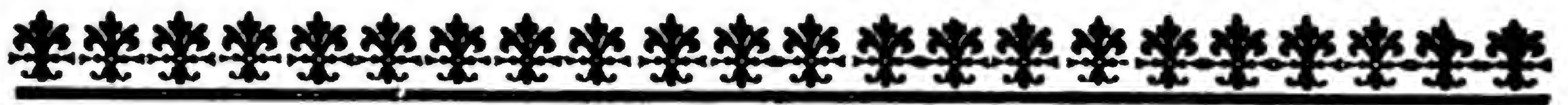
Tout cela, aussi bien que la forme du nez et de la partie supérieure du visage, constitue une quasi certitude en faveur de l'hypothèse de l'hybridité du personnage vêtu de violet et de l'hypercriticité de l'artiste.

N'aurait-il pas été l'interprète de Fouché toujours ironiste, même aux heures les plus sinistres de sa carrière, et subtil donneur d'avis quand il y allait de son intérêt, de son repos ou de sa seule fantaisie de grand félin.

Il semble que l'allure et les traits du polichinelle du petit théâtre rappellent ceux de l'ancien terroriste.

Quoi qu'il en soit, Louis XVIII et Talleyrand, très hommes d'esprit tous les deux, savaient apprécier les hommes d'esprit et s'appréciaient réciproquement à leur juste et haute valeur, tout en ne s'aimant pas. Aucun d'eux, bien certainement, n'eût été choqué de voir sa tête fondue avec celle de l'autre sous la même perruque blanche.

Dr E. CHOPARD.



A PROPOS DE L'ÉPITAPHE
de Jacqueline de Morainville et de Pourpry
FEMME DE DU PONT DE PRANDINES
DANS L'ÉGLISE DE LANGY (ALLIER)

DANS le compte rendu très sommaire de la visite des églises de la région de Varennes-sur-Allier, paru dans le numéro d'août-octobre 1911 du *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, nous avons donné, d'après estampage, l'inscription funéraire de Jacqueline de Morainville.

Une aimable et intéressante communication de notre confrère Mlle F. de Bonand et de sa sœur, propriétaire actuelle de la terre de Morainville, nous permet aujourd'hui de préciser l'origine de la femme de messire Du Pont, seigneur de Prandines et de la Ras, de la paroisse de Langy.

Morainville est un fief du pays chartrain, situé en Beauce, aujourd'hui du canton d'Auneau, arrondissement de Chartres, dans le département d'Eure-et-Loir.

Les gentilshommes qui en portèrent le nom, et dont les armoiries étaient *d'azur à une herse d'or*, joignirent à leur premier titre ceux de seigneurs de Pourpry, Louville, Baudreville, Reclainville, Guilleville, etc.

Ils faisaient remonter leur filiation à Guy, qui vivait en 1207.

Un acte de 1260 nous fait connaître un chevalier Guillaume de Morainville et sa femme Agnès ; une autre pièce de 1335, un Guyot de Morainville, écuyer, époux de Marguerite Lagarde.

En 1363, un autre Guillaume, seigneur de Morainville et de Baudreville, eut trois enfants : 1° Marie, dame de Jallier, femme de Guillaume de Saint-Simon ; 2° Guillaume, qui épousa en 1375 Luce d'Ecrosne, fille de Regnault et de Péronelles de Corbeil ; 3° Guillemin, dont la fille devint la femme d'Hugues du Plessis.

De Guillaume et Luce d'Ecrosne descendit, entre autres, un

Guillaume qui fut le père d'Etienne de Morainville, époux en 1461 de Pierrette Lecointe et chef de la branche de Pourpry, qui intéresse plus spécialement notre histoire locale.

On connaît quatre enfants issus du mariage d'Etienne de Morainville et de Pierrette Lecointe :

Gervais, l'aîné de la maison de Pourpry, grand-père de Jacqueline, qui mourut à Langy.

Claude, seigneur de Guillerville, marié à Jacqueline d'Outarville.

Marie, qui épousa en premières noces René de La Forest et en secondes noces Hubert Lechet.

Enfin Robert, seigneur de Chatignouville, époux d'Ambroisine de Meillant, et dont la branche s'éteignit au XVII[e] siècle par le mariage de son arrière-petite-fille Marthe, avec Gauthier Stuart, d'Ecosse.

Gervais, écuyer, seigneur de Pourpry, fut marié deux fois : la première avec Jeanne des Fiefs, la seconde avec Charlotte de Billy.

De ce dernier mariage naquirent Achille de Morainville et Marguerite, qui épousa Nicolas d'Allouville, seigneur de Reclamville.

Achille épousa Louise de Monceau, de la maison de Tignonville, dont il eut neuf enfants :

1° Hector ; 2° Charles ; 3° Jacqueline ; 4° Marie ; 5° Marguerite ; 6° Catherine ; 7° Jacques ; 8° Troïlus ; 9° Louise.

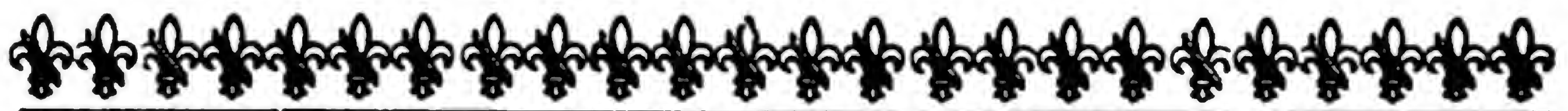
C'est la troisième, Jacqueline, dame de Morainville et de Pourpry, qui vint en Bourbonnais, à Langy, en qualité de femme du seigneur de Prandines et de Larras.

Quant à la terre de Morainville, elle passa au XV[e] siècle aux Saint-Simon, puis, toujours par voie des alliances, aux Fesnières, qui la possédèrent pendant deux siècles ; aux Fontenay, vers 1629 ; aux Perrochel, en 1648.

Comme nous l'avons dit plus haut, la propriétaire actuelle de la terre et des titres de Morainville est M[lle] Madeleine de Bonand, fille de Gabrielle de Perrochel de Morainville (1) et de M. Henri-François de Bonand, possesseur du château de Montaret, près Souvigny.

Chanoine Joseph CLÉMENT.

(1) Les Perrochel portaient : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de deux glands d'or et de deux roses d'argent.*



LA SEIGNEURIE DE CHAMPAIGUE

ET SES POSSESSEURS

Pour compléter l'étude de la région de Souvigny, publiée en 1909 dans le *Bulletin*, à la suite de la XIe excursion de la Société, nous donnons une notice sur le château de Champaigue, la visite de cet ancien fief n'ayant pas été comprise dans notre pérégrination déjà trop chargée. Il était naturel, en effet, qu'après avoir parcouru le couvent des Cordeliers de Champaigue, l'excursion se terminât au château voisin de ce nom. Malheureusement, les difficultés rencontrées dans l'établissement du programme et de l'horaire de notre exploration archéologique ne nous ont pas permis de faire figurer sur notre itinéraire Champaigue et Bénay, ainsi que nous l'aurions désiré.

Ce n'est pas que ce vieux manoir présente un grand intérêt pour l'archéologue, mais par sa situation et ses souvenirs, il était digne cependant de retenir notre attention.

Construit dans la vaste plaine qui s'étend à l'ouest de la route de Souvigny à Marigny et qui commence à la route de Saint-Menoux pour finir au delà de Thianges, au sud de la forêt de Bagnolet, Champaigue faisait partie de la ceinture d'anciens châteaux qui, avec Bénay, Montaret, Chéry, la Tour, la Materée et Embourg, semblait défendre les approches de Souvigny, la ville fortifiée, siège de la châtellenie où s'étalaient, à côté de la puissance seigneuriale, l'immense richesse et la suprématie de l'ancien prieuré bénédictin.

Le nom de ce fief se rencontre différemment orthographié : *Champaigue, Champaigre, Chamesgre, Chatmaigre*, de *campus aquosus*, ainsi nommé sans doute parce qu'il fut édifié sur des terrains marécageux. On y accède aujourd'hui par une large avenue de peupliers ; de profonds fossés l'entourent, certaines parties en ont été dessé-

chées et sont maintenant plantées en vigne. On pénètre dans la cour en passant sous une poterne assez bien conservée. A gauche un lourd bâtiment, à droite une tourelle servant de pigeonnier subsistent seuls de l'ancien château. Des granges, écuries et dépendances ont été édifiées au siècle dernier. A noter simplement comme vestiges intéressants de son passé, une assez jolie fenêtre de la façade principale tournée au nord-est et la cloche fondue pour l'un de ses possesseurs : un Troussebois, dont nous n'avons malheureusement pu relever l'inscription.

Si les siècles n'ont su conserver entièrement au vieux manoir son aspect d'autrefois, ils ont du moins, fait assez rare dans notre province, respecté son chartrier. Aussi avons-nous pu, grâce à l'aimable communication qui nous en a été faite par la propriétaire actuelle, Mme Richet, consulter à loisir les vieux titres qui le concernent et nous efforcer de faire revivre son histoire.

Les Possesseurs

I. La première mention que nous ayons relevée d'un seigneur de Champaigue est celle, que nous fournissent les *Noms féodaux*, d'*Arnould des Noes, alias* des Noix, fils de Bartholomée des Noes (1) le jeune, bourgeois de Souvigny, puis seigneur de Thianges.

A la date de 1301, il fait l'aveu, pour lui et ses frères et sœurs, de domaines, bois, garenne, cens, tailles et corvées de Mardallon, ès paroisses de Besson et Chemilly ; ensemble son chesal de Chamesgue, paroisses de Marigny et Souvigny. Cinquante-deux ans plus tard, son petit-fils, un autre Arnould, qualifié de chevalier, rend l'aveu pour ses hôtels, terres et seigneuries de Chamesgue et de Joux, sa maison de Rifs (2) (paroisse de Besson), ses droits sur la dîme de Montarembert (paroisse de Rocles) et sur les aides de Charroux.

D'après le plus ancien titre du chartrier de Champaigue, nous voyons, le dimanche 6 mai 1347, le frère d'Arnould, autre Bartholomée des Noes, propriétaire de Thianges, acquérir un pré du domaine

(1) En 1274, son père Bartholomée des Noes l'aîné, bourgeois de Souvigny, reconnaît avoir reçu des lettres d'Agnès, dame de Bourbon, par lesquelles elle déclare que la terre de Besson donnée ci-devant à Pierre des Noes, bourgeois de Souvigny, en échange de celle de Beaumont, relèvera d'elle immédiatement et par elle de l'évêque de Clermont. (*Noms féodaux*.)

(2) Ris.

des Fontbetons d'Agnès, fille de feu Perrin Laurent et femme de Perrin Rebilhart. Beaucoup de pièces concernant Thianges se trouvent, en effet, contenues dans le chartrier de Champaigue ; au XIVe siècle, les deux terres sont aux mains du même propriétaire, Bartholomée de Noes, qui les partage entre deux de ses enfants : Arnoud, qui eut Champaigue, et Bartholomée, troisième du nom, qui hérita d'une partie de Thianges (1).

II. *Jehanne des Noes*, fille et héritière d'Arnould, épousa avant 1350 Jehan de Troussebois, chevalier, seigneur d'Orouer, fils d'Eudes de Troussebois. Elle lui porta les terres de Champaigue, Joux, Ris, partie de Thianges. On peut remonter la filiation de la famille de Troussebois, originaire du Berry, à Sadon de Troussebois, vivant en 1150, époque à laquelle il fait don de la dîme de Bernay aux religieux de l'abbaye de Fontmorigny. A la suite de son mariage, Jehan de Troussebois, homme d'armes de la compagnie du comte de Sancerre, quitta sa province d'origine et vint se fixer en Bourbonnais (2), où il fut l'auteur d'une nombreuse descendance, que nous retrouvons plus tard dans la châtellenie de Souvigny en possession des Foucauds, de Saint-Rondin, de Beaumont, du Breuil, de Pringy, etc.

En 1350, il rend foi et hommage à Souvigny pour les hôtels, terres et seigneuries de Champaigue, Joux et Ris, la grande dîme de la paroisse de Besson, celle de Montarembert, sise à Rocles, le four bannier et droit d'usage en la forêt de Boisplan, paroisse de Besson.

De son union sont issus : 1° Jeanet, qui suit ; 2° Berthelin, dont le sort m'est inconnu ; 3° Philippe (3), écuyer, seigneur d'Orouer, dont le fils Jean épousa en 1430 Jeanne d'Ancoil, dame de Villegenon, et devint l'auteur de la branche de Villegenon ; 4° Agnès, mariée dès

(1) Cette terre devait plus tard être entièrement réunie à celle de Champaigue après avoir appartenu à Pierre de Francières, époux de Jeanne des Noes, et vendue en 1528 par Jeanne de Francières, épouse de Pierre Fèvre, à Charles de La Mousse.

(2) En 1341, nous trouvons déjà en Bourbonnais un membre de cette famille, Philippe de Troussebois, qui, d'après dom Tripperet, fut un des six commissaires nommés par le duc de Bourbon et par le prieur de Souvigny pour juger et punir les auteurs des meurtres du frère Pierre de Ponsat et du clerc Jean Barro.

(3) Son sceau est décrit dans l'inventaire de la collection Clairambault. Il représente un lion et un lambel de cinq pendants ; ce lambel, brisure évidente, prouve que la branche dont il est l'auteur n'était pas la branche aînée.

1406 à Jean de Bertine, écuyer, seigneur de la Fin, fils de Jean, garde du scel de la chancellerie du Bourbonnais, et de Jeanne Chezelle.

III. *Jeanet de Troussebois*, damoiseau, seigneur de Champaigue, fait en 1374 aveu en les châtellenies de Souvigny, Ainay et Verneuil, pour son hôtel, mote-terre et seigneuries de Ris et de Joux, le péage de Villefranche, four bannier de Limoise, terres, dîmes, moulins, étangs, bois, cens et rentes en divers lieux. Il vivait encore en 1389. A cette date, il est présent en la châtellenie de Bourbon à l'aveu que fournit Jaquet de Troussebois, seigneur d'Orouer, de tènements, dîmes et tailles à Livry et dans la paroisse de Saint-Plaisir.

Nous ne connaissons de lui ni son alliance ni le nom de son fils N. de Troussebois, qui porterait le n° IV dans la chronologie des seigneurs de Champaigue. Nous savons seulement qu'en 1455 le fief est aux mains de Jacques de Troussebois, sans doute son petit-fils. Nous savons, en outre, par le manuscrit de dom Tripperet citant le *Thesaurus Silviniacensis*, page 942, que le 20 juin 1433, une demoiselle Jeanne de Troussebois vendit pour 30 réaulx de 64 au marc la dîme de la Chaise au prieur de Souvigny, dom Cholet.

V. *Jacques de Troussebois*, écuyer, seigneur de Champaigue et Ris, épousa le 6 juillet 1431, par-devant Le Clerc et Guitonnet, notaires, damoiselle Hénor de Grassay (1), dont il eut : 1° Gilbert, qui suit ; 2° Geoffroy, s^r de Ris, époux de Jeanne de Montcoquier, auteur de la branche de Ris ; 3° Jean, s^r de Limoise.

Jacques mourut avant le 6 février 1481, date à laquelle ses fils partagent sa succession.

VI. *Gilbert de Troussebois*, écuyer, seigneur de Champaigue, reçut de son père, à l'occasion de son mariage (2) avec Françoise de La Mousse, fille de Jehan, par transaction du 9 juin 1469 (3), par-devant Gilbert, notaire, « le chastel et forteresse de Chamesgue, fossés et pourpris de la forteresse et tout ce qui devait appartenir pour droit d'aînesse audit Gilbert, son fils, selon la coutume du pays de Bourbonnais, et ledit Jacques Troussebois donne audit Gilbert, son

(1) Probablement fille de Pierre de Grassay, chevalier, seigneur de Gincay, possessionné dans la région d'Ygrande.

(2) Contrat du 18 décembre 1451.

(3) Archives de Champaigue, liasse 2, n° 1.

fils, la somme de six vingt livres tournois de rente..., de plus la moitié par indivis des domaines dudit Chamesgue et toute la justice d'icelluy hostel pour en jouir et en prendre dès maintenant les fonz, émoluments et dépouilles », se réservant pour sa vie durant l'usufruit de la moitié de ladite justice. Ledit acte passé en présence de messire Jehan de la Porte, prestre demeurant à Saint-Pourçain, Jehan Bouguin le jeune, notaire de Bourbonnais, paroissien de Besson, et Jehan Prat, barbier, demeurant audit lieu de Saint-Pourçain.

Le 16 novembre 1487 (1), par-devant maître Jacques de Lorme, licencié ès lois, juge du doyenné de Souvigny, Etienne Archambaud, lieutenant général dudit juge, et Jean Bouchet, notaire, Gilbert de Troussebois signe avec maître Jean Maillet, docteur en théologie, religieux et gardien du couvent de « Chamesgue », une transaction concernant des droits de chasse et de passage dans le champ de la Chaume et règle diverses questions relatives à un fossé et à un colombier établis par les religieux du couvent.

VII. *Jehan de Troussebois*, écuyer, seigneur de Champaigue, le Breuil, etc., fils du précédent, acquiert, le 14 juillet 1494 (2), de Jehan Ducreux, le tènement Coulhon, situé paroisses de Souvigny et de Marigny ; le 15 mai 1500 (3), de Pierre de Francières, écuyer, et de Jehanne des Noes, sa femme, 20 livres tournois de rente qu'il lui devait pour divers héritages dépendant de Thianges. Le 10 octobre de l'année suivante, il assiste au contrat de mariage de son oncle Gilbert de La Mousse, fils de Jehan, avec Guillemette de Villaines. En 1505, il rendit foi et hommage à Murat et à Verneuil pour ses terres du Breuil et de Champaigue. Il avait épousé damoiselle Antoinette de Monterbier et mourut avant l'année 1511. A la date du 30 avril de cette même année, sa veuve (4), en son nom et comme tutrice de ses enfants mineurs, Philibert, Gabriel et autres, délaisse à la duchesse de Bourbonnais « divers cens et rentes spécifiés dans l'acte moyennant l'abandon de cinq quartes de froment que la duchesse prétendait percevoir sur une pièce de terre sise derrière la grange de ladite dame de sa justice de Champaigue » (5).

(1) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 2.
(2) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 3.
(3) Archives de Champaigue, liasse 1, n°s 2 et 2 *bis*.
(4) *Noms féodaux*.
(5) Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, 7.857.

De son mariage, elle eut au moins : 1° Pierre, qui suit ; 2° François, qui suit au n° IX ; 3° Mayeul, seigneur de Saint-Rondin, déjà mort en 1578, époux d'Anne de Troussebois ; 4° Philibert, cité dans l'acte ci-dessus ; 5° Gabriel, cité dans l'acte ci-dessus ; 6° Gilbert, qui épousa, le 8 février 1586, Claude Dupuis (1) ; 7° Charles, seigneur de Ris, vivant en 1569, époux de Julienne Maréchal.

VIII. *Pierre de Troussebois*, écuyer, seigneur de Champaigue et Ris, commissaire ordinaire des guerres, qui passa en 1524 la revue des hommes d'armes de la compagnie du s[r] de Mézière, mourut jeune. L'inventaire des sceaux de la collection Clairambault nous signale son sceau apposé le 6 octobre 1524 sur une quittance de gages : l'écu porte un lion au lambel, accompagné de trois fleurons (n° 9.110).

Pierre de Troussebois vivait en excellents rapports avec Charles, duc de Bourbonnais, et celui-ci ne dédaignait pas d'accepter l'hospitalité de son féal chevalier en son château de Champaigue. C'est de là, en effet, que sont datées les lettres par lesquelles notre duc confirme la nomination de Guillaume Marlhac, son secrétaire et contrôleur de ses finances, au poste d'auditeur des comptes en remplacement d'Antoine Feydeau, décédé (2).

IX. *François de Troussebois*, écuyer et seigneur de Champaigue après la mort de son frère, épousa Antoinette Breschard. Le 21 février 1527 (3), il acquiert de Jean Augier, de Marigny, autre Jean Augier, son fils, et Jeanne Guillemynot, sa femme, de Jean, Pierre et Berthomier Guillemynot, de Jean des Ruez et Louise Guillemynot, sa femme, pour le prix de 38 livres tournois, le quart et le tiers d'un autre quart d'un moulin situé à Marigny, appelé moulin Guillemynot, plus le quart et le tiers d'un autre quart de pré joignant ledit moulin.

Le 29 octobre 1533 (4), François de Troussebois signe en faveur des Jacobins de Moulins une reconnaissance de 100 sols parisis de rente annuelle pour fondation d'une messe à l'intention d'un serviteur de Christophe de La Mousse, écuyer, inhumé dans leur église.

(1) Archives départementales, B, 733.
(2) Bibl. Nat., cab. des mss., Gaignières, 654, 9e registre, fol. 28.
(3) Archives de Champaigue, liasse 6, n° 2.
(4) Archives de Champaigue, liasse 2, n[os] 13 et 14, parchemins.

Après la mort de son mari, Antoinette Breschard épousa Jacques du Chasteau. Veuve en secondes noces, dès 1559, elle signa, le 17 mars de cette même année, pour son fils Jehan, issu de son premier mariage, une transaction avec Jacques et André de La Mousse, écuyers, seigneurs de Thianges (en partie).

X. *Jehan de Troussebois*, fils du précédent, seigneur de Champaigue, époux de Gabrielle de Villard, laquelle vivait encore en 1613 et assista au mariage de sa petite-fille Gabrielle avec André de Dreuille, écuyer, seigneur d'Issards.

Le 24 mars 1569 (1), par-devant Roux, notaire, Jehan de Troussebois afferme au prieur de Souvigny, moyennant 6 sols tournois payables à chaque Saint-Michel, une pièce de terre située et assise en la paroisse de Marigny, contenant six septerées de terre joignant les prés du preneur et ceux de Mayeul de Troussebois, écuyer, seigneur de Saint-Rondin.

En 1571 (2), il acquiert de Geoffroy et François Mallet, fils de Jean, partie du domaine de Rothière, et le 9 mars de l'année suivante (3), de François Bareul et Fleury Bruroy, sa femme, de Jacques et Loys Bareul, leurs enfants, une maison couverte en paille, assise au village de Rothière, ainsi que diverses terres et prés, pour la somme de 134 livres tournois.

Le 24 janvier 1573, Jean de Troussebois soutenait, en la sénéchaussée de Bourbonnais, un procès contre Jacques de La Mousse, écuyer, seigneur de Thianges.

XI. *Mayeul de Troussebois*, fils du précédent, écuyer, seigneur de Champaigue, épousa, par contrat du 12 décembre 1591, Marie de la Porte, fille d'Amador de la Porte, seigneur d'Issertieux et d'Anne Chenu.

Le 5 octobre 1593 (4), par-devant Gilbert Galais et Estienne Aujohannet, notaires à Souvigny, Antoine de Chantelot, écuyer, seigneur de Saint-Rondin, demeurant paroisse de Besson, tant pour lui que pour Jehanne de Troussebois, sa femme, et encore comme ayant droit de damoiselle Anne de Troussebois, femme de Philippe de Bi-

(1) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 5.
(2) Archives de Champaigue, liasse 4, n° 5.
(3) Archives de Champaigue, liasse 4, n° 6.
(4) Archives de Champaigue, liasse 2, n° 7.

gue, écuyer, seigneur de la Tour, lesdites damoiselles Jehanne et Anne de Troussebois, filles et héritières de feu Mayeul de Troussebois, vivant écuyer, seigneur de Saint-Rondin, vend à « Mayeul de Troussebois, seigneur de Chamesgue, la sixième portion échue audit feu seigneur de Saint-Rondin par le décès et succession de feu Jehan de Troussebois, vivant écuyer son frère, des héritages advenus audit feu Jehan de Troussebois par partage fait, le 25 octobre 1525, avec deffunt François de Troussebois, son ayeul, Gilbert et Mayeul de Troussebois. Cette vente comprenant le pré Counillon à faire cinq chars de foin, sis paroisse de Marigny, plus la sixième portion du bois taillis, dit bois Moreau, est consentie pour le prix de cent écus d'or sol.

Le 2 mai 1600, Mayeul de Troussebois procède avec Jehan Millau, laboureur, demeurant à Souys, à un échange de prés (1).

De son mariage avec Marie de la Porte, il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Gabrielle, baptisée le 9 avril 1595, qui eut pour parrain Jehan, écuyer, seigneur des Salles, et pour marraine Gabrielle de Villard, sa grand'mère, et Jehanne de Villelume. Elle épousa, par contrat du 15 novembre 1613, reçu Martinet, notaire à Cressanges, André de Dreuille, écuyer, seigneur d'Issards, et lui porta en dot 3.600 livres et le quart de la seigneurie d'Issertieux.

XII. *Jehan de Troussebois*, fils du précédent, baptisé à Marigny le 18 février 1594, écuyer, seigneur de Champaigue et de Thianges, épousa le 3 avril 1616 Anne de Saint-Aubin, fille de François et de Julienne Mareschal, qui mourut le 27 mars 1652 et fut inhumée en l'église des Cordeliers de Champaigue.

Le 12 février 1621 (2), par-devant Gilbert Ray, notaire à Souvigny, Jehan de Troussebois acquit de Louise Rambert un petit pré à cueillir deux charretées de fourrage moyennant 100 livres tournois ; le 7 avril 1629 (3), de Pierre Servoire, sergent royal, et d'Anne Vincent, son épouse, la moitié de deux prés dits des Pontets pour le prix de sept vingt livres.

Le 7 juin 1630 (4), avec Jehan Butin, conseiller du roi, paroisse d'Yzeure, le seigneur de Champaigue procède à l'échange de divers

(1) Archives de Champaigue, liasse 7, n° 3.
(2) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 9.
(3) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 11.
(4) Archives de Champaigue, liasse 4, n° 8.

biens. Il reçoit, entre autres, la prairie de Prunay à cueillir deux chars et demi de foin et la moitié du champ Mizerot.

Le 12 mars 1631 (1), par-devant Antoine Desrues, notaire, Michel Beguet, Louis Beguet, son fils, et Claude de Teuille lui vendent moyennant 90 livres le pré des Cordeliers, à faire un char et demi de foin ; le 12 juin de l'année suivante (2), par-devant Gilbert Ray, Jehan de Troussebois échange diverses terres avec Claude de Teuille, Marc Raisin et Geoffroy Larchimbaudier, laboureurs, ces deux derniers procédant au nom de leurs femmes et encore au nom de Marie Blancq, veuve de Paul de Teuille, plâtrier. Il reçoit la moitié des prés des Pontets qui étaient indivis et dont il avait précédemment acquis l'autre moitié de Pierre Servoire ; en échange, il abandonna le champ des Noyers et paya, en outre, une somme de 116 livres.

Nous avons trouvé dans les titres de Champaigue divers baux de métairie ; le 6 août 1622, Gilbert et Claude Verdet afferment le domaine de Thianges et le 1er août 1645, Anne de Saint-Aubin, déjà veuve de Jehan de Troussebois, signe avec Nicolas et Pierre Pavionet le bail du domaine de Rothière.

Jehan de Troussebois eut de son mariage : 1° Gabrielle, baptisée à Marigny le 4 novembre 1618 ; elle eut pour marraine sa tante Gabrielle de Troussebois, femme d'André de Dreuille ; 2° Claude, qui suit ; 3° Anne, baptisée à Marigny le 10 août 1627 ; elle eut pour parrain Jacques de Saint-Aubin, écuyer, seigneur de Saligny, et pour marraine Anne Mareschal, fille de Gilbert, seigneur des Noix ; 4° Jacques, baptisé à Marigny le 10 septembre 1629 ; son parrain fut Jacques de Dreuille, écuyer, seigneur de Villeban ; 5° Jeanne, baptisée le 22 septembre 1632 ; elle eut pour parrain Pierre des Boyaux, seigneur de Colombière. Elle épousa, le 6 juin 1651, Claude de la Souche, sr de Pravier, fils de Joachim et de Marie-Sylvie de Chaslus de la Brosse, et lui porta en dot une partie de Champaigue. Elle mourut le 25 mai 1702 ; 6° Madeleine, qui épousa, le 4 juin 1641, Mathias de Saint-Hilaire, fille de Gabriel de Saint-Hilaire et de Marie de Zernovits.

XIII. *Claude de Troussebois*, fils du précédent, baptisé à Marigny

(1) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 12.

(2) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 13. Cet acte passé à Souvigny au logis du *Sauvage*, en présence de Philippe Quesmas, procureur, et de Jehan Marsolin.

le 8 novembre 1620. Ecuyer, seigneur de Champaigue, du Breuil, de Champ-Jaby, il épousa, par contrat du 20 février 1650, Gilberte d'Assy, fille d'Hugues, seigneur de Rochefolle, et de Jeanne de Murat. En faveur de ce mariage, damoiselle Claude d'Assy, veuve de Michel-Hercule de Bertrand, dame de Pouzieux, demeurant au château de Chandenay, paroisse de Favardines, reconnut à sa nièce, le 5 mai 1653, une somme de 3.500 livres, réservée à la donatrice au contrat de mariage de Gilbert du Peyroux, seigneur de Mazières, avec Jeanne d'Assy, le 1er juillet 1641 (1).

Après la mort de son mari, Gilberte d'Assy épousa en secondes noces, le 26 février 1656, Charles du Gravier, seigneur du Cluis.

Elle avait eu de sa première union avec Claude de Troussebois : 1° Mathias, qui suit ; 2° Marie ; 3° Anne, née le 25 février, baptisée à Moulins, en l'église Saint-Pierre-des-Ménestreaux, le 9 mars 1651 (2), elle eut pour parrain Mathias de Saint-Hilaire, fils d'Antoine, écuyer, sr du Coudreau, et pour marraine Anne de Saint-Aubin, son aïeule.

A la mort de Claude de Troussebois, ses enfants mineurs eurent pour tuteur leur oncle Claude de la Souche, écuyer, seigneur de Pravier, époux de Jeanne de Troussebois.

En 1660 (3), Claude de Saint-Aubin, écuyer, seigneur de l'Epine, soutenait procès contre le tuteur de Mathias de Troussebois et contre Charles du Gravier, mari et maître des droits de dame Gilberte d'Assy, mère de Mathias. Trois ans plus tard (4), nous trouvons aux prises ce même tuteur Claude de la Souche avec Jacques Barbe, seigneur de Luçay, héritière de Charles Barbe (5), son père, vivant écuyer, sr de la Pommerée, trésorier général de France en la généralité de Moulins.

Claude de la Souche étant mort vers 1668, Gabriel de Chabannes, chevalier, seigneur de Sarregousse, fut chargé de la défense des intérêts des enfants mineurs de Troussebois, et c'est en qualité de nouveau tuteur de ces enfants que nous le trouvons, en 1672, figurer dans un procès intenté par dame Jeanne de Troussebois, veuve de Claude

(1) Archives départementales, B. 741.
(2) Archives municipales, Saint-Pierre des Menestraux. Registre 436, f° 66.
(3) Archives départementales, B, 70.
(4) Archives départementales, B, 95.
(5) Epoux de Jeanne de Bonnefoy, décédé le 30 août 1661.

de la Souche, contre dame Claude Démercière, veuve et commune de Gilbert Petitjean, fermier de la seigneurie de Beaumont (1).

Enfin, les archives de Champaigue nous fournissent, à la date de 1675 (2), le nom de Louis de Marcellange, seigneur d'Arçon, curateur et fondé de procuration de Mathias de Troussebois, qui intervient à propos de réparations à faire au château de Champaigue. Le 15 août de la même année, par-devant Ray, notaire à Souvigny, il convient en présence de Jean Taquais, fermier de la seigneurie de Champaigue, avec Jean Brosse et Jean Dumas, maîtres maçons du pays de la Marche, de divers travaux à exécuter pour le prix de 80 livres tournois, de même avec Gervais Sarazin, Claude Collin, et Estienne Grangier, maîtres charpentiers de Souvigny et de Saint-Menoux, pour le prix de 90 livres tournois.

Le 30 mai de l'année suivante, Jehan Taquais, en qualité de fermier de la seigneurie, paye à Louis Dupieux et à Simon Clément, couvreurs à paille, la somme de 59 livres, montant des travaux de couverture qu'ils ont faits pour divers bâtiments dépendant de Champaigue.

XIV. *Mathias de Troussebois*, fils du précédent, chevalier, seigneur de Champaigue, le Breuil et Beaumont, naquit vers 1653. Le 2 juillet 1686 (3), il rendit foi et hommage à Bourbon pour le fief du Breuil. En 1697, il déclara son blason ancien et le fit enregistrer à l'*Armorial Général* (4) : *d'azur, à un lion de sable couronné, lampassé et armé de gueules.*

Il avait épousé Madeleine Vigier de Pringy, qui mourut à l'âge de 37 ans et fut inhumée, le 27 mars 1693, dans le chœur de l'église du Breuil.

Il eut de son mariage : 1° François, baptisé à Saint-Bonnet (5) (Yzeure), le 9 décembre 1680 (parrain : François Senetaire de Dreuille ; marraine : Gabrielle des Champs, femme de Jean Vigier). Il mourut âgé de 18 ans et fut inhumé, le 15 septembre 1698, en la chapelle des Cordeliers de Champaigue ; 2° Charles, baptisé à Bourbon-l'Archambault le 7 novembre 1686 ; il eut pour parrain Charles de Gaucourt,

(1) Archives départementales, B, 161.
(2) Archives de Champaigue, liasse 2, n° 9.
(3) Archives nationales, P, 474-481.
(4) Généralité de Moulins, I, n° 71.
(5) Archives départementales, GG, 29 (Yzeure).

lieutenant pour le roi en Berry. Seigneur de Beaumont, Pringy et du Breuil, il rendit foi et hommage à Bourbon en 1716 et 1720 pour la terre de Beaumont et pour le fief de Pringy. Il épousa, vers 1720, Agnès Hugon de Fourchaud (1), fille de Gilbert Hugon, écuyer, seigneur de Fourchaud, et de Blanche Morel ; 4° Madeleine, religieuse bénédictine de l'abbaye de Saint-Menoux, qui, le 21 décembre 1698 (2), fit abandon à Mathias, son père, de la part lui revenant dans la succession de sa mère et de son frère François ; 4° Louise, qui suit.

Mathias de Troussebois soutint plusieurs procès (3), en 1685, contre Nicolas Talon, écuyer, s[r] de Godet et Monchenin, et, en 1693, contre Guillaume Saulnier, fermier de la seigneurie de Montaret, et contre Raymond du Bosquet, fermier des trois domaines de la seigneurie de Châtelard. En outre, Mathias eut à plaider pendant de longues années avec ses tantes Jehanne et Madeleine, qui revendiquaient chacune la possession de diverses parties de la seigneurie de Champaigue. Un arrêt du Parlement de Paris (4), en date du 21 avril 1682, ordonna « que le chasteau et fossés de Champaigue et 40 toises au delà des fossés appartiendraient au dit Mathias de Troussebois pour le droit d'aînesse de Claude de Troussebois, son père, avec les biens acquis par la dame Anne de Saint-Aubin, son ayeule, depuis le décès de son mari Jehan de Troussebois, aïeul du dit Mathias, ensemble ceux acquis par Claude de Troussebois, son père, par Gilberte d'Assy, sa mère, en qualité de tutrice et par Claude de la Souche, en qualité de tuteur ».

L'arrêt du Parlement ordonna qu'il serait procédé à un nouveau partage des autres biens de Jehan de Troussebois entre Mathias, Madeleine et Jehanne, la moitié devant appartenir au seigneur de Champaigue comme seul héritier de la dame de Saint-Aubin, son ayeule, et un tiers de l'autre moitié comme héritier de Jehan de Troussebois, son ayeul, les deux autres tiers réservés à Madeleine et à Jehanne de Troussebois.

Mathias de Troussebois mourut le 20 novembre 1712, âgé de 59 ans, laissant à son fils Charles les terres du Breuil et de Beaumont et à Louise, sa fille, le fief de Champaigue.

(1) Baptisé à Besson le 21 janvier 1704.
(2) Archives départementales, B, 747.
(3) Archives départementales, B, 267 et 313.
(4) Archives de Champaigue, liasse 2, n° 10.

XV. *Louise de Troussebois*, fille du précédent, dame de Champaigue, épousa en 1705 François-Hyacinthe de Dreuille, chevalier, seigneur d'Issards, capitaine de cavalerie au régiment du Bessay, fils de Jacques et d'Isabelle de Culant.

De cette union naquirent deux enfants : 1° Jeanne de Dreuille, dame d'Issards, qui épousa Jacques Chauvelin de Richemont ; 2° Jacques-Hyacinthe de Dreuille, né le 24 septembre 1707, décédé le 21 septembre 1712 au château de Champaigue, inhumé en la chapelle des Cordeliers dudit lieu (1). Après la mort de son mari, Louise de Troussebois épousa en secondes noces Michel de Neuchèze (2), chevalier, seigneur du Plessis de la Motte-Saint-Léopardin, capitaine au régiment d'Anjou-infanterie, fils de Pierre et de Marguerite d'Estutt.

De cette union naquit une fille : Edmée, qui suit.

Champaigue, depuis 1651, avait été morcelé par le mariage de Jeanne de Troussebois avec Claude de la Souche, seigneur de Pravier. Comme nous l'avons vu plus haut, une partie des domaines était échue en dot à Jeanne et, après sa mort, était passée aux Deschamps de Pravier par le mariage de sa fille avec Victor Deschamps, puis à Joseph, enfin à Jean-Baptiste Deschamps. Le 1er juillet 1758 (3), Joseph Deschamps avait affermé pour neuf années, à titre de colons, à Pierre Autor et à ses frères Jacques et Gabriel, le domaine de Champaigue pour le prix de 300 livres par an, plus 4 chapons et 96 livres d'épingles, réservant toutefois la part et portion du terrier indivise avec les héritiers de M. de Neuchèze.

Après la mort de son second mari, Louise de Troussebois, qui habitait Montluçon, paroisse Notre-Dame, voulut avoir à Champaigue une situation nette et reconstituer pour sa fille la seigneurie de ses ancêtres. Aussi, le 1er octobre 1766 (4), par-devant Bouyot, notaire à Souvigny, achète-t-elle de Jean-Baptiste Deschamps, chevalier, capitaine d'infanterie au régiment de l'Ile-de-France, héritier de Joseph, son père, et de dame Catherine Cadier, son épouse, les lieux et domaine de Champaigue, dont jouissait à cette époque l'avo-

(1) Voir compte rendu de la XIe excursion de la Société d'Emulation : « Cordeliers de Champaigue ».
(2) Baptisé le 27 mai 1685 à Saint-Léopardin-d'Augy.
(3) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 15.
(4) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 17.

cat Beraud des Rondars et le surplus du domaine affermé à Pierre Autor. La vente fut consentie pour le prix de 12.000 livres et 450 livres d'épingles, dont 9.000 furent payées comptant en présence de Louis-François Plouvyer, directeur de l'extraction des mines de Fins, sieur des Carrons, demeurant à Moulins, et de Jacques Poujon, bourgeois de Souvigny.

Le 7 octobre (1), François Bouyot, notaire royal, prenait possession du domaine de Champaigue au nom de dame Louise de Troussebois.

XVI. *Edmée de Neuchèze*, dame de Champaigue et du Plessis, épousa, le 11 juin 1736, Claude de Villars (2), chevalier, seigneur de Mauvesinière, d'Ancinay et de Beaufrancon, cornette au régiment de Berry, fils de Gilbert et de Jeanne de Chambon. Claude de Villars, suivant l'exemple de sa belle-mère avec laquelle il habitait à Montluçon, s'efforça d'accroître ses possessions de Champaigue, où il venait résider l'été. Le 24 janvier 1769 (3), par-devant Mignot et Dufour, notaires à Moulins, il acquit, pour le prix de 2.400 livres, le domaine des Jandiaux, d'Etienne-Joseph Bujon, licencié ès lois, receveur de la chancellerie présidiale de la ville de Moulins, et de dame Jeanne-Gabrielle Vidalin, son épouse.

Le 13 juillet 1777 (4), Edmée de Neuchèze, étant veuve, donna aveu et dénombrement, devant les présidents trésoriers de France de la généralité de Moulins, de sa seigneurie de Champaigue.

Ladite seigneurie consistait, à cette époque, en un château divisé en trois corps de logis servant de logement, granges, écuries, étables, cuvages, chambre de four et colombier, le tout couvert à tuiles et tenant ensemble avec un petit jardin, entouré de fossés. De plus, dépendaient de ladite seigneurie les domaines de Thianges, des Fontbetons, de Rotières et des petits Jandiaux.

De son mariage, Claude de Villars eut une fille unique, Louise-Aimée, qui suit.

XVII. *Louise-Aimée de Villars*, dame de Champaigue, Mauvesi-

(1) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 20.

(2) Archives départementales, B, 752. Claude de Villars naquit le 20 octobre 1716, fut reçu page du roi en sa petite écurie le 12 décembre 1731.

(3) Arch. de Champaigue, liasse 7, n° 12.

(4) Archives de Champaigue, liasse 3, n° 22.

nière et d'Ancinay, épousa, en l'église de Bizeneuille, le 27 septembre 1763, Louis-Charles-Joseph du Verdier, chevalier, seigneur de la Chapelle-Orthemalle, la Galiardière, etc., chevalier de Saint-Louis, dont elle eut un fils, Louis-Antoine-Hubert, qui suit.

Elle mourut à Montluçon, le 19 novembre 1787, âgée de 49 ans (1).

XVIII.. *Louis-Antoine-Hubert du Verdier*, chevalier, seigneur de Mauvesinière, de la Chapelle-Orthemalle et de Champaigue (par sa mère), capitaine au régiment de Royal-étranger-cavalerie, naquit en 1764. Il épousa, vers 1785, Marie-Anne-Françoise Pichard de Saint-Julien, qui mourut en 1809.

Le 17 juin 1789, il acheta à la comtesse de Boisé née de Chambon l'hôtel qu'elle possédait à Montluçon et s'y installa, se désintéressant complètement de sa propriété de Champaigue. Le 14 février 1790, il prêta le serment civique à Montluçon avec tous les notables de la ville. Dès le 15 janvier 1790 (2), par-devant Vidal, notaire à Montluçon, il avait cédé son héritage maternel de Champaigue, comprenant le château et cinq domaines, pour le prix de 114.500 livres, à Claude-Etiènne Bigot, de Doyet, et à dame Marie Gardien, son épouse.

Séjournant assez fréquemment dans son château de Mauvesinière, il devint adjoint au maire de Bizeneuille et conserva cette fonction pendant tout le premier Empire et les premières années de la Restauration. Il mourut à Mauvesinière le 4 novembre 1821, laissant deux filles : 1° Adélaïde-Marie-Louise, mariée en 1807 à Bizeneuille, âgée de 16 ans, à Amable-Charles du Buysson, demeurant au château des Aix, commune de Meillard, dont, entre autres enfants, Gabrielle-Charlotte-Antoinette, née en 1814, morte en 1897 à Mauvesinière ; 2° Anne-Marie-Henriette, mariée en 1810 à Bizeneuille, âgée de 18 ans, à Charles-Pierre Le Lubois de Marsilly, propriétaire à Kervillio (Morbihan), dont, entre autres enfants, Auguste-Louis-Amable de Marsilly, né en 1815, mort à Mauvesinière en 1873, laissant postérité (3).

(1) Son portrait, de même que ceux des deux précédentes propriétaires de Champaigue, Edmée de Neuchèze sa mère et Louise de Troussebois sa grand'mère, sont conservés au château de Mauvesinière et appartiennent à M. le comte de Marsilly du Verdier.

(2) Archives de Champaigue, liasse 4, n° 12.

(3) Nous devons ces renseignements à l'amabilité de M. le comte de Marsilly du Verdier, à qui nous adressons ici nos bien sincères remerciements.

XIX. *Claude-Etienne Bigot* prit possession de sa propriété de Champaigue le 22 février 1790 par l'entremise de Claude-Lazare Petitjean, notaire royal de Bourbon-l'Archambault. Peu après, il quitta Doyet où il habitait avant son acquisition et vint s'établir dans sa nouvelle habitation, y apportant de nombreux projets d'aménagement et de transformations. Malheureusement, il n'eut pas longtemps à en jouir, puisqu'il mourut, âgé de 54 ans, le 5 octobre 1806. Champaigue se présentait à cette époque comme une propriété assez morcelée et comprenant des tènements épars. Claude Bigot avait rêvé d'arrondir par des acquisitions et par des échanges le noyau de terre entourant le château et ce sont ses projets dont sa femme Marie Gardien s'efforça d'entreprendre la réalisation quelques années après le décès de son mari.

Le 18 novembre 1808, en effet, elle procède, avec M. Pierre Beraud, à l'échange de diverses terres ; elle acquit ainsi le grand domaine de la Justice, de 6.750 toises, les Plantes, le champ de l'Horme, etc., après un échange de biens, signé le 2 juin 1909 entre Jean-Jacques Cartier d'Autry, Etienne Delan et la dame Gardien, propriétaire de Champaigue.

Le 21 septembre de l'année suivante, elle opère de même avec M. Charles-Eloi Tiersonnier, avocat, demeurant à Roche, commune d'Aubigny, qui lui abandonne diverses terres dépendant de ses domaines des Praux.

Elle avait eu deux enfants de son mariage : 1° Claude-Henry Bigot (1), époux de Françoise-Florimonde Durand de la Presle ; 2° Catherine-Clotilde Bigot, qui épousa, le 13 juin 1803, en l'église de Marigny, Mathieu-Jacques-Georges-Benoît Noël, qui suit.

A la mort de son mari, ses enfants avaient recueilli la succession dont elle s'était réservé l'usufruit ; mais, en raison de son grand âge, elle décida, le 30 mai 1811, de procéder au partage de ses biens et de renoncer à l'usufruit conféré par la loi. Aussi, par-devant M[e] Claude Taillefert, notaire à Souvigny, elle fit donation à ses enfants de la moitié de Champaigue, de Rothière, de Thianges, des Jandiaux, des Fontbetons, etc., à condition que ceux-ci lui servissent 400 francs

(1) De ses filles, l'une, Marie-Esther, épousa, le 8 janvier 1834, Charles-Lucien Mathé ; l'autre, Rosalie-Isaure, épousa en 1844 Charles-Joséphin-Auguste-Pons-Barthélemy, marquis de Las Cases, comte de l'Empire.

de pension viagère et acquittassent les diverses charges dont la propriété restait grevée. Les divers biens ayant été évalués à la somme de 120.000 francs et les créances et charges à celle de 72.335 francs, la propriété fut partagée en deux lots qui furent tirés au sort. Le premier lot, comprenant la réserve, le château, le domaine de Champaigue et une partie de celui de Rothière, échut à d[lle] Catherine Bigot, épouse Noël. L'autre lot, comprenant les domaines de Thianges et des Fontbetons, partie de Rothière, la locaterie des Jandiaux et les bois taillis, fut attribué à Claude-Henry, son fils.

XX. *Mathias-Jacques-Georges-Benoît Noël*, époux de Catherine-Clotilde Bigot, était fils de Jean-Baptiste Noël, s[r] de Maistre, et de Jeanne Lheureux. Son grand-père, François Noël, trésorier de l'extraordinaire des guerres en la généralité de Moulins, mourut avant 1740, laissant veuve Constance Hérault, fille de Jacques, seigneur de Chantemilan et des Megniens, lieutenant en la prévôté générale de Moulins.

De son mariage avec Catherine Bigot, Mathias Noël eut trois enfants : 1° Claude-Etienne, né à Champaigue le 20 décembre 1805, mort à Bourbon le 15 août 1873, époux de Marie-Elisabeth-Antoinette Fargin-Laborde, dont un fils mort en 1872 sans alliance ; 2° Marie-Célestine, baptisée le 3 janvier 1809, qui épousa, le 28 juillet 1835, Marie-Gilbert Serre, fils de Jacques et de Marie Mardonnet, et mourut à Montluçon, âgée de 28 ans ; 3° Gabriel, habitant Ygrande, époux de Célina Gardien, mort le 16 septembre 1892, laissant quatre enfants.

Propriétaire et maire de Marigny, Mathias Noël acquit le 1[er] avril 1813, de Pierre Beraud, époux de dame Marie-Aglaé Fouquet, pour 4.500 francs, 624 ares de terre dépendant de son domaine des Rondards, dont celui-ci avait hérité pour un tiers de sa tante, dame Marie Beraud, veuve de Louis Barbara, avocat du roi au présidial de Moulins.

Le 13 septembre 1819, par-devant J.-André Lemoine, notaire à Moulins, Mathias Noël obtient de son beau-frère Claude-Henry Bigot, pour le prix de 20.000 francs, le petit domaine des Jandiaux, le bois Moreau, le bois Maréchaux, le bois Blanchet et le pré de Garanjoux. Ainsi se trouvaient réunies ces propriétés morcelées par le partage de 1811. Enfin, le 25 mai 1823, il échangeait avec Jacques-Antoine

Crosse, chevalier de la Légion d'honneur, contrôleur des contributions directes à Souvigny, diverses terres de Rothière.

Nous ne pousserons pas plus loin la liste des possesseurs de Champaigue, car, avec Mathias Noël, nous arrivons à une époque trop rapprochée de la nôtre. Qu'il nous suffise de mentionner parmi les derniers propriétaires Joseph Guyon de Geys, baron de Pampelonne (1). Nous ajouterons seulement en terminant un mot de cette famille de Troussebois, si largement possessionnée pendant plus de cinq siècles en Bourbonnais, en Nivernais et en Berry, dont les diverses branches tombèrent en quenouille.

La dernière représentante du nom, Louise-Madeleine de Troussebois, dame de Chervil, fille de Jean-Louis, écuyer, seigneur de Launay, et de Madeleine Gardet de Chervil, épousa, le 6 juin 1736, Jean-Marcelin Baillard des Combaux, écuyer, seigneur de la Motte-Mourgon et Beaurevoir, fils de Jean, lieutenant général du Puy, et d'Anne de Charbonnel de Betz, d'une famille originaire du Languedoc.

Elle fut autorisée à relever pour ses enfants le nom et les armes des Troussebois (2), mais la fatalité voulut que ce ne fût pas pour longtemps.

Le 19 pluviôse an II, Jean-Jacques Baillard des Combaux, maréchal de camp et colonel du régiment d'Angoulême, dit le comte de Troussebois, Jean-César Martial, ancien page de M[me] la Dauphine, capitaine au 6[e] régiment, et leur sœur Louise-Madeleine périssaient à Paris sur l'échafaud révolutionnaire. Enfin, le 7 floréal an II, la guillotine fauchait à son tour Armande-Amédée-Victoire de Troussebois, fille du comte de Troussebois, âgée de 18 ans, en qui s'éteignit la race. Il semble que cette chevaleresque lignée n'ait pas voulu survivre à la tourmente ; comme bien d'autres, arrivée à son apogée, elle décrût et finalement disparut : la Révolution ne fit que compléter l'œuvre que la nature avait une première fois réalisée.

Et ce ne fut pas seulement dans l'ordre social que de grands chan-

(1) Epoux de Louise-Mabile d'Agoult, née le 5 février 1822 à Montluçon, morte le 30 mars 1852 à Montélimart.

(2) Troussebois porte : *d'or au lion de sable, couronné, lampassé et armé de gueules.*

Baillard des Combaux : *d'or au rameau de trois palmes de sinople réunies en bas par la tige.*

gements se produisirent ; peu à peu les demeures seigneuriales perdirent leur cachet d'autrefois. Subissant le sort de bien d'autres propriétés de notre région, Champaigue se vit arracher par lambeaux tout ce qui faisait l'orgueil et le charme des grands fiefs de l'ancien régime. Il a fallu, au siècle dernier, faire rendre à la terre le maximum de ce qu'elle pouvait donner, et là, comme en maints endroits, la charrue a tracé son sillon, défrichant les taillis et les bois, et si le vieux château garde encore, au milieu des prairies qui l'entourent, quelques derniers vestiges de sa puissance féodale, il a perdu son cadre de forêts et demeure, dans un décor trop moderne, seul témoin des siècles disparus.

M. DÉNIER.

CHRONIQUE

A la séance de la Société nationale des Antiquaires de France du 10 juillet dernier, notre confrère M. Max Boirot a parlé des fouilles faites à Bourbon-Lancy, cet été, sur l'emplacement de l'église Saint-Martin. On a retrouvé là les restes d'une époque antérieure à l'église : seize sarcophages de l'époque carolingienne et une inscription incomplète dans laquelle le nom de la divinité, « Damona », semble associé à celui du dieu « Borvo ». Ce dieu Borvo préside, on le sait, aux sources thermales gauloises. Cet intéressant ex-voto a pour auteur un Gaulois appelé Suadorix. L'église, dédiée à saint Martin, a pu être élevée sur l'emplacement d'un temple païen.

Cette découverte a fait l'objet d'une communication de M. Héron de Villefosse à la séance du 19 juillet de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

— M. Louis Caillet, dont le nom n'est pas inconnu aux membres de la Société d'Emulation, vient de faire paraître, dans la collection des *Curiosités bourbonnaises* (n° XXIV), une petite plaquette sur les rapports de la ville de Lyon avec les ducs de Bourbon au cours du xv[e] siècle, intitulée : *Les ducs de Bourbonnais et la ville de Lyon* (Moulins, 1912, in-12, 72 pages) ; il y publie plusieurs documents, extraits des riches archives municipales de Lyon, se rapportant : aux

séjours de Charles Ier dans cette ville en 1447 et en 1448 ; à un impôt que le duc Jean II voulait percevoir, au début du règne de Louis XI, sur tous les merciers de France, comme grand chambrier de France ; aux visites et projets de visite à Lyon par Jean II, de 1457 à 1471 ; aux demandes de vivres et de munitions du même Jean II en 1475 ; enfin aux relations particulièrement intéressantes de Pierre et Anne de Beaujeu avec la ville de Lyon.

Agenda P.-L.-M. 1913.– Nous apprenons que l'Agenda P.-L.-M. 1913, actuellement sous presse, va paraître incessamment. A côté d'articles d'un haut intérêt sur le grand tourisme, d'admirables descriptions des plus belles régions de la France, de nouvelles signées par les maîtres du genre, l'édition 1913 nous réserve la surprise de fort beaux hors-texte en couleurs. Le prix de cette remarquable publication restera néanmoins fixé à 1 fr. 50.

BIBLIOGRAPHIE

Le livre que M. G. Morand, président de la Société d'Emulation, vient de publier sous le titre de : **Le capitaine Poncenat. — Episodes des guerres de religion en Bourbonnais de 1562 à 1568** (*Moulins, Librairie historique de L. Grégoire, 1912*), est la première partie d'une Histoire des guerres de la Réforme dans notre pays, et nous espérons bien que M. G. Morand va la compléter, selon sa promesse, par l'étude des événements de 1568 à 1588 et des mouvements de la Ligue en Bourbonnais.

Le sujet est d'une importance capitale pour nous, car nul pays peut-être en France n'a souffert plus que le Bourbonnais de ces horribles guerres. Le pays était couvert d'abbayes, de prieurés, de commanderies de l'Ordre de Saint-Jean, d'églises enrichies par la piété des fidèles et lieux de pèlerinage renommés. C'était une proie tentante pour les ennemis de l'Eglise, pour les reîtres luthériens de l'Allemagne, pour les faméliques « cadets » de la Gascogne et du Quercy, enfin pour les montagnards pauvres et avides de l'Auvergne, du Forez et du Dauphiné.

Malheureusement pour la paix publique, à la mort de Henri II, en 1559, alors que la Réforme, comme deux siècles et demi plus tard la

Révolution, déchaînait les instincts de révolte, de meurtre et de pillage et les convoitises brutales ou raisonnées, le pouvoir royal passa successivement à trois princes trop jeunes et à leur mère Catherine de Médicis, dont la politique se ramenait à « diviser pour régner ».

En face des Guises qui défendirent résolument le catholicisme, le parti huguenot s'organisa sous le prince de Condé et les Châtillon.

Les huguenots faisant surtout profession de rejeter le culte de la Vierge et des saints, le protestantisme avait peu de chances de s'implanter dans les populations du Bourbonnais, très attachées au culte de Notre-Dame et d'un certain nombre de saints locaux très populaires, comme saint Bonnet, saint Mayeul, saint Léopardin ou encore et surtout sainte Catherine. De fait, il devait disparaître de nos régions assez vite et à peu près complètement.

M. G. Morand observe très justement que « les huguenots avaient fait surtout des adeptes dans la bourgeoisie et chez les artisans des villes, tandis que les campagnes étaient restées attachées au catholicisme et que la noblesse, n'écoutant que ses intérêts, s'était partagée entre les deux camps ». Il estime que Moulins devait compter, « sur une population d'au plus dix mille âmes, six à sept cents habitants réformés, et non des moindres de la ville ».

C'est à la noblesse bourbonnaise et forézienne qu'appartenait François de Boucé, seigneur de Poncenat, de Droiturier et, plus tard, de Changy et de Lespinasse, dont M. G. Morand s'est attaché à nous retracer la biographie, après avoir débrouillé ses origines. Une intéressante gravure au commencement du volume reproduit les ruines du château de « Poncenat », voisin de Boucé, et qui commandait le cours du Valençon.

Poncenat devait avoir près de quarante ans quand on le voit, en 1562, jouer dès le début des guerres de religion un rôle des plus actifs dans le parti huguenot. Ce fut plus qu'un chef de bandes et M. Morand l'appelle avec raison « un remarquable manœuvrier ». C'est merveille de suivre ses habiles marches et contremarches avec son historien, à l'aide surtout de la lumineuse carte des *Itinéraires de Poncenat dans les deux campagnes de 1562 et 1567.*

Les huguenots venaient de commencer la guerre civile en se jetant sur Orléans. De là, Condé comptait bien marcher sur Paris ; mais il lui fallait des canons et il chargea Poncenat de lui amener de Lyon un convoi d'artillerie. Poncenat partit donc de Lyon avec quinze

cents fantassins et cinq cents cavaliers et enleva par surprise la ville de Roanne, où l'on trouva un grand nombre de bateaux dont les huguenots s'emparèrent et sur lesquels ils chargèrent leur grosse artillerie. Après avoir pillé Marcigny et rançonné le pays jusqu'au Donjon, les huguenots descendirent sur le port de Digoin, fort important alors, « où la Réforme avait fait de nombreux adeptes, tant parmi les mariniers et gens du port que parmi les bourgeois, l'exemple venant de haut, du seigneur même de la ville, Marc Lourdin de Coligny-Saligny ». Les mariniers feraient descendre de là la Loire aux canons jusqu'à Orléans.

Heureusement pour les catholiques, Poncenat trouvait en face de lui un adversaire de sa valeur, Jean Marconnay, seigneur de Montaret, lieutenant-gouverneur du Bourbonnais, qui, en occupant Nevers, barra la route de la Loire. Quand Poncenat arriva de Digoin en une seule journée, jusque sous les murs de Moulins, non sans avoir escarmouché au château du Parc et pillé l'abbaye d'Yzeure, il trouva encore Montaret pour diriger la résistance des Moulinois (5 juin 1562). On connaît la curieuse relation du *Siège de Moulins par les Huguenots* que A. Vayssière a publiée dans les *Archives historiques du Bourbonnais*. Les huguenots, repoussés, durent se contenter d'aller piller l'abbaye de Saint-Menoux, remontèrent sur Saint-Pourçain et Poncenat, passant l'Allier au gué de Cordebœuf, rentra dans le Forez par Lapalisse. Il y rejoignit le féroce baron des Adrets et leurs troupes réunies forcèrent la ville de Montbrison, où « huit cent soixante habitants furent massacrés, des enfants écrasés contre les murs, des vieillards assommés ».

Cependant Condé et les grands chefs huguenots, essayant d'organiser un gouvernement régulier, s'étaient partagé le pays. Soubise fut gouverneur de Lyon, le baron des Adrets eut le Dauphiné et Poncenat reçut pour sa part le gouvernement de Mâcon. Il voulut y ajouter Louhans, la grande ville de la Bresse ; mais, pendant qu'il l'assiégeait, Saulx-Tavannes, lieutenant du roi en Bourgogne, lui reprit Mâcon. Poncenat dut se retirer dans Lyon qu'il défendit contre les catholiques jusqu'au moment où Condé ayant été défait à Dreux et le duc de Guise assassiné devant Orléans par Poltrot de Méré, Catherine de Médicis imposa comme une trêve aux deux partis, la paix d'Amboise de 1563.

Les huguenots gardaient le produit de leurs rapines. Poncenat se

retira dans ses terres, restaura son manoir forézien de Changy et put «acheter le château de la Rouillère, dans la paroisse de Saint-Germain-l'Espinasse, moyennant la somme de 5.300 livres payée comptant ».

La paix était précaire parce que l'autorité royale était bien faible pour la faire respecter. Vainement Charles IX et sa mère vinrent-ils à Moulins en 1566 avec les plus grands personnages du royaume, Henri, duc d'Anjou, le prince de Condé, les deux cardinaux de Lorraine, le connétable Anne de Montmorency, l'amiral Coligny et ses deux frères, le chancelier Michel de l'Hospital (voir : « Charles IX à Moulins en 1566 », *Archives historiques du Bourbonnais*, tome I[er]) et fit-on déclarer par le conseil royal, « le 29[e] jour de janvier 1566, au chasteau de Moulins en Bourbonnois, que le sieur de Châtillon (Coligny), amiral de France, estoit purgé, deschargé et innocent du faict de l'homicide du duc François de Guise » dont on l'accusait. Ce n'était pas la tolérance, mais le pouvoir que voulaient les huguenots et, dès le mois de juin 1567, « un mystérieux colporteur s'abouchait avec Poncenat, lui remettant de la part de Condé l'ordre donné à tous les protestants de France de se trouver sous les armes, le 29 septembre 1567, jour de la Saint-Michel ». C'était la seconde guerre de religion, ou, comme disent les contemporains, les « seconds troubles » qui commençaient.

Poncenat avait reçu pour mission de commander les huguenots d'Auvergne. Une « armée » amenée du Quercy et du Rouergue par les *quatre vicomtes* (Bruniquel, Saint-Paulin, Montclar et Caumont) devait le rejoindre ; mais le parti huguenot ne trouvait plus dans les villes les mêmes complicités. A Amboise, Condé n'avait traité que pour l'indépendance religieuse et politique de la noblesse, de ses châteaux et de ses vassaux. Les bourgeois et les artisans des villes qui s'obstinaient dans la Réforme commencèrent à passer à Genève et à l'étranger. D'ailleurs, les catholiques organisaient partout des ligues et les colères grondaient, comme on le verra à la Saint-Barthélemy. Ce fut donc quelques milliers seulement de gens des pays d'Issoire et de Brioude que Poncenat put rassembler. Il n'osa attaquer Clermont que défendait Saint-Hérem, gouverneur de l'Auvergne. Il n'y avait plus à compter pour lui que sur l'étranger et à rallier une armée d'Allemands que le duc de Deux-Ponts envoyait au secours des protestants de France. On espérait prendre Lyon ; mais Mâcon

même où il était rentré lui fut repris par les ducs de Nevers et de Nemours. Tavannes barrait les routes du Nord. Le Bourbonnais était occupé par Terride. Poncenat espéra regagner la Haute-Auvergne et atteindre la ville de Thiers, quand son arrière-garde fut battue à Champoly, près de Noirétable.

« Après sa défaite, dit M. G. Morand, Poncenat semble avoir eu comme un pressentiment de sa fin prochaine. Le 2 janvier 1568, il dicta ses dernières volontés en présence de toute sa famille réunie au château de Changy à M[e] Panneton, son notaire. » De là, il gagna Vichy et rejoignit enfin l'armée des Quatre-Vicomtes qui, arrivée le 4 janvier 1568 devant Vichy, pilla le jour même le vieux couvent des Célestins situé hors des murs.

Le lendemain, les huguenots s'engageaient sur le chemin de Gannat après avoir mis le feu au pont de Vichy ; mais à huit kilomètres de Gannat, à Cognat, ils trouvèrent l'armée des catholiques commandée par Saint-Hérem, La Fayette, Jacques d'Urfé. Les catholiques étaient notablement plus nombreux ; mais Poncenat prit d'habiles dispositions et les protestants restèrent vainqueurs. Poncenat paya d'ailleurs sa victoire de sa vie. Comme il regagnait son camp à la nuit noire, après avoir poursuivi les fuyards, il tomba, avant d'avoir pu se faire reconnaître, sous les balles de ses propres soldats. C'est ce que M. Révérend du Mesnil, dans le *Bulletin* de la Société (1893), appelle « la fin héroïque de François de Boucé, vaillant et habile capitaine, mort au champ d'honneur, au soir d'une victoire éclatante, capitaine qu'à une époque moins néfaste on eût placé parmi les guerriers dignes de mémoire du duché de Bourbonnais ». On croirait en vérité qu'il s'agit de Turenne ou de La Tour-d'Auvergne mourant sur un champ de bataille d'Allemagne et non d'un reître tué par malechance après une lutte entre Français !

M. G. Morand, dont l'impartialité dans l'exposé de toutes les horreurs de ces guerres civiles est d'un véritable historien, se borne à déclarer que, pour lui, Poncenat ne fut « ni un pillard ni un voleur de grand chemin ». Il est certain qu'au XVI[e] siècle, on ne faisait pas autrement la guerre. Si, à Berzé-la-Ville, sur la route de Cluny, les huguenots faisaient « rôtir leur curé revêtu de ses habits sacerdotaux sur un bûcher fait de missels et de livres de piété », les chefs catholiques, comme Montluc et Montaret, n'étaient pas tendres pour leurs

adversaires. Le grand jeu du temps était de faire sauter les prisonniers du haut d'une tour, du haut d'un clocher ou du haut d'un pont, les mains liées, dans la rivière.

Quand Poncenat fut mort, « sa veuve, son fils et ses filles abjurèrent le protestantisme, revinrent au catholicisme et firent tout leur possible pour effacer la mémoire de notre capitaine ».

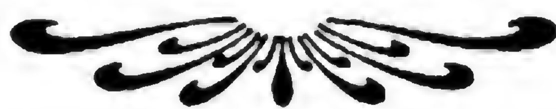
Ainsi devaient faire, après la Révolution, des familles bourbonnaises désireuses d'effacer les souvenirs odieux de la Terreur auxquels leurs chefs avaient été mêlés.

L'impression élégante de ce remarquable et très intéressant ouvrage, le tirage très net de ses illustrations et de ses cartes, font grand honneur à M. Crépin-Leblond et à la typographie bourbonnaise.

Maurice DUNAN.

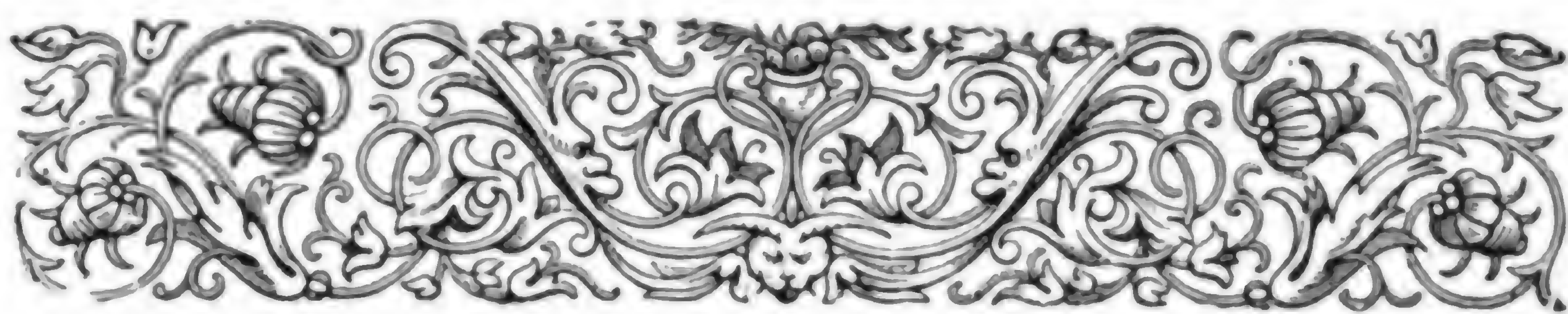
Max BOIROT. — **Fouilles faites à Saint-Martin, près Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), en juin 1912. Compte rendu...** — Bourbon-Lancy, impr. de Chandioux, 1912, in-8°, 8 pages et une figure.

C'est l'histoire des fouilles que nous signalons plus haut. On y verra que l'église Saint-Martin se trouvait dans un champ situé en face d'un bâtiment qui fut longtemps pris pour elle ; l'église fut démolie lors de la Révolution et son dernier vestige disparut en 1806. L'emplacement qu'elle occupait appartient aujourd'hui à M. Battu. Les fouilles qui ont révélé les cercueils et l'inscription doivent être poussées plus loin et plus profondément et M. Boirot donnera certainement un jour prochain le résultat de ses heureuses investigations.



Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 4 NOVEMBRE 1912

PRÉSIDENCE DE M. MORAND

Étaient présents : MM. Baury, le chanoine Berthoumieu, Besson, F. Bidault, Bonnet, Capelin, le dr Chopard, le chanoine Clément, Dénier, Dunan, l'abbé Dupuis, Flament, Frobert, Gédel, Hackspill, Joyeux de Lançon, Leutrat, Linglin, Milcent, R. Moreau, Pays, le dr Ranglaret, A. Thonier et Viple. — Excusés : Mme la Mise des Ligneris, MM. Abel Chabot, Chambron, Devaulx de Chambord, le vte de Durat, A. Levêque, Sabatier, Tiersonnier et Tissier.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, le président procède au dépouillement de la correspondance : lettre de notre confrère M. Charles-Joseph Prelle, informant de sa nomination comme délégué de l'Alliance scientifique universelle pour la section « France-Centre » ; — lettre de faire-part du décès de M. Maurice de Laguérenne, receveur des finances honoraires.

— Travaux déposés. — De M. Hackspill : *Le Manoir de Bigut*, accompagné de planches. (Renvoyé au conseil d'administration.)

— M. le Président donne ensuite lecture du compte rendu des publications reçues pendant les vacances, dont M. Tiersonnier a bien voulu faire une rapide analyse :

« La *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, 1912, n° 3, reproduit, sous la rubrique « Glanures bibliographiques », des *Observations physiques sur les eaux thermales de Vichy*, dues au docteur M. de Lasone (1707 + 1788), qui fut médecin de l'infortunée reine Marie-Antoinette. Plus loin, on trouve une nécrologie d'Adolphe Pellat, botaniste distingué, qui a exploré l'Auvergne et la région de Gannat, tandis qu'il était sous-préfet de Gannat (1866 à septembre 1870).

« — *Mémoires de l'Académie Stanislas* (1911-1912), discours prononcé le 13 septembre 1911 aux obsèques de M. Edgard Audiat, officier, puis magistrat. L'orateur dit que le défunt, né le 8 janvier 1828

à Sélestat, dans le Bas-Rhin, appartenait à une ancienne famille de robe du Bourbonnais (p. CXLII).

« — *Bulletin historique du diocèse de Lyon* (novembre-octobre 1912). A signaler : *Fesch et Mme Lætitia, sa sœur, aux eaux de Vichy.* Outre d'intéressants détails sur le futur cardinal et son entourage, on trouve dans cet article des détails sur la vie que les baigneurs menaient à Vichy en 1799.

« — *Bulletin... de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1911. P. 80, une bonne analyse du livre fort intéressant de M. Ed. Forestié, *La grande peur* (un vol. in-8°, Masson, Montauban, 1910). L'auteur établit à nouveau, après d'autres, que la panique insensée qui secoua la France entière du 22 juillet au 4 août 1789 fut l'œuvre de la franc-maçonnerie. — P. 195, M. Saint-Yves conteste que la franc-maçonnerie ait eu dans la Révolution un rôle autre qu'un rôle secondaire. — P. 198, M. Forestié répond et maintient ses conclusions en ajoutant de nouveaux arguments au rôle et à l'influence de la franc-maçonnerie dans la Révolution française. La grande peur ayant sévi en Bourbonnais, livre et discussion sont à mentionner. »

— M. MORAND donne lecture d'un rapport de M. Tiersonnier concernant l'église de Chappes. Il appelle l'attention de la Société d'Emulation sur ce monument et sur les traitements barbares qu'on lui fait subir. En présence des mutilations accomplies, M. Tiersonnier demande que la Société émette un vœu tendant à l'arrêt immédiat des travaux incriminés, au classement de l'église de Chappes, à la reprise des travaux sur un plan plus artistique et plus rationnel, au classement de la statue de Notre-Dame de Chappes et du bas-relief de l'Adoration des bergers.

Après discussion de cette question, notre confrère M. René MOREAU, architecte des monuments historiques, fait observer que le classement ne pourra être que très difficilement obtenu maintenant, en raison justement des mutilations accomplies.

M. MILCENT fait observer qu'il incombe à la Société d'Emulation, jalouse gardienne des traditions et des vestiges de notre art bourbonnais, de provoquer la demande de classement des édifices intéressants de notre province et, dans ce but, pour que pareil fait ne puisse se reproduire, il demande la nomination d'une commission chargée d'élaborer la liste des monuments dignes d'être classés. Sont élus membres de cette commission : M. le chanoine Clément, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie ; M. René Moreau, architecte des monuments historiques pour le département de l'Allier ; MM. Baër, Baury, Giraud, Lévêque et Mitton, architectes ; M. Milcent, auteur du projet ; M. Flament, archiviste du département.

— M. DÉNIER donne ensuite connaissance de récentes trouvailles gallo-romaines faites à Néris.

— M. le docteur CHOPARD demande qu'au cours du prochain congrès archéologique il soit proposé : 1° de demander le relèvement des pierres tombales qui existent dans nos vieilles églises ; 2° que la tour servant de prison à Moulins, anciennement dépendance du château de nos ducs, soit désaffectée et mise à la disposition des visiteurs. A ce propos, M. DUNAN fait remarquer que la Mal-Coiffée, sous l'Empire, servit de caserne pour la Compagnie départementale et pour les conscrits de passage, en même temps que de prison.

— M. le docteur Chopard fait circuler la photographie d'un tableau, attribué à Mignard, représentant Mlle de Montpensier.

— Sont présentés comme membres titulaires :

M. J. DE CHAUVIGNY DE BLOT, directeur particulier de la Compagnie d'assurances *l'Union*, à Tours, par MM. Flament, le d^r de Brinon et L. Grégoire.

M. H. DE CHAUVIGNY DE BLOT, avocat à la Cour d'appel de Paris, 12, rue Froidevaux, par MM. Flament, le d^r de Brinon et L. Grégoire.

M. Pierre CONCASTY, rue de l'Horloge à Moulins, par MM. Louis Grégoire, le chanoine Clément et M. Dénier.

M. Roger ELIE, 11, rue du Général-Cerez à Limoges, par MM. l'abbé Clément, Gaëtan Sanvoisin et M. Dénier.

M. l'abbé PICQ, curé de Lusigny, par MM. le chanoine Berthoumieu, Joseph Viple et le chanoine Clément.

— Sont élus membres titulaires :

MM. Joseph BOURDERIOUX, Antoine LOUBIÈRES et l'abbé Gilbert PÉPIN.

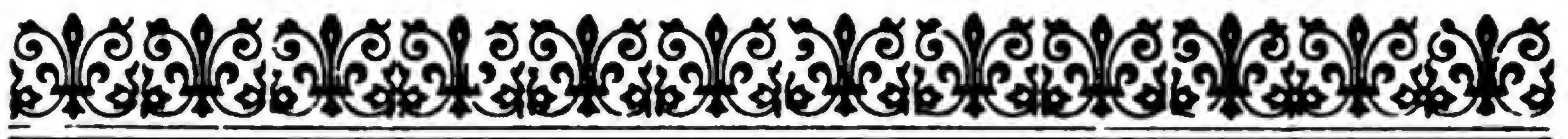
— La Société procède ensuite au renouvellement de son bureau : Sont élus : Président : M. DELAIGUE ; vice-présidents : MM. DUNAN et le d^r CHOPARD ; secrétaire général : M. Marc DÉNIER ; secrétaire adjoint : M. CAPELIN ; trésorier : M. FROBERT ; directeur du *Bulletin* : M. FLAMENT ; conservateur des collections : M. QUEYROI ; bibliothécaire : M. LEUTRAT.

— Sont nommés, en outre, membres du conseil d'administration : MM. BERTHOUMIEU, DE BRINON, chanoine CLÉMENT, GÉDEL, C. GRÉGOIRE, marquis DE LAS-CASES, MILCENT, R. DE QUIRIELLE et SABATIER.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

M. D.





Deux Noëls bourbonnais

DU XVIIIe SIÈCLE

ÉCRITS EN PATOIS DE MONTLUÇON

par MM. Charreton de Beaulieu, chanoine du chapitre Saint-Nicolas. Claude Cheville et André, avocats en Parlement.

Les noëls n'étaient pas toujours de pieux cantiques uniquement destinés à célébrer le mystère de la Nativité. C'étaient souvent des apologues composés pour exprimer les sentiments populaires ; ils jouaient alors, discrètement, le rôle attribué maintenant aux chansons politiques.

Il y a eu des noëls auvergnats en l'honneur des Grands-Jours d'Auvergne : l'Enfant Jésus y représentait symboliquement les Bons Juges dont l'arrivée devait mettre en fuite les injustices et les spoliations.

Ceux que nous publions célébraient la fin de la guerre de la Succession d'Espagne. A vrai dire, composés en 1711, ces hymnes d'allégresse semblent avoir été prématurés, puisque la guerre ne prit fin qu'en 1714. Mais au moment où ils furent écrits, on croyait à la cessation prochaine des hostilités. Les Anglais venaient de renverser leur ministère wigh qui, de concert avec les Hollandais et les Impériaux, avait entrepris la lutte contre la France (1) ; le gouvernement venait de passer aux mains des tories pacifiques ; l'illustre Marlborough, chef des wighs, était dépouillé du commandement de l'armée ; enfin, le 8 octobre 1711, l'Angleterre s'était retirée de la lutte en signant des préliminaires de paix. Comme tout le monde espérait voir ces préliminaires promptement suivis d'un traité définitif, entraînant une pacification générale, la nouvelle en fut reçue avec des transports de joie.

(1) Novembre 1710.

On ne prévoyait pas, alors, que la ténacité hollandaise et le génie du prince Eugène prolongeraient la guerre pendant deux ans ; chacun se disait que la « paix d'Angleterre » était proche ; on y voyait le salut de la France épuisée.

Partageant l'illusion commune, MM. Charreton de Beaulieu, Cheville et André, poètes montluçonnais, résolurent d'exprimer l'allégresse populaire en composant deux noëls, dans lesquels l'Enfant Jésus viendrait délivrer le pays de la guerre et de tous les autres fléaux qui l'avaient accablé.

Cette fiction ingénieuse et d'ailleurs traditionnelle fut parfaitement comprise, car elle traduisait bien les sentiments du peuple. Après une guerre interminable, une famine atroce, la ruine agricole, deux hivers épouvantables et tels qu'on n'en a jamais revu, les paysans de Montluçon, qui voyaient avec la paix prochaine arriver la fin de leurs misères, étaient dans l'état d'esprit voulu pour comparer leur joie débordante à celle qu'avaient ressentie le ciel et la terre au moment de la naissance du Sauveur. On apportait leur délivrance.

Cette fiction fut d'autant mieux comprise qu'écrivant pour le peuple, les auteurs employèrent son langage : le patois du pays. Elle le fut d'autant mieux enfin, qu'à la place des bergers de Judée, ce sont des paysans montluçonnais, du temps de Louis XIV, qui se réjouissent de la naissance de Jésus et s'indignent de la colère d'Hérode, et que, dans leurs discours pleins d'anachronismes, ils font les plus transparentes allusions aux événements présents. Ainsi, l'un des noëls commence par exprimer l'idée qui hante alors tous les esprits :

Nous allons voir finir la guerre,
Voici le bon temps revenu !

Puis il fait allusion aux terribles gelées qui viennent de dévaster la France :

Plus de gelée ni de coulure !

à la ruine des campagnes :

Ici, tout est en friche ;

à l'affreux hiver de 1710 (1), dont on redoute le retour pour 1711 :

Cet hiver serait pire que ne le fut celui de l'an passé !

(1) L'hiver de 1708-1709 est le célèbre hiver pendant lequel l'Océan gela sur les côtes françaises et qui détruisit toutes les récoltes ; mais il fut suivi

Dans le second noël, l'un des personnages demande ce que vient faire sur la terre Jésus :

Ce beau Dauphin qui était si bien là-haut ;

Et il ajoute :

S'il faisait la paix d'Angleterre,
Les Hollandais seraient penauds.

Un autre personnage réplique :

Il fera peut-être bien cette paix en passant.

Les auteurs traduisirent d'une façon si complète et si heureuse les sentiments populaires que leurs noëls eurent un immense succès. Chantés pour la première fois pendant le mois de décembre 1711, ces poèmes se trouvèrent bientôt sur toutes les lèvres ; ils restèrent à ce point gravés dans toutes les mémoires que, longtemps après les événements, on les chantait chaque année dans plus de vingt paroisses autour de Montluçon et qu'on les chantait encore en 1850, sans rien comprendre à leur sens allégorique.

Actuellement, ils ne connaissent plus les douceurs de la popularité ; la foule les ignore. L'un des deux, véritable chef-d'œuvre du genre, est entré dans le bagage des lettrés et des savants ; l'autre, au contraire, serait définitivement perdu si M. Alfred Crépin-Leblond ne l'avait tiré de la poussière des archives.

Non seulement on doit à cet écrivain distingué la conservation de ce poème, mais on lui doit encore tout ce qu'on sait sur les deux noëls dont il s'agit : sans lui, nous ne saurions ni les noms de leurs auteurs ni la date de leur composition, qui seule permet d'en comprendre le sens et la portée.

Les érudits qui connaissaient le noël :

N'anan vèire feni la guiârre...

le dataient tantôt de 1710 (1), tantôt de 1770 (2), tantôt plus vaguement « de la fin du XVIIIe siècle » (3) ; ils désignaient, comme en étant

d'un autre hiver particulièrement ruineux pour le Bourbonnais, en 1709-1710, car il y eut encore des gelées terribles auxquelles succédèrent des inondations désastreuses. Ces fléaux, survenant au moment où sévissait la plus grande famine des temps modernes, avaient mis le comble à la détresse du pays.

(1) *Ancien Bourbonnais*, tome II ; *Voy. pittoresque*, p. 20.

(2) *Bulletin de la Société d'Emulation*, année 1895, page 365.

(3) M. Géraud Lavergne : *Le parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles*, page 141.

l'auteur, tantôt « Gilbert Biâ, homme du peuple, ingénieux et plein de cœur » (1), tantôt « le spirituel Cheville, avocat au bailliage de Montluçon » (2), tantôt Gilbert Cheville, avocat à Montluçon, caché sous le pseudonyme de Biâ (3).

Mais M. Alfred Crépin-Leblond, amateur de curiosités littéraires et de traditions locales, fit un beau jour une découverte qui tranchait la question (4). Sur un registre ayant fait partie de la succession de M. Deschamps de Savigny, il trouva, à propos de ce noël, la petite note suivante :

J'ai ouï dire par mon père que ce noël et celui qui commence par ces mots : « Vauté, Francès, et segons que l'etelle... » avaient été composés par MM. Charreton (5), chanoine ; de Beaulieu, doyen de Saint-Nicolas ; cheville (6) et André, avocats, en l'an de grâce 1711.

En l'an de grâce 1711 ! C'était la clef de toutes les énigmes : il suffisait, après cela, de lire les textes pour en comprendre le sens symbolique, passé jusqu'alors inaperçu.

Quant aux noms des auteurs, la révélation était également intéressante. C'était d'abord la fin de la légende de Gilbert Biâ (7), paysan illettré faisant des vers exquis ; c'était, en ce qui concerne Cheville, avocat à Montluçon, la confirmation de ses droits d'auteur, mais à condition d'en faire, avec ses collaborateurs, le partage équitable. Bien que M. Géraud Lavergne l'ait appelé Gilbert Cheville, ce personnage s'appelait en réalité Claude Cheville. Il figure sous le n° 60 dans l'*Armorial* de d'Hozier, bureau de Montluçon (8) ; il est qualifié d'avocat en parlement. Une note de M. des Gozis précise son identité : il était fils de Gilbert Cheville, contrôleur au grenier à sel, et de Jeanne Reilhan.

(1) *Ancien Bourbonnais*, t. II *ubi supra*.
(2) *Revue Lyonnaise*.
(3) M. Géraud Lavergne : *op. cit.*
(4) Voir Supplément du *Courrier de l'Allier* du 25 décembre 1891, appelé *Courrier-Noël*, et *Quinzaine bourbonnaise*, t. VII, p. 539.
(5) M. Crépin-Leblond avait lu par erreur Chavreton.
(6) M. Crépin-Leblond avait lu par erreur Chaville.
(7) Pour expliquer la légende de Biâ, on peut supposer que les auteurs ont pris ce pseudonyme collectif. Pour expliquer comment une certaine tradition en avait fait le pseudonyme exclusif de Cheville, on peut supposer que ce dernier prit à la collaboration une part tellement prépondérante que le public lui en attribua tout le mérite.
(8) *Archives historiques du Bourbonnais*, t. III, p. 130.

Nous n'avons aucun renseignement sur M. André, avocat en parlement. Mais l'*Armorial* de d'Hozier nous renseigne sur M. de Beaulieu, qui figure sur le registre du bureau de Montluçon, sous le n° 118. Il s'appelle Joseph-Robert Charreton de Beaulieu ; il est chanoine, et une note de M. des Gozis nous apprend que ce personnage a été nommé en 1716 doyen du chapitre de Saint-Nicolas (1).

Si on prend à la lettre la note de M. Deschamps de Savigny (2), il faut admettre parmi les collaborateurs un second Charreton, également chanoine ; mais il est probable que cette note a été rédigée d'une façon un peu confuse et qu'il faut ne faire qu'une seule et même personne de M. Charreton et de M. de Beaulieu (3).



De tous les poèmes publiés en patois bourbonnais, le plus connu est sans contredit le charmant noël qui commence par ces mots :

N'anan vèire feni la guiârre,
Véitchi le bon tin revingu.

On en connaît plusieurs variantes que nous avons utilisées pour rédiger notre texte et sur lesquelles nous donnerons plus loin des explications détaillées ; il nous suffira de dire maintenant qu'elles présentent de nombreuses différences et que nous nous en sommes servi comme moyen de contrôle en les mettant toutes à contribution. Cependant, le texte publié par M. Alfred Crépin-Leblond dans le

(1) *Archives historiques du Bourbonnais*, t. III, p. 165. Cela confirme l'exactitude de la note Deschamps de Savigny.

(2) M. Alfred Crépin-Leblond ne donne pas le prénom de M. Deschamps de Savigny ; il s'agit probablement de Joseph Deschamps de Savigny, gentilhomme de la vénerie, né le 16 août 1706, mort le 8 août 1785, fils d'Antoine Deschamps de Verneix, gentilhomme du duc d'Orléans, et de Marie-Mayeule Charreton de Beaulieu. Lors donc qu'il déclare « qu'il a ouï dire à son père », il invoque un témoignage bien probant, puisque son père était le proche parent de l'un des auteurs du noël et son contemporain. Il y a eu un autre Deschamps de Savigny, fils du précédent, né en 1746 et mort en 1818. Dans le cas où ce serait de lui qu'il s'agirait, le ouï-dire serait moins direct, mais conserverait la force qu'il tire des liens de parenté de cette famille avec les Charreton de Beaulieu.

(3) Après avoir désigné par son nom patronymique M. Charreton, chanoine, M. Deschamps de Savigny aura voulu préciser son identité en mettant entre deux virgules les noms et les titres sous lesquels il était plus généralement connu.

Courrier de l'Allier, une première fois en 1860 et une seconde fois en 1891, a été presque toujours notre guide le plus sûr.

Ce noël est un dialogue dans lequel trois personnages se réjouissent de voir s'ouvrir une ère nouvelle, pleine de prospérités. Le premier personnage, nommé Biâ (1), c'est-à-dire Gilbert, est un vigneron borné, craintif et terre à terre. Le second, nommé Touénon, c'est-à-dire Antoine, est un paysan tout aussi ignorant, mais d'un caractère absolument opposé : il est homme d'initiative, joyeux, hardi et même un peu hurluberlu. Le troisième, nommé Michiau, c'est-à-dire Michel, est un villageois dégrossi, ayant une certaine instruction, au courant des nouvelles et des événements ; c'est lui qui donne des explications aux deux premiers interlocuteurs et qui redresse leurs idées biscornues.

Il y a même un quatrième personnage qui ne prend pas la parole ; il s'appelle Coulâ, c'est-à-dire Nicolas, et ne paraît pas très heureux en ménage, car il demande au Sauveur de lui accorder le divorce.

L'aspect languedocien ou limousin (2) du dialogue patois déconcerte à première vue le lecteur, et cependant, si on veut goûter toute la saveur de ce noël, il faut s'y habituer et lire le texte original. La traduction ne rend pas toute la grâce de cette paysannerie, tout le piquant des plaisanteries rustiques, toute la truculence de certains termes populaires. Elle peut suffire cependant pour faire deviner le mérite de ce gracieux poème, dont voici l'analyse :

Le dialogue débute par un cri de joie : Biâ, s'adressant à Touénon, son compère, lui dit que Noël est né, qu'il va mettre fin à la guerre, aux gelées, à la coulure des vignes, aux oppressions dont souffrent les paysans. Enfin, voilà le bon temps revenu !

Touénon, dont la joie est plus vive encore, veut aller tout de suite à Bethléem ; il offrira du bon vin doux à saint Joseph pour l'ébaudir, il offrira du gâteau à l'Enfant Jésus ; et comme on lui a dit que la sainte Famille était indignement hébergée, il invitera la sainte Vierge à venir loger chez lui !

Mais un villageois plus instruit, nommé Michiau, fait comprendre à Touénon que ses offres sont bien inutiles. Noël ne manque de rien : il a auprès de lui toute « une troupe de Rois » qui lui ont apporté de pleins sacs d'écus.

(1) Abréviation de Gibiâ.
(2) Les philologues disent : provençal !

Parmi ces rois, il y en a un qui vient sans doute des extrémités du monde, car c'est un roi maure, tout noir, qui est habillé, coiffé et armé d'une manière bien extravagante, et qui tourne les yeux de travers (1). Il est arrivé tranquillement assis sur la bosse d'un chameau, tandis qu'autour de lui couraient, à toutes jambes, des laquais noirs comme poix, qui pataugeaient dans la boue et dans la neige. Pendant que les rois s'empressent auprès du Sauveur, Hérode enrage.

Biâ interrompt un instant Michiau pour lui dire qu'il a parlé à plusieurs gentilshommes du voisinage, qui revenaient de Bethléem, et que tous, ils tenaient l'Enfant Noël en haute estime, affirmant que c'était le fils d'une princesse. Mais comment une famille de princes serait-elle logée dans une étable ?

Ah ! certes, reprend Michiau, cet enfant est un grand personnage ! Il loge dans une étable ! Qu'importe ? Dans cette étable, toute la noblesse est réunie autour de lui, et tous ces seigneurs sont figés de respect ; ils se tiennent debout et n'osent pas souffler mot.

Cet enfant couche dans une crèche ! Qu'importe ? Devant cette crèche, des rois agenouillés le supplient de quitter notre pays dévasté, nos terres en friche, et de venir avec eux en Orient, où tout respire la richesse.

Biâ interrompt de nouveau. Ah ! quel malheur ! s'écrie-t-il, sûrement Noël va s'en aller dans ce pays délicieux ; pourquoi resterait-il au milieu de nous, qui sommes pauvres ? Et si notre Sauveur s'en va, nous voilà de nouveau dans l'embarras ! Nous sommes dans le cas d'avoir un hiver encore pire que celui de l'an dernier !

Touénon, l'homme décidé, déclare qu'il faut tout de suite aller à Bethléem, parler à Noël et lui faire comprendre qu'on a besoin de lui. La route n'est pas sûre ; ma foi, tant pis ; on se fera accompa-

(1) Il semble que ce soit une tradition populaire de peindre le roi nègre avec des yeux de travers, car, dans un noël provençal dont Alphonse Daudet a recueilli un fragment, on lit les deux vers suivants :

Veici lou rèi mouro
Emé sis iue tout trevira.

que l'illustre écrivain traduit ainsi :

Voici le roi maure
Avec ses yeux tout trévirés.

Nous devons ce renseignement à la complaisance de M. Marcellin Crépin-Leblond, qui a correspondu avec Mistral à ce sujet.

gner par de bons chiens, on saura manier les pierres pour se défendre, et si on trouve le méchant Hérode en chemin, on lui fracassera la tête !

Par le couplet final, Michiau répond que le châtiment d'Hérode est l'affaire de Dieu : le grand Maître y pourvoira.

Ce badinage pieux pouvait être détestable ; il s'est trouvé au contraire excellent. De l'esprit, de la grâce poétique, un tour naturel, de l'ingéniosité dans la composition, du pittoresque dans les expressions populaires, un goût impeccable, voilà ce qu'on trouve dans cette œuvre achevée.

N'anan vèire feni la guiârre

N'a_nan vèi_re fe_ni la guiâr_re, Véi_tchi le bon
tin re_vin_gu Nô_vé ne_z_é nès_su Pa dé_zar_siâ la
Tiâr_re; Se_ran mai_trèi chia nous, ne crain_dran pu de_gu. N'a_
nan vèi_re fe_ni la guiâr_re, Véi_tchi le bon tin re_vin_gu.

I

BIA

N'anan vèire feni la guiârre,
Véitchi le bon tin revingu ;
Nôvé ne-z-é nèssu
Pa dézarsiâ la Tiârre ;
Seran maitrèi chia nous, ne craindran pu degu.
N'anan vèire feni la guiârre,
Véitchi le bon tin revingu (1).

I

GILBERT

Nous allons voir finir la guerre, — Voici le bon temps revenu ; — Noël nous est né — Pour délivrer la terre ! — Nous serons maîtres chez nous, nous ne craindrons plus personne. — Nous allons voir finir la guerre, — Voici le bon temps revenu.

(1) Nous donnons l'air d'après l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale. Fonds Fr., Nouv. acq. 3338, fol. 240.

2

Pu de jalade ni couleure !
Satan sera bin-n-afiata ;
O ne-z-a treminta
Et chaffraya d'arreure.
Tout note petit faix-z-en é dégazuta.
Pu de jalade ni couleure !
Satan sera bin-n afiata.

3

TOUÉNON

É m'en vé charchâ la Coumère
Pa la faire lugiâ chia nous :
É-z-ai dô bon vin doux
Par ébaudi le Père, [nou.
Dô tourtou pa le Fi, dô pèi et de lâ
É m'en vé charchâ la Coumère
Pa la faire lugiâ chia nous.

4

MICHIAU

Ne l'y faut ni tourtou ni tourte
Parmi una troupe de rèi,
Dô blian ambé dô nèi,
Qu'intron-z-à pliène pourte, [tô pèi !
Charja de biau-z-écus. Daru ! garde
Ne l'y faut ni tourtou ni tourte
Parmi una troupe de rèi.

5

Cou l'y-z-é vingu un rèi more
Que vire lô-z-eû de traviâ ;
Ol a-t-un bounet viâ
Gros coume una bigore, [de fiâ.
De lâ chaussé de queû et-n-un coulié
Cou l'y-z-é vingu un rèi more
Que vire l'ô-z-eû de traviâ.

6

A son couta pin-t-une épliète
Trèi coua pu longe qu'un gouyâ,
Aussi large qu'un dâ,

II

Plus de gelée ni de coulure ! — Satan sera bien attrapé ; — Il nous a tourmentés — Et ravagés sans cesse. — Tout notre petit avoir en est dévasté. — Plus de gelée ni de coulure ! — Satan sera bien attrapé.

III

ANTOINE

Je m'en vais chercher la commère — Pour la faire loger chez nous : — J'ai du bon vin doux — Pour ébaudir le père, — Du tourton pour le fils, des pois et des noix. — Je m'en vais chercher la commère — Pour la faire loger chez nous.

IV

MICHEL

Il ne faut là ni tourton ni tourte — Parmi une troupe de rois, — Des blancs avec des noirs, — Qui entrent à pleine porte, — Chargés de beaux écus. Badaud ! garde tes pois ! — Il ne faut là ni tourton ni tourte — Parmi une troupe de rois.

V

Il y est venu un roi maure — Qui tourne les yeux de travers ; — Il a un bonnet vert — Gros comme une jarre. — Des chausses de cuir et un collier de fer. — Il y est venu un roi maure — Qui tourne les yeux de travers.

VI

A son côté pend un outil tranchant — Trois fois plus long qu'une serpe, — Aussi large qu'une faux, — Plus

Pu pesante et pu drète : [soudâ !
Jamé din la miéliss' s'é v'gu-z-un tô
A son couta pin-t-une éplièt e
Trèi coua pu longe qu'un gouyâ.

pesant et plus droit : — Jamais dans la milice ne s'est vu tel soldat. — A son côté pend un outil tranchant — Trois fois plus long qu'une serpe.

7

Sô laquais sont nèi couma peje
Et simblion dô chavan dénia ;
Tous qué jable-gouilla
Gibaudon din la nege, [bouillâ.
S'en fretan le mentou pa se débar-
Sô laquais sont nèi couma peje
Et simblion dô chavan dénia.

VII

Ses laquais sont noirs comme poix — Et semblent des chats-huants dénichés ; — Tous ces pataugeurs – S'ébattent dans la neige, – S'en frottant le menton pour se débarbouiller. — Ses laquais sont noirs comme poix — Et semblent des chats-huants dénichés.

8

O vingué monta su la bosse
D'un grand animau-z-éssouarlia
Que vé, tout défarra,
Pu vite qu'un carrosse [gouilla.
Que n'échive en chemi ni gâchi ni
O vingué monta su la bosse
D'un grand animau-z-éssouarlia.

VIII

Il vint monté sur la bosse — D'un grand animal hébété — Qui va, tout déferré, — Plus vite qu'un carrosse — Qui n'évite en chemin ni fondrières ni bourbiers. — Il vint monté sur la bosse — D'un grand animal hébété.

9

La canaille de co viélage
L'a ufa coum' un batelau (1) :
« Vous sé mâ tous dô fau !
— Dissé din son lingage, —
« Nôvé m'a be béza et n'a pas agu
La canaille de co viélage [pau ! »
L'a ufa coum' un batelau.

IX

La canaille de ce village – L'a hué comme un bateleur : — « Vous n'êtes tous que des fous ! — Dit-il en son langage, — Noël m'a bien embrassé et n'a pas eu peur ! » — La canaille de ce village — L'a hué comme un bateleur.

10

Hérode enrage et fé la ligue ;
O fé simblian d'y voulé nâ :
Mâ co mèichan renâ

X

Hérode enrage et intrigue comme un ligueur (2) ; — Il fait semblant de vouloir y aller (3) ; — Mais ce méchant re-

(1) Il faudrait écrire à l'anglaise *batelaw* pour avoir le son exact de la dernière syllabe. Une version a écrit *batelaô*, ce qui est approximatif. La remarque s'applique aux trois rimes similaires.

(2) C'est-à dire qu'Hérode complote contre Noël comme les Ligueurs complotaient contre leur roi légitime.

(3) Il fait semblant de vouloir aller à la crèche de Bethléem.

A pau de quoque brigue ;
Neut et jou que l'Afan le fé-t-évaillounâ.
Hérode enrage et fe la ligue ;
O fé simblian d'y voulé nâ.

nard — A peur de quelque menée : — Nuit et jour cet enfant le fait tomber en pâmoison. — Hérode enrage et intrigue comme un ligueur ; — Il fait semblant de vouloir y aller.

11

BIA

Coué marville que la noublesse
Faze tant cas de que-l'Afan !
Tous s'en anon disant
Que sa Mère é princesse ;
Mâ coué-tu din-t-un tèi que se lujon lô grands ?
Coué marville que la noublesse
Faze tant cas de que-l'Afan !

XI

GILBERT

C'est merveille que la noblesse — Fasse tant de cas de cet Enfant ! — Tous les gentilshommes s'en vont disant — Que sa mère est princesse. — Mais est-ce dans une étable que se logent les grands ? — C'est merveille que la noblesse — Fasse tant de cas de cet Enfant !

12

MICHIAU

La noublesse l'y z-é d'en pointes
Que n'ose, mardjié ! pas piôlâ !
Pas pu mé que Coulâ
Que s'y tin, lâ mains jointes,
Et vô priâ co Fi de le démaridâ.
La noublesse l'y-z-é d'en pointes
Que n'ose, mardjié ! pas piôlâ !

XII

MICHEL

La noblesse se tient là, debout. — Qui n'ose, morbleu ! pas souffler mot ! — Pas plus que Nicolas — Qui s'y tient, les mains jointes, — Et veut prier ce Fils de le démarier ! — La noblesse se tient là, debout, — Qui n'ose, morbleu ! pas souffler mot !

13

Lô rèi le prion-t-à la creche
De veni din lou-z-Orient :
Vaubâ tout z-é plaisant,
Étchi tout z-é-t-en freche ;
Eiz-autrèi chavon mâ pa trevâ de l'argent !
Lô rèi le prion-t-à la creche
De veni din lou-z-Orient.

XIII

Les rois le prient à la crèche — De venir dans leur Orient : — Là-bas tout est plaisant, — Ici tout est en friche ; - Eux, ils n'ont qu'à creuser pour trouver de l'argent ! — Les rois le prient à la crèche — De venir dans leur Orient.

14

BIA

É-z-é mâ pau qu'Ol y devâle,
Dépita de noté mouyan ;
Et si ne L'anparan (1)

XIV

GILBERT

Je n'ai qu'une peur, c'est qu'Il y descende, — Dépité de nos petites ressources ; — Et si nous Le laissons échap-

(1) *Anparâ* ou *anparlâ* est un vieux verbe patois qui signifie : perdre, laisser échapper. La bergère qui *anpare* une *ouille* est celle qui a laissé

Note cas sera sâle.
Que-l'hiviâ sera pié qu' ne fugué co [d'antan.
É-z-é mâ pau qu'Ol y devâle,
Dépita de noté mouyan !

per, — Nous serons dans un mauvais cas ; — Cet hiver sera pire que ne le fut celui de l'an passé. — Je n'ai qu'une peur, c'est qu'Il y descende, — Dépité de nos petites ressources.

15

TOUÉNON

Pa L'arrêtâ faut L'anâ vèire,
Inquérâ qu'é sia tout guechi.
Ézufe noté chi !
Faré ronfâ lâ pèire ! [chemi !
Le Rode é fricassa si le treve en
Pa L'arrêtâ faut L'anâ vèire,
Inquérâ qu'é sia tout guechi.

XV

ANTOINE

Pour Le retenir il faut aller Le voir, — Bien que je sois tout fatigué. — Appelle nos chiens ! — Je ferai ronfler les pierres ! — Hérode est fricassé si je le trouve en chemin ! — Pour Le retenir, il faut aller Le voir, — Bien que je sois tout fatigué.

16

MICHIAU

Hérode aur' affaire au grand Maître
Que ringera bin co brutô ;
O fara plieur dô ciô
Le soufre et le salpêtre [sourdaud !
Su co vieux belitrâ que fé tant le
Hérode aur' affaire au grand Maître
Que ringera bin co brutô !

XVI

MICHEL

Hérode aura affaire au grand Maître, — Qui réduira bien ce brutal ; — Il fera pleuvoir des cieux — Le soufre et le salpêtre — Sur ce vieux bélître qui fait tant le sourdaud ! — Hérode aura affaire au grand Maître — Qui réduira bien ce brutal.

Voici la liste des éditions imprimées ou manuscrites que nous avons consultées pour rédiger notre texte.

1° Edition de 1808, restée manuscrite ; communiquée au Ministère de l'Intérieur par M. Pougeard du Limbert, préfet du département de l'Allier (1). Le gouvernement de l'Empire procédant alors à une enquête sur les divers patois de France, tous les sous-préfets reçurent l'ordre de faire traduire en patois, dans leurs arrondissements respectifs, la *Parabole de l'Enfant prodigue*, et d'envoyer ces traductions à l'administration impériale, en y joignant quelques

échapper une brebis. (Renseignement donné par M. des Champs de Verneix, et confirmé par l'édition du *Bulletin de la Société d'Emulation*, année 1895, dont il sera parlé ci-après.)

(1) Bibl. Nat., Fonds Fr., Nouv. acq. 5910. Atlas. Patois de France, 1° Allier, folio 35.

échantillons du parler de chaque arrondissement, tels que proverbes, légendes, chansons populaires. Avec sa Parabole obligatoire, le sous-préfet de Montluçon envoya notre noël, qu'il intitula : « Dialogue de deux villageois sur la naissance de Jésus ». Cet envoi fut dirigé par le préfet de l'Allier sur le Ministère de l'Intérieur ; à la suite de diverses péripéties, il parvint à la Bibliothèque nationale, où il est encore aujourd'hui.

2° Edition publiée en 1837 dans l'*Ancien Bourbonnais* (1). Elle était accompagnée d'une note attribuant le poème à « Gilbert Biâ, homme du peuple, ingénieux et plein de cœur », qui l'aurait composé en 1710 ; cette note ajoute que le texte patois a été collationné sur plusieurs copies dont l'une était assez ancienne.

3° Edition restée manuscrite et envoyée vers 1855 au Comité des Travaux historiques (2). C'est la seule qui contienne la mélodie notée (3) ; à ce titre, elle est particulièrement précieuse. L'envoi est intitulé *Cantique de Noël* (patois de Montluçon).

4° Edition contenue dans le numéro de la *Revue Lyonnaise* du mois de septembre 1884 (4) et publiée sous le titre de : *Un noël bourbonnais de Biâ*. Elle est accompagnée d'une note signée L. C., disant que « Biâ », abréviation de « Gibiâ », est le pseudonyme d'un poète montluçonnais du XVIIIe siècle, le spirituel Cheville, avocat au bailliage de Montluçon.

5° Edition publiée par M. Alfred Crépin-Leblond, le 25 décembre 1891, dans un supplément du *Courrier de l'Allier* appelé « Courrier-Noël » (5). Elle était accompagnée d'une note donnant les renseignements contenus dans le registre de M. Deschamps de Savigny et disant que ce noël, encore très populaire il y a un demi-siècle, est écrit en patois de Montluçon, tel qu'on le parle dans la banlieue de cette ville, depuis le village de Désertines jusqu'à la limite du département de la Creuse.

6° Edition contenue dans le *Bulletin de la Société d'Emulation* de

(1) Tome II, *Voy. pitt.*, page 20.

(2) Bibl. Nat., Fonds Fr., Nouv. acq. 3338, fol. 238.

(3) *Ibid.*, fol. 240.

(4) Page 323. Par une sorte de calembour, le villageois qui y prend le premier la parole s'appelle Nové, c'est-à-dire Noël ; il ne récite que trois couplets. Michiau réplique sans désemparer pendant tout le reste du poème.

(5) M. Alfred Crépin-Leblond avait déjà publié ce noël, en 1860, dans le *Courrier de l'Allier*, qui paraissait alors à Montluçon.

l'année 1895 (1) et intitulée *Vieux noël.* Elle était accompagnée de la note suivante : « Ce noël nous a été communiqué par notre confrère M. Aucouturier, curé de Deux-Chaises. Il a été composé en 1770 et se chantait encore il n'y a pas très longtemps aux environs de Montluçon. »

7° Autre édition de 1895 contenue dans la *Monographie du canton d'Huriel,* de M. Bourgougnon (2). Elle ne contient que les couplets relatifs au roi maure. Elle est intéressante parce qu'elle est écrite d'après la prononciation d'Huriel, mais les couplets ont été mélangés et enchevêtrés (3).

Ces sept éditions présentent des textes très différents : dans quelques-uns d'entre eux, certains passages ont été tellement altérés qu'ils n'offrent plus que des mots sans suite ; les sons et la prononciation sont notés de façons divergentes ; les traducteurs n'ont pas été toujours d'accord sur le sens des mots patois (4). Nous nous sommes efforcé de rechercher les meilleures variantes.

Il nous a paru suffisamment prouvé que le noël était dialogué, quoique deux éditions ne le fussent pas (5).

Pour le nombre des interlocuteurs, le problème était plus délicat : avec M. Alfred Crépin-Leblond, nous avons admis que trois personnages prenaient part au dialogue.

Quant aux noms de ces personnages, nous avons adopté ceux de *Biâ,* donné par trois éditions (6), de Touénon donné par deux éditions (7), à peine modifié dans une troisième (8), et de Michiau, donné par deux éditions (9).

Une fois les personnages en scène, quels devaient être l'ordre et

(1) Page 365.

(2) Editée par Maugenest et Mitterand, à Montluçon, en 1895.

(3) M. Ed. Janin, dans son *Histoire de Montluçon*, a donné aussi notre noël, mais il a purement et simplement copié la version et la traduction de M. Alfred Crépin-Leblond, sans donner l'indication de sa source. Dans ses *Contributions au Folklore bourbonnais*, pages 113, 114 et 115, M. Francis Pérot donne quelques couplets très altérés de ce noël et tels qu'ils se chantaient — dit-il — à Huriel et à Deux-Chaises.

(4) La traduction de l'édition de 1808 est particulièrement fantaisiste.

(5) Celles du Comité des Travaux historiques et de M. Bourgougnon.

(6) Celles de 1808, de l'*Ancien Bourbonnais*, et de M. Aucouturier.

(7) Celles de l'*Ancien Bourbonnais* (qui écrit Toïnon) et de M. Aucouturier.

(8) Celle de 1808.

(9) Celles de la *Revue Lyonnaise* et de M. Crépin-Leblond.

la longueur de leurs discours ? Nouveau problème ; car si les deux premiers couplets se trouvent à leur place dans toutes les éditions, les autres couplets sont placés de façons diverses, au petit bonheur, selon les fantaisies de la mémoire. Nous avons conservé l'ordre adopté par M. Alfred Crépin-Leblond, sauf deux changements (1).

Une fois les couplets dans un ordre satisfaisant, il s'est agi de les attribuer à chacun des trois interlocuteurs. Les éditions qui n'ont que deux personnages n'ont pas toutes suivi le même système ; trois d'entre elles (2) font parler alternativement Biâ et Touénon, donnant à chacun son unique couplet, sans plus de préoccupation ; les deux autres (3) distribuent des rôles inégaux.

M. Alfred Crépin-Leblond restait le seul guide pour confectionner trois rôles. Aussi lui avons-nous emprunté presque entièrement celui de Michiau qui est le grand narrateur ; quant à ceux de Biâ et de Touénon, ils étaient indiqués par les physionomies bien distinctes de ces deux compères.

Nous avons adopté la versification qui correspond exactement à l'air avec paroles fourni par l'édition du Comité des Travaux historiques (4).

Chaque couplet se compose de deux vers de huit pieds, de deux vers de six pieds et d'un alexandrin final ; on répète les deux premiers vers en terminant le couplet. Une partie de la grâce du poème vient de ce que les sept vers de chaque strophe ne sont établis que sur deux rimes dont la répétition rythmique produit un effet très agréable.

(1) Nous avons renvoyé après le dixième couplet ceux qui commencent par ces mots : « Coué marville que la noublesse » et « La noublesse l'y-z-é d'en pointes » ; nous y étions autorisé par les éditions du Comité des Travaux historiques et de M. Aucouturier ; cette disposition nous paraît amener plus logiquement le passage où il est question de fuite en Orient, lequel commande lui-même le reste du discours.

Nous avons aussi renvoyé après le septième couplet celui qui commence par ces mots : « O vingué monta su la bosse », parce qu'il nous paraît amener plus naturellement le couplet suivant.

(2) Celles de 1808 et de l'*Ancien Bourbonnais*.

(3) Celles de la *Revue Lyonnaise* et de M. Aucouturier.

(4) C'est la versification adoptée en principe par l'édition du Comité des Travaux historiques et par M. Aucouturier, sauf des inadvertances. M. Crépin-Leblond ne donne que cinq pieds au troisième vers. Les autres éditions donnent à ce vers tantôt cinq pieds, tantôt davantage ; elles ont aussi beaucoup de strophes irrégulières.

En ce qui concerne la façon d'écrire le patois, nous avons essayé de nous rapprocher le plus possible de l'orthographe phonétique.

Nous avons tenu à donner la liste des éditions successives de ce noël, parce qu'elles nous ont toutes servi à établir le texte que nous présentons et qui a été ainsi contrôlé bien des fois et mot par mot. C'est l'indication de nos sources. Cela nous a paru très utile, encore, à un autre point de vue.

Ce noël a déjà servi aux travaux de patients philologues ; son dialecte a été examiné à la loupe par les Français et les Allemands qui, chose curieuse, n'ont eu connaissance que de l'édition donnée par la *Revue Lyonnaise* (1).

L'intérêt qu'il présente au point de vue de la philologie est dû à la situation de Montluçon ; c'est là que vient expirer la Marche limousine ; c'est un des points où le langage du Nord se heurte et se mêle au langage du Midi. C'est donc là qu'on peut étudier la déformation respective des deux langues par leur simple contact, soit qu'elles s'empruntent des mots, soit qu'elles influencent mutuellement leurs sons et leur prononciation.

Nous croyons donc faire œuvre utile en indiquant une série d'éditions qui ne sont qu'une série de variantes où les sons et la prononciation des mots sont indiqués de façons différentes et instructives. L'édition de M. Bourgougnon, quoique très incorrecte, très incomplète, est, à ce point de vue, particulièrement intéressante, car elle indique les modifications apportées aux mots montluçonnais par le langage populaire d'Huriel. Toutes les autres ont aussi leur intérêt, parce que leurs textes ont été recueillis dans des villages différents (2).

Le savant Grœbel n'a pas dédaigné l'étude de ce noël lorsqu'il a recherché la frontière du pays de langue d'oc, et c'est encore à l'édition de la *Revue Lyonnaise* qu'il s'en est rapporté. Voici la traduction

(1) Dans son ouvrage sur *Le Parler bourbonnais aux XIIIe et XIVe siècles*, (page 141), M. Géraud Lavergne, donnant une liste des textes écrits en langage local, parle vaguement de ceux qui ont été recueillis par l'*Ancien Bourbonnais*, mais aussitôt cite nommément « le noël montluçonnais de Gilbert Cheville, dit Biâ, de la fin du XVIIIe siècle, paru dans la *Revue Lyonnaise* de 1884, page 324 ».

(2) C'est ainsi que, suivant les éditions, les mots *noublesse*, *bosse*, *coua* deviennent *nobliesse*, *noubléisse*, *bose*, *bouasse*, *cau*, *couo*, etc. Il en est de même pour presque tous les mots.

du passage de son *Grundriss der germanischen Philologie*, dans lequel il y fait allusion (page 761, édition de 1904, Strassburg, Karl-J. Trübner) (1) :

Nous n'avons pas exposé toutes les différences que nous aurions pu noter, mais nous en avons dit assez pour montrer que, dans la frontière ainsi délimitée, il ne faut pas voir une simple frontière de sons, mais bien une frontière entre deux dialectes différents (tout en admettant une certaine zone neutre).

Çà et là, on rencontre encore bien des traits français au sud de la région frontière susdite ; et çà et là, on rencontre aussi des traits provençaux au nord de cette région frontière ; mais cela n'infirme nullement les conclusions que nous avons tirées des faits positifs ci-dessus exposés.

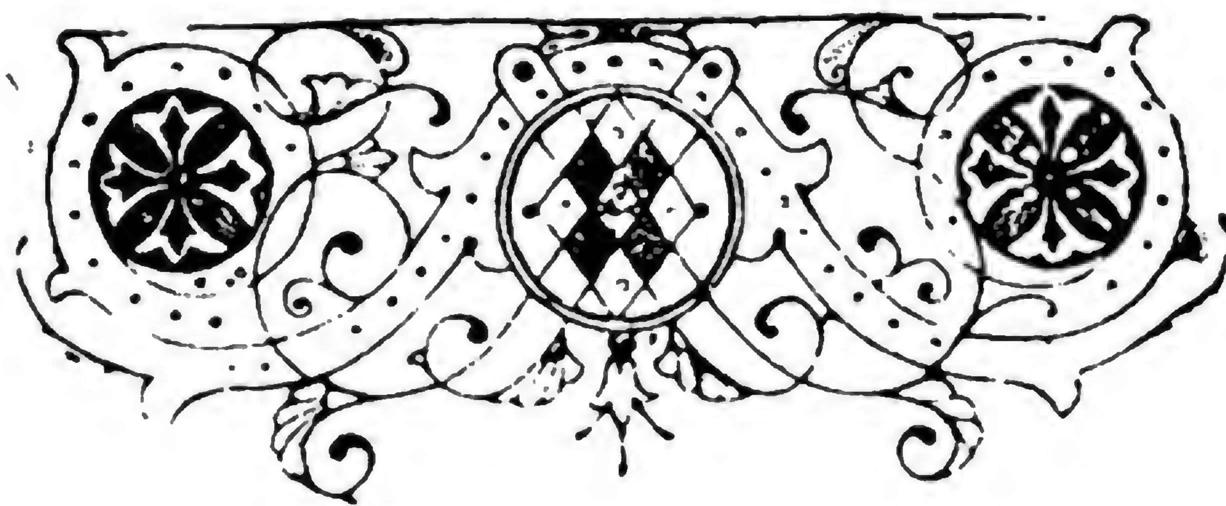
C'est ainsi qu'on voit dans les coutumes de Charroux (Vienne) la forme « aviet » à côté de la forme « aveit » ; dans les coutumes de Chénerailles (1279), le parfait « donet », « sael » (*sigillum*) et « auront » (futur de *habeo*) ; *et dans le texte de Montluçon qu'a publié la* Revue Lyonnaise *en septembre 1884, page 323, il y a dans le type provençal de la langue des traits évidents de forte influence de français.*

En vérité, il est difficile de dire, dans les cas particuliers, quelles sont les expressions importées et quelles sont les expressions originaires du pays.

On voit l'importance qu'attachent les philologues à nos textes patois qui servent de jalons pour fixer les bornes de la France du Nord et de la France du Midi.

(*A suivre.*) Paul DUCHON.

(1) Bibl. Nat., 4° Z 1996.





Quelques extraits du " Montluçon "

DE G.-B. PERROT DE SAINT-ANGEL (1)

A. — La châtellenie royale.

La châtellenie royale, dont le prince de Condé étoit engagiste (2) et dans l'étendue de laquelle il percevoit ses revenus, étoit composée d'un châtellain d'épée, d'un lieutenant civil et criminel, d'un lieutenant particulier, d'un lieutenant général de police, d'un procureur du roi, d'un substitut et d'un greffier. Elle s'étendoit sur les paroisses ou collectes : Argenty, Arpheuil, Blanzat, Châteauvieux, Courraud et Bas-Pays (3), Coursages (4), Désertines, Domérat, Durdat, la Celle près Montaigut, la Petite-Marche, Lavaux, Lignerolles, Mazirat, Montluçon, Néris, Neuville-Sainte-Thérence, Ouches, Pollier, Prémillat, Ronnet, Saint-Fargeol, Saint-Genest, Saint-Marcel-en-Montluçon, Saint-Pardoux-la-Marche, Saux, Teillet, Terjat, Villebret, et sur partie des paroisses de Gouzon, Lussat, Marcillat, Nouhan et Sainte-Radegonde.

Elle ressortissoit de la sénéchaussée du Bourbonnois. Elle n'eut le titre de royale qu'à l'époque où elle fut incorporée à la couronne par François Ier, par lettres patentes du mois de juillet 1536. Elle étoit alors moins étendue. Le roi Charles IX, par lettres patentes du mois de mars 1566, lui réunit les justices foraines d'Argenty, Domérat, la Marche, Néris et Villebret. Les habitans de cette châtellenie avoient été affranchis par édit du roi Henri II donné au mois de juillet 1548.

(1) Ouvrage sous presse, en cours de souscription, annoncé dans un de nos derniers *Bulletins*. Nous rappelons que la publication de ces intéressantes notes est faite par la petite-nièce de Perrot de Saint-Angel, notre confrère Mlle L. Duchet.

(2) Par suite d'un échange avec le duché d'Albret fait avec le roi en 1661.

(3) Sous cette dénomination de Bas-Pays étaient compris tous les hameaux qui, avec le village de Courraud, formoient une collecte. (Note de Perrot de Saint-Angel.)

(4) Coursaget, commune de Quinssaines.

B. — Tableau chronologique de quelques officiers de cette châtellenie.

Châtelains d'épée dits de robe courte. — Jean Desolles, 1349. — Gauthier Dessous-la-Tour, 1368. — Jean de Hériçon, 1369. — Jean de Dermont ou de Biermont, 1377. — Guillaume de Viersat, 1393. — Louis de Chaslus, 1412. — Gilbert de Chaslus, chambellan de M. le duc, 1419. — Jean de Tranchelion, sieur de Marteneux, 1481. — Jean Pagier, 1573. — Nicolas Jehannot, s^r^ de Bartillat, décédé le 14 juillet 1655. — Jean de Ligondès, sieur de Rochefort. — François de Bonnefoy, s^r^ du Mont, pourvu le 12 mai 1654, décéda le 20 mai 1671. — Joachim Jehannot, sieur de Bartillat. — Jean-François de Bonnefoy, s^r^ du Mont, pourvu le 19 avril 1749.

Lieutenants généraux, civils et criminels. — André Renoud, 1349.— Guillaume de Lavorelle, 1369. — Guillaume Pradelle, 1377. — Jacques Roc, 1419. — Olivier Millet, 1461. — Hélion Boudet, 1462. — Guillaume Descout, 1464. — Claude Lebourgeois, 1472. — Geoffroy Pinel, 1494. — François Sambard, 1519. — Louis Desmon, 1529.— Nicolas Parent, 1537. — Pierre Boudet, 1550. — Jean Parent, 1560. — François Deculant, 1568. — Jean Audon. — Jean Alexandre, sieur de Beausson et de Blanzat ; il avoit été nommé commissaire ordinaire du prince de Condé le 26 octobre 1580 et décéda en 1606. — Nicolas Alexandre, s^r^ de Chardon. — Jean Deschamps, sieur de Mirebeau, décéda en 1648. — Nicolas Deschamps, s^r^ de Mirebeau, décéda le 16 novembre 1687. — Jean-Baptiste Vauvret, décéda le 23 août 1690. — Léonard Garreau, sieur de Chézelles. — Jacques Aujay, s^r^ de la Buxerolle, décéda en 1703. — Gilbert Fayollet, sieur de Primbaud, fut pourvu le 22 décembre 1703 et décéda le 23 janvier 1710. — Antoine Coffin, s^r^ de Sarnais, fut pourvu le 30 octobre 1711 et décéda le 18 mai 1739. — Antoine Jaladon, sieur de Labarre, décéda en 1753. — Jean-Antoine Baudeau, s^r^ de la Faye, décéda en 1768. — Alexandre Raby, pourvu le 6 mai 1769.

C. — Quelques extraits des chroniques.

En 837, il parut une comète.

En 1266, Jean de Seuly (1), archevêque de Bourges, convoqua un concile provincial en la ville de Montluçon.

(1) Jean de Sully.

En 1300, on construisit ou répara le pont de pierres de la ville de Montluçon.

En 1390, on répara les tours et murailles de la ville.

Au mois d'avril 1464, il arriva en la ville de Montluçon plusieurs hommes d'armes, commandés par Jean de La Moute, envoiés par le sieur Daubigny (1) pour défendre cette ville contre les entreprises qu'auraient pu tenter les seigneurs du royaume, qui s'étoient soulevés contre le roi.

Le 14 mai 1527, le pont de la ville tomba par la grande inondation des eaux, car tout le mois de mai n'a cessé un seul jour de pleuvoir et le mois d'avril, et cela grandement, et neigea environs la mi-mars, tellement que les vignes en ont été fort gatées et n'ont pû croitre ne autrement pour la grande froidure qu'il fit les mois de mars, avril et mai, et ont fait les eaux de grands et merveilleux maux par tout le royaume de France généralement.

En 1594, on fit les sièges des châteaux de Maussat et de la Forêt-Mauvoisin (2) ; les troupes qui y furent emploiées étoient commandées par MM. Desforges (3), de Frontenat et de Beauvergier. Le chevalier de Laronde mena à celui de la Forêt-Mauvoisin six à sept-vingt fantassins qu'il avoit rassemblés des environs de Montluçon. Ces châteaux furent pris et détruits. Ces expéditions occasionnèrent à la ville de Montluçon une dépense montante à 568 écus, quarante sous, tant pour fourniture de subsistances et de munitions que pour transport d'artillerie (4).

Le 23 novembre 1688, la rivière du Cher fut si grande qu'à Montluçon elle entra jusque dans les écuries de l'auberge du Cheval-Blanc, qui étoit au milieu du faubourg de Saint-Pierre.

(1) Jacques de Bourbon-Carency, seigneur d'Aubigny, s'était au contraire enfermé dans Montluçon, qu'il dut livrer aux troupes royales le 13 mai 1465 (*Chronique scandaleuse*, éd. Mandrot, I, 43.)

(2) Voir Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, livre VII, chap. II.

(3) Jean de Monestay, s[r] des Forges, beau-frère de François de Cordebœuf-Beauverger.

(4) Voir aux Archives de l'Allier, série E, plusieurs dépenses d'artillerie faites par la ville de Montluçon. Montluçon avait dû, en outre, précédemment, payer la somme de 10.000 écus pour un régiment suisse au service du roi et, en compensation, la levée d'un impôt fut établie à son profit, en 1594, pour six années, sur l'entrée et la sortie des vins autres que ceux du crû de la ville. (Berger de Xivrey, *Recueil des lettres-missives d'Henri IV*, tome IV, p. 1034.)

Au mois de janvier 1689, le froid fut si violent que les vignes gelèrent, on fut obligé de les couper par pied.

Le 21 décembre 1745, deux compagnies du régiment de Bartillat vinrent à Montlucon pour y rester en garnison et une autre fut à Villefranche.

En 1789, le neuf mars, les habitans de Montluçon s'étant assemblés en l'hôtel de ville, en vertu des lettres du roi du 24 janvier précédent, portant convocation des états généraux au 27 avril suivant, rédigèrent leur cahier de doléances et élurent pour députés, à l'assemblée de la sénéchaussée de Moulins, les sieurs Gaspard Regnard, procureur du roi de la châtellenie, Gilbert-Bon Perrot de Chezelle, procureur sindic du bureau intermédiaire, Jean Petitjean, notaire, et Jean-Annet Godignon, marchand. A cette dernière assemblée, le sieur Regnard fut nommé l'un des députés suppléants aux Etats généraux.

Le 29 juillet, entre onze heures et minuit, un courrier venant de Gouzon, donna l'alarme aux habitans de la ville, en criant dans toutes les rues qu'il traversa : « Aux armes, citoyens ! trente mille brigands vont être à vos portes, ils s'avancent à grande hâte, mettant à feu et à sang tout ce qu'ils trouvent sur leur passage, déjà Guéret est la proie des flammes. » Il fut porter au maire ses dépêches qui annonçoient ces tristes événemens. Aussitôt le tocsin sonna, les tambours roulèrent, les rues furent illuminées et tous les habitans furent sur pieds ; les uns, munis d'armes, se rendirent au poste qui leur fut indiqué ; d'autres, saisis de peur, furent se cacher dans des lieux retirés, emportant avec eux tout ce qu'ils avoient de plus précieux. Quelques personnes, mais en petit nombre, ne pouvant ajouter foi à ces nouvelles, restèrent tranquilles en leurs maisons. Le passage du pont fut barricadé et défendu par sept à huit pièces d'artillerie et trente hommes d'armes ; toutes les avenues de la ville furent gardées et différents commissaires furent envoiés sur les grandes routes pour prendre des renseignemens. Sur les huit heures du matin, la commission s'étant réunie, s'adjoignit les sieurs Etienne Cantat, avocat et procureur ; Hiacinthe Berthon, marchand ; Gilbert Perethon, avocat du roi au bureau des finances de Moulins ; Jacques Favret Dupomeau de Rochecorail, directeur des aides ; Antoine Deplaigne, élu ; Jean-Jacques Raby, marchand ; Georges Durieux, curé de Notre-Dame ; Alexandre Raby, lieutenant général de la châ-

tellenie ; Hiacinthe de Fradel, gentilhomme ; Antoine Bourgougnon du Verger, doyen du chapitre de Saint-Nicolas ; Jean Petitjean, notaire ; Joseph Alaroze de Breux ; Charles Chabot, notaire ; Jean Martinet Lavernatte, lieutenant de police ; Sébastien Cornat, avocat et procureur ; Bon-Gilbert Perrot de Chezelle, procureur sindic du bureau intermédiaire, et Jacques Fargin, procureur. Cette commission s'établit en comité permanent de surveillance, divisé en cinq bureaux qui se relevoient alternativement et procéda de suite, conjointement avec le commandant de la place, à la nomination des officiers de la milice ainsi qu'il suit :

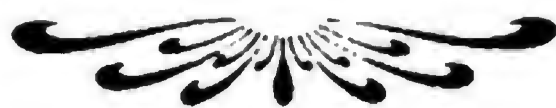
1re compagnie de Notre-Dame : capitaine commandant, Joseph des Champs de Verneix, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment provincial de Moulins.— Capitaine en second : Jacques Bourel du Boiex, officier au régiment provincial de Moulins.— Lieutenant : Claude-Gilbert Perethon de la Mallerée.— Sous-lieutenant : Charles Duprat de Marcoin, lieutenant particulier de la châtellenie.

2e compagnie de Saint-Pierre : capitaine commandant : Nicolas-Charles Garreau de Buffeix, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Moulins. — Capitaine en second : Jacques Deschamps de Verneix, officier audit régiment. — Lieutenant : Jean-Pierre de la Brosse. — Sous-lieutenant : Louis Boisrot.

3e compagnie du faubourg Saint-Pierre : capitaine commandant : Joseph Deschamps de Villaines, chevalier de Saint-Louis. — Capitaine en second : Louis-Gilbert Dupeyroux, officier au régiment de Paris. — Lieutenant : François Fourneau de Crebert, élu. — Sous-lieutenant : X...

4e compagnie des Cordeliers : capitaine commandant : Gabriel Deschamps des Clayolles. — Capitaine en second : Jacques-Marie Bonhomme de Lajaumont, garde du corps de Monsieur. — Lieutenant : Aimé Robin de Bellair, garde du corps du roy. — Sous-lieutenant : Gilbert-Bon Perrot de Saint-Angel (1).

(1) C'est l'auteur de ces lignes qui était sous-lieutenant de la garde nationale en 1789.





Trois Notes d'apothicaires moulinois

Nous avons trouvé dans les archives du château de la Baume (1), trois notes d'apothicaires, dont deux datent du XVIIe siècle et la troisième du XVIIIe. Ces notes, rédigées dans le style de Diafoirus, présentent un certain intérêt car elles montrent quelle était la médecine officielle d'alors et elles nous permettent de nous rendre compte que Molière n'a rien exagéré dans son *Malade imaginaire* (2).

A. — La première de ces notes est due aux Decluny père et fils par M. des Loutauds (3). Sur les Decluny nous ne savons rien, si ce n'est qu'ils étaient apothicaires à Moulins ; quant à M. des Loutauds, il s'agit de Louis Le Tailleur, écuyer, seigneur des Loutauds (4), fils de François Le Tailleur, seigneur du Thonin (5) et mari de Catherine Denis. Il mourut à la fin de juin 1675 (6).

« Monsieur de Loutault doit, pour luy fourny par Decluny père et fils, maistres apotiquaires :

Du 19 décembre 1669, cinq onces sirop capillaire (7) . .	30 s.
Demi livre de sucre fin	12 s.
Demi livre d'orge mondé (8)	3 s.
Deux onces de reguelisse	10 s.
Quatre onces de siropt violat (9)	32 s.

(1) Commune du Veurdre, cant. de Lurcy-Lévy, arr. de Moulins.
(2) Le *Malade imaginaire* fut représenté pour la première fois le 10 février 1673, et la première de nos notes est de 1669-1674.
(3) Cette pièce se trouve dans les archives de la Baume par ce fait que la terre des Loutauds appartint dans la suite à Pierre-Gilbert Farjonnel qui à sa mort, survenue le 23 mai 1769, laissa cette terre à ses neveux et nièces, enfants de Gilbert Alarose, écuyer, seigneur de la Baume, et de Jeanne Farjonnel.
(4) Commune de Chézy, cant. de Chevagnes, arr. de Moulins.
(5) Commune de Gennetines, cant. et arr. de Moulins.
(6) Armes : *D'argent à la croix de Lorraine de sable, surmontée de trois merlettes de même, rangées en chef.*
(7) Toutes les notes concernant les médicaments sont extraites du *Dictionnaire économique* de Noël Chomel et J. Marret, 4 vol. in folio, 1741. — Le sirop de capillaire « est apéritif et pectoral, adoucissant les acretés du sang et excitant les crachats ».
(8) La tisane « d'orge mondé est rafraichissante, émolliente et un peu détersive ».
(9) Le sirop violat était plutôt une confiture de violettes qu'un sirop qui passait pour « réfrégératif et astringent ».

Le 27[e], une médecine purgative		40 s.
Deux onces de tablettes (1)		10 s.
Du 7[e] aoust 1670, pour quinze sols de confection d'hiacinthe (2)		10 s.
Un collire pour les yeux		12 s.
Du 3[e] septembre 1671, trois onces huille de camomille .		12 s.
Une once de roses de Provins		10 s.
Plus doibt Monsieur de Loutault fourny par Rémy Decluny, M[e] apotiquaire, du 28 febvrier 1672 pour Mad[me] sa femme, quatre onces de siropt violat . .		32 s.
Du 29[e], une médecine purgative		40 s.
Une once de reguelisse		5 s.
Du 15 aoust pour mon voiage aux [Loutauds]	3 l.	»
Du 16[e], envoié au Loutault par mon garçon quatre onces siropt violat		32 s.
Demie once de confection d'hiacinthe		35 s.
Un clistère purgatif		20 s.
Le 18, une médecine purgative		40 s.
Pour le voiage de mon garçon		40 s.
Ledit jour envoié la fiolle siropt violat		32 s.
Une once et demie de thériaque (3)		40 s.
Le 20[e], un clistère avec hémetique	3 l.	»
Demie livre opiatte (4) à clistères		40 s.
Une once de benedicite		10 s.
Pour le second voiage de mon garçon de deux jours .	4 l.	»
Le 21, la fiolle sirop violat réitérée		32 s.
Quatre onces orge mondé — quatre onces semances froides (5)		10 s.
Du 16 octobre 1673 pour luy une médecine		40 s.
Trois onces de cerat de Galien (6)		10 s.

Plus doibt Mons. de Loutault fourny par led. de Cluny

(1) Les tablettes étaient des pâtes contre le rhume, composées de guimauve, d'iris, de réglisse, de soufre, de benjoin et de sucre.
(2) La jacinthe était considérée comme détersive et astringente.
(3) La thériaque se composait alors de plus de soixante substances animales, végétales et minérales mélangées avec du miel ; elle calmait « l'impétuosité des esprits » et procurait « une bonne sueur ».
(4) On donnait ce nom à un remède réduit en consistance molle et aux antidotes et aux électuaires.
(5) Chicorée sauvage, endive, laitue et pourpier.
(6) Le cerat d'euphorbe de Galien dissipait la migraine et faisait « couler les humiditez visqueuses ».

Me apotiquaire du 25 juin 1675 pour luy huit onces opiates à clistères . . . . 48 s.
Cinq onces de siropt violat . . . . 40 s.
Un siropt cordial et somnifère composé aux confection d'hiacinthe, siropt, etc. . . . . 3 l. 10 s.

Somme totalle . . . . 54 l. »

B. — La seconde note (1) fut envoyée le 30 juillet 1695 par Jean Moreau, apothicaire à Moulins, à Mme Pernet, pour médicaments à elle fournis ainsi qu'au docteur Debard. Il nous a été impossible de trouver des renseignements biographiques sur ces deux derniers, nous savons seulement que Marie Debard, veuve de Jean Pernet, était la sœur du docteur ; mais nous sommes un peu mieux documenté sur l'apothicaire.

Jean Moreau (2), sieur des Meschins (3), époux de Françoise Vigier, habitait à Moulins, place de l'Horloge. Il avait deux sœurs : Catherine et Jeanne, cette dernière mariée à Michel du Puys, bourgeois de Moulins. Notre apothicaire était fils de Jean Moreau, apothicaire, et d'Elisabeth Deschamps, et petit-fils de Jean Moreau, chirurgien, époux de Catherine de « Foncelles ». Ce dernier avait un second fils, Louis Moreau, marchand à Moulins, qui épousa, le 8 juin 1636, Louise Morne, fille de feu Me Pierre Morne, greffier de la châtellenie d'Aynay, et de Blaise Bourse (4).

« Partyes pour Madlle Pernet et defunct Mr le docteur Debard, son frère, fournies par Moreau, appre à Moulins.

Du 24 aoust 1688 pour elle une médecine . . . . 1 l. 10 s.
Item deux prinses confection de hyacynthe . . . . . 12 s.
Item une prinses poudre bézoardique (5) . . . . . . 1 l. »
Du 26 juillet 1694 pour Mr son frère un lavemant purgatif . . . . 1 l. »

(1) Cette note se trouve dans les archives de la Baume pour la même raison que la première note, car Jean Moreau était sieur des Meschins et cette terre devint plus tard la propriété de P.-G. Fayonnel, qui la laissa à ses neveux Alarose.

(2) Armes : *D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux mures de même et en pointe d'une tête de maure de sable.*

(3) Commune de Lucenay-les-Aix, cant. de Dornes, arr. de Nevers.

(4) Archives de la Baume.

(5) Le bézoard est un calcul qui se forme dans l'estomac ou les glandes de certains animaux ; au XVIIe siècle on lui attribuait, pris en poudre, la vertu de guérir « le vertige, l'épilepsie, les palpitations de cœur, la dyssenterie, la pierre et les fièvres malignes ».

Du 26, une potion cordialle	2 l.	5	s.
Item cinq onces de syropt de pavots rouges (1)	1 l.	10	s.
Item une émultion		16	s.
Du 27, deux lavemants et une émultion		8	s.
Du 28, deux lavemants et une émultion		8	s.
Du 29, la fiolle syropt de pavots rouges	1 l.	10	s.
Item un lavemant et une émultion	1 l.	10	s.
Item une potion cordialle et sudorifique	2 l.	5	s.
Item deux prinses de poudre bézoardique	2 l.	»	
Item une prinse d'absynthe (2)		50	s.
Du 30, la portion cordialle réitterée	2 l.	5	s.
Item un lavemant et une émultion	1 l.	12	s.
Du 31, quatre onces syropt de capillaire	1 l.	4	s.
Du 1er aoust deux prinses poudre bézoardique	2 l.	»	
Item un lavemant		16	s.
Du 2e un lavemant		16	s.
Item un bol cordial	1 l.	»	
Du 4e un lavemant (3)		16	s.
Item une potion cordialle et sudorifique	2 l.	5	s.
Du 21 et 23 septembre pour Madlle Pernet deux onces de syropt de pavots blancs		12	s.
Somme totale	34 l.	7	s. »

C. — La dernière note que nous possédions fut payée par les Alarose de la Brèsne à Cartier, apothicaire à Moulins, pour médicaments fournis à leur oncle Pierre Farjonnel, en 1768. Ce Cartier joua un certain rôle au moment de la Révolution, à moins que ce ne soit son fils. Un Cartier était, en 1793, membre du comité de surveillance du district de Moulins et était, de son métier, apothicaire.

Quant à Pierre-Gilbert Farjonnel (4), fils de Gilbert Farjonnel, sieur de Villefranche, marchand drapier à Moulins, et de Louise Hastier, il était seigneur d'Auzon (5) et autres lieux, conseiller du Roi en la sénéchaussée du Bourbonnais et siège présidial de Moulins, président-trésorier de France au bureau des finances de la

(1) Le sirop de pavots rouges (coquelicot) était employé dans la pleurésie « pour faire cracher ».
(2) L'absinthe « fortifie l'estomac, détruit les matières vermineuses, corrige les aigreurs, guérit les obstructions des viscères et excite l'urine ».
(3) Le dixième en neuf jours !!
(4) Armes : *De sable, à trois étoiles d'argent, et un croissant de même en abîme.*
(5) Commune de Lucenay-les-Aix, cant. de Dornes, arr. de Nevers.

généralité de Moulins. Il avait épousé Jeanne-Marie-Thérèse Angrave, dont il n'eut pas d'enfant et avec laquelle il habitait à Moulins, rue de la Corroirie, paroisse de Saint-Pierre d'Iseure. A sa mort, survenue le 23 mai 1769, il laissa tous ses biens aux enfants de sa sœur, Jeanne Farjonnel, épouse de Gilbert Alarose de la Bresne, écuyer, seigneur de la Baume. Ces enfants étaient au nombre de neuf, savoir : Dame Françoise Alarose, mariée à François Viard, seigneur de Givarlais, gouverneur de la ville d'Hérisson ; Philibert-François Alarose de la Tour ; Marie Alarose de la Baume ; Marie-Dorothée Alarose de la Garde, épouse de François-Marie de Froment de Champdumont, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment provincial de Moulins ; Gilbert Alarose d'Autry ; Jeanne-Françoise Alarose des Morins ; Sébastien Alarose de Beauregard, et Claude Alarose de la Charnée (1).

« Mémoire des médicaments fournis à feu Monsieur Fargonelle de Villefranche (2) du 8e 8bre 1768.

Premièrement deux gros de foliculle de sénné (3) . .	4 s.
Plus deux gros de sel de saignette (4)	6 s.
Plus deux onces de casse (5)	10 s.
Plus deux onces de manne	16 s.
Du 8e avril 1769, un lavement	15 s.
Du 9e un lavement reïtterée	15 s.
Du 10e un lavement	15 s.
Du 11e une médecine	1 l. 10 s.
Du 4e may, un lavement	15 s.
Du 5e deus vere daposaime (?) febrifuge et purgatife. . .	2 l. »
Du 13e une saignée	1 l. 4 s.
Plus un lavement.	15 s.
Du 14e un lavement.	15 s.
Plus quatre paquet de sel de nitre (6) purifié	8 s.
Du 15e une saignée	1 l. 4 s.
Plus un lavement purgatife	15 s.

(1) Archives de la Baume.
(2) Cartier fait erreur, c'est de Farjonnel d'Auzon qu'il s'agit et non de son père.
(3) Le sené « ouvre, lâche, règle et substilise, il purge la bile et la pituite, il nettoie le cerveau, le foye, la ratte, les poumons, l'estomac et tous lessens ».
(4) Sel de seignette : tartrate de potassium et de sodium.
(5) « La moelle de la casse purge doucement les humeurs bilieuses. »
(6) Nitrate de potassium ; « il s'emploie pour exciter l'urine, pour éteindre les ardeurs du sang et pour chasser la pierre des reins et de la vessie ».

Du 16ᵉ un lavement de casse		15 s.
Du 17ᵉ une médecine	1 l.	10 s.
Plus une once de sirop de Rause palle (1)		6 s.
Plus un bol cordial et antivermineux		10 s.
Du 18ᵉ un bol réittéré		10 s.
Plus un lavement de casse		15 s.
Plus un bol comme dessust		10 s.
Plus 4 paquet de sel de nitre purifié		8 s.
Plus un corné de rasine de fouger mal (2)		6 s.
Du 19ᵉ une médecine	1 l.	10 s.
Plus un bol cordial et antivermineux		10 s.
Plus un lavement		15 s.
Plus un bol réittéré		10 s.
Du 20ᵉ un bol comme dessust		10 s.
Plus un lavement		15 s.
Plus un corné de rasine de fouger mal		6 s.
Plus un bol réittéré		10 s.
Plus y avoire passé la nuis	3 l.	»
Du 21ᵉ un lavement		15 s.
Plus un vere de casse et manne	1 l.	10 s.
Plus un lavement réittéré		15 s.
Plus un bol cordial et antivermineux		10 s.
Plus trois de mistié d'emulsiont	1 l.	10 s.
Plus 4 paquet de sel de nitre purifié		8 s.
Plus y avoire passé la nuis	3 l.	»
Du 22ᵉ luy avoir appliqué les vésicatoire aux épolle	1 l.	4 s.
Plus un pansement		10 s.
Plus un bol réittéré		10 s.
Plus luy avoire apliqué les vesicatoires au jambe	1 l.	4 s.
Plus trois gros de sirop de diacobe (3)		6 s.
Plus y avoire passé la nuis	3 l.	»
Reçu le contenu du présent mémoire le 15 juillet 1769.	42 l.	5 s.

CARTIER app. »

EUGÈNE LE BRUN.

(1) Le sirop de roses pâles guérit « les inflammations des viscères, les cruditez de l'estomac et le feu sauvage (?) ».
(2) La racine de fougère mâle s'emploie « pour les descentes, pour les coliques et pour les maladies du foye et de la ratte ».
(3) Ce sirop, au XVIIIᵉ siècle, se composait d'une infusion de pavots blancs.

CHRONIQUE

M. Fernand Donnet, membre de l'Académie royale de Bruxelles, a adressé, il y a deux mois environ, à M. Morand, alors président de la Société d'Emulation, une lettre relative au tableau du musée de Bruxelles *La Vierge et l'enfant Jésus avec quatre anges* (1), dont il a été parlé à la séance du 1er juillet dernier par M. de Brinon. Depuis la dernière exposition des primitifs français, à Paris, en 1904, ce tableau est couramment attribué au Maître de Moulins. La lettre de M. Donnet est intéressante parce qu'elle donne l'historique de l'œuvre depuis le XVIe siècle jusqu'à son acquisition, toute récente, par le musée de Bruxelles ; elle indique aussi le nom des peintres à qui a sucessivement été attribué ce tableau.

— Par arrêté ministériel du 3 septembre 1912, l'église de Charroux et le portail de Neuilly-en-Donjon ont été classés parmi les monuments historiques.

Nécrologie. — La Société a fait dernièrement une perte douloureuse par le décès de deux de ses membres, MM. Corne et de Varax.

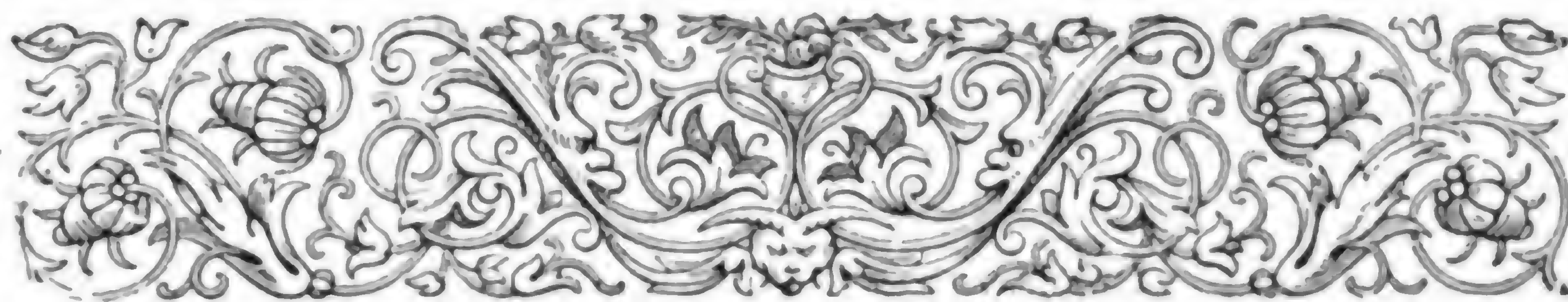
M. Paul Corne, membre de la Société d'Emulation depuis la fusion avec les *Annales bourbonnaises*, ancien conseiller général de l'Allier, vice-président de la Société d'Agriculture et maire d'Yzeure jusqu'à la veille de sa mort, était originaire du Nivernais, mais s'était définitivement fixé en Bourbonnais par son mariage avec Mlle Bougarel. Très affaibli depuis quelque temps, il ne sortait plus que très peu de son château du Parc, dont la grosse tour historique domine les pentes qui descendent insensiblement jusqu'à Moulins.

M. le vicomte Paul de Riverieux de Varax appartenait à une famille bourbonnaise mais depuis longtemps éloignée du sol natal, auquel ne la rattachent plus aujourd'hui que des liens de famille et le souvenir de son origine. Notre confrère a écrit des travaux historiques importants, dont une histoire de la famille de Riverieux ; il fit hommage à la Société, il y a quelques années, d'une notice sur l'oppidum d'Amplepuis (Rhône).

(1) *Exposition des primitifs français... Catalogue...* Paris, avril 1904 : page 51 des *Peintures et dessins*.

Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1912

PRÉSIDENCE DE M. DELAIGUE

ÉTAIENT présents : MM. BIDAULT, CAPELIN, le dr CHOPARD, le chanoine CLÉMENT, FLAMENT, LEUTRAT, LINGLIN, MILCENT, PAYS, QUEYROI et VIPLE.

— Excusés : MM. DÉNIER et DUNAN.

— Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, le Président remercie M. Leutrat, bibliothécaire, qui lui a remis un état de la caisse ; puis, procédant au dépouillement de la correspondance, il donne lecture de lettres de démission de MM. Hackspill et Morand.

— Ouvrages offerts : de M. Viple, son ouvrage sur *Le canton d'Ebreuil pendant la Révolution.* — De Mme la Mise de Monspey, un exemplaire d'un volume de poésies intitulé *Fleurs séchées.*

— M. FLAMENT fait en ces termes le compte rendu des publications reçues depuis la dernière séance :

« *Archives de la France monastique. Revue Mabillon*, n° 31 (novembre 1912). Page 213, le deuxième article de l'analyse, par dom Auger, des chapitres généraux de Cluny, si intéressants pour l'histoire des monastères de l'ordre, car on sait que les commissaires envoyés par la maison-mère pour constater la situation spirituelle et temporelle n'étaient point complaisants et parlaient avec franchise. Les rapports analysés dans le présent fascicule vont de 1259 à 1303.

On y trouve des appréciations sur un ancien prieur de Luzy (Nièvre) excommunié pour dilapidation et incontinence (page 225); sur un convers de Charlieu, qui est incontinent (page 229); sur un moine de Noirétable, de mauvaises mœurs et reconnu pour tel en 1281, lors de la visite faite par le prieur de Saint-Etienne de Nevers (page 229); sur frère Renaud, du prieuré de Nevers, qui fréquente les lieux malhonnêtes et les tavernes et a dérobé des vases précieux (page 230); en 1293, on informe contre le prieur de Sauxillanges (page 240); en 1299, on constate que *quædam moniales de Marsac* (Puy-de-Dôme, canton de Riom) *subjectæ abbatiæ Mauziacensi vagantur contra honestatem monialium et non absque scandalo et infamia nostri ordinis.*

« — Les *Archives de la France monastique* ont publié en outre, dernièrement, le tome V du recueil historique de Dom Beaunier intitulé *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, tome qui est consacré à la province ecclésiastique de Bourges et nous intéresse tout entier, mais surtout pour les diocèses de Bourges et de Clermont.

« — *Revue d'Auvergne*, juillet-août 1912. P. 261, suite de l'*Etude sur les sociétés marchandes et financières au Moyen-Age*, de M. Marcellin Boudet. Ce numéro est consacré à des banquiers clermontois dont le rôle pendant la guerre de Cent-Ans, au XIV[e] siècle, fut considérable, les Gayte et les Chauchat. Lorsque ces articles paraîtront, espérons-le, en volume, ils constitueront un instrument de travail très précieux, au même titre que les autres ouvrages de M. Marcellin Boudet.

« — L'*Académie de Clermont* nous envoie ses fascicules 22 et 23. Le premier, consacré à l'histoire de Vic-le-Comte, par M. l'abbé Fouilhoux ; le second, à *Mgr Duwalk de Dampierre et l'organisation concordataire du diocèse de Clermont (1802-1804)*, par M. l'abbé Crégut. Ce dernier ouvrage nous intéressant spécialement, un compte rendu en sera donné dans le *Bulletin*.

« — *Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze*, tome XXXIV. P. 232, troisième partie du travail de M. Coelho sur le culte de Notre-Dame de Roc-Amadour en Portugal. »

— M. le chanoine CLÉMENT explique que, chargé par la commission municipale, en qualité d'inspecteur de la Société française d'Archéologie, de faire connaître à son président la décision du Conseil municipal concernant la tenue du prochain congrès dans notre ville et de lui transmettre les desiderata de cette assemblée, il a reçu plusieurs réponses qui donnent pleine satisfaction aux représentants de Moulins. Il ressort, de l'échange de lettres entre notre confrère et la direction de la Société française d'Archéologie, que l'ouverture du congrès de 1913 est fixée au lundi 23 juin et sa clôture au 28 du même mois, vers 1 h. 1/2, pour permettre aux congressistes de gagner Nevers. D'une lettre de M. le sous-directeur, le programme à peu près définitif comprendrait : Lundi, 23 juin, matin, la séance d'ou-

verture ; après-midi, la visite de Saint-Menoux et de Bourbon-l'Archambault ; mardi, 24, matin, visite de Paray-le-Monial ; soir, Cluny et Berzé-la-Ville ; mercredi, 25, matin, Ebreuil ; soir, Riom et Mozat ; jeudi, 26, matin, Yzeure et Souvigny ; soir, Meillers, château du Plessis et Autry-Issards ; vendredi, 27, matin, Ambierle et Charlieu ; soir, Anzy-le-Duc ; samedi, 28, matin, la ville de Moulins ; soir, visite de diverses localités nivernaises ; lundi et mardi suivants, visite de Nevers et des monuments de Varzy, Prémery, la Charité. On peut constater, par ce programme, que les membres du congrès, en restant six jours à Moulins, en y tenant leurs séances, en y revenant coucher chaque soir, en y prenant leur principal repas, en visitant nos principaux monuments bourbonnais, donneront satisfaction au vœu formulé par notre honorable confrère, Me Tissier, et adopté par la commission municipale. D'autre part, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, informé par M. l'abbé Clément des dispositions bienveillantes du Conseil municipal de Moulins, vient d'écrire à M. le Maire et en a reçu une lettre qui très aimablement confirme les bonnes dispositions de cette assemblée.

— Puis M. l'abbé Clément, répondant au vœu de notre confrère M. Milcent, lit une liste des églises du département qui seraient susceptibles d'être classées parmi les monuments historiques. Cette liste, qui peut être augmentée, comprend les églises d'Agonges, Autry-Issards, Bègues, Bert, Besson, Bourbon-l'Archambault, Broût-Vernet, Chamblet, Chappes, Châtel-Deneuvre, Châtelperron, Colombier, Coulandon, Couleuvre, Cusset, Deux-Chaises, Fleuriel, Saint-Etienne de Gannat, Gipcy, Jaligny, la Chapelaude, la Feline, Lamaids, Liernolles, Malicorne, Marigny, Mazerier, Montaiguët, Notre-Dame et Saint-Pierre de Montluçon, Néris qui avait été comprise dans le classement primitif, Neuvy-lès-Moulins, Reugny, Rocles, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Hilaire, Saint-Martinien, Saint-Plaisir, Saulcet, Toulon, Tronget, Varennes-sur-Tèche, le Veurdre, Vieure (partie du xiie siècle), Villebret, Villefranche. Notre confrère présentera un travail d'ensemble sur toutes les églises, complété par la liste des châteaux et monuments civils qui pourraient être classés. La commission nommée à notre précédente réunion pourra faire un choix parmi ces monuments qui seront proposés pour le classement.

— Il entretient aussi la Société des démarches qu'il a entreprises en vue du classement de l'église de Chappes, comme suite à la commu-

nication faite par M. Tiersonnier à la séance de novembre. Il fait observer également que la Société a contribué à obtenir le classement des églises de Bellenaves, Bessay, Domérat, Hérisson, Verneuil, Vicq et du portail de l'église de Neuilly-en-Donjon.

— M. VIPLE communique le plan de l'église d'Ebreuil, dressé et offert par notre confrère M. LÉVÊQUE. La Société charge M. Viple de transmettre à celui-ci l'expression de ses vifs remerciements.

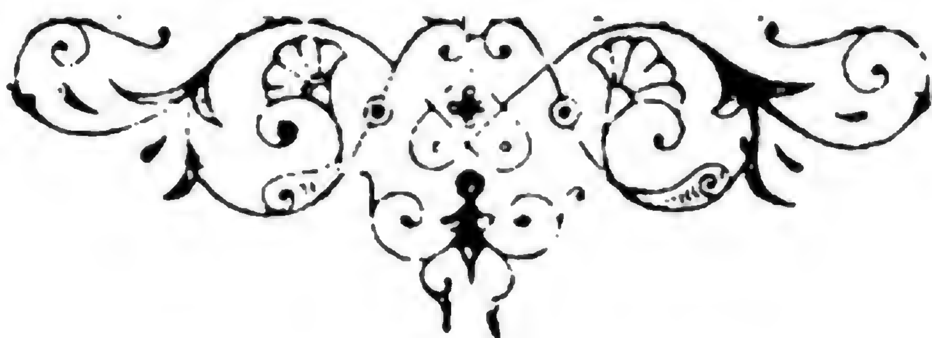
— M. MILCENT formule la proposition de voir reprendre la série de conférences organisées naguère à Moulins par une autre société de la ville. M. Delaigue répond qu'il importe avant tout de connaître mieux dans quelles conditions pourraient se faire ces conférences et exprime personnellement le désir de voir repris à nouveau le cours de ces causeries si appréciées des Moulinois. La proposition de M. Milcent est renvoyée au Conseil d'administration, qui s'en occupera lors de sa séance de décembre et en rendra compte à la Société au mois de janvier.

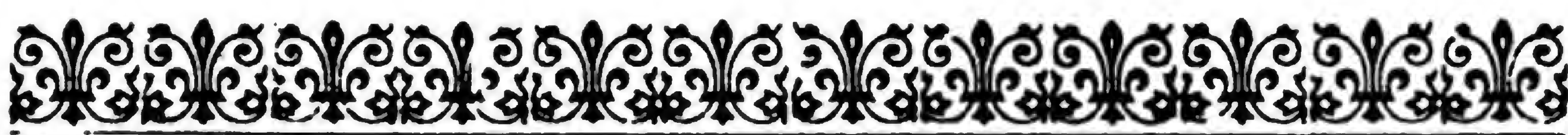
— M. le Dr CHOPARD signale, pour la collection des portraits bourbonnais, certaines personnalités que leurs possessions et leurs multiples résidences placent tour à tour en Bourbonnais et en Auvergne. Tel est le cas de Cinq-Mars et du maréchal d'Effiat, dont il existe, au château d'Effiat, de très beaux portraits. Dans un autre ordre d'idées, il ajoute quelques mots sur le caractère ethnographique des populations albanaises, considérées par quelques auteurs comme étant d'origine gauloise ; plusieurs de nos confrères prennent la parole sur cette question.

— Sont élus membres titulaires : MM. H. et J. de Chauvigny de Blot, Concasty, Elie et l'abbé Picq.

— L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

E. C.





Deux Noëls bourbonnais

DU XVIIIE SIÈCLE

ÉCRITS EN PATOIS DE MONTLUÇON

par MM. Charreton de Beaulieu, chanoine du chapitre Saint-Nicolas, Claude Cheville et André, avocats en Parlement.

(SUITE ET FIN)

Le second noël montluçonnais, qui est très peu connu, présente le même intérêt.

Il commence par ces mots :

Vauté, Francè-z-et segon que-l'ételle

et se chante sur l'air :

Dans ces beaux lieux, Amour quitte les armes (1).

On n'en connaît qu'une seule version : celle qu'en a donnée M. Alfred Crépin-Leblond, d'abord dans le *Courrier de l'Allier* (2) et ensuite dans la *Quinzaine bourbonnaise* (3) (tome VIII, année 1898, page 539).

Quand il s'agit de chansons populaires, même fixées par écrit depuis longtemps, il est toujours fâcheux de n'avoir qu'une version, car toute tradition orale étant, dès l'origine, plus ou moins fautive, a besoin d'être contrôlée par plusieurs témoignages, avant d'être admise d'une façon absolue. Ainsi, nous pensons que l'un des personnages du dialogue, nommé Coulâ, n'a pas la qualité d'avocat de village que lui suppose M. Crépin-Leblond ; nous y voyons un simple cultivateur. En ce qui concerne l'ordre des couplets, nous

(1) Telle est l'indication donnée par M. Alfred Crépin-Leblond : mais malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu retrouver cette mélodie.

(2) Une première fois en 1860 et une seconde fois le 25 décembre 1893.

(3) M. E. Janin l'a insérée dans son *Histoire de Montluçon*, mais sans indiquer sa source.

croyons également à quelques erreurs et nous nous sommes efforcé de trouver un ordre plus logique : nous avons même supprimé quelques-uns des couplets qui, par leur style à la fois emphatique et bas, par leur pensée informe, nous ont paru être l'œuvre d'interpolateurs anonymes (1).

Nous avons, dans le cours du récit, corrigé quelques inadvertances. Enfin, nous avons cherché à unifier l'orthographe en nous conformant à celle que nous avions adoptée dans le premier noël.

Ce poème n'a pas la même allure que le précédent ; plus trivial, paré de moins de traits brillants, il est surtout d'un goût moins sûr.

On peut supposer que le « spirituel Cheville » a pris plus de part au premier, ce qui se concilierait assez bien avec la tradition qui lui en accorde la paternité exclusive. Et alors, ne serait-ce pas M. Charreton de Beaulieu qui aurait eu le plus de part au second ? Le chanoine aura trouvé un peu profane le léger badinage de l'avocat, il aura voulu le compléter par un sermon. Le présent noël a, en effet, l'allure d'un sermon. Sans doute, on s'y réjouit de la fin de la guerre de la Succession d'Espagne, puisque c'est précisément pour célébrer les bienfaits de la paix qu'il est écrit ; mais on y joint une note religieuse, un peu appuyée, qui manquait au précédent.

Voici l'analyse de ce noël.

C'est un dialogue établi entre trois personnages : Francè, c'est-à-dire François, Coulà, c'est-à-dire Nicolas, et Michiau, c'est-à-dire Michel. Francè, vigneron du quartier de la Gironde, à Montluçon, est un homme ignorant, d'esprit borné et fort amateur du jus de la treille. Coulâ est un cultivateur, probablement le métayer d'un domaine important, car il parle de ses bergers qui se fatiguent à réchauffer l'Enfant Jésus dans sa crèche. Enfin, Michiau est, comme précédemment, un avocat de village qui a des clartés sur toutes choses et se plaît à en faire part : cette fois, il est aussi un peu prédicateur. On parle d'un quatrième personnage qui ne prend pas la parole et qui n'est autre que Biâ, c'est-à-dire Gilbert.

Le dialogue débute d'une façon poétique et gracieuse : Coulâ invite Francè à venir avec lui adorer Noël en prenant pour guide l'Etoile nouvelle qui vient de s'allumer dans les cieux.

Le vigneron Francè, qui avait peut-être fêté la bouteille, comprend

(1) Nous en avons supprimé cinq.

qu'on lui propose d'aller voir Noé : il veut bien rendre visite à ce brave compagnon, à qui on doit le bon vin, et il emmènera avec lui le roi de la mascarade du Chevau-fug (1), qui est grand amateur de beuveries.

Michiau rectifie l'erreur : il s'agit d'aller voir Noël et non pas Noé ; d'ailleurs, bien plus que Noé, Noël méritera l'admiration des vignerons puisqu'il changera l'eau en vin. Il faut se hâter vers Bethléem ; déjà beaucoup de rois y sont arrivés. Un seul roi est hostile à l'Enfant Noël, c'est Hérode. Celui-là médite au coin du feu, dans son beau château, comment il pourra nuire à la Sainte Famille qui grelotte dans une étable !

Coulà interrompt pour affirmer qu'il règne, en effet, un froid terrible dans l'étable de Bethléem ; il le sait par ses bergers, qui s'efforcent de réchauffer l'Enfant Jésus, et par Biâ, qui en est revenu avec une fluxion à la joue et l'onglée aux mains.

Eh bien, dit Francè, que Biâ boive cinq ou six rasades du vin de mon baril ! Ça lui fera passer l'onglée et ça l'en préservera au moins pendant un an !

Michiau reprend son récit. Parmi les rois qui sont venus à la crèche, il y a un prince nègre avec une vraie suite de Bohémiens. Biâ, en le voyant, a cru qu'il avait des gants noirs et un masque barbouillé de mûres ; il lui a crié : « Enlève donc ton masque, tu vas faire peur à Noël ! »

Francè interrompt : « Enfin, enfin, qu'est-ce qu'il vient faire sur la terre, ce fils du Roi du Ciel, qui était si bien là-haut ? Ah ! s'il faisait seulement la paix d'Angleterre, les Hollandais seraient penauds ! »

Michiau répond : « Veux-tu savoir, Francè, tout ce mystère ? Il fera peut-être bien cette paix en passant, mais son but principal, c'est de délivrer le monde du joug de Satan. Ce vieux serpent, qui a tenté nos premiers parents, nous a fait déchoir par le péché originel. Depuis ce temps, la raison de l'homme ne l'éclaire plus comme il faut, de sorte qu'on ne voit dans le monde que sottise, vanité, gourmandise, ambition, avarice, bizarrerie, ivrognerie, stupidité. Dans les classes les plus élevées, ce sont les mauvais exemples qui sont suivis, et dans les classes inférieures, il en est de même parce que les petits singent les grands. Mais Noël nous a pris en pitié ; il vient redresser ce monde

(1) Voir plus loin la note sur le Chevau-fug.

déformé. Et si, en le faisant, il nous mène en paradis, c'est Satan qui sera bien attrapé !

Vauté, Francè z-et segon que-l'ételle.

1	I
COULA	NICOLAS
Vauté, Francè-z-et segon que-l'ételle Que lô pu vieux n'avon jamé vegu ; Lô ciô offron que-le chandelle A Nôvé que l'y-z-é vingu.	Viens donc, François, et suivons cette étoile — Que les plus vieux n'ont jamais vue ; — Les cieux offrent cette chandelle — A Noël qui est venu ici.
2	II
FRANCÈ (*qui confond Noël avec Noé*)	FRANÇOIS (*qui confond Noël avec Noé*)
Mâ co Nôvé que nous é vingu vèire, Ne s'ri-tu pas co brève compagnon Que lâ-z aigué fazéron chère Et qu'a qu'atifia l'Bourguignon ?	Mais ce Noël qui nous est venu voir, — Ne serait-il pas ce brave compagnon — Que les eaux du déluge ont épargné — Et qui nous a donné le vin de Bourgogne ?
3	III
En vindingean, son muscat li joué [bourde ; Preçoune, avant, ne l'avion gi tâta ; Par se, z-o sucé tant la gourde Qu'o se couché sin s'abregeâ.	En vendangeant, son muscat lui joua un tour ; — Personne, avant lui, ne l'avait goûté ; — Pour lui, il suça tant la gourde — Qu'il se coucha sans se couvrir.
4	IV
Si coué co rèi, y faut be qu'é li mene Inquér'un rèi que bé tant de son jus ! Coué le brave rèi que proumene Le camp-voulant dô Chevau-fug (1).	Si c'est ce roi [des ivrognes] il faut bien que je lui mène — Encore un roi qui boit tant de son jus ! — C'est le brave roi que promène — Le camp volant du Chevau-fug.

(1) Le chevau-fug est un faux cavalier portant autour de la ceinture un petit cheval de carton qui est percé au milieu pour qu'on y passe le buste. La fête du *chevau-fug* avait lieu tous les ans, à Montluçon, le lundi de la Pentecôte ; ce jour-là, les Confrères du Saint-Esprit s'organisaient en cavalcade militaire, composée de faux cavaliers affublés de chevaux de carton caparaçonnés sur lesquels, par un trompe-l'œil, ils paraissaient montés d'une façon burlesque. En gambadant et en exécutant des passes d'armes, le cortège ainsi formé promenait « le roi Lanchio », qui passait pour avoir « cent trois tonneaux » et jouait le rôle de roi des ivrognes.

Il semble résulter des explications données par les auteurs qui s'en sont occupés, que ce roi Lanchio devait être aussi sur un cheval de carton et

5

MICHIAU

Co biau Garçou que repiète à sa Mère
Mieux que Noé ne furnira dô vin ;
Ambé l'aigue de la rivière
O fara be dô Genétrin.

V

MICHEL

Ce beau garçon qui ressemble à sa mère — Mieux que Noé nous fournira du vin ; — Avec l'eau de la rivière, — Il fera bien du Genétrin (1).

6

Yuna recru de rèi vingué-z-en poste ;
S'y assiéton par épiyâ co Fi.
Ya mâ qu'Hérode, que radote,
Qu'en vô-t-être le déchampi.

VI

Un grand nombre de rois vinrent en hâte, — Ils se sont assis là pour contempler ce Fils.— Il n'y a qu'Hérode, qui radote,—Qui en veut être l'ennemi.

7

Co boustarin var l'âtre fé grand chère,
Din-t-un châtiau bin crépi, bin barra,
Tant que José et la Coumère
Transisson din-t-un chambarra.

VII

Ce gros ventru vers l'âtre fait bonne chère ; — Dans un château bien crépi, bien clos, — Tandis que Joseph et la Commère — Grelottent dans un galetas.

8

COULA

Noté bargié, din l'étable badade,
S'affanon prou à réchandi co Rèi.
Biâ-z-é vingu la viaille enflade,
Lô dé li bousinion de fré.

VIII

NICOLAS

Nos bergers, dans l'étable ouverte, —Se fatiguent assez pour réchauffer ce roi.— Gilbert est venu la joue enflée, — Ses doigts froids le picotaient.

qu'il constituait à lui seul le Chevau-fug, héros de la fête, car on ne parle jamais *des chevau-fugs*, au pluriel.

A Montpellier avait lieu la fête du *Chivalet*. Le Chivalet était précisément un faux cavalier, affublé d'un cheval postiche en carton et conduit par une escorte qui caracolait autour de lui. A Aix-en-Provence, on connait les *Chivau-frus* ou *Chevau-frus* qui consistaient en simili-cavaliers portant des chevaux de carton et exécutant des passes d'armes à la procession du Saint Sacrement : c'était un des jeux de la Fête-Dieu d'Aix institués par le roi René qui ne dédaignait pas de prendre part à la cavalcade et de revêtir le caparaçon du chivau-fru. (Renseignements donnés par M. Mireur, archiviste du Var, et par M. le Mis de Colbert-Cannet. Voir Roux-Alphéran, *Les rues d'Aix*, 1846, d'après Grégoire, 1777 ; et F. Pérot, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, année 1898, page 239.)

On n'a signalé qu'à Aix, Montpellier et Montluçon ces pieuses mascarades sur l'origine desquelles on n'a jusqu'à présent conté que des fables. Il serait à souhaiter qu'une étude d'ensemble permît d'en fixer la signification traditionnelle.

(1) Genétrin, vin renommé de l'Orléanais.

9

FRANCÈ

Din mon jadô faut qu'o beuve rasade
Cinq ou six coua dô vin de mon bari :
Cou li fara passâ l'ongliade
O ne sera d'ujan miarfi.

IX

FRANÇOIS

Dans ma jatte il faut qu'il boive à pleins bords — Cinq ou six fois du vin de mon baril : — Cela lui fera passer l'onglée ; — De l'année il ne sera plus engourdi.

10

MICHIAU

Yun prince, nèi couma la cheminade,
L'y-z-é vingu, ambé d'autrèi boimian,
Priâ le Fi de l'Accouchade
De li rindre le queû pu blian.

X

MICHEL

Un prince, noir comme la cheminée, — Y est venu avec d'autres bohémiens, — Prier le Fils de l'Accouchée — De lui rendre le cuir plus blanc.

11

Din son pays le soulèi lô barbouille.
Sô piô couti sont tout racoquilla ;
Faut be qu'ol aye la bredoudouille
Ou qu'o se sia d'ujan pigna.

XI

Dans son pays le soleil les barbouille. — Ses cheveux embrouillés sont tout recoquillés ; — Il faut bien qu'il ait la teigne — Ou qu'il ne se soit pas peigné de cette année.

12

Tous se mettion à échargnâ co drôle ;
Biâ qu'é champi, mâ non gi trop futa,
En vian sâ mains couleu d'agrôle,
Criyé be qu'ol ère ganta.

XII

Tous se mettaient à se moquer de ce drôle d'homme ; — Gilbert, qui est enfant des champs, mais pas trop futé, — En voyant ses mains couleur de corbeau, — Croyait bien qu'il avait des gants.

13

« Dôte ton masque pinchura d'amore,
Li dissé Biâ, o fé pau à l'Afan. »
— « Mâ te putuo, dissé le more,
Prin tâ brenicla, vieux chiarlan. »

XIII

« Quitte ton masque tout barbouillé de mûres, — Lui dit Gilbert il fait peur à l'Enfant. » — « Mais toi plutôt, répondit le maure, — Prends tes lunettes, vieux garnement ! »

14

FRANCÈ

Qui co vin don charchâ de-sur la tiârre,
Co biau Dauphin qu'ère si bin su- [d'haut ?
S'o fasèv'la pé d'Angletiârre
Lô-z Houlandais serion penauds.

XIV

FRANÇOIS

Qu'est-ce qu'il vient donc chercher sur la terre, — Ce beau Dauphin qui était si bien là-haut ? — S'il faisait la paix d'Angleterre — Les Hollandais seraient penauds.

15

Michiau

Vô-tu savé, Francè, tout co mystère ?
O f'ra biau-be que-le pé-z-en passant.
MÂ-z-ol a be aut'chose à faire :
Coué de mète en prizou Satan.

XV

Michel

Veux-tu savoir, François, tout ce mystère ? — Il fera peut être bien cette paix en passant. — Mais il a bien autre chose à faire : — C'est de mettre en prison Satan.

16

Co vieux sarpan, jaloux dô proumié [père,
Gagna la fene en la fazan causâ.
Nâ raizounâ bé 'na vipère !
Faut-tu qu'al aimesse à jazâ !

XVI

Ce vieux serpent, jaloux du premier père, — Séduisit la femme en la faisant causer. — Aller raisonner avec une vipère ! — Fallait-il qu'elle aimât à jaser !

17

Al japé tant que son fi et son houme
Din-t-un gouilla furon tout sansouéra,
Pusqu'Adam, en migeant la poume,
En déché jusqu'au racoircha.

XVII

Elle parla tant que son fils et son mari — Dans un bourbier furent tout souillés, — Puisqu'Adam, en mangeant la pomme, — En déchut jusqu'au dernier-né de sa postérité.

18

L'ange agué be la razou la pu fourte ;
Dô Paradis o lô chassé tous dou
Et lou fazé gagnâ la pourte
En lou cougnant force oreillou.

XVIII

L'ange eut bien la raison la plus forte ; — Du Paradis il les chassa tous deux — Et leur fit gagner la porte — En leur donnant force horions.

19

Coula

Qu'Adam fit mau d'écoutâ sa mi- [gnarde !
Quand a vingué var se par le tentâ,
S'o li plantesse una gourmade,
Qu'o nous en auri étaugea !

XIX

Nicolas

Qu'Adam fit mal d'écouter sa mignarde ! — Quand elle vint vers lui pour le tenter, — S'il lui avait donné une bonne gifle, — Qu'il nous en aurait épargné !

20

Michiau

L'y-z-a caucar din la tête de l'houme
Que ne joua pu ou be qu'é dérouta.
L'esprit aniola par la poume
Din le corps simble garrouta ;

XX

Michel

Il y a quelque chose dans la tête de l'homme — Qui ne va plus ou bien qui est dévoyé. — L'esprit affaibli par la pomme — Dans le corps semble garrotté ;

21

Coué yun trésor qu'é din-t-una pou-[tiarne
Coué yun charbou sous la cindre pardu,
Ou be la meuch' d'una lantiarne
Qu'éclaire mâ par un partu.

XXI

C'est un trésor qui est dans une poterne, — C'est un charbon sous la cendre perdu, — Ou bien la mèche d'une lanterne — Qui n'éclaire que par un trou.

22

Si bin qu'un rit de ça que l'aute pure ;
Co pur' par re, cotchi rit sin razou :
Chaquin s'gouvarne à l'aventure
Et bredignoune à sa façou.

XXII

Si bien que l'un rit de ce dont l'autre pleure ; — Celui-ci pleure pour rien, celui-là rit sans raison ; — Chacun se gouverne à l'aventure — Et fait le bredin (1) à sa façon.

23

Co brame faim, sin-z-un sou din la [bouille,
De biaux habits vô tourjou s'affublâ,
Cotchi d'un p'nailloux s'envretouille
Et vend son gounô par bafrâ.

XXIII

Ce meurt-de-faim sans un sou dans la poche, — De beaux habits veut toujours se parer, — Celui-là d'une guenille s'enveloppe — Et vend le peu qu'il a pour manger.

24

Que l'effôri vé dedin sa fémille
Quoque grand sire et veut robir pu [d'haut ;
En chemi la mort, que le guille,
Li vire lô fiar-z-en n'haut.

XXIV

Cet écervelé voit dans sa famille — Quelque grand seigneur et veut grimper plus haut ; — En chemin, la mort qui le guette, — Lui fait tourner les fers en l'air.

25

L'aute bredin que suo-z-et tire peu-[ne (2)
Gagne de l'or, amé n'é pas contin ;
Tant qu'o n'a pas sa pliène beune
N'a jamais tâta dô bon tin.

XXV

L'autre badaud qui sue et se donne de la peine — Gagne de l'or, mais n'est pas content ; — Tant qu'il n'en a pas une pleine hotte, — Il n'a jamais goûté de bon temps.

26

Enfin l'un gibe et tourjou l'aute [gronde ;

XXVI

Enfin l'un s'amuse et toujours l'autre gronde ; — Plus celui-ci boit et

(1) Bredin veut dire sot, écervelé, badaud.
(2) Prononcer *suo* d'une seule émission de voix, en mettant l'accent sur l'o, mais en lui donnant le son de o dans *porte*.

Mé cotchi bé et tant mé ol.a sé ;
Pu l'aute vé tournâ le monde,
Min-z-o comprin coume ol é fé.

plus il a soif ; — Plus l'autre voit tourner le monde. — Moins il comprend comment il est fait.

27

Chia lô soudâ, lô prêtré-z-et la robe
Nous vions l'ivraie étouffâ le froument,
Tout l'y-z-é à la jibe-jobe ;
Lô petits champisson lô grands.

XXVII

Chez les soldats, prêtres et gens de robe, — Nous voyons l'ivraie étouffer le froment, — Tout y est à l'aventure ; — Les petits singent les grands.

28

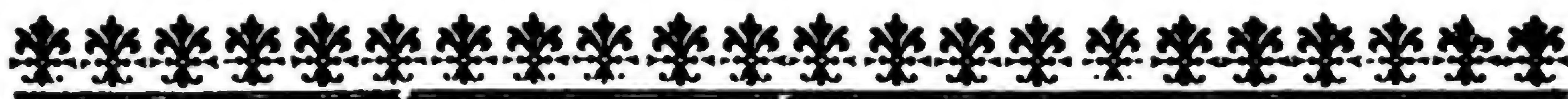
Nôvé, qu'pringué pita de note peune,
Vint radoubâ co monde dévouya :
Si au Paradis o nous meune,
Satan sera bin-n-affiata.

XXVIII

Noël, qui prit pitié de notre peine, — Vient redresser ce monde dévié : — Si au Paradis il nous mène — Satan sera bien attrapé.

PAUL DUCHON.





Portraits Bourbonnais

Madame de Banville

Zélie Huet, fille de J.-B. Huet et de Marie-Anne Denozier, épousa à Moulins, vers 1818, Claude-Théodore Faullain de Banville, ancien lieutenant de vaisseau. De cette union naquirent deux enfants, une fille, Zélie, et un fils, Théodore, l'illustre poète.

M. Fuchs, dans un livre récent consacré tout entier à ce dernier, et dont il a été rendu compte ici-même (1), écrit sur Madame de Banville ces quelques lignes qui la peignent : « Elle était, m'ont dit des personnes qui l'ont bien connue, d'une incroyable exubérance. Elle avait besoin de mouvement comme d'air et de nourriture ; la solitude et le silence étaient pour elle un supplice. Fantaisiste, primesautière, parlant beaucoup et pourtant avec esprit, très bonne d'ailleurs, toujours prête à obliger et même à prévenir les demandes ; aimant les arts et la poésie, peignant elle-même, avec plus d'acharnement que de succès, et rédigeant pour Mme Denozier, sa tante et sa voisine de campagne, une chronique en vers, parfois amusants, des événements de sa maison. Son fils l'adorait et elle lui inspira quelques-unes des *pages intimes*, les plus belles, et peut-être — hélas ! — les moins connues dont notre poésie puisse s'enorgueillir. »

Théodore de Banville consacra aussi à sa mère, au cours d'un article intitulé « Portraits de famille », paru en 1892 dans la *Quinzaine bourbonnaise*, ces lignes qui méritent d'être reproduites ici : « ... Le système d'éducation de mon grand-père, système qu'il m'a légué et qu'après lui j'ai suivi fidèlement, consistait à laisser faire

(1) Max Fuchs, *Théodore de Banville (1823-1891)*, Paris, Cornély, 1912, in-8°.



Phototypie SADAG. Cliché Scharlowsky.

ZÉLIE HUET

femme de Claude-Théodore de Banville.

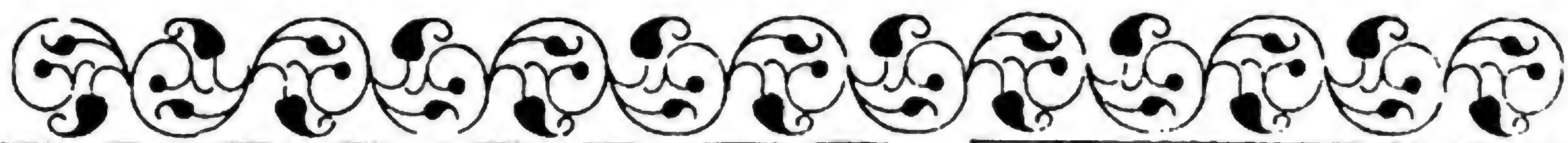

UNIV.
OF
MICH.

aux enfants tout ce qu'ils veulent et à leur donner tout ce qu'ils désirent, en s'abstenant seulement de leur jamais laisser entendre des mensonges ou des bêtises. Aussi sa petite Zélie était-elle divinement bonne, parce qu'on avait toujours été bon autour d'elle, et intelligente, intuitive, parce qu'on ne lui avait pas appris à ne plus l'être. La mère était casanière, volontiers restait à la maison, mais le père l'emmenait dans de lointaines promenades, et tout en jouant, lui enseignait la botanique, l'entomologie, sans l'abominable tracas des cahiers et des livres... »

Le portrait que nous donnons ici de Madame de Banville, et qui la représente jeune femme, appartient à M. le docteur Denozier, de Lucenay-les-Aix, qui conserve également plusieurs autres portraits de famille. Madame de Banville est vêtue d'un corsage et d'une robe gris fer ; elle a dans le dos et sur le bras droit un manteau rouge bordé d'un galon à fleurs ; ses cheveux, dont on admirera la savante disposition, sont noirs ; ses yeux sont verts. Le portrait, qui est d'une bonne facture, mais non signé, mesure $0^{m},73$ de hauteur sur $0^{m},61$ de largeur.

P. Flament.





CHRONIQUE

— Quelques rectifications et additions doivent être faites à la note donnée dans le précédent numéro du *Bulletin* sur notre regretté confrère, M. Paul Corne ; c'est ainsi que, loin d'être d'origine nivernaise, M. Corne était né à Saint-Pol (Nord), le 6 janvier 1827 ; il habita Paris plusieurs années, comme attaché au ministère des finances, et ce n'est qu'après son mariage avec Mademoiselle Bougarel qu'il se fixa près de Moulins. Il était maire d'Yzeure depuis 1871. Ajoutons qu'il fut candidat à la députation en 1885.

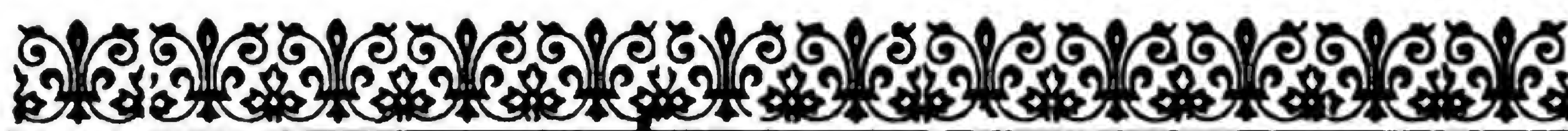
— M. Eugène Le Brun vient de faire don aux Archives de l'Allier de plusieurs documents concernant la famille de Dreuille : ce sont surtout trois lettres adressées au généalogiste Lainé, en 1845 et 1846, par Henri-Amable, comte de Dreuille ; la dernière, datée de Roanne, le 3 février 1846, est close d'un cachet de la comtesse de Dreuille aux armes des Dreuille et des Chabannes. C'est dans cette même lettre que M. de Dreuille écrit à Lainé relativement aux supports des armoiries de la famille (1) : « ... Je tiens aux deux léopards tournés de front pour les supports, parce que j'ai toujours entendu dire qu'ils devaient être ainsi et que je les ai adoptés dans tout ce que j'ai fait armoirier *(sic)* ; j'ai adopté aussi la couronne de comte comme plus conforme au titre... »

— Le *Bulletin des Ecoles chrétiennes* du mois d'avril 1912 contenait un article, qui vient d'être tiré à part, sur *Les sept frères des Ecoles chrétiennes et l'aumônier de la maison de Saint-Yon (Rouen) déportés sur les pontons de Rochefort en 1794*. La brochure est de 85 pages avec de nombreuses illustrations. Il n'est pas inutile de la

(1) *D'azur au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.* — M. de Dreuille avait épousé en 1811 Isaure-Eugénie-Anne de Chabannes du Verger.

signaler car, non mise dans le commerce, elle pourrait passer inaperçue, et ce serait grand dommage ; elle est écrite avec le soin le plus scrupuleux et puisée aux sources originales. Des sept frères envoyés à Rochefort, quatre moururent : Pierre-Sulpice-Christophe Faverge (frère Roger), directeur des écoles chrétiennes de Moulins, né à Orléans ; Christophe Scheck (frère Pierre-Christophe), né en Alsace, arrêté à Metz ; J.-B. Guillaume (frère Udalric), né dans le diocèse de Besançon, de la communauté de Nancy ; Jean Mopinot (frère Léon), né à Reims, appartenant à l'école chrétienne de Moulins ; il faut y ajouter le nom de l'abbé François Normand, chapelain des Frères de Saint-Yon-lez-Rouen. Les pages 43 à 66 ont spécialement trait aux Frères de Moulins déportés ; l'auteur donne d'abord de brèves indications sur l'installation des Frères à Moulins en 1710 et les immeubles qu'ils occupèrent : de 1710 à 1786 deux maisons du cours d'Aquin, de 1768 à 1786 une maison du chemin de Bardon où ils firent l'école, de 1786 à 1791 un immeuble rue du Cygne et place des Lices. Ils étaient, en 1791, au nombre de cinq, dont deux seulement, nommés plus haut, furent déportés : le fr. Roger, directeur ; le fr. Bertauld, sous-directeur ; les fr. Léon, Nabord et Savinien.

— Le premier numéro d'un périodique régional, attendu depuis quelque temps, vient de paraître sous le nom de *La Revue du Centre*. Parmi les collaborateurs annoncés, figurent de nombreux membres de la Société d'Emulation et deux d'entre eux ont déjà apporté leur contribution dans ce premier numéro. M. Roger de Quirielle, avec l'élégante facilité que nous lui connaissons, a su placer dans le cadre de ce Montaiguët qui lui est cher la vénérable figure de Me Pierre Bardet de Saint-Julien, avocat en parlement, mort à Moulins en 1685 ; et M. le chanoine Clément a tiré de ses dossiers artistiques une excellente étude sur *La transfixion de la très Sainte Vierge dans l'art et spécialement dans le vitrail de la « Pieta » de l'église Notre-Dame de Montluçon*. Les autres articles de la *Revue* sont peut-être moins satisfaisants, si nous en exceptons toutefois le résumé des conférences faites à Moulins par M. l'abbé Cristiani, sur la *Valeur historique des évangiles*.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

Société d'Emulation du Bourbonnais

(Lettres, Sciences et Arts)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

—

BUREAU

Président (1912-1914) : M. DELAIGUE (Ernest), A. ✪, correspondant de la Commission des monuments historiques, boulevard de Courtais, 5 (1).

Vice-Présidents (1913), 1re année : M. DUNAN (Maurice), ancien professeur agrégé de l'Université, Président de la Société des études locales, rue de Bourgogne, 118. — (1913), 1re année : M. le Dr CHOPARD (Emmanuel), médecin honoraire de l'hôpital thermal de Vichy, licencié en droit, 172, rue de Nîmes, Vichy.

Secrétaire général honoraire : M. Gustave BERNARD, place de l'Ancien-Palais, 3.

Secrétaire général (1912-1917) : M. Marc DÉNIER, rue du Lycée, 6.

Secrétaire-Adjoint (1913) : M. Edgard CAPELIN, propriétaire, rue de Bourgogne, 81.

Trésorier (1912-1917) : M. FROBERT, banquier, avenue Nationale, 22.

Directeur du « Bulletin » (1913) : M. FLAMENT, A. ✪, archiviste du département, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 4, rue Michel-de-l'Hospital.

Conservateur des collections (1912-1917) : M. Gustave QUEYROI, ancien officier d'infanterie, 34, rue de Bourgogne.

Bibliothécaire (1912-1918) : LEUTRAT Henri, propriétaire, rue des Potiers, 85.

(1) Toutes les adresses non suivies d'indication de ville sont de Moulins, toutes celles non suivies d'indication de département sont de l'Allier.

ADMINISTRATEURS

MM. BERTHOUMIEU (chanoine), rue Bertin, 5.
BRINON (C[te] Henri DE), docteur en médecine, b[d] de Courtais, 25.
CLÉMENT (chanoine), rue du Chambon à la Madeleine.
GEDEL, ✱, sous-intendant militaire de réserve, rue Gaston.
GRÉGOIRE (Camille), I. ✪, ✱, juge de paix à Saint-Pourçain-sur-Sioule,
LAS-CASES (Marquis DE), conseiller général, maire de Coulandon, château de la Presle, Coulandon.
MILCENT (Gorges), ancien officier de cavalerie, rue de Villars.
QUIRIELLE (Roger DE), propriétaire agriculteur, Montaiguët.
SABATIER (Aimé-Henri-Auguste), notaire, rue de Paris, 19.

MEMBRES DE DROIT

M[gr] l'EVÊQUE du diocèse de Moulins.
M. le PRÉFET du département de l'Allier.
M. le GÉNÉRAL commandant d'armes de la place de Moulins.
M. le MAIRE de la ville de Moulins.

MEMBRES HONORAIRES

M. le Comte DE CHABANNES, ancien officier d'artillerie, place Bellecour, 30 *bis*, Lyon (Rhône).
M. CLAUDON (Ferdinand), I. ✪, archiviste de la Côte-d'Or, Dijon.
M. ROY (Jules), ✱, professeur à l'école des Chartes, dir. à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes, 19, rue Hautefeuille, Paris.
LA DIANA, Société historique et archéologique du Forez, Montbrison.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ADENOT (René), 37, rue de Paris.
AUBERT DE LA FAIGE (D[r]), à Bussolles, par la Palisse.
M[me] AUCLAIRE (impr. Et. AUCLAIRE), place de la Bibliothèque.
MM. AUDIN (Abbé), curé de Treteau.
BAËR (Gustave), architecte, place de la République, 7.
BAILLEAU (Abel), ing.-agronome à Pierrefitte-sur-Loire.
BALORRE (Frédéric IMBERT, Comte DE), château de la Cour-Contigny, par Saint-Pourçain-sur-Sioule.
BARDET (Augustin), avoué, cours de la Préfecture.
BARGNOUX, industriel à Cusset.

MM. BATTU, avocat, château des Laurents, par Lusigny.
BAURY (J.), architecte, 38, avenue Meunier.
Mme BEAUCHAMP (Michel), château de Vaumas.
MM. BEAUMONT (Abbé), professeur au Sacré-Cœur de Moulins.
BÉGUET (Louis) banquier à la Palisse.
BENOIT (Dr Paul), à Saint-Gérand-le-Puy.
BERNARD (Léopold), avocat, rue du Cherche-Midi, 91 *bis*, Paris.
Mme BERTRAND, à la Pacaudière (Loire).
BESSON (Gabriel), cours de Bercy.
BIDAULT (François), agent d'assurances, 6, avenue Meunier.
BIDEAU (Léon), répétiteur à l'école des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.
BIERNAWSKI (Louis), archiviste-paléographe, r. Lucas, 19, Vichy.
BLONDEAU (F.), entrepr. de menuiserie, 9, r. du Vieux-Palais.
BODARD (Georges), A. ✿, à Cérilly.
BOIROT (Max), rue Lamartine, 26, Paris.
Mlle BOISÉ DE COURGENAY (Joséphine DE), chât. de Chabenet, par Saint-Marcel (Indre).
M. BOISSIEU (DE), chât. de la Forêt, à Toulon-sur-Allier.
Mlle BONAND (Françoise DE), rue de Bourgogne, 29.
MM. BONNEROT (Abbé), château du Plaix, par Montluçon.
BONNET, notaire, place de la République, 22.
BONNETON (René), château de Corgenay, par Chantelle.
BOUCOMONT (Antoine), docteur en droit, avocat-avoué, rue de Cours, 18, Cosne (Nièvre).
BOUDEVILLE (Jean-Baptiste), entrepr., à Dompierre-sur-Besbre.
BOUILLON (Abbé Benoît), curé de Nocq-Chambérat, par Huriel.
BOURBON-BUSSET (Robert, Comte DE), rue de Paris, 38.
BOURDERIOUX (Joseph), lic. ès lettres, à Bourbon-l'Archambault.
BOUTAL (Louis), avenue Meunier, 23.
BRISSON (Docteur), à la Palisse.
Mme BROC DE SEGANGE (DU), château de Segange, par Moulins.
MM. BUJON (Abbé Charles), missionnaire apostolique, à Nomazy, par Moulins.
BURE (Georges DE), chât. de la Besche, par le Donjon.
BURELLE (Jean-Baptiste), juge au trib. civil de la Châtre (Indre).
BUSSONNET (L.), notaire à Saint-Germain-des-Fossés.

MM. BUVAT (Paul), négociant et antiquaire, rue Voltaire.
CAILHE, cond. des ponts et chaussées en retraite, r. du Lycée.
CHABANNES-LA PALICE (Jean, Comte DE), officier de marine de réserve, château d'Avrilly, à Trevol.
CHABOT (Abel), rue de Bourgogne.
CHABOT (René), propriétaire agriculteur, bd du Chambonnet, 9.
CHACATON (Maurice DE), chev. d'honneur et de dévotion de l'ordre de Malte, chât. de Chermont, par St-Germain-des Fossés.
CHAMBRON (Lucien), industriel, rue de Bourgogne, 30.
Mme CHAMPEAUX (Marquise DE), rue de Bourgogne, 10.
MM. CHAMPFEU (Léon, Cte DE), ✠, capitaine de frégate en retraite, 62, via Sistina, Rome (Italie).
Mme CHAMPIGNY (DE), château de Champigny, par Hérisson.
MM. CHAMPS DE VERNEIX (Victor DES), à Cusset.
CHANIER, greffier du tribunal de commerce, bd Ledru-Rollin, 52.
CHAPOUTOT (Docteur), à Buxières-les-Mines.
CHAUCHARD (André), agriculteur, château de Mézangy, à Pouzy.
CHAUVIGNY DE BLOT (H. DE), avocat à la cour d'appel de Paris, 12, rue Froidevaux, Paris.
CHAUVIGNY DE BLOT (J. DE), directeur particulier de la Cie d'assurances « l'Union », à Troyes.
CLAYEUX (Edmond), château des Gouttes, par Jaligny.
COLLAS (Eugène), maire de la Ferté-Hauterive, rue Choisy, 7.
CONCASTY (Pierre), rue de l'Horloge.
CORDEZ (André), château des Chaulets, par Souvigny.
COULHON (Pierre), I. ✪, chef div. à la Préfecture, r. des Grèves.
CRÉPIN-LEBLOND (Marcellin), imprimeur, directeur du *Courrier de l'Allier*, rue Jean-Jacques Rousseau, 15 *bis*.
CROCHET (Abbé), curé de Thionne, par Jaligny.
CROIZIER (Eugène), notaire, rue des Potiers, 24.
CUEILLAT (Abbé), curé de Saint-Germain-des-Fossés.
DEBESSON (Abbé), curé de Saint-Victor.
DÉCRAN (Docteur), boulevard Ledru-Rollin, 25.
Mme DEFAYE (Albert), à Dompierre-sur-Besbre.
MM. DEFAYE (Maurice), chât. de la Motte, à Dompierre-sur-Besbre.
DÉLINIÈRE (Léonce), entrepr de déménag., r. d'Enghien.
DESCHAMPS (Chanoine R.), rue de Paris, 51.

MM. Deshommes (Abbé), à St-Clément, par le Mayet-de-Montagne.
Desmaroux de Gaulmyn (baron), chât. de St-Alyre, par Saint-Gerand-le-Puy.
Desnoix (Abbé), curé de Lurcy-Lévy.
Desrosiers (Abbé Athanase), à Cuffy (Cher).
Devaulx (André), propriétaire, à Saint-Gérand-le-Puy.
Devaulx de Chambord (Albéric), château de Chambord, à Treteau (Allier).
Dreuille (H., comte de), agricult^r, ch. de Dreuille, Cressanges.
Dreuille (Jean, comte de), 54, rue de Ponthieu, à Paris.
Mlle Duchet (Léonie), boulevard de Courtais, Montluçon.
MM. Duchollet de Costebelle, à Champfeu, commune d'Avermes.
Duchon (Paul), à Cusset.
Dumont (Abbé), professeur de rhétorique à l'Institution du Sacré-Cœur, rue de Paris.
Dupuis (Abbé Ch.), 7, place de la Bibliothèque.
Durat (Vicomte de), château du Ludeix, par Marcillat.
Duriat (Abbé Abel), curé de Gennetines.
Durieu de Lacarelle (Comte Etienne), château de la Grillère, Monétay-sur-Allier, par Châtel-Deneuvre.
Durin (Chanoine), rue de Paris, 23.
Elie (Roger), 11, rue du Général-Cérez, à Limoges.
Fabre (Docteur Paul), membre corresp. de l'Acad. de médecine, prèsid. de la Soc. des médecins de l'Allier, Commentry.
Faulquier (Joseph), rue de Bourgogne, 35.
Faure (J.-B.), ✻, I. ✪, de l'Opéra, b^d Haussmann, 52, Paris.
Favardin (Docteur), maire de Sauvagny, par Cosne-sur l'Œil.
Forestier (Abbé Louis), curé de Billy.
Fourny (Maurice), rue de Charonne, 127, Paris.
Fradel (Vte Jehan de), château des Morelles, par Broût-Vernet.
Mme Fradel (Ctesse L. de), chanoinesse du chapitre noble de Sainte-Anne, 3, place de la République.
MM. Frémont (R. Martin de), avocat, 11, r. Gambetta, Poitiers.
Gagnière (Abbé Gilbert), missionnaire diocésain, au Réray.
Garmy, A. ✪, juge de paix à Commentry.
Gaulmyn (Cte de), château de Rimazoir, par Souvigny.
Gautier, directeur de l'Enregistrement, rue de Decize, 27.
Gavelle (le Chanoine), curé-doyen d'Ebreuil.

Mme GAYMY (Berthe), château de Godet, par Yzeure.

MM. GENDRE (Eugène), expert-géomètre, représentant de la « Mutuelle de l'Allier », à Varennes-sur-Allier.

GÉNÉRAUD, Directeur de la Société Générale à Moulins.

GIRARD (Emile), avocat, rue de l'Oiseau.

GIRAUD, architecte à Moulins et 9, rue Saulnier, Paris.

GIVOIS (H.), 6, boulevard de Courtais à Moulins.

GOLLIAUD (André), château des Bédores, commune de Trevol.

GOMOT (Maurice), docteur en médecine, r. Michel-de-l'Hospital.

GRAND-PACHA (Pierre), aucien Directeur général au ministère des Travaux public (Egypte), rue de Nîmes, 48, Vichy.

GRAVIER DU MONSSEAUX, rue Verrier, 3, Vichy.

GRÉGOIRE (Louis), libraire, rue François-Péron, 2.

GRELLET-DUMAZEAU (Albert), avocat général à Lyon, 10, rue du Plat.

GRIFFET DE LA BAUME (Georges), 88, rue de l'Université, Paris.

JALADON DE LA BARRE (Raymond), château de la Prée, par Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre).

JOLY (Léon), A. ✿, ancien professeur d'histoire au lycée de Moulins, 10, rue du Chambonnet.

JOLY (Stéph.), agrégé des lettres, 111, rue de Rome, Marseille.

JOYEUX DE LANÇON (André), professeur à Saint-Gilles.

LA BOULAYE (Paul GEORGETTE DU BUISSON DE), artiste-peintre, rue Grenier, 5.

LA BOUTRESSE (Roger PRÉVERAUD DE), chât. des Quillets, Trezelles.

LA CHAUVINIÈRE (Léon DE), chât. du Parc, Yzeure.

LA DURE (Edouard DE), 4, rue Bérite, à Paris (VIe).

LAGUÉRENNE (Henry DE), aven. Nationale, Saint-Amand (Cher).

LAMAUGARNY (Arthur JOSSET DE), chât. de Magnette, par Audes.

LAMAUGARNY (Camille JOSSET DE), château d'Audes, à Audes.

LAPLANCHE (Louis DE), chât. du Beyrat, com. de Bellenaves.

LA PLANCHE DE FONTENILLE (Arthur DE), château des Magnoux, par Meaulne.

LARBAUD (Valéry), licencié ès lettres, avenue Victoria, Vichy.

LA TOURFONDUE (Comte DE), rue Portes-des-Forges, Montluçon.

LE BRUN (Eugène), directeur des *Guides Conty*, rue Thiers, 12 *bis*, le Vésinet (Seine-et-Oise).

Mme LE GROING DE LA ROMAGÈRE (Comtesse), boulevard de Courtais à Montluçon.

MM. LÉVÊQUE (Alexis), architecte à Ebreuil.

LIÈVRE (Félix), architecte-expert, place de la République, 1.

LIGIER (Abbé), anc. curé de Bressolles, au Réray, par Villeneuve-sur-Allier.

Mme LIGNERIS (Marquise DES), château de Bressolles.

MM. LIMAGNE (Abbé), directeur de l'Inst. Saint-Joseph, Montluçon.

LINGLIN, contrôleur des contr. directes, place de l'Horloge.

•LOUBIÈRES (Antoine), directeur du Crédit Lyonnais.

MARESCHAL (Johanny), 64, rue de Miromesnil, Paris.

MARESCHAL (Xavier DE), doct. en droit, chât. des Magnoux, Voussac.

MARTIN (Maurice), à Saint-Pourçain-sur-Sioule.

MEILHEURAT (François-Henri), I. ✪, inspecteur primaire en retraite, rue de Paris, 68.

MEILHEURAT (Gabriel), avocat, château du Seu, par Saint-Léon.

MÉPLAIN (Docteur Firmin), rue du Lycée, 7.

MÉPLAIN (H.), château du Coude, par Montaiguët.

MÉTÉNIER (Fernand), à Cronat (Saône-et-Loire).

MICHEL DES MODIÈRES (Edouard), chât. des Modières, par Néris.

MICHEL DE TRÉTAIGNE (Baron), chevalier magistral d'honneur et de dévotion de l'ordre de Malte, conseiller général de l'Aisne, 12, rue de Condé, Paris.

MITTON (Michel), architecte, rue des Couteliers, 46.

MOITRON (Abbé Emile), chan. honoraire, doyen de St-Pourçain-sur-Sioule.

MONICAT (Pierre), avocat, avenue Victor-Hugo.

MONTAGNE (Louis-Gabriel), juge de paix, Saint-Germain-des-Fossés.

MONTILLIET (Gabriel), château de Pouënat, par Billy.

MONTLAUR (Georges DE VILLARDI, comte DE), ancien officier de cavalerie, rue Choisy, 6.

MOREAU (René), A. ✪, architecte, avenue Nationale, 9.

MORET (Chanoine J.-J.), rue Diderot, 10.

•MOULIN (Maurice), château de la Pommeraye, par St-Menoux.

NÉNY (Chanoine), vicaire général, rue des Potiers, 4.

MM. NOBLET (Comte DE), ✵, ancien officier de cavalerie, château de Pomay, par Lusigny.
OLIVIER (Ernest), A. ✪, directeur de la *Revue scientifique*, château des Ramillons, Chemilly, et cours de la Préfecture, 10.
Mme ORCET (Vicomtesse ARAGONÈS D'), rue de Bourgogne, 10.
MM. ORSEL, notaire à Billy.
PATURET (A.), pharmacien à Ebreuil.
PAYS (Jacques), directeur du pensionnat Saint-Gilles de Moulins.
PÉGAT, au château de la Croix-de-l'Orme, par Billy.
PELLISSIER DE FÉLIGONDE (Gilbert), château de Ronnet, à Ronnet.
PÉPIN (Abbé Gilbert), professeur à Bellevue.
PERROT (Abbé Louis), curé-doyen de Ferrières-sur-Sichon.
PEYNOT (Abbé Michel), curé de Jenzat.
PICARD DE GRANDCHAMP (Louis-Charles), à Pierrefitte-s-Loire.
PICHONNET, entrepreneur de transports, rue du Lycée.
PICQ (Abbé), curé de Lusigny.
PLAINCHANT (Gabriel), A. ✪, avocat, rue de Villars, 8.
PLANCHARD (Léon), ingénieur, rue de Refembre, 47.
PRELLE (Charles-Joseph), peintre décorateur au Donjon.
Mme PRIEUR (Léon), rue de Decize, 9.
MM. PROVENCHÈRES (Henri DE), agriculteur, rue de Decize, 24.
QUIRIELLE (Jean DE), hommes de lettres, Montaiguët.
RANGLARET (Docteur A.), rue Michel-de-l'Hospital, 2.
RAYMOND, imprimeur à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
RENAUD DE FRÉMINVILLE (Edgard), rue Michel-de-l'Hospital, 2.
Mlle ROGIER (Marguerite), château de Beaulon, à Beaulon.
MM. ROQUEFEUIL (Comte Edouard DE), château de Jenzat, à Jenzat.
ROUX (L.), greffier de justice de paix, correspondant de la « Mutuelle de l'Allier », Chantelle.
ROY (Docteur Paul), 19, rue Hautefeuille, Paris.
Mme SAINT-LAUMER (Comtesse F. DE), à Sampigny (Meuse).
MM. SAMPIGNY (Henri, Comte DE), ancien officier de cavalerie, château de Pannessière, par Gennetines.
SANVOISIN (Gaëtan), 19, rue de Refembre.
SARROT (Philippe), à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
SARROT (Pierre), docteur en médecine, courtier d'assurances, place des Marronniers, 2, Nanterre (Seine).
SAULNIER (Félix), avocat à la Palisse.

MM. SAUROY (A.), A. ✪, artiste-peintre, rue Racine, 8, Tours.
SAYET (Hippolyte), avocat, agréé près le tribunal de commerce de la Seine, rue de Valois, 11, à Paris.
SÈQUE, industriel, rue de Lyon, 80.
SORIN DE BONNE (Louis), ancien sous-préfet, chât. d'Estrées, Molinet.
TABOUËT (Edmond), château de Reterre, par Saint-Désiré,
THOMAS (A.), représentant de la Société des Arts graphiques de Genève, 52, route de Paris, Montluçon.
THONIER (André), avocat, boul. du Chambonnet, Moulins.
Mlle THONIER-LA ROCHELLE, 5, rue de la Croix-Verte, à Montluçon.
THONNIÉ (Jean-Baptiste), ✻, avocat, rue de Paris, 44.
Mme TIERSONNIER (Charles), 4, rue La Bruyère, Versailles.
MM. TIERSONNIER (Philippe), donat d'honneur et de dévotion de première classe de l'ordre de Malte, licencié en droit, inspecteur de la « Mutuelle de l'Allier », 3, place de la République.
TISSIER (Léon), avocat, rue Diderot, 20.
TIXIDRE (Auguste), à Doyet.
TORTEL (Pierre), maire de Chapeau, rue de Bourgogne, 16.
TREYVE (François), horticulteur, architecte-paysagiste, à Foulet.
TULLE (Alexandre DE), cours Choisy, 12.
VEAUCE (Vte DE CADIER DE), 39, rue La Boëtie, Paris.
VERDEAU (Henri), photographe, avenue Nationale, 6 *bis*.
VIGNIER (Paul), commis des postes, r. du Moulin, à Montluçon.
VILLATTE DES PRUGNES (Robert), ingénieur-agronome, château des Prugnes, par Vallon-en-Sully.
VILLENEUVE (Antoine), correspondant de la « Mutuelle de l'Allier », 8, cours Lafayette, Cusset.
VILLEQUETOUT (Jules LE FEBVRE CHARBONNIER DE), rue Voltaire, 20.
VILLETTE (Guy JACQUELOT DE), château de Sommery, par Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire).
VIPLE (Joseph), substitut à Moulins, boulevd du Chambonnet.
WALDNER (Baron DE), au château de Lévy, par Lurcy-Lévy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLIET, rue Bonnabaud, 26, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).
BODINAT (Xavier DE), 69, rue des Murlins, Orléans (Loiret).

MM. CHEVALIER (Jacques), professeur de philosophie au lycée de Châteauroux (Indre).
DOUCET (Jacques) (bibliothèque d'art et d'archéologie), rue Spontini, 19, à Paris,
FEYDEAU (Henri DE), contrôleur général de l'armée du cadre de réserve, avenue du Maine, 70, à Paris.
FROMENT (Dorothée DE), à Montlevic, par la Châtre (Indre).
GAUTIER (Pierre), archiviste de la Haute-Marne, Chaumont.
MAIGRET (Frédéric), boulevard Militaire, 93, Ixelles (Belgique).
MONERY (Louis), rue de la S.-Préfecture, 9, Roanne (Loire).
REURE (Chan.), professeur à la Faculté catholique, aux Chartreux, Lyon (Rhône).

ABONNÉS AU BULLETIN

M. ASHER, libraire, 73, Unter den Linden, à Berlin (Prusse).
Mme BENOID-PONS DE FRÉLUC, rue de Paris, 43.
MM. BERNASCONI-SCETI, place d'Allier.
BIBLIOTHÈQUE DE L'EVÊCHÉ de Moulins.
CAYOT (Abbé), curé d'Avermes, par Moulins.
CERCLE BOURBONNAIS, à Moulins.
CHATEAUBODEAU (Cte DE), capitaine commandant au 3e dragons, 3, rue des Bosquets, Lunéville.
COLLAS DE CHATELPERRON, ancien colonel du 7e cuirassiers, à Châtel-Perron (Allier).
CROIZIER, propriétaire, à Liernolles.
DARDAN, ancien notaire, à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
DEGUISE, horloger, à Beaune (Côte-d'Or).
DULAC (Lieutenant-colonel), 11e dragons, à Belfort.
DULAW, 37, Soho-Square, à Londres (Angleterre).
ETABLISSEMENT THERMAL, à Vichy (deux abonnements).
FAGOT, propriétaire au Donjon.
FÉJARD (Marc), au Prieuré, Souvigny.
FOURNIER, tapissier, rue du Théâtre, 19.
LALAIN-CHOMEL (DE), rue de l'Université, n° 5, à Paris.
LEFORT, 54, rue Blanche, à Paris.
Mme PATISSIER, à l'Eglantier, par Souvigny.
Mme PICARD, château de Montperroux, par Saint-Léon.
MM. REIGNEAUD, juge suppléant, r. Croizier, à Riom.

MM. SAINT-HILLIER (DE), capitaine au 17[e] chasseurs, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
THÉVENIN, ancien pharmacien, rue Regnaudin.
M[me] PHILIPPE-THOMAS, 13, rue de Decize.
MM. TRACY (M[is] DE), à Paray-le-Frésil.
TROCHEREAU (DE), rue Pape-Carpentier.
VACHER (Marcel), ancien député, à Montmarault.
VILLE, sénateur de l'Allier, à Moulins.

Messieurs les Membres de la Société et Abonnés sont priés de signaler au Directeur du *Bulletin* les erreurs ou omissions commises dans l'inscription de leurs titres et adresses.

SERVICE GRATUIT DU « BULLETIN »

Membres de droit, honoraires et à vie.— Biblioth. munic. de Moulins. — Dépôt Légal. — Dir. et Secrétariat P.-L.-M., 88, r. S[t]-Lazare, Paris. — M. Ronchaud, rue de Bourgogne, 53 (Trésorerie de la Société).

Sociétés Correspondantes

Abbeville. — Société d'Emulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Alençon. — Société historique et archéologique de l'Orne.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Angoulême. — Société Archéologique et historique de la Charente.
Aurillac. — Société de la Haute-Auvergne.
Autun. — Société Eduenne. — Société d'Histoire naturelle.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'Archéologie, d'Histoire et de Littérature.
Beauvais. — Société académique de l'Oise.
Besançon. — Académie des Sciences, Lettres et Arts. — Société d'Emulation du Doubs.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Blois. — Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher.
Bourg. — Société d'Emulation de l'Ain.
Bourges. — Société historique du Cher. — Antiquaires du Centre.
Boulogne-sur-Mer. — Société Académique.
Brest. — Société Académique.
Brives. — Société d'Archéologie.
Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Cambrai. — Société d'émulation.

Châlons. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
Cherbourg. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. — Société des amis de l'Université (Revue d'Auvergne).
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Draguignan. — Soc. d'Agriculture, scientifique et littéraire du Var.
Dunkerque. — Société dunkerquoise des Lettres, Sciences et Arts.
Gannat. — Société des Sciences médicales.
Guéret. — Société des Sciences naturelles... de la Creuse.
Langres. — Société d'Histoire et d'Archéologie de la Haute-Marne.
Laon. — Société académique.
Laval. — Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille. — Société des Sciences, de l'Agriculture et Arts.
Limoges. — Société Archéologique, Historique et des Arts.
Lyon. — Académie des Sciences et Belles-Lettres. — Bulletin historique du diocèse de Lyon.
Mâcon. — Académie de Mâcon.
Montauban. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Emulation.
Montbrison. — La Diana, Ste Historique et Archéologique du Forez.
Moulins. — Sociétés : d'Agriculture ; — d'Horticulture. — Revue Scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France.
Nancy. — Académie Stanislas.
Nantes. — Société Archéologique. — Société Académique.
Nevers. — Société nivernaise des Sciences, Lettres et Arts.
Nimes. — Académie du Gard.
Niort. — Société Scientifique et Littéraire des Deux-Sèvres.
Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais.
Paris. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — Société des Antiquaires de France. — Sociétés : de l'Histoire de France ; — d'Anthropologie de France ; — de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France. — Musée Guimet. — Société Française d'Archéologie. — « Les Bourbonnais de Paris ».
Pau. — Société des Sciences et Arts.
Périgueux. — Société Historique et Archéologique du Périgord.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Reims. — Académie de Reims.
Rennes. — Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rouen. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Saintes. — Société des Archives historiques de Saintonge et Aunis.
Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.

Saint-Lô. — Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche.
Saint-Malo. — Société historique et archéologiqne de l'arr.de St Malo.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
Semur. — Société des Sciences historiques.
Sens. — Société Archéologique.
Soissons. — Société Archéologique, Historique et Scientifique.
Toulouse. — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.
— Société Archéologique du Midi de la France.
Tours. — Société Archéologique de Touraine.
Vendôme. — Société Archéologiqne du Vendômois.
Vesoul. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la H^te-Saône.
Vienne. — Société des Amis de Vienne (Isère).
Vitry-le-François. — Société Archéologique.

Publications échangées

Revue du Berry. Dir. : M. PIERRE, chât. de Charon, par Cluis (Indre).
Revue Mabillon. Directeur : Dom BESSE, Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).
Revue des Etudes historiques, 82, rue Bonaparte, Paris.
Cahiers du Centre. Gérant : M. BURIOT, b^d du Chambonnet, Moulins.



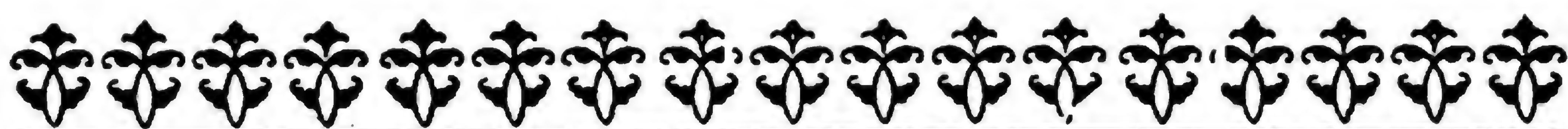


TABLE DES MATIÈRES

Admission de nouveaux membres

Mme la ctesse de La Romagère, 72 ; MM. : Adenot, 208 ; Bourderioux, 379 ; dr Brisson, 72 ; Bussonnet, 144 ; H. de Chauvigny de Blot, 412 ; J. de Chauvigny de Blot, 412 ; Concasty, 412 ; Elie, 412 ; de Féligonde, 37 ; Givois, 372 ; Joyeux de Lançon, 6 ; E. de La Dure, 172 ; Loubières, 379 ; F. Méténier, 208 ; Montillet, 101 ; abbé Pépin, 379 ; abbé Picq, 412 ; Prelle, 172.

Articles et principales communications

***

Dons aux collections de la Société et à la bibliothèque

M. TIERSONNIER, deux lithographies reproduisant des tableaux de M. de Chacaton, 67. — M. CHANIER, un exemplaire des lettres patentes de 1660 établissant l'hôpital général de Moulins, 67.— L. GRÉGOIRE, manuscrit concernant le lavis, par M. de Fréminville, 98. — — BRUEL, notes géographiques sur le bassin de l'Ogooué, 2. — MORET, Missionnaires et prédicateurs du Bourbonnais ; Vies des saints et autres pieux personnages ; L'abbé Antoine Fayet ; 2. — E. OLIVIER, Mémoire sur quelques insectes qui attaquent les céréales, par E.-A. Olivier ; Lampyrides de Misiones ; Contribution à l'histoire des lampyrides ; 2. — Dr MARTIN, Un crâne humain trouvé à la base

Illustrations

(Pour les planches hors texte [h. t.], la pagination indique la place où elles doivent être insérées.)

Le Gérant : P. FLAMENT.

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.


3